Ontario

MINISTÈRE DES FINANCES

Comptes publics de l'ONTARIO

2005-2006

ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, CONSEILS, COMMISSIONS

Volume 2

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics v

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 — Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2006	1-1
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2005	1-11
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2006	1-23
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2005	1-25
Hydro One Inc.	31 décembre 2005	1-35
Ontario Power Generation Inc.	31 décembre 2005	1-65
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 2006	1-103
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	31 mars 2006	1-113

Section 2 — Organismes de services du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2006	2-1
Agence des systèmes intelligents pour la santé	31 mars 2006	2-21
Agricorp	31 mars 2006	2-33
Aide juridique Ontario	31 mars 2006	2-49
Centre Centennial des sciences et de la technologie	31 mars 2006	2-67
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2006	2-69
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2006	2-81
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2006	2-91
Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2006	2-101
Gestionnaire indépendant du réseau électrique	31 décembre 2005	2-113
Musée royal de l'Ontario	30 juin 2005	2-131
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2005	2-153
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2006	2-165
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	31 mars 2006	2-173
Office ontarien de financement	31 mars 2006	2-195
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique	31 mars 2006	2-207
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 2006	2-221
Régie des transports en commun du grand Toronto	31 mars 2006	2-231
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2005	2-247
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2006	2-259
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 2005	2-269
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	31 mars 2006	2-279
Société du Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2006	2-301
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2006	2-317
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2006	2-329
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2006	2-345
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	31 mars 2006	2-357
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	31 mars 2006	2-365

Section 3 — Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux	31 mars 2006	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	31 décembre 2005	3-7
Commission des services financiers de l'Ontario	31 mars 2006	3-31
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	31 décembre 2005	3-43
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	31 mars 2006	3-65
Société ontarienne d'assurance-dépôts	31 décembre 2005	3-75
Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2006	3-83
Pertes radiées des comptes	31 mars 2006	3-97
Remises de recettes	31 mars 2006	3-99

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
- Société de logement de l'Ontario

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
- Agricorp

Ministère de la Culture
- Centre Centennial des sciences et de la technologie
- Fondation Trillium de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland
- Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique et du Commerce
- Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
- Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)

Ministère de l'Énergie
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Gestionnaire Indépendant du réseau électrique
- Hydro One Inc.
- Office de l'électricité de l'Ontario
- Ontario Power Generation

Ministère de l'Environnement
- Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
- Caisse de retraite des juges provinciaux
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds de garantie des prestations de retraite
- Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
- Office ontarien de financement
- Pertes radiées des comptes
- Remises de recettes
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
- Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère du Procureur général
- Aide juridique Ontario
- Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique
- Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique
- Régie des alcools de l'Ontario
- Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario
- Société immobilière de l'Ontario
- Société ontarienne de travaux d'infrastructure

Ministère des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- Action Cancer Ontario
- Agence des systèmes intelligents pour la santé

Ministère des Services Gouvernementaux
- Commission des courses de l'Ontario
- Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme
- Commission des parcs du Niagara
- Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
- Société d'exploitation de la Place Ontario
- Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
- Régie des transports en commun de la région de Toronto
- Régie des transports en commun du grand Toronto

Ministère du Travail
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2005-2006 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Volume 1 contient les états des ministères indiquant les charges, les actifs et les revenus, des détails sur la dette et des annexes supplémentaires. Les dépenses réelles y sont comparées aux crédits votes.

Volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que certains autres états financiers.

Volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 2005 au 31 mars 2006. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.

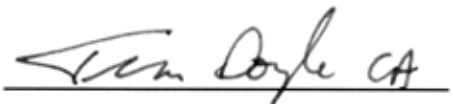

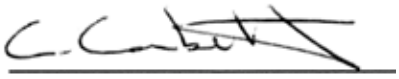

Tim Doyle
Trésorier

Carl Corbett FPA
Directeur général

Rapport du vérificateur provincial

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin et au ministre des Richesses naturelles

J'ai vérifié le bilan de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2005 et les états de son exploitation ainsi que l'évolution de l'actif et de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et celle des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 2005 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Toronto, Ontario
le 9 juin 2006

Gary R. Peall
Sous-vérificateur général

Bilan de la situation financière
le 31 mars

	2006 ($)	2005 ($)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et équivalents d'encaisse	**3 411 954**	2 136 856
Investissements temporaries	**2 631 934**	2 560 143
Compte débiteurs	**5 410 335**	4 560 048
Stocks	**193 358**	592 083
Frais pays d'avance	**18 780**	5 411
	11 666 361	9 854 541
Biens immobilisés (Note 4)	**829 192**	1 097 227
	12 495 553	10 951 768
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	**2 528 353**	816 324
Retenues de garantie des entrepreneurs	**82 754**	84 256
Fonds de revenue consolidé	**471 128**	540 039
	3 082 235	1 440 619
Contributions reportées (Note 5)	---	163 520
Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier (Note 6)	---	76 282
Obligation restations futures des employés (Note 7)	**429 922**	399 954
	429 922	639 756
Actif net		
Investissements de biens immobilisés	**829 192**	1 097 227
Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier (Note 3)	**2 706 196**	2 579 679
Sans restrictions - Fonds général AFPA	**5 448 008**	5 194 487
	8 983 396	8 871 393
	12 495 553	10 951 768

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des résultats des activités forestières
pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général AFPA ($)	Fonds de reboisement forestier ($)	**Total 2006 ($)**	Total 2005 ($)
Recettes				
Vente de produits	23 533 011	—	**23 533 011**	26 437 511
Reboisement forestier	—	1 232 228	**1 232 228**	1 188 275
Vente de bois sur pied	759 881	---	**759 881**	777 915
Autres	1 228 220	80 214	**1 308 434**	346 013
	25 521 112	1 312 442	**26 833 554**	28 749 714
Dépenses				
Coûts directs de programmes	20 573 684	1 103 261	**21 676 945**	21 117 135
Droits de coupe du bois de la Couronne	2 402 142	—	**2 402 142**	3 979 138
Entretien routier d'accès public	161 901	—	**161 901**	234 630
Planification des activités forestières	121 415	---	**121 415**	101 063
Mesurage du bois	117 544	---	**117 544**	121 586
	23 376 686	1 103 261	**24 479 947**	25 553 552
Recettes des activités forestières	2 144 426	209 181	**2 353 607**	3 196 162
Frais administratifs et autres				
Salaires et prestations	1 191 858	269 281	**1 461 139**	1 396 686
Amortissement	402 621	46 303	**448 924**	494 680
Frais de bureau	103 321	528	**103 849**	111 795
Créances irrécouvrables	55 546	—	**55 546**	---
Loyer	27 143	17 100	**44 243**	44 146
Frais de déplacement et de formation du personnel	32 942	4 627	**37 569**	37 523
Assurances	22 326	10 722	**33 048**	32 517
Relations publiques	29 301	---	**29 301**	59 079
Indemnités et frais des administrateurs	22 191	---	**22 191**	17 144
Expert-conseil, avocats et divers	5 794	—	**5 794**	18 860
	1 893 043	348 561	**2 241 604**	2 212 430
Revenue nette (perte) pour l'année	251 383	(139 380)	**112 003**	983 732

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États des changements des fonds actifs
pour l'exercice terminé le 31 mars

				2006($)	2005($)
	Investissements de biens immobilisés($)	Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier($)	Sans restrictions - Fonds général AFPA($)	**Total**	Total
Solde au début de l'exercice	1 097 227	2 579 679	5 194 487	**8 871 393**	7 887 661
Revenue nette (perte) pour l'année	---	(139 380)	251 383	**112 003**	983 732
Virements interfonds (Note 9)	—	219 594	(219 594)	**—**	—
Dépréciation et amortissement	(448 924)	46 303	402 621	**---**	---
Investissements de biens immobilisés	180 889	---	(180 889)	**---**	---
Solde à la fin de l'exercice	829 192	2 706 196	5 448 008	**8 983 396**	8 871 393

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006 ($)	2005 ($)
Encaisse et équivalents d'encaisse provenant de (s'appliquant à)		
Encaissement		
Revenue nette (perte) pour l'année:		
Fonds général AFPA	**251 383**	929 714
Fonds de reboisement forestier	**(139 380)**	54 018
Plus (moins): postes hors caisse		
Dépréciation et amortissement	**448 924**	494 680
Profits sur les ventes de biens immobilisés	**(38 090)**	(8 770)
	522 837	1 469 642
Changements des fonds de roulement des postes hors caisse	**1 176 685**	(400 874)
	1 699 522	1 068 768
Financement		
Contributions reportées	**(239 802)**	117 684
Engagement avantages sociaux futurs des employs	**29 968**	34 276
	(209 834)	151 960
Investissements		
Acquisition des investissements temporaries	**(71 791)**	(707 824)
Acquisition de biens immobilisés	**(189 351)**	(206 677)
Products de la vente de biens immobilisés	**46 552**	8 770
	(214 590)	(905 731)
Augmentation de l'encaisse et équivalents d'encaisse	**1 275 098**	314 997
Encaisse et équivalents d'encaisse au début de l'exercice	**2 136 856**	1 821 859
Encaisse et équivalents d'encaisse à la fin de l'exercice	**3 411 954**	2 136 856

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

1. But de l'organisme

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA) est responsable de la egestion forestière du parc Algonquin. Le gouvernement de l'Ontario a créé cette agence de la Couronne le 4 janvier 1975 selon la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974. Conformément à la Loi sur les impôts, l'AFPA est exonérée d'impôts.

2. Principales conventions

Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'AFPA sont préparés selon les principes comptables établis par les Comptables agréés du Canada et généralement reconnus.

Comptabilité par fonds

Le fonds général AFPA rend compte des activités administratives et généatrices de bénéfice de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Le fonds de reboisement forestier, lui, rend compte des activités de gestion forestière y compris celles des travaux sylvicoles.

Relevé des recettes

Les contributions pour le financement de reboisement forestier sont calculées comme des contributions reportées. Les contributions avec restrictions sont imputées comme recettes au cours de l'exercice durant lequel les dépenses connexes sont encourues.

Les recettes provenant de la vente du bois sur pied et des products forestiers ainsi que les redevances de reboisement forestier sont identifées lors de la livraison du bois.

Investissements temporaires

Les investissements temporaires comprennent les bons du Trésor à court terme, c'est-à-dire à échéance de trois mois jusqu'à un an. Ils ont été répertoriés d'après leur valeur d'achat ou leur valeur marchande selon celle qui est la moindre. La juste valeur des investissements temporaires de l'Agence est estimée afin de déterminer leur valeur comptable approximative en raison de leur échéance à court terme.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier sorti, soit au coût, soit à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont indiqués au prix coûtant. La dépréciation est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 p. 100 par an pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, les édifices et pour l'amélioration locative; 20 p. 100 par an pour léquipement informatique et 25 p. 100 par an pour les véhicules. Le coût de construction est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les ponts et des chemin d'accès seront utilisés, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. La dépréciation et l'amortissement des biens immobilisés se rapportant aux activités de reboisement forestier sont calculés aux mêmes taux que ceux mentionnés ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2006

Encaisse et équivalents d'encaisse

La catégorie encaisse et équivalents d'encaisse inclut liquidités, soldes bancaires et dépôts à court terme avec dates d'échéances originales de trois mois ou moins.

Utilization des estimations

Pour établir les états financiers de l'Agence, la direction est oblige de donner des estimations et de faire des suppositions qui in fluent sur les montants de l'actif et du passif à la date de l'établissement des états financiers ainsi que sur les montants des recettes et des dépenses établis pendant l'exercice. Il se peut que les chiffres réels puissent être différents de ces estimations.

3. Fonds de reboisement forestier

A compter du 1 avril 2002, l'AFA a renouvelé, pour une période de 20 ans, son accord avec le ministère des Richesses naturelles portent sur les activités de gestion forestière et sur les travaux silvicoles. Le financement de ces activités, s'opérant sur une base de récupération des coûts et tenant compte de la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne, est assuré par les droits de coupe ainsi qued par les subventions provenant du Fonds de reserve forestier.

L'accord requiert également que l'Agence garde la somme minimale de 1 500 000$ dans le Fonds de reboisement.

4. Biens immobilisés

			2006($)	2005($)
		Dépréciation	**Valeur comptable**	Valeur comptable
	Coût($)	cumulée($)	**nette**	nette
Les ponts et les chemins d'accès	5 346 799	4 856 605	**490 194**	709 140
Édifices	287 284	201 730	**85 554**	126 658
Reboisement forestier	450 839	383 312	**67 527**	104 922
Véhicules	332 688	186 503	**146 185**	95 540
Equipement informatique	181 502	168 865	**12 637**	31 217
Mobilier et appareils	83 358	68 018	**15 340**	20 009
Equipment technique	192 282	185 452	**6 830**	8 622
Ameliorations locatives	44 804	39 879	**4 925**	1 119
	6 919 556	6 090 364	**829 192**	1 097 227

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2006

5. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent le financement externe avec restrictions non dépensé qui a été reçu du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice pour les dépenses futures de l'entretien routier d'accès public. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	2006($)	2005($)
Solde au début de l'exercice	**163 520**	68 769
Plus: financement reçu	**---**	331 000
Moins: montant dépensée sur l'entretien routier et les coûts dépréciation reliés par année	**(163 520)**	(236 249)
Solde à la fin de l'exercice	**---**	163 520

6. Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier

Les contributions reportées de reboisement forestier représentent le financement externe avec restrictions imposées par le ministère des Richesses naturelles et qui n'a pas été dépensé. Il comprend les droits de reboisement forestier qui ont été imputés aux clients reçus au cours de l'exercice et qui sont destinés aux dépenses futures. Les changements du bilan des contributions reportées comme suit:

	2006($)	2005($)
Solde au début de l'exercice	**76 282**	53 349
Plus: financement reçu	**1 155 946**	1 211 208
Moins: montant dépensée sur l'activité de reboisement forestier par année	**(1 232 228)**	(1 188 275)
Solde à la fin de l'exercice	**---**	76 282

7. Prestations futures des employés

L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario (CRF), régime à prestations déterminées interentreprises qui leur assure des prestations de retraite. Ce régime est reporté en tant que régime à cotisations déterminées car l'absence de données suffisantes ne permet pas de les présenter selon les principes comptables du régime à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevée à 104 964$

(2005 - 93 203$). Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires ainsi qu'aux prestations de l'État des résultats des activités forestières.

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2006

L'Agence assure également une idemnité de licenciement aux employés qui auront rempli les conditions requises. Tous les employés permanents ont droit à une indemnity de cessation d'emploi égale à une semaine de salaire par an d'emploi continu à l'Agence jusqu'à un maximum de la moitié du salaire annuel de l'employé. A la fin de l'exercice, l'obligation totale des indemnités de cessation d'emploi assignees est de 429 922$ (2005 - 399 954$).

Le coût des autres prestations non liées à la retraite ou à la post-retraite est assumé par Le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario. Par conséquent, ce coût n'est pas cumulé et ne figure pas dans l'État des résultats des activités forestières.

8. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à 8 096 $ pendant l'exercice financier (2005 -4 950$).

9. Virements interfonds

Une résolution adoptée par le conseil d'administration stipule que toute perte encourue par le Fonds de reboisement résultant des coûts des activités de reboisement qui auront excédé le revenu de l'année en cours (en dépit d'autres revenus) sera couverte par le Fonds général.

10. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'AFA consistent en l'encaisse, les comptes débiteurs, les investissements temporaires, les comptes fournisseurs et le passif accumulé. Sauf indication contraire, l'administration convient que l'AFA n'est pas sujette à des risques importants émanant des intérêts, du cours ou du crédit. Sauf indication contraire, la juste valeur desdits instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable.

Agence Ontarienne des Eaux

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel incombe à la direction et au conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et y figurent, le cas échéant, des sommes qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus rigoureuses dans ses activités. Pour protéger son actif, l'Agence emploie des méthodes sûres de contrôle financier interne et des procédés qui permettent d'équilibrer les coûts et les avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, en conformité avec ses règlements administratifs. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et les rapports qui en sont issus sont remis au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe, et les recommander à l'approbation du ministre de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur général. Ce dernier doit exprimer son opinion sur les états financiers et indiquer s'ils ont été préparés convenablement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Dante Pontone
Président-directeur général

Brenda Baker
Vice-présidente des finances et des services internes

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
à la ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2005 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Ontario
Le 23 mars 2006

Jim McCarter, C.A.
Vérificateur général

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
écopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Agence Ontarienne des Eaux

Bilan - Actif

Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)	2005	2004
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	**33 060**	13 966
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	**20 433**	30 848
Ministère de l'Environnement	**162**	65
Taxe sur les produits et services à recevoir	**1 150**	1 339
Charges payées d'avance	**3 125**	2 640
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme :		
Installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (note 3)	**2 745**	2 684
Installations en cours de construction (note 4)	**3 297**	8 225
	63 972	59 767
Actif à long terme :		
Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (notes 3 et 13c)	**11 172**	33 383
Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction (note 4)	**0**	297
Prêt en cours - Prêt complémentaire (note 5)	**255**	305
Prêt en cours - OSIFA (note 6)	**120 000**	120 000
Immobilisations nettes (note 7)	**5 066**	6 007
	136 493	159 992
Total de l'actif	**200 465**	219 759

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence Ontarienne des Eaux

Bilan - Passif et capitaux propres

Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)	2005	2004
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	**20 349**	20 334
Tranche des avantages sociaux futurs exigibles à court terme (note 10)	**1 000**	1 000
Provision pour coûts de restructuration	**261**	0
	21 610	21 334
Passif à long terme :		
Contributions municipales à payer (note 9)	**1 108**	1 442
Avantages sociaux futurs (note 10)	**6 537**	6 597
	7 645	8 039
Capitaux propres de l'Ontario :		
Surplus d'apport (note 12)	**96 127**	96 855
Bénéfices non répartis	**75 083**	93 531
	171 210	190 386
Total du passif et des capitaux propres	**200 465**	219 759

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Agence Ontarienne des Eaux

État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis

Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)	**2005**	2004
Revenus d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	**104 241**	103 274
Droits	**1 791**	1 772
Total des revenus d'exploitation	**106 032**	105 046
Charges de fonctionnement :		
Salaires et avantages sociaux (notes 10 et 11)	**48 361**	47 186
Autres charges de fonctionnement	**62 143**	60 806
Amortissement des immobilisations	**1 739**	1 783
Systèmes d'exploitation électroniques (note 1c)	**656**	845
Total des charges de fonctionnement	**112 529**	110 620
Perte nette - Exploitation des services publics	**(6 867)**	(5 574)
Revenus de financement :		
Intérêt sur les investissements et les prêts en cours	**7 141**	6 598
Intérêt à recevoir, installations en cours de construction	**23**	45
Total des revenus de financement	**7 164**	6 643
Charges de financement :		
Provision pour prêt consenti à New Tecumseth (note 13c)	**18 579**	0
Intérêt	**26**	19
Frais d'administration des prêts	**32**	32
Amortissement des immobilisations	**60**	60
Total des charges de financement	**18 697**	111
Revenu net (Perte nette) - Financement	**(11 533)**	6 532
Revenu net (Perte nette) pour l'exercice précédant l'initiative de transfert des biens et la remise de la TPS	**(18 400)**	958
Initiative de transfert des biens (note 14)	**(48)**	(62)
Remise de la TPS (note 13b)	**0**	962
Revenu net (Perte nette) pour l'exercice	**(18 448)**	1 858
Solde d'ouverture, bénéfices non répartis	**93 531**	91 673
Solde de clôture, bénéfices non répartis	**75 083**	93 531

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence Ontarienne des Eaux

État des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2005

(en milliers de dollars)	**2005**	2004
Rentrées nettes provenant des (affectées aux)		
Activités d'exploitation :		
Revenu net (Perte nette)	**(18 448)**	1 858
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissement des immobilisations	**1 799**	1 843
- Provision pour prêt consenti à New Tecumseth	**18 579**	0
	1 930	3 701
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités		
- Débiteurs	**10 507**	(5 168)
- Charges payées d'avance	**(485)**	(1 785)
- Créditeurs et charges à payer	**15**	2 642
- Provision pour coûts de restructuration	**261**	0
	10 298	(4 311)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	**12 228**	(610)
Activités de financement :		
Diminution des investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout	**3 571**	5 313
Diminution des investissements à recevoir pour les installations en cours de construction	**5 225**	1 459
Diminution des prêts en cours - Prêt complémentaire	**50**	47
(Diminution) Augmentation des contributions municipales à payer	**(334)**	17
(Diminution) des avantages sociaux futurs à payer	**(60)**	(157)
Diminution des avances sur l'aide provinciale à recevoir	**0**	451
Variation du surplus d'apport	**(728)**	(1 096)
Rentrées nettes provenant des activités de financement	**7 724**	6,034
Immobilisations acquises	**(858)**	(877)
Augmentation des espèces	**19 094**	4 547
Solde d'ouverture, espèces et quasi-espèces	**13 966**	9 419
Solde de clôture, espèces et quasi-espèces	**33 060**	13 966

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence Ontarienne des Eaux

Notes afférentes aux états financiers

Généralités

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

Conformément à la Loi, la mission de l'Agence consiste notamment à :

- aider les municipalités à fournir des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout contre recouvrement des coûts en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services en question;
- financer, construire et exploiter des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout pour la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts;
- fournir ces stations et ces services de façon à protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui sont prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont décrites ci-après.

a) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces sont des placements liquides dont l'échéance à l'achat était de trois mois et moins.

b) Immobilisations

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition. Les immobilisations sont amorties à des taux annuels comme suit :

Matériel roulant	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33 %
Logiciels	50 %
Matériel et outillage	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

c) Systèmes d'exploitation électroniques

Conformément à l'autorisation du conseil d'administration, l'Agence continue de traiter les dépenses consacrées aux systèmes d'exploitation électroniques (OCWAware) comme des charges de fonctionnement de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, car elle ne prévoit pas recouvrer les coûts grâce aux activités futures d'exploitation des services publics.

d) Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles liées aux installations sont capitalisés pendant la période de construction. Le taux d'intérêt est établi au début de l'exercice en utilisant le taux d'intérêt moyen d'un an de l'exercice précédent, versé par l'Office ontarien de financement.

Agence Ontarienne des Eaux

Notes afférentes aux états financiers (suite)

e) Exploitation des services publics

Une partie des contrats d'exploitation des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout qui ont été conclus avec les clients prévoient le recouvrement des frais d'exploitation engagés, auxquels s'ajoutent des frais de gestion. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même si les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés jusqu'à maintenant et qui seront recouvrées au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ».

f) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. Compte tenu des options de paiement par anticipation, la valeur comptable du solde de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche de leur juste valeur.

3. Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout

a) Ces investissements représentent la portion principale des sommes à recevoir des clients pour les dépenses en immobilisations engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que les coûts de fonctionnement à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'ont pas été facturés. Ils représentent également les intérêts capitalisés relatifs à certaines installations, qui seront recouvrés auprès des clients dans les années à venir.

b) Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 2,0 % à 13,69 %. Le calendrier de remboursement de la portion principale des investissements est le suivant :

(en milliers de dollars)	
2006	2 745
2007	2 713
2008	1 378
2009	1 258
2010	888
Par la suite	4 935
	13 917
Moins : Versements échéant dans l'année	2 745
	11 172 $

Agence Ontarienne des Eaux

Notes afférentes aux états financiers (suite)

4. Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction

Les « Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction » représentent de nouvelles installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ou des améliorations d'immobilisations importantes qui ont été apportées à des installations existantes par l'Agence pour le compte de ses clients. Une fois l'an, la valeur nette qui peut être recouvrée des clients est transférée au compte des « Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ». Certains clients paient le solde du montant à recouvrer, cumulé au titre des installations en cours de construction, dans un délai d'un an.

5. Prêts en cours - Prêt complémentaire

L'Agence a accordé un prêt à une municipalité qui obtient de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour ses installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout. Ce prêt est remboursable sur une période pouvant atteindre 25 ans, à un taux d'intérêt de 8,85 %, qui a été établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

6. Prêt en cours - OSIFA

Le 15 avril 2003, l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA). Un organisme du gouvernement provincial, l'OSIFA a fourni un billet qui arrive à échéance le 1er mars 2023. L'intérêt est versé tous les trimestres à un taux qui est de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. La valeur marchande du billet se rapproche du coût.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette au 31 déc. 2005**	Valeur nette au 31déc 2004
Mobilier et agencements	1 841	1 357	**484**	532
Matériel roulant	164	115	**49**	67
Matériel informatique	6 993	5 635	**1 358**	1 393
Logiciels	3 574	3 112	**462**	439
Améliorations locatives	6 646	4 115	**2 531**	3 388
Matériel et outillage	532	350	**182**	188
	19 750 $	14 684 $	**5 066 $**	6 007 $

8. Baux

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2006	2 237 $
2007	2 017
2008	1 628
2009	716
2010	130
Par la suite	2
	6 730 $

Notes afférentes aux états financiers (suite)

9. Contributions municipales à payer

(en milliers de dollars)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Contributions municipales retenues pour réparations futures	1 108 $	1 442 $

Au 31 décembre 2005, l'Agence détenait des fonds de 1,1 million de dollars (1,4 million de dollars en 2004) qui serviront aux réparations futures. Ces fonds sont compris dans les espèces et les quasi-espèces.

10. Autres avantages sociaux futurs

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi et les indemnités pour accidents du travail.

Le montant de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 7,5 millions de dollars (7,6 millions de dollars en 2004), dont un montant de 1,0 million de dollars représente un élément de passif à court terme. En 2005, le montant comptabilisé était de 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars en 2004). Il est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation prévue de 1,1 million de dollars au titre des indemnités pour accidents du travail (1,1 million de dollars en 2004). Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) en date du 31 décembre 2004.

Il est de l'opinion de la direction que le solde du 31 décembre 2005 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant exact.

Les coûts des autres avantages sociaux accordés aux employés à la retraite sont pris en charge par le ministère des Services gouvernementaux et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

11. Régime de retraite

L'Agence offre des prestations de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car l'Agence ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 2,4 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2004) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.0

Agence Ontarienne des Eaux

Notes afférentes aux états financiers (suite)

12. Surplus d'apport

Le solde d'ouverture du surplus d'apport provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations.

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts de réparation et d'entretien, aux frais juridiques et à la radiation des avances sur l'aide provinciale convenus avant la création de l'Agence. Les fonds engagés pour les réparations et l'entretien sont consacrés à divers projets; le plus important d'entre eux comporte un plafond de dépenses de 7,5 millions de dollars pour la réparation des biens d'équipement, tel qu'il a été autorisé par le conseil d'administration de l'Agence. De ce montant, une somme cumulative de 6,0 millions de dollars a été dépensée. Un montant cumulatif de 5,4 millions a été consacré à d'autres projets.

(en milliers de dollars)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde d'ouverture, 1er janvier	96 855 $	97 951 $
Redressement du solde d'ouverture	(728)	(1 096) $
	96 127 $	96 855 $

13. Éventualités

a) Litiges

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. La plupart de ces instances sont couvertes par une assurance, après déduction d'une franchise variant de 5 000 $ à 100 000 $ selon les circonstances qui ont donné lieu à l'instance et la nature de l'instance. L'issue de ces poursuites n'est pas encore connue. Les pertes éventuelles seront comptabilisées au cours de l'exercice où un règlement aura lieu. Les assureurs de l'Agence ont refusé de lui accorder une couverture relativement à diverses poursuites en justice de plusieurs millions de dollars dans lesquelles l'Agence a été nommée partie défenderesse par le même demandeur. Ces poursuites sont en suspens. On croit que le risque auquel l'Agence est exposée est nettement inférieur aux montants demandés bien qu'on ne puisse déterminer le montant exact de ce risque pour l'instant. Si ces poursuites vont de l'avant, il faudra réévaluer périodiquement le risque auquel l'Agence est exposée.

b) Taxe sur les produits et services (TPS)

À la suite d'une vérification de la TPS effectuée par l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'AOE a été avisée par l'ARC qu'elle est admissible à un remboursement d'une partie de la TPS sur certains achats, car elle n'a pas demandé le montant intégral du remboursement auquel elle a droit. La demande a été acceptée en janvier 2004 et le remboursement a été comptabilisé au premier trimestre de 2004.

c) Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau. Ces travaux ont pris fin en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'entente précisait que le prêt serait remboursé par le produit des ventes d'eau plutôt qu'en fonction d'un calendrier préétabli. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune vente d'eau et, par conséquent, aucun paiement de capital ou d'intérêt n'a été effectué. La conduite d'eau et le remboursement du prêt font l'objet de discussions au sein des divers paliers de gouvernement. Compte tenu de l'incertitude qui entoure les ventes futures d'eau, l'Agence n'a plus d'assurance raisonnable que le prêt sera remboursé et a passé en charges le montant total de 18,6 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

14. Initiative de transfert des biens

En 1997, la province a adopté des mesures législatives exigeant que l'Agence transfère la propriété d'installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les coûts immobiliers liés au transfert des titres de propriété. Tous les transferts ont été effectués et une somme de 4,7 millions de dollars a été dépensée.

15. Opérations entre apparentés

Compte tenu du rapport que l'Agence entretient avec la province, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés et sont mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

a) L'Agence a reçu 1,8 million de dollars du ministère de l'Environnement en 2005 pour les services d'eau et d'égout et d'autres services qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis selon les mêmes tarifs que ceux exigés pour les services dispensés aux municipalités.

b) L'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), tel que décrit à la note 6.

c) Le ministère des Services gouvernementaux traite la paie et administre les avantages sociaux de l'Agence et assume les coûts d'administration qui en découlent.

16. Salaires

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 $. La rémunération comprend le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les congés payés et les heures compensatoires, la rémunération au rendement et les sommes forfaitaires de rémunération au mérite. Voici la liste du personnel de l'Agence (nom, poste, rémunération versée et avantages sociaux imposables) dont la rémunération dépassait 100 000 $ en 2005.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages
Atkinson, Daniel	vice-président de l'exploitation	115 049,78	188,43
Baker, Brenda	vice-présidente des finances et de l'administration	111 357,86	182,31
Carter, John	chef de l'élaboration des projets et des services techniques	112 897,12	183,00
Chiasson, Linda	vice-présidente du développement des affaires	109 311,06	165,44
Chin, Edward	chef de l'administration et de l'approvisionnement	100 017,82	168,72
Clappison, Stephen	opérateur de centrale thermique 4	102 517,49	139,11
Czarnecki, Eric	ingénieur principal de projet	100 625,93	164,16
Dormer, Robert H.	chef de projet	100 625,93	164,16
Ethier, Marc	chef régional, Centre-Ouest	100 025,13	161,31
Fernandez, Mervyn	opérateur de centrale thermique 4	114 794,28	139,11
Jenkins, Robert G.	ingénieur principal de projet	100 625,93	164,16
Kind, Robin	avocate générale	171 187,50	278,21
Pansoy, Fernando	ingénieur, quarts	121 008,15	138,30
Pontone, Dante	président-directeur général	137 235,41	216,49
Quarisa, Frank	vice-président de l'élaboration des projets et des services techniques	110 829,00	181,57
Rinas, Wilhelm	avocat général adjoint	116 607,62	195,15
Sasaki, Lauren	conseillère juridique	114 922,68	216,39
Seguire, John C.	chef adjoint des opérations	120 968,78	100,32
Valickis, Andy	chef de projet	100 625,93	164,16
West, Philip A.	opérateur de centrale thermique 3	104 105,64	127,29
Williams, Gordon J.	chef régional, Nord	134 926,00	161,04

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Les états financiers de la Commission de transport Ontario n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

Commission des parcs du Niagara

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

Elle a dressé ces états financiers conformément aux conventions comptables généralement acceptées au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

La Commission est responsable pour s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'information financière, de questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du Ministre du Tourisme et Récréatif et du vérificateur général. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves aux registres de la Commission.

John A. M. Kernahan
Directeur général
Le 16 décembre 2005

Neil McDougall, CMA
Administrateur principal, Services Corporatifs
Le 16 décembre 2005, Niagara Falls, Ontario

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Commission des parcs du Niagara, au Ministre du Tourisme et au vérificateur général

Conformément à la Loi sur les parcs du Niagara, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur général par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2005 et les états d'exploitation, de l'avoir et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues Canadien. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2005 les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

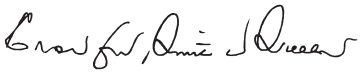

Crawford, Smith et Swallow
Chartered Accountants LLP
Le 16 décembre 2005, Niagara Falls, Ontario

Bilan ~ au 31 octobre 2005

ÉTAT 1

	(dans des milliers de dollars)	
Actif	2005	2004
	$	$
Actif à court terme		
Encaisse	7 722	890
Comptes débiteurs	1 946	2 150
Stocks		
Articles vendables	3 531	4 202
Fournitures d'entretien et autres	1 115	1 085
Frais payés d'avance	529	604
	14 843	8 931
Immobilisations - note 2	131 828	128 990
	146 671	**137 921**
Passif et avoir		
Passif et avoir		
Découvert en banque - note 5	–	2 050
Comptes créditeurs	6 496	4 349
Traitements et salaires dûs	1 800	1 579
Portion actuelle du financement à long terme	1 339	86
	9 635	8 064
Financement à long terme - note 3	4 022	64
Prestations après-mandat - note 4	3 116	2 976
Engagements - note 6		
Faux frais - note 7		
Avoir – État 2	129 898	126 817
	146 671	**137 921**

Voir notes afférentes

Signataires au nom de la Commission :

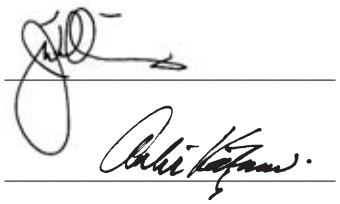

Président

Commissaire

Avoir ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

ÉTAT 2

	(dans des milliers de dollars)	
	2005	2004
	$	$
Avoir au début de l'exercice	126 817	123 019
Revenu net pour l'année - État 3	3 081	3 798
Avoir à la fin de l'exercice	**129 898**	**126 817**

Voir notes afférentes

Exploitation ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

ÉTAT 3

(dans des milliers de dollars)

	2005 $	2004 $
Recettes		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions	68 871	69 397
Loyers fanciers	5 806	5 659
Commissions, locaions et frais	3 067	2 765
Différence de change nette sur devises américaines	472	460
Gain (perte) net sur la vente d'actifs immobilizes	33	(1 979)
Recettes diverses	43	51
	79 292	76 353
Charges		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions		
Coût d'acquisition des articles vendus	13 497	13 446
Frais d'exploitation	29 723	27 698
Entretien	11 977	11 365
Frais généraux et d'administration	10 140	9 519
Marketing et publicité	3 087	2 871
	68 424	64 899
Revenu net pour l'année, avant les articles non notés	10 868	11 454
Autres articles		
Dépense d'intérêt - nette - note 8	277	471
Dépréciation - note 9	7 510	7 185
	7 787	7 656
Revenu net pour l'année	**3 081**	**3 798**

Voir notes afférentes

Mouvements de trésorerie ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

ÉTAT 4

(dans des milliers de dollars)

	2005 $	2004 $
Activités d'exploitation		
Revenu net pour l'année	3 081	3 798
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement		
- avantages postérieurs à l'emploi	345	388
- amortissement	7 510	7 185
- perte (augmentation) net sur la vente d'actifs immobilizes	(33)	1 979
	10 903	13 350
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature lié à l'exploitation - note 12	3 288	1 026
Fonds découlant des activités d'exploitation	14 191	14 376
Activités d'investissement		
Aquisitions d'actifs immobilizes	(10 352)	(3 850)
Produits de la vente d'actifs immobilizes	37	22
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(10 315)	(3 828)
Activités de financement		
Baisse du prêt avec la banque	–	(13 000)
Augmentation nette (baisse) dans le financement à long terme	5 211	46
Dépenses monétaires liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(205)	(343)
Fonds fournis par les activités de financement	5 006	(13 297)
Baisse de la position de trésorerie	8 882	(2 749)
Postition de trésorerie (déficience) au début de l'exercice	(1 160)	1 589
Postition de trésorerie à la fin de l'exercice	**7 722**	**(1 160)**
Position monétaire (déficience) composée de :		
Espèces	7 722	890
Découvert en banque	–	(2 050)
	7 722	**(1 160)**

Voir notes afférentes

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

1. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers de la Commission des Parcs du Niagara (la « Commission ») sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passif est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

Stocks

Les inventaires de marchandise vendable sont valorisés à un prix au-dessous de la moyenne et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 20 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 25 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 40 pour cent pour les véhicules.

Traduction des unités monétaires étrangères

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et les passifs à dénominations étrangères sont traduits aux taux de change en vigueur au moment de la date du bilan financier. Les actifs et les passifs qui ont été traduits sont reflétés dans les salaires nets de la période.

2. Immobilisations

(dans des milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2005	2004
	$	$	$	$
Terrain	13 555	–	13 555	13 555
Améliorations de terrain	17 091	–	17 091	17 091
Bâtiments, voirie et structures	148 911	58 945	89 966	88 581
Matériel et mobilier	31 155	21 530	9 625	8 225
Véhicules	8 024	7 294	730	759
	218 736	87 769	130 967	128 211
Travaux d'immobilisations en cours	861	–	861	779
	219 597	**87 769**	**131 828**	**128 990**

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

3. Financement à long terme *(dans des milliers de dollars)*

	2005	2004
	$	$
Le prêt à terme et à taux fixe qui exige des paiements au capital de 1 000 000 $ par année, porte un intérêt de 4,01% jusqu'en décembre, 2009	5 000	–
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portant un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 87 793 $ jusqu'au mois octobre, 2006, sécurisé par l'équipement avec la valeur nette intrinsèque de 365 411 $	298	–
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 2 779 $ jusqu'au mois de mars, 2007, sécurisé par l'équipement avec un valeur nette intrinsèque de 70 467 $	44	76
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 875 $ jusqu'au mois de septembre, 2007, sécurisé par l'équipement avec un valeur nette intrinsèque de 25142 $	19	30
La Commission a une obligation sous le contrat de location-adquisition, qui porte un intérêt nul, qui exige des paiements mensuels de 5 279 $ jusqu'en août, 2005, sécurisés par l'équipement avec une valeur d'inventaire nette de 95 188 $.	–	44
	5 361	150
La portion minimale est dû dans l'espace d'une année	1 339	86
	4 022	**64**

Les paiements de capital des obligations de financement à long terme sont prévus dans les périodes fiscales suivantes :

	(dans des milliers de dollars)
	$
2006	1 339
2007	1 022
2008	1 000
2009	1 000
2010	1 000

4. Prestations après-mandat

La Commission fournit une prestation définie à l'avenir pour l'employé, payable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. La prestation se calcule selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein fournie à la Commission jusqu'à un maximum de 26 semaines. La responsabilité de prestation accrue jusqu'au 31 octobre, 2005 est de 3 115 931 $ (2 955 587 $ en 2004).

Comme résultat d'une évaluation actuarielle administrée en 2004 pour l'année terminant le 31 octobre, 2004, il fut déterminé qu'il y avait une perte actuarielle de 65 577 $. L'obligation actuelle, dès le 31 octobre, 2005, est de 3 181 508 $ (3 021 164 $ en 2004). Puisque la perte actuarielle est de moins de 10% de l'obligation actuelle, il n'y a pas d'amortissement minimal enregistré pour l'année.

La Commission exige qu'une évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi soit administrée à tous les trois ans. Donc, la prochaine évaluation devrait être administrée pour l'année qui termine le 31 octobre, 2007.

Voir la note 11 pour obtenir d'autres prestations postérieures à l'emploi.

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

4. Prestations après-mandat suite

Information définie sur régime de prestations *(dans des milliers de dollars)*

	2005 $	2004 $
Atouts pour régime de prestations de l'employé	–	–
Engagements de régime de prestations de l'employé	3 116	2 976
Déficit de régime de prestations de l'employé	**3 116**	**2 976**
Obligaton de prestation reconnue sur le bilan		
Obligation de prestation, début de l'année	2 976	2 931
Dépense pour l'année	345	388
Prestations payées pendant l'année	(205)	(343)
Obligation prestation, fin de l'année	**3 116**	**2 976**

Les hypothèses actuarielles principales utilisées pour l'évaluation du régime de prestation sont les suivantes :

Taux d'intérêt (rabais) – L'obligation accrue à partir et les dépenses ont été déterminés en employant un taux d'escompte de 6%.

Niveaux des salaires – Les niveaux des salaires à l'avenir sont prévus d'accroître de 4% par année.

5. Facilités de crédit

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 $, fournissent deux types de prêts. Il y a une option à taux variable avec un taux qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel de la Banque de Montréal et il y a une facilité de crédit de fonctionnement avec un taux fixe qui est disponible pour les termes de 30/60/90/180 ou 364 jours, à des taux qui sont fixés selon les taux d'acceptation de l'employé de banque.

6. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 1 177 000 $ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice.

7. Faux Frais

La Commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de determiner la porobabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

8. Dépense d'intérêt *(dans des milliers de dollars)*

	2005 $	2004 $
Revenu d'intérêt	(64)	(56)
Dépense d'intérêt du prêt	341	527
	277	**471**

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

9. Dépréciation

(dans des milliers de dollars)

	2005 $	2004 $
Amortissement de l'actif productif de recettes	4 399	4 003
Amortissement de l'actif non productif de recettes	3 111	3 182
	7 510	**7 185**

10. Crédits de fonctionnement

La Commission loue des véhicules, de l'équipement et des locaux avec des crédits de fonctionnement qui expirent à des moments différents jusqu'en 2009. L'obligation totale sous les crédits de fonctionnement équivaut à environ 806 073 $.

Les paiements à l'avenir pour chacune des quatre années à suivre sont les suivants :

(dans des milliers de dollars)

	$
2006	270
2007	257
2008	178
2009	101

11. Autres prestations après-mandat

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et non permanents participants) des cotisations à la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP) et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ceux-ci sont des régimes pour plusieurs employés. Ces plans sont expliqués en tant que plans de contribution, puisque la Commission n'a pas assez d'information pour appliquer un plan de bénéfices défini expliquant ces plans de pension.

Les obligations de la Commission au titre des régimes de retraite de la CRFP et du SEFPO étaient de 1 404 290 $ (1 368 059 $ en 2004) et sont incluses dans les postes « Frais généraux et d'administration » dans l'état des opérations.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi et non liés au régime de retraite est payé par le Conseil de gestion. Le Secrétariat n'est pas inclut dans l'état des résultats d'exploitation.

Voir note 4 pour des details définis sur le régime de prestations postérieures à l'emploi.

12. Mouvements de trésorerie

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	2005 $	2004 $
Comptes débiteurs	204	605
Stocks	641	1 004
Frais payés d'avance	75	(265)
Comptes créditeurs et traitements et salaires dûs	2 368	(318)
	3 288	**1 026**

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

12. Mouvements de trésorerie suite

Acquisition de biens fixes

Pendant l'année, les biens fixes furent obtenus à un coût déterminé de 10 351 941 $ desquels 487 214 $ fut obtenu par des moyens de contrats de location acquisition. Les paiements en argent liquide de 9 864 727 $ ont été réalisés pour acheter les biens fixes.

(dans des milliers de dollars)

Intérêts

	2005	2004
	$	$
Intérêt reçu	**64**	**61**
Intérêt payé	**170**	**511**

13. Instruments financiers et la gestion de risque

Juste valeur

Les outils financiers de la Commission comprennent l'argent liquide, les comptes clients, les comptes fournisseurs et des augmentations de salaire. La valeur comptable de ces outils s'approxime à leur juste valeur, grâce aux liquidités immédiates ou à court terme.

L'information de la juste valeur concernant le financement à long terme a été omise parce qu'elle n'est pas praticable pour déterminer la juste valeur avec assez de fiabilité.

Risque de credit

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

Risque d'unité monétaire

La Commission a des espèces de 694 578 $ qui ont une dénomination en dollars Américains. Ce compte a été converti à l'équivalent Canadien à un taux de 1 dollar Américain qui équivaut à 1,1755 dollars Canadiens. La Commission administre environ 17,3% (2004 – 17,56%) de ses ventes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de change monétaire.

Risque de flux monétaire

La Commission a des installations de prêts pour les découverts en banque à taux variable portant un intérêt qui varie avec le taux d'intérêt de base. Par conséquent, la Commission est exposée aux risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt du marché.

14. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil en font partie du trésor.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de comparaison ont été émis de nouveau pour se conformer à la présentation actuelle de l'année.

HYDRO ONE INC.
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente présentée dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de Hydro One Inc. («Hydro One» ou la «société»). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les lois sur les valeurs mobilières applicables. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102, partie 5.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude avant les périodes à venir. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience historique, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, avec une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut les informations portant sur l'incidence estimative d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion inclut également des informations sur la situation de trésorerie et les sources de financement, les tendances sur le plan de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'estimation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent ne pas avoir lieu comme prévu. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles jusqu'au 15 février 2006.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction maintient un système exhaustif de contrôle interne et de vérification interne et s'y fie. Le système de contrôle interne comprend une politique écrite de conduite de la société; la mise en œuvre d'un cadre de gestion du risque; la division des responsabilités et la délégation des pouvoirs; et des conventions comptables judicieuses et prudentes qui font l'objet d'examens réguliers. Cette structure vise à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Des vérificateurs internes évaluent de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présentent leurs constatations à la direction et au comité de vérification et des finances du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration de Hydro One. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs, figurant à la page 25 dans le présent rapport annuel, fait état de la portée de leur vérification et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité de vérification et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification et des finances de Hydro One rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes afin de s'assurer que chaque groupe remplit ses tâches respectives et d'examiner les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont librement et directement accès au comité de vérification et des finances, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances ont attesté les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion annuel de Hydro One déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières provinciales, ainsi que les contrôles et les procédures de communication de l'information connexes, conformément au Règlement 52-109.

Au nom de la direction de Hydro One Inc.,

Le président et chef de la direction,

Tom Parkinson

Le chef des finances,

Beth Summers

hydroOne

HYDRO ONE INC.
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Hydro One Inc.,

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Hydro One Inc. (la «société») aux 31 décembre 2005 et 2004 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de la société pour chacun des exercices de la période de deux ans terminée le 31 décembre 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2005 et 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices de la période de deux ans terminée le 31 décembre 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young LLP

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Le 15 février 2006

hydro One

HYDRO ONE INC.
ÉTATS DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Produits		
Transport *(note 15)*	1 310	1 262
Distribution *(notes 3 et 15)*	3 085	2 874
Divers	21	17
	4 416	4 153
Charges		
Achats d'électricité *(notes 3 et 15)*	2 131	1 987
Exploitation, entretien et administration	792	771
Amortissement *(note 5)*	487	480
	3 410	3 238
Recouvrement réglementaire *(note 4)*	–	91
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	1 006	1 006
Charges de financement *(note 6)*	325	331
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	681	675
Provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés *(notes 7 et 15)*	198	177
Bénéfice net	483	498
Résultat de base et dilué par action ordinaire *(en dollars canadiens) (note 14)*	4 652	4 798

ÉTATS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Bénéfices non répartis aux 1er janvier	887	654
Bénéfice net	483	498
Dividendes *(note 14)*	(291)	(265)
Bénéfices non répartis aux 31 décembre	1 079	887

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Actif		
Actif à court terme :		
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses – 18 millions de dollars; 18 millions de dollars en 2004) *(note 15)*	622	707
Matières et fournitures	56	47
	678	754
Immobilisations corporelles *(note 8)* :		
Immobilisations en service	15 553	14 940
Moins : amortissement cumulé	5 818	5 475
	9 735	9 465
Immobilisations en cours	381	348
	10 116	9 813
Autres actifs à long terme :		
Actif de retraite reporté *(note 12)*	449	534
Actifs réglementaires *(note 9)*	430	443
Écart d'acquisition	133	133
Débiteurs à long terme et autres actifs	20	25
Coûts de la dette reportés	23	23
	1 055	1 158
Total de l'actif	11 849	11 725

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS (suite)

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Passif		
Passif à court terme :		
Dette bancaire	9	9
Créditeurs et charges à payer *(note 15)*	700	630
Intérêts courus	43	44
Billets à court terme à payer *(note 10)*	-	40
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an *(note 10)*	589	539
	1 341	1 262
Dette à long terme *(note 10)*	4 466	4 613
Autres passifs à long terme :		
Passifs réglementaires *(note 9)*	525	576
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite *(note 12)*	716	654
Passifs environnementaux *(note 13)*	64	74
Créditeurs à long terme et charges à payer	21	22
	1 326	1 326
Total du passif	7 133	7 201
Éventualités et engagements *(notes 11, 17 et 18)*		
Capitaux propres *(note 14)*		
Actions privilégiées (autorisées : nombre illimité; émises : 12 920 000)	323	323
Actions ordinaires (autorisées : nombre illimité; émises : 100 000)	3 314	3 314
Bénéfices non répartis	1 079	887
Total des capitaux propres	4 716	4 524
Total du passif et des capitaux propres	11 849	11 725

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Rita Burak
Présidente du conseil d'administration

Eileen Mercier
Présidente du comité de vérification et des finances

HYDRO ONE INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	483	498
Rajustements pour éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (déduction faite des coûts de retrait)	446	446
Amortissement de l'escompte	59	62
Services à basse tension	(24)	-
Comptes d'écart liés au règlement de détail	12	29
Recouvrement réglementaire *(note 4)*	-	(91)
	976	944
Variations des soldes hors caisse liées à l'exploitation *(note 16)*	194	(33)
Flux de trésorerie d'exploitation	1 170	911
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations	(691)	(727)
Autres actifs	9	19
Flux de trésorerie d'investissement	(682)	(708)
Activités de financement		
Dette à long terme émise	500	540
Dette à long terme remboursée	(648)	(472)
Billets à court terme à payer	(40)	15
Dividendes versés	(291)	(265)
Résiliation du swap de taux d'intérêt	(10)	-
Divers	1	7
Flux de trésorerie de financement	(488)	(175)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	28
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 1er janvier	(9)	(37)
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre *(note 16)*	(9)	(9)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Inc. («Hydro One» ou la «société») a été constituée le 1er décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et est détenue en propriété exclusive par la province d'Ontario (la «province»). Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario. Ces activités sont réglementées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la «CEO»).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive : Hydro One Networks Inc. («Hydro One Networks»), Hydro One Remote Communities Inc. («Hydro One Remote Communities»), Hydro One Brampton Inc. («Hydro One Brampton»), Hydro One Telecom Inc., Hydro One Delivery Services Company, Inc., Hydro One Network Services Inc. («Hydro One Network Services»), 1316664 Ontario Inc., anciennement Ontario Hydro Energy Inc. («Ontario Hydro Energy») et Hydro One Markets Inc. («Hydro One Markets»).

En vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), Hydro One Network Services sera dissoute. Les anciennes Ontario Hydro Energy et Hydro One Markets ont été dissoutes au cours de 2005.

Méthode de comptabilisation

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus («PCGR») du Canada.

Établissement des tarifs

Les tarifs des entreprises de transport et de distribution d'électricité de la société sont régis par la CEO. Les tarifs de transport existants ont été établis en 1999 en fonction d'un rendement cible de 9,88 % des capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire réputés et étaient fondés sur la réglementation des tarifs en fonction du coût de service. En octobre 2005, la CEO a amorcé une procédure visant à revoir nos tarifs de transport et à approuver nos besoins de revenus pour 2006, 2007 et 2008. Les tarifs de transport révisés devraient être mis en œuvre en 2007. Dans la première phase de cette procédure, la CEO envisagera des options pour suivre les excédents ou les insuffisances de bénéfice net comparativement à des rendements approuvés pour la période allant du 1er janvier 2006 jusqu'à la mise en œuvre des tarifs de transport révisés. Les options envisagées par la CEO pourraient inclure l'utilisation d'un compte de report réglementaire ou un mécanisme de partage des bénéfices.

Les tarifs de distribution de la société sont également fondés sur un besoin de revenus qui comporte un taux de rendement. Les tarifs de distribution existants sont fondés sur un modèle de réglementation des tarifs en fonction du coût de service, qui comporte aussi un rendement cible de 9,88 % des capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire réputés. En août 2005, Hydro One Networks a déposé une demande pour son tarif de distribution dans le but de faire approuver une augmentation de 160 millions de dollars du besoin de revenus de 2006 pour son entreprise de distribution. Ce besoin est fondé sur un rendement de 9,00 % des capitaux propres, ce qui est conforme aux directives de la CEO pour l'établissement des tarifs de 2006. Une audience a été ouverte en janvier 2006, et l'on s'attend à une décision de la CEO plus tard au cours du premier trimestre de 2006.

La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure les charges, les produits, les pertes ou les gains dans les tarifs d'une période donnée, qui ne sont donc pas constatés dans les mêmes périodes que dans le cas des entreprises non réglementées. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, entraînant la constatation d'actifs et de passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent certaines sommes à recevoir de clients futurs et les coûts reportés à des fins comptables parce que, selon toute vraisemblance, ils seront recouvrés dans les tarifs futurs. De plus, la société a comptabilisé des passifs réglementaires qui représentent les montants des charges engagées au cours de périodes différentes de celles où elles l'auraient été si la société avait été non réglementée. Les actifs et les passifs réglementaires sont présentés dans le détail à la note 9.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Le 9 décembre 2004, la CEO a rendu publique sa décision quant au caractère prudent de divers comptes de report réglementaire ouverts avant le 31 décembre 2003, plus l'intérêt s'y rapportant. Par suite de la décision de la CEO, le pourcentage de nos actifs réglementaires assujettis à un rejet futur possible par la CEO a été grandement réduit. Cependant, les montants des actifs réglementaires inclus dans les comptes approuvés qui ont été constatés après le 31 décembre 2003 n'ont pas encore été revus par la CEO. De la même manière, les charges de retraite reportées liées à la distribution n'ont pas encore été revues par la CEO sous l'angle du principe de prudence. La société évalue constamment la probabilité de recouvrer chacun de ses actifs réglementaires et continue de croire qu'il est probable que la CEO prendra en compte ses actifs et ses passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, à une date ultérieure, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou un passif réglementaire dans les tarifs futurs, la valeur comptable appropriée sera reflétée dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ce jugement est formulé.

Constatation et répartition des produits

Les produits tirés du transport sont recouvrés à même les tarifs approuvés par la CEO, lesquels sont fondés sur des besoins de revenus approuvés qui comportent un taux de rendement. Ces produits sont constatés au fur et à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution d'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO et sont constatés au fur et à mesure que l'électricité est livrée aux clients. La société estime les produits mensuels de la période en fonction des achats de gros d'électricité, parce que les compteurs des clients ne font généralement pas l'objet d'une lecture à la fin de chaque mois. Les produits non facturés inclus dans les débiteurs au 31 décembre 2005 totalisaient 377 millions de dollars (318 millions de dollars en 2004).

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant pour le programme de protection tarifaire pour les clients résidentiels en région rurale et éloignée, qui est reçu de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la «SIERÉ»), d'après un tarif standard pour la clientèle qui est approuvé par la CEO. La loi actuelle offre une protection tarifaire à des catégories prescrites de consommateurs résidentiels en région rurale et éloignée en réduisant les tarifs d'électricité qui s'appliqueraient autrement.

Les produits sectoriels pour le transport, la distribution et d'autres unités d'exploitation incluent aussi des produits liés à la vente d'autres services et matériel. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque le matériel est livré.

Impôts sur les bénéfices des sociétés et impôts sur le capital

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One est tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la «SFIÉO»). Ces paiements sont calculés selon les règles de calcul du bénéfice et du capital imposable et d'autres montants pertinents, prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ainsi que dans la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), modifiées par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et les règlements y afférents.

La société comptabilise des paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés pour ses entreprises réglementées à l'aide de la méthode des impôts exigibles, comme l'ordonne la CEO. En vertu de cette méthode, aucune provision n'est constituée pour les impôts sur les bénéfices futurs à l'égard des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Lorsque des impôts sur les bénéfices futurs non comptabilisés sont exigibles, ils doivent être inclus dans les tarifs approuvés par la CEO et récupérés alors auprès des clients de Hydro One. Les paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés relatifs aux entreprises non réglementées de la société sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les pièces de rechange et les matériaux de construction acquis pour la construction interne et l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés selon le moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont capitalisées au coût, qui comprend les matières et la main-d'œuvre, les frais d'ingénierie, les coûts indirects, l'amortissement du matériel de service et la répartition approuvée des fonds utilisés pendant la construction applicables aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises réglementées ou les intérêts s'appliquant aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises non réglementées.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications ainsi qu'à l'administration et au service et les servitudes. Elles incluent aussi les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains et les coûts de développement capitalisés relatifs à des projets d'investissement reportés.

Certains des actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux qui se trouvent sur des servitudes et des droits de passage qu'elle ne détient pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service. La majorité des servitudes et des droits de passage de la société sont soit perpétuels, soit renouvelés automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses actifs installés pendant une période indéterminée, aucune date de retrait ne peut être déterminée, d'où l'impossibilité d'estimer la juste valeur des obligations liées à la mise hors service des immobilisations connexes à l'heure actuelle. S'il devient possible d'estimer la juste valeur du coût du retrait des actifs que la société est tenue de retirer aux termes de la loi, une obligation liée à la mise hors service sera alors constatée.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, le matériel de raccordement et les installations de mise à la terre ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales en ce qui concerne le transport et pour réduire la tension en ce qui concerne la distribution, comme les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations liées à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent le système radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, le matériel téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les principaux systèmes informatiques, les ordinateurs personnels, le matériel de transport et de travail, les outils, les véhicules et certaines immobilisations corporelles mineures.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits prévus par la loi découlant de l'usage de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que les autres montants liés aux droits d'accès.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Construction en cours

Les coûts indirects, y compris les coûts des fonctions et des services du siège social, sont capitalisés selon la méthode du coût entier. Les coûts de financement des immobilisations corporelles en cours de construction sont capitalisés selon la provision pour les fonds utilisés pendant la construction (6,8 % en 2005 et 7,0 % en 2004).

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire, sauf pour le matériel de transport et de travail et les ordinateurs personnels, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

Les taux d'amortissement des diverses catégories d'actifs sont fondés sur la durée de vie utile. La durée de vie utile restante moyenne et la fourchette de durées de vie utile des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

	Durée de vie utile (en années)	
	Fourchette	Moyenne
Transport	12 – 100	57
Distribution	15 – 75	41
Communications	7 – 40	21
Administration et service	5 – 50	41

Les taux d'amortissement des servitudes sont fondés sur la durée du contrat. La plupart des servitudes sont détenues à perpétuité et ne sont pas amorties.

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine de la mise hors service normale des immobilisations corporelles est imputé à l'amortissement cumulé, mais aucun gain ni aucune perte à cet égard n'apparaît dans les résultats d'exploitation. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente d'immobilisations corporelles, de même que les pertes causées par une mise hors service prématurée, sont imputés aux résultats d'exploitation à titre de rajustements de la dotation aux amortissements. La dotation aux amortissements comprend également le coût de retrait des immobilisations corporelles quand une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est constatée.

Les durées de vie utile des immobilisations corporelles sont revues régulièrement. Les changements découlant de cette révision sont appliqués sur la durée de vie utile restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les tarifs.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des sociétés de distribution locales acquises sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis, et des tests de dépréciation sont appliqués tous les ans, ou plus souvent si les circonstances l'exigent. Aux termes du chapitre 3062 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, intitulé «Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels», la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée par comparaison de la juste valeur de l'unité d'exploitation et de la valeur comptable sous-jacente des actifs nets de cette unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, toute réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition étant imputée aux résultats d'exploitation.

La société a établi que l'écart d'acquisition n'a pas perdu de valeur. La totalité de l'écart d'acquisition est attribuable au secteur de la distribution.

Coûts de la dette reportés

Les coûts de la dette reportés incluent la tranche non amortie des coûts d'émission de la dette. Les coûts de la dette reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés jusqu'à l'échéance de la dette.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Instruments financiers dérivés

La société utilise régulièrement des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de taux d'intérêt. Les paiements et les encaissements en vertu des swaps de taux d'intérêt sont constatés en tant que rajustements des intérêts débiteurs selon la comptabilité d'exercice. La société désigne officiellement ses couvertures, documente toutes ses relations de couverture et mesure officiellement l'efficacité des couvertures. Dans le cas de l'extinction d'une relation de couverture ou de l'inefficacité d'une relation, les gains ou pertes réalisés ou latents sont comptabilisés en résultat.

La société ne prend pas part à des activités de négociation ou de spéculation touchant les instruments dérivés.

Escomptes, primes et couvertures

Les escomptes, les primes et les gains et les pertes découlant des couvertures sont amortis sur la durée de la dette connexe.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs offerts par Hydro One comprennent un régime de retraite, un régime collectif d'assurance-vie, un régime d'assurance médicale et un régime d'assurance invalidité à long terme.

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts de retraite sont comptabilisés lorsque les cotisations patronales sont versées à la caisse de retraite, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Des évaluations actuarielles sont effectuées tous les trois ans, au minimum. Les coûts de retraite sont aussi calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de retraite sont calculés de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après les hypothèses les plus probables de la direction quant à l'effet des événements futurs, y compris les hausses salariales futures, sur la valeur actuarielle des prestations constituées. L'actif du régime de retraite, comprenant principalement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, est évalué à partir des justes valeurs. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et toutes les pertes actuariels sont amortis de manière linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés couverts.

Les avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur les hypothèses les plus probables de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime ainsi que les gains et les pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés couverts.

Les coûts des avantages sociaux futurs sont attribués à la main-d'œuvre et imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés à titre de coût des immobilisations corporelles.

Coûts environnementaux

Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la restauration des sites contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (BPC) du matériel électrique, d'après la valeur actualisée nette de ces dépenses futures estimatives. Comme la société prévoit continuer à recouvrer les dépenses connexes au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces coûts auprès des clients. Hydro One revoit régulièrement ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement.

Emploi d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que les montants constatés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations, notamment en raison de futures décisions prises par la CEO ou la province.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

3. CRÉDIT SUR LES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

En vertu d'un nouveau règlement émis en octobre 2005, les clients admissibles à la grille de tarifs réglementés reçoivent un crédit unique reflétant un coût de l'électricité moins élevé que le prix fixé pour l'électricité entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005. Au cours du quatrième trimestre de 2005, les produits d'exploitation et les coûts d'achats d'électricité ont été réduits de 140 millions de dollars. L'application du crédit unique n'a pas entraîné de rajustement du bénéfice net de la période considérée ou de périodes antérieures.

4. RECOUVREMENT RÉGLEMENTAIRE

La *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité* a entraîné la suspension d'une hausse tarifaire préalablement approuvée se rapportant aux coûts annuels des services à basse tension pour les sociétés de distribution locales intégrées et les clients directs. Les coûts connexes sont imputés annuellement aux résultats d'exploitation de la société. Sous réserve de l'approbation future de la CEO, la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité* permettait également l'établissement d'un compte de report réglementaire pour comptabiliser les montants liés aux services à basse tension à recouvrer auprès des clients futurs. Vu l'incertitude du recouvrement, les montants comptabilisés dans ce compte de report réglementaire entre le 1er mai 2002 et le 9 décembre 2004 n'ont pas été constatés auparavant comme des actifs réglementaires. De même, la société n'a pas reflété certains autres coûts, tels que l'intérêt, en tant qu'actifs réglementaires dans les états financiers des exercices précédents.

Le 31 mai 2004, Hydro One a demandé le recouvrement d'environ 156 millions de dollars inclus dans divers comptes de report réglementaire avant le 31 décembre 2003. Le recouvrement demandé incluait principalement les montants liés au réseau à basse tension non constatés auparavant en tant qu'actifs réglementaires, ainsi que l'intérêt sur tous les soldes demandés. À la suite des preuves verbales et écrites présentées par Hydro One, la CEO a rendu une décision le 9 décembre 2004 évoquant le caractère prudent des soldes de comptes de report liés à la distribution inclus dans la demande. La CEO a approuvé tous les montants, sauf environ 12 millions de dollars du montant demandé, pour le recouvrement sur la période se terminant le 30 avril 2008. Par suite de ce recouvrement réglementaire réussi, la société a comptabilisé une augmentation du solde de l'actif réglementaire, qui reflète principalement le recouvrement futur de coûts ayant déjà été imputés aux résultats d'exploitation sans constatation de produits correspondants.

Le recouvrement réglementaire de 2004 se composait des éléments suivants :

Exercice terminé le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2004**
Services à basse tension – 2002	17
Services à basse tension – 2003	25
Services à basse tension – 2004	23
Augmentation de l'intérêt	18
Divers	8
	91

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

5. AMORTISSEMENT

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Amortissement des immobilisations en service	369	370
Coût de retrait d'immobilisations corporelles	41	34
Amortissement des actifs réglementaires et d'autres actifs	77	76
	487	480

6. CHARGES DE FINANCEMENT

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Intérêts sur les billets à court terme à payer	1	1
Intérêts sur la dette à long terme à payer	297	286
Amortissement de l'escompte	58	62
Divers	5	7
Moins : intérêts capitalisés sur les constructions en cours	(21)	(23)
intérêts capitalisés sur les actifs réglementaires	(10)	-
intérêts gagnés sur les placements	(5)	(2)
	325	331

7. PROVISION POUR PAIEMENTS EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

La provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés («PER») diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition du gouvernement fédéral et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Bénéfice avant provision pour PER	681	675
Taux d'impôt sur les bénéfices fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	36,12 %	36,12 %
Provision pour PER au taux prévu par la loi	246	244
(Diminution) augmentation découlant de :		
Écarts temporaires nets :		
Cotisation au régime de retraite en excédent de la charge de retraite	(25)	(23)
Pertes reportées en avant d'une filiale utilisées	(21)	-
Recouvrement réglementaire	-	(33)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(11)	(8)
Charge des avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite en excédent des paiements au comptant	8	9
Dépenses liées à l'environnement	(5)	(6)
Déduction pour amortissement en excédent de l'amortissement	1	(7)
Divers	(9)	(9)
Écarts temporaires nets	(62)	(77)
Écarts permanents :		
Impôt des grandes sociétés	13	16
Divers	1	(6)
Écarts permanents nets	14	10
Provision pour PER	198	177
Taux d'imposition réel	29,07 %	26,22 %

En mai 2005, Hydro One a conclu une entente de règlement d'une réclamation légale en instance permettant la dissolution d'une de ses filiales. Par conséquent, il a été établi qu'il était plus probable qu'improbable que Hydro One puisse avoir droit aux pertes fiscales cumulées de la filiale et un actif d'impôts futurs d'environ 21 millions de

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

dollars a été constaté au cours du deuxième trimestre. Au 31 décembre 2005, il reste environ 9 millions de dollars de ce montant qui pourront être utilisés en 2006.

Les impôts futurs se rapportant aux entreprises réglementées n'ont pas été comptabilisés, car ils devraient être recouvrés au moyen des revenus futurs. Au 31 décembre 2005, des passifs d'impôts futurs de 265 millions de dollars (224 millions de dollars en 2004), qui sont fondés sur les taux d'imposition pratiquement en vigueur, n'étaient pas comptabilisés. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la provision pour PER de la société aurait été constatée selon la comptabilité d'exercice plutôt que selon la méthode des impôts exigibles. Par conséquent, la provision pour PER aurait été plus élevée d'environ 41 millions de dollars.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Construction en cours	Total
2005				
Transport	8 124	2 889	239	5 474
Distribution	5 319	1 995	65	3 389
Communications	752	344	46	454
Administration et service	877	530	31	378
Servitudes	481	60	-	421
	15 553	5 818	381	10 116
2004				
Transport	7 833	2 753	249	5 329
Distribution	5 066	1 884	55	3 237
Communications	744	309	31	466
Administration et service	816	471	13	358
Servitudes	481	58	-	423
	14 940	5 475	348	9 813

Les coûts de financement des immobilisations corporelles en cours de construction sont capitalisés, y compris la provision pour les fonds utilisés pendant la construction des actifs réglementés et l'intérêt applicable aux actifs non réglementés, et ont totalisé 21 millions de dollars en 2005 (23 millions de dollars en 2004).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

9. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants (voir les notes 2 et 4) :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Actifs réglementaires :		
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	126	168
Compte de recouvrement d'actif réglementaire	88	121
Environnement	79	89
Retraite	76	34
Services à basse tension	53	26
Divers	8	5
Total des actifs réglementaires	430	443
Passifs réglementaires :		
Montant de retraite reporté	449	534
Frais d'exportation et de transit	32	19
Comptes d'écart liés au règlement de détail	30	14
Divers	14	9
Total des passifs réglementaires	525	576

Actifs réglementaires

Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite

Les avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, selon les PCGR du Canada. La CEO a permis le recouvrement des coûts des services passés, qui ont découlé de l'adoption de la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les besoins de revenus selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. En conséquence, en 1999, Hydro One a enregistré un actif réglementaire d'un solde initial de 419 millions de dollars pour tenir compte de ce traitement réglementaire. Cet actif réglementaire a une période de recouvrement résiduelle de trois ans (quatre ans en 2004) et ne crée pas de rendement. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la dotation aux amortissements de 2005 aurait été moins élevée d'environ 42 millions de dollars.

Compte de recouvrement d'actif réglementaire (CRAR)

Le 9 décembre 2004, la CEO a rendu publique une décision quant à la prudence de la plupart des soldes de comptes de report réglementaire liés à la distribution, élément soulevé par Hydro One dans sa demande du 31 mai 2004 (voir la note 4). Les montants recouvrables représentent les soldes engagés avant le 31 décembre 2003, plus l'intérêt connexe. La CEO a ordonné que les soldes approuvés soient regroupés en un seul CRAR devant être recouvré de manière linéaire au cours de la période se terminant le 30 avril 2008. Le CRAR comprend les montants liés aux services à basse tension de l'entreprise de distribution, les dépenses liées à l'environnement reportées qui ont été engagées en 2001 et en 2002, les dépenses de préparation au marché reportées, les montants des écarts liés au règlement de détail et les autres montants consistant essentiellement en intérêts courus. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la dotation aux amortissements de 2005 aurait été moins élevée d'environ 20 millions de dollars. En outre, les charges de financement connexes auraient été plus élevées de 7 millions de dollars.

Environnement

Hydro One a constitué une provision pour les dépenses futures estimatives nécessaires pour remédier à la contamination environnementale passée. Étant donné que ces dépenses devraient être recouvrables à même les tarifs futurs, la société a constaté la valeur actualisée nette de ces dépenses environnementales futures estimatives comme un actif réglementaire. Cet actif réglementaire devrait être passé progressivement en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles qui doivent, selon les prévisions, être engagées jusqu'à l'exercice 2030. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, en 2005, la dotation aux amortissements aurait été moins élevée, et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été plus élevées de

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

14 millions de dollars. Au cours de 2004, la société a relevé un risque accru associé à la migration possible de la contamination vers l'extérieur de certains de ses sites de transport par l'eau pluviale d'orage. Vu la nécessité de régler ce problème, en 2004, la société a rajusté son évaluation des terrains et son estimation des dépenses de restauration, et a accru son actif réglementaire et le passif environnemental compensatoire d'environ 16 millions de dollars (voir la note 13). La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence des dépenses réglementaires futures de Hydro One et le moment où elles sont recouvrées.

Retraite

Dans une décision rendue le 14 juillet 2004, la CEO a approuvé l'établissement d'un compte réglementaire par la société pour comptabiliser les cotisations au régime de retraite se rapportant à l'entreprise de distribution de la société qui auraient autrement été imputées aux résultats d'exploitation. L'actif réglementaire inclut également les sommes à payer à Inergi LP («Inergi») à partir de 2005 relativement à une convention de partage des risques liée au déséquilibre entre l'actif et le passif de la caisse de retraite à l'égard du personnel muté (voir la note 18). Dans sa décision, la CEO a conclu que les dépenses de ce genre engagées prudemment sont généralement recouvrables dans le cadre de la demande de tarification générale. La société a inclus une demande de recouvrement dans sa demande relative aux tarifs de distribution actuellement à l'étude par la CEO.

Services à basse tension

La décision prise par la CEO le 9 décembre 2004 permet de reporter le recouvrement des montants liés au réseau à basse tension approuvés auparavant, dans le cadre du CRAR, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2003. Compte tenu de cette décision, la société a déterminé qu'il est probable que, à une date ultérieure, la CEO approuve aussi le recouvrement des montants liés aux services à basse tension attribuables à 2004 et à 2005, plus les intérêts. Par conséquent, la société a constaté un actif réglementaire reflétant ce recouvrement futur probable.

Passifs réglementaires

Montant de retraite reporté

Conformément à l'ordonnance tarifaire transitoire de 1999 de la CEO, les coûts de retraite sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation lorsque les cotisations patronales sont versées au régime de retraite. L'actif de retraite reporté de la société représente l'écart cumulatif entre les cotisations patronales et les coûts de retraite, et le passif réglementaire au titre du régime de retraite reporté résulte de la constatation par la société, selon les directives de la CEO, des produits et des charges dans des périodes différentes de celles de la constatation de ces mêmes produits et charges pour une entreprise non réglementée. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la charge de retraite de la société aurait été constatée selon la comptabilité d'exercice plutôt que selon la comptabilité de caisse. Par conséquent, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été plus élevées d'environ 38 millions de dollars, en supposant aucun report réglementaire lié à l'entreprise de distribution ni aucun montant lié au régime de retraite de Inergi. En outre, les charges de financement connexes auraient été plus élevées de 4 millions de dollars.

Frais d'exportation et de transit

Conformément aux règles du marché, des frais d'exportation et de transit sont recouvrés par la SIERÉ et versés à Hydro One à raison de 1 $ le MW sur l'électricité exportée à l'extérieur de l'Ontario. La société prévoit que les sommes cumulées de ces frais d'exportation et de transit, plus les intérêts, seront prises en compte par la CEO dans l'évaluation des besoins de revenus de notre entreprise de transport, dans le cadre de notre prochaine demande de tarification générale pour le transport.

Comptes d'écart liés au règlement de détail

Hydro One a reporté certains montants d'écart liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 du *Accounting Procedures Handbook* de la CEO. La décision de la CEO du 9 décembre 2004 permet le recouvrement des écarts liés au règlement de détail cumulés avant le 31 décembre 2003, y compris les intérêts, dans le CRAR. La société prévoit que la CEO inclura le solde net de ce compte réglementaire dans les tarifs futurs.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

10. DETTE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Billets à court terme à payer	-	40
Dette à long terme		
Débentures, 6,94 %, échéant en 2005	-	200
Billets, 4,00 % échéant en 2005	-	339
Billets, 4,10 % échéant en 2006[1]	-	109
Billets, 4,15 % échéant en 2006	280	280
Billets, 4,20 % échéant en 2006	168	168
Billets, 4,30 % échéant en 2006	141	141
Billets, 4,45 % échéant en 2007	282	282
Billets, 4,55 % échéant en 2007	73	73
Billets, 4,10 % échéant en 2007[2]	40	40
Billets, 4,00 % échéant en 2008	500	500
Billets, 3,95 % échéant en 2009	400	250
Débentures, 7,15 % échéant en 2010	400	400
Billets, 6,40 % échéant en 2011	250	250
Billets, 5,77 % échéant en 2012	600	600
Débentures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, 5,36 % échéant en 2036	350	-
Billets, 6,59 % échéant en 2043	315	315
	5 084	5 232
Moins : tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(589)	(539)
escomptes non amortis, montant net	(14)	(73)
pertes non amorties découlant des couvertures	(15)	(7)
Dette à long terme	4 466	4 613

1) Le 16 décembre 2005, des billets à 4,10 % échéant en 2006 ont été remboursés.
2) Obligation à taux croissant, après trois ans partant de 4,10 % et allant jusqu'à 6,40 %, pouvant être prolongée jusqu'en 2011.

La dette à court terme représente les billets émis dans le cadre du programme de papier commercial de la société. Les billets sont libellés en dollars canadiens et ont diverses échéances ne dépassant pas 365 jours. En 2004, les billets portaient intérêt au taux moyen pondéré de 2,3 %.

Hydro One a obtenu auprès d'un syndicat bancaire des facilités de crédit renouvelables consenties et inutilisées de 750 millions de dollars échéant en août 2006 avec option de prorogation de deux ans. Lorsque ces facilités seront utilisées, le taux d'intérêt appliqué sera fondé sur les taux de référence canadiens. Ces facilités soutiennent le programme de papier commercial de la société.

La société émet des billets pour le financement à long terme de son programme de billets à moyen terme. Le montant maximal du capital qu'elle est autorisée à émettre en vertu de ce programme s'élève à 2 500 millions de dollars. La totalité de ce capital est toujours à émettre et encore disponible jusqu'en juillet 2007.

La dette à long terme est assujettie à des clauses restrictives qui, entre autres, limitent la dette permise en tant que pourcentage du total de la structure du capital, restreignent notre capacité de vendre les actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2005, la société respectait ces clauses restrictives.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

La dette à long terme, libellée en dollars canadiens, n'est pas garantie. Elle est présentée dans le tableau suivant selon le nombre d'années avant l'échéance :

Années avant l'échéance	Capital impayé sur les billets et les débentures *(en millions de dollars canadiens)*	Taux d'intérêt moyen pondéré *(pour cent)*
1 an	589	4,2
2 ans	395	4,4
3 ans	500	4,0
4 ans	400	4,0
5 ans	400	7,2
	2 284	4,7
6 à 10 ans	850	6,0
Plus de 10 ans	1 950	6,6
	5 084	5,6

11. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La valeur comptable de tous les instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète le montant estimatif que la société, si elle devait régler un contrat en cours, aurait dû payer ou serait en droit de recevoir à la fin de l'exercice. La juste valeur de la dette à long terme, fondée sur le cours du marché à la fin de l'exercice de la même dette ou d'une dette semblable comptant le même nombre d'années avant l'échéance, figure dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**		**2004**	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme[1]	5 084	5 697	5 232	5 658

1) La valeur comptable de la dette à long terme représente la valeur nominale des billets et des débentures.

Hydro One peut conclure des swaps de taux d'intérêt fixe à terme ou des contrats de vente à terme d'obligations du Gouvernement du Canada pour couvrir les effets des fluctuations futures des taux d'intérêt sur les emprunts à long terme à taux fixe. Ces opérations sont comptabilisées comme des couvertures de flux de trésorerie des opérations prévues. En 2004, Hydro One a conclu un swap de taux d'intérêt à terme comportant un notionnel de 100 millions de dollars pour fixer le taux d'intérêt d'une émission future prévue pour 2005. En 2005, Hydro One a conclu un autre swap de taux d'intérêt à terme pour fixer un notionnel supplémentaire de 50 millions de dollars. Au cours de 2005, la société a mis fin aux deux swap de taux d'intérêt à terme pour un paiement net au comptant de 10 millions de dollars qui est amorti selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés sur la durée de 30 ans de la dette connexe.

Au 31 décembre 2005, la société avait un accord de swap de taux d'intérêt variable lié à une émission d'obligations à taux croissant ayant une date d'échéance initiale en 2007, et des dates d'échéance prolongée allant jusqu'en 2011. Le swap de taux d'intérêt est comptabilisé comme une couverture de juste valeur. Cet accord comporte un notionnel de 40 millions de dollars.

La société ne court pas de risque important de contrepartie étant donné que la juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt était négligeable en 2005 (néant en 2004).

Les actifs financiers exposent Hydro One au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses engagements, causant une perte financière. Au 31 décembre 2005, il n'existait aucune concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie donnée d'actifs financiers. La société tire ses produits d'exploitation auprès d'une vaste clientèle. En conséquence, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul client. Au 31 décembre 2005, aucun solde important des débiteurs n'était exigible auprès d'un seul client.

La société continuera d'utiliser des instruments dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés exposent la société au risque de crédit étant donné que la contrepartie peut ne pas respecter ses

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

engagements. Hydro One surveille et minimise le risque de crédit par diverses techniques, dont la négociation avec des contreparties jouissant d'une cote de solvabilité très élevée, la limite du niveau de risque total à des contreparties individuelles et la conclusion d'ententes cadres permettant un règlement net.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées contributif pour tous les salariés permanents de Hydro One et de ses filiales, à l'exception de Hydro One Brampton. Les salariés de Hydro One Brampton participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario («OMERS»), caisse de retraite qui regroupe de multiples entreprises du secteur public. Les cotisations actuelles de Hydro One Brampton sont d'environ un million de dollars annuellement.

Répartition des actifs

Les actifs du régime de retraite de Hydro One étaient répartis comme suit aux 31 décembre 2005 et 2004 :

	% des actifs du régime	
Aux 31 décembre	**2005**	**2004**
Titres de participation	60,6	59,2
Titres de créance	36,2	36,2
Divers	3,2	4,6
	100,0	100,0

Autres renseignements

Le régime de retraite de Hydro One ne compte pas de titres de participation directs de la société, mais comptait des titres de créance de la province de 79 millions de dollars et de 83 millions de dollars respectivement aux 31 décembre 2005 et 2004.

Le régime de retraite de la société prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les nouveaux employés de direction qui ont commencé à travailler à partir du 1er janvier 2004, et pour les nouveaux membres professionnels de Society of Energy embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. La date d'évaluation servant à déterminer l'actif du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre. D'après l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 produite le 22 septembre 2004, la société a versé 83 millions de dollars à son régime de retraite à l'égard de 2005 (74 millions de dollars en 2004), la totalité de cette somme étant nécessaire pour répondre aux besoins de capitalisation minimums. Les cotisations sont payables un mois à terme échu. Toutes les cotisations devraient être faites au comptant. Avant 2004, la société n'était pas tenue de cotiser au régime de retraite, car la dernière évaluation actuarielle, au 31 décembre 2000, indiquait que le régime dégageait un surplus. Les cotisations après 2006 seront fondées sur une évaluation actuarielle réalisée au plus tard le 31 décembre 2006 et dépendront des rendements futurs des placements et des variations des prestations ou des hypothèses actuarielles.

Le total des paiements au comptant des avantages sociaux futurs effectués en 2005, consistant en liquidités versées par la société à son régime de retraite par capitalisation et en des paiements au comptant effectués directement aux bénéficiaires pour ses autres régimes d'avantages sans capitalisation, s'est établi à 123 millions de dollars (110 millions de dollars en 2004).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Régime de retraite		Avantages futurs autres que le régime de retraite	
	2005	**2004**	**2005**	**2004**
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au 1er janvier	4 862	4 323	966	897
Coût des services rendus au cours de l'exercice	83	76	26	24
Intérêts débiteurs	277	254	57	54
Prestations versées	(248)	(232)	(40)	(36)
Modifications du régime	-	-	1	-
Perte actuarielle nette	381	441	133	27
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	5 355	4 862	1 143	966
Variation des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	4 243	3 939	-	-
Rendement réel des actifs du régime	630	458	-	-
Prestations versées	(248)	(232)	-	-
Cotisations patronales[1]	83	74	-	-
Cotisations salariales	16	16	-	-
Charges d'administration	(11)	(12)	-	-
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	4 713	4 243	-	-
Situation de capitalisation				
(Obligation au titre des prestations sans capitalisation)	(642)	(619)	(1 143)	(966)
Pertes actuarielles nettes non amorties	1 069	1 128	385	271
Coût non amorti au titre des services passés	22	25	6	6
Actif de retraite reporté (passif au titre des prestations constituées)	449	534	(752)	(689)
Moins : tranche à court terme	-	-	36	35
Actif de retraite reporté (passif à long terme)	449	534	(716)	(654)
Composantes du coût net périodique des prestations				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations salariales	67	60	26	24
Intérêts débiteurs	277	254	57	54
Rendement réel des actifs du régime, déduction faite des charges	(619)	(446)	-	-
Perte actuarielle	381	441	133	27
Divers	-	-	-	(1)
Coûts apparaissants durant la période	106	309	216	104
Écarts entre les coûts apparaissants durant la période et les coûts constatés durant la période à l'égard des éléments suivants :				
Rendement des actifs du régime	327	174	-	-
Gain actuariel	(268)	(362)	(113)	(11)
Modifications du régime	3	3	-	1
Coût net périodique des prestations[2]	168	124	103	94
Imputé aux résultats d'exploitation[2]	23	22	64	56

1) En janvier 2006, la société a versé une cotisation de 8 millions de dollars à l'égard de 2005 (en 2005, 7 millions de dollars à l'égard de 2004).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Régime de retraite 2005	Régime de retraite 2004	Avantages futurs autres que le régime de retraite 2005	Avantages futurs autres que le régime de retraite 2004
Effet d'une augmentation de 1 % du coût des soins de santé sur :				
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	-	-	171	124
Coût des services rendus et intérêts débiteurs	-	-	12	11
Effet d'une diminution de 1 % du coût des soins de santé sur :				
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	-	-	(133)	(108)
Coût des services rendus et intérêts débiteurs	-	-	(10)	(9)
Hypothèses importantes				
Coût net périodique des prestations :				
Taux de rendement prévu des actifs du régime	7,00 %	7,00 %	-	-
Taux d'actualisation moyen pondéré	5,75 %	6,00 %	5,93 %	6,18 %
Taux d'indexation des échelles salariales (compte non tenu de la rémunération au mérite)	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,75 %	2,25 %	2,75 %	2,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés *(en années)*	10	12	10	11
Taux d'augmentation du coût des soins de santé[3]	-	-	4,40 %	4,40 %
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre :				
Taux d'actualisation moyen pondéré	5,00 %	5,75 %	4,98 %	5,93 %
Taux d'indexation des échelles salariales (compte non tenu de la rémunération au mérite)	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,50 %	2,75 %	2,50 %	2,75 %
Taux d'augmentation du coût des soins de santé[4]	-	-	4,40 %	4,40 %

2) La société suit la méthode de la comptabilité de caisse. Au cours de 2005, des coûts de retraite de 83 millions de dollars (81 millions de dollars en 2004) ont été affectés à la main-d'œuvre, dont 23 millions de dollars (22 millions de dollars en 2004) ont été passés en charges, 32 millions de dollars (31 millions de dollars en 2004) ont été capitalisés à titre d'élément du coût des immobilisations corporelles, et 28 millions de dollars (28 millions de dollars en 2004) ont été affectés à un actif réglementaire.

3) Le taux passant progressivement de 8,47 % en 2005 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite (en 2004, de 9,00 % en 2004 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite).

4) Le taux passant progressivement de 7,87 % en 2006 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite (en 2004, de 8,47 % en 2004 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite).

13. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2005	2004
Passifs environnementaux au 1er janvier	89	83
Augmentation de l'intérêt	5	5
Dépenses	(14)	(15)
Rajustement découlant d'une réévaluation *(note 9)*	(1)	16
Passifs environnementaux au 31 décembre	79	89
Moins : tranche à court terme	(15)	(15)
	64	74

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Les dépenses futures estimatives liées à l'environnement pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2005 et les dépenses totales par la suite sont comme suit : 15 millions de dollars en 2006; 14 millions de dollars en 2007; 12 millions de dollars en 2008; 10 millions de dollars en 2009; 9 millions de dollars en 2010 et 40 millions de dollars par la suite.

Il existe des incertitudes quant aux coûts environnementaux futurs estimatifs dues à certains événements externes possibles comme la modification des règlements et les progrès dans les technologies de restauration des sites. Hydro One examine régulièrement les facteurs influant sur ces estimations de coûts ainsi que l'état environnemental des divers biens. Le coût réel de l'enquête ou de la restauration des sites peut différer des estimations actuelles.

14. CAPITAL SOCIAL

Actions ordinaires et actions privilégiées

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif à 5,5 %, d'une valeur de rachat de 25,00 $ l'action et 99 990 actions ordinaires, portant le total des actions ordinaires en circulation à 100 000. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

Les actions privilégiées donnent droit à un dividende cumulatif annuel de 18 millions de dollars, payable trimestriellement. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la province au prix de 25,00 $ l'action, qui représente la valeur déclarée, plus tout dividende accumulé et impayé, si la province vend au public un certain nombre des actions ordinaires qu'elle détient, de sorte qu'elle détiendra moins de 50 % des actions ordinaires de la société. Hydro One peut décider, sans condition, de régler le prix de rachat, en totalité ou en partie, en émettant des actions ordinaires additionnelles à la province. Si la province n'exerce pas son droit de rachat, la société pourrait rajuster le dividende sur les actions privilégiées afin que le rendement soit inférieur de 0,50 % au rendement du marché d'alors des actions privilégiées à dividende semblable. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans des cas précis, et ont priorité de rang sur les actions ordinaires au moment d'une liquidation.

Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont déclarés au gré du conseil d'administration de Hydro One et recommandés par la direction en fonction des résultats d'exploitation, de la situation financière, des besoins de liquidités et d'autres facteurs pertinents comme la pratique de l'industrie et les attentes de l'actionnaire.

En 2005, nous avons déclaré des dividendes sur actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2004) et des dividendes sur actions ordinaires de 273 millions de dollars (247 millions de dollars en 2004).

Résultat par action

Le résultat par action est calculé comme le bénéfice net de l'exercice, après dividendes sur les actions privilégiées cumulatifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice.

15. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La province, la SFIÉO, la SIERÉ et Ontario Power Generation Inc. («OPG») sont des parties liées à Hydro One. De plus, la CEO est liée à la société étant donné qu'elle est une société d'État provinciale. Les opérations entre ces parties et Hydro One ont été les suivantes :

Hydro One a reçu des revenus pour les services de transport de la SIERÉ d'après les taux uniformes de transport approuvés par la CEO. Les revenus de transport pour 2005 comprennent 1 276 millions de dollars (1 228 millions de dollars en 2004) se rapportant à ces services.

Hydro One a reçu des revenus tirés de l'alimentation en électricité de collectivités éloignées du Nord provenant de la SIERÉ. Les revenus de distribution pour 2005 comprennent 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2004) se rapportant à ces services.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Hydro One reçoit de la SIERÉ des sommes pour la protection des tarifs ruraux. Les revenus de distribution pour 2005 comprennent 127 millions de dollars se rapportant à ce programme. En 2004, la société a aussi reçu 127 millions de dollars pour la protection des tarifs ruraux, dont 1 million de dollars ont été versés à des sociétés de distribution locales relativement aux conventions d'annexion.

En 2005, Hydro One a acheté l'équivalent de 2 095 millions de dollars (1 951 millions de dollars en 2004) en électricité sur le marché de l'électricité administré par la SIERÉ et de 36 millions de dollars (36 millions de dollars en 2004) en électricité d'OPG.

Aux termes de la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario de 1998*, la CEO doit recouvrer la totalité de ses charges d'exploitation annuelles auprès des sociétés de distribution de gaz et d'électricité et des sociétés de transport d'électricité. En 2005, Hydro One a engagé des frais de 7 millions de dollars (10 millions de dollars en 2004) auprès de la CEO.

Hydro One a des conventions de niveau de service avec les autres sociétés remplaçantes. Ces services comprennent des services extérieurs ainsi que d'ingénierie, de logistique et de télécommunications. Les revenus liés à la prestation de services de construction et d'entretien du matériel aux autres sociétés remplaçantes se sont établis à 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2004), surtout pour l'entreprise de transport. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à l'achat de services auprès des autres sociétés remplaçantes ont été inférieures à 1 million de dollars en 2005 et en 2004.

La provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés a été payée ou est à payer à la SFIÉO, et des dividendes ont été versés ou le seront à la province (voir la note 2).

Les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de celles-ci par suite des opérations susmentionnées sont comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Débiteurs	116	120
Créditeurs et charges à payer	(263)	(247)

Les créditeurs et charges à payer représentent les sommes à payer à la SIERÉ relativement à des achats d'électricité de 213 millions de dollars (200 millions de dollars en 2004).

16. ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Aux fins des états des flux de trésorerie consolidés, le poste «trésorerie et équivalents de trésorerie» fait référence au poste «dette bancaire» du bilan.

Les variations des soldes hors caisse liées à l'exploitation comprennent ce qui suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Diminution (augmentation) des débiteurs	85	(91)
Augmentation des matières et des fournitures	(9)	(2)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	70	10
(Diminution) augmentation des intérêts courus	(1)	6
Diminution des créditeurs à long terme et des charges à payer	(1)	(9)
Augmentation des avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	62	57
Divers	(12)	(4)
	194	(33)
Informations supplémentaires :		
Intérêts payés	300	285
Paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	210	207

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

17. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Hydro One est impliquée dans diverses poursuites, réclamations et instances réglementaires dans le cours normal des affaires. De l'avis de la direction, l'issue de ces affaires, sauf comme il est indiqué ci-dessous, n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Par suite de l'acquisition par Hydro One de certains actifs, passifs, droits et obligations liés aux services de transport et de distribution et aux services énergétiques d'Ontario Hydro, Hydro One a remplacé Ontario Hydro comme partie dans un certain nombre de poursuites. Le 1er septembre 1995, Torcom Communications Inc. (Torcom) a désigné Ontario Hydro comme l'un de plusieurs défendeurs dans une poursuite en dommages-intérêts de 150 millions de dollars, ciblant en outre l'exécution précise de certains contrats et un redressement par voie d'injonction interlocutoire. Torcom voulait acheter certains appareils de télécommunications appartenant à une société en faillite auprès du séquestre judiciaire. Les appareils avaient été installés sur une propriété d'Ontario Hydro en vertu d'un permis octroyé au propriétaire original. Torcom allègue qu'elle a conclu un accord avec Ontario Hydro pour l'installation permanente des appareils sur la propriété d'Ontario Hydro et qu'Ontario Hydro a rompu cet accord et a contrecarré ses efforts pour acheter les appareils auprès du séquestre. Le dossier n'a pas beaucoup avancé depuis 1995, année où Ontario Hydro a déposé une demande de précisions à l'égard des allégations à son endroit. Ontario Hydro n'a pas reçu de réponse à sa demande et n'a pas encore produit de défense. Hydro One estime qu'il y a des arguments de défense solides quant à la plainte contre Ontario Hydro et qu'il est peu probable que l'issue de ce litige ait un effet important sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou son avenir. Torcom n'a pas donné suite à cette réclamation depuis presque dix ans.

Le 29 mars 1999, la bande des Premières nations de Whitesand a intenté une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale), dont les défendeurs sont la province, le Procureur général du Canada, Ontario Hydro, la SFIÉO, OPG et la société. Le 24 mai 2001, la bande des Premières nations de Whitesand a déposé une autre poursuite pratiquement identique à la première contre les mêmes parties. Cette deuxième poursuite est motivée par le moyen de procédure utilisé par la province dans sa défense alléguant que l'avis de la première poursuite ne respectait pas la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* (Ontario). Ces poursuites réclament un jugement déclaratoire, une mesure injonctive et des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. La bande de Whitesand allègue que, depuis au moins la première moitié du XXe siècle, Ontario Hydro érige des barrages et des centrales ainsi que d'autres installations sur les terres traditionnelles de la bande ou touchant celles-ci, et que ces installations ont causé des dommages aux membres de la bande et aux terres, y compris d'importantes inondations et de l'érosion. La bande de Whitesand réclame également, en vertu des droits issus de traités, une part des profits provenant des activités de ces installations d'Ontario Hydro, un droit à une hausse des rentes établies par traité et des dédommagements pour les coûts engagés dans le cadre de négociations antérieures portant sur les griefs de la bande à l'égard d'Ontario Hydro. La bande de Whitesand a invoqué de multiples causes d'action, dont la violation de propriété, la violation d'une obligation fiduciaire, la nuisance et la négligence. Le dossier a été regroupé avec une réclamation semblable de la bande des Premières nations de Red Rock qui a été intentée le 7 septembre 2001, vu que toutes les questions de procédure dans les deux litiges étaient les mêmes. Ces deux causes sont maintenant fondues en un seul recours où les réclamations de Whitesand et de Red Rock sont présentées. Les réclamations relatives aux activités d'Ontario Hydro (c'est-à-dire, l'inondation) ont trait à des litiges pour lesquels OPG aurait une responsabilité compte tenu des décrets de transfert en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Dans la réclamation regroupée, Whitesand et Red Rock essaient de rattacher Hydro One aux allégations d'inondation d'après le principe présumé que le réseau de transport fait partie intégrante du réseau entier d'électricité, ce qui inclut la méthode de production de l'électricité. À ce jour, Hydro One n'a pas produit de défense. Hydro One croit qu'il est peu probable que l'issue de ce litige ait une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou son avenir.

Transfert d'actifs

Le 1er avril 1999, dans le cadre de l'acquisition de ses activités, Hydro One a acquis et pris en charge les actifs et passifs, les droits et les obligations des entreprises de transport et de distribution d'électricité ainsi que de services énergétiques d'Ontario Hydro, à l'exception de certains actifs de transport et de distribution et d'autres actifs situés sur des terres gardées pour des bandes ou des groupes d'Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada). Le transfert du titre de ces actifs ne s'est pas produit car, à l'origine, les autorisations accordées par le ministère

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien pour la construction et l'exploitation de ces actifs ne pouvaient être cédées sans le consentement du ministre et des bandes ou groupes d'Indiens visés ou, dans plusieurs cas, parce que les autorisations étaient périmées ou n'avaient pas été correctement délivrées. Hydro One gère ces actifs, qui sont détenus pour l'instant par la SFIÉO.

Hydro One a amorcé des négociations avec les bandes et les groupes d'Indiens visés, afin d'obtenir les autorisations et les consentements nécessaires pour effectuer le transfert de ces actifs de transport, de distribution et autres. Hydro One ne peut prédire le montant total qu'elle pourrait devoir payer pour obtenir les autorisations et les consentements nécessaires. Hydro One s'attend à payer plus de 850 000 $ par année, ce qui correspond au montant versé auparavant à ces bandes et groupes d'Indiens par Ontario Hydro et au montant total des coûts permis en vertu des ordonnances tarifaires transitoires. Si, après avoir pris toutes les mesures raisonnables, Hydro One ne peut autrement obtenir les autorisations et les consentements des bandes et groupes d'Indiens, la SFIÉO gardera ces actifs pour une période indéterminée. Par contre, Hydro One pourrait devoir déplacer ces actifs des terres indiennes à d'autres endroits à un coût qui serait élevé ou, dans un nombre limité de cas, abandonner une ligne et la remplacer par des groupes générateurs diesel. Dans de tels cas, Hydro One ferait une demande pour recouvrer ces coûts dans des ordonnances tarifaires futures.

18. ENGAGEMENTS

Entente avec Inergi

Depuis le 1er mars 2002, Cap Gemini Canada Inc. fournit des services à Hydro One par l'intermédiaire d'Inergi. Selon l'entente, Inergi procure à Hydro One notamment des services relatifs aux technologies de l'information, aux relations avec la clientèle et à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que certains services financiers et certains services liés aux ressources humaines en vertu d'une entente de dix ans. Les frais initiaux sont d'environ 90 millions de dollars à 130 millions de dollars par année, sous réserve de l'étude comparative externe effectuée tous les trois ans pour assurer que Hydro One paie un coût fixe concurrentiel et constamment amélioré. Dans le cadre de cette entente, environ 900 salariés de la société, y compris environ 130 salariés non permanents, ont été mutés à Inergi le 1er mars 2002.

Les engagements annuels en vertu de l'entente pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2005 et le montant total par la suite se présentent comme suit : 110 millions de dollars en 2006; 108 millions de dollars en 2007; 97 millions de dollars en 2008; 93 millions de dollars en 2009; 90 millions de dollars en 2010 et 102 millions de dollars par la suite.

En outre, l'entente d'impartition avec Inergi comprend une convention de partage des risques, selon laquelle Hydro One ou Inergi effectue un paiement lié à un déséquilibre passé entre l'actif et le passif de la caisse de retraite du personnel muté couvert par le régime de retraite d'Inergi. La convention de partage des risques a été établie d'après les données disponibles le 31 décembre 2004 reflétant les facteurs économiques et les taux de rendement de la caisse de retraite. Hydro One est tenue de verser à Inergi environ 17 millions de dollars répartis en versements égaux sur les deux prochains exercices.

Soutien de prudence

Les acheteurs d'électricité en Ontario, par l'intermédiaire de la SIERÉ, sont tenus de fournir une garantie pour réduire le risque de manquement d'après leur activité prévue sur le marché. La SIERÉ pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si Hydro One Networks ou Hydro One Brampton ne parvenait pas à effectuer un paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERÉ. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaires majorée du montant nominal de la garantie de la société mère. Au 31 décembre 2005, le soutien de prudence fourni par la société consistait en des lettres de crédit bancaires de 21 millions de dollars (33 millions de dollars en 2004) et des garanties de la société mère de 275 millions de dollars (275 millions de dollars en 2004).

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaires ont été émises comme garantie pour le passif de la société aux termes d'un fonds de fiducie, établi en vertu du régime de retraite complémentaire à l'intention des employés de Hydro One et de ses filiales. Le fiduciaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur les lettres de crédit si Hydro One manque à ses obligations aux

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel, ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de la société en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaires. Au 31 décembre 2005, Hydro One avait des lettres de crédit bancaires de 82 millions de dollars (80 millions de dollars en 2004) en cours relativement aux conventions de retraite.

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2005 et le montant total par la suite sont comme suit : 5 millions de dollars en 2006; 4 millions de dollars en 2007; 4 millions de dollars en 2008; 4 millions de dollars en 2009; néant en 2010 et néant par la suite.

19. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One comporte trois secteurs isolables :

- l'entreprise de transport, dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport et de raccordement, et qui est responsable du transport de l'électricité dans l'ensemble du réseau électrique de l'Ontario;
- l'entreprise de distribution, dont l'activité principale consiste à livrer et à vendre de l'électricité aux clients;
- un secteur «divers» qui comprend principalement l'entreprise de télécommunications. Hydro One procède actuellement à l'évaluation de sa stratégie à l'égard de ces activités.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des produits et des services offerts. Les conventions comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2). Les informations sectorielles se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Transport	Distribution	Divers	Consolidé
2005				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 310	3 085	21	4 416
Achats d'électricité	-	2 131	-	2 131
Exploitation, entretien et administration	353	413	26	792
Amortissement	246	236	5	487
Bénéfice (perte) avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	711	305	(10)	1 006
Charges de financement				325
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés				681
Dépenses en immobilisations	349	338	4	691

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Transport	Distribution	Divers	Consolidé
2004				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 262	2 874	17	4 153
Achats d'électricité	-	1 987	-	1 987
Exploitation, entretien et administration	356	392	23	771
Amortissement	241	234	5	480
Bénéfice (perte) avant charges de financement, provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés et recouvrement réglementaire	665	261	(11)	915
Recouvrement réglementaire				91
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés				1 006
Charges de financement				331
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés				675
Dépenses en immobilisations	432	288	7	727

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**
Total de l'actif		
Transport	6 832	6 785
Distribution	4 925	4 845
Divers	92	95
	11 849	11 725

Tous les produits, les coûts et les actifs, selon le cas, sont gagnés, engagés ou détenus au Canada.

HYDRO ONE INC.
SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2005**	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**
Données tirées de l'état des résultats					
Produits					
Transport	1 310	1 262	1 298	1 317	1 259
Distribution	3 085	2 874	2 734	2 682	2 158
Divers	21	17	26	32	49
	4 416	4 153	4 058	4 031	3 466
Charges					
Achats d'électricité	2 131	1 987	1 872	1 858	1 267
Exploitation, entretien et administration[1]	792	771	795	832	824
Amortissement	487	480	454	411	384
	3 410	3 238	3 121	3 101	2 475
Recouvrement réglementaire[2]	-	91	-	-	-
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	1 006	1 006	937	930	991
Charges de financement	325	331	348	353	350
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	681	675	589	577	641
Provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	198	177	193	233	267
Bénéfice net	483	498	396	344	374
Résultat de base et dilué par action ordinaire *(en dollars canadiens)*	4 652	4 798	3 779	3 258	3 562
Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)					
Données tirées du bilan					
Actif					
Transport	6 832	6 785	6 589	6 638	6 693
Distribution	4 925	4 845	4 623	4 694	4 416
Divers	92	95	94	90	122
Total de l'actif	11 849	11 725	11 306	11 422	11 231
Passif					
Passif à court terme (y compris la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an)	1 341	1 262	1 192	1 894	1 625
Dette à long terme	4 466	4 613	4 539	3 938	4 079
Autres passifs à long terme	1 326	1 326	1 284	1 451	1 533
Capitaux propres					
Capital social	3 637	3 637	3 637	3 637	3 637
Bénéfices non répartis	1 079	887	654	502	357
Total du passif et des capitaux propres	11 849	11 725	11 306	11 422	11,231

HYDRO ONE INC.
SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES (suite)

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2005	2004	2003	2002	2001
Autres données financières					
Dépenses en immobilisations					
Transport	349	432	289	260	274
Distribution[3]	338	288	292	286	247
Divers	4	7	16	24	45
Total des dépenses en immobilisations	691	727	597	570	566
Ratios					
Couverture de la dette à long terme par l'actif net[4]	1,93	1,88	1,86	1,90	1,88
Ratio de couverture par le bénéfice[5]	2,69	2,70	2,43	2,35	2,53
Statistiques d'exploitation					
Transport					
Unités transportées *(TWh)*[6]	157,0	153,4	151,7	153,2	146,9
Demande de pointe sur 20 minutes du réseau ontarien *(MW)*[6]	26 219	25 204	24 849	25 629	25 269
Demande de pointe sur 60 minutes du réseau ontarien *(MW)*[6]	26 160	24 979	24 753	25 414	25 239
Total des lignes de transport *(en kilomètres)*	28 547	28 643	28 621	28 492	28 387
Distribution					
Unités distribuées aux clients de Hydro One *(TWh)*[6]	29,7	28,5	27,9	27,1	21,3
Unités distribuées par les lignes de Hydro One *(TWh)*[6, 7]	45,6	44,8	44,7	45,1	41,3
Total des lignes de distribution *(circuit-kilomètre)*	122 118	121 736	121 285	120 767	120 448
Clients	1 273 768	1 258 925	1 238 748	1 219 614	1 193 089
Total de l'effectif permanent	4 189	4 118	3 967	3 933	4 815

1) Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration pour 2002 incluaient une charge de 25 millions de dollars pour un programme de réduction de l'effectif.
2) À la suite des preuves verbales et écrites présentées par Hydro One, le 9 décembre 2004, la CEO a rendu une décision évoquant le caractère prudent et approuvant le recouvrement des montants auparavant reportés par la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité*, relativement aux soldes des comptes de report réglementaire visés par Hydro One dans sa demande du 31 mai 2004. Par conséquent, un recouvrement réglementaire non récurrent de 91 millions de dollars a été inscrit.
3) Les dépenses en immobilisations excluent 468 millions de dollars en 2001 associés à l'acquisition de sociétés de distribution locales.
4) Le ratio de couverture de la dette à long terme par l'actif net est calculé comme le total de l'actif moins le total du passif, exclusion faite de la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an), divisé par la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an).
5) Le ratio de couverture par le bénéfice a été calculé comme la somme du bénéfice net, des charges de financement et de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés, divisée par la somme des charges de financement, des intérêts capitalisés et des dividendes sur actions privilégiées cumulatifs.
6) Les statistiques relatives au réseau comprennent des chiffres provisoires pour décembre.
7) Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux consommateurs qui achètent leur électricité directement de la SIERÉ. Avant le libre accès en 2002, ces abonnés achetaient leur électricité directement de la société remplacée d'OPG.

Énoncé de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

La responsabilité à l'égard de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels et du rapport de gestion incombe à la direction d'Ontario Power Generation Inc. («OPG»).

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus («PCGR») du Canada et aux exigences de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario («CVMO»), selon le cas. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités en valeurs mobilières, y compris le Règlement 51-102 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et ses exigences publiées connexes.

Les états financiers consolidés et l'information figurant dans le rapport de gestion comprennent nécessairement des montants fondés sur un jugement éclairé et des estimations à l'égard des incidences attendues des événements et des opérations actuels compte tenu de leur importance. Un élément est jugé important s'il est prévu, par suite d'efforts raisonnables, qu'il aura une incidence importante sur le bénéfice, les flux de trésorerie, la valeur d'un actif ou d'un passif ou la réputation. En outre, dans le cadre de la préparation de l'information financière, nous devons interpréter les exigences décrites plus haut, établir la pertinence des renseignements qui seront inclus et faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'information présentée. Le rapport de gestion comprend également des informations à l'égard de l'incidence des opérations et des événements actuels, des sources de trésorerie et de financement, des tendances d'exploitation, des risques et des incertitudes. Les résultats réels qui seront atteints peuvent différer de manière importante de notre évaluation actuelle de cette information puisque les événements et les circonstances futurs pourraient ne pas se produire tel qu'il a été prévu.

Pour assumer notre responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, nous maintenons un système complet de contrôles internes et de vérification interne, y compris des contrôles organisationnels, des contrôles des procédures et des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière, et nous nous fondons sur ce système. Notre système de contrôles internes comprend la communication écrite de nos politiques et de nos procédures qui gèrent la conduite d'affaires et la gestion du risque, la planification d'ensemble de nos activités, la répartition efficace des tâches, la délégation des pouvoirs et l'imputabilité personnelle, la sélection soigneuse et la formation du personnel, ainsi que des conventions comptables judicieuses et prudentes, que nous mettons à jour régulièrement. Cette structure donne l'assurance d'un contrôle interne approprié des opérations, des actifs et des registres comptables. Nous procédons également régulièrement à la vérification des contrôles internes. Ces contrôles et ces vérifications sont établis dans le but de nous fournir l'assurance raisonnable que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers et des autres informations financières, que les actifs sont protégés contre une utilisation ou une cession non autorisée, que les passifs sont constatés et que nous nous conformons à toutes les exigences réglementaires.

À titre de chef de la direction et de chef des finances d'OPG, nous attesterons du document d'information annuel d'OPG déposé auprès de la CVMO, qui comprend l'attestation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'OPG, comme l'exige le Règlement 52-109.

Le conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son comité de vérification et de gestion des risques, procède à l'examen et à l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion, et supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation et de la préparation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risques et de l'évaluation des opérations importantes et des opérations entre apparentés.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. Le rapport des vérificateurs précise les responsabilités des vérificateurs et l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers consolidés d'OPG. Les vérificateurs externes, comme il a été confirmé par le comité de vérification et de gestion des risques, ont eu un accès direct et sans restriction au comité de vérification et de gestion des risques, avec et sans la présence des membres de la direction, pour discuter de la vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière par OPG et de l'efficacité du système de contrôles internes.

Le président et chef de la direction,

Jim Hankinson

Le chef des finances,

Donn W.J. Hanbidge

Le 7 février 2006

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire d'Ontario Power Generation Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2005 et 2004, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (du déficit) et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction d'Ontario Power Generation Inc. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 7 février 2006

États des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	**2005**	2004
Produits		
Produits avant le rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché et le rabais associé à la limite de revenus	**6 949**	6 072
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché (note 17)	**(412)**	(1 154)
Rabais associé à la limite de revenus (note 18)	**(739)**	–
	5 798	4 918
Combustible	**1 297**	1 153
Marge brute	**4 501**	3 765
Charges		
Exploitation, maintenance et administration	**2 516**	2 594
Amortissement (note 5)	**753**	765
Augmentation du passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires due à la désactualisation	**476**	453
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	**(381)**	(313)
Impôt foncier et impôt sur le capital	**107**	103
Restructuration	**10**	20
	3 481	3 622
Bénéfice avant ce qui suit :	**1 020**	143
Dépréciation des actifs à long terme (note 5)	**265**	–
Autres produits	**–**	(8)
Bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et élément extraordinaire	**755**	151
Intérêts débiteurs, montant net	**197**	189
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et élément extraordinaire	**558**	(38)
Charge (recouvrement) d'impôts		
Exigibles	**80**	21
Futurs (note 10)	**38**	(101)
	118	(80)
Bénéfice avant élément extraordinaire	**440**	42
Élément extraordinaire (note 10)	**74**	–
Bénéfice net	**366**	42
Résultat de base et dilué par action ordinaire avant élément extraordinaire (en dollars)	**1,72**	0,16
Résultat de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	**1,43**	0,16
Actions ordinaires en circulation (en millions)	**256,3**	256,3

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États des bénéfices non répartis (du déficit) consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	**2005**	2004
Déficit au début de l'exercice	**(105)**	(147)
Bénéfice net	**366**	42
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	**261**	(105)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États des flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	**2005**	2004
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	**366**	42
Rajustements pour les éléments hors caisse :		
Amortissement	**753**	765
Augmentation du passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires due à la désactualisation	**476**	453
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	**(381)**	(313)
Charge de retraite	**115**	92
Autres avantages postérieurs à l'emploi et régimes de retraite complémentaires	**181**	157
Impôts sur les bénéfices futurs	**38**	(101)
Contrats d'option à taux intermédiaires	**(36)**	(52)
Provision pour restructuration	**10**	20
Rajustement à la valeur marchande des contrats d'électricité	**18**	5
Provision pour combustible nucléaire irradié	**28**	28
Dépréciation des actifs à long terme	**265**	–
Radiation du surstock	**57**	–
Élément extraordinaire	**74**	–
Actifs et passifs réglementaires	**7**	–
Divers	**22**	26
	1 993	1 122
Contributions aux fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	**(454)**	(454)
Dépenses d'enlèvement d'immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires	**(90)**	(71)
Remboursement des dépenses d'enlèvement d'immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires	**23**	19
Cotisations à la caisse de retraite	**(254)**	(154)
Dépenses pour les autres avantages postérieurs à l'emploi et les régimes de retraite complémentaires	**(65)**	(60)
Dépenses de restructuration (note 15)	**(18)**	(51)
Variations nettes des autres actifs et passifs à long terme	**(87)**	(26)
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 25)	**153**	(99)
Flux de trésorerie d'exploitation	**1 201**	226
Activités d'investissement		
Placement dans des actifs réglementaires (note 6)	**(265)**	–
Placement dans des immobilisations	**(498)**	(561)
Produit de la vente d'autres immobilisations corporelles	**3**	18
Flux de trésorerie d'investissement	**(760)**	(543)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme (note 8)	**495**	13
Remboursement de la dette à long terme (note 8)	**(4)**	(6)
Augmentation (diminution) nette des effets à court terme (note 7)	**(26)**	26
Flux de trésorerie de financement	**465**	33
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**906**	(284)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**2**	286
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**908**	2

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2005	2004
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**908**	2
Débiteurs (note 4)	**538**	346
Impôts futurs (note 10)	**18**	44
Stocks de combustible	**581**	569
Matières et fournitures	**115**	92
	2 160	1 053
Immobilisations (note 5)		
Immobilisations corporelles	**15 172**	15 114
Moins : amortissement cumulé	**3 760**	3 174
	11 412	11 940
Autres actifs à long terme		
Actif des régimes de retraite reporté (note 11)	**663**	524
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (note 9)	**6 788**	5 976
Matières et fournitures à long terme	**273**	281
Actifs réglementaires (note 6)	**266**	–
Débiteurs à long terme et autres actifs	**61**	56
	8 051	6 837
	21 623	19 830

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	**2005**	2004
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 15 et 16)	**958**	949
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, à payer (note 17)	**–**	439
Rabais associé à la limite de revenus, à payer (note 18)	**739**	–
Effets à court terme à payer (note 7)	**–**	26
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	**806**	5
Produits reportés exigibles à moins d'un an	**12**	12
Impôts sur les bénéfices et impôt sur le capital à payer (note 10)	**81**	12
	2 596	1 443
Dette à long terme (note 8)	**3 089**	3 399
Autres passifs à long terme		
Enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (note 9)	**8 759**	8 339
Autres avantages postérieurs à l'emploi et régimes de retraite complémentaires (note 11)	**1 212**	1 105
Créditeurs à long terme et charges à payer	**183**	212
Produits reportés	**144**	156
Impôts futurs (note 10)	**241**	155
Passifs réglementaires (note 6)	**12**	–
	10 551	9 967
Avoir de l'actionnaire		
Actions ordinaires	**5 126**	5 126
Bénéfices non répartis (déficit)	**261**	(105)
	5 387	5 021
	21 623	19 830

Engagements et éventualités (notes 2, 5, 7, 8, 9, 10, 12 et 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

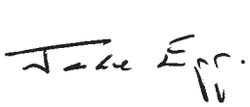

L'honorable Jake Epp
Président du conseil

M. George Lewis
Administrateur

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004

1 Description de l'entreprise

Ontario Power Generation Inc. a été constituée le 1er décembre 1998 selon la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Dans le cadre de la restructuration d'Ontario Hydro, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et du secteur de l'électricité en Ontario, Ontario Power Generation Inc. et ses filiales (collectivement appelées «OPG» ou la «Société») ont acquis et pris en charge certains actifs, passifs, employés, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité d'Ontario Hydro le 1er avril 1999, date du début de l'exploitation. Ontario Hydro a continué d'exercer ses activités sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario («SFIÉO»), avec le mandat de gérer et de rembourser la dette impayée et les autres obligations d'Ontario Hydro.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers consolidés incluent les comptes d'OPG Inc. et de ses filiales. OPG comptabilise ses participations dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Toutes les opérations intersociétés importantes ont été éliminées dans la consolidation.

Certains montants comparatifs de 2004 ont été reclassés par rapport aux états financiers antérieurement présentés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2005.

3 Sommaire des principales conventions comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'argent en dépôt et les instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours à la date d'achat. Tous les autres instruments du marché monétaire dont l'échéance est de plus de 90 jours, mais de moins d'un an à la date d'achat, sont constatés comme des placements à court terme. Ces instruments sont évalués au coût ou à la valeur marchande, selon le moins élevé des deux montants.

Les intérêts gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme de 13 millions de dollars (5 millions de dollars en 2004) à un taux réel moyen de 2,8 % (2,2 % en 2004) sont contrebalancés par les intérêts débiteurs dans les états des résultats consolidés.

Vente de créances

La titrisation de créances représente la vente d'actifs, tels que des débiteurs, à des entités ou à des fiducies indépendantes, qui achètent des créances, puis émettent des droits dans celles-ci aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées comme des ventes étant donné que le contrôle sur ces actifs a été cédé moyennant une contrepartie au comptant nette. Pour chaque cession, l'excédent de la valeur comptable des créances cédées sur la juste valeur estimative des produits reçus figure à titre de perte à la date du transfert dans les intérêts débiteurs nets. La valeur comptable des créances cédées est imputée aux créances vendues ou aux droits conservés selon leur juste valeur relative à la date de la cession.

La juste valeur est établie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les flux de trésorerie sont projetés à partir des meilleures estimations des principales hypothèses d'OPG, comme les taux d'actualisation, la durée de vie moyenne pondérée des créances et les ratios de créances irrécouvrables.

Quand des créances sont vendues, certains actifs financiers, qui consistent en des droits dans les créances cédées, sont conservés. Certains droits conservés détenus dans les créances sont comptabilisés au coût. Les créances cédées sont entièrement gérées et ne donnent pas lieu à un actif ni à un passif de gestion.

Stocks

Les stocks de combustible sont évalués au coût moyen pondéré.

Les matières et les fournitures sont évaluées au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants, à l'exception des pièces de rechange essentielles uniques à certaines installations nucléaires ou à combustible fossile. Le coût des pièces de rechange essentielles est imputé aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante de ces installations et est classé comme un actif à long terme.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les frais d'intérêts engagés pendant la construction sont capitalisés dans le coût de l'immobilisation en fonction du taux d'intérêt sur la dette à long terme d'OPG. Les dépenses associées au remplacement des principaux composants sont capitalisées.

Les taux d'amortissement utilisés pour les différentes catégories d'immobilisations sont fondés sur leur durée de vie utile estimative. Les coûts d'enlèvement des immobilisations qui n'ont pas fait l'objet d'une provision au cours de la période considérée ou des périodes antérieures sont également imputés à la dotation aux amortissements. Les frais de réparation et de maintenance sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf les ordinateurs et l'équipement de transport et de travail, qui le sont selon la méthode de l'amortissement dégressif comme suit :

Centrales nucléaires Darlington et Pickering B	25 ans
Centrale nucléaire Pickering A	42 à 44 ans[1]
Centrales à combustible fossile	40 à 50 ans[2]
Centrales hydroélectriques	100 ans
Installations d'administration et de service	50 ans
Ordinateurs et équipement de transport et de travail – amortissement dégressif	9 % à 40 % par an
Principaux logiciels d'application	5 ans

1. Les unités 1 et 4 de la centrale Pickering A sont amorties sur une durée d'exploitation plus longue en raison de l'achèvement, au cours des années 1980, des travaux de retubage de la centrale Pickering A et de la remise à neuf des unités 1 et 4, achevés respectivement en 2005 et 2003.
2. Depuis le 1er janvier 2004, les centrales alimentées au charbon sont amorties sur la période comprise entre 2004 en 2007 en raison de la fermeture prévue de ces centrales d'ici la fin de 2007, à l'exception de la centrale Nanticoke qui sera amortie sur une période se terminant en 2008.

Dépréciation des immobilisations

OPG évalue ses immobilisations corporelles chaque fois que les conditions indiquent que les flux de trésorerie non actualisés estimatifs pourraient être inférieurs à la valeur comptable nette des actifs. Si les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus sont inférieurs à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée, correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. La juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie futurs actualisés prévus si les cours du marché ne sont pas disponibles.

Placements du portefeuille à long terme

Les placements du portefeuille à long terme, autres que les placements détenus par la filiale en propriété exclusive de la Société, OPG Ventures Inc. («OPGV»), sont présentés à la fraction non amortie du coût et englobent les fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et la gestion des déchets nucléaires. Les gains et les pertes sur les placements à long terme sont constatés dans les autres produits, à la vente des placements. Lorsqu'une baisse dans la valeur des placements survient, qui est considérée durable, une provision pour perte est établie.

Les placements détenus par OPGV sont inscrits à leur juste valeur, et la variation de la juste valeur des placements est incluse dans les produits de la période au cours de laquelle la variation a lieu. La juste valeur de ces placements est estimée d'après les renseignements sur le marché disponibles ou à l'aide de techniques d'estimation fondées sur le rendement historique.

Passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires

OPG constate des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles relativement à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires, actualisées à la valeur temporelle de l'argent. Elle a estimé le montant et le calendrier des charges en trésorerie futures liées à ces activités en fonction des plans actuels d'enlèvement d'immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires. Les passifs sont d'abord constatés à leur juste valeur estimative, fondée sur la valeur actualisée des coûts que l'on prévoit engager.

Le passif est augmenté régulièrement du montant de la valeur actualisée de la tranche variable des coûts relatifs aux déchets nucléaires produits chaque année, les montants correspondants étant imputés aux charges d'exploitation. Les charges relatives aux déchets de faible activité et d'activité moyenne sont imputées à la dotation aux amortissements. Les charges relatives à l'évacuation du combustible nucléaire irradié sont imputées aux charges relatives au combustible. Le passif peut également être rajusté par suite de modifications des montants ou des échéanciers estimatifs des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Au règlement du passif, un gain ou une perte serait constaté.

L'augmentation découle du fait que les passifs pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires sont présentés à leur valeur actualisée nette. La charge de désactualisation correspond à l'augmentation de la valeur comptable des passifs due à l'écoulement du temps. La charge subséquente est incluse dans les charges d'exploitation.

Le coût de mise hors service d'immobilisations est capitalisé par augmentation de la valeur comptable des immobilisations connexes. Le coût capitalisé est amorti sur la durée de vie utile résiduelle des immobilisations connexes et inclus dans la dotation aux amortissements.

Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires

Conformément à l'accord en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement («ONFA») conclu entre OPG et la province d'Ontario, OPG a établi le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement (collectivement, les «Fonds nucléaires»). Le Fonds pour combustible irradié vise à financer les dépenses liées à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire irradié fortement radioactif tandis que le Fonds de déclassement a été établi pour financer les dépenses liées à l'enlèvement des immobilisations nucléaires et à l'évacuation de déchets de faible activité et d'activité moyenne. OPG conserve les Fonds nucléaires dans des comptes de garde en mains tierces qui sont distincts du reste des actifs d'OPG.

Les Fonds nucléaires sont investis dans des valeurs à revenu fixe et titres de capitaux propres qui sont constatés en tant que placements à long terme et sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Par conséquent, les gains et les pertes ne sont constatés qu'au moment de la vente d'un titre sous-jacent. À ce titre, il peut y avoir des gains et des pertes latents liés aux placements dans les Fonds nucléaires qu'OPG n'a pas constatés dans ses états financiers consolidés.

Constatation des produits

L'ensemble de la production d'électricité d'OPG est vendue sur le marché au comptant en temps réel qui est administré par la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité («SIERÉ»). Avant le 1er avril 2005, les produits étaient enregistrés à mesure que l'électricité était produite et mesurée en fonction du prix de vente sur le marché au comptant, déduction faite du rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché et des activités de couverture. À chaque date de bilan, OPG calculait le prix moyen de l'énergie sur le marché au comptant qui prévalait depuis le début de la période de règlement en cours et constatait un rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché si le prix moyen dépassait 3,8 ¢ le kilowattheure («kWh»), d'après le montant de l'énergie assujetti au mécanisme de rabais.

À compter du 1er avril 2005, la production de la plupart des installations hydroélectriques de base d'OPG et la totalité de ses installations nucléaires a été soumise à la réglementation des tarifs. OPG continue de recevoir le prix du marché au comptant pour la production de ses autres centrales hydroélectriques, centrales à combustible fossile et centrales éoliennes, sous réserve d'une limite de revenus. En conséquence, les produits tirés de l'électricité produite par les installations nucléaires sont constatés en fonction d'un prix réglementé de 4,95 ¢/kWh. Le prix réglementé perçu par OPG pour les 1 900 premiers mégawattheures (MWh) de production des installations hydroélectriques réglementées pour toute heure est de 3,3 ¢/kWh. Toute la production de ces installations hydroélectriques réglementées excédant 1 900 MWh pour toute heure est payée au prix du marché au comptant de l'Ontario. La production des autres actifs de production d'OPG demeure non réglementée et continue à être vendue au prix du marché au comptant de l'Ontario. Toutefois, 85 % de la production des autres actifs de production d'OPG, excluant la centrale Lennox, les volumes et les ventes à terme dans le cadre des contrats d'options de tarifs transitoires (c'est-à-dire, Transition – Generation Corporation Designated Rate Options ou «TRO») au 1er janvier 2005, fait l'objet d'une limite de revenus fondée sur un prix moyen de 4,7 ¢/kWh. Cette limite de revenus a été établie initialement pour une période de 13 mois se terminant le 30 avril 2006.

OPG vend et achète aussi de l'électricité sur les marchés interconnectés des provinces avoisinantes canadiennes et dans les régions du nord-est et du Midwest des Etats-Unis. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures figurent aux bilans consolidés à la valeur marchande, les gains et les pertes étant constatés dans les états des résultats consolidés. Les gains et les pertes sur contrats de négociation d'électricité (y compris ceux qui seront réglés physiquement) sont présentés au montant net dans les états des résultats consolidés. Ainsi, les achats d'électricité, de 228 millions de dollars en 2005 et de 170 millions de dollars en 2004, ont été déduits des produits.

OPG tire ses produits autres qu'énergétiques en vertu d'une entente de location-exploitation conclue avec Bruce Power L.P. («Bruce Power»), qui vise les centrales nucléaires de Bruce. Ils comprennent un revenu locatif, des intérêts créditeurs, les produits tirés de l'analyse et de la conception techniques, et des services connexes et techniques. OPG tire également des produits de sa participation dans la coentreprise de Brighton Beach Power Limited Partnership («Brighton Beach») relativement à une convention de conversion énergétique entre Brighton Beach et Coral Energy Canada Inc. («Coral»). De plus, les produits autres qu'énergétiques englobent les produits tirés de la vente d'isotopes au secteur médical et les locations immobilières. Les produits d'exploitation tirés de ces activités sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les produits sont livrés.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou perte en résultant figure dans les autres produits.

Dérivés

OPG est exposée aux fluctuations des prix de l'électricité associées à un marché au comptant de gros de l'électricité en Ontario. Elle gère ce risque au moyen de divers contrats sur l'énergie et contrats de ventes connexes. Ces contrats doivent servir de couverture contre le risque sur marchandises dans le portefeuille de production d'OPG. Les gains et les pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés dans les résultats pendant la durée du contrat lorsque l'opération sous-jacente est effectuée. Ces gains et ces pertes sont comptabilisés dans les produits non réglementés et ne sont pas inscrits dans les bilans consolidés. Tous les contrats qui ne sont pas désignés en tant que couvertures sont constatés comme des actifs ou des passifs, à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres produits.

OPG conclut aussi des dérivés avec d'importantes institutions financières afin de gérer l'exposition de la Société à la fluctuation des devises. Les gains et les pertes de change sur ces contrats dérivés libellés en devises sont constatés en tant que rajustement du prix d'achat de la marchandise ou des biens reçus.

OPG est exposée aux variations des taux d'intérêt du marché sur la dette qui doit, selon les prévisions, être émise dans l'avenir. OPG utilise des dérivés sur taux d'intérêt pour couvrir cette exposition. Les gains et les pertes sur ces couvertures de taux d'intérêt sont inscrits en tant que rajustements des intérêts débiteurs se rapportant à la dette couverte. Les gains et les pertes qui ne répondent pas aux critères d'efficacité sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent.

OPG se sert de crédits de réduction des émissions et de quotas pour gérer les émissions dans les limites réglementaires prescrites. Les crédits de réduction des émissions sont achetés auprès de partenaires commerciaux au Canada et aux Etats-Unis. Les quotas d'émissions sont obtenus de la Province et achetés auprès de partenaires commerciaux en Ontario. Le coût des crédits de réduction des émissions et les quotas sont comptabilisés dans les stocks et imputés aux résultats d'OPG, au coût moyen, dans les charges liées au combustible selon les besoins. Les options d'achat de crédits de réduction des émissions sont comptabilisées en tant que dérivés et inscrites à la valeur marchande estimative.

La comptabilité de couverture est appliquée lorsque l'instrument dérivé est désigné en tant que couverture et est censé être efficace tout au long de la durée de vie de l'élément couvert. Lorsqu'un instrument dérivé cesse d'exister ou d'être efficace à titre de couverture ou lorsque la relation de couverture prend fin, tout gain ou toute perte reporté connexe est comptabilisé dans les produits en même temps que les gains et les pertes associés à l'élément couvert. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister, tout gain ou toute perte reporté connexe est comptabilisé dans l'état des résultats consolidé de la période en cours.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont passés en charges dans l'exercice où ils sont engagés. Les frais de recherche et de développement engagés pour régler des obligations à long terme, comme les passifs de gestion des déchets nucléaires, pour lesquels des provisions spécifiques existent déjà, sont imputés au passif correspondant.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent un régime de retraite agréé contributif à prestations déterminées, un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées, une assurance-vie collective, une assurance de soins de santé et une assurance en cas d'invalidité prolongée. OPG constate ses obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi. Les obligations au titre des coûts des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à la retraite sont établies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. L'obligation au titre des prestations d'invalidité prolongée est calculée au moyen de la méthode de répartition des prestations selon une capitalisation à l'échéance. Les obligations sont touchées par les niveaux de salaire, l'inflation et l'accroissement des coûts. Les coûts et les obligations liés aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés chaque année par des actuaires indépendants, à partir des meilleures estimations de la direction. Les taux d'actualisation utilisés par OPG pour établir les obligations au titre des prestations projetées et les coûts pour les régimes d'avantages sociaux des employés de la Société sont fondés sur les rendements d'obligations de sociétés notées AA représentatives.

Les actifs de la caisse de retraite sont évalués à la valeur liée au marché afin de déterminer les gains ou les pertes actuariels et le rendement prévu des actifs des régimes. La valeur liée au marché prend en compte les gains et les pertes sur les actifs découlant des titres de capitaux propres à un taux de rendement réel présumé de 6 % sur une période de cinq ans.

Les coûts au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes de retraite, les rajustements liés aux modifications des régimes et les rajustements liés aux gains et aux pertes actuariels, qui découlent de changements d'hypothèses, et les gains et les pertes réels. Les coûts des prestations au titre des services passés résultant des modifications des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime, étant donné que les avantages économiques pour OPG seront réalisés sur cette période. En raison de la nature à long terme des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi, l'excédent du gain net cumulatif non amorti (ou de la perte), sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes de retraite, selon le plus élevé des deux montants, est également amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés.

Lorsque la constatation de la mutation d'employés et du transfert des avantages connexes se traduit par une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement. On désigne par compression la perte du droit par les employés de constituer des prestations futures dans le cadre du régime. On entend par règlement l'annulation d'une obligation dans le cadre du régime.

Impôts

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, OPG est tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices et sur le capital à la SFIÉO. Ces paiements sont calculés conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), et sont modifiés conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité* et aux règlements connexes. OPG verse donc des impôts d'un montant semblable au montant qu'elle devrait verser en vertu des lois de l'impôt fédérales et provinciales.

OPG utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices des secteurs non réglementés de ses activités. Selon cette méthode du report variable, les impôts sur les bénéfices sont constatés par suite d'écarts temporaires découlant d'écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan, du report en avant de pertes fiscales non utilisées et des réductions d'impôts sur les bénéfices. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés d'après les taux d'imposition prévus par la loi qui seraient en vigueur au cours des exercices où les écarts temporaires se résorberaient ou seraient réglés. L'incidence d'une modification du taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est imputée aux résultats dans la période où la modification est pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués, et si leur matérialisation n'est pas jugée plus probable qu'improbable, une provision pour moins-value est constituée.

Depuis le 1er avril 2005, avec la mise en œuvre de la réglementation des tarifs, OPG comptabilise les impôts sur les bénéfices liés aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités en vertu de la méthode des impôts exigibles. Selon la méthode des impôts exigibles, OPG ne constate pas d'impôts futurs liés aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités dans la mesure où ces impôts futurs devraient être recouvrés dans les tarifs réglementés facturés aux clients futurs.

OPG verse à la SFIÉO des paiements en remplacement des impôts fonciers sur ses actifs de production d'énergie nucléaire et d'origine fossile, et paie aussi des impôts fonciers aux municipalités.

OPG se voit imputer un montant sur les produits bruts tirés de la production annuelle d'électricité découlant de ses actifs de production hydroélectrique. Ce montant comprend un pourcentage fixe appliqué à la production hydroélectrique annuelle dérivée des centrales situées sur des terres de la Couronne et un pourcentage progressif applicable à toutes les centrales hydroélectriques. Il est inclus dans les charges liées au combustible.

Secteurs d'activité

Comme il est mentionné à la note 19, OPG a modifié sa définition des secteurs d'activité le 1er avril 2005, auparavant appelés «Production» et «Commercialisation de l'énergie», pour «Production nucléaire réglementée», «Production hydroélectrique réglementée» et «Production non réglementée». OPG continuera de présenter d'autres activités, y compris les activités de négociation, qui étaient auparavant présentées de manière distincte, dans le secteur «Divers». En raison de cette modification de définition, OPG a reclassé les chiffres correspondants des périodes de comparaison afin de les rendre conformes à la présentation actuelle des secteurs d'activité.

Modifications de conventions comptables

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (projet de loi 100) a reçu la sanction royale. Un règlement adopté en vertu de cette loi en février 2005 stipule qu'OPG recevra des prix réglementés, à compter du 1er avril 2005,

pour ses installations hydroélectriques et nucléaires de base. Cela comprend l'électricité produite par les centrales Sir Adam Beck 1, 2 et à réserve pompée, les centrales DeCew Falls 1 et 2, les installations hydroélectriques R.H. Saunders, et les centrales nucléaires Pickering A et B et Darlington.

Les prix réglementés d'OPG ont été établis par la Province en fonction de la production projetée totale et des coûts d'exploitation, plus le coût du capital incluant un taux de rendement moyen des capitaux propres de 5 %. Les prix initiaux sont entrés en vigueur le 1er avril 2005 et devraient demeurer en vigueur jusqu'à au moins le 31 mars 2008, date à laquelle il est prévu que la Commission de l'énergie de l'Ontario (la «CEO») établira de nouveaux prix réglementés. Si des changements sont apportés aux hypothèses fondamentales à partir desquelles ces prix réglementés ont été établis, la Province peut modifier ces prix initiaux.

La CEO est une société d'État autofinancée. Son mandat et son autorité lui sont conférés par la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et un bon nombre d'autres lois provinciales. La CEO est un tribunal indépendant quasi judiciaire qui rend des comptes à l'organe législatif de la province par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie. Elle réglemente tous les intervenants du marché dans les industries du gaz naturel et de l'électricité et exerce ses fonctions de réglementation au moyen d'audiences publiques et d'autres séances moins officielles comme des consultations.

Les normes comptables reconnaissent que la réglementation des tarifs peut entraîner des avantages et des obligations économiques qui sont présentés dans les états financiers consolidés comme les actifs et les passifs réglementaires. Lorsque la réglementation fournit l'assurance que les coûts engagés seront recouvrés dans l'avenir, alors une entité peut reporter ces coûts et les constater comme un actif réglementaire. Si un recouvrement pour l'exercice en cours est prévu pour des coûts devant être engagés dans l'avenir, alors l'entité constate un passif réglementaire. De plus, si la réglementation comprend des revenus plus élevés ou moins élevés que les revenus prévus à recevoir ou à rembourser par OPG par le truchement des tarifs futurs, OPG constate et présente alors, respectivement, un actif ou un passif réglementaire. L'importance de ces actifs et passifs réglementaires est assujettie à certaines estimations et hypothèses, y compris les hypothèses posées dans l'interprétation de la réglementation.

Impôts sur les bénéfices

Depuis le 1er avril 2005, avec la mise en application de la réglementation des tarifs, OPG comptabilise les impôts sur les bénéfices liés aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités selon la méthode des impôts exigibles.

Nouvelles recommandations comptables

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

En septembre 2004, l'ICCA a modifié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, qui avait été initialement publiée en juin 2003, par souci d'alignement avec l'Interprétation nº 46 révisée, *Consolidation of Variable Interest Entities* («FIN 46R»), du Financial Accounting Standards Board. La nouvelle note exige la consolidation des entités à détenteurs de droits variables («EDDV») par le principal bénéficiaire. Une EDDV est une entité i) dont l'investissement en instruments de capitaux propres à risque ne suffit pas à lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de tiers et/ou ne réunit pas certains des attributs essentiels et caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle majoritaire, et ii) qui ne répond pas à des critères d'exemption précis. Le principal bénéficiaire est l'entreprise qui absorbera la majorité des pertes prévues ou recevra la majorité des rendements résiduels prévus, ou les deux, de l'EDDV.

OPG est partie à divers accords de coentreprise et autres ententes et a vendu des créances en vertu d'un accord de titrisation de créances. OPG a conclu que les accords de coentreprise et les autres accords auxquels elle participe ne sont pas des EDDV, et qu'elle n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie à qui elle a vendu des créances, pas plus qu'elle ne détient un droit variable important dans cette dernière.

Sociétés de placement

En janvier 2004, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité nº 18, *Sociétés de placement* («NOC-18»). La nouvelle note d'orientation exige que les placements détenus par des entités qui respectent les critères de sociétés de placement soient inscrits à la juste valeur et que les gains et les pertes soient comptabilisés en résultat net. Au cours de 2005, OPG a appliqué la nouvelle note d'orientation aux placements qu'elle détient.

Modifications de conventions comptables futures

En 2005, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1530 du *Manuel*, «Résultat étendu», le chapitre 3855 du Manuel, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation» et le chapitre 3865 du *Manuel*, «Couvertures». Ces normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2006.

Ces normes seront en vigueur pour OPG à compter de 2007. L'incidence de l'entrée en vigueur de ces nouvelles normes sur les états financiers consolidés d'OPG ne peut encore être établie puisqu'elle sera tributaire des positions courantes et de leur juste valeur au moment de la transition. Les paragraphes qui suivent présentent de plus amples renseignements sur chacune des trois nouvelles normes comptables relativement à OPG.

Résultat étendu

En raison de l'adoption de ces normes, une nouvelle catégorie, Cumul des autres éléments du résultat étendu, sera ajoutée aux capitaux propres dans les bilans consolidés. Les principaux éléments de cette catégorie comprendront les gains et les pertes latents sur les actifs financiers classés comme actifs destinés à la vente, les écarts de conversion latents, déduction faite des couvertures, et les variations de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie. Ces montants seront inscrits à l'état des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les critères de constatation dans l'état des résultats consolidé soient respectés.

Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Selon la nouvelle norme, aux fins comptables, les actifs financiers seront classés dans une des catégories suivantes : actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs détenus à des fins de transaction ou destinés à la vente, et les passifs financiers seront classés comme détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction. Les actifs et les assifs financiers détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes seront comptabilisés en résultat net. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et les créances ainsi que les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction seront évalués au coût amorti. Les instruments destinés à la vente seront évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes latents seront constatés dans les autres éléments du résultat étendu. La norme permet aussi de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction au moment de sa comptabilisation initiale. Tous les dérivés, y compris les dérivés intégrés qui doivent être comptabilisés de manière distincte, doivent habituellement être classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés.

Couvertures

Cette nouvelle norme précise les critères en vertu desquels la comptabilité de couverture peut être appliquée et comment la comptabilité de couverture doit être appliquée dans le cadre de chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de la juste valeur, les couvertures des flux de trésorerie et les couvertures de l'exposition au risque de change d'un placement net dans un établissement étranger autonome. Dans le cas d'une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est rajustée en fonction des gains ou des pertes attribuables au risque couvert et comptabilisée en résultat net. Cette variation de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, est contrebalancée par les variations de la juste valeur du dérivé. Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture sera constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. La tranche non efficace sera comptabilisée en résultat net. Les montants constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu seront reclassés en résultat net des périodes au cours desquelles le résultat net subi l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. Dans le cas d'une couverture de l'exposition au risque de change d'un placement net dans un établissement étranger autonome, les gains et les pertes de change des instruments de couverture seront constatés dans les autres éléments du résultat étendu.

4 Vente de créances

Le 1er octobre 2003, la Société a signé un accord visant la cession d'un droit de copropriété indivis dans ses créances actuelles et futures (les «créances») à une fiducie indépendante. La Société conserve également un droit de copropriété indivis dans les créances cédées à la fiducie. En vertu de l'accord, la Société continue de gérer les créances. La cession cède à la fiducie la propriété d'une partie des paiements découlant des créances, calculés chaque mois. Le recours de la fiducie envers la Société se limite généralement au revenu tiré des créances. En décembre 2005, OPG a prolongé l'accord jusqu'en août 2009.

OPG a inscrit la cession initiale du droit de copropriété à la fiducie et les cessions subséquentes requises, étant donné l'option de rechargement de la titrisation, à titre de vente, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-12 de l'ICCA, *Cession de créances*. Selon cette note d'orientation, le produit de chaque cession à la fiducie est considéré comme la somme reçue de la fiducie, déduction faite du droit de copropriété indivis conservé par la Société. Pour 2005, la Société a constaté des charges avant impôts de 9 millions de dollars (8 millions de dollars en 2004) sur ces cessions à un coût moyen des fonds de 3,1 % (2,6 % en 2004). Au 31 décembre 2005, OPG avait cédé 300 millions de dollars de son portefeuille total de 668 millions de dollars.

Les créances présentées et titrisées par la Société sont comme suit :

	Capital des créances aux 31 décembre		Solde moyen de créances pour les exercices terminés les 31 décembre	
(en millions de dollars)	**2005**	2004	**2005**	2004
Total du portefeuille de créances[1]	**668**	490	**559**	470
Créances cédées	**300**	300	**300**	300
Créances conservées	**368**	190	**259**	170
Coût moyen des fonds			**3,1 %**	2,6 %

1. Le montant représente les créances en cours, y compris les créances titrisées, que la Société continue de gérer.

Une variation défavorable immédiate de 10 % à 20 % du taux d'actualisation n'aurait pas une incidence importante sur la juste valeur du droit conservé. Il n'y a pas eu de créances irrécouvrables pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004.

Les flux de trésorerie liés aux titrisations pour les exercices terminés les 31 décembre sont comme suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Recouvrements réinvestis dans les ventes à rechargement[1]	**3 600**	3 600
Flux de trésorerie liés aux droits conservés	**3 104**	2 043

1. Étant donné l'option à rechargement de la titrisation, les sommes recouvrées au titre des créances titrisées sont immédiatement réinvesties dans des créances additionnelles, ce qui signifie que le produit de la Société ne dépassera pas le montant initial de 300 millions de dollars. Les montants reflètent le cumul de 12 montants mensuels.

5 Immobilisations

L'amortissement des immobilisations consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Amortissement	**748**	758
Frais de gestion des déchets nucléaires	**5**	7
	753	765

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Immobilisations corporelles		
Centrales nucléaires	**4 754**	4 326
Centrales hydroélectriques réglementées	**4 379**	4 345
Centrales hydroélectriques non réglementées	**3 447**	3 432
Centrales à combustible fossile	**1 411**	1 596
Autres immobilisations	**833**	850
Construction en cours	**348**	565
	15 172	15 114
Moins : amortissement cumulé		
Centrales	**3 497**	2 935
Autres immobilisations	**263**	239
	3 760	3 174
	11 412	11 940

Les actifs faisant l'objet de contrats de location-acquisition s'établissaient à 203 millions de dollars en 2004 et étaient inclus dans les autres immobilisations. Il n'y avait aucun actif faisant l'objet de contrat de location-acquisition au 31 décembre 2005. L'amortissement cumulé sur les actifs loués au 31 décembre 2004 était de 53 millions de dollars. Les intérêts capitalisés à un taux de 6 % au cours des exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004 étaient respectivement de 27 millions de dollars et 30 millions de dollars.

Dépréciation des actifs à long terme

Les estimations comptables liées à la dépréciation des actifs nécessitent beaucoup de jugement de la part de la direction afin de déterminer les prévisions à court et à long terme sur les prix futurs des ventes, l'approvisionnement en électricité en Ontario, l'inflation, les prix du combustible et la durée de vie des centrales. Le montant des flux de trésorerie futurs qui seront finalement réalisés par OPG relativement à ces actifs pourrait être considérablement différent des valeurs comptables inscrites aux états financiers consolidés.

Unités 2 et 3 de la centrale nucléaire Pickering A

OPG a achevé l'évaluation du coût, de l'échéancier et des risques liés à la remise en service des unités 2 et 3 de la centrale nucléaire Pickering A, y compris une évaluation de la capacité de ces unités de fonctionner à un facteur de capacité acceptable pendant les 12 à 20 années d'exploitation restantes. Cette évaluation comprenait les récentes constatations des programmes d'inspection relativement aux mécanismes de dégradation de la canalisation d'alimentation et du générateur de vapeur, et de la dégradation possible des composantes de l'enceinte du réacteur, qui pourraient avoir une incidence sur le facteur de capacité futur, les charges d'exploitation et la durée de vie des unités. Compte tenu de l'étendue du travail de remise à neuf, les coûts et les risques liés à la remise en service de ces deux unités, et l'accent mis par la Société sur l'amélioration du rendement de ses autres unités nucléaires, le conseil d'administration d'OPG a décidé que bien que la remise en service soit possible sur le plan technique, la remise en service de ces unités n'est pas justifiée sur le plan commercial. Par conséquent, OPG a inscrit une dépréciation de 63 millions de dollars au deuxième trimestre de 2005 relativement à la valeur comptable de ces deux unités, y compris la construction en cours. En plus de la dépréciation liée à ces deux unités, OPG a inscrit des charges d'exploitation, de maintenance et d'administration de 57 millions de dollars relativement à la radiation des stocks jugés excédentaires ou inutilisables en raison de la décision de ne pas procéder à la remise en service des unités 2 et 3.

OPG prévoit recouvrer les montants inscrits dans le compte de report liés aux coûts autres qu'en capital engagés après le 1er janvier 2005 relativement à la remise en service des unités 2 et 3. Au 31 décembre 2005, le compte de report lié aux unités 2 et 3 était de 19 millions de dollars.

En raison de la décision de ne pas procéder à la remise en service de ces deux unités, OPG continue d'évaluer le besoin de prévoir des coûts additionnels, y compris les coûts liés à la préparation des unités en vue de leur stockage sécuritaire, de prévoir toute incidence sur les coûts estimatifs relatifs à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et d'autres coûts additionnels de sortie. Ces charges pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation des périodes futures.

Centrale Lennox

En raison de la demande de renseignements et d'une offre de service pour 2 500 MW de nouvelle production d'énergie propre et de projets de gestion axée sur la demande publiée en septembre 2004 par le gouvernement et des arrangements contractuels connexes, les produits du marché de l'électricité de gros devraient être moins importants que les produits antérieurement prévus. En tant que centrale à coûts variables relativement élevés, la centrale Lennox ne pourra pas recouvrer ses coûts fixes d'exploitation et sa valeur comptable sur le marché de l'électricité de gros dans l'avenir. En raison de ces facteurs, OPG a entamé des discussions avec le gouvernement de la province, prévoyant conclure un arrangement contractuel pour le recouvrement des coûts d'exploitation fixes annuels et la valeur comptable de la centrale Lennox. En mars 2005, OPG a été avisée par celui-ci qu'il continuerait d'appuyer OPG dans la négociation d'un arrangement qui permettrait le recouvrement des coûts d'exploitation fixes, mais qu'il n'appuierait pas un arrangement qui permettrait le recouvrement de la valeur comptable de la centrale Lennox. En raison de ce changement de circonstance, OPG a inscrit une dépréciation de 202 millions de dollars au premier trimestre de 2005. Depuis, OPG a négocié un contrat avec la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité («SIERÉ»), en vertu des règles du marché, pour recouvrer ses coûts d'exploitation pour une période d'un an se terminant le 30 septembre 2006. Le contrat avec la SIERÉ a été soumis pour approbation à la CEO.

6 Actifs et passifs réglementaires

Au 31 décembre 2005, OPG a inscrit les actifs et passifs réglementaires suivants :

(en millions de dollars)	2005
Actifs réglementaires	
Compte de report des coûts de remise en service de Pickering A	**261**
Compte d'écart des produits tirés des services connexes	**5**
Total des actifs réglementaires	**266**
Passifs réglementaires	
Compte d'écart de la production hydroélectrique	**4**
Divers	**8**
Total des passifs réglementaires	**12**

Coûts de remise en service de Pickering A

Avec prise d'effet le 1er janvier 2005, conformément à la réglementation en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, OPG est tenue d'établir un compte de report relativement aux coûts autres qu'en capital liés à la remise en service d'unités à la centrale nucléaire Pickering A. En conséquence, la modification de comptabilisation a été adoptée de manière prospective le 1er janvier 2005, sans adoption rétroactive. Au 31 décembre 2005, le compte de report était de 261 millions de dollars, composé de coûts autres qu'en capital, déduction faite de l'amortissement, de 228 millions de dollars liés à l'unité 1, de 19 millions de dollars liés aux unités 2 et 3, de 11 millions de dollars liés aux coûts de remise en service généraux, et d'intérêts de 7 millions de dollars cumulés à un coût moyen de l'endettement de 6 %. Lorsqu'OPG sera devenue assujettie aux prix réglementés établis par la CEO, prévus après le 31 mars 2008, la CEO sera tenue par la réglementation de s'assurer qu'OPG recouvrera tout solde du compte de report linéairement sur une période n'excédant pas 15 ans.

En novembre 2005, en raison de la remise en service de l'unité 1 de la centrale nucléaire Pickering A, OPG a commencé à amortir l'actif réglementaire lié à la remise en service de Pickering A dans les charges d'exploitation, de maintenance et d'administration. La méthode d'amortissement est conforme à celle qui est reflétée dans les tarifs réglementés provisoires, et a entraîné la comptabilisation, par OPG, de charges d'exploitation, de maintenance et d'administration de 4 millions de dollars au 31 décembre 2005.

Si OPG n'avait pas imputé de coûts au compte de report, tel qu'il est exigé par la réglementation, des montants additionnels de 254 millions de dollars et de 7 millions de dollars auraient été imputés respectivement aux charges d'exploitation, de maintenance et d'administration et aux intérêts débiteurs nets au cours de 2005.

Comptes d'écart

Avec prise d'effet le 1er avril 2005, conformément à la réglementation en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, OPG a été tenue d'établir des comptes d'écart pour les coûts engagés à compter du 1er avril 2005, qui sont liés aux écarts dans la production d'électricité hydroélectrique en raison d'écarts entre l'hydraulicité prévue et réelle, aux variations dans la production d'électricité nucléaire en raison de changements législatifs ou technologiques non prévus, aux variations des produits présumés relativement aux produits tirés des services connexes provenant des installations réglementées, aux catastrophes naturelles (y compris des phénomènes climatiques sévères), et aux indisponibilités et aux restrictions liées au transport. Au 31 décembre 2005, OPG a inscrit un actif de 5 millions de dollars reflétant les produits tirés des services connexes, soit un résultat défavorable comparativement aux prévisions pour 2005. Au 31 décembre 2005, OPG a inscrit un passif de 4 millions de dollars, reflétant les conditions hydrologiques, qui ont été favorables comparativement aux prévisions pour 2005. Lorsqu'OPG sera devenue assujettie aux prix réglementés établis par la CEO, la CEO sera tenue par la réglementation de s'assurer du recouvrement dans la mesure où la CEO est satisfaite que les coûts inscrits dans le compte ont été engagés prudemment et inscrits de manière appropriée. Tout solde approuvé par la CEO sera amorti sur une période n'excédant pas trois ans.

Si OPG n'avait pas comptabilisé les écarts à titre d'actif et de passif réglementaire, les produits de 2005 auraient été moins élevés de 1 million de dollars.

L'autre passif réglementaire est composé d'une tranche de produits non réglementés gagnés par les actifs réglementés d'OPG, ce qui entraînera une réduction des tarifs réglementés futurs qui seront établis par la CEO.

7 Facilités de crédit à court terme

La facilité de crédit bancaire consentie renouvelable de 1 milliard de dollars de 364 jours d'OPG actuellement en vigueur a été renouvelée le 24 mai 2005. La nouvelle facilité est divisée en deux tranches, soit une tranche de 364 jours de 500 millions de dollars venant à échéance le 23 mai 2006 et une tranche de trois ans de 500 millions de dollars venant à échéance le 23 mai 2008. Le total de la facilité de crédit continuera d'être principalement affectée au soutien des billets émis dans le cadre du programme de papier commercial d'OPG. Au 31 décembre 2005, OPG n'avait pas d'emprunts impayés en vertu de ce programme de papier commercial (26 millions de dollars en 2004). Aux 31 décembre 2005 et 2004, OPG n'avait aucun autre emprunt impayé aux termes de cette facilité.

OPG a également des facilités de découvert non confirmées à court terme de 26 millions de dollars (26 millions de dollars en 2004) ainsi que des facilités de crédit non confirmées à court terme de 215 millions de dollars (200 millions de dollars en 2004) soutenant l'émission de lettres de crédit. OPG utilise des lettres de crédit pour soutenir les régimes de retraite complémentaires et est tenue de verser des lettres de crédit à titre de sûreté auprès des sociétés de distribution locale, tel qu'il est prescrit par le Code de règlement au détail de la CEO. Au 31 décembre 2005, environ 157 millions de dollars (155 millions de dollars en 2004) de lettres de crédit avaient été émises à titre de sûreté auprès des sociétés de distribution locale et pour soutenir les régimes de retraite complémentaires.

8 Dette à long terme

La dette à long terme consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Effets à payer à la SFIÉO	**3 695**	3 200
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	**–**	3
Part de la dette de la société en commandite sans recours	**200**	201
	3 895	3 404
Moins : tranche échéant à moins d'un an		
Effets à payer à la SFIÉO	**800**	–
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	**–**	3
Part de la dette de la société en commandite	**6**	2
	806	5
Dette à long terme	**3 089**	3 399

Les créances de premier rang confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir le paiement complet des montants qui leur sont dus, avant les porteurs des créances subordonnées. La SFIÉO détient actuellement l'ensemble des créances de premier rang et des créances subordonnées impayées d'OPG.

Les dates d'échéance au 31 décembre 2005 des effets à payer à la SFIÉO sont comme suit :

		Capital impayé (en millions de dollars)		
Année d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Effets de premier rang	Effets subordonnés	Total
2006	5,70 %	800	–	800
2007	5,85 %	400	–	400
2008	5,90 %	400	–	400
2009	6,01 %	350	–	350
2010	6,00 %	595	375	970
2011	6,65 %	–	375	375
2012	5,72 %	400	–	400
		2 945	750	3 695

En décembre 2004, OPG a conclu une entente avec la SFIÉO afin de reporter le paiement sur le capital de 500 millions de dollars des effets de premier rang venant à échéance en mars et en septembre 2005, en prolongeant l'échéance de cinq ans. Les taux d'intérêt demeurent inchangés. En mars 2005, la Société a conclu une entente avec la SFIÉO afin d'obtenir un financement additionnel pouvant atteindre 600 millions de dollars, sur lequel des prélèvements pourront être faits jusqu'au 31 mars 2006. En avril 2005, 400 millions de dollars avaient été prélevés aux termes de cette facilité, d'une durée de sept ans.

La Société a aussi conclu une entente avec la SFIÉO afin d'acquitter, au moyen de l'émission d'effets de premier rang additionnels de respectivement 95 millions de dollars et 98 millions de dollars, venant à échéance en 2010, des intérêts de 95 millions de dollars à payer en mars 2005 et des intérêts de 98 millions de dollars à payer en septembre 2005, courus sur la dette à rembourser auprès de la SFIÉO de 3,2 milliards de dollars. En conséquence d'une meilleure situation de trésorerie, OPG a choisi de régler les intérêts à payer en septembre 2005 et de ne pas émettre l'effet de 98 millions de dollars.

Les intérêts payés en 2005 se sont établis à 235 millions de dollars (218 millions de dollars en 2004), dont une tranche de 220 millions de dollars a trait aux intérêts payés sur la dette à long terme (213 millions de dollars en 2004).

En septembre 2005, OPG a conclu une entente avec la SFIÉO visant à obtenir un financement par emprunt pour le projet de tunnel de Niagara. Le financement, dont le montant peut atteindre 1 milliard de dollars au cours de la durée du projet, prendra la forme d'effets de dix ans, qui seront émis trimestriellement afin de s'acquitter des obligations relatives au projet. Les intérêts seront fixés pour chaque effet émis au moment de l'avance à un taux égal au taux en vigueur pour les obligations de référence de dix ans du gouvernement du Canada, majoré d'un différentiel de taux établi par la SFIÉO, fondé sur un échantillon de taux du marché.

En octobre 2005, OPG a conclu un accord semblable avec la SFIÉO visant le financement du projet de conversion au gaz de la centrale de Thunder Bay. Un montant pouvant atteindre 95 millions de dollars sera mis à la disposition d'OPG aux termes de cette facilité de crédit, sur laquelle des prélèvements pourront être faits selon les besoins au cours de la période de construction projetée de deux ans. OPG prévoit effectuer son premier prélèvement en vertu de cette facilité au premier trimestre de 2006.

9 Enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires

Le passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires fondé sur la valeur actualisée consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Passif pour gestion du combustible nucléaire irradié	**4 940**	4 693
Passif pour déclassement des centrales nucléaires et gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne	**3 627**	3 457
Passif pour enlèvement d'immobilisations non nucléaires	**192**	189
Passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	**8 759**	8 339

La variation du passif pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et la gestion des déchets nucléaires pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004 consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Passif au début de l'exercice	**8 339**	7 921
Augmentation du passif en raison de la charge de désactualisation	**476**	453
Augmentation du passif en raison des charges variables liées à la gestion des déchets nucléaires et du combustible nucléaire irradié	**34**	35
Enlèvement d'immobilisations se rapportant aux participations	**–**	1
Passif réglé par les dépenses de gestion des déchets	**(90)**	(71)
Passif à la fin de l'exercice	**8 759**	8 339

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'OPG se composent des coûts prévus à engager jusqu'à la date de fin des activités et de fermeture des installations nucléaires et à combustible fossile. Des coûts seront engagés pour le déclassement, la démolition et l'évacuation des installations et du matériel, la décontamination et la remise en état des sites et la gestion poursuivie à long terme du combustible nucléaire irradié et des déchets de faible activité et d'activité moyenne.

Les coûts suivants sont constatés à titre de passif :

- la valeur actualisée des coûts de déclassement des installations nucléaires et à combustible fossile à la fin de leur durée de vie utile;
- la valeur actualisée de la partie coût fixe de tout programme de gestion des déchets nucléaires requis, d'après le volume total des déchets attendus sur la durée de vie estimative des centrales;
- la valeur actualisée de la partie coût variable de tout programme de gestion des déchets nucléaires, compte tenu des volumes de déchets réels, engagé à ce jour.

L'établissement du montant à comptabiliser pour les coûts pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires exige des hypothèses importantes, car ces programmes s'échelonnent sur un bon nombre d'années. Des fermetures de centrales sont projetées d'ici les 14 prochaines années, selon la centrale. Les programmes actuels englobent des estimations de flux de trésorerie jusqu'en 2057 pour le déclassement des centrales nucléaires et jusqu'en 2100 environ pour la gestion du combustible nucléaire irradié. Le montant non actualisé des flux de trésorerie estimatifs associés au passif qui devrait être engagé jusqu'à la date de fermeture des centrales inclusivement est d'environ 20 milliards de dollars. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des passifs au 31 décembre 2005 était de 5,75 % (5,75 % en 2004), et les taux d'accroissement des prix s'échelonnaient de 2 % à 4 %. Aux termes de la convention de location avec Bruce Power, OPG continue d'être responsable des passifs, pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et la gestion des déchets nucléaires, liés aux centrales nucléaires Bruce.

Les hypothèses importantes sur plusieurs facteurs techniques et opérationnels utilisés pour le calcul des charges à payer font l'objet d'examens périodiques. L'estimation du passif est mise à jour en 2006. Toute modification de ces hypothèses, ainsi que des hypothèses sur le calendrier des programmes, les indicateurs financiers ou les technologies utilisées, pourrait avoir des répercussions importantes sur la valeur totale des charges à payer. Compte tenu de la durée de ces programmes et de l'évolution rapide de la technologie utilisée dans la gestion des déchets nucléaires, il existe beaucoup d'incertitude quant à l'exactitude de la mesure des coûts de ces programmes, qui peuvent augmenter ou diminuer avec le temps.

Passif au titre des coûts de gestion du combustible nucléaire irradié

Le passif pour gestion du combustible nucléaire irradié représente les coûts de gestion des grappes de combustible nucléaire irradié hautement radioactives. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des coûts relatifs au combustible irradié incluent la gestion à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié par l'évacuation en couches géologiques profondes, la mise en service prévue en 2035 d'installations d'évacuation de combustible nucléaire irradié et une distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les installations nucléaires et les installations d'évacuation. Des solutions de rechange à l'évacuation en couches géologiques profondes ont été étudiées par les centrales nucléaires canadiennes par l'intermédiaire de l'Organisation de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de l'étude portant sur les solutions de rechange exigées par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (Canada) fédérale (la «LDCN»). L'étude portant sur les solutions de rechange a été présentée au gouvernement fédéral en novembre 2005. Le gouvernement fédéral décidera quelle solution de gestion devrait être adoptée. La décision attendue devrait avoir une incidence importante sur l'estimation d'OPG du passif.

Passif au titre des coûts de déclassement des centrales nucléaires et de gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne

Le passif pour déclassement des centrales nucléaires et gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne représente les coûts estimatifs du déclassement des centrales nucléaires au terme de leur durée de vie utile ainsi que le coût de la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne produits par les centrales nucléaires. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation des coûts futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires incluent le déclassement des centrales nucléaires selon un calendrier échelonné en vertu duquel les réacteurs demeureront à l'arrêt en lieu sûr pendant les 30 ans précédant un déclassement de dix ans. Les plans actuels supposent que les déchets de faible activité et d'activité moyenne issus du déclassement seront évacués dans des installations conçues à cette fin.

Les coûts de la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne sur leur cycle de vie comprennent les coûts du traitement et du stockage de ces déchets radioactifs pendant et après l'exploitation des centrales nucléaires ainsi que les coûts de leur évacuation définitive à long terme. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des coûts de la gestion des déchets nucléaires de faible activité et d'activité moyenne incluent la mise en service en 2015 d'installations d'évacuation des déchets de faible activité, le costockage de déchets d'activité moyenne de courte durée et de déchets de faible activité à partir de 2015 et le costockage du reste des déchets d'activité moyenne de longue durée et du combustible irradié à partir de 2035. Des plans sont actuellement en cours pour l'établissement d'un dépôt en couches géologiques profondes aux installations de gestion des déchets Western. Des accords ont été conclus avec la municipalité de Kincardine à l'égard de ce dépôt.

Passif au titre des coûts pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires

Le passif pour enlèvement d'immobilisations non nucléaires repose sur des estimations de coûts de tiers formulées à la lumière d'un examen approfondi des sites des centrales en exploitation et d'une évaluation des activités de nettoyage et de remise en état requises. Ce passif représente les coûts estimatifs de déclassement des centrales à combustible fossile au terme de leur durée de vie utile. Selon les estimations, ces centrales devraient être démantelées entre 2007 et 2034.

Outre le passif de 95 millions de dollars pour les sites en exploitation, OPG a inscrit un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de 97 millions de dollars relativement aux coûts de déclassement et de remise en état des sites des centrales ayant fait l'objet d'un désinvestissement ou qui ne sont plus utilisés.

OPG n'a aucune obligation légale à l'égard du déclassement de ses installations hydroélectriques. En outre, les coûts pour ce type d'installation ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable étant donné leur longue durée de vie utile. Compte tenu des efforts déployés pour la maintenance ou la reconstruction, les structures de contrôle des eaux devraient être utilisées dans un avenir prévisible. Donc, OPG n'a constaté aucun passif pour déclassement de ses installations hydroélectriques.

Ontario Nuclear Funds Agreement

OPG met des fonds de côté qui seront utilisés spécifiquement pour le règlement de ses passifs pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires. En juillet 2003, OPG et la Province ont conclu des arrangements, conformément à l'ONFA. Pour respecter l'ONFA, OPG a établi des Fonds nucléaires. OPG supervise la gestion des placements des Fonds nucléaires conjointement avec la Province. Les actifs des Fonds nucléaires sont détenus dans des comptes de garde par des tiers qui sont distincts du reste des actifs d'OPG.

Le Fonds de déclassement servira à financer les coûts futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires de faible activité et d'activité moyenne à long terme ainsi qu'une tranche des frais de stockage du combustible irradié après la durée de vie de la centrale. Le financement initial du Fonds de déclassement devait régler en totalité l'estimation de 1999 du passif. OPG assume le risque et le passif relativement à l'accroissement des coûts estimatifs ainsi qu'aux produits tirés des investissements du Fonds de déclassement.

Le Fonds pour combustible irradié servira à financer les coûts futurs de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire irradié. OPG assume le risque et le passif relativement à l'accroissement des coûts de gestion des déchets de combustible irradié, sous réserve des seuils de passif progressifs précisés dans l'ONFA, qui limitent son risque financier total à environ 6 milliards de dollars, soit la valeur actualisée au 1er avril 1999 (environ 8,8 milliards de dollars en dollars de 2005), compte tenu des projections de 2,23 millions de grappes relatives aux grappes de combustible irradié établies selon la durée de vie de la centrale figurant dans le plan de référence financier initial. OPG fait des versements trimestriels au Fonds pour combustible irradié au cours de la durée de vie de ses centrales nucléaires, comme il est précisé dans l'ONFA. Le financement requis pour 2005 aux termes de l'ONFA a été de 454 millions de dollars, y compris une contribution à la fiducie en vertu de la LDCN de l'Ontario (la «Fiducie»). En 2005, une somme de 150 millions de dollars a été versée à la Fiducie pour satisfaire à l'exigence de 2005 de 100 millions de dollars alors que la tranche résiduelle de 50 millions de dollars a été versée à la Fiducie pour satisfaire à l'exigence de 2006.

La LDCN est entrée en vigueur en novembre 2002. Conformément à cette dernière, l'Organisation de gestion des déchets nucléaires a été fondée afin de préparer et d'examiner des solutions de rechange et de fournir des recommandations au gouvernement fédéral pour la gestion à long terme des déchets nucléaires d'ici novembre 2005. Le gouvernement fédéral choisira une option de gestion à long terme des déchets nucléaires en fonction de plans déposés. Conformément à la LDCN, OPG a effectué un dépôt initial de 500 millions de dollars dans la Fiducie en novembre 2002. La LDCN exige en outre qu'OPG verse des contributions annuelles de 100 millions de dollars à la Fiducie, qui doivent être déposées dans la Fiducie au plus tard à la date anniversaire de la LDCN en novembre. Pour se conformer à cette exigence, OPG a contribué 100 millions de dollars à la Fiducie en 2003 et en 2004 et 150 millions de dollars en 2005 (dont une tranche de 50 millions de dollars a été déposée le 31 décembre 2005 au titre de l'exigence de capitalisation de 100 millions de dollars pour la période de novembre 2005 à novembre 2006). En vertu de la LDCN, OPG doit continuer à déposer 100 millions de dollars chaque année dans la Fiducie jusqu'à ce que le gouvernement fédéral approuve un plan à long terme. Les contributions futures à la Fiducie après 2005 seront tributaires de la direction choisie par le gouvernement fédéral en fonction des recommandations soumises en novembre 2005. Étant donné que la Fiducie fait partie du Fonds pour combustible irradié, les contributions à la Fiducie, comme l'exige la LDCN, sont appliquées aux obligations de paiement aux termes de l'ONFA.

Comme l'exige la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (Canada), et en vertu de l'ONFA, la Province a fourni à la Commission canadienne de sûreté nucléaire («CCSN»), pour le compte d'OPG, une garantie représentant jusqu'à 1 510 millions de dollars. Cette garantie prévoit qu'il y aura suffisamment de fonds disponibles pour s'acquitter des passifs actuels liés au déclassement des centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. La garantie provinciale s'ajoutera au Fonds pour combustible irradié et au Fonds de déclassement jusqu'au moment où il y aura suffisamment de fonds pour couvrir le passif accumulé aux fins de déclassement et de gestion des déchets nucléaires. La garantie, avec le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement, répondait aux exigences de la CCSN en matière d'octroi de permis pour les centrales nucléaires d'OPG. OPG verse à la Province une commission de garantie annuelle de 0,5 % du montant garanti par la Province. OPG a payé la commission de garantie pour 2005, qui s'établissait à 8 millions de dollars, au premier trimestre de 2005.

En vertu de l'ONFA, la Province garantit à OPG un rendement annuel dans le Fonds pour combustible irradié de 3,25 % plus la variation de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario («rendement garanti»). La différence entre le rendement garanti sur le Fonds pour combustible irradié et le rendement réel du marché, selon la juste valeur des actifs du Fonds, qui comprend les rendements réalisés et latents, est due à ou par la Province. Comme OPG comptabilise les placements dans les fonds distincts selon la méthode du coût, le montant constaté dans les états financiers consolidés qui est dû à ou par la Province correspond à la différence entre le rendement garanti et le rendement réel d'après les rendements réalisés seulement. Au 31 décembre 2005, les comptes du Fonds pour combustible irradié comprenaient un montant de 4 millions de dollars dû à la Province (4 millions de dollars en 2004). Si les placements dans le Fonds pour combustible irradié avaient été comptabilisés à la juste valeur marchande dans les états financiers consolidés, au 31 décembre 2005, il y aurait eu un montant dû à la Province de 306 millions de dollars (156 millions de dollars en 2004).

En vertu de l'ONFA, un taux de rendement visé de 5,75 % par année a été établi pour le Fonds de déclassement, sous réserve de modifications au plan de référence de l'ONFA. Si le taux de rendement diffère de 5,75 % ou si l'estimation des passifs change dans le plan de référence approuvé actuellement de l'ONFA, le Fonds de déclassement peut être insuffisant ou excédentaire. Selon l'ONFA, en cas d'un surplus dans le Fonds de déclassement de sorte que les passifs, aux termes du plan de référence approuvé actuellement de l'ONFA, sont financés au moins à 120 %, OPG peut transférer jusqu'à 50 % de l'excédent sur 120 % à titre de contribution au Fonds pour combustible irradié, et la SFIÉO est en droit de recevoir une distribution d'un montant équivalent. De plus, à l'expiration de l'ONFA, la Province a droit aux fonds excédentaires dans la mesure où la juste valeur marchande du Fonds de déclassement dépasse les coûts d'achèvement estimés autorisés aux termes du plan de référence approuvé actuellement de l'ONFA. Au 31 décembre 2005, le solde du Fonds de déclassement, selon la méthode de l'amortissement du coût, excédait les coûts d'achèvement estimatifs aux termes du plan de référence approuvé actuellement de l'ONFA. Le Fonds de déclassement avait un montant en excédent de 7 millions de dollars dû à la Province selon la méthode de l'amortissement du coût. Si les placements dans le Fonds de déclassement avaient été comptabilisés à la juste valeur marchande dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2005, et que l'on avait mis fin au Fonds de déclassement aux termes de l'ONFA, il y aurait eu un montant dû à la Province de 484 millions de dollars (249 millions de dollars en 2004).

Aux 31 décembre 2005 et 2004, les fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires consistaient en ce qui suit :

	Méthode du coût		Juste valeur	
(en millions de dollars	**2005**	2004	**2005**	2004
Fonds de déclassement	**4 106**	3 858	**4 583**	4 131
Montant dû à la Province – Fonds de déclassement	**(7)**	–	**(484)**	(249)
	4 099	3 858	**4 099**	3 882
Fonds pour combustible irradié[1]	**2 693**	2 122	**2 995**	2 274
Montant dû (à) par la Province – Fonds pour combustible irradié	**(4)**	(4)	**(306)**	(156)
	2 689	2 118	**2 689**	2 118
	6 788	5 976	**6 788**	6 000

1. La Fiducie de la LDCN de l'Ontario représente 1 003 millions de dollars au 31 décembre 2005 (794 millions de dollars en 2004) du Fonds pour combustible irradié selon la méthode du coût.

Le coût amorti et la juste valeur des titres investis dans les fonds distincts, qui comprennent le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement, étaient comme suit aux 31 décembre 2005 et 2004 :

	Méthode du coût		Juste valeur	
(en millions de dollars)	**2005**	2004	**2005**	2004
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	**516**	211	**515**	211
Titres négociables	**3 772**	3 056	**4 547**	3 472
Obligations et débentures	**1 757**	723	**1 762**	732
Créance de la SFIÉO	**759**	1 993	**759**	1 993
Frais d'administration à payer	**(5)**	(3)	**(5)**	(3)
	6 799	5 980	**7 578**	6 405
Montant dû à la Province – Fonds de déclassement	**(7)**	–	**(484)**	(249)
Montant dû à la Province – Fonds pour combustible irradié	**(4)**	(4)	**(306)**	(156)
Total	**6 788**	5 976	**6 788**	6 000

Les obligations et les débentures détenues dans le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement aux 31 décembre 2005 et 2004 viennent à échéance comme suit :

	Juste valeur	
(en millions de dollars)	**2005**	2004
Moins d'un an	**–**	–
De 1 an à 5 ans	**769**	259
De 5 à 10 ans	**485**	233
Plus de 10 ans	**508**	240
Total des titres d'emprunt à venir à échéance	**1 762**	732
Rendement moyen	**4,3 %**	4,1 %

Une créance de 759 millions de dollars (1 993 millions de dollars en 2004) de la SFIÉO ne porte pas de date d'échéance précise. Le taux d'intérêt réel sur le montant à recevoir de la SFIÉO était de 5,8 % en 2005 (5,3 % en 2004).

10 Impôts sur les bénéfices

À compter du 1er avril 2005, OPG comptabilise les impôts sur les bénéfices liés aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités selon la méthode des impôts exigibles. Selon cette méthode, OPG ne constate pas d'impôts futurs liés aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités dans la mesure où ces impôts futurs devraient être recouvrés dans les tarifs réglementés facturés aux clients futurs. Dans le cadre de la transition, le 1er avril 2005, OPG a contrepassé le solde net de l'actif d'impôts futurs de 74 millions de dollars lié aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités et a constaté le montant à titre de perte extraordinaire dans l'établissement du bénéfice net. L'élément extraordinaire a réduit le résultat de base et dilué par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 de 0,29 $ par action.

Le rapprochement du taux d'imposition réel et du taux prévu par la loi se présente comme suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	**558**	(38)
Taux d'imposition fédéral et provincial combiné prévu par la loi, y compris la surtaxe	**36,1 %**	36,1 %
Taux prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable	**202**	(14)
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Impôt des grandes sociétés en sus de la surtaxe	**28**	30
Taux d'imposition futur moindre sur les écarts temporaires	**(12)**	(3)
Éléments de bénéfice non imposables	**7**	(4)
Impôts futurs non inscrits liés aux activités réglementées	**(157)**	–
Changement dans les positions fiscales	**50**	–
Variation de la provision pour moins-value de l'actif d'impôts futurs	**–**	(93)
Divers	**–**	4
	(84)	(66)
Charge (recouvrement) d'impôts	**118**	(80)
Taux d'imposition réel	**21,1 %**	210,5 %

Avant 2004, OPG a établi une provision pour moins-value de 93 millions de dollars afin de tenir compte qu'il était plus probable qu'improbable que ce montant d'impôts futurs recouvrables ne serait pas réalisé à la lumière des pertes fiscales consécutives des exercices précédents. En 2004, la provision pour moins-value a été réduite de 93 millions de dollars à néant en raison de l'introduction de la réglementation des tarifs. L'élimination prévue des actifs et des passifs d'impôts futurs des activités réglementées par suite de l'instauration de la réglementation des tarifs le 1er avril 2005 devait entraîner une position de passif d'impôts futurs résiduel importante à l'égard des activités non réglementées. Cette position prévue a permis à OPG de constater, en 2004, des actifs d'impôts futurs de 93 millions de dollars, ce qui a entraîné une réduction de la charge d'impôts en 2004 qui ne s'est pas produite en 2005.

OPG a pris certaines positions en matière de déclaration de l'impôt des sociétés et des impôts et taxes sur le capital qui pourraient être contestées au moment de la vérification et possiblement refusées et donner lieu à une augmentation importante de l'obligation fiscale au moment du redressement. En 2005, OPG a inscrit une charge d'impôts de 50 millions de dollars en vue d'une modification des passifs d'impôt liés à certaines positions fiscales prises par la Société au cours d'exercices précédents. Il subsiste toujours une certaine incertitude sur le montant de la charge d'impôts, et la direction n'est pas en mesure d'établir l'incidence de cette incertitude sur les états financiers consolidés.

Les composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôts sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Charge d'impôts de l'exercice	**80**	21
Charge d'impôts futurs (économie) :		
Variation des écarts temporaires	**(51)**	50
Report prospectif de pertes autres qu'en capital	**88**	(67)
Provision pour (reprise sur) moins-value	**–**	(93)
Divers	**1**	9
	38	(101)
Charge (recouvrement) d'impôts	**118**	(80)

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Actifs d'impôts futurs :		
Passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	**27**	2 806
Autres passifs et actifs	**107**	446
Report prospectif de pertes autres qu'en capital	**98**	168
Impôt minimum futur de l'Ontario à recouvrer	**37**	42
	269	3 462
Passifs d'impôts futurs :		
Immobilisations	**351**	1 211
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	**–**	2 039
Autres passifs et actifs	**141**	323
	492	3 573
Passifs d'impôts futurs nets	**223**	111
Représentés par :		
Tranche à court terme (actif)	**(18)**	(44)
Tranche à long terme	**241**	155
	223	111

Le tableau qui suit présente un sommaire des montants de l'état des résultats et du bilan consolidés selon la méthode utilisée par la Société pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices comparativement à ce qui aurait été présenté si OPG avait utilisé la méthode axée sur le bilan pour les activités réglementées en 2005 :

(en millions de dollars)	Montants présentés	Méthode axée sur le bilan
Charge d'impôts futurs	**38**	195
Élément extraordinaire	**74**	–
Tranche à court terme (actifs)	**(18)**	(38)
Tranche à long terme	**241**	344

Si OPG avait continué à utiliser la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices des activités réglementées, la charge d'impôts futurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 aurait augmenté de 157 millions de dollars avec une augmentation correspondante du passif d'impôts futurs.

Au 31 décembre 2005, OPG avait une perte autre qu'en capital reportée en avant disponible d'environ 280 millions de dollars (549 millions de dollars en 2004). La perte autre qu'en capital reportée en avant est liée aux années d'imposition suivantes :

(en millions de dollars)	Perte reportée en avant	Date d'échéance
2003	33	2010
2004	247	2014

Le montant des impôts sur les bénéfices payés au cours de 2005 s'est établi à 20 millions de dollars (17 millions de dollars en 2004).

11 Avantages sociaux

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de retraite, l'assurance-vie collective, l'assurance des soins de santé et l'assurance en cas d'invalidité prolongée. Le régime de retraite enregistré est un régime contributif à prestations déterminées couvrant la plupart des employés permanents et des retraités. Les actifs de la caisse de retraite se composent essentiellement de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt de gouvernements et de sociétés, de placements immobiliers et d'autres placements gérés par des gestionnaires de portefeuilles professionnels. La caisse n'investit pas dans les actions ou les titres d'emprunt émis par OPG. Les régimes de retraite complémentaires sont des régimes à prestations déterminées couvrant certains employés et retraités.

Les obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi dépendent de divers facteurs dont les taux d'intérêt, les rajustements provenant de modifications des régimes, les modifications des hypothèses et les gains ou les pertes actuariels. Les obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi et les actifs de la caisse de retraite sont mesurés au 31 décembre 2005.

	Régime de retraite agréé et régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2005	2004	**2005**	2004
Hypothèses moyennes pondérées – obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation des prestations futures	**5,00 %**	6,00 %	**4,97 %**	5,88 %
Taux d'indexation de la grille salariale	**3,00 %**	3,25 %	**–**	–
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'au versement des prestations de retraite	**2,00 %**	2,25 %	**–**	–
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	**–**	–	**7,76 %**	7,03 %
Taux tendanciel prévu du coût des soins de santé	**–**	–	**4,68 %**	4,46 %
Année d'atteinte du taux prévu	**–**	–	**2014**	2014
Taux d'augmentation des prestations d'invalidité	**–**	–	**2,00 %**	2,25 %

	Régime de retraite agréé et régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2005	2004	**2005**	2004
Hypothèses moyennes pondérées – coût de l'exercice				
Rendement prévu des actifs des régimes, déduction faite des charges	**7,00 %**	7,00 %	**–**	–
Taux d'actualisation des prestations futures	**6,00 %**	6,25 %	**5,88 %**	6,17 %
Taux d'indexation de la grille salariale	**3,25 %**	3,25 %	**–**	–
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'au versement des prestations de retraite	**2,25 %**	2,25 %	**–**	–
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	**–**	–	**7,03 %**	6,33 %
Taux tendanciel prévu du coût des soins de santé	**–**	–	**4,46 %**	4,46 %
Année d'atteinte du taux prévu	**–**	–	**2014**	2010
Taux d'augmentation des prestations d'invalidité	**–**	–	**2,25 %**	2,25 %
Nombre moyen d'années de service à courir pour les salariés actifs	**11**	12	**11**	12

(en millions de dollars)	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2005	2004	**2005**	2004	**2005**	2004
Variation des actifs des régimes						
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	**7 056**	6 449	**–**	–	**–**	–
Cotisations patronales	**254**	154	**7**	6	**58**	54
Cotisations salariales	**56**	52	**–**	–	**–**	–
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	**858**	693	**–**	–	**–**	–
Règlements	**(2)**	(4)	**–**	–	**–**	–
Versements de prestations	**(301)**	(288)	**(7)**	(6)	**(58)**	(54)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	**7 921**	7 056	**–**	–	**–**	–
Variation de l'obligation au titre des prestations projetées						
Obligation au titre des prestations projetées au début de l'exercice	**7 663**	7 046	**144**	117	**1 499**	1 307
Coût pour services rendus au cours de l'exercice de l'employeur	**163**	143	**7**	8	**47**	41
Cotisations salariales	**56**	52	**–**	–	**–**	–
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	**461**	442	**9**	7	**88**	82
Coûts pour services passés	**–**	–	**–**	–	**1**	–
Perte (gain) de compression	**–**	2	**–**	–	**–**	(1)
Gain de règlement	**(2)**	(4)	**–**	–	**–**	–
Versements de prestations	**(301)**	(288)	**(7)**	(6)	**(58)**	(54)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	**1 055**	270	**(9)**	18	**488**	124
Obligation au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	**9 095**	7 663	**144**	144	**2 065**	1 499
Situation de capitalisation – déficit à la fin de l'exercice	**(1 174)**	(607)	**(144)**	(144)	**(2 065)**	(1 499)

	2005	2004
Catégories de placements dans la caisse du régime de retraite agréé		
Actions	**64 %**	65 %
Placements à revenu fixe	**33 %**	33 %
Trésorerie et placements à court terme	**3 %**	2 %
Total	**100 %**	100 %

Les actifs qui constituent la caisse de retraite d'OPG regroupent trois grandes catégories de placements. De plus, les placements en actions comprennent des actions canadiennes, américaines et autres que nord-américaines. La caisse est également constituée d'un petit portefeuille immobilier représentant moins de 1 % des actifs des régimes.

Selon l'évaluation actuarielle la plus récente, produite au 1er janvier 2005, il existait un passif non capitalisé de 465 millions de dollars selon la convention de la continuité de l'exploitation et une insuffisance de 1 979 millions de dollars dans le cas d'une liquidation. Dans l'évaluation actuarielle antérieure, produite au 1er avril 2002, il existait un surplus de 262 millions de dollars selon la convention de la continuité de l'exploitation et un surplus de 204 millions de dollars dans le cas d'une liquidation de l'entreprise.

Les régimes complémentaires ne sont pas capitalisés, mais ils sont garantis au moyen de lettres de crédit totalisant 138 millions de dollars (125 millions de dollars en 2004).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

	Registered retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	**2005**	2004	**2005**	2004	**2005**	2004
Rapprochement de la situation de capitalisation et de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées						
Situation de capitalisation – déficit à la fin de l'exercice	**(1 174)**	(607)	**(144)**	(144)	**(2 065)**	(1 499)
Perte actuarielle nette non amortie	**1 737**	1 012	**18**	28	**885**	422
Coûts des services passés non amortis	**100**	119	**4**	5	**16**	18
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**663**	524	**(122)**	(111)	**(1 164)**	(1 059)
Tranche à court terme	**–**	–	**(7)**	(6)	**(67)**	(59)
Tranche à long terme	**663**	524	**(115)**	(105)	**(1 097)**	(1 000)

	Registered retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	**2005**	2004	**2005**	2004	**2005**	2004
Composantes de la charge constatée						
Coût pour services rendus au cours de l'exercice	**163**	143	**7**	8	**47**	41
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	**461**	442	**9**	7	**88**	82
Rendement prévu des actifs des régimes, déduction faite des charges	**(527)**	(511)	**–**	–	**–**	–
Perte (gain) de compression	**–**	2	**–**	–	**–**	(1)
Amortissement des coûts pour services passés	**18**	18	**1**	1	**3**	3
Amortissement de la perte actuarielle nette	**–**	–	**1**	–	**25**	15
Charge constatée	**115**	94	**18**	16	**163**	140

	Registered retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	**2005**	2004	**2005**	2004	**2005**	2004
Composantes de la charge engagée et constatée						
Coût pour services rendus au cours de l'exercice	**163**	143	**7**	8	**47**	41
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	**461**	442	**9**	7	**88**	82
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	**(858)**	(693)	**–**	–	**–**	–
Perte (gain) de compression	**–**	2	**–**	–	**–**	(1)
Coûts pour services passés	**–**	–	**–**	–	**1**	–
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	**1 055**	270	**(9)**	18	**488**	124
Charge engagée au cours de l'exercice	**821**	164	**7**	33	**624**	246
Écarts entre les coûts engagés et les coûts constatés relativement à ce qui suit :						
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	**331**	182	**–**	–	**–**	–
Coûts pour services passés	**18**	18	**1**	1	**2**	3
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	**(1 055)**	(270)	**10**	(18)	**(463)**	(109)
Charge constatée	**115**	94	**18**	16	**163**	140

Une augmentation ou une diminution de 1,0 % du taux tendanciel du coût des soins de santé entraînerait respectivement une augmentation des composantes services et intérêts du coût constaté de 26 millions de dollars (21 millions de dollars en 2004) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi pour 2005 ou une diminution des composantes services et intérêts du coût constaté de 20 millions de dollars (19 millions de dollars en 2004) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi pour 2005. Une augmentation ou une diminution de 1,0 % du taux tendanciel du coût des soins de santé entraînerait respectivement une augmentation de

343 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre 2005 (221 millions de dollars en 2004) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi ou une diminution de 266 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre 2005 (175 millions de dollars en 2004) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi.

12 Instruments financiers

Les justes valeurs des instruments dérivés ont été estimées en fonction du cours du marché d'instruments semblables ou réels, le cas échéant. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, OPG tient compte de divers facteurs pour estimer les prix à terme, y compris les prix du marché et la volatilité des prix des marchés de l'électricité avoisinants, les prix du combustible et d'autres facteurs.

Les activités de négociation et la liquidité sur le marché de l'électricité de l'Ontario ont été limitées, étant donné que les sociétés ne concluent généralement que des contrats à court terme. Par conséquent, les informations sur les prix à terme pour les contrats peuvent ne pas être entièrement représentatives du coût de ces contrats. Pour les contrats conclus en Ontario qui ne sont pas conclus à des fins de couverture, OPG a établi des réserves de liquidité à la juste valeur marchande des actifs et des passifs équivalant au gain ou à la perte sur ces contrats. Ces réserves ont augmenté les produits tirés des activités de négociation de 4 millions de dollars au cours de 2005 (diminution de 2 millions de dollars en 2004). Les contrats conclus pour des opérations à l'extérieur de l'Ontario continuent d'être constatés aux bilans consolidés en tant qu'actif ou passif à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées à titre de gain ou de perte dans les produits tirés des activités de négociation.

Instruments dérivés utilisés aux fins de couverture

Au tableau suivant figure la juste valeur estimative des instruments dérivés désignés en tant que couvertures. La majorité des instruments dérivés d'OPG sont traités en tant que couvertures, les gains ou les pertes étant constatés au moment du règlement, quand les opérations sous-jacentes sont effectuées. OPG détient des dérivés financiers de marchandises principalement pour couvrir le risque de variation des prix des marchandises associé aux fluctuations du prix de l'électricité.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	**Quantité nominale**	**Échéance 2005**	**Juste valeur**	Quantité nominale	Échéance 2004	Juste valeur
(Perte)						
Instruments dérivés sur l'électricité	**4,1 TWh**	**1 à 2 ans**	**(125)**	10,4 TWh	1 à 3 ans	(71)
Instruments dérivés sur les taux de change	**15 $ U.S.**	**janvier/06**	**–**	10 $ U.S.	janvier/05	–
Couvertures des taux d'intérêt	**400**	**1 à 15 ans**	**(7)**	–	–	–

OPG a conclu un certain nombre de swaps différés sur taux d'intérêt à titre de couverture de l'incidence des variations futures des taux d'intérêt en fonction des besoins d'emprunt futurs prévus pour le projet de tunnel de Niagara. Ces opérations sont habituellement comptabilisées à titre de couverture. Toutefois, environ 5 millions de dollars ont été imputés aux activités de la période écoulée pour les couvertures qui ne respectaient pas les critères d'efficacité au cours de 2005. La perte résiduelle a été reportée.

Les instruments dérivés sur les taux de change servent à couvrir le risque lié aux achats prévus libellés en dollars américains. Le taux de change fixe moyen pondéré des contrats en cours au 31 décembre 2005 s'élevait à 0,87 $ US (0,81 $ US en 2004) contre un dollar canadien.

Instruments dérivés non utilisés aux fins de couverture

La valeur comptable (juste valeur) des instruments dérivés non désignés comme couvertures est comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	**Quantité nominale**	**Juste valeur**	Quantité nominale	Juste valeur
	2005		2004	
Instruments dérivés sur les taux de change	**3 $ US**	**–**	–	–
Instruments dérivés sur marchandises				
Actifs	**3,3 TWh**	**13**	7,9 TWh	12
Passifs	**1,1 TWh**	**(37)**	1,3 TWh	(12)
		(24)		–
Réserves de liquidité de l'Ontario		**(3)**		(7)
Total		**(27)**		(7)

Les instruments dérivés sur les taux de change qui ne sont pas désignés à titre de couverture ont un taux de change moyen pondéré de 0,85 $ US.

Juste valeur des autres instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, du rabais à payer associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, des effets à court terme à payer et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers a été estimée en fonction du cours du marché d'instruments semblables ou réels, le cas échéant.

La valeur comptable et la juste valeur de ces autres instruments financiers sont comme suit :

(en millions de dollars)	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
	2005		2004	
Actifs financiers				
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	**6 788**	**6 788**	5 976	6 000
Autres actifs et débiteurs à long terme	**61**	**61**	56	56
Passifs financiers				
Dette à long terme	**3 895**	**4 081**	3 404	3 582
Charges à payer et créditeurs à long terme	**183**	**183**	212	212

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque financier que des contreparties contractuelles ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit exclut tout risque opérationnel découlant du fait qu'un tiers ne livre pas un produit ou un service comme prévu. Les produits d'exploitation d'OPG proviennent de diverses sources, dont la vente de produits énergétiques et la vente à des tiers de produits de gestion du risque financier. Toutefois, la majeure partie des produits d'exploitation d'OPG provient des ventes sur le marché au comptant administré par la SIERÉ.

L'exposition au crédit à l'égard de la SIERÉ fluctue en fonction du prix au comptant et du volume de la production à tarif réglementé et non réglementé, et est réduite chaque mois au moment du règlement des comptes. Le risque de crédit pour la SIERÉ a atteint un sommet de 1 146 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 et de 901 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

13 Actions ordinaires

Aux 31 décembre 2005 et 2004, OPG avait 256 300 010 actions ordinaires émises et en circulation d'une valeur déclarée de 5 126 millions de dollars. OPG est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

14 Engagements et éventualités

Litiges

OPG ou ses filiales font face à différentes actions en justice couvrant un large ensemble de questions soulevées dans le cours normal de leurs affaires. OPG avait pris connaissance d'un recours collectif de 50 milliards de dollars, lié à des allégations d'incidences négatives sur la santé de la production d'électricité par la combustion de charbon, qui a été déposé devant une cour de l'Ontario nommant OPG et 20 producteurs d'électricité américains à titre de défendeurs. Bien que la réclamation ait été déposée au greffe de la cour, elle n'a pas été signifiée à OPG, et le délai octroyé au demandeur pour signifier la réclamation est échu. Bien que la cour puisse prolonger le délai de signification sur requête des demandeurs, OPG ne croit pas qu'il est probable que cela se produise. L'évaluation provisoire permet de conclure qu'il serait improbable que la réclamation soit gagnée même si les demandeurs poursuivaient leurs démarches.

En juillet 2004, OPG et deux employés ont été accusés de négligence criminelle ayant causé la mort et de négligence criminelle ayant causé un préjudice corporel en rapport avec la noyade survenue en 2002 à Barrett Chute. Le procès a commencé le 16 janvier 2006 et devrait durer environ de quatre à six mois.

De plus, certaines Premières nations ont intenté des actions en justice en raison d'ingérence dans les droits rattachés à la terre de réserve et les droits fonciers ancestraux. Les réclamations de certaines de ces Premières nations totalisent environ 50 millions de dollars, et des réclamations faites d'autres ne précisent aucun montant.

Chacun de ces litiges s'accompagne d'incertitudes. Certains d'entre eux pourraient être réglés au désavantage d'OPG et pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière d'OPG. La direction a constitué des provisions pour des éventualités qui sont établies comme probables et qui peuvent être raisonnablement évaluées.

Environnement

OPG était tenue d'assumer certaines obligations environnementales d'Ontario Hydro. Conséquemment, une provision de 76 millions de dollars a été établie à cet égard au 1er avril 1999. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, des dépenses de 4 millions dollars (2 millions de dollars en 2004) ont été déduites de cette provision.

Les activités courantes sont également soumises à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de qualité de l'air, des sols et des eaux et d'autres questions environnementales. Le coût des obligations correspondantes est assumé de façon continue. La direction estime avoir établi une provision suffisante dans les états financiers consolidés pour respecter les obligations environnementales liées aux activités actuelles d'OPG.

Garanties

Dans le cours normal des affaires, OPG et certaines de ses filiales concluent diverses ententes fournissant une assurance financière ou de bonne exécution à des tiers au nom de certaines filiales. Ces ententes prévoient des garanties, des lettres de crédit de soutien et des cautionnements.

Engagements contractuels et commerciaux

Les obligations contractuelles et les autres engagements commerciaux importants de la Société sont comme suit au 31 décembre 2005 :

(en millions de dollars)	2006	2007	2008	2009	2010	Par la suite	Total
Obligations contractuelles :							
Ententes d'approvisionnement en combustible	693	425	197	68	15	15	1 413
Contributions effectuées dans le cadre de l'ONFA	454	454	679	350	350	1 403	3 690
Remboursement de la dette à long terme	800	400	400	350	970	775	3 695
Intérêt sur la dette à long terme	214	168	145	122	90	55	794
Obligations d'achat non conditionnelles	26	20	12	9	15	27	109
Créditeurs à long terme	28	28	9	–	–	–	65
Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	13	13	13	13	14	–	66
Cotisations aux régimes de retraite[1]	254	–	–	–	–	–	254
Divers	75	34	35	34	35	11	224
Engagements commerciaux importants :							
Tunnel de Niagara	158	173	172	116	1	–	620
Total	2 715	1 715	1 662	1 062	1 490	2 286	10 930

1. Les cotisations aux régimes de retraite comprennent des besoins de capitalisation additionnels visant le déficit et des besoins de capitalisation continus conformément à l'évaluation actuarielle au 1er janvier 2005. Les cotisations subissent l'incidence de divers facteurs, y compris le rendement du marché, les modifications aux hypothèses actuarielles, les résultats techniques des régimes et le calendrier des évaluations actuarielles. Les besoins de capitalisation après 2006 sont exclus en raison de la variabilité importante des hypothèses nécessaires aux prévisions du calendrier des flux de trésorerie futurs.

En juin 2004, OPG a annoncé, avec l'appui du gouvernement de l'Ontario (le «gouvernement»), la décision de procéder à la construction d'un nouveau tunnel de déviation de cours d'eau afin d'accroître la quantité d'eau arrivant aux turbines existantes des centrales Sir Adam Beck à Niagara. Grâce à ce tunnel, les centrales Beck utiliseront plus efficacement l'eau disponible, ce qui devrait, en moyenne, accroître la production annuelle d'environ 1,6 TWh. OPG a accordé un contrat à Strabag AG en août 2005 pour la conception et la construction du tunnel de 10,4 kilomètres et des installations connexes. La valeur du contrat de conception-construction est d'environ 600 millions de dollars, et le coût du projet devrait totaliser environ 985 millions de dollars. La construction a commencé en septembre 2005. L'achèvement du projet est prévu pour la fin de 2009.

Autres engagements

En plus des engagements susmentionnés, la Société a les engagements suivants :

La Société maintient des conventions collectives avec le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique (le «syndicat»). La convention collective est en vigueur du 1er avril 2002 au 31 mars 2006. OPG et le syndicat ont récemment conclu des projets de règlement, qui sont assujettis à la ratification des membres du syndicat. La Société maintient aussi une convention collective avec la Society of Energy Professionals. La convention est en vigueur du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005. La convention a été renouvelée depuis et prolongée jusqu'au 31 décembre 2010. Depuis le 31 décembre 2005, environ 90 % de la main-d'œuvre régulière de la Société est visée par des conventions collectives.

Les engagements contractuels et commerciaux plus haut excluent certains bons de commande puisqu'ils représentent des autorisations d'achat plutôt que des contrats juridiquement valables et qu'ils peuvent être modifiés sans pénalités importantes.

Impôt foncier de remplacement

En novembre 2005, OPG a reçu une lettre du ministère des Finances indiquant son intention de recommander au ministre des Finances qu'un règlement ontarien à l'égard de l'impôt foncier de remplacement soit mis à jour rétroactivement au 1er avril 1999 pour refléter les réévaluations et les règlements d'appel se rapportant à certaines propriétés d'OPG depuis cette date. Il pourrait s'écouler jusqu'à deux ans avant les mises à jour du règlement. OPG n'a pas inscrit de montant relatif à la modification prévue au règlement.

15 Restructuration

La variation du passif de restructuration au titre des prestations de cessation d'emploi pour 2005 et 2004 est comme suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Passif au début de l'exercice	**20**	52
Charges de restructuration	**10**	19
Versements	**(18)**	(51)
Passif à la fin de l'exercice	**12**	20

Au cours de 2004, OPG a comptabilisé des charges de restructuration de 16 millions de dollars, constituées de 15 millions de dollars de prestations de cessation d'emploi et d'un million de dollars de charges de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi connexes associées à la centrale de Lakeview. Au cours de 2004, OPG a également constaté des charges de restructuration de 4 millions de dollars liées à son secteur Commercialisation de l'énergie. Au cours de 2005, OPG a constaté des charges de restructuration de 10 millions de dollars, constituées de 4 millions de dollars liés à la centrale de Lakeview et de 6 millions de dollars liés à son secteur Commercialisation de l'énergie.

16 Contrats d'option à taux intermédiaires

Dans le cadre du règlement ontarien intitulé Transition – Generation Corporation Designated Rate Options («TRO»), OPG a été tenue d'accorder, depuis l'ouverture du marché, un allégement de tarifs transitoires à certaines sociétés d'énergie pour une période allant jusqu'à quatre ans, selon la consommation et le prix moyen payé par chaque client pendant une période de référence s'échelonnant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Les contrats TRO sont considérés comme une couverture des produits tirés des activités de production. Le volume prévu maximal assujetti à l'allégement de tarifs transitoires est d'environ 5,4 TWh pendant la première année suivant l'ouverture du marché, à 3,6 TWh au cours de la deuxième année et à 1,8 TWh pendant chacune des troisième et quatrième années. La durée maximale du programme est de quatre ans, qui vient à échéance le 30 avril 2006.

Une provision de 210 millions de dollars pour les contrats TRO a été constatée au cours du premier trimestre de 2002 en fonction de la perte future estimative sur ces contrats. La provision a été déterminée à cette date selon les meilleures estimations de la direction concernant la courbe des prix à terme, les commissions du marché de l'électricité de gros, l'incidence de la cession de contrôle sur les contrats, les interruptions de production et le recouvrement des rabais relatifs à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché. La provision pour les contrats TRO a été constituée en fonction de l'atteinte des objectifs de cession de contrôle dans les trois années suivant l'ouverture du marché. Une charge additionnelle de 30 millions de dollars relativement à la quatrième année des contrats TRO a été comptabilisée en 2003, en fonction des prévisions d'OPG selon lesquelles la Société n'atteindrait pas les objectifs de cession de contrôle nécessaires pour que les contrats TRO arrivent à échéance après trois ans.

La variation de la provision pour les contrats TRO pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004 est comme suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Provision au début de l'exercice	**48**	100
Diminution de la provision au cours de l'exercice	**(36)**	(52)
Provision à la fin de l'exercice	**12**	48

17 Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché

Jusqu'au 1er avril 2005, OPG devait, en vertu de son permis de production, respecter des mesures d'atténuation de l'emprise sur le marché visant à traiter la possibilité pour OPG d'exercer une emprise sur le marché de l'énergie de l'Ontario. Les mesures d'atténuation de l'emprise sur le marché comprenaient un mécanisme de rabais et une exigence de cession du contrôle de la capacité de production. Dans le cadre du mécanisme de rabais, une majorité des ventes d'électricité prévues d'OPG en Ontario était assujettie à un plafond de produits annuels moyens de 3,8 ¢ le kWh. Pendant la durée de l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, OPG était tenue de verser à la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité un rabais annuel équivalant à l'excédent, le cas échéant, du prix moyen horaire sur le marché au comptant sur 3,8 ¢ le kWh sur une période de règlement de 12 mois, multiplié par la quantité d'énergie assujettie au mécanisme de rabais. En date du 1er avril 2005, l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché a été remplacée par un prix réglementé pour les centrales hydroélectriques et nucléaires de base et une limite de revenus qui s'applique aux actifs de production non réglementés d'OPG.

Conformément à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, le rabais était calculé compte tenu du volume des ventes d'électricité assujetti au mécanisme de rabais s'appliquant uniquement aux centrales de production qu'OPG continue de contrôler. Comme le prix moyen horaire sur le marché au comptant pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, lorsque le mécanisme de rabais a pris fin, a dépassé le plafond des produits de 3,8 ¢ le kWh, OPG a constitué une provision de 412 millions de dollars (1 154 millions de dollars en 2004) à titre de rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché.

La variation du passif au titre du rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004 a été comme suit :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Passif au début de l'exercice	**439**	409
Augmentation de la provision pendant la période	**412**	1 154
Versements	**(851)**	(1 124)
Passif à la fin de l'exercice	**–**	439

18 Rabais associé à la limite de revenus

Une tranche de 85 % de la production des autres actifs de production non réglementés d'OPG, excluant la centrale Lennox, les volumes et les ventes à terme dans le cadre des contrats d'options de tarifs transitoires TRO au 1er janvier 2005, fait l'objet d'une limite de revenus fondée sur un prix moyen de 47,00 $/MWh (4,7 ¢/kWh). Cette limite de revenus a initialement été établie pour une période de 13 mois se terminant le 30 avril 2006. Le gouvernement a récemment annoncé la prolongation de la période de limite de revenus de trois ans. À compter du 1er mai 2006, la limite de revenus s'établiera à 4,6 ¢/kWh par rapport à la limite actuelle de 4,7 ¢/kWh. Le 1er avril 2007, la limite de revenus retournera à 4,7 ¢/kWh et passera à 4,8 ¢/kWh à compter du 1er avril 2008. Les revenus dépassant ces limites seront versés à la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité («SIERÉ»), et par la suite, la SIERÉ offrira un rabais aux consommateurs.

La variation du passif au titre du rabais associé à la limite de revenus pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 est comme suit :

(en millions de dollars)	2005
Passif au début de l'exercice	–
Augmentation de la provision pendant la période	**739**
Versements	–
Passif à la fin de l'exercice	**739**

19 Secteurs d'activité

Un règlement établi conformément à la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* prévoit qu'OPG recevrait des prix réglementés pour la production de ses installations hydroélectriques et nucléaires de base. Ces prix initiaux sont entrés en vigueur le 1er avril 2005 et devraient demeurer en vigueur jusqu'au 31 mars 2008 au moins, alors qu'il est prévu que la CEO aura établi de nouveaux prix réglementés. Compte tenu de la date d'entrée en vigueur de ces prix et de l'approche de gestion d'OPG, OPG a modifié la définition de ses secteurs d'activité le 1er avril 2005, auparavant appelés «Production» et «Commercialisation de l'énergie», pour «Production nucléaire réglementée», «Production hydroélectrique réglementée» et «Production non réglementée». OPG continuera de présenter d'autres activités, y compris les activités de négociation, qui étaient auparavant présentées de manière distincte, dans le secteur «Divers». En raison de cette modification de définition, OPG a reclassé les chiffres correspondants des périodes de comparaison afin de les rendre conformes à la présentation actuelle des secteurs d'activité.

Production nucléaire réglementée

Le secteur Production nucléaire réglementée d'OPG exerce ses activités en Ontario, visant à produire et à vendre l'électricité provenant des centrales nucléaires qu'elle détient et exploite. Ce secteur d'activité comprend l'électricité produite par les centrales nucléaires Pickering A et B et Darlington.

Le secteur Production nucléaire réglementée d'OPG comprend les produits aux termes d'une entente de location avec Bruce Power liée aux centrales nucléaires de Bruce. Ces produits comprennent des revenus de location, des intérêts créditeurs et les produits tirés de l'analyse et de la conception techniques, des services techniques et d'autres services. Le secteur Production nucléaire réglementée comprend aussi les produits tirés de la vente d'isotopes et de services connexes. Les produits connexes sont gagnés au moyen des services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive. Ces produits sont inclus dans le secteur Production nucléaire réglementée puisqu'ils ont été inclus dans l'établissement du prix réglementé de la production des installations nucléaires.

Centrales nucléaires de Bruce

En mai 2001, OPG a loué ses centrales nucléaires Bruce A et Bruce B à Bruce Power jusqu'en 2018, avec une option de renouvellement maximale de 25 ans.

En vertu du contrat de location, OPG a accepté de céder certains stocks de matières et de combustible à Bruce Power en plus de certaines immobilisations. Les actifs et les passifs de régimes de retraite liés à environ 3 000 employés ont été cédés à Bruce Power. Bruce Power a pris en charge le passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi de ces employés. OPG verse à Bruce Power, à l'égard d'autres avantages postérieurs à l'emploi, environ 2,3 millions de dollars par mois sur une période de 72 mois qui prendra fin en 2008.

Dans le cadre de l'opération, OPG a comptabilisé des produits reportés de façon à refléter les paiements initiaux de 595 millions de dollars, déduction faite des actifs nets cédés à Bruce Power. Les produits reportés sont amortis sur la durée initiale du contrat d'environ 18 ans et constatés à titre de produits.

En décembre 2002, British Energy plc. a conclu une entente visant à céder l'intégralité de sa participation de 82,4 % dans Bruce Power. L'opération a été réalisée en février 2003, et un consortium de sociétés canadiennes a pris en charge la location des centrales nucléaires Bruce A et Bruce B détenues auparavant par British Energy plc. Les installations de Bruce continueront d'être exploitées par Bruce Power. À la clôture de l'opération, l'effet à recevoir de 225 millions de dollars a été payé à OPG, et les paiements de location ont commencé à être effectués tous les mois. Le produit découlant de l'effet doit être appliqué au plus tard en mars 2008 aux besoins de financement d'OPG relativement aux passifs pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires.

Dans le cadre de l'entente conclue en octobre 2005 entre la Province et Bruce Power, OPG a reçu une déclaration de l'actionnaire de la part de la Province ordonnant au conseil d'administration d'OPG d'accepter certains avenants au contrat de location. Ces avenants comprenaient une modification aux dispositions relatives à la cession de la participation de Bruce Power dans le site ainsi qu'une réduction du loyer annuel à l'égard de trois des quatre unités de Bruce A remises à neuf à 5,5 millions de dollars par unité (en dollars de 2002, indexés selon l'IPC), après l'achèvement des remises à neuf futures prévues. Ces avenants au contrat de location auront une incidence sur OPG lorsque les unités 1 et 2 de la centrale nucléaire Bruce A seront remises en service, et lorsque l'unité 3 sera remise à neuf à la fin de sa durée d'exploitation actuelle. D'autres modifications aux arrangements actuels ont été apportées pour tenir compte de la décision de Cameco Corporation de ne pas participer à la remise à neuf de la centrale nucléaire Bruce A.

De 2004 à 2008, sous réserve de certaines exceptions, les versements minimaux prévus dans le cadre du contrat de location s'élèvent à 190 millions de dollars par année. Les produits de location de 244 millions de dollars (236 millions de dollars en 2004) ont été constatés à titre de produits. Les autres modalités du contrat de location demeureront essentiellement les mêmes jusqu'à ce que les remises à neuf futures prévues soient achevées.

La valeur comptable nette des immobilisations louées à Bruce Power, y compris les coûts liés à la remise à neuf et à la remise en service de Bruce A au 31 décembre 2005, s'établissait à 492 millions de dollars (590 millions de dollars en 2004).

Production hydroélectrique réglementée

Le secteur Production hydroélectrique réglementée d'OPG exerce ses activités en Ontario, visant à produire et à vendre l'électricité provenant de ses centrales hydroélectriques de base. Ce secteur d'activité comprend l'électricité produite par les centrales Sir Adam Beck 1, 2 et à réserve pompée, les centrales DeCew Falls 1 et 2, et les installations hydroélectriques R.H. Saunders. Le secteur Production hydroélectrique réglementée comprend aussi les produits connexes gagnés au moyen de l'offre de capacité de production disponible comme réserve pour l'exploitation et de la prestation d'autres services connexes, y compris les services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive, des installations certifiées de redémarrage à froid et des services de réglage de production automatique.

Production non réglementée

Le secteur Production non réglementée d'OPG exerce ses activités en Ontario, visant à produire et à vendre l'électricité provenant de ses centrales à combustible fossile et de ses centrales hydroélectriques non incluses dans le secteur Production hydroélectrique réglementée. Le secteur Production non réglementée comprend aussi les produits connexes gagnés au moyen de l'offre de capacité de production disponible comme réserve pour l'exploitation et de la prestation d'autres services connexes, y compris les services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive, des installations certifiées de redémarrage à froid et des services de réglage de production automatique, et les produits d'autres services.

Divers

OPG tire des produits de sa participation dans la coentreprise de Brighton Beach Power Limited Partnership («Brighton Beach») relativement à une convention de conversion énergétique entre Brighton Beach et Coral Energy Canada Inc. («Coral»). En outre, le secteur Divers comprend les produits tirés des locations immobilières.

Les produits et les charges liés aux activités de négociation et autres activités autres que de couverture d'OPG sont aussi inclus dans le secteur Divers. Dans le cadre de ces activités, OPG effectue des opérations essentiellement à court terme, d'une journée à un an, avec des contreparties de l'Ontario et des marchés d'électricité avoisinants. Ces activités se rapportent essentiellement à l'énergie physique, qui est achetée et vendue aux limites de la province d'Ontario, et à la vente de produits de gestion des risques financiers et de produits liés à l'énergie. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans Autres produits à titre de gains ou de pertes.

Bénéfice par secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005	**Production nucléaire réglementée**	**Production hydroélectrique réglementée**	**Production non réglementée**	**Divers**	**Total**
(en millions de dollars)					
Produits					
Produits	**2 607**	**857**	**3 399**	**86**	**6 949**
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	**(160)**	**(65)**	**(187)**	**–**	**(412)**
Rabais associé à la limite de revenus	**–**	**–**	**(739)**	**–**	**(739)**
	2 447	**792**	**2 473**	**86**	**5 798**
Combustible	**115**	**254**	**928**	**–**	**1 297**
Marge brute	**2 332**	**538**	**1 545**	**86**	**4 501**
Exploitation, maintenance et administration	**1 788**	**77**	**594**	**57**	**2 516**
Amortissement	**374**	**68**	**276**	**35**	**753**
Augmentation du passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires due à la désactualisation	**467**	**–**	**9**	**–**	**476**
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	**(381)**	**–**	**–**	**–**	**(381)**
Impôt foncier et impôt sur le capital	**31**	**18**	**54**	**4**	**107**
Restructuration	**–**	**–**	**4**	**6**	**10**
Bénéfice (perte) avant ce qui suit :	**53**	**375**	**608**	**(16)**	**1 020**
Dépréciation des actifs à long terme	**63**	**–**	**202**	**–**	**265**
(Perte) bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et élément extraordinaire	**(10)**	**375**	**406**	**(16)**	**755**

Bénéfice par secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004	Production nucléaire réglementée	Production hydroélectrique réglementée	Production non réglementée	Divers	Total
((en millions de dollars)					
Produits					
Produits	2 421	1 018	2 528	105	6 072
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	(374)	(194)	(586)	–	(1 154)
Rabais associé à la limite de revenus	–	–	–	–	–
	2 047	824	1 942	105	4 918
Combustible	108	255	790	–	1 153
Marge brute	1 939	569	1 152	105	3 765
Exploitation, maintenance et administration, excluant la remise en service de Pickering A	1 611	74	576	62	2 323
Remise en service de Pickering A	271	–	–	–	271
Amortissement	360	71	302	32	765
Augmentation du passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires due à la désactualisation	445	–	8	–	453
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(313)	–	–	–	(313)
Impôt foncier et impôt sur le capital	33	18	38	14	103
Restructuration	–	–	16	4	20
Autres produits	–	–	–	(8)	(8)
(Perte) bénéfice avant intérêts et impôts sur les bénéfices	(468)	406	212	1	151

((en millions de dollars)	Production nucléaire réglementée	Production hydroélectrique réglementée	Production non réglementée	Divers	Total
Principales données du bilan					
31 décembre 2005					
Immobilisations corporelles sectorielles, montant net	**3 156**	**4 054**	**3 607**	**595**	**11 412**
31 décembre 2004					
Immobilisations corporelles sectorielles, montant net	3 305	4 015	3 986	634	11 940
Principales données des flux de trésorerie					
Exercice terminé le 31 décembre 2005					
Dépenses en immobilisations	**273**	**101**	**90**	**34**	**498**
Exercice terminé le 31 décembre 2004					
Dépenses en immobilisations	365	25	78	93	561

Notes afférentes aux états financiers consolidés

20 Opérations entre apparentés

Étant donné que la Province détient l'ensemble des actions d'OPG, les parties reliées comprennent la Province, les autres sociétés ayant succédé à Ontario Hydro, dont Hydro One Inc. («Hydro One»), la SIERÉ et la SFIÉO. OPG conclut aussi des opérations entre apparentés avec ses coentreprises. Les opérations entre OPG et les apparentés sont mesurées à la valeur de négociation, soit la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Les opérations se résument comme suit :

(en millions de dollars)	**Produits 2005**	**Charges 2005**	Produits 2004	Charges 2004
Hydro One				
Ventes d'électricité	**40**	**–**	40	–
Services	**–**	**12**	–	12
Opérations de règlement	**–**	**27**	–	33
Province d'Ontario				
Frais sur les revenus bruts, redevances d'utilisation d'énergie hydraulique et impôt foncier	**–**	**132**	–	152
Garanties	**–**	**8**	–	8
Garantie du taux de rendement du Fonds pour combustible irradié	**–**	**–**	–	14
Financement excédentaire du Fonds de déclassement	**–**	**7**	–	–
Divers	**–**	**–**	–	2
SFIÉO				
Frais sur les revenus bruts et impôt foncier	**–**	**207**	–	214
Intérêts créditeurs sur les montants à recevoir	**–**	**(75)**	–	(101)
Intérêts débiteurs sur les effets à long terme	**–**	**211**	–	191
Impôts sur le capital	**–**	**51**	–	49
Impôts sur les bénéfices	**–**	**192**	–	(80)
Frais d'indemnisation	**–**	**5**	–	5
SIERÉ				
Ventes d'électricité	**6 517**	**329**	5 465	304
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	**(412)**	**–**	(1 154)	–
Rabais associé à la limite de revenus	**(739)**	**–**	–	–
Services connexes	**68**	**–**	90	–
Divers	**–**	**–**	1	1
	5 474	**1 106**	4 442	804

Au 31 décembre 2005, les débiteurs comportaient 14 millions de dollars (14 millions de dollars en 2004) à recevoir de Hydro One et 324 millions de dollars (158 millions de dollars en 2004) à recevoir de la SIERÉ. Les créditeurs et les charges à payer au 31 décembre 2005 incluaient un montant de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2004) à payer à Hydro One.

21 Coentreprises

Les coentreprises importantes comprennent Brighton Beach Power L.P., qui est détenue à 50 % par OPG (50 % en 2004).

L'information condensée qui suit, tirée des états des résultats consolidés, des flux de trésorerie consolidés et des bilans consolidés, présente en détail la quote-part de la Société dans les coentreprises et les partenariats, qui a été consolidée proportionnellement :

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Quote-part de l'exploitation des coentreprises		
Produits d'exploitation	**46**	28
Charges d'exploitation	**(36)**	(22)
Résultat net	**10**	6
Quote-part des flux de trésorerie des coentreprises		
Activités d'exploitation	**21**	4
Activités d'investissement	**(2)**	(34)
Activités de financement	**(4)**	32
Quote-part de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**15**	2
Quote-part des bilans des coentreprises		
Actif à court terme	**26**	16
Actif à long terme	**279**	286
Passif à court terme	**(11)**	(5)
Passif à long terme	**(199)**	(202)
Quote-part de l'actif net	**95**	95

22 Société de placement

La Société a appliqué la NOC-18 pour tous les placements détenus par OPGV en 2005. OPGV est une filiale en propriété exclusive de la Société, et ses résultats sont consolidés dans les états financiers de la Société. Puisque OPGV est la seule société du groupe qui répond aux critères énoncés dans la NOC-18, tous les autres placements effectués par OPG et ses filiales, partenaires ou coentreprises continuent d'être présentés au coût amorti. La valeur comptable des placements d'OPGV s'établissait à 29 millions de dollars (36 millions de dollars en 2004), et le montant a été inclus à titre de débiteurs à long terme et autres actifs aux bilans consolidés.

En raison de l'application de cette convention, le bénéfice net de la Société pour 2005 a diminué de 11 millions de dollars et les autres actifs ont accusé une baisse du même montant. Les gains et les pertes bruts latents sur le placement détenu par OPGV au 31 décembre 2005 s'établissaient à respectivement 2 millions de dollars et 13 millions de dollars.

23 Recherche et développement

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, des frais de recherche et de développement de 19 millions de dollars (21 millions de dollars en 2004) ont été imputés aux résultats.

24 Autres produits

Il n'y a eu d'autres produits comptabilisés en 2005. Les autres produits de 8 millions de dollars en 2004 étaient constitués de 3 millions de dollars provenant de la vente d'actifs et de 5 millions de dollars provenant d'un règlement favorable des obligations découlant des régimes de retraite.

25 Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement

(en millions de dollars)	**2005**	2004
Débiteurs	**(191)**	(15)
Impôts sur les bénéfices recouvrables	**–**	16
Stocks de combustible	**(12)**	(45)
Matières et fournitures	**(23)**	(19)
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, à payer	**(439)**	30
Rabais associé à la limite de revenus, à payer	**739**	–
Créditeurs et charges à payer	**10**	(78)
Impôts sur les bénéfices et impôt sur le capital à payer	**69**	12
	153	(99)

Responsabilité quant à l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les états financiers de la LCBO ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles en date du 27 juin 2006.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes visant à assurer, d'une part, la protection, avec une assurance raisonnable, des éléments d'actif et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble de politiques et de procédures et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue constamment et de façon indépendante l'efficacité de ces mécanismes de contrôle interne et communique ses conclusions à la direction et au comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Le comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, qui comprend trois membres qui ne sont ni des employés ni des dirigeants de la LCBO, rencontre à intervalles réguliers les cadres, les vérificateurs internes et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui a vérifié les états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur (page 32) explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Au nom de la direction,

Le président-directeur général par intérim,

P. J. Olsson

Le vice-président principal, Finances et Administration, et chef des Services financiers,

J. Alex Browning
27 juin 2006

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Régie des alcools de l'Ontario
et au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 2006, ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2006

Jim McCarter, CA
Vérificateur général

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Régie des alcools de l'Ontario

Bilan
au 31 mars 2006

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	108 530	106 273
Débiteurs, clientèle commerciale et autres	20 520	23 700
Stocks	285 817	278 267
Charges payées d'avance	13 038	11 371
	427 905	419 611
Actif à long terme		
Immobilisations (Note 5)	228 702	223 709
	656 607	643 320
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	320 193	315 241
Tranche de l'obligation au titre des prestations constituées échéant à moins d'un an (Note 3)	5 323	4 981
	325 516	320 222
Passif à long terme		
Obligation au titre des prestations constituées (Note 3)	41 111	37 462
Bénéfices non répartis	289 980	285 636
	656 607	643 320

Engagements et éventualités (Notes 6 et 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

Le président-directeur général par intérim

Membre du conseil d'administration; présidente du comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion

Régie des alcools de l'Ontario

État des résultats et des bénéfices non répartis pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2006

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Ventes et autres revenus	3 682 919	3 532 171
Frais et charges		
Coût des produits vendus	1 885 612	1 810 025
Succursales de vente au détail et commercialisation	400 443	387 410
Entreposage et distribution	76 072	71 131
Administration	67 349	66 092
Amortissement	49 099	50 703
	2 478 575	2 385 361
Bénéfice net de l'exercice	1 204 344	1 146 810
Bénéfices non répartis en début d'exercice	285 636	253 826
	1 489 980	1 400 636
Déductions		
Dividende versé à la province de l'Ontario	1 195 000	1 110 000
Paiements aux municipalités pour le compte de la province de l'Ontario (Note 9)	5 000	5 000
	1 200 000	1 115 000
Bénéfices non répartis en fin d'exercice	289 980	285 636

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Régie des alcools de l'Ontario

État des flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2006

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	1 204 344	1 146 810
Amortissement	49 099	50 703
Perte (gain) sur vente d'immobilisations	339	(2 114)
	1 253 782	1 195 399
Augmentation (diminution) des postes hors-caisse		
Fonds de roulement	(1 085)	7 642
Obligation au titre des prestations constituées	3 991	2 302
	1 256 688	1 205 343
Encaisse pour investissements		
Acquisition d'immobilisations	(54 535)	(47 465)
Produits de la vente d'immobilisations	104	2 671
	(54 431)	(44 794)
Encaisse pour activités de financement		
Dividende versé à la province de l'Ontario	(1 195 000)	(1 110 000)
Paiements aux municipalités pour le compte de la province de l'Ontario	(5 000)	(5 000)
	(1 200 000)	(1 115 000)
Augmentation de l'encaisse en cours d'exercice	2 257	45 549
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice	106 273	60 724
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	108 530	106 273

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

1. Nature de la société

La Régie des alcools de l'Ontario (Régie) est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi sur les alcools*, qui constitue le chapitre L.18 des Lois refondues de l'Ontario de 1990. La société est une entreprise du gouvernement chargée de régir la production, l'importation, la distribution et la vente des boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. Une société d'État, la Régie est exempte d'impôts sur le revenu aux termes de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Régie verse la plupart de ses profits sous forme de dividende au Trésor de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

A) MÉTHODE COMPTABLE

Les états financiers de la Régie sont préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues du Canada.

B) ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les espèces et les placements facilement négociables venant initialement à échéance dans moins de 90 jours.

La politique de placement de la Régie limite les investissements à court terme aux titres de placements liquides facilement négociables tels que les bons du Trésor fédéral/provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme.

C) STOCKS

Les stocks sont comptabilisés d'après le coût ou la valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode de la moyenne mobile.

D) IMMOBILISATIONS

Les principales dépenses en immobilisations dont la durée d'utilisation excède l'exercice en cours sont capitalisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire de durée d'utilisation prévue, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans ou 10 ans
Matériel informatique	3 ans ou 4 ans

Les dépenses mineures en immobilisations et les frais de réparation et d'entretien sont portés au compte des bénéfices.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

2. Principales conventions comptables (suite)

E) CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés au moment de la vente des produits aux consommateurs.

F) CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées, au fur et à mesure, selon la comptabilité d'exercice, dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

G) UTILISATION DES PRÉVISIONS

La préparation des états financiers exige l'utilisation, par la direction, de données estimatives et d'hypothèses qui influent sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période comptable visée. Les données réelles pourraient différer de ces données estimatives.

3. Obligation au titre des prestations constituées

L'obligation au titre des prestations constituées comprend les charges des indemnités de cessation d'emploi à payer et les engagements d'indemnité d'accident du travail non capitalisés.

Au cours de l'exercice 2006, le coût de ces avantages sociaux futurs a été de 10,9 millions de dollars (9,7 millions de dollars en 2005). Il est inscrit au poste des Frais et charges de l'État des résultats et des bénéfices non répartis. L'obligation au titre des prestations constituées représentait, au 31 mars 2006, la somme de 46,4 millions de dollars (42,4 millions de dollars en 2005), dont 5,3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005) sont inscrits au poste du passif à court terme.

Le coût des avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés au régime de retraite est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion. Il n'est pas inclus dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

4. Régime de retraite

La Régie assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui désirent cotiser) par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées, car la Régie n'a pas suffisamment d'information permettant de les comptabiliser comme régimes à prestations déterminées. Les charges représentent le montant que la Régie a cotisé aux régimes de retraite au cours de l'année.

Au cours de l'exercice 2006, la charge a été de 15,3 millions de dollars (14,7 millions de dollars en 2005). Elle est inscrite au poste des Frais et charges de l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

5. Immobilisations

	2006 (en milliers de dollars)			2005 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	13 223	—	13 223	13 223
Bâtiments	326 884	223 215	103 669	102 584
Mobilier et agencements	81 194	47 797	33 397	24 989
Améliorations locatives	207 172	152 741	54 431	61 477
Matériel informatique	103 224	79 242	23 982	21 436
	731 697	502 995	228 702	223 709

6. Engagements de location

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(en milliers de dollars)
2007	38 723
2008	37 049
2009	33 532
2010	28 799
2011	26 468
Par la suite	200 487
	365 058

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Régie comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer. La valeur comptable de ces instruments approche la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La direction est d'avis que la Régie n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. En vue de gérer les risques de change liés à ses achats auprès de fournisseurs étrangers, la Régie conclut des contrats de change à terme, lesquels sont des engagements d'achat de devises étrangères à une date ultérieure prédéterminée et à un taux stipulé d'avance.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

7. Instruments financiers (suite)

Au 31 mars 2006, la Régie n'avait aucun contrat de change à terme en cours (2,5 millions de dollars en 2005).

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat de change à terme ne s'acquitte pas de ses obligations et qu'il en résulte une perte monétaire pour la Régie. La Régie minimise ses risques de crédit en ne faisant affaire qu'avec les principales banques canadiennes à charte et les filiales canadiennes des principales banques étrangères.

8. Éventualités

La Régie est touchée par diverses actions en justice rattachées à l'exercice normal des activités d'une entreprise. Il est impossible de prédire à l'heure actuelle l'issue et le règlement définitifs de ces actions. Voilà pourquoi les états financiers ne comprennent aucune provision à l'égard de ces actions. S'il y a lieu, les règlements concernant ces éventualités seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils auront lieu.

9. Paiements aux municipalités

Comme pour les exercices précédents, au cours de l'exercice 2006, le Conseil des ministres a demandé à la Régie, aux termes du paragraphe 5 (2) de la *Loi sur les alcools* de 1990, de verser aux municipalités une contribution de 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005), pour les aider à financer leurs coûts de recyclage du verre. Lors des exercices ultérieurs, le montant de la contribution de la Régie sera déterminé au moyen de méthodes qui seront établies conformément au paragraphe 30 (1) de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*.

RESPONSABILITÉ DE REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et tous les renseignements contenus dans le présent *Rapport annuel* sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, la direction a produit des estimations et des jugements éclairés, conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités de gestion à l'égard des états financiers par l'entremise de son comité de vérification et de gestion des risques, entièrement composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la Société. Ce comité examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité se réunit de temps en temps avec la direction et les vérificateurs internes et externes.

Afin d'assumer ses responsabilités, la direction maintient un système approprié de contrôle interne qui lui permet de s'estimer fondée à croire que les états financiers consolidés qu'elle produit sont pertinents et fiables et que la protection des actifs de la Société est suffisante. La Société est dotée d'une équipe de vérificateurs internes chargés d'examiner continuellement les mesures de contrôle internes et de veiller à leur application. Les rapports préparés par les vérificateurs internes sont examinés par le comité. Les vérificateurs internes jouissent d'un accès direct aux membres du comité.

Grant Thornton LLP et KPMG LLP, vérificateurs indépendants nommés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de vérification et de gestion des risques, ont examiné les états financiers consolidés. Leur rapport précise la portée de leur examen ainsi que leur avis concernant les états financiers consolidés. Les vérificateurs indépendants jouissent d'un accès direct aux membres du comité.

Duncan Brown
Président-directeur général

John Black
Dirigeant des finances

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario au 31 mars 2006 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la somme à payer à la province d'Ontario et de l'avoir en immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG LLP

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 12 mai 2006

Grant Thornton LLP

Comptables agréés
Sault Ste. Marie, Canada
Le 12 mai 2006

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Bilan consolidé
Au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	603,669 $	603,300 $
Débiteurs	48,641	42,150
Somme à recevoir de Falls Management Company (note 8)	–	3,665
Charges payées d'avance et autres	56,744	61,897
Tranche des prêts échéant à moins d'un an (note 4)	7,904	8,135
	716,958	719,147
Frais de démarrage et charges reportées (note 3)	12,081	16,834
Prêts (note 4)	51,833	37,144
Immobilisations (note 5)	2,293,833	2,235,431
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning (note 6)	16,139	17,221
Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (note 7)	156,346	116,776
	3,247,190 $	**3,142,553 $**
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	328,691 $	278,593 $
Somme à payer aux exploitants (note 8)	48,871	45,624
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning (note 8)	1,138	1,398
Somme à payer au gouvernement du Canada	6,361	9,655
Produits reportés	16,875	18,040
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 9)	263,952	168,898
	665,888	522,208
Somme à payer aux Premières nation (note 7)	156,346	116,776
Dette à long terme (note 9)	378,511	642,462
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	1,081	–
Avoir		
Somme à payer à la province d'Ontario	161,459	218,203
Réserves (note 2)	233,616	218,834
Avoir en immobilisations	1,650,289	1,424,070
	2,045,364	1,861,107
	3,247,190 $	**3,142,553 $**

Engagements (notes 4, 8 et 10)
Éventualités (notes 8 et 11)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,

Michael Gough, président du conseil

Marlene McGraw, administratrice

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
Produits		
Loteries et bingos	2,432,673 $	2,333,934 $
Casinos commerciaux	1,666,851	1,572,901
Casinos de bienfaisance et salles de machine à sous dans les hippodromes	1,924,225	1,947,220
	6,023,749	**5,854,055**
Frais d'exploitation		
Loteries et bingos	1,699,428	1,652,525
Casinos commerciaux	1,562,424	1,446,243
Casinos de bienfaisance et salles de machines à sous dans les hippodrome	1,019,000	1,028,755
	4,280,852	**4,127,523**
Bénéfice avant les éléments suivants	**1,742,897**	**1,726,532**
Intérêts et autres produits	42,795	25,284
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	(33,905)	(31,472)
Gain de change	20,012	19,623
Bénéfice net	**1,771,799 $**	**1,739,967 $**

Information sectorielle (note 12)

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Flux de trésorerie consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Provenance (utilisation) de la trésorerie :		
Exploitation		
Bénéfice net	1,771,799 $	1,739,967 $
Amortissement des immobilisations	208,803	203,455
Amortissement des éléments autres que les immobilisations	9,496	16,339
Charge de désactualisation	71	–
Perte sur la cession d'immobilisations	7,728	148
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	(6,491)	7,491
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	–	1,432
Charges payées d'avance et autres	5,153	(11,368)
Créditeurs et charges à payer	50,098	22,270
Somme à payer aux exploitants	3,247	13,326
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning	(260)	193
Somme à payer au gouvernement du Canada	(3,294)	9,655
Produits reportés	(1,165)	2,630
	2,045,185	2,005,538
Financement		
Augmentation des passifs à long terme	7,752	794,000
Remboursements des passifs à long terme	(176,650)	(141,781)
	(168,898)	652,219
Investissement		
Somme à recevoir de Falls Management Company	3,665	669
Frais de démarrage et charges reportées	(3,660)	(10,873)
Émission de prêts	(22,043)	(3,088)
Remboursement de prêts	7,585	9,699
Dépenses en immobilisations	(277,618)	(894,035)
Produit tiré de la cession d'immobilisations	3,695	3,158
	(288,376)	(894,470)
Autres		
Versements à la province d'Ontario	(1,486,408)	(1,628,746)
Distributions aux Premières nations	(100,820)	(101,089)
Augmentation de la somme à payer aux Premières nations	(314)	9,655
	(1,587,542)	(1,720,180)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	369	43,107
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	603,300	560,193
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	**603,669 $**	**603,300 $**
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts encaissés au comptant	13,336 $	10,142 $
Intérêts versés au comptant	34,390	33,648

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la somme à payer à la province d'Ontario

Exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Bénéfice net	1,771,799 $	1,739,967 $
Ajouter (déduire)		
Dépenses en immobilisations, montant net	(266,195)	(890,730)
Amortissement des immobilisations	208,803	203,455
Charge de désactualisation	71	–
Remboursements des passifs à long terme	(176,650)	(141,781)
Augmentation des passifs à long terme	7,752	794,000
Distributions aux Premières nations	(101,134)	(91,434)
Virements aux réserves, montant net	(14,782)	(19,355)
	(342,135)	(145,845)
Montant à payer pour l'exercice considéré	1,429,664	1,594,122
Versements à la province d'Ontario	(1,486,408)	(1,628,746)
Montant à payer moins les versements	(56,744)	(34,624)
Somme à payer à la province d'Ontario, au début	218,203	252,827
Somme à payer à la province d'Ontario, à la fin	**161,459 $**	**218,203 $**

Voir les notes complémentaires.

Avoir consolidé en immobilisations

Exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Solde, au début	**1,424,070 $**	**1,389,014 $**
Dépenses en immobilisations, montant net	266,195	890,730
Amortissement des immobilisations	(208,803)	(203,455)
Charge de désactualisation	(71)	–
Remboursements des passifs à long terme	176,650	141,781
Augmentation des passifs à long terme	(7,752)	(794,000)
Solde, à la fin	**1,650,289 $**	**1,424,070 $**

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de la gestion des jeux de loteries, de cinq casinos de bienfaisance, des installations de machine à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, de dix-sept salles de machines à sous dans les hippodromes et de quatre casinos commerciaux dans la province d'Ontario.

La Société a conclu des contrats d'exploitation avec Windsor Casino Limited, CHC Casinos Canada Limited, Falls Management Company et Great Blue Heron Gaming Company pour l'exploitation respectivement du Casino Windsor, du Casino Rama, du Casino Niagara, du Niagara Fallsview Casino Resort et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

Les actifs, les passifs et les activités des installations des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron sont compris dans les présents états financiers. Les résultats d'exploitation sont intégrés aux résultats des casinos de bienfaisance et des salles de machines à sous dans les hippodromes. Les présents états financiers ne présentent pas les résultats des autres activités menées au casino de bienfaisance Great Blue Heron.

1. Principales conventions comptables

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive.

De plus, les états financiers consolidés incluent la situation financière et les résultats d'exploitation des casinos commerciaux, Casino Windsor, Casino Rama, Casino Niagara et Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview »), et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

b) Constatation des produits

Les produits provenant des loteries, dont les résultats sont déterminés par un tirage, sont constatés au moment du tirage. Les produits des tirages ultérieurs sont reportés et sont constatés au moment du tirage. Les produits provenant des jeux instantanés sont constatés lorsque le détaillant active les billets pour le jeu. Les produits provenant des jeux de loteries sportives et des bingos sont constatés lorsque le billet est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilités comme des produits.

Les produits des jeux provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux de table représentent le montant gagné net des activités de jeux, lequel correspond à l'écart entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs.

Les produits ne provenant pas des jeux, qui comprennent les produits tirés de l'hôtellerie, de la nourriture et des boissons, du centre de divertissement ainsi que d'autres services, sont constatés au moment où les services sont rendus aux clients. La valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres services offerts gratuitement aux clients est également comprise dans les produits.

c) Ristournes promotionnelles

Les ristournes promotionnelles comprennent la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres biens et services offerts gratuitement aux clients. Les clubs de joueurs des casinos et les installations de machines à sous permettent aux clients de gagner des points en fonction du volume de jeu. Ces points sont comptabilisés à titre de passif en fonction des échanges prévus, et sont échangeables contre des biens et services gratuits ou des rabais au comptant. La valeur des points est ajoutée aux ristournes promotionnelles à mesure qu'ils sont gagnés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

Les ristournes promotionnelles comprennent également la valeur de détail des coupons (hôtel, nourriture et boissons et autres biens et services) et des autres incitatifs remis aux clients en échange de ces coupons. La valeur de détail de ces coupons est comprise dans les produits.

Les coûts estimatifs associés à ces ristournes promotionnelles ont été passés en charges dans l'état des résultats consolidés.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont définis comme des placements liquides dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

e) Frais de démarrage et charges reportées

Certaines dépenses, comprenant les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour l'aménagement et l'ouverture d'établissements de jeux sont reportées et amorties sur une période de trois ans à partir de l'ouverture de l'établissement.

Les dépenses, qui comprennent les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour l'élaboration d'un système d'information de gestion sont reportées et amorties sur une période ne dépassant pas cinq ans. Les autres charges reportées, engagées à la suite du financement de la construction des installations pour les Chippewas de Mnjikaning, sont amorties sur la durée de la dette en question.

f) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice considéré sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon les périodes suivantes :

Bâtiments	10 à 50 ans
Mobilier et agencements	2 à 10 ans
Améliorations locatives	4 à 14 ans
Actifs liés aux loteries et jeux	3 à 7 ans
Actifs liés aux casinos et aux salles de machines à sous dans les hippodromes	2 à 10 ans

Les immobilisations sont amorties une fois qu'elles sont mises en exploitation.

Les constructions en cours et les actifs inutilisés sont comptabilisés au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est terminé. L'intérêt sur la dette contractée pour financer les acquisitions importantes d'immobilisations est capitalisé pendant la phase de construction. L'intérêt est calculé au taux applicable à la dette supplémentaire que la Société engage pour financer ces immobilisations. L'intérêt capitalisé est amorti sur la même période que celle du bien auquel il se rapporte.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les frais de démarrage et les charges reportées, les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et les immobilisations, qui sont amortissables, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être détenus et utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation de l'actif, y compris les flux de trésorerie qui reviennent à la province d'Ontario. Si la valeur comptable d'un actif excède ses flux de trésorerie futurs prévus, une charge de dépréciation est constatée équivalant au montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa juste valeur. Un actif à long terme destiné à être vendu serait présenté de façon distincte au bilan et constaté à sa valeur comptable, ou à sa juste valeur moins les frais de vente si cette dernière valeur est inférieure, et il ne serait plus amorti. Les actifs et les passifs d'un groupe cédé classés comme destinés à la vente seraient présentés de façon distincte dans les sections appropriées de l'actif et du passif du bilan consolidé.

Au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005, il n'y avait aucune dépréciation de la valeur comptable de ces actifs.

h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comme passif dans l'exercice au cours duquel l'obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée. Ce passif est lié à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à long terme qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur, ou de son utilisation normale. La Société constate également un actif correspondant, lequel est amorti sur la durée de vie de l'actif. Suite à l'évaluation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, l'obligation est rajustée à la fin de chaque période afin de refléter l'écoulement du temps et les modifications aux flux de trésorerie futurs prévus sous-jacents à l'obligation.

Par conséquent, la société a comptabilisé un passif actualisé lié aux obligations découlant des dispositions de certains contrats de location à l'égard de la sortie de biens loués à la fin de la durée des contrats de location.

Le rajustement des améliorations locatives découlant des coûts de mise hors service d'immobilisations est amorti dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des baux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Société a enregistré une charge d'amortissement de 226 000 $ dans l'état des résultats. Elle a inscrit un passif de 1 081 000 $ au titre de la valeur actualisée estimative des coûts de mise hors service des améliorations locatives à l'échéance des baux et elle a comptabilisé des coûts reportés de mise hors service d'immobilisations de 784 000 $.

Le montant brut de l'obligation s'élève à 1 285 000 $ et il devrait être payé sur une période de deux à quatre ans. Le taux sans risque rajusté en fonction de la qualité du crédit s'établit à 7 pour cent. La charge de désactualisation de l'exercice a atteint 71 000 $.

i) Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

Les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée du bail foncier du Casino Rama.

j) Conversion des comptes établis en devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les postes des résultats consolidés sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change sont indiqués dans les résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils se produisent.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

k) Instruments financiers dérivés

Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, est une des parties à certains instruments financiers dérivés, surtout des contrats de swap de taux d'intérêt, servant à gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur l'emprunt à terme non renouvelable (note 9). Casino Rama Inc. n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation. Selon la politique de la Société, cette dernière désigne en bonne et due forme chaque instrument financier comme couverture d'un instrument d'emprunt bien identifié. La Société considère que les instruments financiers dérivés sont efficaces comme couvertures, tant lors de leur mise en place que pendant la durée de l'instrument, puisque la durée jusqu'à l'échéance, le montant nominal (le notionnel) et le taux d'intérêt de référence des instruments concordent tous avec les conditions de l'instrument d'emprunt couvert.

La Société utilise les contrats de swap de taux d'intérêt dans le cadre de son programme de gestion du dosage des taux d'intérêt, entre des taux fixes et des taux variables, sur l'ensemble de son portefeuille d'instruments d'emprunt et le coût d'emprunt global connexe. Un contrat de swap de taux d'intérêt comporte l'échange périodique de paiements sans qu'il y ait un échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés, et ceux-ci sont constatés comme des rajustements des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant connexe à payer aux parties ou à recevoir d'elles est compris dans les rajustements des intérêts courus. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt a été calculée en fonction de la conjoncture du marché à la fin de l'exercice, et appuyée par une cote d'une institution financière. La juste valeur représente le montant qui serait payé pour résilier ou remplacer les contrats. À l'heure actuelle, il n'est pas prévu de résilier ni de remplacer des parties importantes de ces contrats.

Les gains et les pertes réalisés à la résiliation des contrats de swap de taux d'intérêt sont reportés dans le bilan et amortis à titre de rajustement des intérêts débiteurs liés à l'obligation sur la durée de vie résiduelle du contrat de swap initial résilié. Dans l'éventualité d'une extinction anticipée de l'obligation, tout gain ou perte réalisé ou non réalisé sur le swap sera constaté dans les résultats au moment de l'extinction.

Pour les instruments qui ne répondent aux critères susmentionnés, les variations de la juste valeur sont évaluées à la valeur du marché, et les gains ou les pertes en résultant sont portés aux résultats.

l) Concentration du risque de crédit

La Société utilise des instruments financiers qui l'exposent à une concentration du risque de crédit. Ces instruments comprennent les équivalents de trésorerie, les débiteurs et les prêts. Les équivalents de trésorerie consistent en des dépôts auprès de grandes banques commerciales. Les débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et aux clients des casinos commerciaux. Les prêts comprennent les prêts accordés aux exploitants d'hippodromes et aux municipalités. La Société effectue régulièrement des évaluations de crédit des détaillants, des clients, des exploitants d'hippodromes et des municipalités, et elle prévoit des provisions pour d'éventuelles créances irrécouvrables.

m) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, la somme à recevoir de Falls Management Company, la somme à recevoir du gouvernement du Canada ou à lui verser, les prêts, la trésorerie et les placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations, les créditeurs et charges à payer, la somme à payer aux exploitants, la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning, la somme à payer aux Premières nations et les passifs à long terme. La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exclusion des prêts et des passifs à long terme, se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable avant la provision pour les pertes sur créances et elle est calculée en actualisant les flux monétaires futurs selon les taux d'intérêt en vigueur pour des prêts similaires, en supposant que les emprunteurs aient la même cote de solvabilité et que la période jusqu'à l'échéance soit la même. La juste valeur des passifs à long terme se rapproche de la valeur comptable et elle est calculée en actualisant les flux monétaires futurs selon les taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

n) Garanties

La Société a adopté les dispositions de présentation d'informations contenues dans la note d'orientation concernant la comptabilité no 14 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés intitulée *« Informations à fournir sur les garanties ».* La société n'a pas de garanties nécessitant la présentation d'informations dans les présents états financiers.

o) Estimations

Pour la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs et sur les montants d'actifs et de passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes servent à déterminer notamment la valeur des reconnaissances de dettes, la valeur des stocks, la valeur des prêts en cours, la durée de vie de tous les biens amortissables, la possibilité de recouvrement des immobilisations, du passif au titre des prix non réclamés, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de la provision pour les points gagnés dans le cadre de clubs de joueurs et de la dette non réglée sur les jetons. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

p) Récentes prises de position en comptabilité au Canada

Opérations non monétaires

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3831 du Manuel, intitulé *« Opérations non monétaires »* (le « chapitre 3831 »), lequel remplace le chapitre 3830, *« Opérations non monétaires ».* Selon le chapitre 3831, un actif qui est échangé ou transféré dans le cadre d'une opération non monétaire doit être évalué à sa juste valeur, sauf dans les cas suivants : l'opération ne présente aucune substance commerciale; l'opération représente l'échange d'un bien détenu en vue de la vente dans le cours normal des affaires contre un bien qui sera vendu dans la même branche d'activité afin de faciliter les ventes à des clients autres que les parties prenant part à l'échange; ni la juste valeur de l'actif reçu, ni la juste valeur de l'actif cédé ne peut être évaluée de façon fiable; ou l'opération est un transfert non monétaire et non réciproque au profit des propriétaires, qui représente une scission ou une autre forme de restructuration ou de liquidation. Dans ces cas, l'opération doit être mesurée à la valeur comptable. Les nouvelles exigences s'appliquent aux opérations engagées à compter du 1er avril 2006. La Société ne s'attend pas à ce que cette nouvelle norme ait une incidence importante sur ses états financiers.

2. Liquidités soumises des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants soumis à des restrictions ci-dessous, qui sont détenus dans des comptes distincts :

	2006	2005
Réserves		
Remplacement des immobilisations	122 380 $	117 792 $
Exploitation	81 506	74 109
Primes de départ	29 730	26 933
	233 616	218 834
Fonds déposés aux fins des prix	31 961	29 685
Prêt à terme	17 274	24 352
	282 851 $	272 871 $

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

La Société a créé des réserves liquides aux casinos commerciaux conformément à leurs contrats d'exploitation respectifs, pour les besoins suivants :

i) réserve de remplacement des immobilisations, pour des ajouts aux immobilisations autres que les réparations courantes ou les améliorations importantes;

ii) réserve d'exploitation, pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les produits seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations;

iii) réserve de primes de départ, pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où la Société mettrait fin aux activités de celui-ci.

Les fonds déposés aux fins des prix sont des fonds réservés qui représentent le montant estimatif brut des prix non réclamés, déduction faite des prix, qui selon l'avis de la direction, ne devraient pas être réclamés.

Les prêts à terme représentent les liquidités soumises à des restrictions qui devaient être utilisées à des fins de construction au Niagara Fallsview Casino Resort et au Casino Rama.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires à terme s'élevant à 67 423 000 $ (69 876 000 $ en 2005), portant intérêt à des taux variant de 3,6 à 3,7 pour cent (2,35 à 2,45 pour cent en 2005).

3. Frais de démarrage et charges reportées

			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Frais de démarrage				
Casinos commerciaux	18 580 $	14 671 $	3 909 $	7 771 $
Casinos de bienfaisance et salles de machines à sous dans les hippodromes	11 618	6 919	4 699	2 761
	30 198	21 590	8 608	10 532
Charges reportées	25 624	22 151	3 473	6 302
	55 822 $	43 741 $	12 081 $	16 834 $

4. Prêts

La Société a prêté et s'est engagée à prêter des fonds à des exploitants d'hippodromes pour leur permettre de rénover ou de construire des bâtiments afin d'accueillir les installations de machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques et des ententes de garantie générale qui couvrent les actifs des exploitants des hippodromes. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux fondés sur le taux préférentiel bancaire, sont remboursables sur des périodes de un à quinze ans. Les remboursements, qui sont fondés sur une formule convenue, consistent en retenues sur les commissions qui seraient autrement versées aux exploitants des hippodromes. La Société a également prêté des fonds à des municipalités aux fins de l'amélioration des infrastructures. Les sommes seront récupérées à partir des commissions municipales qui seraient autrement versées.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

Au cours de l'exercice, un prêt a été consenti à un exploitant d'un hippodrome avec des modalités de remboursement conditionnelles à l'obtention de l'approbation du gouvernement en vue de l'agrandissement de cet établissement. L'emprunt devient exigible lorsque l'emprunteur reçoit un avis écrit de la Société, dans un délai de cinq ans à compter de la date d'ouverture de l'établissement, à l'effet que l'agrandissement aura lieu. Au 31 mars 2006, la somme de 8 500 000 $ a été avancée et a été incluse dans les prêts, la Société s'attendant à ce que l'approbation gouvernementale soit obtenue et l'avis écrit, livré à l'emprunteur.

Au 31 mars 2006, la Société doit remplir des engagements résiduels correspondant à un maximum de 7 500 000 $ envers l'exploitant d'un hippodrome à l'égard du prêt conditionnel mentionné dans le paragraphe précédent et de 2 300 000 $ envers deux municipalités.

5. Immobilisations

			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	139 235 $	– $	139 235 $	133 752 $
Bâtiments	1 410 221	123 916	1 286 305	1 283 850
Mobilier et agencements	573 276	370 404	202 872	210 758
Améliorations locatives	561 094	258 633	302 461	313 030
Actifs liés aux loteries et jeux	163 835	81 308	82 527	98 590
Actifs liés aux casinos et aux salles de machines à sous dans les hippodromes	537 795	314 212	223 583	193 158
Construction en cours et actifs inutilisés	56 850	–	56 850	2 293
	3 442 306 $	1 148 473 $	2 293 833 $	2 235 431 $

L'amortissement de l'exercice s'est établi à 208 577 000 $ (203 455 000 $ en 2005). Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé des intérêts de néant (2 337 000 $ en 2005).

6. Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning	32 337 $	16 198 $	16 139 $	17 221 $

7. Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations

	2006	2005
Compte en banque distinct, au début	110 821 $	73 518 $
Distributions conservées dans un compte en banque distinct au cours de l'exercice	35 620	35 238
Intérêts gagnés au cours de l'exercice	3 636	2 065
Comptes en banque distinct, à la fin	150 077	110 821
Distributions de l'exercice à payer aux Premières nations	6 269	5 955
	156 346 $	116 776 $

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

Le 9 juin 2000, la Société, les Premières nations de l'Ontario et la province d'Ontario ont conclu une convention de revenu qui donne aux Premières nations de l'Ontario des droits sur les produits nets d'exploitation du Casino Rama, tels qu'ils sont définis dans la convention. Conformément à cette entente, la Société est tenue de distribuer mensuellement les produits nets d'exploitation.

La Convention de revenu du Casino Rama stipule qu'à partir du 31 juillet 2001, la Société conservera 35 pour cent des distributions nettes du Casino Rama dans un compte en banque distinct si la Société n'a pas reçu une directive conjointe des Chefs de l'Ontario et des Chippewas de Mnjikaning à l'égard d'une nouvelle formule de distribution des produits. Au 31 mars 2006, la Société n'avait pas reçu cette directive et elle conserve donc 35 pour cent des distributions nettes dans un compte en banque distinct portant intérêt. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une poursuite entreprise par les Chippewas de Mnjikaning contre la province d'Ontario et la Société. Jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu un jugement, ou encore jusqu'à ce que les Chippewas de Mnjikaning et les Chefs de l'Ontario s'entendent sur une nouvelle formule de distribution des produits, la Société est tenue de conserver ces fonds.

Le paiement lié aux distributions mensuelles des produits nets pour le mois de mars 2006 est compris dans les distributions à payer aux Premières nations mentionnées ci-dessus.

8. Opérations entre apparentés

a) Conformément aux conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos commerciaux et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, chaque exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions chacune des conventions d'aménagement et d'exploitation. Les exploitants des casinos sont les suivants : Casino Windsor – Casino Windsor Limited qui est détenu à parts égales par Harrah's Entertainment Inc. (antérieurement Caesar's Entertainment, Inc.) et par une filiale en propriété exclusive de Hilton Hotels Corporation; Casino Niagara et Fallsview – Falls Management Company avec une détention d'actions de Niagara Casino Group, de Highland Gaming, LP, de Shiplake Gaming Corporation, de Olympic V, Inc. et de 3048505 Nova Scotia Corporation; Casino Rama – CHC Casinos Canada Limited, filiale en propriété exclusive indirecte de CRC Holdings (CRC Holdings est une filiale en propriété exclusive indirecte de Penn National Gaming, Inc.); et les installations de machines à sous du casino Great Blue Heron – Great Blue Heron Gaming Co.

   Dans chacun des casinos commerciaux, l'exploitant est l'employeur des salariés travaillant dans chacune des propriétés commerciales et tous les frais relatifs aux salaires sont imputés mensuellement à la Société.

b) En vertu d'une convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, les Chippewas de Mnjikaning reçoivent des honoraires annuels de 4 500 000 $, rajustés en fonction de l'inflation, au titre des services d'exploitation continus. Au cours de l'exercice, la somme de 5 392 000 $ (5 269 000 $ en 2005) a été passée en charges. Des sommes supplémentaires de 6 326 000 $ (6 506 000 $ en 2005) ont été versées aux Chippewas de Mnjikaning au cours de l'exercice en rapport avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services d'urgence. De plus, conformément à un renouvellement de bail de cinq ans expirant en juillet 2011, une somme de 594 000 $ (540 000 $ en 2005) pour la location de bureaux à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning, a été passé en charges au cours de l'exercice. Par ailleurs, aux termes d'un bail de huit ans expirant en juillet 2011, un loyer annuel de 313 000 $, rajusté en fonction de l'inflation, est payé pour la location d'entrepôts à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning. Au cours de l'exercice, la somme de 325 000 $ a été passée en charges, (320 000 $ en 2005).

   Le 30 avril 2002, une convention a été signée avec les Chippewas de Mnjikaning, selon laquelle la Société remboursera aux Chippewas de Mnjikaning 75 pour cent du budget d'exploitation annuel du service d'incendies, en contrepartie de services de protection contre les incendies pour le complexe du casino. Ce montant est inclus dans les sommes supplémentaires versées aux Chippewas de Mnjikaning indiquées ci-dessus, et il est défini dans la convention pour la période allant du 1er avril 2000 au 31 juillet 2011.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

Les terrains utilisés pour les besoins du complexe Casino Rama sont loués par Casino Rama Inc. à Sa Majesté du chef du Canada, aux termes d'un bail de 25 ans qui expire en mars 2021. Ce bail prévoit un loyer annuel de 3 500 000 $ rajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation et il est payé aux Chippewas de Mnjikaning à même les produits bruts du Casino Rama, conformément aux directives du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada agissant à titre de représentant de Sa Majesté la Reine. Au cours de l'exercice, la somme de 4 211 000 $ (4 109 000 $ en 2005) a été passée en charges. Dans le cadre d'une convention d'expansion, un loyer annuel supplémentaire de 1 700 000 $, rajusté annuellement pour tenir compte de l'inflation, doit être versé et, au cours de l'exercice, la somme de 1 890 000 $ (1 845 000 $ en 2005) a été passée en charges.

Les modalités de diverses ententes permettent la désignation et la location de terrains de stationnement supplémentaires, telles qu'elles sont définies, par les Chippewas de Mnjikaning au Casino Rama et comprennent un loyer annuel d'environ 1 700 000 $, rajusté pour tenir compte de l'inflation. Bien que la désignation et le bail ne soient pas encore finalisés, l'utilisation des terrains est permise et actuellement en cours au Casino Rama. Au cours de l'exercice, la somme de 1 890 000 $ (1 845 000 $ en 2005) a été passée en charges.

c) Conformément à une convention d'aménagement et d'exploitation, la Première nation des Mississaugas de Scugog Island reçoit un montant équivalant à 5 pour cent des produits bruts des installations des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron en contrepartie des terrains fournis pour les installations de machines à sous. Au cours de l'exercice, la somme de 6 279 000 $ (5 835 000 $ en 2005) a été versée à la Première nation des Mississaugas de Scugog Island.

d) Falls Management Company (« FMC ») est le promoteur du Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview »). Au 31 mars 2005, certains frais liés à l'aménagement de Fallsview ont été engagés par Casino Niagara. Ces frais ont été facturés à FMC et ils ont été comptabilisés dans le bilan consolidé au 31 mars 2005 comme étant exigibles auprès de Falls Management Company. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, la somme de néant (25 076 000 $ en 2005) a été versée à FMC au titre d'honoraires d'aménagement liés à la construction de Fallsview.

Conformément à la convention d'exploitation du Casino permanent de Niagara Falls, dans un milieu concurrentiel, tel qu'il est défini dans la convention, l'exploitant a droit à des honoraires de service d'exploitation supplémentaires et à un montant au titre des « frais d'attraction ». Les honoraires d'attraction se calculent selon une formule définie dans la convention, qui permet l'amortissement du total des cotisations de capital versées par l'exploitation aux attractions externes, jusqu'à une cotisation maximale de 30 000 000 $. Au 31 mars 2006, les honoraires de l'exploitant, à verser à l'exploitant, comprennent des frais d'attraction accumulés de 8 506 000 $.

e) Casino Rama est situé sur les terres de la réserve de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning et est exploité vertu des dispositions d'un bail de 25 ans (expirant en mars 2021) conclu entre la Société et Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning.

Conformément à la convention de revenu du Casino Rama en date du 9 juin 2000, les Premières nations de l'Ontario ont droit aux produits nets continus, tels qu'il sont définis dans la convention, du Casino Rama ainsi qu'aux produits provenant de la cession des biens meubles, tels qu'ils sont définis dans la convention, ainsi qu'aux bénéfices non distribués restants à la liquidation des activités du Casino Rama.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

Le 15 mars 2006, Sa Majesté du chef de l'Ontario, la Société et l'Ontario First Nations Limited Partnership (« OFNLP ») ont conclu une entente de principe portant sur le partage des produits découlant du jeu (l'« entente »). L'entente a un caractère non-obligatoire et, aux termes de ses dispositions, si des ententes officielles (ayant force obligatoire) sont signées et livrées par toutes les parties au plus tard le 31 décembre 2006 et que toutes les autres modalités de l'entente et de l'entente finale connexe sont signées :

i) la province d'Ontario paiera, ou demandera à la Société de payer, à l'Ontario First Nations Limited Partnership, un montant annuel de 25 000 000 $, à compter de janvier 2007 et pour les quatre exercices suivants;

ii) la province d'Ontario paiera, ou demandera à la Société de payer, à l'Ontario First Nations Limited Partnership, à compter de l'exercice 2011, et pour chacun des exercices suivants compris dans la période contractuelle de 15 ans, un montant égal à 1,6 pour cent des produits bruts de la Société, tels qu'ils sont définis. Ces paiements remplaceront les produits nets que l'OFNLP aurait autrement reçus aux termes de la convention de revenu du Casino Rama;

iii) pour effectuer le dernier versement sur le prêt pour l'agrandissement du Casino Rama, qui est exigible le 31 mars 2007, une somme pouvant atteindre 47 200 000 $ pourra être tirée du solde de trésorerie du compte de réserve du Casino Rama, lequel a été établi par Casino Rama. En outre, une somme maximale de 46 000 000 $ en financement direct sera affectée par la Société ou par la province d'Ontario au remboursement du prêt, et tout solde sera remboursé au moyen des soldes de trésorerie d'exploitation du Casino Rama;

iv) les Chefs de l'Ontario et l'Ontario First Nations Limited Parternership abandonneront, sous réserve de l'acception par les tribunaux, le litige portant sur la cotisation de 20 pour cent des produits (note 11 a)) et libéreront Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et la Société.

9. Passifs à long terme

	2006	2005
Emprunt à terme non renouvelable du Casino Rama	107 215 $	125 870 $
Emprunt de Niagara Fallsview Casino Resort	535 248	685 490
	642 463	811 360
Déduction faite de la tranche échéant à moins de un an	263 952	168 898
	378 511 $	642 462 $

a) Casino Rama

En juin 2000, la Société a signé une convention d'agrandissement et de rénovation du Casino Rama. Aux termes de cette convention, la responsabilité de l'aménagement, de la construction et du financement du projet d'agrandissement du Casino Rama incombe aux Chippewas de Mnjikaning. De plus, Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, a signé une convention de prêt accordant une facilité de crédit à terme non renouvelable de 186 560 000 $ pour le projet. Dans le cadre de la convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, il faut notamment que les paiements de capital et des intérêts proviennent des produits bruts du Casino Rama et qu'ils soient effectués en dix-neuf versements trimestriels de capital de 4 664 000 $ à partir du 28 juin 2002, et en un versement final de 97 644 000 $. Les fonds avancés aux termes de la facilité de crédit ont été garantis par certains actifs du Casino Rama.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

La facilité de crédit porte intérêt à des taux variant du taux préférentiel bancaire au taux préférentiel bancaire majoré de 1,5 pour cent, selon les modalités régissant la facilité de crédit. Le taux préférentiel au 31 mars 2006 est de 5,5 pour cent (4,25 pour cent en 2005). Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 7 798 000 $ (8 804 000 $ en 2005). Un contrat de swap de taux d'intérêt, qui échoit le 30 juin 2007, a été conclu le 6 juillet 2000, sur un capital nominal initial de référence de 125 100 000 $. Au 31 mars 2006, le solde aux termes de ce contrat s'élève à 75 718 000 $ (88 887 000 $ en 2005). Ce contrat donne lieu à un taux fixe de 6,68 pour cent sur le montant nominal de référence en cours. L'exposition au risque de taux d'intérêt se limite à l'écart net entre le taux d'emprunt variable et le taux fixe aux termes du contrat de swap, qui est d'environ 2,7 pour cent au 31 mars 2006. Le taux d'intérêt net à recevoir ou à verser aux termes du contrat est établi et réglé chaque trimestre avec la contrepartie, laquelle est une banque à charte canadienne. La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt, qui représente le montant à verser pour résilier ou remplacer le contrat au 31 mars 2006, est de 2 062 000 $ (5 386 000 $ en 2005).

Les estimations de la juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt sont faites à un moment précis, selon les renseignements pertinents disponibles sur le marché et les renseignements sur les instruments financiers. De par leur nature, ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des questions de jugement importantes. Ces estimations ne peuvent donc pas être établies avec précision. Des modifications aux hypothèses pourraient avoir des répercussions importantes sur les estimations.

b) Niagara Fallsview Casino Resort

En juin 2004, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (province d'Ontario, un apparenté) pour l'acquisition du Niagara Fallsview Casino Resort auprès de Falls Management Corporation. Le solde de l'emprunt initial de 794 000 000 $ plus les intérêts, est remboursable sur cinq ans. L'emprunt porte intérêt au taux annuel de 4,4 pour cent et il n'est pas garanti.

c) Les remboursements de capital au titre de l'emprunt devant être effectués au cours des quatre prochains exercices sont approximativement les suivants :

2007	263 952 $
2008	163 764
2009	170 867
2010	43 880

10. Engagements

a) Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

La Société a conclu plusieurs contrats de location pour des propriétés et du matériel. Les loyers minimaux exigibles s'établissent approximativement comme suit :

2007	23 239 $
2008	17 485
2009	16 420
2010	15 674
2011	11 257
	84 075
Par la suite	12 176
	96 251 $

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

b) Fournisseurs

La Société s'est engagée, aux termes de contrats visant du matériel informatique et des services d'entretien, à effectuer les versements approximatifs suivants :

2007	15 778 $
2008	10 032
2009	2 361
2010	267
2011	267
	28 705
Par la suite	67
	28 772 $

c) Casino Windsor

En ce qui a trait au Casino Windsor, de Windsor (Ontario), et conformément à une convention, la Société a convenu d'offrir à la ville de Windsor, à partir du 1er mai 1998, des paiements à rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 $ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 $ par année au cours des dix dernières années.

La Société a un engagement à l'égard d'un projet de réaménagement du Casino Windsor dont le coût total ne doit pas dépasser 400 000 000 $. Au 31 mars 2006, une somme de 74 232 000 $ a été engagée à cet égard.

d) Niagara Fallsview Casino Resort

En ce qui a trait au Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview ») de Niagara Falls (Ontario), et conformément à une convention, la Société a convenu d'offrir à la Ville de Niagara Falls (la « Ville »), à partir du 7 décembre 2000, des paiements d'un montant de 2 600 000 $ par année au cours des dix premières années, de 3 000 000 $ par année au cours des dix années suivantes et, par la suite, de 3 000 000 $ par année, rajusté selon l'indice des prix à la consommation, tel qu'il est défini dans la convention.

11. Éventualités

a) En novembre 2003, l'Ontario First Nations Limited Partnership (le demandeur) a déposé une déclaration contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et la Première nation des Chippewas de Mnjikaning, à titre de parties défenderesses. Selon la déclaration, la province d'Ontario aurait retenu illégalement 20 pour cent des produits bruts du Casino Rama. Le demandeur réclame des dommages-intérêts correspondant à 20 pour cent des produits bruts d'exploitation du Casino Rama depuis son entrée en exploitation jusqu'à la date du jugement, en plus des dommages-intérêts de 300 000 000 $. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans les présents états financiers.

b) En novembre 2003, la Première nation des Chippewas de Mnjikaning (le demandeur) a déposé un avis de demande contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et CHC Casinos Canada Limited, à titre de parties défenderesses. Le demandeur prétend être le propriétaire en commow law et le propriétaire véritable de toutes les immobilisations achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama et il exige que tous les montants de taxe de vente au détail payés ou à payer relativement aux achats d'immobilisations soient remboursés. Le demandeur réclame des dommages-intérêts de 21 000 000 $ contre les parties défenderesses, à l'exclusion de CHC Casinos Canada Limited, et réclame que les titres de propriété de toutes les immobilisations achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama lui soient cédés. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans les présents états financiers.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

c) À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites dans le cours normal de ses activités. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence importante sur les présents états financiers. Les estimations, le cas échéant, sont comprises dans les présents états financiers et s'il y a lieu, les montants des règlements supplémentaires ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans les résultats consolidés de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

12. Information sectorielle

2006	Loteries et bingos	Casinos commer-ciaux	Casinos de bienfaisance et salles de machines à sous dans les hippodromes	Total
Produits				
Loteries et bingos	2 432 673 $	– $	– $	2 432 673 $
Machines à sous	–	1 246 365	1 907 369	3 153 734
Tables de jeu	–	443 816	59 734	503 550
Activités non liées aux jeux	–	239 566	30 077	269 643
	2 432 673	1 929 747	1 997 180	6 359 600
Déduction faite des ristournes promotionnelles	–	262 896	72 955	335 851
	2 432 673	**1 666 851**	**1 924 225**	**6 023 749**
Frais d'exploitation				
Activités non liées aux jeux	–	217 780	31 553	249 333
Activités liées aux jeux et aux loteries	96 170	345 896	275 116	717 182
Prix des loteries	1 259 652	–	–	1 259 652
Commissions	171 494	–	373 136	544 630
Commercialisation et promotion	48 383	144 823	71 631	264 837
Honoraires des exploitants (note 8 a))	–	86 311	7 298	93 609
Amortissement	25 395	129 946	62 958	218 299
Frais d'administration	33 295	104 573	70 503	208 371
Installations	7 609	150 668	68 144	226 421
Cotisation sur les gains (note 14)	–	338 048	25 048	363 096
Versements au gouvernement du Canada (note 15)	57 430	44 379	33 613	135 422
	1 699 428	**1 562 424**	**1 019 000**	**4 280 852**
Bénéfice avant les éléments suivants	**733 245**	**104 427**	**905 225**	**1 742 897**
Intérêts et autres produits	3 346	22 181	17 268	42 795
Intérêts sur la dette à long terme	–	(33 905)	–	(33 905)
Gain de change	8	15 840	4 164	20 012
	3 354	**4 116**	**21 432**	**28 902**
Bénéfice net	**736 599 $**	**108 543 $**	**926 657 $**	**1 771 799 $**

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

2005	Loteries et bingos	Casinos commer-ciaux	Casinos de bienfaisance et salles de machines à sous dans les hippo-dromes	Total
Produits				
Loteries et bingos	2 333 934 $	– $	– $	2 333 934 $
Machines à sous	–	1 176 316	1 927 407	3 103 723
Tables de jeu	–	423 837	62 914	486 751
Activités non liées aux jeux	–	215 625	33 267	248 892
	2 333 934	1 815 778	2 023 588	6 173 300
Déduction faite des ristournes promotionnelles	–	242 877	76 368	319 245
	2 333 934	**1 572 901**	**1 947 220**	**5 854 055**
Frais d'exploitation				
Activités non liées aux jeux	–	197 303	33 710	231 013
Activités liées aux jeux et aux loteries	92 714	331 148	272 314	696 176
Prix des loteries	1 225 196	–	–	1 225 196
Commissions	164 219	–	376 669	540 888
Commercialisation et promotion	52 439	125 097	73 993	251 529
Honoraires des exploitants (note 8 a))	–	76 678	6 847	83 525
Amortissement	23 705	116 634	79 455	219 794
Frais d'administration	31 321	99 215	58 584	189 120
Installations	7 547	138 462	69 979	215 988
Cotisation sur les gains (note 14)	–	319 958	23 281	343 239
Versements au gouvernement du Canada (note 15)	55 384	41 748	33 923	131 055
	1 652 525	**1 446 243**	**1 028 755**	**4 127 523**
Bénéfice avant les éléments suivants	**681 409**	**126 658**	**918 465**	**1 726 532**
Intérêts et autres produits	3 989	13 114	8 181	25 284
Intérêts sur la dette à long terme	–	(31 472)	–	(31 472)
Gain (perte) de change	(3)	15 411	4 215	19 623
	3 986	**(2 947)**	**12 396**	**13 435**
Bénéfice net	**685 395 $**	**123 711 $**	**930 861 $**	**1 739 967 $**

13. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents et aux employés non permanents qui choisissent de participer par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (la Caisse de retraite du SEFPO) qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées établis par la province d'Ontario. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans les cotisations de retraite effectuées par la Société à la CRF et à la Caisse de retraite du SEFPO. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas de passif supplémentaire pour ces coûts futurs. La cotisation de la Société au cours de l'exercice s'est chiffrée à 16 795 000 $ (16 529 000 $ en 2005).

Les exploitants des casinos commerciaux ont établi des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs employés. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 22 589 000 $ (18 227 000 $ en 2005).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2006
(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

14. Cotisation sur les gains

La Société remet à la province d'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits du jeu tirés des casinos commerciaux et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

15. Versements au gouvernement du Canada

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	2006	2005
Versements au nom de la province d'Ontario	24 436 $	23 717 $
Taxes sur les produits et services	110 986	107 338
	135 422 $	131 055 $

a) Versements au nom de la province d'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada conformément à une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

b) Taxe sur les produits et services

La Société, qui est inscrite à la taxe sur les produits et services (TPS), est tenue d'effectuer des versements de TPS au gouvernement fédéral en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. Pour la Société, la taxe nette au cours d'un exercice est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées aux jeux. La taxe nette attribuable aux activités liées aux jeux a généré un fardeau fiscal de 14 pour cent sur la majeure partie des frais taxables liés aux jeux engagés par la Société. La taxe nette attribuable aux activités non liées aux jeux se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS au Canada.

16. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Organismes de services du gouvernement

cancer care ontario | action cancer ontario

17 mai 2006

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et renferment, s'il y a lieu, des montants basés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité supervise les activités financières d'Action Cancer Ontario et revoit les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à la conformité des états financiers aux principes comptables généralement reconnus sur le plan de la présentation. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Terry Sullivan, Ph. D.
Président et chef de la direction

Elham Roushani, CA
Vice-président et chef des finances

Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 12 mai 2006

Le sous-vérificateur général,
Gary R. Peall, CA

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan
(en milliers de dollars)
Au 31 mars 2006, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2005

	2006	2005
Actif		
Actif à court terme :		
Liquidités	85 330 $	63 445 $
Débiteurs (note 2)	3 641	8 918
	88 971	72 363
À recevoir de fondations communautaires (note 2)	2 945	3 481
Placements à long terme (note 3)	52 460	49 636
Immobilisations (note 4)	60 801	62 068
	205 177 $	187 548 $
Passif, apports reportés et solde des fonds		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	71 661 $	61 668 $
Apports reportés :		
Subventions de fonctionnement reportées (note 5a))	22 656	3 943
Apports reportés pour immobilisations (note 5b))	66 796	72 013
	161 113	137 624
Charges complémentaires de retraite (note 6(b))	3 364	5 813
Solde des fonds :		
Fonds de dotation	2 640	2 613
Fonds grevés d'affectations internes et externes	25 920	30 204
Fonds non affectés	12 140	11 294
	40 700	44 111
Engagements (note 12)		
Éventualité (note 13)		
Garanties (note 15)		
	205 177 $	187 548 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

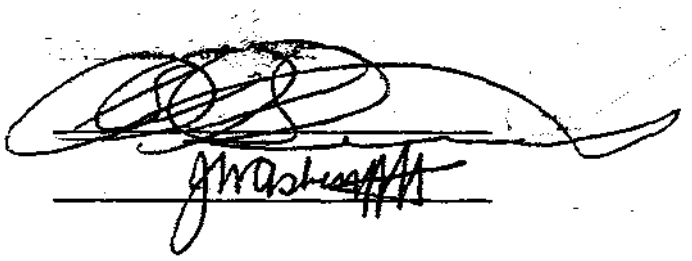

Administrateur

Administrateur

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2005

	Fonds affecté		Fonds d'administration générale		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Recettes :						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	– $	– $	460 090 $	409 952 $	460 090 $	409 952 $
Revenus de placements (note 8)	3 103	3 447	1 645	585	4 748	4 032
Dons, legs et subventions	9 253	10 967	225	168	9 478	11 135
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 5b))	1 004	1 207	16 770	14 625	17 774	15 832
Autres (note 9)	–	–	4 369	3 729	4 369	3 729
Gain découlant de la cession d'immobilisations	–	–	12	249	12	249
	13 360	15 621	483 111	429 308	496 471	444 929
Dépenses (revenus)						
Salaires	1 494	1 504	16 904	14 647	18 398	16 151
Charges sociales	422	470	4 217	3 793	4 639	4 263
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de lutte contre le cancer	8 532	4 698	247 081	227 572	255 613	232 270
Restructuration des programmes intégrés de lutte contre le cancer	–	–	–	24 074	–	24 074
Programmes non intégrés de lutte contre le cancer	–	–	1 967	–	1 967	–
Médicaments	–	–	112 458	82 439	112 458	82 439
Autres dépenses de fonctionnement (note 10)	2 686	5 572	39 727	25 644	42 413	31 216
Services médicaux	3 484	1 025	23 412	20 923	26 896	21 948
Services chirurgicaux - hôpitaux	–	–	20 304	13 768	20 304	13 768
Amortissement des immobilisations	1 004	1 207	16 770	14 629	17 774	15 836
Charges de retraite (note 6(a))	–	–	1 677	1 462	1 677	1 462
Charges complémentaires de retraite (note 6(b))	–	–	(2 257)	470	(2 257)	470
	17 622	14 476	482 260	429 421	499 882	443 897
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(4 262) $	1 145 $	851 $	(113) $	(3 411) $	1 032 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2005

					2006	2005
			Fonds d'administration générale			
	Fonds affecté		Investissement en immobilisations (note 7)	Fonds non affectés	Total	Total
	Fonds de dotation	Autres				
Solde des fonds au début de l'exercice	2 613 $	30 204 $	– $	11 294 $	44 111 $	43 079 $
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	27	(4 289)	12	839	(3 411)	1 032
Virements interfonds (note 11)	–	5	–	(5)	–	–
Investissement en immobilisations (note 7)	–	–	(12)	12	–	–
Solde des fonds à la fin de l'exercice	2 640 $	25 920 $	– $	12 140 $	40 700 $	44 111 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2005

	2006	2005
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation :		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(3 411) $	1 032 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	17 774	15 836
Gain découlant de la cession d'immobilisations	(12)	(249)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(17 774)	(15 832)
Changement dans le régime d'avantages complémentaires de retraite	(2 449)	342
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	33 983	(3 595)
	28 111	(2 466)
Activités d'investissement :		
Placements à long terme, net	(2 824)	12 573
Ajouts (achats) d'immobilisations :		
Financés par les apports pour immobilisations	(16 507)	(20 851)
Financés à l'interne	–	2
Produit de la cession d'immobilisations	12	249
Autres éléments d'actif	–	247
À recevoir de fondations communautaires	536	(3 481)
Apports reportés pour immobilisations	12 557	13 893
	(6 226)	2 632
Augmentation des liquidités	21 885	166
Liquidités au début de l'exercice	63 445	63 279
Liquidités à la fin de l'exercice	85 330 $	63 445 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création d'Action Cancer Ontario (l'«organisme») le 29 avril 1997 pour promouvoir les services aux patients atteints d'un cancer et pour améliorer les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie. Les services de cancérologie comprennent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme a été constitué sous le nom de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en vertu d'une loi de la province d'Ontario en 1943 et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. C'est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 31 décembre 2003, l'organisme a intégré les activités de ses centres régionaux de cancérologie et de leurs hôpitaux d'accueil respectifs, ce qui a entraîné le transfert du personnel, des activités et de nombreux actifs de chacun des centres régionaux de cancérologie vers l'hôpital d'accueil correspondant.

En date du 1er janvier 2004, les hôpitaux d'accueil sont devenus responsables de la gestion des centres de cancérologie en vertu de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer. Selon cette entente, l'organisme finance des programmes intégrés de lutte contre le cancer dans les hôpitaux d'accueil en échange de services convenus de traitement du cancer.

La mission de l'organisme est d'améliorer le fonctionnement du système de traitement du cancer en Ontario en assurant la qualité, la reddition de comptes et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. La nouvelle mission met nettement l'accent sur la gestion du rendement.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la présentation de l'actif et du passif éventuel, les montants présentés au titre de l'actif et du passif, les apports reportés et le solde des fonds à la date des états financiers, et sur les montants présentés dans les états des résultats et de l'évolution du solde des fonds pour l'exercice. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ces estimations.

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. Principales conventions comptables (suite)

a) Comptabilité par fonds

L'organisme comptabilise les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes et les activités administratives de l'organisme qui sont financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds affecté présente toutes les autres ressources grevées d'affectations externes et internes. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre et réservés pour un usage particulier par celui-ci.

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe en vertu desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence.

b) Constatation des recettes

Les apports affectés reliés aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sont constatés à titre de recettes du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de recettes du fonds affecté approprié dans l'exercice où ils sont reçus.

Les apports pour dotation sont constatés à titre de recettes du fonds de dotation approprié dans l'exercice où ils sont reçus.

Les revenus de placement affectés provenant des ressources du fonds de dotation sont constatés à titre de recettes du fonds affecté.

Les apports non affectés sont constatés à titre de recettes du fonds d'administration générale lorsque le montant estimatif est raisonnable et que le recouvrement est probable.

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Placements

Les placements à court terme sont indiqués au coût, qui se rapproche de la valeur de marché. Les placements à court terme sont ceux échéant à plus de trois mois mais à moins d'un an. Les placements à court terme échéant à moins de trois mois sont comptabilisés à titre de liquidités.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Si la valeur de marché des placements devient inférieure à leur coût et si cette baisse de valeur n'est pas considérée comme temporaire, les placements sont ramenés à leur valeur de marché.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre de subventions pour immobilisations et amortis selon la même méthode que les immobilisations connexes. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an.

Les terrains et bâtiments pour quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

e) Avantages postérieurs au départ à la retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au HOOPP (Hospitals of Ontario Pension Plan), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, vu qu'il ne dispose pas de renseignements suffisants pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées.

ii) Charges complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

Les charges relatives à la période suivant la compression du 1er janvier 2006 (note 6b) sont passées en charges pendant le nombre prévu d'années qu'il reste à vivre aux retraités admissibles.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. Principales conventions comptables (suite)

L'obligation transitoire découlant de l'adoption de cette convention comptable pendant l'exercice 2001 a été amortie sur la durée moyenne des années de service restantes des employés actifs censés toucher les prestations prévues par le régime jusqu'à la date de compression. Elle est maintenant amortie sur le nombre prévu d'années qu'il reste à vivre aux retraités admissibles.

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à la fois à une compression et à un règlement, l'organisme comptabilise la compression avant le règlement.

2. Débiteurs

	2006	2005
À court terme :		
Débiteurs	1 998 $	891 $
À recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	795	3 204
À recevoir de fondations communautaires	539	4 820
Autres	319	3
	3 641 $	8 918 $
À long terme :		
À recevoir de fondations communautaires	2 945 $	3 481 $
	6 586 $	12 399 $

Le montant à long terme est à recevoir de la Ville du Grand Sudbury, dans le cadre de sa contribution à la Fondation du Nord pour la recherche en cancérologie, relativement à l'expansion du Northeastern Ontario Regional Cancer Centre. Ce montant ne porte par intérêt et ne s'accompagne pas de conditions de paiement spécifiques.

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

3. Placements à long terme

La valeur comptable et la valeur de marché des placements à long terme de l'organisme sont indiquées ci-dessous :

2006	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
Bons du Trésor, certificats de placement garantis et liquidités	2 924 $	2 924 $	3,7 % - 3,8 %	Moins d'un an
Obligations	24 718	24 699	3,2 % - 9,0 %	0 à 49 ans
Actions	24 818	26 014	s. o.	s. o.
	52 460 $	53 637 $		

2005	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
Bons du Trésor, certificats de placement garantis et liquidités	2 844 $	2 844 $	2,4 % - 2,5 %	Moins d'un an
Obligations	23 397	23 641	3,0 % - 13,9 %	0 à 45 ans
Actions	23 395	23 666	s. o.	s. o.
	49 636 $	50 151 $		

4. Immobilisations

			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	14 752 $	13 506 $	1 246 $	1 175 $
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	194 676	135 121	59 555	60 893
	209 428 $	148 627 $	60 801 $	62 068 $

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent des ressources non dépensées reliées aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les sommes non dépensées sont conservées pour utilisation au cours des périodes subséquentes ou règlement par le ministère. La variation du solde des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	3 943 $	38 897 $
Sommes reçues au titre des périodes subséquentes	20 279	3 950
Sommes constatées à titre de recettes	(1 566)	(38 519)
Sommes rendues au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	–	(385)
Solde à la fin de l'exercice	22 656 $	3 943 $

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés pour immobilisations est comptabilisé dans l'état des résultats. Les apports sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	72 013 $	73 952 $
Sommes reçues relativement à des immobilisations	12 557	13 893
Sommes constatées à titre de recettes	(17 774)	(15 832)
Solde à la fin de l'exercice	66 796 $	72 013 $

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Apports reportés (suite)

Le solde des apports pour immobilisations non amortis est consentis des éléments ci-dessous :

	2006	2005
Apports non amortis affectés à l'achat d'immobilisations	60 801 $	62 068 $
Apports inutilisés	5 995	9 945
Solde à la fin de l'exercice	66 796 $	72 013 $

6. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

(a) Charges de retraite

Les employés de l'organisme participent au HOOPP, régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants reçoivent des prestations basées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant leurs cinq années consécutives les mieux rémunérées avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées par l'organisme au cours de l'exercice, pour les employés, se sont établies à 1 677 $ (1 462 $ en 2005) et sont incluses dans les charges de retraite de l'état des résultats.

L'organisme offrait jusqu'au 31 décembre 2003 un régime de retraite à cotisations déterminées prévoyant le versement garanti de prestations déterminées minimales. La liquidation de ce régime a commencé pendant l'exercice 2004 et s'est traduite par une compression et un règlement.

Le 22 août 2005, la Commission des services financiers de l'Ontario a approuvé la liquidation du régime.

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

6. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

(b) Régime d'avantages complémentaires de retraite

L'organisme offre à ses employés un régime d'avantages complémentaires de retraite, notamment une garantie d'assurance maladie complémentaire et une garantie d'assurance médicaments. Les prestations versées au cours de l'exercice en vertu de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 192 $ (127 $ en 2005).

Pendant l'année, l'organisme a réduit de 1 274 $ son obligation au titre des prestations constituées, par compression, puisqu'il a cessé d'offrir ces avantages aux employés actifs.

Les charges complémentaires de retraite figurant dans l'état des résultats incluent un gain de 2 643 $ pour compression.

La dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite date du 4 mai 2006. La prochaine évaluation est prévue pour le 4 mai 2007.

Les renseignements relatifs au régime d'avantages complémentaires de retraite figurent ci-dessous :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées	(2 974) $	(4 248) $
Gain actuariel non amorti	(1 401)	(4 104)
Obligation transitoire nette non amortie	1 011	2 539
Passif net au titre des prestations constituées	(3 364) $	(5 813) $

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables :

	2006	2005
Taux d'actualisation	5 %	6%
Taux de croissance des frais hospitaliers et des frais de médicaments	De 11 % en 2006 à 5 % en 2012 et par la suite	De 10 % en 2005 à 5 % en 2010 et par la suite
Taux de croissance des autres frais médicaux	4 % par an	4 % par an
Âge normal de la retraite	65	65

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

7. Investissement en immobilisations

	2006	2005
Immobilisations	60 801 $	62 068 $
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	(60 801)	(62 068)
	– $	– $

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous :

	2006	2005
Excédent (déficit) des dépenses par rapport aux recettes		
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	17 774 $	15 832 $
Amortissement des immobilisations	(17 774)	(15 836)
Gain découlant de la cession d'immobilisations	12	249
	12 $	245 $
Variation nette des investissements en immobilisations		
Achats d'immobilisations	16 507 $	20 849 $
Apports reportés pour immobilisations	(16 507)	(20 851)
Produit de la cession d'immobilisations	(12)	(249)
	(12) $	(251) $

8. Revenus de placement

Des revenus nets de placement de 49 $ (22 $ en 2005) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

9. Autres recettes

	2006	2005
Fonds d'administration générale		
Divers	2 851 $	2 998 $
Recouvrement de salaires	1 518	731
	4 369 $	3 729 $

10. Autres dépenses de fonctionnement

	2006	2005
Fonds affecté		
Services acquis	1 665 $	3 512 $
Consultation	534	826
Autres	295	879
Déplacements	116	85
Matériel	71	88
Bâtiments	5	182
	2 686 $	5 572 $
Fonds d'administration générale		
Consultation	19 474 $	5 338 $
Services acquis	10 255	9 570
Matériel	3 996	3 998
Bâtiments	1 808	2 554
Autres	1 749	2 079
Déplacements	875	838
Services aux patients	800	800
Programmes et publications de formation et de recherche	770	467
	39 727 $	25 644 $

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

11. Virements interfonds

	2006	2005
Virement du fonds d'administration générale au fonds affecté	5 $	246 $

Les virements du fonds affecté au fonds d'administration générale résultent du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origine interne.

Les virements du fonds d'administration générale au fonds affecté résultent de réserves grevées d'affectations d'origine interne.

12. Engagements

L'organisme loue du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles en vertu des baux sont estimés comme suit :

2007	226 $
2008	143
2009	60
2010	1
	430 $

13. Éventualité

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada («HIROC»), régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les sinistres, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des revenus de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves pour sinistres restant à régler, des dépenses et des dépenses de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont les primes majorées des revenus de placement dépassent l'obligation au titre de sa quote-part des réserves pour sinistres restant à régler, des dépenses et des dépenses de fonctionnement peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution à recevoir du HIROC n'a été comptabilisée au 31 mars 2006.

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

14. Instruments financiers

La valeur comptable des liquidités, des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme. La valeur comptable du montant à recevoir de fondations communautaires se rapproche de la juste valeur de ce montant.

La juste valeur des placements à long terme est indiquée à la note 3.

15. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs/dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs/dirigeants, des anciens administrateurs/dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des poursuites découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient subir ou engager dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas si les frais résultent d'une malhonnêteté, négligence volontaire ou faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer de façon raisonnable le maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour faire face à des versements potentiels, l'organisme a souscrit auprès de HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants.

Aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, l'organisme signe des conventions prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris, sans restrictions : indemnisation du propriétaire des locaux au titre du bail; indemnisation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée en cas de poursuites fondées sur les actions ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes et gynécologues/oncologues selon certaines modalités de financement; et indemnisation des 11 hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de lutte contre le cancer, en cas de poursuites, dommages-intérêts et frais résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations en vertu de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

ACTION CANCER ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2006

15. Garanties (suite)

Les conditions de ces indemnisations varient selon le contrat correspondant, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, le contrat ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque potentiel maximal. Pour autant que la direction le sache, l'organisme n'a pas versé de sommes importantes en vertu de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

16. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Ontario
Smart Systems for Health Agency
Agence des systèmes intelligents pour la santé

P.O. Box 148
777 Bay Street, Suite 701
Toronto ON M5G 2C8

Tel: 416-586-6500
Fax: 416-586-4363
Email: info@ssha.on.ca
www.ssha.on.ca

C.P. 148
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5G 2C8

tel : 416-586-6500
télécopie : 416-586-4363
Courriel : info@ssha.on.ca
www.ssha.on.ca/francais

Le 16 juin 2006

Responsabilités de la direction concernant l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables de l'information présentée dans le rapport annuel, y compris les états financiers. La direction a produit les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, en y incorporant, lorsqu'il y avait lieu, des montants basés sur ses meilleures estimations et opinions. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme avec celle présentée dans les états financiers à tous égards.

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé s'oblige au respect de la plus grande intégrité dans la conduite de ses activités. Soucieuse de préserver son actif et de garantir la fiabilité de son information financière, l'Agence a adopté de saines pratiques de gestion et maintient des systèmes d'information et des contrôles financiers internes de qualité.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Il a approuvé les états financiers après que son comité de vérification les ait passés en revue.

Les états financiers ont été soumis à PricewaterhouseCoopers LLP, les vérificateurs externes indépendants engagés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à donner leur opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs énonce l'étendue de leur vérification des comptes et la portée de leur opinion.

Michael Connolly
Directeur général
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Geoffrey Knapper
Directeur général de l'administration
Agence des systèmes intelligents pour la santé

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés
North American Centre
5700 Yonge Street, Suite 1900
North York, Ontario
Canada M2M 4K7
Téléphone +1 416 218 1500
Télécopieur +1 416 218 1499

Le 28 avril 2006

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Nous avons vérifié le bilan de **Agence des systèmes intelligents pour la santé** (« l'Agence ») au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats et du solde du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s'entend du cabinet canadien PricewaterhouseCoopers s.r.l. et des autres sociétés membres de PricewaterhouseCoopers International Limited, chacune étant une entité distincte et indépendante sur le plan juridique.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Bilan

31 mars 2006

	2006 $	2005 $
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	674 703	5 070 474
Charges payées d'avance	1 021 028	646 476
Montant à recevoir de la province d'Ontario (note 3)	15 543 000	6 743 000
	17 238 731	12 459 950
Immobilisations (note 4)	14 428 939	17 582 802
	31 667 670	30 042 752
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	4 706 707	2 217 761
Charges à payer		
Frais de fonctionnement	9 018 686	7 433 221
Dépenses en immobilisations	3 165 044	2 803 947
Montant à payer à la province d'Ontario	5 021	-
	16 895 458	12 454 929
Apports de capital reportés (note 5)	14 428 939	17 582 802
	31 324 397	30 037 731
Solde du fonds	343 273	5 021
	31 667 670	30 042 752

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur _____, administrateur

Agence des systèmes intelligents pour la santé

État des résultats et du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 $	2005 $
Produits		
Fonds reçus du gouvernement (note 3)	102 626 313	78 104 325
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	12 022 529	11 840 747
	114 648 842	89 945 072
Charges		
Activités liées aux technologies de l'information		
Production	60 032 385	42 741 566
Développement	23 178 583	16 130 010
Soutien à la clientèle	4 594 530	6 251 405
	87 805 498	65 122 981
Protection de la vie privée, sécurité et normes	6 292 010	5 965 700
Frais généraux et frais d'administration	8 190 553	7 437 744
Total des frais de fonctionnement	102 288 061	78 526 425
Amortissement	12 022 529	11 840 747
	114 310 590	90 367 172
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	338 252	(422 100)
Solde du fonds au début de l'exercice	5 021	427 121
Solde du fonds à la fin de l'exercice	343 273	5 021

Agence des systèmes intelligents pour la santé

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 $	2005 $
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	338 252	(422 100)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(12 022 529)	(11 840 747)
Amortissement des immobilisations	12 022 529	11 840 747
	338 252	(422 100)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	(8 800 000)	1 959 688
Charges payées d'avance	(374 552)	(275 919)
Comptes créditeurs	2 488 946	(8 791 481)
Charges à payer, fonctionnement	1 585 465	4 549 729
Montant à payer à la province d'Ontario	5 021	-
	(5 095 120)	(2 557 983)
	(4 756 868)	(2 980 083)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(8 507 569)	(6 147 573)
Activités de financement		
Apports de capital reportés reçus	8 868 666	7 993 054
Diminution de la trésorerie au cours de l'exercice	(4 395 771)	(1 134 602)
Trésorerie au début de l'exercice	5 070 474	6 205 076
Trésorerie à la fin de l'exercice	674 703	5 070 474

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

1 Nature des activités

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé (l'« ASIS » ou l'« Agence ») est une personne morale sans capital-actions établie le 11 février 2002 en vertu du Règlement de l'Ontario 43/02 pris en application de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de développement*. L'ASIS est un organisme de services opérationnels, tel qu'il est défini dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. Aux termes du paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, l'ASIS est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit par ailleurs que le conseil d'administration de l'Agence est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Enfin, selon le paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve de toute directive donnée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») en vertu de l'article 8, le conseil d'administration de l'Agence en assure la gestion et la direction. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à quinze personnes au conseil d'administration de l'ASIS.

Le conseil d'administration de l'Agence a adopté son premier règlement administratif le 16 janvier 2003. Conformément à ce règlement, l'ASIS a cessé de fonctionner comme partie intégrante du ministère et a commencé à fonctionner comme organisme sans lien de dépendance avec le ministère le 17 janvier 2003.

Le gouvernement de l'Ontario assume la totalité du financement de l'ASIS par l'intermédiaire du ministère. En tant qu'organisme de ce ministère, l'ASIS est exemptée de l'impôt sur le revenu.

L'ASIS fournit, à l'échelle de l'Ontario, l'infrastructure sécuritaire et intégrée nécessaire à la communication électronique entre les fournisseurs de soins de santé de la province, appuyant ainsi les initiatives de cybersanté du gouvernement provincial. L'ASIS attache la plus haute importance à la protection des renseignements personnels sur la santé des Ontariennes et des Ontariens. Les services de protection de la vie privée et autres services de sécurité fournis par l'ASIS renforcent les services d'infrastructure de réseau prévus pour préserver la confidentialité des renseignements personnels dont elle est dépositaire. Enfin, l'ASIS s'efforce de forger un consensus au sein du milieu ontarien des soins de santé quant aux normes applicables en matière de technologie et de gestion des données.

2 Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les paragraphes ci-après résument les conventions comptables considérées d'une importance particulière.

Constatation des produits

Les fonds reçus du gouvernement sont constatés dans les produits soit au moment où ils sont reçus, soit au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

L'ASIS applique la méthode du report des apports. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'immobilisations sont reportés, puis constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement est pris en compte. Les paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario qui sont affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés à l'exercice où ils sont reçus et constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement de l'immobilisation en cause est pris en compte.

Constatation des charges

Les charges sont constatées au moment où elles sont engagées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Catégories de charges

Les charges liées à la technologie de l'information se rapportent aux activités suivantes :

- la production, qui inclut principalement des activités liées au réseau, au centre de données, au centre d'information et au bureau du directeur des technologies;

- le développement, qui inclut surtout l'information et les technologies de l'information pour la santé publique et le portail destiné aux médecins ePhysician, le système de gestion des inscriptions ainsi que les travaux de création de dossiers médicaux électroniques facultatifs;

- le soutien à la clientèle, qui inclut les services à la clientèle, le bureau de la direction de projet, ainsi que la planification de projets et la gestion de produits.

Les charges liées à la protection de la vie privée, à la sécurité et aux normes comprennent des coûts liés à la mise en place et au maintien d'un niveau élevé de sécurité de l'information et de protection de la vie privée, de même qu'à l'établissement d'un consensus au sein de la communauté ontarienne des soins de santé sur les normes en matière de techniques de gestion des données.

Les frais généraux et les frais d'administration comprennent les frais liés au conseil d'administration, au bureau du directeur général, aux services généraux, aux ressources humaines et aux ressources ministérielles, exception faite des frais juridiques, des frais de location, des frais de recrutement et des frais liés aux technologies de l'information internes, qui ont été affectés à d'autres catégories de charges en fonction de la superficie occupée ou des services utilisés.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée dans l'exercice au cours duquel un bien a été acheté, sur la durée utile d'utilisation estimative du bien en question, à savoir :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Licences	1 an
Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

Dépréciation d'actifs à long terme

L'Agence soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation de l'actif est inférieur à sa valeur comptable. La perte de valeur au titre des actifs à long terme est calculée d'après la juste valeur de l'actif.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants présentés à l'égard des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3 Fonds reçus du gouvernement

Conformément aux exigences énoncées dans la directive applicable du Conseil de gestion du gouvernement, l'Agence et le ministère ont signé un protocole d'entente. Ce protocole décrit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres entre le ministère et l'Agence. L'exercice de l'Agence coïncide avec celui du gouvernement de l'Ontario.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

En 2006, le ministère s'est engagé à fournir un financement de 111 500 000 $ à l'Agence (86 524 500 $ en 2005). De ce montant, 15 543 000 $ ont été recouvrés après la fin de l'exercice (6 743 000 $ en 2005). Ce financement est constaté selon les conventions comptables suivies par l'Agence comme suit :

	2006 $	2005 $
Financement promis	111 500 000	86 524 500
Disposition de récupération du financement promis de l'exercice précédent i)	(5 021)	(427 121)
Montants reçus et désignés comme apports de capital reportés (note 5)	(8 868 666)	(7 993 054)
Financement constaté dans l'état des résultats	102 626 313	78 104 325

i) Au cours de l'exercice, le ministère a exigé le remboursement de l'excédent cumulatif de l'exercice précédent. Ce montant a été constaté en diminution du financement inscrit dans l'état des résultats.

4 Immobilisations

	2006		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $
Matériel informatique	29 484 282	20 740 074	8 744 208
Logiciels	12 242 623	8 313 451	3 929 172
Licences	1 819 308	1 819 308	-
Mobilier et matériel de bureau	1 836 772	873 918	962 854
Améliorations locatives	1 368 098	575 393	792 705
	46 751 083	32 322 144	14 428 939

	2005		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Montant net $
Matériel informatique	24 848 419	12 751 411	12 097 008
Logiciels	8 920 502	5 659 409	3 261 093
Licences	1 819 308	1 295 227	524 081
Mobilier et matériel de bureau	1 651 172	528 556	1 122 616
Améliorations locatives	769 511	191 507	578 004
	38 008 912	20 426 110	17 582 802

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

Certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations ne sont pas actuellement utilisés et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis pour l'exercice. La valeur comptable de ces actifs s'établit comme suit :

	$
Matériel informatique	1 600 464
Logiciels	3 042 948

Au cours de l'exercice, du matériel informatique, qui n'était plus utilisé et dont le coût d'origine s'établissait à 126 494 $ (245 978 $ en 2005) et la valeur comptable nette, à 17 167 $ (109 412 $ en 2005), a été radié et passé en charges.

5 Apports de capital reportés

	2006 $	2005 $
Solde au début de l'exercice	17 582 802	21 430 495
Apports reçus	8 868 666	7 993 054
Amortissement	(12 022 529)	(11 840 747)
Solde à la fin de l'exercice	14 428 939	17 582 802

L'amortissement des apports de capital reportés comprend les éléments suivants :

	2006 $	2005 $
Amortissement des immobilisations	12 005 362	11 731 335
Immobilisations radiées (note 4)	17 167	109 412
	12 022 529	11 840 747

6 Engagements contractuels

L'ASIS a des engagements contractuels jusqu'en 2010 visant la mise sur pied et le déploiement de services d'infrastructure à l'appui de la vision et de la stratégie du gouvernement de l'Ontario concernant ses initiatives de cybersanté. Ces engagements portent sur la mise en œuvre de centres de données protégées pour l'hébergement d'applications clients, de même que la création et la gestion des principales infrastructures publiques. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

	$
2008	7 681 367
2009	5 031 254
2010	692 559

7 Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

La Société immobilière de l'Ontario détient à l'heure actuelle cinq baux sur les bureaux qu'occupe l'ASIS. L'ASIS est entièrement responsable des paiements en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	$
2007	1 440 030
2008	1 519 703
2009	1 519 703
2010	1 538 208
2011	1 340 708
Par la suite	88 487

8 Avantages sociaux

Au cours de l'exercice 2005, l'Agence a constitué un régime à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 1 148 091 $ (616 934 $ en 2005).

Responsabilité de la direction à l'égard des rapports financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été préparés par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle des états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non réglées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières de l'organisme et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur provincial pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.

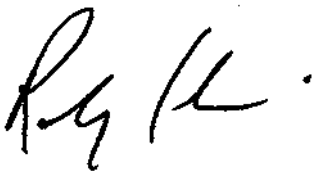

Randy Jackiw
Directeur général

Rolly Stroeter
Directeur des finances

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2006, l'état des résultats de fonctionnement et le solde des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

AgriCorp
Bilan
au 31 mars 2006

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance-production	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	Programme ontarien d'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux	Autres programmes (note 13)	Total 2006	Total 2005
			(en milliers $)				
ACTIF							
Encaisse	358	490	1 682	27	468	3 025	1 700
Comptes débiteurs (note 4)	6 428	3 994	383 923	981	49 755	445 081	326 465
Placements (note 6)	3 981	267 473	—	78 973	57 928	408 355	238 228
Sommes dues par le ministre des Finances (note 7)	—	—	—	—	427	427	79 947
Immobilisations (note 8)	2 988	—	—	—	—	2 988	1 352
Fonds administrés (note 5)	220	—	—	—	—	220	9 595
	13 975	271 957	385 605	79 981	108 578	860 096	657 287
PASSIF ET SOLDES DES FONDS							
Passif							
Dette bancaire	—	—	—	—	307	307	5 553
Comptes créditeurs et charges à payer	3 077	180	43 127	—	7 789	54 173	88 121
Primes et revenus non acquis (note 10)	3 068	16 165	3 302	—	—	22 535	17 786
Provision pour indemnités non réglées	—	4 132	338 280	79 981	100 473	522 866	318 270
Fonds administrés créditeurs (note 5)	220	—	—	—	—	220	9 595
	6 365	20 477	384 709	79 981	108 569	600 101	439 325
Soldes des fonds (note 1)	7 610	251 480	896	—	9	259 995	217 962
	13 975	271 957	385 605	79 981	108 578	860 096	657 287

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Le président

Le directeur général

AgriCorp

État des résultats et soldes des fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance-production	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	Programme ontarien d'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux	Autres programmes (note 13)	Total 2006	Total 2005
	(en milliers $)						
Revenus							
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (note 9)	25 086	—	—	—	—	25 086	15 720
Primes/contributions des producteurs	—	44 562	896	—	13 997	59 455	66 320
Financement – Ontario et Canada (note 3)	—	64 506	258 499	79 981	94 700	497 686	422 671
Ventes, conseils et autres services	9 709	—	—	—	—	9 709	5 470
Produits financiers	196	11 499	—	—	120	11 815	10 708
Rentrées sur créances sorties du bilan	—	—	—	—	13	13	—
	34 991	120 567	259 395	79 981	108 830	603 764	520 889
Charges							
Indemnités (note 12)	—	66 386	257 250	79 981	108 821	512 438	490 261
Réassurance (note 11)	—	12 134	—	—	—	12 134	13 623
Frais de commercialisation, frais généraux et charges administratives	33 689	—	—	—	—	33 689	20 739
Amortissement	1 309	—	—	—	—	1 309	918
Créances irrécouvrables	—	912	1 249	—	—	2 161	765
	34 998	79 432	258 499	79 981	108 821	561 731	526 306
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(7)	41 135	896	—	9	42 033	(5 417)
Soldes des fonds au début de l'exercice	7 617	210 345	—	—	—	217 962	223 379
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	7 610	251 480	896	—	9	259 995	217 962

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AgriCorp

Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance-production	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	Programme ontarien d'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux	Autres programmes	Total 2006	Total 2005
	(en milliers $)						
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation							
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(7)	41 135	896	—	9	42 033	(5 417)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds provenant des activités d'exploitation							
Amortissement	1 309	—	—	—	—	1 309	918
Variation nette du fonds de roulement	445	12 613	(2 410)	79 000	46 653	136 301	106 518
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation	1 747	53 748	(1 514)	79 000	46 662	179 643	102 019
Flux de trésorerie provenant des activités de placement							
Acquisition d'immobilisations	(2 945)	—	—	—	—	(2 945)	(1 004)
Diminution (augmentation) des placements	499	(53 901)	7 493	(78 973)	(45 245)	(170 127)	(104 793)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement	(2 446)	(53 901)	7 493	(78 973)	(45 245)	(173 072)	(105 797)
Augmentation (réduction) nette de l'encaisse	(699)	(153)	5 979	27	1 417	6 571	(3 778)
Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice	1 057	643	(4 297)	—	(1 256)	(3 853)	(75)
Encaisse (dette bancaire) à la fin de l'exercice	358	490	1 682	27	161	2 718	(3 853)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la Couronne à compter du 1er janvier 1997. La société a été fondée sans capital-actions. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et d'autres produits et services connexes aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent le Fonds d'assurance-production, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et le Programme ontarien d'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux, en plus d'un certain nombre de programmes plus petits offrant diverses formes d'aide aux agriculteurs.

Le Fonds d'assurance-production (Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario) a été créé en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario)*. Il assure aux producteurs une protection contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles à l'égard de toutes les cultures principales produites en Ontario.

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a été créé en vertu de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario entré en vigueur le 1er avril 2003. Il fournit aux producteurs une protection contre les baisses de leur revenu agricole. Depuis décembre 2004, la société assume la responsabilité de la prestation de ce programme en lieu et place du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

L'entente relative au Programme ontarien d'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux est entrée en vigueur le 21 février 2006 et prendra fin le 31 mars 2007. Le programme compense les pertes des producteurs de céréales et d'oléagineux admissibles relativement aux récoltes de 2005.

Depuis janvier 2001, AgriCorp est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations de la société consistent principalement à gérer l'inscription des entreprises agricoles, à percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de transférer les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

2. Principales conventions comptables

A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

La société a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

B) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont déclarées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	**4 ans**
Véhicules	**4 ans**
Matériel et outillage	**4 ans**
Matériel informatique	**3 ans**
Logiciels informatiques	**2 ans**
Améliorations locatives	**5 ans**

C) RÉGIME DE RETRAITE

Les employés à temps plein participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire, administré par une tierce partie. La société verse un montant équivalent aux cotisations des employés. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés.

D) PLACEMENTS

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et les escomptes ainsi que les réductions au cours du marché sont généralement déclarés dans les produits financiers. Pour certains programmes, les intérêts courus sur les placements sont affectés aux fonds de fonctionnement afin de compenser les charges administratives du programme. On distingue les fonds des placements au titre d'un programme pour éviter la nécessité de répartir le revenu de placement. Les placements à court terme sont acquis principalement pour obtenir des liquidités et sont d'une durée maximale de un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes cumulées et des escomptes amortis sur la durée du placement jusqu'à son échéance.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

2. Principales conventions comptables (suite)

E) PROVISION POUR INDEMNITÉS NON RÉGLÉES

La provision pour indemnités non réglées a trait à certaines demandes d'indemnité qui n'étaient toujours pas réglées à la fin de l'exercice. Elle est calculée à partir des montants des règlements après la fin de l'exercice ou des meilleures estimations de la direction à l'égard des sommes à verser. Les versements réels des indemnités pourraient différer des estimations de la direction.

F) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

3. Ententes de financement

A) ASSURANCE-PRODUCTION

L'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 2003 et prendra fin le 31 mars 2008 ou à une date convenue mutuellement par les parties. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient 40 % du coût des primes d'assurance. Le restant est payé par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

B) STABILISATION DU REVENU

Dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, les producteurs ont été tenus de déposer dans un compte bancaire, pour les années de programme 2003 et 2004, une somme n'excédant pas deux ans de stabilisation et de plans antisinistre, selon l'écart moyen entre le revenu de l'exploitation agricole et les coûts de production admissibles sur une période de cinq ans. Aucun dépôt n'a été requis pour l'année de programme 2005. En plus de retirer des fonds du compte bancaire du programme lorsque le revenu agricole baisse, le Canada et l'Ontario versent des fonds de prévoyance au titre du programme, calculés selon une couverture à plusieurs paliers. Les gouvernements fédéral et provincial se partagent les coûts du programme à raison de 60 % et 40 % respectivement.

C) PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE CÉRÉALES ET D'OLÉAGINEUX

Selon les conditions de l'entente relative au Programme ontarien d'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux, l'Ontario versera un maximum de 80 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de céréales et d'oléagineux admissibles relativement à leurs récoltes de 2005.

D) AUTRES PROGRAMMES (NOTE 13)

Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et qui ont reçu un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années de

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

programme 2003 et 2004 du PCSRA. Le financement conjoint du programme par le Canada et l'Ontario n'excédera pas 88 millions de dollars.

3. Ententes de financement (suite)

Programme d'assurance du revenu du marché

Le Programme d'assurance du revenu du marché a été créé aux termes de l'entente provisoire du Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces. Ses activités ont commencé le 1er avril 1991. Le programme visait à protéger les agriculteurs contre la baisse de leur revenu résultant des faibles cours du marché de certaines cultures précises. En février 2005, le gouvernement de l'Ontario a augmenté la portée du Programme d'assurance du revenu du marché, en y ajoutant les années de récoltes 2003 et 2004, et a annoncé que le programme prendrait fin à l'épuisement des fonds.

Paiement ontarien relatif aux cultures horticoles comestibles

L'entente dans le cadre du programme ontarien relatif aux produits horticoles comestibles est entrée en vigueur le 21 février 2006 et prendra fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de cette entente, l'Ontario versera un montant maximum de 35 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de produits horticoles comestibles relativement à leurs récoltes de 2005.

Programme d'éradication du virus de la sharka

Le Programme d'éradication du virus de la sharka a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres et les exploitants de pépinières commerciales à défrayer les coûts de retrait, de destruction et de remplacement des arbres et d'atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque palier de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

Programme d'autogestion du risque

Le Programme d'autogestion du risque a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et sera en vigueur pendant 3 années de programme (de 2003 à 2005). En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme jusqu'à 4 % de ses ventes nettes admissibles. Selon les disponibilités des fonds fédéraux et provinciaux, les gouvernements fédéral et provincial versent au compte du programme des sommes correspondantes. Les demandes d'indemnité des participants sont payées à même le compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte. Les gouvernements fédéral et provincial ont convenu d'acquitter à parts égales le coût du programme pendant les trois années qu'il durera.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

4. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Financement gouvernemental – Canada	232 773	194 750
Financement gouvernemental – Ontario	162 029	107 407
Comptes débiteurs des producteurs	47 242	22 757
Commerce	2 021	1 042
Intérêts courus	1 016	509
	445 081	326 465

5. Fonds administrés

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie pour les programmes agricoles aux termes de divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements en vertu de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada. Ces fonds, de même que les paiements afférents, ne sont pas déclarés dans les présents états financiers.

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Fonds administrés		
Placements à court terme	—	10 489
Encaisse (paiements non réglés)	220	(894)
	220	9 595
Fonds administrés créditeurs		
Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	—	7 383
Programme Canada-Ontario de repositionnement	56	1 513
Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB	—	372
Programme relatif aux animaux de réforme (Canada)	—	93
Programme d'inscription des entreprises agricoles (Ontario)	130	91
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	—	41
Programme Canada-Ontario de relance suite à l'ESB	—	7
Autre	34	95
	220	9 595

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

6. Placements

Les lois limitent les placements de la société à des effets très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et autres valeurs mobilières approuvés par le ministre des Finances.

A) PROFIL DU PORTEFEUILLE

Les placements sont les suivants :

	2006 (en milliers $)		2005 (en milliers $)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Court terme	231 221	230 609	85 980	85 871
Long terme				
Gouvernement du Canada	29 175	29 045	37 588	37 719
Gouvernement de l'Ontario	47 012	46 371	37 739	37 956
Autres gouvernements provinciaux	63 098	61 743	37 789	37 943
Services publics provinciaux	31 285	32 374	32 395	34 428
Autres institutions financières	6 564	6 703	6 737	7 035
Total des placements à long terme	177 134	176 236	152 248	155 081
Total des placements	408 355	406 845	238 228	240 952

B) RISQUE DES PLACEMENTS

Les taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 4,00 à 10,25 %, avec un rendement moyen pondéré de 4,75 %. Les fluctuations des taux d'intérêts pourraient avoir des répercussions considérables sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à leur échéance, des gains ou des pertes pourraient être réalisés si les niveaux réels de demandes d'indemnité différaient considérablement des niveaux prévus et qu'une liquidation rapide de l'actif était nécessaire pour couvrir les obligations. Au 31 mars 2006, une variation de 1 % des taux d'intérêt pouvait avoir une incidence d'environ 6,5 millions de dollars sur la valeur marchande.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

6. Placements (suite)

C) ÉCHÉANCES DU PORTEFEUILLE

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Moins de 1 an	231 221	85 980
De 1 à 3 ans	58 684	56 813
De 3 à 5 ans	61 688	58 558
Plus de 5 ans	56 762	36 877
Total	408 355	238 228

7. Sommes dues par le ministre des Finances

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor du gouvernement de l'Ontario pour recevoir les contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario au titre du Programme d'assurance du revenu du marché. Les intérêts sont versés chaque trimestre selon la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte, d'après le taux moyen des bonds du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et AgriCorp ne peut l'utiliser pour ses activités générales d'exploitation, de financement et de placement.

8. Immobilisations

	2006 (en milliers $)			2005 (en milliers $)
	Coûts	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	4 495	3 661	834	980
Logiciels informatiques	3 142	2 079	1 063	307
Améliorations locatives	1 128	248	880	63
Matériel et outillage	122	122	—	2
Véhicules	36	36	—	—
Mobilier et agencements	259	48	211	—
	9 182	6 194	2 988	1 352

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

9. Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada

Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts d'administration du Fonds d'assurance-production et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole à raison de 60 % et de 40 % respectivement. Ils ont aussi convenu de partager de façon égale les coûts d'administration du Programme d'autogestion du risque et du Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario. Le Canada a payé la totalité des coûts d'administration engagés par AgriCorp afin d'offrir le Programme d'éradication du virus de la sharka et l'Ontario remboursera à la société les coûts engagés pour administrer les autres programmes.

10. Primes et revenus non acquis

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance au Fonds d'assurance-production de l'Ontario pour le blé d'automne (11 163 000 $) et d'autres cultures (5 002 000 $). Ces cultures sont récoltées uniquement après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus non acquis comprennent les fonds de fonctionnement liés à la valeur non amortie des immobilisations et des subventions payées d'avance (3 068 000 $), ainsi que les frais administratifs à recouvrer auprès des participants au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (3 302 000 $), lorsque les paiements futurs auront été versés aux programmes.

11. Convention de réassurance

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-production selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance font suite aux demandes d'indemnité soumises pour perte de récolte.

12. Indemnités

Les résultats d'exploitation pour l'exercice comprennent des surprovisions et des sous-provisions pour indemnités non réglées liées aux années précédentes, comme suit :

Fonds/programme	2006 (en milliers $) Sur (sous-) provision	2005 (en milliers $) Sur (sous-) provision
Fonds d'assurance-production	300	(750)
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole*	10 000	—
Programme d'autogestion du risque*	(1 045)	—

* La société a assumé la responsabilité de ces programmes pendant l'exercice 2004-2005. Par conséquent, aucune provision pour indemnités non réglées en 2004 ne nécessite de déclarer une sur (sous-) provision pour 2005.

13. Information sectorielle (autres programmes)

	Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	Programme d'assurance du revenu du marché	Paiement ontarien relatif aux cultures horticoles comestibles	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'autogestion du risque	Total 2006	Total 2005
				(en milliers $)			
Encaisse	144	—	2	—	322	468	—
Comptes débiteurs (note 4)	10 436	49	4 977	7 252	27 041	49 755	36 614
Placements (note 6)	24 947	—	29 998	—	2 983	57 928	12 683
Sommes dues par le ministre des Finances (note 7)	—	427	—	—	—	427	79 947
Total de l'actif du programme	35 527	476	34 977	7 252	30 346	108 578	129 244
Dette bancaire	—	—	—	307	—	307	1 256
Comptes créditeurs et charges à payer	1 308	101	—	5 124	1 256	7 789	25 381
Provision pour indemnités non réglées (note 12)	34 219	366	34 977	1 821	29 090	100 473	102 607
Soldes des programmes	—	9	—	—	—	9	—
Total du passif et des soldes des programmes	35 527	476	34 977	7 252	30 346	108 578	129 244
Primes/contributions des producteurs	—	—	—	—	13 997	13 997	12 000
Financement – Ontario et Canada (note 3)	34 218	(124)	34 977	11 632	13 997	94 700	93 165
Produits financiers	—	120	—	—	—	120	2 136
Rentrées sur créances sorties du bilan	—	13	—	—	—	13	—
Total des revenus des programmes	34 218	9	34 977	11 632	27 994	108 830	107 301
Indemnités (note 12)	34 218	—	34 977	11 632	27 994	108 821	201 173
Créances irrécouvrables	—	—	—	—	—	—	192
Total des charges des programmes	34 218	—	34 977	11 632	27 994	108 821	201 365
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	—	9	—	—	—	9	(94 064)

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

14. Régime de retraite

La société a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Ce régime est entré en vigueur le 1er janvier 1997. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions international. Les variations de la juste valeur de l'actif du régime au cours de l'année sont les suivantes :

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Juste valeur de l'actif du régime au début de l'exercice	**4 827**	**3 681**
Cotisations de la société	**833**	**517**
Cotisations des employés	**707**	**429**
Paiement des prestations de retraite	**(178)**	**(139)**
Rendement de l'actif du régime	**509**	**339**
Juste valeur de l'actif du régime à la fin de l'exercice	**6 698**	**4 827**

D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations constituées, la juste valeur de l'actif net disponible pour couvrir ces obligations et le déficit du régime de retraite sont les suivants :

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Obligations au titre du régime de retraite	**8 152**	**5 487**
Juste valeur de l'actif du régime	**6 698**	**4 827**
Déficit du régime de retraite	**1 454**	**660**

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré déficitaire en raison d'un rendement des placements plus faible que prévu. Pour calculer les obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite, certaines hypothèses ont été retenues. On a estimé que l'actif du régime rapporterait 7 % par an et que les augmentations de salaire s'élèveraient à 4 % par an et on a choisi un taux d'escompte de 5,50 %.

Les variations du passif (actif) au titre des prestations constituées de la société ont été les suivantes :

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Passif (actif) au titre des prestations constituées – au début de l'exercice	**(41)**	**68**

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

Charge de retraite pour l'exercice	**996**	**408**
Cotisations de la société	**(833)**	**(517)**
Passif (actif) au titre des prestations constituées – à la fin de l'exercice	**122**	**(41)**

15. Opérations entre apparentés

La société a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Selon les conditions de ces accords, la société a versé 986 877 $ au ministère pendant l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent les services de courrier, de messagerie et de photocopie et les services juridiques. En outre, la société a versé 1 028 576 $ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 23 762 $ pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006 (25 031 $ en 2005).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 2005, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération $	Avantages imposables $
Brown, Greg	**Directeur, Développement des activités**	**111 622**	**1 126**
Ip, Stephen	**Directeur, Technologie de l'information**	**107 273**	**6 360**
Jackiw, Randy	**Directeur général**	**163 204**	**11 087**
Mike McMorris	**Directeur des opérations**	**106 523**	**361**
Stroeter, Reinhold	**Directeur des finances**	**120 927**	**6 405**

17. Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Dans son discours du budget du 2 mai 2006, le gouvernement fédéral annonçait un financement ponctuel supplémentaire au titre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Ce financement entraînera une réévaluation des indemnités versées depuis la création du programme en 2003. En attendant d'obtenir de plus amples détails à ce sujet de la part du gouvernement fédéral, la société doit évaluer les retombées financières complètes de cette modification.

18. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'année en cours.

LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

375 University Avenue, Suite 404, Toronto ON M5G 2G1
375, avenue University, bureau 404, Toronto ON M5G 2G1
Toll free / Sans frais : 1-800-668-8258
Phone / Téléphone : 416-979-2352
Fax / Télécopieur : 416-979-2948
www.legalaid.on.ca

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers et toute autre information contenue dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation des meilleures estimations et de jugements établis par la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes les plus élevées d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a conçu et maintient les contrôles financiers, les systèmes d'information et les pratiques qui lui permettent de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le Conseil d'administration d'Aide juridique Ontario est chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne grâce à son comité de vérification. Les membres du conseil se réunissent tous les deux mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur et les soumet au ministère du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relative à l'image fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé ainsi que son opinion.

Ruth Lawson
Présidente-directrice générale intérimaire
Le 29 juin 2006

Michelle A. Séguin
Vice-présidente aux services généraux
Le 29 juin 2006

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Aide juridique Ontario et au procureur général

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats d'exploitation et du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Aide juridique Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 2006

J.R. McCarter, CA
Vérificateur général

Aide juridique Ontario
Bilan

Au 31 mars	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars) (redressé, note 13)
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 2)	**5 903 $**	2 108 $
Espèces et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses (notes 2 et 9)	**395**	1 136
Comptes débiteurs (note 3)	**18 460**	11 637
Charges payées d'avance	**1 217**	1 042
Placements à court terme (note 4)	**7 777**	9 520
Placements à court terme - réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9)	**9 243**	1 679
	42 995 $	27 122 $
Comptes débiteurs clients à long terme (note 3)	**28 989**	31 409
Placements à long terme (note 4)	**-**	35 598
Placements à long terme – réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9)	**-**	6 383
Immobilisations (note 5)	**14 294**	17 444
	86 278 $	117 956 $
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	**72 506 $**	60 618 $
Prestations constituées (note 12)	**416**	360
Apports reportés (note 7)	**2 011**	3 289
	74 933 $	64 267 $
Actifs nets		
Excédent (déficit) accumulé (note 1c))	**(3 573) $**	31 794 $
Actifs nets investis en immobilisations (note 8)	**12 283**	14 155
Réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9)	**2 635**	7 740
	11 345 $	53 689 $
	86 278 $	117 956 $

Au nom du conseil d'administration,

_____, présidente

Au nom du Comité des finances et de la vérification,

_____, président

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des résultats de fonctionnement et de l'excédent (déficit) accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars	**2006 (en milliers de dollars)**	2005 (en milliers de dollars) (redressé, note 13)
REVENUS		
Province de l'Ontario (note 1a))	**260 527 $**	254 757 $
Fondation du droit de l'Ontario	**30 715**	18 627
Contributions des clients	**15 672**	15 210
Jugements, dépens et règlements	**283**	1 515
Placements et autres revenus	**2 124**	2 975
	309 321 $	293 084 $
CHARGES		
Services juridiques		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel	**104 105 $**	83 592 $
Droit de la famille	**62 164**	43 086
Immigration et réfugiés	**23 546**	20 102
Autres domaines de droit civil	**7 920**	5 105
Conférences de règlement	**128**	142
	197 863	152 027
Bureaux régionaux	**22 871**	22 813
Bureaux du droit de la famille	**2 158**	2 176
Bureau du droit des réfugiés	**745**	725
	223 637	177 741
Avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	**33 823**	32 730
Services élargis	**534**	584
	34 357 $	33 314 $
Cliniques juridiques et services spéciaux		
Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (note 10)	**57 760** $	55 014 $
Attribution à Nishnawbe-Aski	**1 579**	1 561
Sociétés étudiantes d'aide juridique	**2 818**	2 808
	62 157	59 383
Programmes d'innovation dans la prestation des services		
Projets-pilotes	-	71
Services d'accès pour la clientèle	**1 736**	1 288
Autres	**613**	1 162
	2 349	2 521

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
État des résultats de fonctionnement et de l'excédent (déficit) accumulé (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	**2006 (en milliers de dollars)**	2005 (en milliers de dollars) (redressé, note 13)
CHARGES (suite)		
Soutien aux fournisseurs de services		
Service de recherche	**2 114**	2 023
Administration		
Bureau provincial	**23 211**	23 112
Mise en œuvre d'un logiciel à l'échelle de la société et autres projets	**-**	1 051
Dotation à l'amortissement	**3 840**	3 595
	27 051	27 758
	351 665 $	302 740 $
Insuffisance des revenus par rapport aux charges de l'exercice	**(42 344)**	(9 656)
Excédent accumulé au début de l'exercice	**31 794**	35 186
Actifs nets investis en immobilisations	**1 872**	(4 394)
Virement de la réserve pour éventualités diverses (note 9)	**5 105**	10 658
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	**(3 573) $**	31 794 $

Aide juridique Ontario
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	**2006 (en milliers de dollars)**	2005 (en milliers de dollars) (redressé, note 13)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des revenus par rapport aux charges de l'exercice	**(42 344) $**	(9 656) $
Rajustements pour rapprocher l'insuffisance des revenus par rapport aux charges et les rentrées nettes liées aux activités de fonctionnement		
Amortissement	**3 840**	3 595
Amortissement de la prime d'émission d'obligations	**(1 033)**	426
Amortissement des apports reportés	**(1 278)**	(1 839)
Réalisation des apports reportés	**-**	(60)
Réduction de valeur des placements à court terme	**219**	21
Perte à la vente de placements	**389**	336
Cotisations de l'employeur	**(1 550)**	(1 273)
Charges de retraite	**1 606**	1 392
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs et débiteurs clients à long terme		
Comptes débiteurs	**(4 403)**	(14 652)
Excédent accumulé en début d'exercice (note 13)	**-**	20 784
Charges payées d'avance	**(175)**	(86)
Comptes créditeurs et charges à payer	**11 888**	5 462
Intérêts courus sur les placements à long terme	**644**	11
	(32 197) $	4 461 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**(690) $**	(6 150) $
Achat de placements	**(219 190)**	(142 166)
Rachat de placements	**255 131**	146 406
	35 251 $	(1 910) $
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	**3 054**	2 551
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**3 244**	693
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**6 298 $**	3 244 $
Représentées par		
Espèces et quasi-espèces	**5 903 $**	2 108 $
Espèces et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses	**395**	1 136
	6 298 $	3 244 $

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2006

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la ***Loi de 1998 sur les services d'aide juridique***, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1er avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la ***Loi de l'impôt sur le revenu***.

La ***Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*** donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des communautés défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu tout en étant efficace et efficiente par rapport aux coûts.

RÈGLES COMPTABLES DE BASE

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Le déficit accumulé correspond à l'excédent des charges par rapport aux revenus pour les activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada**.**

CONSTATATION DES REVENUS

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de revenus lorsque la Société accroît ou paie la facture d'un avocat au nom du client. Les jugements, l'adjudication des dépens et les règlements sont constatés lorsqu'ils sont accordés.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des montants pour le travail exécuté par les avocats mais non encore facturé.

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et les quasi-espèces sont constituées des fonds en caisse et des soldes bancaires ainsi que de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Aide juridique Ontario
Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2006

PLACEMENTS
Les placements à court terme sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande selon le montant le moins élevé. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et leur valeur est réduite lorsqu'elle affiche une baisse durable. Les primes d'acquisition ou les escomptes sur les obligations sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée des titres concernés. Les obligations d'État et de sociétés sont inscrites au coût amorti. Les réductions de valeur ou les gains et les pertes réalisés à la cession de placements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent à titre d'augmentation ou de diminution du revenu de placement. Les gains et pertes à la cession sont calculés en fonction du coût moyen des titres vendus.

IMMOBILISATIONS
Les immobilisations sont comptabilisées au coût déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	- 5 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	- 7 ans
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

APPORTS REPORTÉS
Les apports reportés afférents aux initiatives spéciales représentent des ressources non dépensées relatives aux projets financés par la province de l'Ontario. Les montants non dépensés sont conservés pour des charges d'exercices ultérieurs ou pour un règlement par la province.

Les apports reportés en capital afférents aux immobilisations représentent la fraction non amortie des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de l'apport reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

RÉGIMES DE RETRAITE
La quasi-totalité des salariés de la Société sont inscrits à un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations déterminées est porté aux résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles. Un petit nombre de salariés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la croissance de la rémunération, aux cessations d'emploi et à l'âge de la retraite des membres du régime. Les rajustements effectués au titre des modifications du régime, des modifications des hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont imputés aux résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés, laquelle est d'environ 10 ans.

Aide juridique Ontario
Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2006

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que les instruments financiers auxquels la Société a recours ne l'exposent pas à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit. Elle est aussi d'avis que la valeur comptable des instruments financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur à moins d'indication contraire. Compte tenu de la nature à long terme des comptes débiteurs clients, il est difficile d'évaluer leur juste valeur de façon certaine.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

1. Financement assuré par la province de l'Ontario

L'article 71 de la ***Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*** stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente signé le 22 décembre 2000 reste en vigueur jusqu'à la signature d'un nouveau protocole. La Société et le procureur général de l'Ontario discutent actuellement des modalités du prochain protocole d'entente.

a) Les apports reçus de la province de l'Ontario ont été ventilés comme suit :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Apports	**259 249 $**	252 858 $
Réalisation des apports reportés (note 7)	**-**	60
Amortissement des apports reportés (note 7)	**1 278**	1 839
	260 527 $	254 757 $

b) Les apports provenant de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 comprennent un montant de 50,7 millions de dollars (50,6 millions de dollars en 2005) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province, dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des autres dépenses pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.

c) Le paragraphe 66 (3) de la ***Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*** permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69 (2).

2. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'un montant de 0,395 million de dollars au 31 mars 2006 (1,136 million de dollars en 2005), qui viennent à échéance entre mai et juin 2006 et portent intérêt à des taux variant de 3,63 % à 3,80 % (2,01 % à 2,42 % en 2005).

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeurait inutilisée au 31 mars 2006. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et elle n'est pas garantie.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2006

3. Comptes débiteurs

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs de clients	**74 234 $**	69 869 $
Moins : provision pour créances douteuses	**(34 113) $**	(32 289) $
Débiteurs de clients (net)	**40 121**	37 580
Moins : portion du long terme des débiteurs de clients	**(28 989)**	(31 409)
Débiteurs de clients à court terme	**11 132**	6 171
Montant à recevoir de la Fondation du droit	**3 776**	1 876
Autres comptes débiteurs	**3 552**	3 590
	18 460 $	11 637 $

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution par laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

4. Placements

	2006		2005	
			(en milliers de dollars)	
	Coût	**Valeur marchande**	Coût	Valeur marchande
Obligations du Canada Taux d'intérêt variant de 3,25 % à 5,10 % venant à échéance entre septembre 2007 et juin 2010	**7 342 $**	**7 342 $**	16 602 $	16 826 $
Obligations provinciales Taux d'intérêt variant de 3,15 % à 6,25 % venant à échéance entre mai 2009 et décembre 2011	**5 692**	**5 709**	23 799	24 245
Obligations de sociétés Taux d'intérêt variant de 3,32 % à 7,0 % venant à échéance entre juin 2008 et mars 2013	**3 906**	**3 932**	12 056	12 282
Intérêts courus sur les obligations	**80**	**80**	723	723
	17 020 $	**17 063 $**	53 180 $	54 076 $
Moins : Réserve pour éventualités diverses				
- à court terme (note 9)	**(9 243) $**	**(9 274) $**	(1 679) $	(1 693) $
- à long terme (note 9)	-	**-**	(6 383)	(6 523)
	(9 243) $	**(9 274) $**	(8 062) $	(8 216) $
	7 777 $	**7 789 $**	45 118 $	45 860 $

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2006

4. Placements (suite)

Représentés par				
Placements à court terme	**7 777 $**	**7 789 $**	9 520 $	9 602 $
Placements à long terme	-	-	35 598	36 258
	7 777 $	**7 789 $**	45 118 $	45 860 $

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7 (2), 7 (3) et 7 (4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la ***Loi de 1998 sur les services d'aide juridique***. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2006 sont conformes à ces exigences. La Société a réalisé un revenu total de placement de 0,9 million de dollars en 2006 (3,1 millions de dollars en 2005).

5. Immobilisations

	2006		2005	
	(en milliers de dollars)			
	Coût	**Amortissement cumulé**	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	**3 177 $**	**2 705 $**	3 112 $	2 442 $
Matériel informatique et logiciels	**17 104**	**15 983**	16 522	15 144
Logiciels conçus sur mesure	**817**	**817**	817	817
Logiciels pour toute l'entreprise	**15 628**	**3 746**	15 628	1 515
Améliorations locatives	**4 971**	**4 152**	4 931	3 648
	41 697 $	**27 403**	41 010 $	23 566 $
Valeur comptable nette		**14 294 $**		17 444 $

6. Comptes créditeurs et charges à payer

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Comptes juridiques - factures reçues mais non réglées	**9 756 $**	21 488 $
- travail exécuté mais non encore facturé	**56 266**	32 382
Incitations à la location	**66**	77
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	**5 700**	5 979
Indemnités de vacances	**719**	692
	72 507 $	60 618 $

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2006

6. Comptes créditeurs et charges à payer (suite)

À la fin de l'exercice, la direction estime la valeur du travail que les avocats du secteur privé ont accompli, mais n'ont pas encore facturé, à environ 56,3 millions de dollars (32,4 millions de dollars en 2005). Durant l'exercice, la Société a changé de méthode pour cette estimation : dans le passé, la valeur du travail accompli, mais pas encore facturé, était estimé d'après la moyenne sur sept ans des coûts et de la durée d'affaires similaires tandis que la nouvelle méthode tient compte de la date réelle de la prestation des services pour les comptes reçus au cours d'une période de dix-huit mois et du montant prévu des dépenses annuelles liées aux certificats. Ce changement de méthode a entraîné l'inscription de 33, 6 millions de dollars aux dépenses dans l'état des résultats de fonctionnement de l'exercice.

En raison de certains impondérables inhérents au procédé d'estimation, le montant estimatif des comptes juridiques différera probablement des charges réelles. Tout rajustement de l'estimation des charges entraînera l'augmentation ou la diminution correspondante des charges afférentes au programme de certificats, de l'insuffisance des revenus par rapport aux charges de l'exercice ainsi que de l'excédent (déficit) accumulé.

7. Apports reportés

Les variations des apports reportés afférents aux initiatives spéciales et des apports reportés en capital relatifs aux projets financés par la province de l'Ontario sont les suivantes :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Apports reportés afférents aux initiatives spéciales		
Solde au début de l'exercice	**- $**	60 $
Réalisation des apports reportés (note 1a))	**-**	(60)
	- $	
Apports reportés en capital		
Solde au début de l'exercice	**3 289 $**	5 128 $
Apports afférents à des immobilisations	-	-
Amortissement des apports reportés (note 1a))	**(1 278)**	(1 839)
	2 011 $	3 289
	2 011 $	3 289 $

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2006

8. Variations des actifs nets investis en immobilisations

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	**14 155 $**	9 761 $
Amortissement	**(3 840)**	(3 595)
Amortissement des apports reportés	**1 278**	1 839
Acquisition d'immobilisations	**690**	6 150
Apports afférents à des immobilisations	**-**	-
Cession d'immobilisations	**-**	-
	12 283 $	14 155 $
Représentés par		
Immobilisations (note 5)	**14 294 $**	17 444 $
Apports reportés en capital (note 7)	**(2 011)**	(3 289)
	12 283 $	14 155 $

9. Réserve pour éventualités diverses

Le paragraphe 66 (4) de la ***Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*** exige que la Société maintienne le fonds de réserve pour éventualités qui est prescrit. L'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de cette loi exige que la Société ouvre un compte pour cette réserve et y verse la somme de 20 millions de dollars à titre de capital. La Société a satisfait à cette obligation en 2000-2001. Le règlement exige aussi que la Société obtienne l'approbation préalable du procureur général pour tout retrait portant le total des sommes retirées du fonds à plus de 5 millions de dollars. La Société doit joindre à sa demande d'approbation un exposé des raisons pour lesquelles le retrait est nécessaire, un calendrier de remboursement et un énoncé des dispositions qu'elle a prises pour éviter qu'un tel besoin se présente de nouveau à l'avenir

Le 19 juin 2003, le gouvernement provincial a ordonné à la Société d'utiliser ce fonds de réserve pour financer les coûts encourus à la suite de l'augmentation des tarifs entrée en vigueur le 1er août 2002. Le montant prélevé dans la réserve pour financer les coûts résultant de l'augmentation des tarifs d'août 2002 et encourus en 2005-2006 s'élevait à 5,105 millions de dollars (10,658 millions de dollars en 2005).

En raison de contraintes financières, la Société ne prévoit pas actuellement de renflouer le fonds de réserve pour le rétablir au niveau où il se trouvait avant les retraits effectués pour financer les coûts résultant de l'augmentation des tarifs d'août 2002. La Société prévoit que le solde sera liquidé durant le prochain exercice.

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	**7 740 $**	18 398 $
Virement de la réserve pour éventualités diverses à l'excédent accumulé	**(5 105)**	(10 658)
Solde à la fin de l'exercice	**2 635 $**	7 740 $

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2006

9. Réserve pour éventualités diverses (suite)

Représenté par	**2006**	2005
	(en milliers de dollars)	
Espèces et quasi-espèces	**395 $**	1 136 $
Montant versé à l'excédent accumulé	**(7 003)**	(1 458)
Placements – court terme (note 4)	**9 243**	1 679
Placements – long terme (note 4)	**-**	6 383
	2 635 $	7 740 $

10. Domaines de pratique des cliniques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organismes constitués en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais lui sont redevables en vertu des articles 33 à 39 de la ***Loi de 1998 sur les services d'aide juridique***. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total des subventions aux cliniques se répartit comme suit :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Sommes versées aux cliniques ou pour le compte de celles-ci	**56,076 $**	53 349 $
Frais d'administration	**1,684**	1 665
	57,760 $	55 014 $

11. Engagements et éventualités

a) La Société délivre des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2006, selon les estimations de la direction, la Société pourrait encore être responsable de certificats émis le 31 mars 2006 ou avant cette date, pour un montant total de 44 millions de dollars qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non encore facturé.

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2006

11. Engagements et éventualités (suite)

b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges d'exploitation estimatives pour les cinq prochains exercices, en se basant sur les renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base	Charges d'exploitation	Total
		(en milliers de dollars)	
2007	6 479 $	2 811 $	9 290 $
2008	6 048	2 625	8 673
2009	3 384	1 392	4 776
2010	1 775	662	2 437
2011	1 312	484	1 796
Par la suite	1 751	660	2 411
	20 749 $	8 634 $	29 383 $

c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. La conclusion et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel interviendra un règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,05 million de dollars, selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

12. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime comporte deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 566 salariés (566 salariés en 2005), soit la majorité du personnel. La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 1,550 million de dollars pour l'exercice à l'étude (1,273 million de dollars en 2005).

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2006

12. Régimes de retraite (suite)

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre 11 participants (15 en 2005). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'exercice 2008, selon la valeur en janvier 2008. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,0 %

L'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 indique un déficit actuariel de 0,049 million de dollars (excédent de 0,023 million de dollars en 2005), résultant d'une obligation au titre des prestations constituées d'environ 2,675 millions de dollars (2,311 millions de dollars en 2005) et d'une valeur marchande des actifs du régime disponibles pour fournir ces prestations d'environ 2,625 millions de dollars (2,334 millions de dollars en 2005). La charge de retraite pour l'exercice était de 0,008 million de dollars (revenu de retraite de 0,030 million de dollars en 2005) et le passif (l'actif) au titre des prestations constituées était de 0,002 million de dollars au 31 mars 2006 (0,024 million de dollars en 2005). Au cours de l'exercice, les cotisations des salariés et de la Société étaient de 0,031 million de dollars (0,037 million de dollars en 2005) et 0,035 million de dollars (aucune en 2005) respectivement. La Société a versé des prestations totalisant 0,043 million de dollars (0,046 million de dollars en 2005).

Le conseil d'administration de la Société a approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour certains cadres désignés. Au terme du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée au 31 mars 2006.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, une évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %

Aide juridique Ontario
Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2006

12. Régimes de retraite (suite)

Selon l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la charge de retraite de la Société pour ce régime s'élevait à 0,102 million de dollars pour l'exercice (0,088 million de dollars en 2005), l'obligation au titre des prestations constituées était de 0,969 million de dollars au 31 mars 2006 (0,568 million de dollars en 2005) et le passif au titre des prestations constituées était de 0,436 million de dollars au 31 mars 2006 (0,335 million de dollars en 2005). Au cours de l'exercice, la Société et les salariés n'ont versé aucune cotisation à ce régime (aucune en 2005).

13. Changement dans les conventions comptables

Au cours des années antérieures, la Société enregistrait les comptes débiteurs et les revenus liés aux contributions des clients ainsi qu'aux jugements, dépens et règlements d'après les encaissements reçus durant l'exercice. La direction a mené une étude durant l'exercice 2006 afin de déterminer le solde des comptes débiteurs selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et ces états financiers reflètent par conséquent les changements dans les conventions comptables adoptés rétroactivement. Ainsi, les présents états financiers reflètent désormais les revenus et les comptes débiteurs provenant des contributions des clients au moment où les services sont fournis et, pour les jugements, dépens et règlements, au moment où ils sont accordés. Les répercussions de ce changement dans les conventions comptables sont les suivantes :

	2006 (en milliers de dollars) déclaré initialement	2005 redressé
Comptes débiteurs clients	**12 997 $**	37 580 $
Excédent accumulé au début de l'exercice	**14 402**	35 186
Contributions des clients	**11 411**	15 210
Insuffisance des revenus par rapport aux charges de l'exercice	**(13 455)**	(9 656)
Excédent accumulé au début de l'exercice	**7 211**	31 794

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Les états financiers de le Centre Centennial des sciences et de la technologie n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers fiables soient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.

Catherine Barker-Hoyes
Directrice générale des services opérationnels
Le 29 juin 2006

Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2006, l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net ainsi que l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à assurer un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Une vérification comprend l'examen par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables, des estimations importantes faites par la direction et de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les Principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto, Ontario
Le 29 juin 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars 2006

	2006 $	2005 $
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces	16,545,313	12,381,544
Comptes débiteurs	3,630,250	8,100,336
Dépôts et charges payées d'avance	212,362	100,700
Frais d'audience devant être évalués	86,923	289,675
Total de l'actif à court terme	20,474,848	20,872,255
Immobilisations (note 3)	7,732,731	3,433,610
TOTAL DE L'ACTIF	**28,207,579**	**24,305,865**
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés à recouvrer (note 4)	9,645,322	12,695,954
Comptes créditeurs et charges à payer	4,382,427	6,639,286
Sommes payables à la province de l'Ontario	0	126,390
Total du passif à court terme	14,027,749	19,461,630
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 9)	5,116,141	3,285,310
Incitatif de location reporté (note 8)	3,736,219	854,685
Total du passif à long terme	8,852,360	4,139,995
TOTAL DU PASSIF	**22,880,109**	**23,601,625**
RÉSERVE DE FONCTIONNEMENT (note 5)	4,623,230	0
ACTIF NET (note 7)	704,240	704,240
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NE	**28,207,579**	**24,305,865**

Voir les notes complémentaires des états financiers

Au nom du Comité de gestion

Howard Wetston — Président

Gordon Kaiser — Vice-président

Pamela Nowina — Vice-présidente

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 mars

	2,006 $	2,005 $
REVENUS		
Revenus d'intérêt	464,994	300,081
Droits liés aux permis	423,452	24,500
Autres revenus	29,979	0
	918,425	324,581
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 4)	23,488,649	23,761,007
Coûts liés aux audiences	119,017	218,960
Amort. des revenus reportés liés aux immobilisations	955,176	240,204
	24,562,842	24,220,171
TOTAL DES REVENUS	**25,481,267**	**24,544,752**
CHARGES		
Coûts liés au personnel et aux membres de la Commis:	17,841,352	14,960,222
Bien-fonds	2,296,367	1,649,958
Consultants et professionnels	1,864,368	4,518,271
Bureaux et administration	1,083,732	1,060,182
Médias et publications	518,808	411,183
Réunions, séminaires et déplacements	387,674	337,914
Technologies de l'information	295,834	484,616
Financement des intervenants	227,902	882,202
Amortissement	965,230	240,204
TOTAL DES CHARGES	**25,481,267**	**24,544,752**
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARG	**0**	**0**
Actif net, au début de la période	704,240	704,240
ACTIF NET, à la fin de la période	**704,240**	**704,240**

Voir les notes complémentaires des états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Exercice clos le 31 mars

	2,006	2,005
	$	$
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
RECOUVREMENT DES COÛTS :		
Évaluations des coûts généraux	27,757,308	29,545,565
Frais d'audience devant être évalués	321,769	111,316
	28,079,077	29,656,881
FONCTIONNEMENT		
Revenus autres que le recouvrement des coûts	918,425	324,581
Charges	-25,481,267	-24,544,752
Rajustements pour :		
Amortissement	965,230	240,204
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	4,470,086	-8,031,123
Dépôts et charges payées d'avance	-111,662	-5,926
Comptes créditeurs et charges à payer	-2,256,859	5,543,942
Incitatif de location reporté	2,881,534	854,685
Revenus reportés à recouvrer	89,946	8,090,652
	-18,524,567	-17,527,737
FINANCEMENT		
Sommes payables à la province de l'Ontario	-126,390	-6,180,194
	-126,390	-6,180,194
INVESTISSEMENT		
Achats de biens immobilisés	-5,264,351	-2,939,252
	-5,264,351	-2,939,252
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	4,163,769	3,009,698
Encaisse, au début de la période	12,381,544	9,371,846
Encaisse, à la fin de la période	16,545,313	12,381,544

Voir les notes complémentaires des états financiers

Notes complémentaires des états financiers, le 31 mars 2006

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission de l'énergie de l'Ontario est, depuis le 1er août 2003, une société de la Couronne sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

Le 9 décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* a été adoptée. Cette Loi a modifié la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* afin, entre autres choses, de modifier les objectifs de la Commission et de transférer le Comité de surveillance du marché (qui relevait auparavant de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité) à la Commission à compter du 1er janvier 2005.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada ainsi que des taxes sur les biens et les services aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

La Commission suit la méthode comptable du report pour le recouvrement des coûts. La constatation des revenus de recouvrement est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts liés aux audiences, évalués aux termes de l'article 30 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, est constaté lorsque les charges afférentes sont engagées.
- Le recouvrement des coûts généraux, évalués aux termes de l'article 26 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, est constaté à titre de portion des charges de la Commission qui n'est pas recouverte par d'autres moyens et qui excèdent les droits de permis et les revenus de placements. Le recouvrement des coûts généraux liés aux dépenses d'immobilisation est reporté. Les revenus reportés liés aux immobilisations sont amortis et constatés à titre de revenus sur la même base que celle l'amortissement des immobilisations sous-jacentes.

Les droits de permis sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont encaissés et les revenus de placements le sont dès qu'ils sont à recevoir.

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audio-visuel	3 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

c) Instruments financiers

La Commission n'utilise pas d'instruments financiers dérivés. La valeur comptable des espèces, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer équivaut approximativement à leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des prévisions et utilise des hypothèses qui ont des effets sur la comptabilisation de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les sommes réelles peuvent être différentes des prévisions.

e) Régime d'avantages sociaux des employés

La Commission offre un régime de retraite à ses employés à temps plein par l'entremise d'une participation au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite à prestations déterminées financé par de nombreux employeurs. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, puisque la Commission ne dispose pas de renseignements suffisants pour utiliser une comptabilité de régime à prestations déterminées.

La Commission a également constitué un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour certains membres à plein temps. La Commission constate son obligation relativement au régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire et des coûts reliés. Aux fins d'évaluation, la provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province de l'Ontario.

3. Immobilisations

	COÛT $	AMORTISSEMENT CUMULÉ $	VALEUR COMPTABLE NETTE EN 2006 $	VALEUR COMPTABLE NETTE EN 2005 $
Mobilier et équipement de bureau	2 244 648	303 857	1 940 791	1 477 364
Équipement informatique et logiciels afférents	3 091 421	811 025	2 280 396	1 500 195
Équipement audio-visuel	587 458	74 858	512 599	224 576
Améliorations locatives	3 014 638	15 693	2 998 945	231 475
	8 938 165	1 205 433	7 732 731	3 433 610

4. Évaluations de l'industrie pour 2005-2006

Durant l'exercice 2005-2006, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz et de l'électricité pour l'exercice 2005-2006 en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels ont été utilisées en partie afin de constituer une réserve de fonctionnement et les sommes restantes ont été utilisées afin de réduire les évaluations de 2006-2007 et comptabilisées à titre de Revenus reportés à recouvrer dans l'État de la situation financière. Les coûts réels et le calcul des Revenus reportés à recouvrer sont détaillés dans les tableaux suivants.

a) Coûts réels pour l'exercice clos le 31 mars 2006

	ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission	17 841 352 $
Bien-fonds	2 296 367
Consultants et professionnels	1 864 368
Bureaux et administration	1 083 732
Médias et publications	518 808
Réunions, séminaires et déplacements	387 674
Technologies de l'information	295 834
Financement des intervenants	227 902
Amortissement des améliorations locatives	10 054
Total des charges	24 526 091
Recouvrement des coûts liés aux audiences, droits de permis, revenus d'intérêts et autres revenus	(1 037 442)
Recouvrement des coûts généraux	23 488 649 $

b) Revenus reportés à recouvrer au 31 mars 2006

	2006
Évaluations	27 757 308
Moins : revenus provenant du recouvrement des coûts généraux	23 488 649
Revenus reportés à recouvrer liés aux activités de l'exercice 2005-2006	4 268 659
Rapprochement 2004-2005	4 605 302
Solde des revenus reportés à recouvrer liés aux immobilisations en 2004-2005	2 330 134
Facturation du 1er trimestre de 2006-2007	8 180 598
Moins : Réserve de fonctionnement de 2005-2006	4 623 230
Revenus reportés à recouvrer au 31 mars 2006	14 761 463

Présentation des états financiers :		
Rapprochement 2005-2006 (Note 5)	1 464 724	
Rajustement pour la facturation du 1er trimestre de 2006-2007	8 180 598	
Revenus reportés à recouvrer		9 645 322
Revenus reportés à recouvrer liés aux immobilisations		5 116 141
Total des Revenus reportés à recouvrer au 31 mars 2006		14 761 463

5. Réserve de fonctionnement et rapprochement pour 2005-2006

Étant donné que la Commission est un organisme autofinancé, elle a été autorisée à constituer une réserve de fonctionnement correspondant à 15 % de ses besoins en revenus annuels (4 623 230 $), laquelle est destinée à la gestion des flux de trésorerie et au maintien du fonds de roulement. La réserve devait être financée à partir des surplus provenant de la réduction des dépenses, des surplus provenant des pénalités et d'une charge de 15 % prélevée sur le financement annuel.

La réserve de fonctionnement était entièrement financée au 31 mars 2006 :

	2006
Versement dans la réserve de fonctionnement comptabilisé sous Évaluation des coûts 2005-2006	1 541 074
Réserve de fonctionnement financée par la réduction des dépenses en 2005-2006	3 082 156
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2006	4 623 230

Les sommes excédant la réserve sont comptabilisées dans le rapprochement qui sera utilisé pour réduire l'évaluation de l'exercice 2006-2007 comme suit :

		2006
Recouvrement des coûts généraux (note 4a)	23 488 649	
Plus : Dépenses en immobilisations	2 786 007	
Total de l'évaluation avant réserve de fonctionnement		26 274 656

Total de l'évaluation après la comptabilisation de la réserve de fonctionnement	32 362 610
Excédant de la comptabilisation du total de l'évaluation après la réserve de fonctionnement	(6 087 954)
Versement dans la réserve de fonctionnement comptabilisé sous Évaluation des coûts 2005-2006	1 541 074
Réduction des dépenses en 2005-2006	(4 546 880)
Moins : Réserve de fonctionnement financée par la réduction des dépenses en 2005-2006	3 082 156
Rapprochement 2005-2006	(1 464 724)

6. Avantages sociaux futurs des employés

La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2006-2007 était de 907 956 $ (733 303 $ en 2005) et est comprise dans les Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission indiqués dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

7. Opérations entre apparentés

La Commission a effectué les transactions suivantes avec la province de l'Ontario :

a) Le ministère de l'Énergie a offert une subvention ponctuelle de transition de 704 240 $ pour l'important transfert des employés du ministère à la Commission qui a eu lieu le 29 mars 2004.

b) La province de l'Ontario est responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés, tel que décrit à la note 2e.

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	854 680 $	0
Plus : Améliorations locatives	2 478 344	148 300
Autres incitatifs de location	741 367	790 755
Total des incitatifs de location	3 219 711	939 055
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172)	(84 375)
Solde, à la fin de l'exercice	3 736 219 $	854 680 $

Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation pour les 15 prochaines années et totaux sont les suivants :

2007	2 155 980 $
2008	2 185 756
2009	2 216 158
2010	2 282 601
2011 et par la suite	25 834 173
	34 674 668 $

9. Revenus reportés liés aux immobilisations

Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 2 626 644 $ en améliorations locatives au nom de la Commission depuis l'entrée en vigueur du bail le 1er janvier 2005. Par conséquent, ces améliorations locatives qui sont incluses dans les immobilisations n'ont pas été comptabilisées dans les revenus reportés liés aux immobilisations.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2005-2006	7 732 731 $
Moins : améliorations locatives payées par le propriétaire	2 626 644 $
Plus : Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	10 054 $
Revenus reportés liés aux immobilisations	5 116 141 $

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation actuelle.

Ontario
Racing
Commission

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

Commission
des courses
de l'Ontario

Bureau 400
10 Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél 416 213-0520
Téléc 416 213-7827

Commission des courses de l'Ontario

Responsabilité quant à l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario ont été compilés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les présents états financiers ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles le 7 juillet 2006.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes d'ordre administratif et comptable visant à assurer, avec une certitude raisonnable, la disponibilité de données financières pertinentes, fiables et exactes, d'une part, ainsi que la prise en compte et la protection adéquates des éléments d'actif de la Commission, d'autre part.

La Commission désignée est chargée de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et est responsable en dernier ressort de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission rencontre à intervalles réguliers la direction et le Bureau du vérificateur général pour discuter des contrôles internes régissant le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général, qui a vérifié les présents états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Au nom de la direction :

John L. Blakney

Directeur exécutif

Gregory A. Fernandes

Directeur, Finances et administration

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission des courses de l'Ontario
et au ministre des Services gouvernementaux

J'ai vérifié le bilan de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats et des recettes non réparties et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 7 juillet 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

Commission des courses de l'Ontario

Bilan
au 31 mars 2006

	2006 (000 $)	2005 (000 $) (Redressé - Note 3)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 460	2 036
Débiteurs	532	101
Charges payées d'avance	209	48
	3 201	2 185
Immobilisations (Note 8)	635	200
	3 836	2 385
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 111	1 177
Recouvrement des coûts reportés de l'industrie (Note 5c)	50	-
	1 161	1 177
Passif à long terme		
Obligation au titre des prestations constituées (Note 6c)	651	648
Avantage incitatif reporté (Note 12)	460	-
	1 111	648
Actif net		
Recettes non réparties (Note 11)	1 564	560
	3 836	2 385

Engagements (Note 9)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Commission :

Président

Membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats et des recettes non réparties
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 (000 $)	2005 (000 $) (Redressé - Note 3)
Revenus		
Prélèvement de piste (Note 4)	5 883	6 027
Prélèvement réglementaire(Note 4)	4 001	3 005
Droits de licence et d'inscription	1 777	1 864
Amendes et pénalités	326	523
Recouvrement des coûts de l'industrie (Note 5)	338	-
Intérêts créditeurs	77	24
Revenus totaux	12 402	11 443
Charges		
Traitements et salaires	5 491	5 143
Avantages sociaux (Note 6)	1 109	899
Services (Note 10)	3 327	3 281
Transports et communications	1 148	1 115
Fournitures	184	196
Amortissement	139	131
Charges totales	11 398	10 765
Excédent des revenus sur les charges	1004	678
Recettes non réparties (déficit) au début de l'exercice	560	(118)
Recettes non réparties à la fin de l'exercice (Note 11)	1 564	560

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 (000 $)	2005 (000 $) (Redressé - Note 3)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les charges	1 004	678
Amortissement	139	131
	1 143	809
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement hors trésorerie	(658)	157
Recouvrement des coûts reportés de l'industrie	50	-
Obligation au titre des prestations constituées	3	47
Avantage incitatif reporté	460	-
	(145)	204
	998	1 013
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(574)	(31)
Variation nette de la trésorerie	424	982
Trésorerie au début de l'exercice	2 036	1 054
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 460	2 036
Trésorerie composée de :		
Fonds d'administration générale	1 460	1 036
Réserve (Note 11)	1 000	1 000
	2 460	2 036

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

1. MISSION DE LA COMMISSION

Depuis le 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* prorogeait la Commission des courses de l'Ontario (la « Commission ») sous forme d'organisme de réglementation indépendant et autofinancé de la Couronne. La Commission est chargée d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux dans la province.

En tant qu'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée de l'impôt fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici le résumé des principales conventions comptables utilisées dans leur préparation.

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée probable d'utilisation de l'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail à couvrir

(b) Constatation des revenus

Les revenus tirés du prélèvement de piste et du prélèvement réglementaire sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus tirés des droits de licence et d'inscription sont constatés au moment de la délivrance.

Les revenus tirés des amendes et des pénalités, déduction faite d'une provision pour les sommes irrécouvrables, sont constatés au moment de l'imposition des amendes et des pénalités.

(c) Constatation des charges

Les charges sont constatées selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'elles sont engagées, dans l'exercice auquel elles se rapportent.

(d) Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

déclarés à la date des états financiers et sur les revenus et les charges déclarés pour la période. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

3. MODIFICATION DE LA CONVENTION COMPTABLE

Pendant l'exercice 2006, la Commission a adopté un nouvelle convention pour tenir compte de la paie de vacances en accumulant les paiements connexes au moment où ils sont gagnés plutôt qu'au moment où ils sont versés. La convention ayant été appliquée rétroactivement, voici son effet sur les chiffres de l'exercice 2005 :

	Établi antérieurement 2005 (000 $)	Augmentation (Diminution) (000 $)	Redressé 2005 (000 $)
Créditeurs et charges à payer	1 028	149	1 177
Obligation au titre des prestations constituées	608	40	648
Traitements et salaires	5 130	13	5 143
Avantages sociaux	895	4	899
Excédent des revenus sur les charges	695	(17)	678
Excédent accumulé (déficit) au début de l'exercice	54	(172)	(118)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	749	(189)	560

4. PRÉLÈVEMENT DE PISTE ET PRÉLÈVEMENT RÉGLEMENTAIRE

Pendant l'exercice 2004, le prélèvement de piste était calculé en pourcentage du total des enjeux de chaque association, tandis que le prélèvement réglementaire était calculé selon un pourcentage des bourses payées à chaque hippodrome. Ces prélèvements sont fixés de façon à ce que la somme totale et les autres revenus de la Commission lui permettent de couvrir tous les frais associés à son exploitation.

5. RECOUVREMENT DES COÛTS DU SECTEUR

La Commission recouvre certains coûts de l'industrie pour ses activités :

(A) Programme d'amélioration du cheval

Depuis le 1er mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du Programme d'amélioration du cheval (HIP). Il s'agit d'un programme incitatif de courses et d'élevage des chevaux créé en 1974. La raison d'être du programme est : de compléter les bourses payées; d'améliorer la qualité et la quantité de la population de chevaux de course en Ontario; de financer la recherche équine; de promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et de promouvoir l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente (PE) établi le 30 septembre 1996 entre l'ancien ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission prévoit une réduction des taxes sur le pari mutuel, ces revenus cédés étant alloués à divers participants du secteur. Le PE a été complété par des ententes ultérieures dans le but d'inclure une partie des revenus provenant des machines à sous des hippodromes. Au 31 décembre 2005, le programme avait un actif net d'environ 5 millions de dollars ainsi que des revenus et des charges annuels d'environ 49 millions de dollars, qui ne figurent pas dans les présents états financiers. Des états financiers distincts ont été préparés pour le HIP et vérifiés

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

par une firme de comptables publics indépendantes. La Commission a recouvré 228 135 $ du HIP pour les coûts d'administration du programme.

(B) Programme de développement du secteur des courses de quarter horses

Selon une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome Ajax Downs, la Commission est responsable de l'administration du programme de développement du secteur des courses de quarter horses, dans le but d'établir un programme visant à améliorer le secteur des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général en Ontario. Le programme est financé par une partie des revenus provenant des machines à sous de l'hippodrome depuis mars 2006. Au 31 mars 2006, le programme avait un actif net non vérifié d'environ 600 000 $ et n'avait entraîné aucune charge. Pour l'exercice 2007, la Commission prévoit recouvrer les frais administratifs du programme et préparer des états financiers distincts pour ce dernier, car l'actif, le passif, les revenus et les charges du programme ne figureront pas dans ces états financiers.

(C) Enquêtes liées à l'octroi de permis aux hippodromes

La Commission recouvre les coûts liés aux enquêtes d'admissibilité pour l'octroi de permis à de nouveaux hippodromes ou le transfert de titres des demandeurs. La Commission exige que les demandeurs paient à l'avance les coûts liés à l'enquête et inscrit ces frais payés d'avance sous forme de recouvrement des coûts reportés du secteur jusqu'à ce que les coûts connexes soient engagés. Pour l'exercice 2006, la Commission a engagé et recouvré 110 000 $ (2005 – 0 $).

6. AVANTAGES SOCIAUX

(a) Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents en vertu de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises créé par la province de l'Ontario. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de renseignements suffisants pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. La contribution de l'année de la Commission au titre de la CRF est de 332 539 $ (2005 — 308 669 $) et est incorporée aux avantages sociaux.

(b) Avantages non liés à la retraite

Les charges des autres avantages postérieurs au départ à la retraite sont payées par le ministère des Services gouvernementaux de gestion et ne figurent pas dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé.

(c) Obligation au titre des prestations constituées

L'obligation au titre des prestations constituées comporte une charge relative aux primes de départ et aux paies de vacances des employés qui sont payables au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite. Pour l'exercice 2006, le coût de ces avantages sociaux futurs était de 144 164 $ (2005 – 84 630 $) et est incorporé aux avantages sociaux.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

7. REMUNÉRATION DES MEMBRES

La rémunération totale pour l'année du président et des membres de la Commission était de 153 963 $ (2005 – 125 851 $).

8. IMMOBILISATIONS

	2006 (000 $)			2005 (000 $)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	260	239	21	95
Ameublement et équipement de bureau	219	56	163	69
Améliorations locatives	522	71	451	36
	1 001	366	635	200

9. ENGAGEMENTS

La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation de siége social et véhicules, assortis de paiements de location minimums, comme suit :

	Locaux (000 $)	Véhicules (000 $)	Total (000 $)
2007	-	225	225
2008	279	100	379
2009	335	33	368
2010	335	-	335
2011	346	-	346
2012 - 2016	1 755	-	1 755
	3 050	358	3 408

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission a versé les montants suivants à la province de l'Ontario : pour les services d'enquête et les services connexes de la Police provinciale de l'Ontario, la somme de 923 752 $ (2005 – 815 507 $); pour les services administratifs et de technologie de l'information, de même que pour l'utilisation de matériel informatique, la somme de 241 294 $ (2005 – 238 708 $).

11. RÉSERVE

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* permet à la Commission de conserver ses fonds excédentaires sauf si, en vertu du paragraphe 13(2), le ministre responsable de la Commission

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario la partie de ses excédents que fixe le ministre. Pendant l'exercice 2002, la Commission a obtenu l'autorisation du ministère des Services gouvernementaux de constituer une réserve ne dépassant pas 25 % du budget annuel de fonctionnement de la Commission. Ce fonds de prévoyance servira à combler les manques à gagner imprévus.

12. AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ

Dans le cadre de la convention de bail relative aux nouveaux locaux de son siège social, la Commission a négocié un avantage incitatif de 459 920 $ afin de couvrir les coûts des améliorations du domaine à bail. Cet avantage incitatif reporté sera amorti selon la méthode linéaire sur la période de 10 ans commençant le 1er avril 2006, date de début du bail.

13. DIVULGATION DES TRAITEMENTS

Le paragraphe 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige de divulguer le nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 $ pour l'année civile 2005. Voici le nom des employés de la Commission des courses de l'Ontario :

Nom	Fonction	Rémunération versée ($)	Avantages imposables ($)
Blakney, John L.	Directeur exécutif	132 147	6 736
Fernandes, Gregory A.	Directeur, Finances et administration	135 455	2 302
Fines, D. William	Superviseur des courses de Standardbred	111 544	164
Hall, Edwin	Superviseur des courses de Thoroughbred	135 424	0
McKinney, Robert S.	Directeur des enquêtes	128 928	196
Milanovich, Jasmina	Gérante, Affaires internes	102 261	150
Stone, Brent W.	Superviseur adjoint des courses de Standardbred	106 021	150
Stone, W. Terry	Directeur des courses	144 511	199

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario s'engage à fournir un exposé complet, clair et véridique de ses activités. Elle maintient un système interne de vérification pour assurer avec une certitude raisonnable l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction quant à des opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur provincial, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

David Wilson
Président-directeur général

Le 12 mai 2006

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2006 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

J. R. McCarter, CA
Vérificateur général

Toronto (Ontario)
Le 12 mai 2006

BILAN

Au 31 mars

	2006	2005
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	55 900 077 $	36 588 846 $
Débiteurs	1 469 999	1 486 721
Charges payées d'avance	337 761	361 776
	57 707 837	38 437 343
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 3)	4 700 795	2 501 008
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	8 865 176	5 998 785
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 5)	32 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS (Notes 6, 13(b))	4 017 062	4 022 511
	107 290 870 $	82 959 647 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	9 927 782 $	8 441 504 $
Tranche actuelle des obligations en vertu des contrats de locations-acquisitions (Note 13(b))	139 215	–
	10 066 997	8 441 504
À LONG TERME		
Obligations en vertu de locations-acquisitions (Note 13(b))	295 931	–
Autres éléments de passif à long terme (Note 7(b))	1 231 788	1 114 747
	11 594 716	9 556 251
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 3)	4 700 795	2 501 008
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	8 865 176	5 998 785
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Notes 8, 9)	50 031 939	32 805 359
Réserve (Note 5)	32 000 000	32 000 000
	82 031 939	64 805 359
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	82 130 183	64 903 603
	107 290 870 $	82 959 647 $

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 10)
Engagements et éventualités (Notes 11,13)
Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION

David Wilson
Président

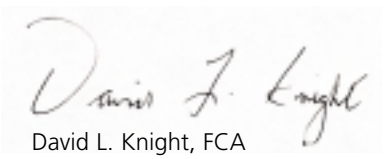

David L. Knight, FCA
Commissaire

ÉTAT DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EXCÉDENT DU FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
RECETTES		
Droits (Note 8)	79 977 793 $	78 444 824 $
Remboursement des droits (Note 8)	–	(14 935 360)
Revenu de placement	1 872 001	1 534 933
Divers (Note 9)	1 199 757	710 907
	83 049 551	65 755 304
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 12)	48 871 068	44 286 613
Administration	5 262 735	5 648 855
Charges locatives (Note 13(a))	4 569 769	4 036 881
Services professionnels (Note 12)	3 826 706	3 231 901
Amortissement	2 329 622	3 266 928
Autres charges	963 071	1 158 059
	65 822 971	61 629 237
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	17 226 580	4 126 067
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	64 805 359	60 679 292
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	82 031 939 $	64 805 359 $
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	50 031 939 $	32 805 359 $
Réserve	32 000 000	32 000 000
	82 031 939 $	64 805 359 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	17 226 580 $	4 126 067 $
Redressement aux fins du gain sur disposition d'immobilisations	(29 608)	–
Redressements aux fins d'amortissement	2 329 622	3 266 928
	19 526 594	7 392 995
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	16 722	(59 013)
Charges payées d'avance	24 015	104 147
Créditeurs et charges à payer	1 486 278	363 954
Obligations en vertu de locations-acquisitions	435 146	–
Autres obligations à long terme	117 041	186 687
	2 079 202	595 775
	21 605 796	7 988 770
Flux de trésorerie provenant des activités		
Produit de la vente d'immobilisations	144 625	–
Achat d'immobilisations	(2 439 190)	(2 052 416)
	(2 294 565)	(2 052 416)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	19 311 231	5 936 354
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	36 588 846	30 652 492
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	55 900 077 $	36 588 846 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation et de tribunal administratif indépendants, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a) Investissements

Les investissements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur marchande.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, c'est-à-dire :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Le recouvrement des frais des enquêtes est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant à la date de la décision, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, dans quel cas le recouvrement est constaté à la réception du comptant.

d) Régime d'avantages sociaux des employés

La Commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La Commission maintient également pour certains employés à plein temps (note 7(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 14(c).

e) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

3. RÈGLEMENTS AFFECTÉS

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant l'observation de la loi ; les fonds que la Commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 dollars, qui est assujetti à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31 mars 2006, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2006	2005
Solde à l'ouverture	2 501 008 $	2 000 711 $
Règlements	2 166 560	787 105
Règlements non perçus radiés	(89 400)	–
Intérêts	122 627	46 751
Paiements		
Fonds pour l'éducation des investisseurs	–	(333 559)
Solde à la clôture	4 700 795 $	2 501 008 $
Représenté par :		
Encaisse	4 655 125 $	2 406 850 $
Débiteurs	45 670	94 158
	4 700 795 $	2 501 008 $

4. FONDS EN FIDUCIE

Au cours de l'année, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) a versé à la Commission 2 662 845 $, ce qui représente le surplus cumulé lié aux opérations de SEDAR. Depuis la création du SEDAR, la Commission a donc touché 8 606 532 dollars. Au 31 mars 2006, les intérêts créditeurs de ces fonds se montaient à 258 644 dollars. La Commission doit retenir ces fonds, conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers, lesquels serviront à une ou plusieurs des opérations suivantes :

i) expansion ou amélioration de SEDAR ;
ii) expansion ou amélioration du Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) ;
iii) accord d'une réduction des droits de SEDAR ;
iv) affectation pour combler un manque à gagner d'une année précédente tel que décrit à la note 11(a).

5. RÉSERVE

a) Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les fonds cumulés au 31 mars 2006 ont été investis en bons du Trésor de trois mois et un an auprès de l'Office ontarien de financement.

b) Dans son budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers.

Pour créer ce nouvel organisme et en préciser les responsabilités et les pouvoirs réglementaires, une loi doit être adoptée. En avril 2001, un projet de loi à l'appui de cette initiative a été publié et soumis au ministère des Finances. Au 31 mars 2006, la loi n'avait toujours pas été déposée.

Le ministère des Finances a autorisé la Commission à conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel ne peut servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et est assujetti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances, notamment ce qui suit :

i) les fonds sont versés au Trésor en tout ou en partie s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion ;
ii) les fonds conservés par la Commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.

c) Les placements sont comptabilisés au coût, tel que décrit à la Note 2(a). Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la Commission.

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2006	Valeur comptable nette en 2005
Ameublement de bureau	3 382 744 $	2 727 926 $	654 818 $	621 511 $
Matériel de bureau	295 047	293 448	1 599	46 089
Matériel informatique et matériel connexe	12 954 873	10 945 106	2 009 767	2 332 452
Améliorations locatives	7 221 572	5 870 694	1 350 878	1 022 459
	23 854 236 $	19 837 174 $	4 017 062 $	4 022 511 $

7. RÉGIMES DE RETRAITE

a) La Commission a versé un montant de 2 498 157 dollars (2 294 755 $ en 2005) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.

b) Au 31 mars 2006, les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour le président et les vice-présidents actuels et précédents avaient une obligation au titre des prestations constituées de 1 217 986 dollars (966 712 $ en 2005) et une responsabilité encourue de 1 231 788 dollars (1 114 747 $ en 2005). La charge afférente de la Commission pour l'exercice était de 169 999 $ (186 687 $ en 2005); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 52 958 dollars ont été versées durant l'exercice (0 $ en 2005). Au 31 mars 2005, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes va de 0,25 à 3,88 ans (1,85 à 4,88 ans en 2004) ; les chiffres de 2005 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2006. En date du 31 Mars 2005 la durée de vie moyenne pour un membre non-active est de 22,48 ans (2004 – 23,32 ans). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2006 comprennent un taux d'actualisation de 5,0 % (5,5 % en 2005) et un taux de progression des salaires allant de 2,1 % à 3,0 % (2,1 % à 3,0 % en 2005), s'il y a lieu.

8. LES DROITS

Le barème de tarification de la Commission vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants aux marchés. Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la Commission engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés.

Conformément au barème de tarification, la Commission établit des droits pour une période de trois ans, d'après les frais de réglementation prévus. En 2005, la Commission a donc émis un remboursement exceptionnel des droits d'un montant de 14 935 360 $ afin d'accélérer le remboursement de l'excédent aux participants du marché qui l'avaient déboursé. L'Excédent général de fonctionnement de 39 500 000 dollars au 31 mars 2006 a permis d'établir des droits de participation moins élevés pendant une période de trois ans, qui commencera en 2007.

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2006 sont les suivants :

	2006	2005
Droits de participation	65 758 682 $	64 008 748 $
Droits d'activité	12 126 591	12 436 046
Droits hors délais	2 092 520	2 000 030
Total	79 977 793 $	78 444 824 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

9. AMÉLIORATIONS AU SEDI

Au cours de l'année, la Commission a touché 964 000 dollars de CDS. Inc. (« CDS ») en remboursement de sa contribution de 2005 (1,0 million de $), moins les dépenses engagées. Cette somme doit servir à la modernisation du SEDI, CDS ne s'occupant pas de cette phase des améliorations.

Le remboursement est comptabilisé dans les produits divers. Au cours de l'exercice, la Commission a engagé des dépenses de 70 783 dollars dans la modernisation du SEDI. La Commission a engagé le solde du remboursement, soit 893 323 dollars, plus un million de dollars de l'excédent budgétaire (réalisé jusqu'au 31 mars 2006) dû aux droits hors délais, pour la mise à niveau du SEDI.

10. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le Fonds) a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La Commission supervise le fonctionnement du Fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le Fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la Commission. Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2006 et 2005 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2006 :

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

	2006	2005
Situation financière		
Actif total	4 095 205 $	5 790 235 $
Passif total	276 959 $	258 235 $
Investi dans les immobilisations	788 002	843 804
Disponible pour les besoins du Fonds	3 030 244	4 688 196
Actif net total	3 818 246	5 532 000
	4 095 205 $	5 790 235 $
Résultats de fonctionnement		
Contributions et revenu d'intérêts	120 886 $	454 897 $
Dépenses totales	1 834 640	1 724 547
Déficit des recettes sur les dépenses	(1 713 754) $	(1 269 650) $
Flux de trésorerie		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Recettes provenant de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	– $	333 559 $
Recettes provenant de tiers	–	59 625
Revenu de placement	119 996	123 827
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 416 093)	(1 411 793)
Sommes versées au titre des achats d'immobilisations	(342 871)	(441 100)
Baisse nette de la position de trésorerie	(1 638 968)	(1 335 882)
Position de la trésorerie au début de la période	4 935 262	6 271 144
Position de la trésorerie à la fin de la période	3 296 294 $	4 935 262 $

b) La Commission a conclu certaines opérations avec le Fonds dans le cours normal de ses activités :

i) Le conseil d'administration de la Commission autorise des transferts dans le Fonds d'argent reçu au titre des règlements affectés, conformément à l'approbation du ministre et au pouvoir qu'il détient en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. En 2006, Le conseil d'administration de la Commission n'a autorisé aucun transfert dans le Fonds (333 559 $ en 2005).

ii) La Commission a un contrat de services de gestion et d'administration avec le Fonds, au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Commission a engagé des dépenses totales de 553 162 dollars (480 417 $ en 2005) dans les services liés au Fonds. Le coût total de ces services a été réimputé au Fonds. Sur ce montant, 128 234 étaient dus à la Commission au 31 mars 2006 (120 333 $ en 2005).

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La Commission s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) lorsque les frais d'exploitation de SEDAR dépassent les recettes. SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1er août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel de SEDAR. SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice.

b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la Commission.

12. RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENQUËTES

En 2006, la Commission a affecté 417 327 dollars (482 790 $ en 2005) au recouvrement du coût des enquêtes contre les salaires et les avantages sociaux et 684 173 dollars (260 710 $ en 2004) contre les services professionnels.

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Fonctionnement

La Commission s'est engagée à verser des loyers, comme suit :

2007	4 829 902 $
2008	4 809 922 $
2009	4 879 178 $
2010	4 908 698 $
2011	4 946 157 $
Par la suite	6 985 566 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

b) Fonds propres

Au cours de l'année, la Commission a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique. Des contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la Commission tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les obligations qui y sont associées de façon à tenir compte de l'achat et du financement. L'amortissement de matériel informatique enregistré en vertu d'un contrat de location-acquisition est identique à celui de matériel et d'applications connexes, comme l'indique la note 2(a). Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives se monte à 6 135 dollars (0 $ en 2005). Le calendrier des paiements minimums en vertu du contrat de location-acquisition, lequel expire le 31 mars 2009, ou avant, s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	
2007	157 499 $
2008	168 879
2009	146 242
Montant total minimum des paiements de location	472 620
Moins : Montant représentant un intérêt de 6 % :	37 474
Solde dû	435 146 $

14. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario comme suit :

a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 8, et de l'intention de la Commission d'établir les droits selon un cycle de trois ans, la Commission n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires tous les trimestres au Trésor. Les fonds excédentaires que la Commission gardent sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.

b) La Commission a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.

c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés en conformité à la présentation actuelle.

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.

L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction

Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration

KPMG LLP
Chartered Accountants
Yonge Corporate Centre
4100 Yonge Street Suite 200
Toronto ON M2P 2H3
Canada

Telephone (416) 228-7000
Fax (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 21 avril 2006

KPMG LLP, a Canadian limited liability partnership is the Canadian member firm of KPMG International, a Swiss cooperative.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Bilan

31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Actif		
Encaisse	999 297 $	793 175 $
Intérêts courus et autres	2 040 955	1 231 667
Placements (note 2)	99 306 439	104 711 621
Immobilisations, montant net (note 3)	587 879	673 092
	102 934 570 $	107 409 555 $
Passif et actifs nets		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	641 953 $	785 713 $
Apports reportés (note 4 a))	2 951 558	3 768 133
Subventions à payer (note 4 b))	96 769 017	100 283 667
	100 362 528	104 837 513
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	587 879	673 092
Non affectés	1 984 163	1 898 950
	2 572 042	2 572 042
	102 934 570 $	107 409 555 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

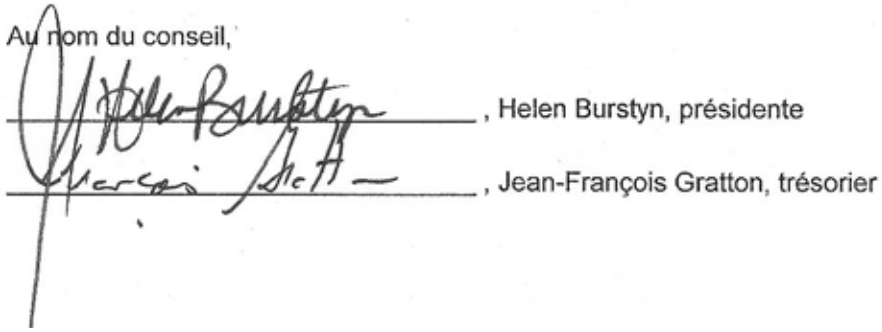

, Helen Burstyn, présidente

, Jean-François Gratton, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario (note 4 a))	100 816 575 $	94 123 935 $
Subventions annulées ou recouvrées	1 502 849	1 960 946
Revenus de placement	4 156 944	3 518 049
	106 476 368	99 602 930
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises (note 4)	94 968 100	94 346 800
Charges découlant de l'octroi de subventions	9 816 158	9 351 148
Services rendus à la collectivité, autres que des subventions (note 5)	228 364	218 099
	105 012 622	103 916 047
Services de soutien	1 097 198	1 043 846
Amortissement	366 548	361 136
	106 476 368	105 321 029
Insuffisance des produits par rapport aux charges	– $	(5 718 099)$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l’évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

			2006	2005
	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total	Total
Actifs nets au début de l’exercice	673 092 $	1 898 950 $	2 572 042 $	8 290 141 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(366 548)	366 548	–	(5 718 099)
Achat d’immobilisations	281 335	(281 335)	–	–
Actifs nets à la fin de l’exercice	587 879 $	1 984 163 $	2 572 042 $	2 572 042 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	– $	(5 718 099)$
Amortissement d'immobilisations hors caisse	366 548	361 136
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation	(5 284 273)	(1 901 574)
	(4 917 725)	(7 258 537)
Activités d'investissement		
Diminution nette des placements	5 405 182	7 597 426
Achat d'immobilisations	(281 335)	(199 270)
	5 123 847	7 398 156
Augmentation de l'encaisse	206 122	139 619
Encaisse au début de l'exercice	793 175	653 556
Encaisse à la fin de l'exercice	999 297 $	793 175 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère de la Culture (le « ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance du gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques en Ontario, en investissant dans des initiatives communautaires qui renforcent les capacités du secteur bénévole.

Le financement du gouvernement est assujetti à un protocole d'entente avec le ministère qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou comme montants à recevoir, si le montant devant être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

b) Placements

Les placements à court terme, les bons du Trésor et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût. Les obligations sont constatées au coût non amorti.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Charges

Les charges de chaque service sont réparties entre l'octroi de subventions et les services de soutien selon le pourcentage des activités de chaque service qui est consacré à ces activités.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

2. Placements

Les placements, présentés au coût, sont les suivants :

	2006	2005
Bons du Trésor	99 076 396 $	103 266 560 $
Acceptations bancaires	230 043	1 445 061
	99 306 439 $	104 711 621 $

La valeur marchande des placements se rapproche de leur coût.

Les bons du Trésor et les acceptations bancaires viennent à échéance au cours des onze prochains mois et portent intérêt à un taux variant de 2,96 % à 4,05 % (2,03 % à 3,03 % en 2005).

3. Immobilisations

			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	758 214 $	685 567 $	72 647 $	105 336 $
Matériel informatique	920 795	643 169	277 626	208 125
Logiciels	262 050	239 082	22 968	12 005
Améliorations locatives	1 207 679	993 041	214 638	347 626
	3 148 738 $	2 560 859 $	587 879 $	673 092 $

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

4. Apports reportés et subventions à payer

a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. L'historique des apports reportés est comme suit :

	2006	2005
Apports reportés au début de l'exercice	3 768 133 $	3 392 068 $
Activités au cours de l'exercice		
Financement reçu	100 000 000	94 500 000
Revenus de placement comptabilisés à titre de produits	4 156 944	3 518 049
Subventions promises	(94 968 100)	(94 346 800)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(9 816 158)	(9 351 148)
Services de soutien et amortissement	(1 463 746)	(1 404 982)
Services rendus à la collectivité, autres que des subventions	(228 364)	–
Financement d'origine interne	–	5 500 000
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	1 502 849	1 960 946
Montants constatés à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	(100 816 575)	(94 123 935)
Apports reportés à la fin de l'exercice	2 951 558 $	3 768 133 $

Pour l'exercice 2005, le financement d'origine interne reflète une réduction prévue des actifs nets non affectés afin de maintenir les niveaux d'octroi de subventions.

Avant le présent exercice, les services rendus à la collectivité, autres que des subventions, étaient financés à même les actifs nets non affectés.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises et qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer est comme suit :

	2006	2005
Subventions promises - Subventions communautaires et subventions provinciales	94 968 100 $	94 346 800 $
Subventions annulées	(1 066 500)	(1 449 515)
Subventions payées	(97 416 250)	(95 693 735)
	(3 514 650)	(2 796 450)
Subventions à payer au début de l'exercice	100 283 667	103 080 117
Subventions à payer à la fin de l'exercice	96 769 017 $	100 283 667 $

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :

2007	65 474 817 $
2008	23 550 100
2009	6 826 600
2010	785 900
2011	131 600
	96 769 017 $

5. Services rendus à la collectivité, autres que des subventions

Les services rendus à la collectivité, autres que des subventions, consistent en des activités de bienfaisance autres que des subventions, comme des partenariats avec d'autres organismes, des projets mis en œuvre par la FTO et une aide technique aux organismes communautaires. Le poste comprend les frais faisant partie des activités courantes.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

6. Engagements

Les loyers annuels minimums futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux sont comme suit :

2007	337 000 $
2008	264 000
2009	1 000
	602 000 $

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient avoir lieu dans les locaux loués et qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation.

7. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

8. Actifs et passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des intérêts courus et autres, des créditeurs et charges à payer ainsi que des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces éléments ou parce qu'ils sont à recevoir ou à payer à vue.

La valeur marchande des placements est présentée à la note 2.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (le « GIRÉ »), qui ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par le GIRÉ sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers. Pour dresser des états financiers, il est nécessaire d'utiliser des estimations reposant sur le jugement de la direction, surtout lorsque des opérations qui touchent la période comptable ne peuvent être finalisées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en fonction de limites raisonnables en matière d'importance relative et à partir de l'information disponible au 2 février 2006.

La direction maintient un système de contrôle interne visant à assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des actifs et la disponibilité d'une information fiable en temps opportun. Ce système comprend des principes et des méthodes bien établis ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit décrit l'étendue de leur vérification et fait état de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,

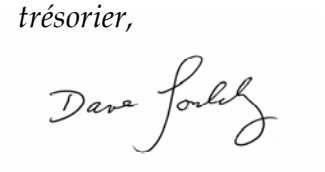

Dave Goulding

Le vice-président, Finances, chef des finances et trésorier,

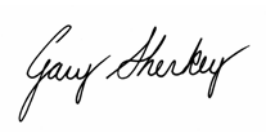

Gary Sherkey

Toronto, Canada
Le 2 février 2006

États financiers 2005

Le 2 février 2006

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration du
Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ)

Nous avons vérifié le bilan du **GIRÉ** au 31 décembre 2005 ainsi que les états des résultats et du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du GIRÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du GIRÉ au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pricewaterhousecoopers LLP

Comptables agréés

États financiers 2005

État des résultats et du surplus accumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2005	Exercice terminé le 31 décembre 2004
	$	$
PRODUITS		
Produits liés aux réseaux (note 6)	143 273	152 438
Autres produits	4 969	3 590
TOTAL DES PRODUITS	**148 242**	**156 028**
CHARGES		
Main-d'œuvre	65 098	62 155
Services, soutien et matériel informatiques	10 413	10 816
Contrats de travail et consultants	8 058	8 595
Télécommunications	2 761	2 395
Autres charges	5 656	4 915
Amortissement	47 392	52 001
TOTAL DES CHARGES	**139 378**	**140 877**
Bénéfice net avant intérêts et revenu de placement	**8 864**	**15 151**
Intérêts créditeurs et revenu de placement	1 659	1 131
Intérêts débiteurs et frais de financement	(9 330)	(10 613)
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	**1 193**	**5 669**
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	21 307	15 638
Transfert à l'Ontario Power Authority (note 9)	(15 000)	-
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	**7 500**	**21 307**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2004 présentés à l'état des résultats et du surplus accumulé ont été reclassés selon la présentation adoptée pour 2005.

États financiers 2005

Bilan

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 631	7 302
Placements à court terme	5 980	45 841
Charges payées d'avance et comptes débiteurs	22 621	20 188
	38 232	**73 331**
Immobilisations (note 3)		
Immobilisations en service	127 886	167 194
Travaux en cours	4 027	2 038
	131 913	**169 232**
Autres actifs		
Placements à long terme (note 4)	9 912	8 016
Charges de retraite payées d'avance (note 8)	21 856	22 097
	31 768	**30 113**
TOTAL DE L'ACTIF	**201 913**	**272 676**
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	19 894	17 921
Intérêts courus	1 030	1 677
Remises aux intervenants du marché (note 6)	13 560	-
	34 484	19 598
Dette à long terme (note 7)	128 200	203 200
Obligation au titre des avantages complémentaires de retraite (note 8)	31 729	28 571
TOTAL DU PASSIF	**194 413**	**251 369**
SURPLUS ACCUMULÉ (note 6)	**7 500**	**21 307**
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS ACCUMULÉ	**201 913**	**272 676**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

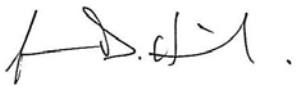

Glenna Carr James Hinds

États financiers 2005

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2005	Exercice terminé le 31 décembre 2004
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	1 193	5 669
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	47 392	52 001
Diminution des charges de retraite payées d'avance	8 406	7 495
Augmentation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	4 470	4 054
	61 461	69 219
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	337	1 803
Augmentation des remises aux intervenants du marché	13 560	-
Augmentation des charges payées d'avance et comptes débiteurs	(2 433)	(843)
	11 464	960
Autres :		
Cotisations au régime de retraite	(8 165)	(5 027)
Paiement des avantages sociaux futurs	(1 312)	(1 143)
	(9 477)	(6 170)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**63 448**	**64 009**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente (acquisition) de placements à court terme, montant net	39 861	(33 399)
Acquisition de placements à long terme	(1 896)	(1 552)
Investissements dans des immobilisations	(9 084)	(8 695)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**28 881**	**(43 646)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(75 000)	(50 000)
Transfert à l'Ontario Power Authority (note 9)	(15 000)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(90 000)**	**(50 000)**
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 329	(29 637)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 302	36 939
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**9 631**	**7 302**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Information supplémentaire

(en milliers de dollars canadiens)		
Intérêts payés	**9 698**	**10 321**

États financiers 2005

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (la « GIRÉ »), anciennement la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la « SIGMÉ »), est un organisme sans but lucratif non assujetti à l'impôt sur le revenu qui a été créé le 1er avril 1999 en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément aux dispositions de cette loi, le GIRÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). Les objectifs du GIRÉ, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et remplir les fonctions attribués au GIRÉ en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, des règles du marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant au GIRÉ le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités du GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario;
- faire fonctionner les marchés administrés par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité.*

Le GIRÉ est tenu de soumettre annuellement à la CEO pour fins d'examen ses prévisions en matière de dépenses et de besoins en produits et les droits qu'il se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'avec l'assentiment du ministre de l'Énergie (le « ministre »).

Le 24 mai 2005, la CEO approuvait la demande du GIRÉ concernant ses prévisions budgétaires et les droits envisagés pour l'exercice 2005. La CEO avait aussi approuvé, le 18 mars 2005, une entente de règlement proposée par le GIRÉ voulant que tout montant

accumulé dans le compte de report réglementaire autorisé de celui-ci excédant 5,0 M$ à la fin d'un exercice soit remboursé aux intervenants du marché sous forme d'une réduction des droits liés aux réseaux de l'exercice suivant.

Le 21 octobre 2005, le GIRÉ a obtenu la permission du ministre de soumettre à la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger en 2006. Le 27 octobre 2005, le GIRÉ a présenté sa demande à la CEO, qui n'en a pas encore terminé l'examen.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par le GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont constatés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par le GIRÉ.

Les autres produits représentent les montants revenant au GIRÉ relativement aux intérêts sur les fonds portés aux comptes de règlement, ainsi que les amendes et pénalités portées au compte d'ajustement. Ces produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme dont l'échéance au moment de l'acquisition est de moins de 90 jours.

d) Placements à court terme

Les placements à court terme en titres du marché monétaire dont l'échéance initiale est d'au moins 90 jours sont classés à titre de placements à court terme et évalués au coût non amorti. Les primes et escomptes sont portés aux résultats selon la méthode du rendement constant sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

e) Travaux en cours

Les travaux en cours ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels et ils comprennent les sommes payées aux fournisseurs, les coûts liés à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, une partie applicable des frais généraux ainsi qu'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le projet. Les frais liés aux travaux en cours sont virés au compte des immobilisations en service lorsque le bien est jugé prêt à être mis en service.

f) Immobilisations en service

Les immobilisations sont capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et du soutien externe ainsi que les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

g) Amortissement

Le coût des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation prévue des actifs, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été transférés d'Ontario Hydro ou ont été acquis, s'établit comme suit :

Catégorie	Durée d'utilisation moyenne prévue
Installations	40 ans
Systèmes de marché et applications	4 à 7 ans
Infrastructures et autres actifs	3 à 10 ans

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations et les pertes découlant des mises hors service anticipées sont portés aux résultats à titre d'ajustements de la charge

d'amortissement. Les frais d'enlèvement sont imputés à la charge d'amortissement à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement d'immobilisations font l'objet de révisions périodiques. L'incidence de la variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations est amortie sur une base prospective. La dernière révision a eu lieu au cours de l'exercice 2005.

h) Placements à long terme

Les placements de portefeuille sont inscrits au coût, déduction faite de la provision pour pertes durables.

i) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite du GIRÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie collective, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail.

Le GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif est fonction des taux du marché à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est établie au moyen de la valeur axée sur la valeur marchande pour les actions (l'actif du fonds est calculé d'après la valeur lissée de l'actif sur cinq ans) et de la valeur marchande pour les titres à revenu fixe à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les

charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite se composent du coût des services rendus au cours de l'exercice, des intérêts débiteurs sur le passif, du rendement prévu des actifs des régimes et de l'amortissement des modifications apportées aux régimes, calculé selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent, le cas échéant, du gain ou de la perte net actuariel non amorti cumulatif sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est également amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite est de 11 ans (12 ans en 2004).

j) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers figurant au bilan, lesquels se composent des actifs à court terme et des passifs à court terme, avoisine leur juste valeur. La juste valeur des placements à long terme est présentée à la note 4. La juste valeur de la dette à long terme n'est pas facilement disponible.

k) Instruments financiers dérivés

Le GIRÉ conclut des contrats de change à terme aux fins de gestion des risques. Les contrats de change à terme consistent en des obligations d'acheter des devises à une date ultérieure prédéterminée et à un cours stipulé d'avance. Le GIRÉ conclut ce type de contrats seulement dans le cas d'opérations connues ou prévues qui nécessiteront un règlement en devises et il n'utilise aucun autre instrument financier dérivé.

Le GIRÉ est exposé aux variations de la valeur de ce type de contrats qui peuvent survenir avant leur règlement en raison des fluctuations des cours du change sous-jacents. Les cadres dirigeants responsables de la gestion de la trésorerie gèrent ce risque.

Lorsque les contrats de change à terme répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la variation de leur valeur découlant des fluctuations des cours du change n'est pas inscrite dans les états financiers. Lorsque ces contrats ne répondent pas aux

conditions de la comptabilité de couverture, ils sont inscrits à leur juste valeur à la date du bilan et la variation de leur valeur est inscrite à l'état des résultats.

l) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises inscrits à la date du bilan sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

m) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. IMMOBILISATIONS

	31 décembre 2005			31 décembre 2004
(en milliers de dollars canadiens)	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $	Valeur comptable nette $
Immobilisations en service				
Installations	48 810	7 992	40 818	41 680
Systèmes de marché et applications	193 798	119 785	74 013	108 173
Infrastructure et autres actifs	92 710	79 655	13 055	17 341
	335 318	207 432	127 886	167 194
Travaux en cours	4 027	-	4 027	2 038
	339 345	207 432	131 913	169 232

En 2005, aucun ajustement n'a été apporté aux estimations de la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations formulées par la direction. En 2004, des changements apportés aux estimations s'étaient traduits par une augmentation de la charge d'amortissement de 2 390 495 $ pour l'exercice.

Aucun intérêt n'a été capitalisé en 2005 au titre des travaux en cours (24 047 $ en 2004).

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme correspondent à un portefeuille équilibré de fonds communs de placement. Au 31 décembre 2005, la valeur marchande de ces placements s'établissait à 11 365 515 $. Au 31 décembre 2004, les placements à long terme consistaient en un placement dans un fonds de placement équilibré dont la valeur marchande s'élevait à 8 916 508 $.

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2005 $	31 décembre 2004 $
Immobilisations	3 270	2 281
Exploitation	16 624	15 640
	19 894	**17 921**

6. SURPLUS ACCUMULÉ ET REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2005, le GIRÉ a comptabilisé des réductions de droits liés aux systèmes totalisant 13 560 242 $ accordées aux intervenants du marché. Cette somme représente la tranche des montants qui avaient été cumulés dans le compte de report réglementaire autorisé du GIRÉ en excédant de 5,0 M$. Aux 31 décembre, les éléments du surplus accumulé du GIRÉ s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2005 $	31 décembre 2004 $
Compte de report réglementaire autorisé	5 000	18 906
Pénalités et amendes cumulées imposées par le marché	2 500	2 401
	7 500	**21 307**

7. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2005 $	31 décembre 2004 $
Effets à payer à :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)	78 200	78 200
Province d'Ontario	50 000	125 000
	128 200	**203 200**

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à long terme à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable en entier le 1er mai 2009. L'intérêt couru est calculé quotidiennement et est payable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1er mai et le 1er novembre de chaque année.

Effet à payer à la province d'Ontario

L'effet à long terme à payer à la province d'Ontario n'est pas garanti.

La date de remboursement est la première des dates suivantes à survenir : le 30 mars 2007 ou six mois après l'obtention par le GIRÉ d'une cote de crédit ou d'une révision de celle-ci la portant au niveau requis.

L'intérêt est calculé quotidiennement à un taux égal au taux variable à trois mois des acceptations bancaires, majoré de 50 points de base durant cette période. Au 31 décembre 2005, le taux d'intérêt se chiffrait à 3,53 %. Aux termes de l'entente de prêt, le GIRÉ a le droit de rembourser par anticipation l'encours du capital tous les trois mois par multiples de 5,0 M$, soit en même temps qu'il effectue le paiement des intérêts. Le GIRÉ a remboursé une tranche de 25,0 M$ le 3 février 2005, le 30 juin 2005 et le 30 décembre 2005, pour un total de 75,0 M$ en 2005.

Facilités de crédit

Le GIRÉ a conclu avec une banque à charte canadienne une convention de facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours, aux termes de laquelle la banque prêtera au GIRÉ un montant maximal de 10,0 M$. Le montant maximal pouvant être prélevé en vertu de la facilité a été révisé le 22 juillet 2005. Avant cette date, il

s'établissait à 20,0 M$. Aux 31 décembre 2005 et 2004, aucun montant n'avait été tiré de cette facilité de crédit. Les avances aux termes de cette facilité sont consenties en dollars canadiens sous forme de prêts portant intérêt au taux préférentiel ou aux taux des acceptations bancaires applicables. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 10 points de base ainsi que d'une commission d'acceptation annuelle de 30 points de base pour chaque acceptation bancaire acceptée par la banque.

De plus, le GIRÉ a conclu avec une banque à charte canadienne une convention de facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours à échéance prorogeable, aux termes de laquelle la banque prêtera au GIRÉ un montant maximal de 100,0 M$. Avant le 22 juillet 2005, cette convention était établie auprès d'un consortium bancaire. Au 31 décembre 2005, un montant de 0,9 M$ avait été prélevé de cette facilité de crédit (aucun montant prélevé au 31 décembre 2004). Les avances aux termes de cette facilité sont consenties en dollars canadiens sous forme de prêts portant intérêt au taux préférentiel ou aux taux des acceptations bancaires applicables. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 10 points de base ainsi que d'une commission d'acceptation annuelle de 30 points de base pour chaque acceptation bancaire acceptée par la banque. Cette facilité de crédit servira principalement à financer les manques à gagner au niveau des montants à percevoir d'intervenants du marché pour des paiements à d'autres intervenants avant leur recouvrement en vertu des règles du marché.

8. RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Le GIRÉ offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, y compris une assurance vie collective, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collective.

Régimes de retraite

Le régime de retraite du GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de pension agréé par capitalisation, le GIRÉ verse des prestations de retraite déterminées en vertu d'un régime par capitalisation partielle non agréé indexé.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie collective, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collective sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées par capitalisation partielle non agréés.

Sommaires des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2005 $	Prestations de retraite 2004 $	Autres avantages 2005 $	Autres avantages 2004 $
Obligations au titre des prestations constituées	363 776	284 265	55 342	38 104
Juste valeur des actifs des régimes	282 313	242 065	-	-
Situation de capitalisation	(81 463)	(42 200)	(55 342)	(38 104)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	23	7	305	283
Coût non amorti des services passés	5 115	5 813	549	628
Perte actuarielle nette non amortie	98 181	58 477	22 759	8 622
Coût des prestations payées d'avance (constituées) constaté au bilan	21 856	22 097	(31 729)	(28 571)

Le coût des prestations payées d'avance est présenté déduction faite de la provision pour moins-value. Aucune provision pour moins-value n'a été inscrite en 2005 ni en 2004.

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, les actifs du régime de retraite agréé ont été répartis selon leur valeur marchande dans les catégories suivantes :

	2005	2004
Titres de participation	59,1 %	57,8 %
Titres de créance	38,5 %	40,0 %
Équivalents de trésorerie	2,4 %	2,2 %
	100,0 %	100,0 %

États financiers 2005

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations

	Prestations de retraite 2005	Prestations de retraite 2004	Autres avantages 2005	Autres avantages 2004
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,1 %	6,25 %	5,1 %	6,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments pour le prochain exercice est de 9,0 %. Le taux devrait commencer à diminuer graduellement en 2007 pour se chiffrer à 5,0 % en 2014 et rester à ce niveau par la suite. Les frais des soins dentaires devraient augmenter de 6,0 % par année et commencer à diminuer en 2007 pour se chiffrer à 4,5 % en 2009.

Sommaires du coût des prestations et des cotisations au régime

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2005 $	Prestations de retraite 2004 $	Autres avantages 2005 $	Autres avantages 2004 $
Coût des prestations	8 406	7 495	4 470	4 054
Cotisations de l'employeur	8 149	9 392	1 290	1 134
Cotisations des participants au régime	1 962	1 901	-	-
Prestations versées	9 598	8 298	1 290	1 134

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2005 et la prochaine évaluation devra être effectuée en date du 1er janvier 2008.

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des coûts des prestations

	Prestations de retraite 2005	Prestations de retraite 2004	Autres avantages 2005	Autres avantages 2004
Taux d'actualisation au début de l'exercice	6,25 %	6,1 %	6,25 %	6,1 %
Rendement prévu des actifs des régimes	7,0 %	7,25 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'indexation des prestations de retraite	2,5 %	2,5 %	-	-

9. TRANSFERT À L'ONTARIO POWER AUTHORITY

Le 18 février 2005, le gouvernement de l'Ontario a émis le Règlement de l'Ontario 47/05 visant le transfert d'un montant de 15,0 M$ du surplus accumulé du GIRÉ à l'Office de l'électricité de l'Ontario. Par conséquent, en 2005, le GIRÉ a transféré 15,0 M$ à l'Office de l'électricité de l'Ontario.

10. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le GIRÉ est une société unique engagée dans l'exploitation du marché de gros du réseau ontarien de l'électricité.

11. ENGAGEMENTS

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les obligations du GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	$
2006	1 915
2007	1 635
2008	1 215
2009	609
2010	609

Royal Ontario Museum

100 Queen's Park 416.586.8000
Toronto, Ontario www.rom.on.ca
Canada M5S 2C6

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 30 juin 2005 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 3 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 12 août 2005.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par Ernst & Young LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

W.T. Graesser,
Directeur général, Finances

Meg Beckel,
Administratrice en chef des opérations

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du
Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du **Musée royal de l'Ontario** au 30 juin 2005 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (du déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 30 juin 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l.

Toronto, Canada
Le 12 août 2005

Comptables agréés

Musée royal de l'Ontario

Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario

BILAN

[Voir Mode de présentation à la note 2]

Au 30 juin

	2005 $ [en milliers de dollars]	2004 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie *[note 5]*	**—**	4 745
Autres débiteurs	**1 911**	1 988
Stocks	**120**	108
Frais d'expositions reportés et autres actifs	**1 030**	1 064
Total de l'actif à court terme	**3 061**	7 905
Placements *[note 5]*	**—**	222
Charge de retraite comptabilisée d'avance *[note 15]*	**1 702**	944
Immobilisations, montant net *[note 6]*	**147 153**	90 182
Autres actifs	**1 241**	975
	153 157	100 228
PASSIF ET ACTIF NET (DÉFICIT)		
Passif à court terme		
Dette bancaire *[note 16]*	**2 417**	842
Créditeurs et charges à payer	**17 864**	10 054
Montant à verser à la Fondation du Musée royal de l'Ontario *[note 14]*	**138**	1 358
Apports reportés *[note 8]*	**6 035**	6 195
Total du passif à court terme	**26 454**	18 449
Dette à long terme *[note 16]*	**27 544**	13 278
Apports de capital reportés *[note 9]*	**97 046**	66 611
Charges à payer autres que les prestations de retraite *[note 15]*	**2 161**	1 674
Total du passif	**153 205**	100 012
Actif net (déficit) *[note 10]*	**(48)**	216
	153 157	100 228

Voir les notes ci-jointes

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (DU DÉFICIT)

Exercice terminé le 30 juin

	2005 $	2004 $
	[en milliers de dollars]	
PRODUITS		
Subventions *[note 11]*	**25 268**	26 256
Droits d'entrée	**3 024**	5 144
Programmes du Musée	**1 898**	2 156
Services complémentaires	**4 442**	5 228
Revenus de placements	**82**	75
Dons en nature *[note 7]*	**790**	1 687
Amortissement des apports de capital reportés	**2 400**	2 666
Divers	**820**	1 166
	38 724	44 378
CHARGES *[note 12]*		
Conservation et gestion des collections	**9 706**	10 686
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	**6 751**	6 596
Services complémentaires	**3 605**	3 973
Frais d'administration	**2 682**	2 867
Programmes éducatifs et grand public	**2 545**	2 385
Bibliothèque et services d'information	**2 327**	1 963
Aménagement des expositions et galeries	**1 450**	1 476
Commercialisation et relations publiques	**1 266**	1 662
Expositions temporaires	**3 540**	6 324
Artefacts et spécimens *[note 7]*		
Dons en nature	**790**	1 687
Acquisitions	**1 626**	3 112
Amortissement des immobilisations	**2 684**	2 930
Divers	**16**	80
	38 988	45 741
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	**(264)**	(1 363)
Actif net au début de l'exercice	**216**	1 579
Actif net (déficit) à la fin de l'exercice *[note 10]*	**(48)**	216

Voir les notes ci-jointes

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 juin

	2005	2004
	$	$
	[en milliers de dollars]	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	**(264)**	(1 363)
Ajouter (soustraire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**2 684**	2 930
Amortissement des apports de capital reportés	**(2 400)**	(2 666)
	20	(1 099)
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Montant à verser à la Fondation du Musée royal de l'Ontario	**(1 220)**	2 407
Autres débiteurs	**77**	(300)
Stocks	**(12)**	4
Frais d'expositions reportés et autres actifs	**34**	774
Créditeurs et charges à payer	**(544)**	629
Apports reportés	**(160)**	934
Variation nette de la charge de retraite comptabilisée d'avance	**(758)**	2 091
Variation nette des charges à payer autres que les prestations de retraite	**487**	445
Flux de trésorerie de fonctionnement	**(2 076)**	5 885
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des augmentations des créditeurs et des charges à payer liés aux immobilisations en cours	**(51 301)**	(34 167)
Avances sur la dette à long terme	**14 266**	13 278
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	**1 575**	(1 371)
Vente de placements	**222**	(178)
Augmentation des autres actifs	**(266)**	(543)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	**32 835**	21 044
Flux de trésorerie d'investissement et de financement	**(2 669)**	(1 937)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	**(4 745)**	3 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**4 745**	797
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**—**	4 745

Voir les notes ci-jointes

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

1. GÉNÉRALITÉS

Le Musée royal de l'Ontario [le «Musée»] est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada [la «Loi»] et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation qui présume que le Musée sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités.

Les lignes de crédit actuelles du Musée ne suffisent pas à couvrir les engagements liés au projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario *(note 3)* lorsqu'ils viennent à échéance. Le Musée et ses banquiers négocient actuellement de nouvelles lignes de crédit afin de financer les phases approuvées par le conseil d'administration du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario. La direction estime que le Musée réussira à obtenir des lignes de crédit suffisantes pour lui permettre de remplir ses engagements au moment de leur échéance. La capacité du Musée de poursuivre ses activités dépend de sa capacité à conclure des lignes de crédit plus élevées avec ses banquiers ou à obtenir des fonds d'autres sources. Les présents états financiers ne comprennent pas de rajustements au titre des montants et du classement des actifs et des passifs qui pourraient s'avérer nécessaires si le Musée n'est pas en mesure de poursuivre ses activités.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

3. PROJET RENAISSANCE DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Le conseil d'administration a approuvé la phase I d'un vaste projet de réaménagement du Musée [«Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario»]. Le projet sera réalisé en deux phases, et les coûts estimatifs globaux s'élèvent à 211 millions de dollars, avant les frais de financement et de collecte de fonds. La phase I, totalisant des frais de 185 millions de dollars, devrait être pratiquement terminée en juin 2006. La phase II coûtera 26 millions de dollars supplémentaires et devrait se terminer dès l'obtention de fonds additionnels. Le projet total comprend la restauration des édifices originaux de même que la construction de nouvelles salles d'une superficie de 40 000 pieds carrés. Le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario modifiera de façon permanente le fondement économique du Musée, permettant d'aller chercher des revenus annuels supplémentaires afin de soutenir l'excellence dans son ensemble.

Le financement pour ce projet proviendra des secteurs public et privé. À ce jour, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à octroyer 60 millions de dollars à ce projet du Musée. Une campagne de financement est actuellement menée par la Fondation du Musée royal de l'Ontario [la «Fondation»] afin de financer le solde. Au 30 juin 2005, le Musée avait investi 117,2 millions de dollars [58,5 millions de dollars en 2004] dans ce projet, montant qui est constaté au bilan à titre d'immobilisations. Au cours de l'exercice 2005, des intérêts de 539 000 $ [174 000 $ en 2003] ont été capitalisés et inclus dans les dépenses du projet.

Au 30 juin 2005, le Musée avait conclu des contrats d'une valeur totale impayée d'environ 48,7 millions de dollars pour les nouvelles immobilisations.

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

Constatation des produits

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions de l'État. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit des «actifs investis en immobilisations». Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés comme des augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les parts dans un fonds du marché monétaire et les placements à court terme ayant une échéance initiale inférieure à 90 jours.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie déterminés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques de variations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif au bilan ou une obligation contractuelle future.

Les couvertures sont documentées au moment de la mise en place, détaillant l'objectif de gestion du risque en cause et la stratégie liée à l'opération de couverture. Les instruments dérivés doivent être très efficaces pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie attribuables au risque couvert au moment de la mise en place et pendant la durée de la couverture afin de remplir les conditions d'application de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui peuvent être constatés selon la comptabilité de couverture ne figurent pas dans les états financiers. Lorsque les instruments dérivés ne sont pas considérés comme des couvertures très efficaces, qu'ils ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant leur date d'échéance, tout gain ou toute perte durant l'exercice est enregistré(e) dans l'état des résultats et l'évolution de l'actif net (du déficit).

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur marchande. Les revenus de placements comprennent les intérêts, les dividendes, les gains (pertes) réalisé(s), et la variation nette des gains et pertes latents.

Stocks

Les stocks, qui se composent principalement de fournitures, sont comptabilisés au moindre des montants suivants : coût moyen ou valeur de réalisation nette.

Frais d'expositions reportés

Les frais d'expositions sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public et ils sont alors passés en charges au cours de la période des expositions auxquelles ils se rapportent.

Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt actuels sur les obligations à long terme.

L'actif (l'obligation) transitoire, la répercussion de toute modification aux dispositions des régimes, et l'excédent du gain ou de la perte actuariel net cumulatif sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Mise en valeur des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Les immobilisations en cours comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario, y compris l'intérêt capitalisé. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction n'aient pris fin et que les actifs ne soient prêts à être utilisés.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la conversion.

Artefacts et spécimens

La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charges.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers et sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

	2005	**2004**
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Encaisse	—	2 813
Fonds du marché monétaire	—	55
Acceptations bancaires	—	2 099
	—	4 967
Moins les montants comptabilisés à titre de placements à long terme	—	222
	—	4 745

Les montants des placements classés dans la catégorie à long terme au cours de l'exercice 2004 représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus pour les apports de capital reportés non dépensés *[note 9]*.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

6. IMMOBILISATIONS

a) Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2005		2004	
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Coût**	**Amortissement cumulé**
	$	$	$	$
	[en milliers de dollars]			
Terrains	**931**	**—**	931	**—**
Bâtiments	**54 912**	**38 271**	54 912	37 231
Galeries	**37 769**	**30 452**	37 746	29 443
Mise en valeur des bâtiments	**14 824**	**10 627**	14 460	10 276
Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario *[note 3]*	**117 225**	**—**	58 029	—
Mobilier et matériel	**2 334**	**1 492**	2 331	1 277
	227 995	**80 842**	168 409	78 227
Moins l'amortissement cumulé	**80 842**		78 227	
Valeur comptable nette	**147 153**		90 182	

Des intérêts de 736 000 $ [206 000 $ en 2004] ont été capitalisés au cours de l'exercice.

b) La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est attribuable à ce qui suit :

	2005	**2004**
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	**90 182**	57 527
Acquisitions d'immobilisations financées par des apports de capital affectés	**31 971**	20 562
Acquisitions d'immobilisations financées par la dette bancaire, la dette à long terme ou les créditeurs et charges à payer	**24 622**	13 471
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	**3 062**	1 552
Amortissement des immobilisations	**(2 684)**	(2 930)
Solde à la fin de l'exercice	**147 153**	90 182

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

7. ARTEFACTS ET SPÉCIMENS

Au 30 juin 2005, la collection comptait environ 6 000 000 d'artefacts et de spécimens. Au cours de l'exercice, le Musée a ajouté environ 5 000 objets à ses collections par le biais de dons et d'acquisitions d'artefacts.

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du prochain exercice.

9. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital est constaté à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net (du déficit). Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2005	**2004**
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	**66 611**	48 233
Amortissement des apports de capital reportés	**(2 400)**	(2 666)
Apports affectés reçus pour les acquisitions d'immobilisations *[note 14]*	**32 835**	21 044
Solde à la fin de l'exercice	**97 046**	66 611

Au 30 juin 2005, des apports de capital reportés de 1 088 000 $ [222 000 $ en 2004] avaient été reçus mais non dépensés.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

10. ACTIF NET

Les variations des composantes de l'actif net au 30 juin s'établissent comme suit :

	2005				2004
	Déficit de fonctionnement $	**Affectés par le Conseil** $	**Investis en immobilisations** $	**Total** $	**Total** $
				[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	**(4 007)**	**905**	**3 318**	**216**	1 579
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	**(128)**	**(136)**	**—**	**(264)**	(1 363)
Variation nette des actifs investis en immobilisations	**(3 069)**	**7**	**3 062**	—	—
Solde à la fin de l'exercice	**(7 204)**	**776**	**6 380**	**(48)**	216

11. SUBVENTIONS

Les subventions se présentent comme suit :

	2005 $	**2004** $
	[en milliers de dollars]	
Province d'Ontario		
Fonctionnement	**19 834**	18 518
Divers	**1 294**	1 499
Gouvernement du Canada	**173**	255
Fondation du Musée royal de l'Ontario *[note 14]*	**3 967**	5 984
	25 268	26 256

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

12. CHARGES

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution de l'actif net (du déficit) par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2005	**2004**
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Salaires et charges sociales *[note 15]*	**21 258**	22 273
Biens et services acquis	**14 256**	18 851
Amortissement des immobilisations	**2 684**	2 930
Dons en nature	**790**	1 687
	38 988	45 741

13. BÉNÉVOLAT AU MUSÉE

Au cours de l'exercice, les bénévoles du Musée ont fourni un apport d'environ 65 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée ainsi que des voyages locaux visant à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien. Le Musée estime que la valeur de ces services est supérieure à 2 millions de dollars annuellement.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario, organisme de bénévolat indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2005, les bénévoles du Musée ont versé un apport de 70 000 $ [60 000 $ en 2004] à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche au Musée. L'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario a fourni un apport de 200 000 $ [200 000 $ en 2004] pour l'achat d'artefacts et de spécimens.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

14. FONDATION DU MUSEE ROYAL DE L'ONTARIO

La Fondation a été constituée le 1er juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets en immobilisations.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Au 30 juin, les soldes des fonds de la Fondation s'établissaient comme suit :

	2005	**2004**
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Fonds non affectés	**509**	462
Fonds affectés		
Disponibles actuellement	**10 635**	7 432
Disponibles à une date ultérieure	**—**	5 578
	10 635	13 010
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations d'origine externe	**7 434**	7 128
Grevés d'affectations d'origine interne	**12 454**	6 157
	19 888	13 285
	31 032	26 757

Au cours de l'exercice, la Fondation a octroyé 17 496 000 $ [16 431 000 $ en 2004] au Musée. De cette somme, 3 967 000 $ [5 984 000 $ en 2004] ont été constatés à titre de subventions *[note 11]* et 12 813 000 $ [10 374 000 $ en 2004] ont été comptabilisés comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario et 716 000 $ [73 000 $ en 2004] ont été comptabilisés dans les apports reportés.

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

15. AVANTAGES SOCIAUX

Le Musée offre un régime de retraite agréé à prestations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les prestations de retraite sont fondées sur la durée du service des membres et le salaire moyen de fin de carrière pour les trois dernières années. Les prestations sont indexées dans la mesure où le taux annuel d'inflation dépasse 4 % pour tout exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les prestations pour soins médicaux et dentaires postérieures au départ à la retraite. Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces régimes..

La charge découlant des régimes du Musée se présente comme suit :

	2005	**2004**
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Régime de retraite à prestations déterminées	**1 574**	2 072
Autres avantages postérieurs à l'emploi	**600**	548
	2 174	2 620

Les actifs et les passifs des régimes sont mesurés chaque année au 30 juin. Le bilan présente séparément les sommes constatées à l'égard du régime de retraite et des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les informations relatives à ces régimes du Musée au 30 juin s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		**Avantages autres que les prestations de retraite**	
	2005	**2004**	**2005**	**2004**
	$	$	$	$
	[en milliers de dollars]			
Charges à payer	**59 951**	48 682	**5 556**	3 939
Valeur marchande des actifs des régimes	**47 681**	42 248	**—**	—
Déficit	**(12 270)**	(6 434)	**(5 556)**	(3 939)
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	**(4 949)**	(5 527)	**2 031**	2 216
Coûts non constatés des services passés	**(3 650)**	(4 050)	**—**	—
Perte actuarielle nette non constatée	**22 571**	16 955	**1 364**	49
Actifs (passifs) au bilan	**1 702**	944	**(2 161)**	(1 674)

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge pour les régimes du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2005 %	**2004** %	**2005** %	**2004** %
Taux d'actualisation	**6,50**	6,25	**6,50**	6,25
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	**7,00**	7,00	**—**	—
Taux de croissance de la rémunération	**3,00**	4,25	**—**	—
Taux de croissance des prestations de retraite	**—**	—	**—**	—

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour mesurer les passifs des régimes au 30 juin sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2005 %	**2004** %	**2005** %	**2004** %
Taux d'actualisation	**5,25**	6,50	**5,25**	6,50
Taux de croissance de la rémunération	**3,00**	3,00	**—**	—
Taux de croissance des prestations de retraite	**—**	—	**—**	—

Aux fins de l'évaluation au 30 juin 2005, le taux de croissance moyen pondéré initial présumé du coût des avantages au titre des soins médicaux et dentaires a été établi à 6,77 % en 2005 et le taux de croissance annuel ultime, à 4,50 % après 2016.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

Les actifs du régime de retraite du Musée est placé dans des fonds communs qui offrent la proportion suivante des actifs au 30 juin :

	2005 %	**2004** %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**5**	6
Obligations	**36**	37
Titres canadiens	**33**	32
Titres américains	**15**	14
Autres titres étrangers	**11**	11
	100	100

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		**Avantages autres que les prestations de retraite**	
	2005 $	**2004** $	**2005** $	**2004** $
	[en milliers de dollars]			
Cotisations des employés	**719**	608	**—**	—
Cotisations de l'employeur	**2 332**	—	**113**	103
Prestations versées	**2 560**	3 628*	**113**	103

***** Inclut le transfert d'actifs de 988 258 $ au Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Les apports de 2005 du Musée ont été effectués conformément au rapport d'évaluation actuarielle du 1er janvier 2004 aux fins de financement. Les apports de 2006 du Musée seront effectués conformément au rapport d'évaluation actuarielle du 1er janvier 2005 aux fins de financement qui doit être déposé auprès des organismes de réglementation d'ici le 30 septembre 2005. La date d'entrée en vigueur du prochain rapport d'évaluation actuarielle requis aux fins de financement sera le 1er janvier 2006.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

16. FACILITÉS DE CRÉDIT

a) Le Musée a une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 3 000 000 $ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Au 30 juin 2005, un montant de 2 417 000 $ était impayé sur cette facilité.

b) Le Musée a une facilité d'emprunt à terme remboursable par versements dégressifs renouvelable [l'«emprunt»] de 55 000 000 $ pour l'aider à financer la phase I du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario. L'intérêt est payable au taux des acceptations bancaires plus 100 points de base. Les remboursements du capital commencent à la date la plus rapprochée des dates suivantes : soit le 30 juin 2006, soit 90 jours après l'achèvement de la presque totalité de la phase I. Les remboursements mensuels minimums sont égaux au montant exigé pour rembourser entièrement le solde impayé au plus tard le 27 février 2011. Les autres versements sont exigés dans certaines circonstances.

   Au 30 juin 2005, 27 544 000 $ en acceptations bancaires étaient en cours relativement à cette facilité de crédit, dont l'intérêt sur 20 300 000 $ a été fixé à 4,53 % au moyen d'un swap de taux d'intérêt *[note 17 b)]*.

c) Le Musée a une facilité de lettre de crédit de 5 000 000 $. Au 30 juin 2005, l'encours sur la lettre de crédit totalisait 452 000 $.

d) Le Musée a donné en garantie de ses facilités de crédit la presque totalité de ses actifs. En outre, il a affecté au financement du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario tous les paiements provenant de la Fondation et du gouvernement de l'Ontario grevés d'affectations.

   La Fondation s'est engagée à transférer tous ses dons non grevés d'affectations au prêteur dans certaines circonstances.

   Au 30 juin 2005, la valeur nominale du swap de taux d'intérêt était de 20 millions de dollars, et la juste valeur représentait une perte de 258 000 $.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Le Musée est exposé à un risque de change à l'égard des obligations contractuelles payables en devises et à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de sa dette à long terme. Le Musée a conclu des instruments financiers dérivés pour gérer son risque.

Le Musée est exposé à des pertes de crédit advenant un manquement des autres parties aux instruments financiers, mais s'attend à ce que les parties respectent leurs obligations étant donné leur notation de crédit élevée.

b) Le Musée a mis en place un contrat de swap de taux d'intérêt [le «contrat»], désigné comme une couverture d'une partie de l'emprunt, qui expirera le 2 mai 2008. En vertu du contrat, le Musée a convenu avec une autre partie d'échanger, à des intervalles précises et pour une période déterminée, son obligation à taux variable contre une obligation à taux fixe [4,53 %] calculé à la valeur nominale de l'emprunt. L'utilisation du swap permet effectivement au Musée de convertir une partie de l'obligation à taux variable de l'emprunt en une obligation à taux fixe et donc de gérer son risque de taux d'intérêt. Au 30 juin 2005, le contrat était admissible à titre d'opération de couverture efficace.

c) Le Musée a conclu des contrats de change à terme [les «contrats à terme»] pour gérer le risque de change sur les obligations contractuelles libellées en Euros. En vertu des conditions des contrats à terme, le Musée recevra la livraison de la devise à diverses dates entre septembre 2005 et novembre 2005 aux taux prévus se situant entre 1,5639 et 1,5649. L'utilisation des contrats à terme permet au Musée de fixer le taux de change et de réduire le risque de variation du taux. Les contrats à terme sont évalués à la valeur du marché.

Au 30 juin 2005, la valeur nominale des contrats de change à terme totalisait 5,2 millions de dollars et la juste valeur s'élevait à 4,9 millions de dollars, entraînant une perte de 261 000 $ comptabilisée dans les résultats.

d) La juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

18. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités et sous réserve de l'achèvement du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario *[note 3]*, le Musée n'est pas assujetti à diverses réclamations. Lorsque le passif éventuel peut être déterminé, la direction croit que le montant ultime à payer au titre des réclamations ne dépassera pas de beaucoup les montants comptabilisés. Dans d'autres cas, l'issue ultime des réclamations ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Toute perte additionnelle liée aux réclamations sera comptabilisée pendant l'exercice au cours duquel le passif peut être établi.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2005

19. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés précédemment afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2005.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

A l'attention du Conseil d'Administration

Nous avons procédé à la vérification de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2005, ainsi que les états d'exploitation, les flux de trésorerie et les variations des actifs nets en fin d'année. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et autres déclarations figurant dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes présentées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous sommes d'avis que ces états financiers reflètent correctement tous les aspects essentiels de la situation financière de l'Office à la date du 31 décembre 2005 et que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie en fin d'exercice sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG LLP

KPMG

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Bilan

au 31 décembre 2005

	2005
Actif	
Actif à court terme :	
Espèces et quasi-espèces	8 911 099 $
Débiteurs, montant net	230 401
Autres actifs à court terme (note 3)	1 871 974
	11 013 474
Variation du Plan tarifaire réglementé (note 4)	744 280 862
Immobilisations (note 5)	3 394 765
	758 689 101 $
Passif et actif net	
Passif à court terme :	
Créditeurs et charges à payer	71 372 501 $
Acomptes sur contrats	84 889
Améliorations locatives reportées, montant net (note 8)	1 331 013
Redevance au Ministère de l'Énergie (note 14)	6 816 692
Emprunt d'exploitation (note 11)	7 008 002
Emprunt renouvelable - Plan tarifaire réglementé (note 11)	603 785 956
Règlement des comptes de détaillants (note 6)	72 827 345
	763 226 398
Passif à long terme :	
Acompte sur contrats	1 254 000
Actif net :	
Affectation d'origine interne au Fonds de conservation (note 11)	1 021 250
Investi en immobilisations	3 394 765
Non affecté	(10 207 312)
	(5 791 297)
Nature des activités (note 1)	
Engagements (note 8)	
	758 689 101 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.
Au nom du conseil d'administration,

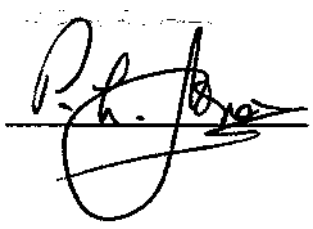

Administrateur

Administrateur

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005
Produits :	
Paiements de la SIERE	15 000 000 $
Intérêts créditeurs	125 014
	15 125 014
Charges :	
Personnel et coûts du Conseil	5 929 823
Charges professionnelles et de consultation	6 274 558
Charges du Fonds de conservation	78 750
Coûts généraux d'exploitation (note 7)	1 699 081
Amortissement des immobilisations	117 407
Bénéfice avant ce qui suit:	1 025 395
Autres intérêts créditeurs et débiteurs :	
Intérêts gagnés sur le solde du PTR	5 969 074
Intérêts payés sur l'emprunt - PTR	(5 671 208)
Intérêts payés sur les emprunt des détaillants	(297 866)
Total des intérêts créditeurs et débiteurs	–
Autres charges :	
Coûts des AO (note 14)	6 816 692
Rajustements et règlements globaux :	
Contrat pour la PHC	136 485 048
Programmes de production et d'économie	(1 291 735 249)
Rajustement global	1 155 250 201
Total du rajustement global	–
Excédent des charges sur les produits	(5 791 297)$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

État des variations de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2005

	Investi en Immobilisations	Affectation d'origine interne au Fonds de conservation	Non affecté	Total
Solde au début de l'exercice	- $	- $	- $	- $
Excédent des charges sur les produits	(117 407)	-	(5 673 890)	(5 791 297)
Création du Fonds de conservation	-	1 100 000	(1 100 000)	-
Charges du Fonds de conservation	-	(78 750)	78 750	-
Investissement en immobilisations	3 512 172	-	(3 512 172)	-
Solde à la fin d'exercice	3 394 765 $	1 021 250 $	(10 207 312)$	(5 791 297)$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :	
Excédent des charges sur les produits	(5 791 297)$
Rajustements portant sur ce qui suit :	
Amortissement des immobilisations	117 407
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation	78 948 030
	73 274 140
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement:	
Avances sur emprunt payable à OOF	603 785 956
Redevance au Ministère de l'Énergie	6 816 692
Accroissement du compte de variation du PTR	(744 280 862)
Accroissement du compte de règlement des détaillants	72 827 345
Achat d'immobilisations	(3 512 172)
	(64 363 041)
Accroissement net des espèces et des quasi-espèces	8 911 099
Espèces et quasi-espèces au début d'exercice	–
Espèces et quasi-espèces à la fin d'exercice	8 911 099 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2005

1) Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO » ou l' « Office ») a été constitué en société sans capital-actions le 9 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (la « Loi »). En vertu de cette Loi, les principaux objectifs de l'Office sont :

1) Établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources d'électricité de l'Ontario à court et à moyen terme.

2) Procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, de l'économie d'énergie et de la transmission, ainsi que développer des projets de systèmes de production d'énergie intégrés pour l'Ontario.

3) Entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité fiables et sécuritaires en Ontario.

4) Entreprendre toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de technologies propres, y compris les sources d'énergie alternatives et renouvelables.

5) Établir, à l'échelle globale, la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources alternatives et renouvelables.

6) Faciliter la gestion de la puissance du réseau d'électricité.

7) Entreprendre toute activité visant à promouvoir l'économie de l'électricité et son utilisation efficiente.

8) Aider la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière de stabilité des prix pour certains types de clients.

9) Rassembler les données portant sur les besoins en électricité de l'Ontario à court et à moyen terme et sur la validité et la fiabilité du système de production d'énergie intégré pour répondre à ces besoins ainsi que mettre ces données à la disposition du public et de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La poursuite des activités de l'Office est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités. La solvabilité de l'OEO est garantie par :

1) la Loi, qui permet largement à l'OEO de respecter ses obligations,
2) le risque mineur de l'OEO, vu que sa seule contrepartie sera la SIERE, une entité solide créée par la province.

Définitions :

OEO	Office de l'électricité de l'Ontario
PTR	Plan tarifaire réglementé
SIERE	Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
PHC	Production hors centrale
OOF	Office ontarien de financement
AO	Appel d'offres
CEO	Commission de l'énergie de l'Ontario
OPG	Ontario Power Generation
SDL	Société de distribution locale
PHEO	Prix horaire de l'énergie en Ontario

2) Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation :
Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Constatation des produits :
Les redevances perçues par l'OEO sont déterminées par les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant la période où elles sont perçues.

Espèces et quasi-espèces :
Elles comprennent les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 120 jours.

Investissements :
Les placements du marché ayant une échéance supérieure ou égale à 121 jours sont considérés comme des investissements et sont évalués à leur coût non amorti. Les primes et les escomptes sont amortis sur la période allant jusqu'à leur échéance.

Immobilisations :

Les immobilisations sont capitalisées au coût d'acquisition. Le coût en capital des biens et de l'équipement est amorti selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Type d'actif	Durée probable d'utilisation
Mobilier et équipements	10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Ordinateurs et logiciels	2,5 ans
Équipement audio-visuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans

Incertitude relative à la mesure :

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est sujette à une incertitude qu'on appelle « incertitude relative à la mesure ». Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand on a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date résolutoire approximative des obligations de l'OEO. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont remises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

3) Autres actifs à court terme

Rajustement global à recouvrer	1 726 149 $
TPS à recouvrer	131 187
Autres	14 638
Total	1 871 974 $

4) Compte de variation du Plan tarifaire réglementé

Alors que les prix du PTR pour les consommateurs reposent sur une prévision annuelle du coût de l'électricité, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs régis par le PTR.

L'OEO suit de près les fluctuations du compte des variations du PTR.

Afin d'assurer que des tarifs abordables sont offerts aux consommateurs du secteur résidentiel, commercial et autres clients tout en recouvrant le coût intégral de l'électricité, l'écart qui en découle est récupéré dans les tarifs futurs.

Le tableau suivant donne l'état actuel du compte des variations du PTR.

Apport du rabais de Ontario Power Generation	361 224 170 $
Apport du recouvrement auprès des consommateurs	377 087 619
Variation totale du PTR avant les intérêts	738 311 789 $
Intérêts gagnés	5 969 073
Total	744 280 862 $

Les variations mensuelles sont présentées selon les montants bruts et nets. Le montant brut s'applique avant que l'estimation mensuelle du rabais de l'OPG prenne effet. Le montant net tient compte du rabais de l'OPG.

Ce plafonnement des produits se traduit par une réduction aux consommateurs, qu'on appelle le « rabais de l'OPG ». La valeur réelle du rabais de l'OPG ne sera connue qu'après le 30 avril 2006.

Quand ce montant aura été établi, il sera porté en réduction du compte de variation du PTR.

Afin d'indiquer un solde mensuel du compte de variation qui reflète mieux la réalité, une estimation du rabais de l'OPG est utilisée pour réduire le niveau escompté des variations que la CEO utilisera dans sa détermination du prochain prix du PTR.

Le PTR a été conçu de façon à maintenir une certaine stabilité des prix de l'électricité, et ce, afin de protéger les consommateurs contre les fluctuations du marché.

5) Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipements	1 174 275 $	11 021 $	1 163 254 $
Améliorations locatives	1 458 998	29 275	1 429 723
Ordinateurs et logiciels	693 839	69 591	624 248
Équipement audio-visuel	135 843	3 436	132 407
Système téléphonique	49 217	4 084	45 133
	3 512 172 $	117 407 $	3 394 765 $

6) Règlement du solde des détaillants

La Loi stipule que les détaillants sont tenus par l'OEO de respecter leurs contrats avec les clients de faible consommation si ces contrats ont été passés avant le gel des prix prévu par la loi en 2002. Dans le but de garantir les mêmes montants dans l'application de ces contrats, l'OEO et les détaillants règleront les différences entre le Prix horaire de l'énergie en Ontario (« PHEO ») et le prix contractuel. Si le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OEO versera des paiements aux détaillants. Dans le cas contraire, l'OEO recevra un paiement. Plusieurs contrats des détaillants, en vigueur au 11 novembre 2002, s'étendaient sur une durée de trois à cinq ans et, par conséquent, le nombre de ces contrats et volumes connexes diminueront à mesure que ces contrats viendront à expiration. Tous ces contrats devraient expirer d'ici novembre 2007.

7) Coûts d'exploitation

Coûts du programme	536 662 $
Informatique	101 175
Locaux	551 474
Frais de bureaux et de gestion	494 483
Intérêts bancaires	15 287
Total	1 699 081 $

8) Engagements

Au cours de l'exercice, l'OEO a conclu des contrats de location pour l'occupation de ses bureaux, lesquels offraient maints avantages. Les loyers différés constituent un avantage des conditions du contrat de location-exploitation et ils sont amortis linéairement sur la durée du bail de 10 ans. En plus d'une exemption de loyer s'étendant jusqu'en mai 2006 (ce qui représente 212 589 $), l'OEO a obtenu une indemnité sur les améliorations locatives s'élevant à 1 359 332 $. Au 31 décembre 2005, les avantages des loyers différés ont atteint 1 331 013 $, après amortissement.

Conformément aux lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agrées, l'OEO déclare un coût moyen de location sur la durée du bail, et amortit les avantages des conditions du contrat sur la même période. Au 31 décembre 2005, le passif cumulé des loyers était de 3 880 $.

D'après les conditions du bail, les paiements annuels minimum sur les cinq prochains exercices s'établissent approximativement comme suit :

2006	346 000 $
2007	558 000
2008	558 000
2009	575 000
2010	575 000
2011 et au-delà	3 058 000
	5 670 000 $

9) Opérations entre apparentés

L'OEO considère le Gouvernement de la Province de l'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne comme étant des apparentés. Dans ses opérations courantes, l'OEO effectue des transactions avec les apparentés suivants :

a) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

b) L' Office ontarien de financement (intérêt)

c) Le Ministère de l'Énergie.

	Produits	Charges
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)	15 000 000 $	-- $
Office ontarien de financement (intérêt)		5 294 489
Ministère de l'Énergie (coûts des AO)		6 816 692
	15 000 000 $	12 111 181 $

10) Régime de retraite

L'Office verse au nom de tout le personnel des contributions à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, un régime interentreprises,. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront, déterminées en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux de la contribution patronale est égale à 8 % de la masse salariale, ce qui porte les contributions totales annuelles de l'Office à 228 274 $.

11) Emprunt d'exploitation et emprunt renouvelable – Plan tarifaire réglementaire

L'OEO dispose d'une facilité d'exploitation renouvelable, d'un montant de 975 000 000 $, auprès de l'Office ontarien de financement. L'OEO a prélevé un montant de 603 785 956 $ au moyen d'un billet à ordre à payer à l'Office ontarien de financement afin de financer ses paiement à la SIERE. Ce billet porte intérêt au taux de 3,37 %, et il est remboursable le 18 janvier 2006. L'OEO a également prélevé un montant de 7 008 002 $ auprès de l'Office ontarien de financement pour couvrir ses frais généraux d'exploitation. Ce dernier emprunt porte intérêt aux taux de 3,40 %, et il est remboursable le 18 janvier 2006.

12) Caisse d'économie d'énergie

Le Bureau des économies d'énergie, division de l'Office d'électricité de l'Ontario, a créé le Fonds de conservation, afin de venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. Pour 2005, l'OEO a alloué à ce Fonds une réserve de 1 100 000 $, de laquelle un montant autorisé et approuvé de 78 750 $ a été déboursé à même le Fonds.

13) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des prêts à recevoir, des créditeurs et des charges à payer corresponde approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur des variations du Plan tarifaire réglementé, de l'emprunt d'exploitation, de l'emprunt du PTR, et du Règlement du solde des détaillants ne sont pas indiquées, car elles n'apporteraient aucune information utile du fait de leur recouvrement et/ou de la difficulté à les déterminer correctement.

14) Coûts des AO transférés à l'OEO

En vertu de l'article 25.18 de la *Loi sur l'Électricité de 1998*, l'OEO est tenu de rembourser la Couronne, ou, à la demande du Ministère des Finances, une société de la Couronne, certains coûts engagés par la Couronne, ou par l'une de ses sociétés, après le 20 janvier 2004 et avant la première approbation par le

Conseil du processus d'approvisionnement de l'OEO, tel que défini par le paragraphe 25.31(4) de la *Loi sur l'Électricité de 1998*. Ces coûts comprennent les coûts en rapport avec l'OEO, les contrats d'approvisionnement de fournitures, de capacité ou de CDM, une initiative lancée par la Couronne et que l'OEO a été tenu d'observer soit par décision ministérielle, ou conformément à ses propres directives.

Au cours de l'exercice 2005, l'OEO a reçu deux factures du Ministère de l'Énergie, d'une somme totale de 6 816 692 $, pour couvrir les frais juridiques et de consultation. Ces frais se rapportent aux contrats d'approvisionnement négociés par le Ministère, contrats qui relèvent maintenant de l'OEO.

OQRE
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-inclus de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2006 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables observées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Résumé des principales conventions comptables inclus dans la Note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 17 mai 2006.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée d'autorité et l'attribution des responsabilités.

Les états financiers en question ont été vérifiés par Horwath Orenstein LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendants désigné par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
Au nom de la direction,

La directrice générale,

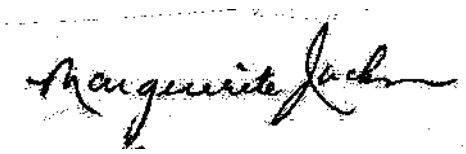

Marguerite Jackson

La directrice des affaires internes et des relations publiques,

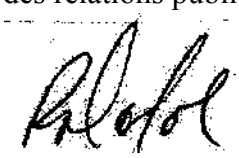

Robin Dafoe

Toronto, Canada
Le 17 mai 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'attention des membres du conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'Office).

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2006 et l'état des revenus, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous sommes d'avis que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public.

Horwath Orenstein LLP

Toronto (Ontario)
Le 17 mai 2006

Comptables agréés

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	**8 766 863 $**	6 215 330 $
Fonds affecté du Conseil *(Note 4*)	**1 930 000**	-
Comptes débiteurs	**1 277 216**	351 047
	11 974 079	6 566 377
IMMOBILISATIONS CORPORELLES *(Note 5)*	**704 628**	368 394
	12 678 707 $	6 934 771 $
PASSIF ET EXCÉDENT		
COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	**3 430 808 $**	5 143 202 $
Fonds de fonctionnement	**7 317 899**	1 791 569
Fonds affecté du Conseil	**1 930 000**	-
EXCÉDENT	**9 247 899**	1 791 569
	12 678 707 $	6 934 771 $

AU NOM DU CONSEIL

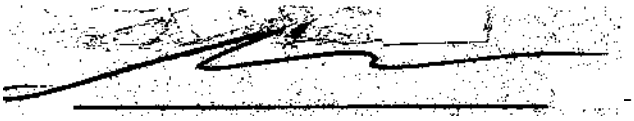

_ *Président*

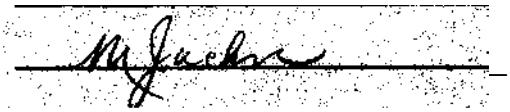

_ *Directrice générale*

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des revenus, des dépenses et de l'excédent

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
REVENUS		
Ministère de l'Éducation		
Versements d'allocation de base	**33 525 809 $**	30 802 870 $
Autres revenus	**528 539**	676 104
	34 054 348 $	31 478 974 $
DÉPENSES (Note 3)		
Services et frais de location	**15 101 017**	24 326 654
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	**9 344 386**	8 576 052
Transport et communication	**1 566 778**	2 408 452
Fournitures et équipements	**585 837**	414 204
	26 598 018	35 725 362
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	**7 456 330**	(4 246 388)
EXCÉDENT – DÉBUT DE L'EXERCICE	**1,791 569**	6 037 957
EXCÉDENT – FIN DE L'EXERCICE	**9 247 899 $**	1 791 569 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'OFFICE

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif visait à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'enquêtes fondées sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun au public les renseignements obtenus et les recommandations formulées visant à améliorer le système de l'éducation.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus du Canada, ainsi qu'aux conventions comptables détaillées ci-dessous.

Constatation des produits

a) Les versements d'allocation de base venant du ministère de l'Éducation sont comptabilisés sur réception.

b) Les autres revenus sont comptabilisés une fois que le service a été rendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux et selon des méthodes visant l'amortissement sur la durée de vie utile et se détaille comme suit :

Équipement informatique	3 années	Amortissement linéaire
Mobilier et agencements	5 années	Amortissement linéaire

Dans le cas des immobilisations corporelles acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la divulgation d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et dépenses de l'exercice. Ces estimations prennent en considération l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement, et tout ajustement nécessaire sera constaté dans les résultats des exercices au moment de la révision de ces estimations.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

3. DÉPENSES

Suite au déplacement de la notation du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de l'automne 2005 au prochain exercice (printemps 2006), il y a eu une baisse dans les dépenses comparativement à l'année précédente.

4. FONDS AFFECTÉ DU CONSEIL

Un Fonds affecté du conseil d'administration a été établi à la suite d'une résolution prise par ce dernier dans le but d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable du programme d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant à la Banque Royale du Canada. L'organisme a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la Loi sur l'OQRE, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la Loi sur l'administration financière.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	**2006 Valeur comptable nette**	2005 Valeur comptable nette
Matériel informatique	769 092 $	159 962$	**609 130 $**	266 564 $
Mobilier et agencements	178 752	83 254	**95 498**	101 830
	947 844 $	243 216 $	**704 628 $**	368 394 $

6. ENGAGEMENTS

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2012. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel pré-établi en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les frais de fonctionnement et d'entretien.

Les loyers minimaux exigibles relatifs aux baux de location-exploitation pour le matériel de bureau et les locaux pour les cinq prochaines années sont estimés comme suit :

2007	1 113 500 $
2008	1 090 500 $
2009	1 067 000 $
2010	1 086 500 $
2011	1 107 000 $
	5 464 500 $

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers se composent des liquidités, du fonds affecté du Conseil, des comptes débiteurs et créditeurs, ainsi que des charges à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Office ne s'expose à aucun risque de crédit relatif à ces instruments financiers. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de sa juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

8. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté étant donné que cette information est déjà disponible dans les états financiers présentés.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction a préparé les états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et elle en accepte l'entière responsabilité. Pour préparer des états financiers, il faut se servir d'estimations établies par la direction selon son bon jugement, particulièrement lorsqu'il est impossible de finaliser avec certitude les transactions relevant de la période comptable en cours. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, eu égard à l'importance relative, et en fonction des données disponibles au 13 juin 2006.

La direction dispose d'un système de contrôle interne pour garantir avec une certitude raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière est prête en temps opportun. Le système s'appuie sur des politiques et des méthodes établies ainsi que sur une structure organisationnelle qui permette une délégation des pouvoirs et une répartition des responsabilités. Le Services de la vérification interne de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (OTEO) évalue indépendamment et régulièrement l'efficacité de ces contrôles internes et fait rapport à ce propos à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de l'OTEO de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Le conseil d'administration a nommé un certain nombre de ses membres à un comité de vérification. Ce comité rencontre périodiquement les membres de la direction, le comité de vérification interne et le bureau du vérificateur général de l'Ontario pour discuter de divers sujets, dont vérification, contrôle interne, conventions comptables et information financière. Le comité de la vérification et le comité des finances ont conjointement étudié les états financiers avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

Le bureau du vérificateur général de l'Ontario effectué une vérification annuelle conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario.* Le rapport du vérificateur général décrit la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Lisa de Wilde
Présidente-directrice générale

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Rapport du vérificateur

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario et à la ministre de l'éducation

J'ai vérifié l'État de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2006, l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir, l'État des changements intervenus dans l'avoir et l'État des encaisses pour l'exercice terminé. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son exploitation et des changements dans sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Toronto, Ontario
Le 13 juin 2006

Gary R. Peall. CA
Sous-vérificateur général

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État de la situation financière
au 31 mars 2006

Actif	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars) Redressés(note 3)
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	16 474	12 637
Débiteurs (note 5)	3 120	2 640
Frais payés d'avance	871	1 074
Stocks	415	476
	20 880	**16 827**
Droits de diffusion et coûts de production (note 9)	**26 743**	**27 455**
Charges de retraite reportées (note 6)	**2 233**	**2 751**
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 7)	**3 525**	**3 293**
Immobilisations nettes (note 8)	**16 264**	**19 389**
Total de l'actif	**69 645**	**69 715**
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	8 135	7 532
Recettes reportées (note 10)	12 600	9 428
Obligations locatives (note 11)	23	21
	20 758	**16 981**
Dettes à long terme		
Obligations locatives (note 11)	29	52
Futurs avantages sociaux des employés (note 6)	4 455	3 420
Apport reporté (note 12)	14 441	16 214
	18 925	**19 686**
Avoir		
Avoir placé dans des droits de diffusion et les coûts de productions	25 578	26 700
Avoir placé dans des immobilisations	5 296	6 395
Charges de retraite reportées et affectées (note 5)	2 233	2 751
Avoir non affecté	(3 145)	(2 798)
	29 962	**33 048**
Total du passif et de l'avoir	**69 645**	**69 715**

Engagements et passifs éventuels (notes 16 et 19)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administrations :

Présidente

Directeur

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des résultats d'exploitation et de l'avoir
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars) Redressés (note 3)
Recettes		
Subventions de fonctionnement du gouvernement provincial (note 13)	50 296	53 476
Autres recettes gagnées (note 15)	15 600	13 733
Financement de projets par les gouvernements et le secteur privé (note 14)	8 002	5 782
Amortissement de l'apport reporté (note 12)	2 760	2 988
	76 658	**75 979**
Dépenses		
Services de programmation de TVO	22 828	23 645
Services de programmation de TFO	16 239	15 498
Services techniques et de soutien de la production	15 363	8 966
Centre d'études indépendantes	8 830	15 613
Frais de gestion et dépenses générales	5 105	4 882
Coût d'autres recettes gagnées (note 15)	4 820	4 729
Amortissement des immobilisations	4 150	4 319
Futurs avantages sociaux des employés (note 6)	2 409	2 092
	79 744	**79 744**
Excédent des dépenses sur les recettes	**(3 086)**	**(3 765)**
Avoir, début de l'exercice	**33 048**	**36 813**
Avoir, fin de l'exercice	**29 962**	**33 048**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
États des changements de l'avoir
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 (en milliers de dollars)					2005 (en milliers de dollars)
	Placements dans les immobilisations	**Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production**	**Charges de retraite reportées et affectées**	**Avoir non affecté**	**Total**	**Redressés note 3 Total**
Solde, début de l'exercice	6 395	26 700	2 751	(2 798)	**33 803**	**36 813**
Excédent des dépenses sur les recettes	(1 622)	(16 137)	(1 198)	15 871	**(3 086)**	**(3 765)**
Cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	-	-	680	(680)	-	-
Placements en immobilisations	523	-	-	(523)	-	-
Placements dans les coûts des émissions de télévision	-	15 015	-	(15 015)	-	-
Solde, fin de l'exercice	**5 296**	**25 578**	**2 233**	**(3 145)**	**29 962**	**33 048**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des encaisses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars) Redressés note 3
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des dépenses sur les recettes	(3 086)	(3 765)
Ajouter/(déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	4 150	4 319
Amortissement des apports reportés	(2 469)	(2 706)
Amortissement des droits de diffusion et des coûts de production	15 727	16 145
Charges de retraite	518	659
Prestations après retraite	1 035	925
Gains provenant de l'aliénation des immobilisations	(59)	(29)
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	(480)	2 058
Stocks	61	(9)
Frais payés d'avance	203	(316)
Recettes reportées	3 172	3 641
Créditeurs et charges à payer	603	(67)
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	**19 375**	**20 855**
ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT		
Ajout de droits de diffusion	(15 015)	(15 944)
Ajout d'immobilisations	(1 060)	(2 361)
Apports reportés de l'exercice actuel	464	1 503
Produits provenant de l'aliénation des immobilisations	94	113
Obligations locatives	(21)	35
Encaisse provenant des activités de placement et de financement	**(15 538)**	**16 654**
Augmentation/(baisse) nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	3 837	4 201
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	12 637	8 436
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	**16 474**	**12 637**

Voir les notes afférentes aux États financiers

OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux États financiers
au 31 mars 2006

1. AUTORITÉ ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée en juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Conformément à cette loi, la principale mission de l'Office est de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer, d'exposer ou de s'occuper des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives.

L'Office est un organisme sans but lucratif enregistré, autorisé à émettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus.

b) Stocks

Le coût du matériel d'appoint est évalué selon la méthode de la valeur minimale ou à la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les magasins et les fournitures sont évalués au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins réserve pour obsolescence. Les bandes vidéo et audio sont évaluées selon la méthode de la valeur minimale ou de la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans

(d) Constatation des recettes

1. Les recettes provenant de l'octroi des droits afférents à des émissions sont inscrites dans l'état des résultats au moment de la vente de ces droits.

2. Les recettes provenant de la souscription publique sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les recettes provenant de sociétés commanditaires sont inscrites une fois le contrat signé, à l'exception des contributions pluriannuelles qui sont inscrites à la réception des sommes en espèces.

3. Les subventions et les recettes reçues au cours de l'exercice pour des dépenses spéciales sont reportées jusqu'à ce que ces dépenses aient été engagées.

4. Les recettes provenant d'apports destinés à l'achat d'immobilisations particulières sont reportées et amorties sur la même période que les immobilisations auxquelles elles sont affectées.

5. Les droits d'inscription aux cours et aux tests d'évaluation en éducation générale (GED) sont inscrits dans l'état des résultats au moment des inscriptions.

e) Futurs avantages sociaux des employés

L'Office calcule ses obligations conformément aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, moins réserve des actifs de régime. Les politiques suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et d'autres avantages après retraite, à l'aide de la méthode de la répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction.

2. Le coût des prestations au titre des services passés et l'actif et les obligations temporaires sont amortis au cours de la période de service moyenne qui reste aux employés actifs qui cotisent aux régimes.

3. Les gains (pertes) actuariels sont reconnus dans la mesure où ils surpassent de 10 % des charges de retraite reportées ou la valeur commerciale de l'actif des régimes, le plus élevé de ces deux montants étant retenu. Les sommes reconnues sont amorties sur la période de service moyenne qui reste aux employés actifs cotisant aux régimes.

4. L'actif du régime de retraite est estimé à la valeur du marché.

f) Droits de diffusion et coûts de production

Les coûts des émissions de télévision sont comptabilisés comme suit :

Les dépenses au titre des programmes de diffusion d'émissions d'actualité et de promotion du réseau produits par l'Office sont comptabilisées au cours de l'année où elles ont été engagées.

Tous les autres programmes produits par l'Office et les programmes autorisés par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, de pré-achat et d'acquisition sont constatés au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

g) Utilisation des estimations

La présentation d'états financiers conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada exige que la direction procède à des estimations et fasse des hypothèses. Ces dernières affectent l'actif et le passif ainsi que les renseignements sur les éventualités à la date des états financiers et le montant des recettes et des dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

3. CHANGEMENT DE POLITIQUE COMPTABLE – AMORTISSEMENT DES COÛTS DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION

Le 1er avril 2005, l'Office a changé sa politique comptable en ce qui a trait à certains droits de diffusion et certains coûts de production. Ces frais, qui étaient auparavant portés aux dépenses de l'exercice en cours, sont maintenant capitalisés et amortis au cours de la durée de vie prévue des programmes auxquels ils se rapportent. Dans certains cas, les fonds affectés aux projets sont maintenant reportés et amortis selon la même méthode que le programme duquel ils relèvent.

Ce changement de politique comptable a été adopté avec effet rétroactif, donnant lieu aux modifications suivantes dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 :

	2005 (en milliers de dollars)		
	Constatés auparavant	**Augmentation (Diminution)**	**Redressés**
Actif			
Droits de diffusion et coûts de production	-	27 455	27 455
Passif			
Revenus reportés	8 673	755	9 428
Avoir			
Affecté aux droits de diffusion et aux coûts de production	-	26 700	26 700
État des résultats			
Financement de projets assuré par les gouvernements et le secteur privé	5 998	(216)	5 782
Services de programmation de TVO	23 405	240	23 645
Services de programmation de TFO	15 537	(39)	15 498

4 ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties – capital et intérêts – par l'Ontario, les autres provinces canadiennes, le Canada ou le Royaume-Uni, aux valeurs émises par les États-Unis et aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et aux autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la *Loi sur les banques (Canada).*

L'encaisse et les placements à court terme de 16 474 000 $ (12 637 000 $ en 2005) incluent des placements de 16 420 000 $ (11 593 000 $ en 2005) arrivant à échéance en 90 jours, ayant un taux de rendement moyen de 2,9 % (2,2 % en 2005) dont la valeur à la cote se rapproche de la valeur comptable.

5 DÉBITEURS

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Financement de projets	1 356	1 200
Clientèle commerciale	1 038	855
Autres	726	585
	3 120	**2 640**

6 FUTURS AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Les régimes de retraite et d'autres avantages après retraite renferment les composantes suivantes :

Régimes de retraite agréés : La plupart des employés de l'Office cotisent au régime de retraite cadre non contributif à prestations déterminées. Ce régime comporte divers éléments, dont un régime non contributif à prestations déterminées, un régime salaire maximal moyen et salaire meilleures années, et un régime à cotisations déterminées. Les employés à contrat peuvent adhérer uniquement au régime non contributif à cotisations déterminées faisant partie du régime cadre de l'Office. Certains membres de la direction sont admissibles au régime de retraite de la direction, qui prévoit uniquement un régime non contributif à prestations déterminées basé sur le salaire maximal moyen.

Régimes de retraite par répartition : Ce régime non contributif à prestations déterminées a été adopté dans le but de préserver les prestations de retraite en excédent du maximum accumulé des régimes de retraite agréés qui est autorisé par la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Régime de prestations après retraite : L'Office offre à ses employés des avantages après retraite non liés à la pension, dont une assurance maladie complémentaire, une assurance dentaire et une assurance vie, par le biais de régimes à prestations déterminées et selon un système à frais partagés.

L'estimation la plus récente des régimes à prestations déterminées et du régime de prestations après retraite a eu lieu le 1er janvier 2004. L'Office a offert aux membres admissibles la possibilité de se prévaloir d'une fenêtre de départ en retraite anticipée au cours des années civiles 2004 et 2005. Dans ces circonstances, la Commission des services financiers de l'Ontario exige qu'une évaluation actuarielle supplémentaire soit effectuée. Cette évaluation supplémentaire a révélé la nécessité de verser des cotisations forfétaires pour maintenir le ratio de solvabilité du régime. En 2006, l'Office a fait des remises aux régimes de retraite.

Voici les données concernant les régimes de retraite et de prestations après retraite de l'Office :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite par répartition		Régime de prestations après retraite	
	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Déficit des régimes au 1er janvier :						
Valeur marchande de l'actif des régimes	90 472	82 236	-	-	-	-
Engagements contractés au titre des régimes	91 437	82 359	39	225	9 970	7 361
	(965)	(123)	(39)	(225)	(9 970)	(7 361)
Solde des sommes non amorties au 1er janvier :						
(Actif)/engagements nets de transition	(7 855)	(8 745)	-	-	2 085	2 316
Coût des prestations au titre des services passés	988	1 099	11	15	-	-
(Gains)/pertes actuariels	9 783	10 548	(1)	2	3 407	1 601
	2 916	2 902	10	17	5 492	3 917
Cotisations – 1er janvier au 31 mars	403	94	-	-	23	24
Affectation de l'excédent – 1er janvier au 31 mars	(121)	(122)	-	-	-	-
Actif/(engagements) au titre des régimes	**2 233**	**2 751**	**(29)**	**(208)**	**(4 455)**	**(3 420)**

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite par répartition		Régime de prestations après retraite	
	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Divulgués dans l'état de la situation financière comme suit :						
Charges de retraite reportées	2 233	2 751				
Débiteurs et charges à payer			(29)	(208)		
Futurs avantages sociaux des employés					(4 455)	(3 420)
Dépenses de l'exercice :						
Régime à prestations déterminées	711	623	176	58	1 035	925
Régime à cotisations déterminées	487	486	-	-	-	-
	1 198	**1 109**	**176**	**58**	**1 035**	**925**
Cotisations au régime à prestations déterminées	**680**	**450**	-	-	-	-
Prestations versées	**2 983**	**2 754**	-	-	**188**	**184**

Les principales hypothèses actuarielles pour évaluer les provisions actuarielles et les charges de retraite de l'Office sont les suivantes :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite par répartition		Régimes de prestations après retraite	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Taux d'actualisation	5,00%	5,75 %	5,00%	5,75 %	5,00%	5.75%
Rendement attendu du capital investi	8,00 %	8,00 %	S/O	S/O	S/O	S/O
Taux d'augmentation des salaires	4,50%	4,50 %	4,50%	0,0 %-4,5 %	S/O	S/O
Augmentation des dépenses de santé	S/O	S/O	S/O	S/O	8,50%	8,50 %
Augmentation des dépenses en soins dentaires	S/O	S/O	S/O	S/O	4,50%	4,50 %
Nombre moyen d'années de service restantes	9-12	9-12	5	2-6	16	16

Au 31 décembre, l'actif du régime à prestations déterminées consiste en :

	Pourcentage de l'actif du régime	
Catégories d'actif	2005	2004
Titres participatifs	63 %	67 %
Titres de créance	37 %	33 %

7 PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Depuis l'exercice 1984, une partie des fonds reçus tous les ans est mise de côté afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et que celui-ci dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques. Les fonds disponibles sont placés en dépôts à court terme qui ont rapporté un taux intérêt moyen de 2,9 % (2,2 % en 2005) au cours de l'exercice. Les changements dans le fonds ont été les suivants :

	2006 (en milliers de dollars)	**2005** (en milliers de dollars)
Solde, début de l'exercice	3 293	4 046
Subventions - ministère de la Formation et des Collèges et Universités /Ministère de l'Éducation (note 13)	901	961
Intérêts créditeurs	86	71
Somme prélevée pour l'acquisition d'immobilisations	(755)	(1 785)
Solde, fin de l'exercice	**3 525**	**3 293**

8 IMMOBILISATIONS NETTES

Les immobilisations sont les suivantes :

	2006 (en milliers de dollars)			2005 (en milliers de dollars)
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	**Valeur comptable nette**
Terrains	215	0	215	236
Immeubles	4 812	3 360	1 452	1 581
Émetteurs	27 997	24 329	3 668	3 702
Matériel de vérification des émetteurs	1 105	955	150	195
Matériel technique sur place	26 532	21 348	5 184	6 202
Améliorations locatives	7 933	5 614	2 319	3 299
Matériel informatique	7 181	4 965	2 216	2 362
Mobiliers et agencements	2 848	1 968	880	935
Matériel de bureau	1 159	1 051	108	127
Véhicules	536	464	72	125
Construction en cours	0	0	0	625
	80 318	**64 054**	**16 264**	**19 389**

9 DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et les coûts de production sont les suivants :

	2006 (en milliers de dollars)			2005 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Droits de diffusion et coûts de production	47 488	24 067	23 421	23 893
Programme en cours	3 322	-	3 322	3 562
	50 810	24 067	26 743	27 455

La dépense au titre de l'amortissement pour l'exercice s'élève à 15 727 000 $ (16 145 000 $ en 2005) et est incluse dans les dépenses des services de programmation de TVO et TFO.

10 RECETTES REPORTÉES

	2006 (en milliers de dollars)	**2005 (en milliers de dollars)**
Subventions du gouvernement (note 13)	6 796	1 194
Financement de projets par les gouvernements (provincial et fédéral) (note 14)	4 570	6 864
Financement de projets par le secteur privé (note 14)	1 004	1 154
Autres	230	216
	12 600	**9 428**

Les dépenses liées aux recettes reportées figurant ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2007.

11 OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent les autres engagements prévus par les contrats de location-acquisition. Les changements survenus dans les obligations locatives sont les suivants :

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Obligations locatives, début de l'exercice	73	38
Plus : Ajout de location d'immobilisations	-	89
Moins : Paiement des locations-acquisitions	(21)	(54)
Obligations locatives, fin de l'exercice	**52**	**73**
Obligations locatives actuelles	23	21
Obligations locatives à long terme	29	52
	52	**73**

12 APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports reçus pour acheter des immobilisations. L'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations est inscrit dans l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir. Les changements dans la balance des apports reportés sont les suivants :

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Apports reportés, début de l'exercice	16 214	18 170
Plus : Subventions - ministère de la Formation, des Collèges et Universités (note 13)	901	961
Intérêts créditeurs	86	71
	17 201	19 202
Moins : Retrait pour l'acquisition d'immobilisations	(291)	(282)
Amortissement des apports	(2 469)	(2 706)
Apports reportés, fin de l'exercice	**14 441**	**16 214**

13 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Gouvernement provincial		
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités/ Ministère de l'Éducation		
- Subvention de base pour 2006	45 040	48 040
- Prépaiement pour 2007	5 338	-
Moins : Montant alloué pour le renouvellement des immobilisations (note 7)	(901)	(961)
- Financement reporté à l'exercice suivant (note 10)	(5 338)	-
	44 139	47 079
Ministère de l'Éducation		
- Subvention pour le Centre d'études indépendantes	6 421	6 956
Aide financière reportée de l'exercice précédent	1 194	635
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 10)	(1 458)	(1 194)
	6 157	6 397
Total des subventions du gouvernement	**50 296**	**53 476**

Depuis novembre 2005, l'Office ne relève non plus du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mais du ministère de l'Éducation.

14 FINANCEMENT DE PROJETS PAR LES GOUVERNEMENTS ET LE SECTEUR PRIVÉ

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
Stratégie de lecture et de mathématiques au primaire	600	4 177
- Autre financement de projets MED	883	476
Autre financement de projets par le gouvernement provincial	195	115
Aide financière reportée de l'exercice précédent (note 10)	6 864	4 548
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 10)	(4 561)	(6 864)
	3 981	2 452
Financement de projets par le gouvernement fédéral		
Patrimoine Canada	2 763	2 160
Autre	85	-
Financement reporté à l'exercice suivant	(9)	-
	2 839	2 160
Financement de projets par le secteur privé		
Aide financière reçue au cours de l'exercice	1 032	1 766
Aide financière reportée de l'année précédente (note 10)	1 154	558
Aide financière reportée à l'année suivante (note 10)	(1 004)	(1 154)
	1 182	1 170
Total du financement de projets par les gouvernements et le secteur privé	**8 002**	**5 782**

15 RECETTES GAGNÉES ET COÛT DES RECETTES GAGNÉES

	2006 (en milliers de dollars)			2005 (en milliers de dollars)		
	Recettes	**Coût**	**Recettes nettes**	**Recettes**	**Coût**	**Recettes nettes**
Développement et marketing						
Vente d'émissions et attribution des droits	1,106	1,298	(192)	931	1,283	(352)
Souscription publique et dons du secteur privé	7,324	3,480	3,844	7,288	3,407	3,881
Total, Développement et Marketing	8,430	4,778	3,652	8,219	4,690	3,529
Recettes de la câblodistribution	2,275	42	2,233	2,142	39	2,103
Recettes du CEI	2,423	-	2,423	1,962	-	1,962
Autres recettes	2,472	-	2,472	1,410	-	1,410
	15,600	**4,820**	**10,780**	**13,733**	**4,729**	**9,004**

16 ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-acquisition et de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement. Les engagements locatifs futurs sont les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars	(en milliers de dollars)
2007	1,991
2008	1,462
2009	684
2010	413
2011	194
2012 et après	256
Total des engagements locatifs futurs	**5,000**

Le bail du siège social de TVOntario expire en août 2007. Après la fin de l'exercice, le bail a été renouvelé jusqu'au 31 août 2027.

17 MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a recours aux services de bénévoles surtout pour l'aider dans ses activités de souscription. L'Office reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les États financiers.

18 CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Conformément à une entente conclue avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Centre d'études indépendantes (CEI) a été transféré à l'Office en 2002.

Le CEI fournit une vaste gamme de cours d'éducation à distance en anglais et en français qui permettent aux adultes d'obtenir des crédits en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de base ou de se perfectionner personnellement. Il offre également un programme du niveau primaire à l'intention des enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes de l'école de jour. Le programme de tests d'évaluation en éducation générale (GED) est aussi disponible par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités inclut une subvention du ministère de l'Éducation et des revenus gagnés par le CEI. La partie de la subvention affectée à des projets précis (développement de cours) a été reportée jusqu'à ce que des dépenses s'y rapportant aient été engagées.

	2006 (en milliers de dollars)	**2005 (en milliers de dollars)**
Les activités ont été financées par :		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI (note 13)	6 421	6 956
Aide financière reportée de l'exercice précédent	1 194	635
Aide financière reportée à l'exercice suivant	(1 458)	(1 194)
Subventions du CEI constatées	6 157	6 397
Recettes gagnées par le CEI (note 15)	2 423	1 962
Total des subventions du CEI et des recettes gagnées par le CEI	8 580	8 359

Les dépenses reliées aux reports ci-dessus ont été prévues au budget de l'exercice 2007.

19 PASSIFS ÉVENTUELS

On entend par passifs éventuels des réclamations juridiques ayant pu être faites par l'Office ou contre l'Office, et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que toute réclamation juridique faite contre l'Office ait des effets matériels ou adverses sur ses résultats et estime que, pour le moment, aucune provision pour les pertes n'est nécessaire. Aucun montant n'a été constaté dans les comptes pour des réclamations faites par l'Office. On tiendra compte des règlements au moment où ils auront lieu.

20 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation actuelle.

21 LA FONDATION DE TVONTARIO

La Fondation de TVOntario a reçu la désignation de fondation publique le 1er avril 1998, conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le conseil d'administration de la Fondation, qui est nommé par le conseil d'administration de l'Office, se compose exclusivement de membres du conseil d'administration de l'Office. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* dont l'objectif est de recevoir et de maintenir un fonds ou des fonds et de verser la totalité ou une partie du capital et du revenu à l'Office, tant et aussi longtemps que l'Office aura le statut d'organisme charitable et que son objectif sera de promouvoir la télévision éducative ou la programmation pour enfants ou les deux.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, les comptes de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Office. La situation financière et les résultats opérationnels de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 sont les suivants :

Situation financière au 31 mars

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds de dons de contrepartie (en milliers de dollars)	**Total 2006 (en milliers de dollars)**	**Total 2005 (en milliers de dollars)**
Actif				
Encaisse et placements à court terme	**881**	**2 606**	**3 487**	**3 474**
Passif et avoir				
Charges à payer	-	-	**-**	**38**
Avoir	881	2 606	**3 487**	**3 436**
Total du passif et de l'avoir	**881**	**2 606**	**3 487**	**3 474**

Résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds affectés				
	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds de dons de contrepartie (en milliers de dollars)	Autres fonds affectés (en milliers de dollars)	**Total 2006 (en milliers de dollars)**	**Total 2005 (en milliers de dollars)**
Recettes					
Dons	115	-	50	**165**	**239**
Intérêts créditeurs	79	-	-	**79**	**74**
	194	-	50	**244**	**313**
Versement fait à l'Office	-	193	-	**193**	**273**
Excédent des recettes sur le versement fait à l'OTEO	**194**	**(193)**	**50**	**51**	**40**
Virement interfonds	**50**	**-**	**(50)**	**-**	**-**
Avoir, début de l'exercice	**637**	**2 799**	**-**	**3 436**	**3 396**
Avoir, fin de l'exercice	**881**	**2 606**	**-**	**3 487**	**3 436**

Le conseil d'administration de l'Office a accepté de financer les dépenses d'exploitation de la Fondation jusqu'au 31 mars 2007. Les dépenses nettes de la Fondation assumées par l'Office au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006 se sont élevées à 145 000 $ (42 000 $ en 2005).

Conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu,* la Fondation a comptabilisé le contingent des versements de 189 000 $ (235 000 $ en 2005) comme un versement à l'Office. Un montant supplémentaire de 4 000 $ (38 000 $ en 2005) a également été constaté pour honorer l'engagement de doubler les dons de l'exercice en cours à partir du fonds de dons de contrepartie.

Les placements à court terme ont rapporté un taux d'intérêt moyen de 2,3 % au cours de l'exercice (2,2 % en 2005).

OOF
Rapport annuel 2006

Responsabilité des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 16 juin 2006.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

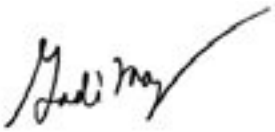

Gadi Mayman
Directeur général et vice-président
Office ontarien de financement

OOF
Rapport annuel 2006

Rapport du vérificateur

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2006, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto, Ontario
Le 16 juin 2006

Gary R. Peall, CA
Vérificateur général

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax: 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416 327-2381
Télécopieur : 416 326-3812

www.auditor.on.ca

OOF
Rapport annuel 2006

Bilan

Au 31 mars 2006

(en milliers de dollars)	**2006**		**2005**	
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	150	$	146	$
Montant dû par la province de l'Ontario	2 858		3 155	
Montant dû par les organismes (Note 5 (iii))	1 119		805	
Partie courante des prêts non remboursés (Note 2)	—		6	
Total de l'actif à court terme	**4 127**	**$**	**4 112**	**$**
Immobilisations (Note 3)	2 058		2 225	
Prêts non remboursés (Note 2)	79 021		79 021	
Total de l'actif	**85 206**	**$**	**85 358**	**$**
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Somme payable à la province de l'Ontario	2 858	$	3 155	$
Somme payable à la province de l'Ontario – Organismes (Note 5 (iii))	1 119		805	
Somme payable à la province de l'Ontario – Dette de la SOAM (Note 2)	—		6	
Total du passif à court terme	**3 977**	**$**	**3 966**	**$**
Dette à long terme				
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (Note 2)	79 031		79 031	
Produit comptabilisé d'avance concernant les immobilisations (Note 4)	2 058		2 225	
Bénéfices non répartis	140		136	
Total du passif et des bénéfices non répartis	**85 206**	**$**	**85 358**	**$**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Colin Andersen
Président

Gadi Mayman
Directeur général et vice-président

OfficeOntariendeFinancement

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)	**2006**		**2005**	
RECETTES				
Intérêt	7 599	$	7 600	$
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (Note 5(ii))	14 876		14 837	
Total des recettes	**22 475**	**$**	**22 437**	**$**
DÉPENSES				
Traitements, salaires et avantages sociaux	13 512	$	13 362	$
Intérêts de la dette à long terme	7 595		7 595	
Frais administratifs et généraux	3 482		3 665	
Amortissement	1 378		1 083	
Total partiel	**25 967**	**$**	**25 705**	**$**
Moins le recouvrement des coûts des organismes (Note 5 (iii))	(3 496)		(3 273)	
Total des dépenses	**22 471**	**$**	**22 432**	**$**
Résultat net	4		5	
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	136		131	
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	**140**	**$**	**136**	**$**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)	**2006**		**2005**	
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement				
Revenu net	4	$	5	$
Rajustement lié à l'amortissement	1 378		1 083	
Augmentation/(Diminution) du produit comptabilisé d'avance	(167)		359	
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement	1 215	$	1 447	$
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement				
Remboursements versés à la province concernant les prêts de la SOAM	(6)		(6)	
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	6		6	
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	—		—	
Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement				
Achat d'immobilisations	(1 211)		(1 442)	
Rentrées (sorties) utilisées pour les activités d'investissement	(1 211)		(1 442)	
Augmentation nette de l'encaisse	4		5	
Encaisse au début de l'exercice	146		141	
Encaisse à la fin de l'exercice	**150**	**$**	**146**	**$**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OOF
Rapport annuel 2006

Notes aux états financiers

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2006

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'emprunter, d'investir et de gérer les risques financiers au nom de la province de l'Ontario;
- de gérer la dette provinciale;
- d'offrir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au nom de la province;
- de donner des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos des politiques et projets financiers;
- d'aider les organismes de la Couronne et d'autres organismes publics à emprunter et à investir des fonds;
- d'agir sur les ordres de la province et de consentir des prêts à certains organismes publics; et
- d'investir au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs les responsabilités de l'OOF incluent, entre autres :
- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public; et
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(i) Généralités : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

(ii) Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

OOF
Rapport annuel 2006

(iii) Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les renseignements optimaux disponibles lors de l'établissement des états financiers. Elles seront rajustées chaque année pour faire état des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la SOAM ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2006, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2006–2007 est nulle (2005 – 6 000 $); ce montant est payable à la province. La dette à long terme arrivant principalement à échéance en 2012 et 2013 est constituée de 10 000 $ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le RPC (2005 – 10 000 $ et 79 millions de dollars, respectivement).

L'encours de la dette s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2006		Au 31 mars 2005	
Arrivant à échéance dans :	**Principal arrivant à échéance**	**Taux d'intérêt moyen en vigueur (%)**	**Principal arrivant à échéance**	**Taux d'intérêt moyen en vigueur (%)**
1 an	— $		6 $	11,25
5 ans	5 156	10,86	—	
1 - 5 ans	5 156		6	
6 - 10 ans	73 875	9,52	79 031	9,61
Total	**79 031 $**		**79 037 $**	

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

	(en milliers de dollars)			
	Coût	**Amortissement cumulé**	**VCN 31 mars 2006**	**VCN 31 mars 2005**
Mobilier et matériel	384 $	294 $	90 $	101 $
Matériel informatique	8 375	6 822	1 553	1 651
Améliorations locatives	1 325	910	415	473
Total	**10 084 $**	**8 026 $**	**2 058 $**	**2 225 $**

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE POUR LES IMMOBILISATIONS

Le produit comptabilisé d'avance pour les immobilisations représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations.

	(en milliers de dollars)		
	Province	**Organismes**	**Total**
Solde, au début de l'exercice	1 817 $	408 $	2 225 $
Capitalisation	1 168	43	1 211
Amortissement	(1 161)	(217)	(1 378)
Solde à la fin de l'exercice	**1 824 $**	**234 $**	**2 058 $**

5. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) Activités de financement ordonnées par la province entre l'OOF et d'autres organismes publics :

L'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. Ces prêts sont consentis par l'OOF sur les ordres de la province. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars expirant le 31 août 2027 et des facilités de crédit de 656 millions de dollars expirant le 31 août 2029. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces transactions ne figurent pas dans les présents états financiers. Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un organisme public.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets sont par la suite convertis en emprunt à terme fixe et on met la touche finale aux conditions de remboursement. Au 31 mars 2006, les comptes débiteurs à recevoir par l'OOF au nom du gouvernement provincial représentent des débentures, à l'exception des prêts à court terme de l'OEO et d'une ligne de crédit de la Commission de transport Ontario Northland.

Les montants suivants représentent les fonds débiteurs, intérêts capitalisés compris. Ces montants sont à leur tour dus par l'OOF à la province. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et le Toronto District School Board.

	(en milliers de dollars)			
	31 mars 2006		**31 mars 2005**	
Office de l'électricité de l'Ontario	711 692	$	6 782	$
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	535 248		685 490	
Commission de transport Ontario Northland	49 534		35 440	
Corporation de la ville de Windsor	22 512		23 393	
Centre Centennial des sciences et de la technologie	9 017		250	
Toronto District School Board	—		55 200	
	1 328 003	**$**	**806 555**	**$**

OOF
Rapport annuel 2006

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), créé en décembre 2004, est une société à but non lucratif. En vertu de l'entente de crédit signée avec l'OOF, l'OEO a reçu des facilités de crédit renouvelables de 975 millions de dollars expirant le 31 décembre 2006. Ce financement doit principalement servir à financer le coût de réduction des frais d'électricité des consommateurs pour les ramener au niveau de la grille tarifaire réglementée. Le prêt non remboursé au 31 mars 2006 s'élevait à 712 millions de dollars (2005 – 7 millions de dollars). Les taux d'intérêt sur ces prêts varient de 3,88 pour cent à 3,92 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) est un organisme de la Couronne de la province créé aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Les membres de la société sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le prêt de la SLJO s'élève à 535 millions de dollars (2005 – 685 millions de dollars) et a été contracté le 30 juin 2004 pour acheter le complexe du casino à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans à raison d'un taux de 4,3821 pour cent, arrivant à échéance en juin 2009.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*.

Les débentures en cours de la CTON au 31 mars 2006 se chiffrent à 34,5 millions de dollars (2005 – 24,9 millions de dollars); elles ont été émises initialement en six étapes et arrivent à échéance entre 2008 et 2031. Leurs taux d'intérêt varient entre 4,717 et 6,37 pour cent.

Par ailleurs, les lignes de crédit de la province consenties à la CTON ont été prolongées jusqu'en mars 2008 par décret et ne pourront pas dépasser 15 millions de dollars. Au 31 mars 2006, le montant total de 15 millions de dollars avait été retiré, au taux d'intérêt de 3,85 pour cent.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale. Il existe une débenture de 20 ans au taux de 6,41 pour cent, arrivant à échéance en mars 2021.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Des prêts nets de 9,0 millions de dollars ont été avancés à l'emprunteur au 31 mars 2006. au taux de 4,23 pour cent. Le prêt sera remboursé sous forme de versements partiels jusqu'au 15 mars 2013.

Le Toronto District School Board a été constitué en personne morale aux termes de la *Loi de 1990 sur l'éducation* et existe en vertu des lois de la province. La débenture de 10 ans de 55,2 millions de dollars a été émise le 31 mars 2004, au taux de 3,999 %. Les remboursements de principal et d'intérêts commenceront en mars 2008. Le gouvernement provincial a approuvé le versement de ce prêt le 18 août 2005, prêt qui s'élève à 55,2 millions de dollars, rétroactif au 31 mars 2005.

(ii) Investissements pour des apparentés :
Dans le cadre des activités normales, l'OOF offre des services de gestion des investissements aux autres organismes mentionnés ci-dessous. Les fonds gérés au nom d'autres organismes publics, au 31 mars 2006 se chiffraient à 2,3 milliards de dollars (2005 – 2,6 milliards de dollars).

Agence de foresterie du parc Algonquin
Société ontarienne d'assurance-dépôts
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société immobilière de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique
Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite

L'OOF gère également la dette et les investissements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds détenus par l'OPG en vertu de l'ONFA. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu une entente en mars 2002 visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets nucléaires et le combustible irradié, et déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur en 2003–2004.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et d'investissement pour la période se terminant le 31 mars 2006 se chiffrait à 14,9 millions de dollars (2005 – 14,8 millions de dollars).

(iii) Montants dus par les organismes

a) Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) :
La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certaines autres obligations de l'ancien Toronto Hydro. L'OOF offre des services et conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de la dette s'élevant à 28 milliards de dollars au 31 mars 2006 (2005 – 27,6 milliards de dollars), selon le principe de la rémunération des services.

b) Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) :
L'OSIFA a été créé en tant qu'organisme de la Couronne aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités*.

L'OOF gère la dette de l'OSIFA qui s'élevait au total à 2,4 milliards de dollars au 31 mars 2006 et qui inclut des prêts de la province de l'Ontario s'élevant à 1,0 milliard de dollars, un prêt de l'Agence ontarienne des eaux de 120 millions de dollars et des titres de créance de tiers sous la forme d'Obligations de financement de projets de l'Ontario de 323 millions de dollars, d'Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure de 650 millions de dollars et d'effets commerciaux de 349 millions de dollars. Il offre des services d'investissement, de gestion des liquidités et de gestion financière connexes selon le principe du recouvrement des coûts.

OOF
Rapport annuel 2006

c) Recouvrement des coûts auprès des organismes

Voici la répartition du total des coûts au nom de la SFIEO et de l'OSIFA et du total des débiteurs de ces organismes :

	(en milliers de dollars)					
	31 mars 2006			**31 mars 2005**		
	SFIEO	**OSIFA**	**Total**	**SFIEO**	**OSIFA**	**Total**
Coût total	2 497 $	999 $	3 496 $	2 220 $	1 053 $	3 273 $
Débiteurs	684 $	435 $	1 119 $	558 $	247 $	805 $

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la contribution de l'employeur au régime de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages après retraite et des avantages qui ne sont pas liés au régime de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les états financiers.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des prêts non remboursés, des fournisseurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

8. FAUX FRAIS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006, l'OOF n'était pas au courant de demandes de règlement en vertu desquelles l'OOF serait financièrement responsable. Il y a eu des procès civils et des procédures de règlement des griefs lorsque l'OOF assumait la gestion de la Caisse d'épargne de l'Ontario, jusqu'à la date de la vente de la Caisse, le 31 mars 2003. Cependant, les règlements, le cas échéant, émanant de ces demandes de règlement concernant la Caisse d'épargne de l'Ontario seront comptabilisés par la province au cours de la période durant laquelle le règlement se produit.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs de 2004–2005 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2005–2006.

Responsabilité de la comptabilité générale

Les états financiers consolidés de l'OSIFA, joints à ce document, ont été préparés selon les principes comptables recommandés par l'ICCA pour l'administration publique. La direction de l'OSIFA assume la responsabilité de ces états financiers consolidés dont la préparation exige des prévisions basées sur des estimations faites par la direction.

La direction dispose de mécanismes de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les éléments de l'actif sont protégés et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le contrôle interne comprend des politiques et des procédures ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs et la séparation des responsabilités de manière appropriée. Vérification interne de l'Ontario, une division du ministère des Finances, évalue régulièrement l'efficacité des contrôles internes et communique ses conclusions à la direction et au comité de vérification de la société à travers un rapport qu'elle leur soumet.

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de vérification, veille à ce que la direction assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis de la communication de l'information financière et de la mise en œuvre des contrôles internes. Le comité de vérification rencontre régulièrement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe afin de discuter des questions relevant de la vérification et d'étudier les états financiers de la société avant de les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général. La responsabilité du Vérificateur général consiste à dire si les états financiers sont correctement présentés selon les principes comptables recommandés par l'ICCA pour l'administration publique. Le rapport du Vérificateur général, qui figure à la page suivante, retrace de façon sommaire l'étendue de la vérification effectuée par le Vérificateur général et son avis sur les états financiers.

De la part de la direction,

Bill Ralph
Président

Gregg Smyth
Vice-président et directeur financier

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
14 juin 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

BILAN

État au 31 mars 2006

(montants exprimés en milliers de dollars)		31 mars 2006		31 mars 2005 (tel que régularisé dans la Note 2)
ACTIF				
Actif à court terme				
Argent comptant	$	165	$	202
Intérêts à recevoir		10 602		12 254
Placements à court terme		1 063 259		1 240 212
Total de l'actif à court terme		**1 074 026**		**1 252 668**
Actif à long terme				
Emprunt à recevoir des municipalités (Note 3)				
- Avances de construction		364 498		218 851
- Obligations		581 222		239 492
- Charges reportées sur des prêts assorties de conditions privilégiées		(101 551)		(63 477)
Placement à long terme (Note 13)		402 695		676 611
Coûts d'émission obligataire (Note 4)		6 035		6 855
Charges reportées / (bénéfices reportés) sur des opérations de couverture (Note 5)		(4 280)		(1 537)
Immobilisations (Note 6)		985		219
Total de l'actif à long terme		**1 249 604**		**1 080 118**
TOTAL DE L'ACTIF	$	**2 323 630**	$	**2 332 786**
PASSIF				
Passif à court terme				
Comptes de créditeurs et dettes courues (Note 7)	$	1 864	$	1 907
Intérêts à payer (Note 8)		15 748		8 613
Billets de trésorerie (Note 9)		348 575		314 187
Total du passif à court terme		**366 187**		**324 707**
Dette à long terme (Note 10)				
Prêts de la province d'Ontario		1 000 000		1 000 000
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure		650 000		650 000
Obligations de financement de l'Ontario		323 354		323 364
Obligations de l'*Ontario Clean Water Agency*		120 000		120 000
Total de la dette à long terme		**2 093 354**		**2 093 364**
Total du passif		**2 459 541**		**2 418 071**
Déficit		(135 911)		(85 285)
Total du passif et du déficit	$	**2 323 630**	$	**2 333 786**

Approuvé au nom du conseil d'administration:

D. Anthony Ross, Président du conseil Bill Ralph, Président

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE ET DEFICIT

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006

(montants exprimés en milliers de dollars)		31 mars 2006	31 mars 2005 (tel que régularisé dans la Note 2)
Revenu			
Produit de l'intérêt			
Placements	$	60 067	31 650
Prêts municipaux		18 283	5 021
Amortissement des charges reportées de concession (Note 3)		2 653	726
Total de revenu		**81 003**	**37 397**
DEPENSES			
Intérêts débiteurs			
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure		29 913	2 867
Obligations de la province d'Ontario		28 278	22 369
Obligations de financement de l'Ontario		13 743	13 668
Billets de trésorerie		8 957	2 074
Obligations de l'*Ontario Clear Water Agency*		3 498	2 696
Total des intérêts débiteurs		84 389	43 674
Coûts de concessions (Note 3)		40 757	35 613
Salaires, traitements et bénéfices		2 802	2 527
Dépenses administratives et générales		2 667	2 140
Amortissement du coût d'émission obligataire		920	385
Amortissement des immobilisations		168	90
Amortissement des coûts de couvertures reportées / (bénéfices reportés)		(74)	13
Total des dépenses		**131 629**	**84 442**
Pertes résultant des opérations		**50 626**	47 045
Déficit au début de l'exercice		85 285	38 240
Déficit à la fin de l'exercice	$	135 911	$ 85 285

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006

(montants exprimés en milliers de dollars)	31 mars 2006	31 mars 2005 (tel que régularisé dans la Note 2)
Activités d'exploitation		
Pertes résultant des activités d'exploitation	$ (50 626)	$ (47 045)
Ajustement des postes sans incidence sur l'encaisse		
Coûts de concession	40 757	35 613
Amortissement des charges reportées de concession	(2 653)	(726)
Amortissement des immobilisations	168	90
Amortissement des coûts d'émission obligataire	920	385
Amortissement des coûts (bénéfices) de couverture reportés	(74)	13
Émissions des prêts aux municipalités moins les remboursements	(487 377)	(324 345)
Baisse nette des fonds de roulement	220 084	370 128
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(278 801)	34 113
Activités de financement		
Remboursement des obligations de financement de l'Ontario	(10)	(40)
Produit des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	-	650 000
Bénéfices (coûts) reportés résultant de la vente des instruments de couverture	5 892	(1 550)
Coûts d'émission obligataire	(101)	(5 857)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 781	642 553
Activités d'investissement		
Vente/(Acquisition) des investissements à long terme	273 916	(676 611)
Acquisition d'immobilisations	(933)	(143)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement ou utilisé à cet effet	272 983	(676 754)
Diminution nette de l'argent comptant	(37)	(88)
Argent comptant au début de l'exercice financier	202	290
Argent comptant à la fin de l'exercice financier	$ 165	$ 202

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

Notes concernant les états financiers

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006
(les montants tabulaires sont exprimés en milliers de dollars)

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique a été crée le 19 août 2002 et constitue une société d'Etat sans capital-actions. Les activités de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) ont commencé en avril 2003.

Conformément à la *Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique*, les objets de l'Office sont, entre autres, les suivants :

> « Fournir un financement aux municipalités ainsi qu'aux autres organismes publics que précisent les règlements aux fins que précisent les règlements. »
>
> « Se livrer aux autres activités que précise le lieutenant-gouverneur en conseil. »

En 2003-2004, l'OSIFA a mis au point un programme de prêts assortis de conditions privilégiées à l'intention des municipalités. L'Office a également crée un programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure (programme de l'OSIFA) qui fonctionne sur la base de « frais imputables » pour les années 2004-2005 et 2005-2006.

Le 5 juillet 2005, le gouvernement a annoncé que l'OSIFA relèverait désormais du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique et non du ministère des Finances.

Le 23 novembre 2005, l'OSIFA lance son premier appel de demande pour des prêts d'infrastructure auprès des universités ontariennes.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'OSIFA sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, tels que recommandés par le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public, ainsi que par le Manuel de l'ICCA pour les compagnies du secteur privé du Canada, le cas échéant.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses sur les montants de l'actif et du passif déclarés, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses déclarés durant la période de déclaration. Les montants réels pourraient être différents des prévisions faites.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

Prêts en cours

Les prêts en cours sont inscrits dans les états financiers à leur valeur de marché prévue. Les prêts assortis de conditions privilégiées sont actualisés sur la base du coût d'emprunt provincial. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée constitue, au fond, une subvention. Seuls les prêts de l'OOFIEM peuvent être obtenus à des conditions privilégiées.

Les prêts assortis de conditions privilégiés sont enregistrés à leur valeur nominale, cette dernière étant actualisée par le montant de la part de subvention. La part de subvention est considérée comme une dépense de concession à la date de l'émission du prêt et est amortie en tant que revenu tout au long de la durée du prêt. Les conditions privilégiées accordées sous forme d'avances pour l'exécution des projets de construction sont au départ calculées sur la base des modalités et conditions régissant les obligations à long terme et aucun amortissement n'est effectué jusqu'à ce que les avances soient converties en obligations.

Comptabilité de couverture

L'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique est exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt durant la période intermédiaire entre l'émission des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et la mise en disponibilité des prêts aux municipalités. Pour gérer le risque résultant de la fluctuation des taux d'intérêt, l'Office a recours à des instruments financiers ayant des caractéristiques similaires afin de créer une couverture lui permettant de faire face à la dette. L'Office a exprimé de façon formelle sa stratégie et ses objectifs de risque en matière de transactions de couverture, y compris les relations entre l'instrument de couverture et l'objet couvert.

Les instruments de couverture sont classés dans la catégorie de placement à long terme. Les bénéfices et les pertes résultants des activités de couverture sont reportés et amortis en tant qu'exploitation au cours de la vie de la dette de base.

Impôts

En tant que société d'Etat, l'Office ontarien de financement de l'infrastructure est exonéré d'impôt sur le revenu provincial et fédéral, conformément au paragraphe 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des titres du marché monétaire d'une durée de vie de moins de douze mois. Jusqu'au 31 mars 2006, le taux d'intérêt de ces titres du marché monétaire oscillait entre 3,54 % et 4,08 %. Les placements à court terme sont enregistrés au coût, qui se rapproche du prix commercial.

Coûts d'émission obligataire

Les coûts d'émission obligataire sont engagés lors de la vente des obligations de financement de l'Ontario et des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Ces coûts sont amortis pendant la durée de vie de l'émission des obligations en question.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

Coûts de couverture reportés

Les coûts de couverture reportés sont engagés lors de la vente des instruments de couverture ayant rapport avec les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Ces coûts sont amortis pendant la durée de vie de l'émission des obligations en question.

Éléments de l'actif

Les éléments de l'actif sont enregistrés au coût moins les amortissements cumulés. L'amortissement se fait selon la méthode d'amortissement constant tout au long de la durée économique prévue des éléments de l'actif, à compter du début de l'exercice de l'acquisition, avec une dotation aux provisions de six mois à l'année d'acquisition et une autre dotation aux provisions de six mois à l'année d'aliénation. La durée économique prévue des éléments de l'actif est comme suit : trois (3) ans pour le matériel informatique, dix (10) ans pour les meubles et les agencements et dix (10) ans pour les améliorations locatives.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE 2.

2. CHANGEMENTS DANS LES REGLES ET LES METHODES COMPTABLES – PRETS A RECEVOIR

Le 1er avril 2005, l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) a adopté une politique selon laquelle tous les prêts assortis de conditions privilégiées devront être comptabilisés en tant que tels. Conformément à l'ancienne politique en vigueur, les prêts n'étaient considérés comme assortis de conditions privilégiées que lorsque la valeur de la concession dépassait 25 % de la valeur totale du prêt. Toujours selon l'ancienne politique en vigueur, aucun prêt n'était comptabilisé comme étant assorti de conditions privilégiées. OSIFA a dû modifier ses règles et méthodes comptables afin de se conformer à la politique suivie par la province d'Ontario en matière de consolidation des états financiers de l'Office ontarien de l'infrastructure stratégique.

Le tableau qui suit reflète de façon sommaire les changements comptables survenus aux états financiers en date du 31 mars 2005

	Montant calculé à nouveau	Montant déclaré auparavant	Hausse (baisse)
Effet sur le bilan			
Coût reporté sur les prêts assortis de conditions privilégiées	63 447 $	0	63 447 $
Déficit	85 285 $	21 838 $	63 447 $
Effet sur les résultats			
Revenu - amortissement des concessions	726 $	0	726 $
Dépenses – concessions	35 613 $	0	35 613 $
Pertes résultats de l'exploitation	47 045 $	12 156 $	34 887 $
Déficit le 1er avril 2004	38 240 $	9 680 $	28 560 $

3. PRETS A RECEVOIR DES MUNICIPALITES

Cinquante-huit municipalités doivent à OSIFA des avances de construction d'une valeur de 364 millions de dollars. Durant l'exercice financier, le taux d'intérêt frappant ces prêts de construction, lequel égale à la moitié du taux préférentiel avec des acceptations bancaires de trente (30) jours pour ce qui est des prêts du programme de l'OOFIEM et avec des acceptations bancaires de trente (30) jours pour ce qui est des prêts du programme de l'Office ontarien pour le financement de la structure stratégique (OSIFA), oscillait entre 1,70 % et 2,34 % pour les prêts de la première catégorie et entre 2,65 % et 3,96 % pour les prêts de la seconde catégorie. OSIFA devrait également recevoir la somme de 581 millions de dollars de soixante-neuf municipalités sous forme d'obligations dont la durée est entre cinq (5) et quarante (40) ans. Le taux d'intérêt de ces obligations oscillait entre 1,87 % et 3,05 % pour les obligations émises dans le cadre du programme de l'OOFIEM et entre 3,94 % et 4,94 % pour les obligations émises dans le cadre du programme de l'OSIFA.

Les changements dans le coût reporté des prêts du programme de l'OOFIEM sont comme suit :

	2006	2005

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

		(tel que régularisé dans la Note 2)
Coûts de concession reportés (début de l'exercice financier)	63 447	28 560
Ajouter les montants de concessions transformés en dépenses de concession	40 757	35 613
Soustraire les montants de concessions amortis au revenu	(2 653)	(726)
Coûts de concession reportés (fin de l'exercice financier)	**101 551 $**	**63 447 $**

4. COUTS D'EMISSION OBLIGATAIRE

	Coût	Amortissement cumulé	Net au 31 mars 2006	Net au 31 mars 2005
Obligations de financement de l'Ontario	1 689	981	708	1 046
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	5 957	630	5 327	5 809
Total	**$ 7 646**	**$ 1 611**	**$ 6 035**	**$ 6 855**

5. COUTS REPORTES / (BENEFICES REPORTES) RELATIFS A LA COUVERTURE

	Coût ou bénéfice net	Amortissement cumulé	Net au 31 mars 2006	Net au 31 mars 2005
Coût ou bénéfice net portant sur les opérations de couverture	(4 342)	62	(4 280)	1 537
Total	**$ (4 342)**	**$ 62**	**$ (4 280)**	**$ 1 537**

6. ACTIF

	Coût	Amortissement cumulé	Net au 31 mars 2006	Net au 31 mars 2005
Matériel informatique	409	249	160	219
Meubles et équipement	249	12	237	-
Améliorations locatives	619	31	588	-
Total	**$ 1 277**	**$ 292**	**$ 985**	**$ 219**

7. COMPTES DE CREDITEURS ET DETTES COURUES

	31 mars 2006	31 mars 2006
Engagements liés au commerce et charges à payer	229	92
Sommes dues à l'Office ontarien de financement		
- Services administratifs	308	247
- Coûts de fonctionnement de l'OSIFA	1 327	1 588
Total	**$ 1 864**	**1 907**

8. INTERETS A PAYER

	31 mars 2006	31 mars 2005
Intérêts courus sur les obligations de financement de l'Ontario	5 497	5 497
Intérêts courus sur les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	9 884	2 867

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

Intérêts courus sur les prêts de l'*Ontario Clean Water Agency*	367	249
Total	**$ 15 748**	**8 613**

9. BILLETS DE TRESORERIE

En novembre 2004, dans le cadre du programme de billets de trésorerie, l'OSIFA a commencé l'émission d'obligations. Le programme prévoit l'émission maximale d'obligations d'une valeur de 500 millions de dollars dont la durée ne dépasse pas un an. Durant l'exercice en cours, le taux d'intérêt des billets de trésorerie a oscillé entre 2,45 % et 3,83 %. Jusqu'au 31 mars 2006, les notes en circulation émises dans le cadre du programme en question représentaient une valeur totale de 350 millions de dollars et leur coût d'intérêt reporté était de 1,4 millions de dollars.

10. DETTE A LONG TERME

Obligations de financement de l'Ontario et obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

L'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique a des obligations de financement de l'Ontario en circulation; ces obligations, qui sont exonérées d'impôts, sont d'une valeur de 323 millions de dollars. Ces obligations sont frappées d'un taux d'intérêt annuel de 4,25 % et arrivent à échéance le 6 mai 2008. L'intérêt est versé deux fois par an, soit le 6 mai et le 6 novembre, jusqu'à la date d'échéance. Au cours de cet exercice, des obligations de financement de l'Ontario d'une valeur de 10 milles dollars ont été remboursées.

Le 24 février 2005, l'OSIFA a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 650 millions de dollars. Les obligations sont frappées d'un taux d'intérêt annuel de 4,60 % et arrivent à échéance le 1er juin 2015. L'intérêt est versé deux fois par an, soit le 1er juin et le 1er décembre, jusqu'à la date d'échéance.

Prêts de l'Ontario Clear Water Agency et prêts provinciaux de l'Ontario

L'*Ontario Clear Water Agency* est un apparenté de l'OSIFA qui a octroyé à ce dernier un prêt subordonné d'une durée de vingt (20) ans dont la valeur s'élève à 120 millions de dollars. Ce prêt a été émis en échange d'un billet à ordre qui arrive à échéance le 1 mars 2023. L'intérêt frappant le billet à ordre est recalculé sur une base mensuelle et est inférieur à la moyenne du taux CDOR mensuel de quatre points de base. Le taux d'intérêt est versé sur une base trimestrielle.

La province d'Ontario a accordé à l'OSIFA un prêt subordonné d'une durée de cinquante (50) ans dont la valeur s'élève à 1 milliard de dollars. Ce prêt a été émis en échange d'un billet à ordre qui arrive à échéance le 31 mars 2053. L'intérêt frappant le billet à ordre est recalculé tous les trois mois en fonction du taux frappant les bons du Trésor trimestriels de la province et doit être versé sur une base trimestrielle.

Le montant de 1,12 milliard de dollars sert à : (i) fournir une protection de crédit à ceux qui ont investi dans des dettes non-subordonnées de l'OSIFA, telles les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et les obligations de financement de l'Ontario; (ii) fournir à l'OSIFA un filet de sécurité en matière de liquidité, de sorte que l'Office puisse faire face à ses besoins financiers; et (iii) doter l'OSIFA d'un capital de base de longue durée qui lui permettra d'avoir une haute cote de solvabilité.

11. OPERATIONS DES APPARENTES

utre les prêts octroyés par l'OCWA et la province d'Ontario, l'OSIFA reçoit des services administratifs qui lui sont dispensés par l'Office ontarien de financement selon le principe de la rémunération des services. Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006, les services qu'a fournis l'Office ontarien de financement à l'OSIFA étaient d'une valeur de 925 508 dollars (contre 1 077 680 dollars en 2005).

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURES

L'OSIFA offre à ses employés à temps plein des prestations de pension de retraite à travers la participation au régime de pension de retraite de la fonction publique de la province d'Ontario, soit un régime de prestations déterminé auquel participent plusieurs employeurs. Le coût de ce régime est assumé par le ministère des Services gouvernement et n'est pas compris dans les présents états financiers. En outre, le coût des avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les avantages sociaux non liés à l'emploi sont également versés par le ministère des Services gouvernementaux et ne sont pas compris dans les états financiers ici présentés.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des montants en espèces, des intérêts à recevoir, des placements à court terme, des comptes de créditeurs et des dettes courus se rapproche de leur juste valeur en raison de la courte date d'échéance des instruments en question.

Les placements à long terme portent sur des instruments de couverture d'une valeur de 403 millions de dollars et sont inscrits au prix coûtant. Les bénéfices et les pertes résultant des activités de couverture sont inscrits sous forme de coût reporté et sont reportés et amortis aux exploitations tout au long de la durée de vie de la dette existante - Note 5.

14. DEPENSES CASUELLES

Dans le déroulement normal de ces affaires, l'OSIFA pourrait devoir faire face à des poursuites judiciaires. En date du 31 mars 2006, l'OSIFA n'était pas au courant de poursuites judiciaires en cours.

15. ENGAGEMENTS

Le 18 août 2003, le ministre des Finances a annoncé que quatre-vingt huit (88) municipalités remplissaient les conditions de recevoir des prêts à intérêt réduit d'une valeur totale de 1 milliard de dollars. Ces prêts auraient pour but de renforcer les collectivités locales des municipalités en question. Jusqu'au 31 mars 2006, des prêts d'une valeur de 647 millions de dollars ont été accordés à soixante et onze municipalités s'inscrivant dans le cadre du programme de l'OOFIEM pour 2003-2004.

Le 20 décembre 2004, le ministre des Finances a annoncé que cent neuf (109) municipalités remplissaient les conditions de recevoir des prêts d'une valeur totale de 1,2 milliard de dollars, ces prêts s'inscrivant dans le programme d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure de l'OSIFA pour 2004-2005. Jusqu'au 31 mars 2006, dans le cadre du programme de l'OSIFA 2004-2005, des prêts d'une valeur de 289 millions de dollars ont été accordés à quarante-huit municipalités différentes.

Le 10 février 2006, le ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique a annoncé que le programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure accepterait désormais des demandes, sur une base continue, de toutes les municipalités et que soixante-quatre (64) municipalités remplissaient les exigences requises afin de recevoir des prêts destinés à financer des travaux de renouvellement de l'infrastructure dans le cadre du programme de l'OSIFA pour l'année 2004-2005. La valeur de ces prêts s'élevait à 418 millions de dollars et vient s'ajouter à la somme de 99 millions de dollars annoncée le 12 août 2005. Jusqu'au 31 mars 2006, des prêts d'une valeur de 10 millions de dollars ont été accordés à sept municipalités qui en ont bénéficié dans le cadre du programme de l'OSIFA pour l'année 2004-2005.

16. DEPENDANCE ECONOMIQUE

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATEGIQUE

L'OSIFA dépend de la province d'Ontario pour l'attribution de capitaux qui produiront de l'intérêt et du revenu de placement qui, à son tour, sera utilisé dans le but de compenser les conditions privilégiées et autres concessions accordées aux municipalités ainsi que pour couvrir les frais d'exploitation de l'Office. Etant donné le soutien financier offert par la province d'Ontario, sous forme d'un prêt d'une durée de cinquante ans, l'OSIFA est considérée comme une entreprise en exploitation.

17. DIVULGATION DE SALAIRES ET D'AUTRES TRAITEMENTS

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements du secteur public* exige que toute rémunération des employés du secteur public de l'Ontario qui dépasse le montant annuel de 100 000 dollars soit divulguée (p. ex. traitements, rémunérations fondées sur le rendement et indemnités de départ). Les montants incombant dans la catégorie ainsi prescrite par la Loi, et qui ont été versés à des employés de l'OSIFA durant l'année civile 2005, sont comme suit :

Nom	Poste ou fonction	Rémunération versée en 2005	Rémunération versée en 2004
Dermot Muir	Conseiller juridique	173 275 $	157 052 $
Bill Ralph	Directeur général	165 717 $	131 739 $
Gregg Smyth	Vice-président, Financement aux communautés, directeur financier	134 037 $	116 852 $
Susan McGovern	Service de relation avec le public et service des communications	126 886 $	108 218 $

18. EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE - L'AVENIR DE L'OFFICE

Le 18 mai 2006, la législation introduite afin de promulguer la *Loi de 2006 sur la Société ontarienne de travaux d'infrastructure* a reçu la sanction royale. Une fois la loi adoptée, la Société ontarienne de travaux d'infrastructure et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique fusionneront en une seule société sans capital-actions et poursuivront leurs activités sous la dénomination sociale « Société ontarienne de travaux d'infrastructure ». Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006, des états financiers vérifiés séparés ont été préparés pour la Société ontarienne de travaux d'infrastructure.

Ontario

Ministry of Transportation
Ministère des Transports

Direction des finances
6e étage, 301 St. Paul St.
St. Catharines, Ontario
L2R 7R4
Tél : (905) 704-2702
Téléc. : (905) 704-2515

Le 5 juillet, 2006

M. Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Bureau du vérificateur général de l'Ontario
20, rue Dundas Ouest, Salle 1530
C. P. 105
Toronto, Ontario
M5G 2C2

Objet : Régie des transports en commun de la région de Toronto (RTCRT)

Monsieur,

En ce qui concerne votre vérification des états financiers de la RTCRT pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, nous confirmons par la présente, en toute bonne foi, au **5 juillet 2006**, date de votre rapport de vérification, les déclarations suivantes qui vous ont été faites pendant votre vérification.

1. Nous confirmons être responsables de présenter fidèlement la position financière de la RTCRT dans les états financiers, résultats d'exploitation et flux de trésorerie, conformément aux principes comptables recommandés pour les gouvernements par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Nous confirmons également que les états financiers et les notes afférentes aux états financiers incluent toutes les informations nécessaires à une présentation fidèle et toutes les informations autrement requises par les lois et les règlements auxquels la RTCRT est assujettie.

   Nous reconnaissons être responsables de l'instauration et de l'application de contrôles internes conçus pour prévenir et détecter la fraude et les erreurs.

   D'après notre évaluation, nous croyons que la conception et l'application de nos contrôles internes ne présentent pas de déficiences importantes, et que le risque que les états financiers puissent comporter des inexactitudes importantes en raison de fraude est faible.

   Nous confirmons aussi que nous ne sommes pas au courant :

   (a) d'aucune activité frauduleuse ou irrégularité impliquant des gestionnaires ou des employés qui maintiennent ou utilisent le système de contrôles comptables internes;

…/2

(b) d'aucune activité frauduleuse ou irrégularité impliquant d'autres employés et qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers; et
(c) d'aucune activité illicite ou possiblement illicite des administrateurs, dirigeants ou employés de la RTCRT agissant au nom de la Régie et qui pourrait se solder par des inexactitudes importantes dans les états financiers.

Nous reconnaissons que votre vérification consistait à émettre une opinion à savoir si les états financiers étaient présentés fidèlement, conformément aux principes comptables recommandés pour les gouvernements par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. En outre, nous reconnaissons que vous avez effectué votre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et que vous n'avez effectué que les tests que vous jugiez nécessaires selon les circonstances. Vu la nature des tests et des autres limitations inhérentes à une vérification, une telle vérification n'est pas censée fournir une assurance absolue que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes attribuables à des activités illicites, des erreurs ou d'autres irrégularités.

2. Nous tenons les livres comptables appropriés, auxquels les états financiers étaient conformes à la date du bilan. Nous avons mis à votre disposition tous les dossiers financiers et comptables, les conventions de vente conditionnelle, les contrats de location et autres, les renseignements exigés par la nouvelle législation et les données s'y rapportant, ainsi que les procès-verbaux des réunions que le conseil d'administration a tenues tout au long de l'exercice et jusqu'à la date de votre rapport de vérification.

3. Tous les comptes et toutes les transactions ont été décrits de façon appropriée et fidèlement constatés dans les états financiers et dans les dossiers comptables qui ont été utilisés pour dresser les états financiers.

4. Toutes les actions entreprises par la RTCRT étaient dans les limites de ses pouvoirs. La Régie s'est acquittée de toutes ses obligations statuaires et réglementaires.

5. La RTCRT s'est conformée à tous les aspects des ententes contractuelles qui, en cas de non-conformité, pourraient avoir des répercussions négatives sur les états financiers.

6. La RTCRT détient les titres de propriété appropriés pour tous les actifs qu'elle possède, et ces actifs ont été fidèlement constatés et inscrits dans les comptes. Aucune provision n'a été constituée pour la valeur des actifs détenus puisque aucune des valeurs n'a subi une dépréciation. Par ailleurs, ces actifs ne sont grevés d'aucun droit de rétention ni d'aucune charge, et aucun actif n'a été donné en gage.

7. Il n'y a pas d'instrument financier hors bilan, sauf comme convenu avec l'Office ontarien de financement, ce qui est divulgué à la note 4. Nous vous avons transmis tous les renseignements que nous avons sur les instruments financiers utilisés par l'Office ontarien de financement aux fins de remboursement de la dette. Nous convenons que vous communiquerez directement avec l'Office ontarien de financement si vous avez besoin de plus amples renseignements à ce sujet.

…/3

8. Tous les renseignements sur les modalités de la dette à long terme ont été divulgués de façon appropriée.

9. Il n'y a pas de comptes bancaires à inscrire aux états financiers puisque la RTCRT utilise les comptes bancaires de la Province. Aucun tiers ne détient des fonds au nom de la RTCRT.

10. Les sommes à recevoir, qui sont constatées dans le bilan, représentent des demandes de bonne foi auprès des débiteurs pour des charges engagées à la date du relevé ou antérieurement. Les sommes à recevoir n'incluent pas les montants recouvrables au bout d'un an. Aucun montant n'a été inscrit pour provision pour créances douteuses puisque nous nous attendons à recouvrir toutes les sommes dues.

11. La durée de vie utile estimative des biens immobilisés, telle qu'elle est présentée dans les états financiers, constitue une base d'amortissement raisonnable.

12. Nous n'avons pas spécifié la juste valeur de la dette à long terme dans les états financiers car nous croyons qu'il n'est pas utile de déterminer une juste valeur. Cette pratique est conforme aux exercices précédents.

13. Tous les passifs réels ou éventuels, les obligations contractuelles inhabituelles et les engagements importants, autres que ceux contractés dans le cours normal des affaires, qui pourraient avoir des répercussions importantes sur les états financiers ont été constatés de façon appropriée dans les états financiers.

14. Il n'y avait aucun procès en instance ni aucune réclamation éventuelle à la date des états financiers et jusqu'à la date de votre rapport de vérification, ayant ou non fait l'objet d'une discussion avec un conseiller juridique, ce qui aurait exigé une divulgation dans les états financiers.

15. Les états financiers ne font état d'aucun passif connu ou éventuel imputable à des questions environnementales puisqu'il n'y en a aucun à déclarer.

16. Les états financiers dévoilent adéquatement la nature et la portée de toutes les opérations entre personnes apparentées.

17. Pendant la période entre la date des états financiers (le 31 mars 2006) et la date de votre rapport de vérification (le 5 juillet 2006), il n'est survenu aucun événement qui exigerait un rajustement ou une divulgation dans les états financiers, excepté le versement forfaitaire et final dont la description appropriée figure à la note 5.

18. Aucune situation importante, autres que celles décrites dans les états financiers, ne nécessiterait un retraitement des chiffres de l'exercice précédent présentés dans les états financiers.

…/4

19. Nous ne sommes au courant d'aucune inexactitude non corrigée dans les états financiers qui auraient, individuellement et dans l'ensemble, des répercussions négatives sur les états financiers.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur, nos plus sincères salutations.

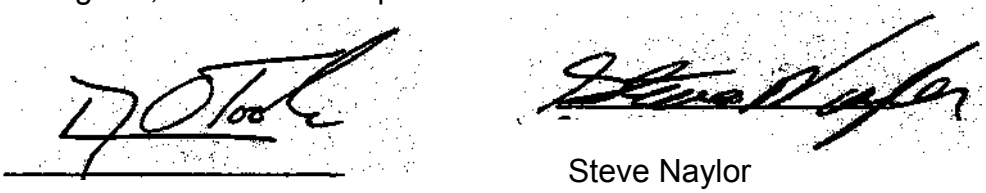

David O‘Toole
Président du conseil d’administration, RTCRT

Steve Naylor
Trésorier, RTCRT

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et au ministère des Transports

Nous avons vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto en date du 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 5 juillet 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416 327-2381
fax 416 326-9812

C.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas Ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416 327-2381
télécopieur 416 326-3812

www.auditor.on.ca

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO
Bilan
31 mars 2006

	2006 (en millers $)	2005 (en milliers $)
ACTIF		
À court terme		
Créance sur la province de l'Ontario	7 963	8 248
Immobilisations données en garantie (Note 3)	133 848	153 926
	141 811	162 174
PASSIF ET INSUFFISANCE DE L'ACTIF		
Passif à court terme		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (Note 4)	353 325	10 780
Intérêt sur la dette à long terme	7 963	8 248
	361 288	19 028
Dette à long terme (Note 4)	-	411 005
Insuffisance de l'actif	(219 477)	(267 859)
	141 811	162 174

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

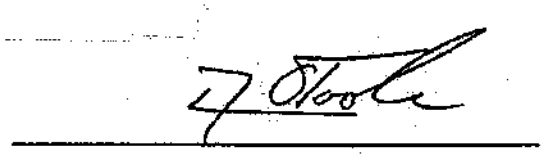

Président du conseil

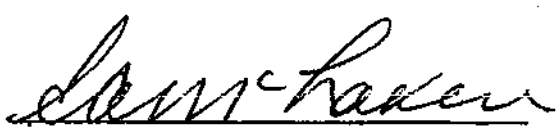

Membre du conseil

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

État de l'exploitation et de l'insuffisance de l'actif

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2006

	2006 (en milliers $)	2005 (en milliers $)
Produits d'exploitation		
Subvention d'exploitation provenant de la province	44 932	45 144
Amortissement du gain de change reporté sur la dette à long terme	56 130	25 972
	101 062	71 116
Charges		
Amortissement des immobilisations	20 076	20 076
Intérêt sur la dette à long terme	32 604	33 979
	52 680	54 055
Excédent	48 382	17 061
Insuffisance de l'actif au début de l'exercice	(267 859)	(284 920)
Insuffisance de l'actif à la fin de l'exercice	(219 477)	(267 859)

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2006 (les montants sont exprimés en milliers de dollars)

1. NATURE DE L'ORGANISME

La Régie des transports en commun de la région de Toronto (la « Régie ») a été fondée en tant que personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la Régie des transports du grand Toronto*. Le 7 août 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto*, depuis lors abrogée, les activités relatives aux transports en commun de la Régie des transports en commun de la région de Toronto ont été transférées, sans indemnisation, à la Régie des transports en commun du grand Toronto. Le transfert comprenait tous les éléments d'actif et de passif ainsi que les employés, à l'exception du matériel roulant ferroviaire et de la dette qui sont assujettis aux conventions de vente conditionnelle, que la Régie continue à administrer.

Conformément à la Loi, la mission de la Régie est la suivante :

(a) exercer ses droits et remplir ses obligations se rapportant au matériel roulant ferroviaire qui fait l'objet des six conventions de vente conditionnelle datées du 30 mars 1994 et conclues entre la Régie et Asset Finance (Bermuda) Limited, y compris ses droits et obligations en vertu de ces conventions de vente conditionnelle; et

(b) effectuer ces tâches conformément aux droits et aux obligations qui lui ont été attribués par le ministre des Transports.

En tant qu'organisme de la Couronne, la Régie est exemptée d'impôt sur le revenu tant fédéral que provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'Impôt sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers sont préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conventions comptables sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement accumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée des immobilisations :

Autre matériel ferroviaire roulant	25 ans
Locomotives	20 ans

b) Conversion des devises

La dette à long terme remboursable en dollars américains est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou pertes de change latents découlant de la conversion sont reportés et amortis sur la durée restante de la dette. Cette convention est conforme à celle de la province de l'Ontario parce que les présents états financiers sont intégrés aux états financiers de la province.

c) Charges administratives

Les services administratifs sont fournis gracieusement par le ministère des Transports.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2006 (les montants sont exprimés en milliers de dollars)

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les locomotives et autre matériel ferroviaire roulant donnés en garantie pour la dette à long terme décrite dans la note 4. Le 7 août 1999, la Régie a signé un contrat de location de matériel en vertu duquel ses locomotives et voitures de train de banlieue à deux niveaux ont été louées à la Régie des transports en commun du grand Toronto pour un montant symbolique de un dollar par année. En vertu de ce contrat de location de matériel, qui prend fin le 1er juillet 2006, la Régie des transports en commun du grand Toronto est responsable de l'entretien et de toutes les autres obligations qui y sont associées.

	Coût $	Amortissement accumulé $	2006 Net $	2005 Net $
Autre matériel ferroviaire roulant	363 308	250 615	112 693	127 226
Locomotives	110 905	89 750	21 155	26 700
	474 213	340 365	133 848	153 926

4. DETTE A LONG TERME

À la demande du ministre des Finances de l'Ontario, la Régie a entrepris une opération de financement le 31 mars 1994. Selon les modalités de l'opération, 42 des locomotives et 243 voitures de train de banlieue à deux niveaux ont été vendues pour 311 867 $ US (431 530 $ CA) et immédiatement rachetées au même prix de la même contrepartie en vertu des contrats de vente conditionnelle échéant le 1er juillet 2006. Le produit de la vente initiale a été remis à la province de l'Ontario déduction faite des coûts de transaction qui s'élevaient à 4 271 $. Dans le cadre des contrats de vente conditionnelle, la Régie a accepté de rembourser l'obligation et l'intérêt sur la période de 12 ans.

L'opération a été comptabilisée comme un financement garanti. La dette est garantie par les locomotives et les voitures de train de banlieue à deux niveaux, dont la Régie conserve le droit d'usage.

Pour réduire au minimum les risques liés aux fluctuations des taux de change pour le gouvernement de l'Ontario, la province a conclu une entente de swap de devises. À la fin de l'exercice, environ 74 % de la dette était couverte par le swap de devises. Étant donné que la Régie ne prend pas part à l'entente de swap de devises, les effets de cette dernière ne se reflètent pas dans les présents états financiers. Par conséquent, la Régie constate et reporte l'incidence complète des fluctuations des devises déduction faite de l'amortissement accumulé, tandis que la province constate le gain ou la perte de compensation lié au swap. En raison de la nature unique de la dette à long terme, il est difficile de déterminer une juste valeur pour cette opération.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2006 (les montants sont exprimés en milliers de dollars)

4. DETTE A LONG TERME (suite)

Numéro du contrat de vente conditionnelle	Prêt maximal $ US	Taux d'intérêt moyen %	Solde au 31 mars 2006 $ US	Garantie
1	14 487	7,27536	13 345	cabines et coachs à 2 niv.
2	108 926	7,26143	101 334	cabines et coachs à 2 niv.
3	23 794	7,38419	20 152	locomotives
4	70 319	7,28488	65 227	cabines et coachs à 2 niv.
5	60 702	7,36798	56 664	coachs à 2 niv.
6	41 926	7,39563	36 647	locomotives
	320 154		293 369	
Converti en dollars canadiens à			1,1671	
$ CA			342 391	
Gains de change reportés			10 934	
			353 325	

5. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Étant donné que la totalité du solde impayé est due le 5 juillet 2006, la dette à long terme est un passif à court terme. Le 5 juillet 2006, la Régie a payé la totalité de la dette à long terme au moyen d'un ballon de 304 095 $ US (comprenant des intérêts de 10 727 $) à Asset Finance (Bermuda) Limited, en conformité avec les six conventions de vente conditionnelle, et Asset Finance (Bermuda) Limited a abandonné ses droits sur les actifs de la Régie. Le ministère des Transports à fourni les fonds nécessaires au paiement.

La Régie s'efforce actuellement de déterminer le meilleur moyen pour transférer ses actifs à la Régie des transports en commun du grand Toronto; elle a prolongé du-delà du 1er juillet 2006 son contrat de location avec la Régie des transports en commun du grand Toronto pour un montant symbolique.

6. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été préparé, car les données qu'il contiendrait sont facilement accessibles dans les présents états financiers.

Transit

20 Bay Street • Suite 600
Toronto, Ontario, Canada M5J 2W3
Phone: (416) 869-3600 • www.gotransit.com

Le 2 juin 2006

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de toute autre information financière contenus dans ces états financiers incombe à la direction et au conseil d'administration de GO Transit. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus et expriment les hypothèses les plus probables et le meilleur jugement de la direction.

La direction a conçu et maintient des contrôles financiers et de gestion, des systèmes informatiques et des pratiques de gestion visant à fournir l'assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière. Les systèmes et pratiques de gestion font l'objet d'évaluations au moyen de vérifications internes et des rapports sont émis à l'attention du comité de vérification.

Le conseil d'administration de GO Transit, par l'entremise du comité de vérification, s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité examine les états financiers et le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, le vérificateur externe nommé par GO Transit. La responsabilité du vérificateur externe consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de son travail et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, le conseil d'administration de GO Transit, par l'entremise de son comité de vérification, était responsable de s'assurer que la direction a assumé ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et Grant Thornton LLP pour s'assurer que chaque groupe remplit correctement ses fonctions respectives. Le comité examine les états financiers avant d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Grant Thornton LLP a eu librement et pleinement accès au comité de vérification, avec ou sans la présence de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leurs constatations relatives à l'intégrité des informations financières de GO Transit et de l'efficacité du système de contrôles internes.

Gary McNeil
Directeur général et chef de la direction

Frances Chung
Directrice, Services financiers

: Thornton LLP
otables agréés
eillers en administration

Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Greater Toronto Transit Authority

Nous avons vérifié le bilan du **Greater Toronto Transit Authority** au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grant Thornton LLP

Grant Thornton LLP
Comptables agréés

Toronto, Canada
le 17 mai 2006

l Bank Plaza
loor, South Tower
lay Street, Box 55
to (Ontario)
2P9
hone : (416) 366-0100
opieur : (416) 360-4949
iel : Toronto@GrantThornton.ca
Web : www.GrantThornton.ca

re de Grant Thornton International

Greater Toronto Transit Authority
État des résultats

(En milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
Produits		
Produits d'exploitation	**228 307 $**	204 888 $
Revenu de placement	**614**	541
Subventions de la province d'Ontario	**235 139**	204 000
Subventions des municipalités	**48 464**	32 626
Subventions du gouvernement du Canada	**24 803**	5 893
Remboursement des subventions de la province d'Ontario	**-**	(10 479)
	537 327	437 469
Charges		
Services administratifs	**8 589**	8 865
Entretien de l'équipement	**36 842**	36 142
Installations et rails	**38 322**	37 732
Main-d'œuvre et avantages sociaux	**86 144**	94 184
Fonctionnement	**93 935**	80 357
Amortissement des immobilisations	**81 555**	73 474
Amortissement des actifs incorporels	**327**	327
	345 714	331 081
Excédent des produits par rapport aux charges avant les acquisitions d'immobilisations	**191 613 $**	106 388 $

Voir les notes complémentaires.

Grant Thornton

Greater Toronto Transit Authority
État de l'évolution des actifs nets

(En milliers de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Investis en immobili-sations	Investis en bail à long terme	Actifs nets détenus en réserve (Note 9)	Déficit	Total 2006	Total 2005
Solde, début de l'exercice	1 075 139 $	31 150 $	26 332 $	(22 305) $	1 110 316 $	1 003 928 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les acquisitions d'immobilisations	(81 555)	(327)		273 495	191 613	106 388
Actifs investis en immobilisations	278 898	-		(278 898)	-	-
Cession d'immobilisations	(368)	-		368	-	-
Solde, fin de l'exercice	1 272 114 $	30 823 $	26 332 $	(27 340) $	1 301 929 $	1 110 316 $

Voir les notes complémentaires.

Grant Thornton

Greater Toronto Transit Authority
Bilan

(En milliers de dollars)

Le 31 mars	2006	2005
Actif		
Court terme		
Espèces et quasi-espèces	**42 936** $	64 019 $
Placement à court terme	**18 777**	14 898
Débiteurs	**8 021**	6 129
Subvention de la Province à recevoir	**3 839**	8 500
Subventions des municipalités à recevoir	**12 700**	9 694
Subventions du gouvernement du Canada à recevoir	**28 390**	7 804
Pièces de rechange et stocks de fournitures	**2 124**	2 274
Charges payées d'avance	**2 848**	1 191
	119 635	114 509
Immobilisations (Note 3)	**1 272 113**	1 075 139
Bail à long terme (Note 4)	**30 823**	31 150
	1 422 571 $	1 220 798 $
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	**72 658** $	56 639 $
Produits non gagnés à l'égard des billets vendus et non utilisés	**5 780**	6 194
Somme à verser à la province d'Ontario (Note 5)	**-**	10 479
	78 438	73 312
Prestations de retraite complémentaires à verser (Note 7)	**15 618**	14 086
Autres avantages sociaux futurs à verser (Note 8)	**26 586**	23 084
	120 642	110 482
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	**1 272 114**	1 075 139
Actifs nets investis en actifs incorporels	**30 823**	31 150
Actifs nets détenus en réserves (Note 9)	**26 332**	26 332
Déficit	**(27 340)**	(22 305)
	1 301 929	1 110 316
	1 422 571 $	1 220 798 $

Engagements (Note 10)
Éventualités (Note 11)

Au nom du Conseil

Administrateur

Administrateur

Voir les notes complémentaires.

Grant Thornton

Greater Toronto Transit Authority
État des flux de trésorerie

(En milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2006	2005
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	**191 613 $**	106 388 $
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	**81 882**	73 801
Perte sur la cession d'immobilisations	**37**	220
Avantages sociaux futures, nets des paiements	**5 034**	15 934
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 12)	**(17 204)**	(62)
	261 362	196 281
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(278 897)**	(197 119)
Produits sur vente d'immobilisations	**331**	776
Produits (nets des acquisitions) sur placements à court terme	**(3 879)**	(14 898)
	(282 445)	(211 241)
Diminution nette des espèces et quasi-espèces	**(21 083)**	(14 960)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	**64 019**	78 979
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	**42 936 $**	64 019 $

Voir les notes complémentaires.

Greater Toronto Transit Authority
Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
Le 31 mars 2006

1. Nature des activités

Greater Toronto Transit Authority (la « société ») est un organisme mandataire de l'État qui exerce ses activités sous l'appellation de « Réseau GO ». À titre de société sans capital social, Réseau GO relève du ministre des Transports. La société n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu en vertu de la Section 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Réseau GO exploite un système de transport en commun interrégional constitué de couloirs ferroviaires et de lignes d'autobus intégrés. Le réseau de services ferroviaires et d'autobus dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto (RGT) y compris les villes de Toronto et de Hamilton, et les régions de Halton, Peel, York, Durham ainsi que les comtés de Simcoe, Dufferin et Wellington de même que les villes de Barrie, Guelph et Bradford-West Gwillimbury.

2. Conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers sont préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif qui sont présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les placements à court terme dont la durée est de trois mois ou moins.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au moindre du coût et de la valeur de marché et comprennent les montants dont les échéances originales sont supérieures à trois mois et inférieures à un an.

Pièces de rechange et stocks de fournitures

Les pièces de rechange et les stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement.

Greater Toronto Transit Authority
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
Le 31 mars 2006

2. Conventions comptables (suite)

Amortissement

La société calcule l'amortissement des différentes catégories d'actifs en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Immeubles et équipement	
Abribus et stands de billets	– 5 ans
Autres immeubles	– 20 ans
Améliorations locatives	– 20 ans
Locomotives	– 20 ans
Autre matériel ferroviaire	– 25 ans
Améliorations à l'emprise du chemin de fer et aux installations	– 20 ans
Travaux et installation de voies	– 20 ans
Autobus	– 12 ans
Parcs de stationnement	– 20 ans
Divers	
Ameublement	– 12 ans
Autres	– 3-5 ans

Les études de viabilité relatives à l'expansion future représentent les coûts reportés par projet jusqu'à ce que la viabilité du projet en question soit établie. Lorsque le projet est finalisé, les coûts sont amortis selon la catégorie de l'actif. Si le projet est abandonné ou que les coûts sont jugés irrécouvrables, les coûts reportés sont imputés aux activités au cours de l'exercice où serait prise une telle décision.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le remboursement dans le cadre du bail relatif à la Union Station. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 100 ans, soit la durée du bail plus une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

La société offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario *(« OMERS »)*. Les charges de l'exercice correspondent à la cotisation requise de l'exercice.

La société offre des prestations de retraite complémentaires selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant des modifications au régime d'avantages sociaux, des excédents et déficits actuariels et des modifications aux hypothèses sont amortis dans les produits sur la moyenne des années de service restantes prévues des membres.

Greater Toronto Transit Authority
Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
Le 31 mars 2006

2. Conventions comptables (suite)

La société prévoit également d'autres avantages sociaux futurs selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant des modifications au régime d'avantages sociaux, des excédents et déficits actuariels et des modifications aux hypothèses sont amortis dans les produits sur la moyenne des années de service restantes prévues des membres.

Produits provenant des services de transport en commun

Les produits sont reconnus lorsque le service de transport est fourni. Les montants non gagnés sont présentés au bilan dans le passif à court terme.

Contributions

La société comptabilise les contributions selon la méthode de report. Les contributions sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées.

Actifs nets détenus en réserve

Les actifs nets détenus en réserve sont affectés à l'interne afin de fournir une source de financement en vue des obligations futures prévues et de permettre une flexibilité pour faire face aux incertitudes qui pourraient survenir. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration de la Société et sont présentées au bilan à titre d'actifs nets.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités *(MCOR)* est d'aider à financer les dépenses importantes en immobilisations.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi est d'aider à financer les obligations connexes de l'emploi en général.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance est d'aider à financer toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de la Société.

L'objectif visé par la réserve de stabilisation est d'aider à financer les variations des budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société d'un exercice à l'autre.

Toutes les opérations touchant les réserves doivent être approuvées par le conseil d'administration du GTTA. Ils sont présentés dans les états de l'évolution des actifs nets.

Les produits d'intérêt font partie des produits généraux à titre de revenu de placement.

Greater Toronto Transit Authority
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
Le 31 mars 2006

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2006 Valeur comptable nette	2005 Valeur comptable nette
Terrain	212 487 $	- $	**212 487 $**	190 611 $
Immeubles	293 504	166 755	**126 749**	120 488
Améliorations locatives	25 577	15 993	**9 584**	10 428
Locomotives et autre matériel ferroviaire roulant	396 749	119 478	**277 271**	260 571
Améliorations à l'installation de l'emprise du chemin de fer	472 432	327 021	**145 411**	147 343
Travaux et installation de voies	100 702	54 142	**46 560**	44 170
Construction en cours	237 708	-	**237 708**	95 894
Autobus	160 992	47 029	**113 963**	108 704
Parcs de stationnement	132 122	52 053	**80 069**	77 449
Ordinateurs et logiciels	22 651	14 369	**8 282**	8 813
Divers	61 962	47 933	**14 029**	10 668
	2 116 886 $	844 773 $	**1 272 113 $**	1 075 139 $

La société capitalise les salaires relatifs à l'ingénierie lorsque des heures sont attribuées à des projets particuliers d'immobilisations. Le montant comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élevait à 5 539 $ (3 911 $ en 2005).

4. Bail à long terme

	Coût	Amortissement cumulé	2006 Valeur comptable nette	2005 Valeur comptable nette
Bail, Union Station	32 703 $	1 880 $	**30 823 $**	31 150 $

5. Montant à verser à la Province

Les montants à verser à la province d'Ontario représentent les contributions reçues dépassant les fonds requis. Aucune somme n'était due au 31 mars 2006.

Greater Toronto Transit Authority
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
Le 31 mars 2006

6. Cotisations au régime de retraite

La société offre des prestations de retraite pour la presque totalité de ses employés permanents par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario *(« OMERS »)*. Les charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 était de 4 262 $ (3 836 $ en 2005).

7. Prestations complémentaires à verser

Avec le rapatriement de GTAA à la Province en 2002, les employés participant aux négociations ainsi que les employés exclus des négociations ont demandé à la Province de corriger les écarts des prestations à verser aux employés de Réseau GO. En 1999, lorsque Réseau GO a été transféré de la Province au conseil de Greater Toronto Services, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a vu le jour dans le cadre de *OMERS*. Il a été convenu que la Société est responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et par conséquent, la Société a procédé à une évaluation actuarielle qui s'est traduite par une obligation au titre des prestations constituées de 16 670 $ au 31 mars 2006 (14 086 $ en 2005) et une perte actuarielle non amortie restante de 1 052 $ (néant en 2005).

Afin de comptabiliser les prestations complémentaires, la Société a adopté une politique de constatation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la moyenne des années de service restantes prévues).

Les données au sujet des prestations complémentaires du régime de retraite de la Société au 31 mars se détaillent comme suit :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde, début de l'exercice	**14 086 $**	- $
Charges à payer pour le coût des services passés	**-**	12 673
Charges à payer pour le coût des services rendus au cours de l'exercice	**684**	647
Intérêts débiteurs sur les prestations constituées	**848**	766
Solde, fin de l'exercice	**15 618 $**	14 086 $
Situation de capitalisation		
Déficit du régime	**15 618 $**	14 086 $

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour mesurer les obligations au titre des prestations constituées se détaillent comme suit :

Taux d'actualisation	– 5,50 % (5,75 % en 2005)
Taux de croissance de la rémunération	– 2 % par année (3 % en 2005)
Inflation	– 2 % par année (2,5 % en 2005)

Greater Toronto Transit Authority
Notes complémentaires
(en milliers de dollars)
Le 31 mars 2006

8. Autres avantages sociaux futurs

La société offre des régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie après la retraite, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et des indemnités de départ de retraité. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des employés actifs à temps plein sont admissibles aux régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie. Un nombre limité d'employés est admissible aux indemnités de départ.

En 2006, la direction de la Société a demandé une évaluation actuarielle aux fins comptables. Cette évaluation s'est traduite par une obligation au titre des prestations constituées de 40 018 $ au 31 mars 2006 (33 999 $ en 2005) et une perte actuarielle non amortie restante de 13 432 $ (10 915 $ en 2005).

Afin de comptabiliser les avantages sociaux autres que de retraite après la retraite, la Société a adopté une politique de constatation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la moyenne des années de service restantes prévues).

Hypothèses

Taux d'actualisation relatif aux avantages sociaux autres que de retraite après la retraite – 5,25 % (5,75 % en 2005)
Taux d'actualisation des prestations de CSPAAT et des indemnités de départ de retraité – 5,0 % (5,5 % en 2005)
Années de service restantes moyennes prévues – 13 ans (13 ans en 2005)
Taux de croissance de la rémunération – 2 % par année (2 % en 2005)
Augmentation des avantages liés aux soins de santé – 10,5 % en 2006 baissant de 1 % pour atteindre un taux final de 4,5 % par année
Augmentation des avantages liés aux soins dentaires – 4,5 % par année

	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 632 $	1 443 $
Intérêts débiteurs	2 003	1 858
Perte actuarielle	594	236
Charge des avantages sociaux futurs	4 229 $	3 537
Versements de prestations	727 $	1 689 $

Greater Toronto Transit Authority
Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
Le 31 mars 2006

9. Actifs nets détenus en réserve

	MCOR	Obligation au titre de l'emploi	Maintien d'une auto-assurance	Stabilisation	Réserves totales
Solde, début de l'exercice	21 051 $	889 $	2 013 $	2 379 $	26 332 $
Charges	-	-	-	-	-
Solde, fin de l'exercice	21 051 $	889 $	2 013 $	2 379 $	26 332 $

10. Engagements

a) Les paiements minimums de loyer des locaux au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	2 173 $
2008	2 166
2009	1 907
2010	423
2011	165
	6 834 $

b) La société s'est également engagée dans le cadre d'acquisition de différentes immobilisations pour un montant approximatif de 227 887 $ au cours du prochain exercice.

c) La société a signé un bail avec *TATOA* pour la location de 243 wagons et de 42 locomotives pour des versements de location totaux de un dollar par année se terminant le 1er juillet 2006. Des discussions sont actuellement en cours afin de prolonger le terme du bail.

d) Un pourcentage important des services offerts par la Société sont rendus ou maintenus par des parties externes qui utilisent le matériel roulant appartenant à la Société ou loué par celle-ci auprès de *Toronto Area Transit Operating Authority Act (« TATOA »)*. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), le Canadien Pacifique Limitée (« CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par quelques ententes de services mineures. La société a conclu les ententes importantes suivantes d'un montant approximatif de 84 600 $ par année :

i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN se terminant le 31 mai 2008.

ii) Convention de navette avec le CP se terminant le 31 décembre 2008.

iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier se terminant le 31 mai 2007.

Greater Toronto Transit Authority
Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
Le 31 mars 2006

11. Passif éventuel

Diverses poursuites ont été entamées contre la société pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La Société et ses conseillers juridiques sont d'avis que l'issue de ces poursuites, qui sont en attente, n'aura pas d'incidence importante ou ne peut encore être établie. S'il y a lieu, les montants des règlements ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans les résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

12. Variation du fonds de roulement

	2006	2005
Débiteurs	(1 892) $	(1 017) $
Subventions de la Province à recevoir	4 661	4 784
Subventions des municipalités à recevoir	(3 006)	(2 887)
Subventions du Gouvernement du Canada à recevoir	(20 586)	(5 893)
Pièces de rechange et fournitures	150	(93)
Charges payées d'avance	(1 657)	(387)
Créditeurs et charges à payer	16 019	2 534
Produits constatés d'avance	(414)	576
Somme à verser à la province d'Ontario	(10 479)	2 321
	(17 204) $	(62) $

13. Instruments financiers

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société, lesquels se composent des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, des subventions de la Province à recevoir, des subventions des municipalités à recevoir, des subventions du gouvernement du Canada à recevoir et des créditeurs et charges à payer, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance approchée.

La société n'a pas de concentration importante de risque de crédit.

La Société n'a pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée aux variations des prix du pétrole brut en raison de sa consommation de carburant diesel. Les variations éventuelles des prix du pétrole brut pourraient avoir une incidence importante sur le coût des services de transport. Ce risque est atténué à l'occasion par l'utilisation de contrats d'achat à terme de carburant diesel afin de geler de façon ferme les coûts d'exploitation futurs engagés. Au 31 mars 2006, la Société avait conclu deux conventions à prix fixe pour l'achat de 7 155 000 litres de carburant diesel au prix 0,6298 $ le litre et 7 473 000 litres de carburant diesel au prix 0,6033 $ le litre. Les achats excédentaires de carburant s'effectuaient aux prix du marché

Greater Toronto Transit Authority
Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
Le 31 mars 2006

14. Greater Toronto Transit Authority

En avril, la province d'Ontario a introduit le projet de loi 104 pour établir le Greater Toronto Transportation Authority. Cette loi prévoit la dissolution potentielle du Greater Toronto Transit Authority et le transfert des actifs et opérations de GO Transit à la nouvelle société. La loi procède avec des audiences et des enquêtes et la dissolution de GO Transit est prévue pour un avenir non rapproché.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

ontario place

rapport du vérificateur

À la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario et
au ministre du Tourisme

J'ai vérifié le bilan de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, C.A., vérificateur général adjoint
Toronto (Ontario)
7 juin 2006

états financiers

Bilan au 31 décembre 2005

	2005 (milliers $)	2004 (milliers $) (Après ajustement Note 3)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (Note 8)	**4 896**	**3 138**
Débiteurs	**1 440**	**1 036**
Stocks	**222**	**151**
Charges payées d'avance et charges différées	**125**	**48**
	6 683	**4 373**
Immobilisations (Note 4)	**113 382**	**113 380**
	120 065	**117 753**
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (Notes 3, 8)	**4 379**	**3 492**
Montant à verser à la province de l'Ontario	**220**	**11**
Crédit reporté	**228**	**167**
	4 827	**3 670**
Contributions différées au titre des immobilisations (Note 5)	**13 692**	**12 980**
Contributions différées au titre des immobilisations non dépensées (Note 5)	**1 111**	**524**
Charges à payer au titre des indemnités de départ d'employés (Note 3)	**379**	**321**
	15 182	**13 825**
Capitaux propres		
Investis dans des immobilisations (Note 6)	**99 690**	**100 400**
Bénéfices non répartis/(Déficit)	**366**	**(142)**
	100 056	**100 258**
	120 065	**117 753**

Éventualités (Notes 8, 9)

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Approuvé au nom de la Société.

Administrateur

Administrateur

états financiers

État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

	2005 (milliers $)	2004 (milliers $) ((Après ajustement Note 3)
Revenu d'exploitation (Annexe 1)	15 592	13 750
Charges de fonctionnement et frais d'administration (Annexe 2)	17 487	15 095
Déficit d'exploitation avant les éléments suivants	(1 895)	(1 345)
Subventions d'exploitation de la province de l'Ontario	2 404	3 028
Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	1 276	1 415
Amortissement des immobilisations	(1 987)	(2 124)
	1 693	2 319
Revenu net/(perte) pour l'exercice	(202)	974

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers..

états financiers

État de l'évolution des capitaux propres
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

	2005 (milliers $)			2004 (milliers $)
	Investis dans des immobilisations	Bénéfices non répartis/ (Déficit)	Total	(Après (ajustement Note 3) Total
Solde, au début de l'exercice tel qu'indiqué précédemment	100 400	(142)	100 258	99 882
Changement rétroactif des conventions comptables (Note 3)	–	–	–	(598)
Solde, au début de l'exercice, après ajustement	100 400	(142)	100 258	99 284
Revenu net/(perte)	(711)	509	(202)	974
Solde, à la fin de l'exercice	99 689	367	100 056	100 258

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

états financiers

État de l'évolution de la situation financière Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

	2005 (milliers $)	2004 (milliers $) ((Après ajustement Note 3)
Activités de fonctionnement		
Revenu net/(perte) pour l'exercice	(202)	974
Redressement du revenu net/(perte) n'exigeant pas de décaissement		
◆ Amortissement des immobilisations	1 987	2 124
◆ Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	(1 276)	(1 415)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	605	(683)
Charges à payer au titre des indemnités de départ d'employés	58	(98)
Encaisse générée par les activités de fonctionnement	1 172	902
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations - net	(1 989)	(971)
Encaisse utilisée aux fins des activités d'investissement	(1 989)	(971)
Activités de financement		
Subventions d'équipement reçues	2 575	1 495
	2 575	1 495
Augmentation de l'encaisse durant l'exercice	1 758	1 426
Encaisse, au début de l'exercice	3 138	1 712
Encaisse, à la fin de l'exercice	4 896	3 138

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers

états financiers

Annexes du revenu d'exploitation et des charges de fonctionnement et frais d'administration
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

	2005 (milliers $)	2004 (milliers $) (Après ajustement Note 3)
Annexe 1 **Revenue d'exploitation**		
Droits d'entrée	**7 051**	**6 402**
Stationnement	**2 102**	**1 864**
Ventes au détail et services de traiteur	**2 045**	**1 506**
Concessions et location des installations	**1 236**	**1 009**
Amphithéâtre	**814**	**822**
Marina	**716**	**686**
Revenu de commandites	**655**	**562**
Revenu de la cinésphère	**268**	**426**
Intérêts créditeurs	**94**	**63**
Autre revenu	**611**	**410**
	15 592	**13 750**
Annexe 2 **Charges de fonctionnement et frais d'administration**		
Traitements et salaires (Note 3)	**6 627**	**5 658**
Avantages sociaux des employés (Note 7)	**848**	**801**
Publicité	**2 119**	**2 053**
Frais généraux et d'administration (Note 8)	**1 438**	**1 098**
Coût des ventes au détail	**1 281**	**931**
Services publics	**1 117**	**1 057**
Programmation et divertissements	**1 116**	**938**
Entretien des lieux	**1 001**	**823**
Fournitures	**728**	**661**
Services de conciergerie	**558**	**492**
Transports et communications	**255**	**241**
Services de consultants professionnels	**184**	**165**
Autre	**215**	**177**
	17 487	**15 095**

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

notes accompagnant les états financiers 31 décembre 2005

1. Nature des activités

La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario (la « Société » ou la « Place de l'Ontario »), un organisme de la Couronne provincial, exploite un parc récréatif de 96 acres sur trois îles créées à l'aide de terre de remblai, le long du secteur riverain de Toronto. Le parc comprend une vaste gamme d'installations et un large éventail de programmes et d'attractions uniques et de bonne qualité, traduisant le caractère de l'Ontario et convenant à tous les âges. Le parc a été conçu dans le but d'offrir aux visiteurs un aperçu des ressources et des réalisations ontariennes.

Les droits d'entrée et les frais exigés pour les diverses attractions au sein du parc sont soumis à l'approbation de la province de l'Ontario (la « province »). Par ailleurs, la province accorde des subventions au parc qui l'aident à défrayer une partie du coût des activités, des programmes et de la modernisation du parc.

En plus des diverses attractions et activités exploitées directement par la Place de l'Ontario, la Société a signé avec différentes sociétés du secteur privé, pour la saison de 2005, des licences, des baux fonciers et des ententes relatives à la tenue d'événements spéciaux.

En tant qu'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéraux et provinciaux.

2. Principales conventions comptables

(a) Principes comptables

Les états financiers représentent les déclarations de la direction et ils sont dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(b) Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation estimative des immobilisations tel qu'indiqué ci-après :

Immeubles	25 ans
Attractions	10 ans
Équipement, agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans

(d) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et du passif au moment de la production des états financiers et les sommes déclarées des revenus et des dépenses pour la période. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations.

notes accompagnant les états financiers 31 décembre 2005

3. Changement apporté aux conventions comptables

Au cours des exercices précédents, la Société n'a pas comptabilisé les indemnités de départ imposées par la loi ainsi que les absences et congés rémunérés dans les coûts des futurs avantages sociaux des employés, car ces charges avaient été définies par la province et intégrées à ses états financiers. Bien que la province continue d'inscrire ces coûts dans les charges à payer et de les financer à leur échéance chaque année, la direction juge approprié de tenir compte de ces charges dans les présents états financiers. Ce changement aux conventions comptables a été apporté au cours de cet exercice et appliqué de façon rétroactive. En voici les répercussions :

	2004		
	Chiffres indiqués précédemment (milliers $)	Augmentation/ (Diminution) (milliers $)	Chiffres après ajustement (milliers $)
Traitements et salaires	5 762	(104)	5 658
Revenu net	870	104	974
Créditeurs et charges à payer	3 319	173	3 492
Charges à payer au titre des indemnités de départ	–	321	321
Bénéfices non répartis	352	(494)	(142)

4. Immobilisations

Les immobilisations se présentent comme suit :

	2005 (milliers $)			2004 (milliers $)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains, lots de grève	101 660	–	101 660	101 660
Immeubles	7 827	2 922	4 905	4 545
Attractions	10 154	4 978	5 176	5 066
Équipement, agence	5 322	3 756	1 566	2 071
Matériel informatiqu	117	42	75	38
	125 080	11 698	113 382	113 380

notes accompagnant les états financiers 31 décembre 2005

5. Contributions différées au titre des immobilisations

Les contributions différées au titre des immobilisations représentent le montant des subventions affectées à l'achat d'immobilisations amortissables. Ces dernières ont été comptabilisées et les subventions correspondantes ont été différées avec les subventions d'équipement non dépensées et seront amorties en tant que revenu de la même façon que les immobilisations. Les changements qui sont survenus dans les contributions différées au titre des immobilisations se présentent comme suit :

	2005 (milliers $)	2004 (milliers $)
Solde au début de l'exercice	**13 504**	**13 424**
Montant amorti par rapport au revenu	**(1 276)**	**(1 415)**
Subventions d'équipement reçues	**2 575**	**1 495**
Solde à la fin de l'exercice	**14 803**	**13 504**

6. Investis dans des immobilisations

Le solde au poste investis dans des immobilisations représente le montant net de l'investissement de la Société dans les immobilisations moins le solde des contributions différées au titre des immobilisations à la fin de l'exercice.

7. Avantages sociaux des employés

a) Prestations de retraite

La Société offre un régime de retraite à tout son personnel permanent, ainsi qu'aux membres du personnel non permanent qui veulent y participer, par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui sont des régimes interentreprises, établis par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés en tant que régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour leur appliquer les normes comptables relatives aux régimes à prestations déterminées. La cotisation de la Société au titre de la CRF et de la Caisse de retraite du SEFPO s'élevait à 201 636 $ pour l'année (143 478 $ en 2004) et elle est comprise dans les avantages sociaux des employés à l'annexe des charges de fonctionnement et frais d'administration.

b) Avantages non liés à la retraite

Le coût des vacances inutilisées et des indemnités de départ imposées par la loi est maintenant intégré aux états financiers, tel qu'indiqué à la Note 3. Le coût des autres avantages non liés à la retraite obtenus par les employés à la retraite est assumé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas inclus dans l'état des résultats.

notes accompagnant les états financiers 31 décembre 2005

8. Passif éventuel lié aux impôts fonciers

La Société est d'avis, et a reçu un avis juridique à cet effet en 1997, qu'elle n'a aucune obligation légale de payer des subventions tenant lieu d'impôts fonciers relativement à la Place de l'Ontario. Par conséquent, durant l'exercice 1996-1997, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution selon laquelle, dès l'année d'imposition 1996, la Société n'effectuerait aucun paiement ou n'inscrirait aucune charge au titre d'impôts fonciers ou de subventions tenant lieu d'impôts fonci ers relativement aux portions de terrain de la Place de l'Ontario qui ne sont pas occupées par des locataires. La Société a informé le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme de l'époque, ainsi que le ministère des Affaires municipales et du Logement de la décision du conseil.

Voici des renseignements pertinents sur les impôts fonciers comptabilisés pour les cinq dernières années :

Année	Impôts fonciers facturés aux concessionnaires	Charges à payer des concessionnaires comptabilisées au titre des impôts fonciers	Total des charges à payer	Montant reçu des concessionnaires
2001	419 224	–	419 224	365 629
2002	288 943	–	288 943	258 483
2003	329 687	331 000	660 687	274 464
2004	300 482	483 000	783 482	275 501
2005	275 682	469 896	745 578	274 835
Total	1 614 018	1 283 896	2 897 914*	1 448 912**

* Le montant de 2 897 914 $ est inclus dans le solde de fin d'exercice de la Société au poste des créditeurs et charges payer.

** Le montant de 1 448 912 $ est inclus dans le solde de l'encaisse de fin d'exercice de la Société et est conservé en fiducie pour la ville de Toronto.

En 2001 et en 2002, la Société n'a pas reçu d'avis de cotisation pour l'impôt foncier de la ville de Toronto. En 2001, les paiements versés à la ville pour les impôts fonciers des terrains occupés par des locataires ont été retournés par la ville, qui a indiqué que la Place de l'Ontario est exonérée d'impôts fonciers. En juillet 2005, la Société a reçu un avis de cotisation révisé selon ce qui suit :

a) 3 438 280 $ pour la portion du terrain imposable occupée par des concessionnaires entre 2001 et 2005;
b) 7 081 138 $ pour les subventions tenant lieu d'impôts fonciers pour le terrain occupé par la Société entre 2001 et 2005.

notes accompagnant les états financiers 31 décembre 2005

Les montants facturés font l'objet d'un différend avec la ville de Toronto et ne sont donc pas inscrits dans les états financiers de la Société. La position de la Société est qu'elle paiera à la ville de Toronto les fonds déjà reçus des concessionnaires ainsi que le montant de 1 283 896 $ à payer par la Société au 31 décembre 2005 pour des locaux occupés par des concessionnaires, et qu'elle n'est pas responsable de tout montant en sus. Par conséquent, la ville a effectué des évaluations représentant 7 621 504 $ de plus que le montant que la Société considère comme des charges à payer.

La Société a porté en a appel ces évaluations devant la Commission de révision de l'évaluation foncière et a écrit au ministre du Tourisme pour lui demander de l'aider à obtenir un allègement fiscal. S'il est déterminé que la Société doit payer des montants en sus à la ville de Toronto, la Société tentera d'obtenir une subvention supplémentaire de la province pour pouvoir effectuer ce paiement. Les activités de la Société ne lui permettent pas d'obtenir des fonds pour des subventions tenant lieu d'impôts fonciers.

9. Règlement d'une action en justice

En 2004, la Société a intenté une action en justice contre un ancien concessionnaire partenaire en raison du non-paiement de droits de licences. Les défendeurs ont introduit une demande reconventionnelle pour 1,5 million de dollars. En juillet 2006, la Place de l'Ontario a obtenu gain de cause et la demande reconventionnelle des défendeurs a été rejetée.

10. Chiffres correspondants de l'exercice antérieur

Les chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été redressés au besoin pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2006, et les états des produits et des charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2006

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Actif		
Espèces et quasi-espèces (Note 3)	**196 317**	200 048
Intérêts courus	**1 902**	2 359
Prêts en cours (Note 4)	**33 805**	29 207
	232 024	231 614
Fonds de diversification Patten Post sous administration (Note 5)	**4 996**	6 943
Fonds Duke Energy sous administration (Note 6)	**1 138**	-
	238 158	238 557
Passif		
Fonds de diversification Patten Post sous administration (Note 5)	**4 996**	6 943
Fonds Duke Energy sous administration (Note 6)	**1 138**	-
	6 134	6 943
Engagements (Note 9)		
Investissement net de la province de l'Ontario	**232 024**	231 614
	238 158	238 557

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

R. Bertolucci
Président

Murray Leon
Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des revenus et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2006

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Revenus		
Subvention de la province de l'Ontario		
Fonctionnement	**60 000**	60 000
Administration (Note 8)	**1 520**	836
Intérêts sur espèces et quasi-espèces	**6 441**	5 480
Intérêts sur prêts en cours	**746**	1 070
	68 707	67 386
Charges		
Subventions	**65 150**	61 873
Prêts-subventions	**1 421**	2 152
Créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements (Note 7)	**(214)**	376
Administration (Note 8)	**1 940**	1 089
	68 297	65 490
Excédent des charges sur les revenus	**410**	1 896
Investissement net de la province de l'Ontario, début de l'exercice	**231 614**	229 718
Investissement net de la province de l'Ontario, fin de l'exercice	**232 024**	231 614

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2006

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Prêts	**(8 766)**	(5 805)
Remboursements et recouvrements de prêts	**5 671**	2 418
Subventions et prêts-subventions	**(67 173)**	(62 394)
Intérêts reçus sur prêts en cours	**26**	23
	(70 242)	(65 758)
Activités de financement		
Apport en espèces de la province pour :		
Activités de prêt et d'aide financière	**60 000**	60 000
Administration	**1 520**	836
	61 520	60 836
Activités de fonctionnement		
Intérêts reçus sur espèces et quasi-espèces	**6 931**	5 248
Frais administratifs	**(1 940)**	(1 089)
	4 991	4 159
Diminution des espèces et quasi-espèces	**(3 731)**	(763)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	**200 048**	200 811
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	**196 317**	200 048

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

1. HISTORIQUE

La Société a été constituée sans capital-actions le 1er juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison-d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée de l'impôt fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En décembre 2004, on a réorienté le mandat de la Société dans le cadre du Plan pour la prospérité du Nord afin d'accroître le nombre d'emplois durables et de possibilités d'emploi dans le secteur privé à l'échelle du Nord de l'Ontario. Grâce à la réorientation du mandat, la Société peut travailler avec les entrepreneurs, les entreprises et les organisations commerciales du Nord de l'Ontario tout en continuant d'appuyer les projets d'infrastructure et de développement communautaire. Pour réaliser ces objectifs, la Société offrira des programmes ciblés axés sur cinq nouveaux thèmes : la création d'emplois, les jeunes, l'efficacité énergétique, les technologies émergentes et le développement communautaire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, lesquels sont résumés ci-dessous.

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario accorde des fonds en vue de financer les activités de prêt et d'aide financière de la Société et rembourse à celle-ci certains frais administratifs. L'investissement de la province est réduit selon les frais de fonctionnement nets.

c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent essentiellement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement. Les placements sont comptabilisés au coût.

d) Prêts en cours

Les prêts en cours sont consignés selon leur valeur de réalisation nette estimative. Les prêts sans intérêt sont actualisés selon le taux d'emprunt moyen provincial pour en déterminer la valeur actualisée. La différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée constituant en substance une subvention, elle est reconnue comme charge de subvention pour l'exercice au cours duquel le prêt a été consenti. Le montant de l'écart d'actualisation du prêt est amorti dans les intérêts créditeurs sur la durée du prêt.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Provision pour créances irrécouvrables

Des créances irrécouvrables découlent de prêts en cours consentis par la Société. Outre des sommes radiées et amorties, on établit une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions pour certains prêts ainsi qu'une provision générale, et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et amorites durant l'exercice, nettes des recouvrements de sommes radiées et amorties réalisés au cours des exercices précédents, de même que les modifications aux provisions, figurent au poste « Créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements » dans l'état des revenus et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario.

f) Constatation des produits

Les subventions du gouvernement sont comptabilisées dès leur réception tandis que les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

g) Prêts-subventions

En général, les prêts sont dispensés de remboursement à condition que l'emprunteur se conforme à certaines exigences une fois le prêt déboursé. La Société passe en charges les prêts-subventions déboursés.

h) But des estimations comptables

Afin de préparer des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs et les revenus et charges présentés pendant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

En vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*, les investissements ne peuvent comprendre que des titres qui sont émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même que d'autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, la Société investit ses fonds excédentaires dans des titres autorisés par la *Loi*.

Les espèces et quasi-espèces comprennent ce qui suit :

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Espèces	**15 331**	18 886
Investissements à court terme	**180 986**	181 162
	196 317	200 048

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (SUITE)

Les placements à court terme comprennent des bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) ayant affiché un rendement moyen de 3,56 % (2,68 % en 2005) et dont la valeur marchande se rapproche de la valeur comptable. Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

4. PRÊTS EN COURS

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Prêts courants	**3 370**	6 031
Prêts à long terme	**40 860**	35 103
Provision pour créances irrécouvrables	**(9 958)**	(10 172)
Escompte sur prêts	**(467)**	(1 755)
	33 805	29 207

Une provision particulière pour créances irrécouvrables de 8 551 914 $ a été comptabilisée à l'égard des prêts en cours. Le solde de la provision est une provision générale.

En général, les prêts portent intérêt à des taux fixes variant de 0 % à 9,25 % et sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Solde au début de l'exercice	**1 755**	1 190
Ajouter : montant de l'écart d'actualisation du prêt (crédité) inscrit comme charge de subvention	**(604)**	1 631
Soustraire : montant amorti dans les intérêts sur prêts en cours	**(684)**	(1 066)
Solde à la fin de l'exercice	**467**	1 755

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

Il incombe à la Société de gérer un fonds dont les produits proviennent de la société Ontario Power Generation Incorporated et qui vise à venir en aide aux collectivités ayant éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. Il incombe à la Société de traiter les demandes de financement en fonction de critères établis, et ce jusqu'à ce que le solde du fonds soit déboursé.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2006

Voici le bilan des activités du Fonds :

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Revenus de placements	168	204
Sommes versées aux collectivités	(2 115)	(4 221)
Résultats nets pour l'exercice	(1 947)	(4 017)
Solde du Fonds, début de l'exercice	6 943	10 960
Solde du Fonds, fin de l'exercice	4 996	6 943

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Le solde du Fonds est constitué de ce qui suit :		
Espèces (chèques émis en excédent des fonds en dépôt)	(1 327)	788
Bons du Trésor arrivant à échéance dans 90 jours ou moins	6 323	6 155
	4 996	6 943

6. FONDS DUKE ENERGY SOUS ADMINISTRATION

La Société doit gérer un fonds dont les produits proviennent de Union Gas Limited, une société de Duke Energy, et ont été versés le 15 juillet 2005. Le Fonds vise à financer des projets de formation professionnelle proposés par les établissements d'enseignement du Nord de l'Ontario dans le cadre du Programme de technologies émergentes (secteur public) instauré par la SGFPNO. La Société doit traiter les demandes en fonction de critères établis, et ce jusqu'à ce que le solde du fonds soit déboursé.

Voici le bilan des activités du Fonds :

	2006 (milliers $)
Contributions au Fonds	1 315
Sommes versées aux collectivités	(190)
Revenus de placements	13
Résultats nets pour l'exercice et solde du Fonds	1 138

	2006 (milliers $)
Le solde du Fonds est constitué de ce qui suit :	
Espèces	1 125
Bons du Trésor arrivant à échéance dans 90 jours ou moins	13
	1 138

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

7. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PERTES SUR PLACEMENTS, NETTES DES RECOUVREMENTS

Les créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements, figurant à l'état des revenus et charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario se détaillent comme suit :

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Recouvrements	**-**	(5)
Augmentation (diminution) de la provision pour prêts douteux	**(214)**	381
Charges nettes (recouvrement)	**(214)**	376

8. ADMINISTRATION

Certains frais administratifs, dont les salaires et avantages sociaux des employés, les déplacements effectués par ces derniers, les autres éléments normalement fournis par le gouvernement et l'hébergement, sont assumés par la province de l'Ontario par l'intermédiaire du ministère du Développement du Nord et des Mines. En voici les détails :

	2006 (milliers $)	2005 (milliers $)
Salaires et avantages sociaux	**888**	743
Transport et communications	**232**	185
Services	**629**	59
Marketing	**150**	82
Fournitures et matériel	**41**	20
	1 940	1 089
Moins : charges assumées par la province	**1 520**	836
Charges assumées par la Société	**420**	253

En outre, la Société de développement de l'Ontario engage contre rémunération une société privée de gestion des actifs qui gère certains des portefeuilles de prêts de la Société. Les frais de gestion ne sont pas reflétés dans les états financiers.

La Société accorde des prestations de retraite à tous ses employés permanents en cotisant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de pension à prestations déterminées auxquels contribuent des employeurs multiples et qui ont été établis par la province de l'Ontario. La contribution aux caisses de retraite et d'autres charges complémentaires de retraite liées à des avantages offerts aux salariés admissibles sont versées par le ministère des Services gouvernementaux, mais elles ne figurent pas dans les états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les fonds que la Société s'est engagée à verser mais qui n'ont pas été déboursés s'établissaient à environ 106 078 00 $ comparativement à 92 311 000 $ en 2005.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société se composent d'espèces, de quasi-espèces et de prêts en cours. La juste valeur des espèces et quasi-espèces se rapproche de la valeur comptable de ces instruments en raison de la courte échéance de ces placements. La juste valeur des prêts en cours se rapproche de la valeur comptable de ces instruments étant donné qu'il existe une provision pour créances irrécouvrables et que les prêts sont actualisés.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de logement de l'Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils sont la responsabilité de la direction de la Société. Lors de la préparation d'états financiers, il faut nécessairement utiliser des estimations établies selon le jugement de la direction, particulièrement lorsque des transactions affectant l'exercice en cours ne seront finalisées avec certitude qu'à des périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, selon des seuils d'importance relative raisonnables et sur la base de l'information disponible au 11 juillet 2006.

La direction tient un système de contrôles internes visant à garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible rapidement. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle assurant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue périodiquement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et communique ses résultats à la direction et au conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et des contrôles internes. C'est au conseil d'administration qu'il revient d'examiner et d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le sous-vérificateur général, dont la responsabilité est d'évaluer si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, décrit brièvement la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,

La directrice générale de la
Société de logement de l'Ontario,

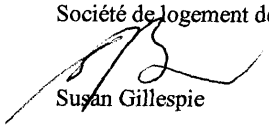

Susan Gillespie

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Société de logement de l'Ontario
et du ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 2005, ainsi que l'état des résultats et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
écopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 11 juillet 2006

G.R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
État de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	98,613	98,820
Investissements immobiliers (note 2)	25,349	26,389
Montant exigible de la province de l'Ontario	144	47
	124,106	**125,256**
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,356,636	1,360,586
	1,480,742	**1,485,842**
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	62,489	64,894
Versement de la dette à long terme exigible à court terme	39,328	36,970
Dette à long terme (note 4)	873,866	912,518
	975,683	**1,014,382**
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,356,636	1,360,586
PASSIF ÉVENTUEL (note 5)		
DÉFICIT ACCUMULÉ	(851,577)	(889,126)
	1,480,742	**1,485,842**

Voir les notes accompagnant les états financiers.

Au nom du conseil :

Administrateur

Administrateur général

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
État des résultats et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Recettes :		
Subventions de la province :		
- Service de la dette	98,072	97,679
- Différence des taux d'intérêt liés au Fonds pour les logements à but non lucratif *(note 3)*	16,888	16,888
- Recettes du programme de bourses du ministère *(note 6)*	1,290	1,150
Intérêts reçus des logements pour étudiants	1,624	1,963
Recettes du programme de bourses des gestionnaires de services	0	27
Total des recettes	**117,874**	**117,707**
Dépenses :		
Intérêt sur les débentures :		
- Biens transférés	59,845	62,230
- Logements pour étudiants	1,624	1,963
Différence des taux d'intérêt liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	16,888	16,888
Programme de bourses (note 6)	1,290	1,150
Programme de bourses - gestionnaires de services	0	27
Divers	672	190
Total des dépenses	**80,319**	**82,448**
Excédent des recettes par rapport aux dépenses (note 7)	**37,555**	**35,259**
Remboursement de capital à la province/surplus d'apport	(6)	(600)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(889,126)	(923,785)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	**(851,577)**	**(889,126)**

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2005

NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de logement de l'Ontario est un organisme du ministère des Affaires municipales et du Logement qui continue d'exister aux termes de la *Loi sur la Société de logement de l'Ontario*, L.R.O. de 1990, chap. O.21.

Jusqu'au 31 décembre 2000, la Société était le plus grand locateur de l'Ontario, détenant environ 84 000 logements sociaux. Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* (LRLS), la propriété des logements sociaux a été transférée à compter du 1er janvier 2001 aux sociétés locales de logement (SLL) qui sont administrées par les gestionnaires des services municipaux.

La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens. Elle a également conservé la responsabilité de l'administration des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif et du passif éventuel. Les paiements du service de la dette et autres dépenses de la Société sont recouvrés auprès du ministère des Affaires municipales et du Logement sous forme de subventions.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

i. Les subventions de la province sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses sont engagées.

ii. Le déficit accumulé sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour payer le remboursement du principal de la dette à long terme de la Société.

iii. Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers et des notes afférentes.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2005

2. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Voici les investissements immobiliers de la Société :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
(a) Logements pour étudiants	24 281	25 277
(b) Logements provinciaux	1 068	1 112
	25 349	26 389

(a) Logements pour étudiants

Cet investissement représente des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement scolaire verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette intégralement remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs.

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	39 486	39 486
Moins : remboursements de capital cumulés	15 205	14 209
	24 281	25 277

(b) Logements provinciaux

Tous les biens immeubles ont été transférés aux SLL municipales, sauf un immeuble d'habitation pour lequel certaines questions juridiques n'ont pas été réglées. L'avance consentie pour payer le coût de cet immeuble est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et celle-ci reçoit de la province une subvention égale au versement annuel sur sa dette à long terme correspondante.

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	1 262	1 262
Moins : remboursements de capital cumulés	194	150
	1 068	1 112

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2005

3. FONDS POUR LES LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, puis de prêter ces fonds sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débentures. L'intérêt est payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débentures individuelles – le taux moyen pondéré est de 10,3 %.

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, au cours de la période allant de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débentures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province.

Au 31 décembre 2005, le Fonds comprenait les éléments suivants :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	13	3 963
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques à des universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts à recevoir	33 283	33 283
	1 356 636	1 360 586
Passif et solde du Fonds		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	1 323 340	1 323 340
Intérêts à payer	33 283	33 283
Solde du Fonds	13	3 963
	1 356 636	1 360 586

Les taux d'intérêts sur les hypothèques consenties aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débentures correspondantes de la Société. Cependant, les taux d'intérêts sur les prêts à la province traduisent les taux moins élevés en vigueur au moment où ces prêts ont été faits, et par conséquent les paiements d'intérêts ne suffisent pas à assurer le service des débentures. Pour combler l'écart, la Société reçoit une subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2005

Voici le détail des opérations liées au solde du Fonds :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Solde – Début de l'exercice	3 963	3 900
Intérêts créditeurs sur les prêts, hypothèques, banque	119 129	119 152
Subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement	16 888	16 888
Intérêts versés sur les débentures du RPC	(135 977)	(135 977)
Remboursements au Trésor	(3 990)	----
Solde – Fin de l'exercice	13	3 963

4. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	2005	2004
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	815 198	847 479
Prêts remboursables à la province	97 996	102 009
	913 194	949 488
Moins : versement exigible à court terme	39 328	36 970
	873 866	912 518

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu des fonds d'immobilisation de la province de l'Ontario pour financer des investissements dans des biens immobiliers – maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisation fournis par la province, qui avaient auparavant été inclus dans le surplus d'apport, ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministre des Finances. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats et du déficit et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,8 % et de 7,1 % (2004 – 6,8 % et 7,1 % respectivement). Les frais d'intérêts pour l'exercice s'élevaient à 61,5 millions de dollars (2004 – 64,2 millions), dont 7 millions de dollars (2004 – 7,3 millions) ont été versés à la province.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2005

Voici le calendrier de remboursement du principal et des intérêts au cours des cinq prochaines années :

	Débentures de la SCHL	Prêts remboursables à la province	Total
		En milliers de dollars	
2006	90 499	11 274	101 773
2007	90 379	11 248	101 627
2008	90 300	11 227	101 527
2009	90 203	11 199	101 402
2010	89 481	10 981	100 462

5. PASSIF ÉVENTUEL

a) La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est responsable des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les ensembles financés par la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement rembourse tous les coûts engagés par la Société. Au 31 décembre 2005, les prêts hypothécaires impayés s'élevaient à 4,73 milliards de dollars pour les ensembles financés par la province. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

b) Aux termes de la LRLS, la Société a maintenu la responsabilité de nettoyer les sites contaminés faisant partie de l'ancien portefeuille de logement social. Regent Park, qui appartenait à la Société, fait l'objet d'un réaménagement par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Le coût de la restauration de Regent Park n'est pas encore connu. La Société a fait une contribution de 587 000 $ à la TCHC pour couvrir le coût de restauration de Regent Park en 2005 et s'est engagée à verser la somme de 415 000 $ en 2006. Des montants supplémentaires peuvent être payés s'ils sont approuvés et financés par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

c) La Société est une partie défenderesse dans le cadre d'une poursuite judiciaire. Il est impossible de prévoir les coûts que la Société pourrait devoir assumer, le cas échéant, suite au règlement de ce litige.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2005

6. PROGRAMME DE BOURSES

Le programme de bourses Albert Rose offre une aide financière aux locataires de logements à loyer indexé sur le revenu en Ontario qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires. Le montant du financement, 1 290 000 $ (2004 – 1 150 000 $), est réparti de façon égale entre les locataires admissibles, sous réserve d'un montant maximum de la bourse intégrale de 3 000 $ et d'un montant maximum de la bourse à court terme de 1 000 $.

7. EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

8. DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère des Affaires municipales et du Logement fournit gratuitement des services administratifs à la Société.

9. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme on l'explique ci-dessous, la juste valeur marchande estimative de ces instruments financiers est fondée sur les prix du marché pertinents et sur les renseignements disponibles au 31 décembre 2005. L'estimation de la juste valeur marchande n'indique pas nécessairement le montant que la Société peut recevoir ou engager dans des transactions commerciales réelles. Cette estimation est de nature subjective et implique des éléments d'incertitude ainsi que d'importantes questions de jugement et ne peut par conséquent être déterminée avec précision. Des changements dans les hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les estimations.

La juste valeur marchande des montants dus à la province de l'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur marchande des débentures de la SCHL est fondée sur les rentrées futures liées à chaque instrument et actualisées grâce à un taux d'intérêt basé sur des instruments d'emprunt ayant des caractéristiques semblables. Au 31 décembre 2005, la juste valeur marchande globale des débentures de la SCHL dépassait leur valeur comptable globale par 121 millions de dollars (2004 – 129 millions de dollars).

Comme la Société est contrôlée par la province de l'Ontario, la juste valeur marchande des prêts remboursables à la province (98 millions de dollars au 31 décembre 2005) n'a pas été calculée.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers
Le 31 mars 2006

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») incombent à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois et aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux organismes sans but lucratif publiés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les principales conventions comptables de la Société sont décrites à la note 2 des états financiers.

La direction est également responsable de maintenir un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées et qu'elle dispose d'information financière fiable en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction, le comité de vérification et les vérificateurs internes de la Société.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin de vérifier les états financiers et de débattre sur des questions importantes concernant la présentation d'information financière et les contrôles internes avant d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., des vérificateurs externes nommés à cet effet par le conseil d'administration. Le rapport des vérificateurs ci-joint établit leurs responsabilités, l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers de la Société.

Président et chef de la direction

Chef des services financiers

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto ON M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-643-8998
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto au 31 mars 2006 et les états des activités financières, de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 21 avril 2006 (sauf la note 13, qui est datée du 5 mai 2006)

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Bilan
Au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**29 488 245 $**	23 670 094 $
Apports à recevoir (note 3)	**3 801 427**	-
TPS à recevoir	**232 044**	321 587
Intérêts courus	**98 193**	46 526
Charges payées d'avance et autres	**42 664**	6 602
	33 662 573	24 044 809
Immobilisations (note 4)	**13 279 995**	342 049
Actif au titre des prestations constituées (note 12)	**-**	19 910
Autres actifs (note 5)	**122 672**	-
	47 065 240 $	24 406 768 $
PASSIF ET ACTIF NET		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	**15 251 286 $**	9 136 155 $
Autres passifs (note 7)	**439 435**	-
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	**11 264**	-
Apports reportés (note 8)	**18 812 268**	15 270 613
	34 514 253	24 406 768
Actif net	**12 550 987**	-
	47 065 240 $	24 406 768 $

ENGAGEMENTS (note 13)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

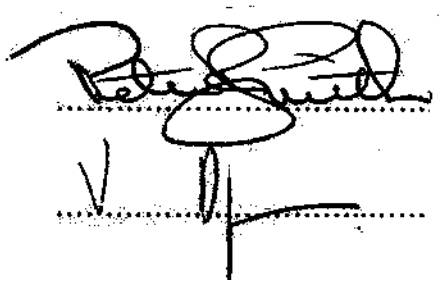

administrateur

administrateur

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
État des activités financières et de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Apports gouvernementaux		
Gouvernement du Canada	**35 375 466 $**	12 831 719 $
Province d'Ontario	**12 462 283**	7 601 977
Cité de Toronto	**14 471 591**	9 837 748
	62 309 340	30 271 444
Moins les apports pour acquisition de terrains	**(12 550 987)**	-
Moins l'augmentation des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	**(3 541 655)**	(9 483 696)
Apports gouvernementaux nets (note 9)	**46 216 698**	20 787 748
Participations et autres	**591 079**	322 071
	46 807 777	21 109 819
CHARGES		
Frais des bénéficiaires admissibles (note 10) :		
Frais de construction / de mise en œuvre	**25 520 168**	8 534 731
Frais d'acquisition d'immobilisations	**2 778 324**	646 761
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement des terrains	**2 202 249**	1 424 406
Frais de gestion de projet et autres frais internes	**1 710 634**	405 943
Autres	**450 000**	-
	32 661 375	11 011 841
Frais de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto :		
Frais de gestion du programme	**3 079 214**	2 015 642
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	**2 998 910**	2 552 450
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement des terrains	**2 067 204**	2 172 885
Frais juridiques	**1 838 262**	792 635
Frais de construction / de mise en œuvre	**997 981**	27 325
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	**963 498**	609 233
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	**805 948**	588 305
Frais de communications et de consultation publique	**604 340**	340 008
Amortissement	**222 232**	161 943
	13 577 589	9 260 426
TPS non recouvrable	**568 813**	(162 083)
	46 807 777	20 110 184
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	999 635
ACTIF NET AU DÉBUT	-	(999 635)
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX POUR ACQUISITION DE TERRAINS	**12 550 987**	-
ACTIF NET À LA FIN	**12 550 987 $**	- $

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	**- $**	999 635 $
Amortissement sans effet sur la trésorerie	**222 232**	161 943
	222 232	1 161 578
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation de la TPS à recevoir, des intérêts courus, des charges payées d'avance et des autres actifs	**(120 858)**	(370 450)
(Augmentation) diminution des apports à recevoir	**(3 801 427)**	2 057 191
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	**6 115 131**	(1 316 008)
Augmentation des autres passifs	**439 435**	-
Augmentation des apports reportés	**3 541 655**	9 483 697
	6 396 168	11 016 008
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**(13 160 178)**	(39 238)
Augmentation de l'actif / du passif au titre des prestations constituées	**31 174**	(19 910)
	(13 129 004)	(59 148)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports gouvernementaux sur les immobilisations non amorties	**12 550 987**	-
RENTRÉES NETTES DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**5 818 151**	10 956 860
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**23 670 094**	12 713 234
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**29 488 245 $**	23 670 094 $

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

1. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto a d'abord été constituée le 1er novembre 2001 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*, la province d'Ontario étant alors son unique actionnaire. Le mandat de la Société est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme à long terme visant à améliorer l'aspect environnemental et à revitaliser l'économie du secteur riverain de Toronto. Le tableau qui suit décrit les conventions d'apport existantes aux termes desquelles Sa Majesté la Reine du chef du Canada (le « gouvernement du Canada »), Sa Majesté la Reine du chef de la province d'Ontario (la « province d'Ontario ») et la Cité de Toronto (collectivement, les « gouvernements ») ont convenu d'accorder à la Société les fonds nécessaires au paiement des coûts admissibles relativement aux activités de projets.

	Convention d'apport	Cité de Toronto	Province d'Ontario	Gouvernement du Canada	Total	Date d'échéance
1.	**Projets prioritaires**					
	Plan d'aménagement et stratégie d'affaires	1 000 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $	3 000 000 $	31 mars 2008
	Prolongement de la rue Front	56 666 667	56 666 667	56 666 667	170 000 000	31 mars 2008
	Deuxième plateforme de la station Union	19 333 333	19 333 333	19 333 333	58 000 000	31 mars 2008
	Évaluations environnementales de la rivière Lower Don	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	31 mars 2008
	Préparation de Portlands	20 233 333	20 233 333	20 233 333	60 700 000	31 mars 2008
	Total des projets prioritaires	**98 233 333 $**	**98 233 333 $**	**98 233 333 $**	**294 700 000 $**	
2.	**Projets principaux**					
	Rive du Harbourfront Centre	6 200 000 $	6 200 000 $	6 200 000 $	18 600 000 $	30 sept. 2006
	Parc Mimico	2 166 667	2 166 667	2 166 667	6 500 000	31 mars 2008
	Secteur riverain de Port Union	5 333 333	5 333 333	5 333 333	16 000 000	31 mars 2008
	Aménagement des environs	2 352 333	2 352 333	2 352 333	7 057 000	31 mars 2007
	Total des projets principaux	**16 052 333 $**	**16 052 333 $**	**16 052 333 $**	**48 157 000 $**	
3.	**Terrains du parc Commissioners**	**3 333 333 $**	**3 333 333 $**	**3 333 333 $**	**10 000 000 $**	31 mars 2006
4.	**Installations du cours d'eau Western Beaches**	**-**	**-**	**200 000**	**200 000**	30 sept. 2004
5.	**Installations du cours d'eau Western Beaches**	**4 000 000**	**4 000 000**	**19 000 000**	**27 000 000**	30 nov. 2006
6.	**Shakespeare Works**	**-**	**-**	**1 475 576**	**1 475 576**	30 sept. 2006
7.	**Parc Tommy Thompson**	**-**	**-**	**8 000 000**	**8 000 000**	31 mars 2008
8.	**Plan du parc du lac Ontario**	**-**	**-**	**1 000 000**	**1 000 000**	31 mars 2007
9.	**Embellissement permanent de Port Lands**	**2 580 000**	**2 580 000**	**10 000 000**	**15 160 000**	31 mars 2008
10.	**West Don Lands – Phase 1**	**54 410 000**	**24 290 000**	**-**	**78 700 000**	31 mars 2010
11.	**University for Peace**	**-**	**-**	**2 938 267**	**2 938 267**	1er déc. 2006
12.	**Acquisition de terrains stratégiques**	**-**	**-**	**13 237 906**	**13 237 906**	31 mars 2008
13.	**Terrains sportifs provisoires de Port Lands**	**-**	**-**	**5 000 000**	**5 000 000**	30 sept. 2006
14.	**Parc Don River – Phase 1**	**-**	**-**	**1 485 000**	**1 485 000**	31 mars 2008
15.	**Complexe sportif régional de PL – Phase 1**	**-**	**-**	**200 000**	**200 000**	30 juin 2006
		178 609 000 $	**148 489 000 $**	**180 155 749 $**	**507 253 749 $**	

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

1. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ (suite)

En vertu de la *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto* (la « *Loi* »), la Société a été prorogée à titre de personne morale sans capital-actions le 15 mai 2003. La Société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne.*

En vertu de la loi, les objets de la Société sont les suivants :

a) Mettre en œuvre un programme qui accroît la valeur économique, sociale et culturelle des biens-fonds situés dans le secteur riverain désigné et qui crée un secteur riverain accessible et dynamique pour le logement, le travail et les loisirs, et ce, d'une façon respectueuse de l'environnement et financièrement saine.

b) Faire en sorte que l'aménagement continu du secteur riverain désigné se poursuive de manière autosuffisante sur le plan financier.

c) Promouvoir et encourager la participation du secteur privé à l'aménagement du secteur riverain désigné.

d) Encourager le public à formuler des observations au sujet de l'aménagement du secteur riverain désigné.

e) Se livrer aux autres activités que prescrivent les règlements.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

La Société utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports gouvernementaux. En vertu de cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Apports à recevoir et apports reportés

Les engagements gouvernementaux relatifs aux apports annuels en vertu des conventions d'apport signées que la Société n'a pas encore reçus sont comptabilisés à titre d'apports à recevoir lorsque le montant peut être déterminé et que la réception finale est probable.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Apports à recevoir et apports reportés (suite)

En vertu de la convention d'apport, les apports gouvernementaux peuvent être affectés uniquement au remboursement des frais admissibles relativement aux activités de projets, conformément aux définitions énoncées dans les conventions. Par conséquent, tous les fonds non dépensés sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Les apports gouvernementaux affectés à l'achat d'immobilisations amorties sont reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties sont constatés à titre d'apport direct dans l'actif net.

d) Constatation des dépenses engagées par les bénéficiaires admissibles

La Société a signé des ententes avec les bénéficiaires admissibles chargés de la gestion des divers projets du secteur riverain de Toronto. Les dépenses relatives à ces projets sont comptabilisées dans les états financiers de la Société selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction des demandes de financement présentées par les bénéficiaires admissibles, conformément aux plans de travaux approuvés.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Mobilier et agencements	Cinq ans
Matériel	Cinq ans
Matériel informatique et logiciels	Trois ans
Améliorations locatives	Cinq ans

Les améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie estimative d'un actif sont capitalisées. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les coûts en capital que la Société a engagés sur les actifs à l'égard desquels elle ne possède pas de titres de propriété sont passés en charges.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Impôts sur les bénéfices

La Société bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'alinéa 149(1)(d.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

h) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations en vertu des régimes d'avantages sociaux des employés et les coûts y afférents, déduction faite des actifs des régimes. La Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des employés.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur.
- Des gains ou des pertes actuariels découlent de l'écart entre le taux de rendement réel à long terme des actifs du régime sur l'exercice ou résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui servent à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des employés actifs. La durée de service résiduelle moyenne des employés actifs qui devraient normalement toucher des prestations en vertu du régime est de sept ans.

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

3. APPORTS À RECEVOIR

	2006	2005
Gouvernement du Canada	**3 801 427 $**	- $

Les apports à recevoir du gouvernement du Canada ont trait au financement à recevoir au 31 mars 2006 pour le cours d'eau Western Beaches (2 899 000 $) et Shakespeare Works (902 427 $).

4. IMMOBILISATIONS

	2006			2005
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Terrain	**12 990 422 $**	**- $**	**12 990 422 $**	- $
Améliorations locatives	**157 500**	**124 883**	**32 617**	82 987
Mobilier et agencements	**352 675**	**256 229**	**96 446**	166 510
Matériel informatique et logiciels	**329 461**	**186 124**	**143 337**	75 058
Matériel	**38 301**	**21 128**	**17 173**	17 494
	13 868 359 $	**588 364 $**	**13 279 995 $**	342 049 $

5. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, qui totalisent 137 142 $ (néant $ au 31 mars 2005), représentent la tranche de l'assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement que la Société a payée d'avance. La protection de la Société est d'une durée de dix ans et prend fin le 22 septembre 2015. Le coût total est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les autres actifs se présentent comme suit :

	2006	2005
Total des autres actifs	**137 142 $**	- $
Moins la tranche à court terme	**14 470**	-
Tranche à long terme	**122 672 $**	- $

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2006	2005
Créditeurs :		
Bénéficiaires admissibles	**1 794 580 $**	349 343 $
Autres	**614 895**	387 996
Charges à payer :		
Bénéficiaires admissibles	**10 004 517**	6 376 776
Autres	**1 131 601**	2 022 040
Retenues de garantie à payer	**1 705 693**	-
	15 251 286 $	9 136 155 $

Les charges à payer à des bénéficiaires admissibles comprennent un montant de 4 408 914 $ (4 695 873 $ au 31 mars 2005) pour l'achèvement de l'acquisition d'une propriété afférente au prolongement de la rue Front. Aux termes de la convention d'apport, la Société n'est pas autorisée à verser de paiement au bénéficiaire admissible, soit la Cité de Toronto, tant que le processus d'approbation de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ne sera pas terminé.

7. AUTRES PASSIFS

Dans le cadre de la convention d'achat-vente (la « convention ») datée du 31 août 2005 pour la propriété située au 7 Queens Quay East, la Société a signé un bail foncier afin de louer la propriété au vendeur (locataire) pour une période de 17 mois, qui prend fin le 21 février 2007. Aux termes du bail, pour un loyer de base de 1 $ versé à la Société, le vendeur (locataire) a le droit de toucher tous les produits nets tirés de la propriété et doit assumer tous les frais d'exploitation tels que les services publics et les impôts fonciers. La Société peut mettre fin au bail foncier 45 jours après en avoir avisé le vendeur. Si la Société met fin au bail de façon anticipée, elle sera responsable des pertes de produits nets du vendeur (locataire).

Le total des produits nets se chiffrant à 696 000 $ que la Société a cédés ont été inclus dans le coût du terrain dans les immobilisations et ont également été constatés à titre de passif dans les autres passifs. Le passif représente les produits nets tirés du terrain avant son aménagement et est amorti en diminution du coût du terrain sur la durée du bail foncier.

Au 31 mars 2006, les autres passifs comprennent le solde non amorti des produits locatifs nets que la Société a cédés.

	2006	2005
Autres passifs, solde d'ouverture	**- $**	- $
Produits nets cédés au moment de l'acquisition du terrain	**696 000**	-
Amortissement du coût du terrain	**(256 565)**	-
Autres passifs, solde de clôture	**439 435 $**	- $

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports gouvernementaux qui n'ont pas été affectés aux coûts admissibles au 31 mars 2006, ainsi que les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations.

	2006	2005
Charges d'exercices futurs		
Solde au début	**14 928 564 $**	5 322 162 $
Apports additionnels reçus	**49 149 162**	30 232 207
Moins les montants constatés à titre de produits	**(45 994 466)**	(20 625 805)
Solde à la fin	**18 083 260**	14 928 564
Apports en capital		
Solde au début	**342 049**	464 754
Apports additionnels reçus	**13 160 178**	39 238
Moins les apports directs à l'actif net	**(12 550 987)**	-
Moins le montant amorti dans les produits	**(222 232)**	(161 943)
Solde à la fin	**729 008**	342 049
	18 812 268 $	15 270 613 $

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

9. APPORTS GOUVERNEMENTAUX

Les apports gouvernementaux sont fondés sur chaque ordre de gouvernement qui partage une partie des coûts admissibles, déduction faite des autres sources de revenu, conformément aux conventions d'apport.

	2006	2005	Entrée en vigueur jusqu'au 31 mars 2006
Apports gouvernementaux			
Gouvernement du Canada	**35 375 466 $**	12 831 719 $	62 141 741 $
Province d'Ontario	**12 462 283**	7 601 977	39 028 561
Cité de Toronto	**14 471 591**	9 837 748	41 000 339
	62 309 340	30 271 444	142 170 641
Ajouter les apports reportés d'ouverture			
Gouvernement du Canada	**4 634 859**	-	-
Province d'Ontario	**5 285 081**	4 030 108	-
Cité de Toronto	**5 350 673**	1 756 808	-
	15 270 613	5 786 916	-
Moins les apports pour l'acquisition de terrains			
Gouvernement du Canada	**(12 550 987)**	-	(12 550 987)
Moins les apports reportés à la clôture			
Gouvernement du Canada	**(4 709 799)**	(4 634 859)	(4 709 799)
Province d'Ontario	**(5 546 784)**	(5 285 081)	(5 546 784)
Cité de Toronto	**(8 555 685)**	(5 350 673)	(8 555 685)
	(18 812 268)	(15 270 613)	(18 812 268)
Apports gouvernementaux constatés à titre de produits			
Gouvernement du Canada	**22 749 539**	8 196 861	44 880 955
Province d'Ontario	**12 200 580**	6 347 004	33 481 777
Cité de Toronto	**11 266 579**	6 243 883	32 444 654
	46 216 698 $	20 787 748 $	110 807 386 $

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

10. FRAIS DES BÉNÉFICIAIRES ADMISSIBLES

La Société a signé des ententes avec les bénéficiaires admissibles qui sont responsables de la gestion des divers projets du secteur riverain de Toronto. Aux termes de ces ententes, la Société ne peut devenir propriétaire du projet ni assurer la continuité de la responsabilité opérationnelle après son achèvement.

La Société a versé ou a accumulé les coûts admissibles conformément aux ententes avec les bénéficiaires admissibles, comme suit. Ces coûts (recouvrements), exception faite des frais de la Société pour ces projets, se présentent comme suit :

	2006	2005
Cité de Toronto		
Prolongement de la rue Front	**(286 959) $**	- $
Toronto Transit Commission		
Deuxième plateforme de la station Union	**350 250**	371 871
Évaluation environnementale	**38 000**	-
Office de la protection de la nature de Toronto et de la région		
Évaluation environnementale de la rivière Lower Don	**447 243**	545 264
Parc Mimico	**2 594 481**	619 669
Parc de la rive de Port Union	**2 656 129**	2 247 284
Installations du cours d'eau Western Beaches	**18 181 076**	50 000
Parc Tommy Thompson	**383 013**	-
West Don Lands – Phase 1	**1 530 090**	-
Société immobilière du Canada		
Améliorations de la plage Cherry	**(5 000)**	295 018
Cadre de travail pour les mesures correctives à l'égard des sols		
Toronto Economic Development Corporation		
Aménagement et nettoyage de Port Lands	**-**	153 022
Embellissement permanent de Port Lands	**369 272**	-
Harbourfront Corporation		
Rive du Harbourfront Centre	**5 026 739**	6 379 538
Shakespeare Works	**896 709**	350 175
University for Peace	**480 332**	-
	32 661 375 $	11 011 841 $

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

11. RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société se présente comme suit :

	Salaire / jetons de présence	Primes	Avantages sociaux futurs et autres
Président	150 000 $	- $	- $
Président et chef de la direction	300 000 $	Jusqu'à 75 000 $	85 000 $
Directeur des services financiers	238 700 $	Jusqu'à 47 740 $	- $
Administrateurs	5 000 $	- $	500 $ par réunion

De plus, le président, le président et chef de la direction ainsi que le directeur des services financiers ont le droit de participer au programme d'avantages sociaux de la Société.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre un régime de retraite agréé connu sous l'appellation « The Pension Plan for Presidents of TWRC » (régime de retraite à l'intention des présidents de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto) (le « régime »). Le régime est un régime de retraite à prestations déterminées qui a été transféré de l'ancien employeur du président à la Société, conformément au contrat de travail du président. Le régime a été enregistré au nom de la Société le 21 avril 2003, sans actif ni passif, jusqu'au 1er janvier 2005, date à laquelle l'ancien employeur du président les a transférés à la Société. Le régime offre des prestations de retraite en fonction des années de service et du salaire moyen en fin de carrière.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque exercice. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 mars 2006. La dernière évaluation effectuée aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 21 avril 2003.

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime et du montant comptabilisé dans les états financiers se présente comme suit :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées	**1 136 188 $**	850 706 $
Juste valeur des actifs du régime	**924 173**	898 430
Situation de capitalisation – (déficit) excédent du régime	**(212 015)**	47 724
Perte (gain) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	**200 751**	(27 814)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	**(11 264) $**	19 910 $

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les renseignements relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées, au début	**850 706 $**	- $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**31 886**	24 563
Transfert des coûts des services passés	**-**	826 143
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	**39 717**	46 789
Perte (gain) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	**213 879**	(46 789)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin	**1 136 188 $**	850 706 $

La charge nette liée au régime pour l'exercice est déterminée comme suit :

	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**31 886 $**	24 563 $
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	**39 717**	46 789
Rendement prévu des actifs du régime	**(40 429)**	(24 553)
Charge liée au régime	**31 174 $**	46 799 $

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2006	2005
Taux d'actualisation	**4,50 %**	5,50 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	**4,50 %**	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	**2,50 %**	2,50 %

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

13. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à effectuer des paiements en vertu de contrats de location-exploitation pour du matériel et des locaux à bureaux jusqu'à la fin de 2012 pour un montant totalisant 1 300 620 $. Les paiements annuels des cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

2007	366 941 $
2008	219 474
2009	198 781
2010	219 891
2011	235 723
Par la suite	59 810
	1 300 620 $

De plus, la Société a d'autres engagements totalisant 48 334 000 $ qui comprennent des contrats signés directement par la Société ou des ententes de prestations avec les bénéficiaires admissibles responsables de la gestion de divers projets du secteur riverain de Toronto.

Le 17 février 2006, la Société a signé une entente principale avec un tiers relativement à une opération touchant un terrain stratégique. Aux termes de l'entente, la Société doit verser un dépôt de 23 161 180 $. Ce dépôt, qui sera garanti par le tiers au moyen d'une lettre de crédit, est entièrement remboursable à la Société, sous réserve de certaines conditions. Le paiement de ce dépôt est conditionnel à la réception par la Société de l'approbation et du financement du gouvernement fédéral d'ici le 5 mai 2006. Étant donné que ces derniers n'ont pas été reçus au 5 mai 2006, l'entente a pris fin après la clôture de l'exercice.

14. GARANTIES

a) Aux termes de la convention d'apport, la Société doit indemniser la Cité de Toronto, la province d'Ontario et le gouvernement du Canada ainsi que leurs représentants, employés et agents respectifs des obligations à l'égard d'une poursuite relativement à des blessures, des dommages ou une perte de propriété, une perte économique ou une atteinte aux droits découlant directement ou indirectement :

   i) d'un projet;
   ii) de l'exécution d'un contrat ou de la violation de toute modalité;
   iii) de toute omission, acte volontaire ou de négligence de la part des dirigeants, des employés ou des agents de la Société.

   L'indemnisation s'étend à tous les coûts et obligations qui pourraient être engagés par l'ordre de gouvernement par suite de la nomination de membres au conseil d'administration de la Société, que la Société agisse à titre d'agent ou assume des obligations au nom de cet ordre de gouvernement.

   La Société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la Société de toute obligation selon les modalités susmentionnées.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2006

14. GARANTIES (suite)

La Société exige que tous les tiers entrepreneurs indemnisent chaque ordre de gouvernement et la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, ses dirigeants, ses employés et ses agents de toute obligation et réclamation pouvant être causée ou découlant des situations suivantes :

i) violation de toute modalité du contrat par le tiers entrepreneur ou ses dirigeants, ses employés ou ses agents; ou
ii) toute omission, acte volontaire ou de négligence de la part des dirigeants, des employés ou des agents du tiers entrepreneur relativement au projet.

b) Aux termes de l'entente de prestation conclue avec chaque bénéficiaire admissible, la Société indemnisera le bénéficiaire admissible et ses dirigeants, ses employés et ses agents de toute réclamation relative à une perte découlant des situations suivantes :

i) toute violation par la Société à l'égard de l'entente de prestation, de documents ou de certificats fournis conformément à la convention; ou
ii) toute omission, acte volontaire ou de négligence de la part des dirigeants, des employés ou des agents de la Société relativement au projet.

La nature de l'indemnisation empêche la Société d'effectuer une estimation raisonnable de l'obligation maximale potentielle à laquelle elle pourrait être exposée. Toutefois, la direction tente de mitiger l'exposition de la Société en vertu de ces indemnisations au moyen de l'achat d'assurance à l'intention des administrateurs et des dirigeants, de la répartition du risque aux bénéficiaires admissibles et aux entrepreneurs (décrit ci-dessus) et par l'application des politiques et des procédures de la Société et des bénéficiaires admissibles, ainsi que de la surveillance accrue lorsque cela s'avère nécessaire.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Annexe A – Tableau des activités financières par projet
Exercice terminé le 31 mars 2006
(non vérifié)

	PROJETS PRIORITAIRES[1]			PROJETS PRINCIPAUX[2]			PROJETS DE TERRAINS[3]			WESTERN BEACHES			PARCS, ESPACES VERTS ET PROJETS RÉCRÉATIFS[4]		
	2006	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006
PRODUITS															
Apports gouvernementaux															
Gouvernement du Canada	**2 257 421 $**	3 254 936 $	13 156 293 $	**3 179 426 $**	7 258 476 $	11 079 373 $	**13 483 878 $**	1 333 333 $	14 817 538 $	**10 778 522 $**	550 000 $	11 328 522 $	**3 653 043 $**	2 025 000 $	5 678 043 $
Province d'Ontario	**(1 387 924)**	2 575 569	11 602 429	**5 131 687**	3 268 222	13 031 633	**(22 319)**	1 333 333	1 311 341	**2 568 296**	550 000	3 118 296	-	-	-
Cité de Toronto	**1 559 779**	2 340 227	14 021 440	**4 047 995**	2 816 206	11 462 339	-	3 333 333	3 333 333	**4 000 000**	-	4 000 000	-	-	-
	2 429 276	8 170 732	38 780 162	**12 359 108**	13 342 904	35 573 345	**13 461 559**	5 999 999	19 462 212	**17 346 818**	1 100 000	18 446 818	**3 653 043**	2 025 000	5 678 043
Moins les apports pour l'acquisition de terrains	-	-	-	-	-	-	**(12 550 987)**	-	(12 550 987)	-	-	-	-	-	-
Diminution (augmentation) des apports reportés liés à des exercices futurs	**(629 059)**	(2 796 076)	(4 058 175)	**(701 803)**	451 923	(3 845 734)	**(556 264)**	(5 667 529)	(6 224 447)	**1 634 346**	(408 853)	1 225 493	**(1 542 020)**	(1 657 655)	(3 199 675)
Apports gouvernementaux nets	**1 800 217**	5 374 656	34 721 987	**11 657 305**	13 794 827	31 727 611	**354 308**	332 470	686 778	**18 981 164**	691 147	19 672 311	**2 111 023**	367 345	2 478 368
Participations et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 800 217	5 374 656	34 721 987	**11 657 305**	13 794 827	31 727 611	**354 308**	332 470	686 778	**18 981 164**	691 147	19 672 311	**2 111 023**	367 345	2 478 368
CHARGES															
Frais des bénéficiaires admissibles															
Frais de construction/de mise en œuvre	**(17 115)**	438 821	1 505 078	**7 010 256**	7 759 335	18 687 027	-	-	-	**17 431 002**	-	17 431 002	**973 485**	336 575	1 310 060
Frais d'acquisition d'immobilisations	**(286 959)**	-	13 874 554	**2 652 284**	646 761	3 705 969	-	-	-	**31 738**	-	31 738	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	**705 355**	819 522	4 542 994	**312 556**	604 884	1 782 644	-	-	-	**181 738**	-	181 738	**33 959**	-	33 959
Frais de gestion de projet et autres frais internes	**142 252**	106 831	992 732	**302 252**	235 512	1 079 763	-	-	-	**536 599**	50 000	586 599	**302 610**	13 600	316 210
Autres	-	-	87 395	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**450 000**	-	450 000
	543 533	1 365 174	21 002 753	**10 277 348**	9 246 492	25 255 403	-	-	-	**18 181 077**	50 000	18 231 077	**1 760 054**	350 175	2 110 229
Frais de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto															
Frais de gestion du programme	**518 405**	957 974	5 201 984	**278 312**	445 244	1 279 672	**48 635**	86 332	134 966	**73 484**	74 571	148 055	**231 321**	13 743	245 063
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	**260 580**	331 185	2 096 721	**458 806**	1 179 458	2 967 418	**56 069**	53 394	109 463	**577 952**	530 071	1 108 023	**98 938**	-	98 938
Frais juridiques	**4 538**	83 553	613 937	**169 052**	105 119	406 461	**236 225**	124 299	360 524	**70 707**	2 581	73 288	**6 440**	-	6 440
Frais de construction / de mise en œuvre	**304 798**	27 325	332 123	**105 112**	-	105 114	**4 430**	-	4 430	**58**	-	58	-	-	-
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	**3 273**	4 772	945 125	**39 750**	66 061	171 912	**(33 637)**	41 800	8 163	-	-	-	-	-	-
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	**9 177**	3 836	23 674	**37 485**	(8 139)	56 367	**12 647**	75	12 722	**8 950**	1 824	10 774	**603**	86	690
Frais de communications et de consultation publique	**131 157**	137 227	585 321	**56 767**	105 024	332 270	**16 129**	103	16 233	**32 367**	4 380	36 748	**13 073**	3 338	16 411
Amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	200 857	3 355 926	-	195 969	525 162	-	24 153	24 153	-	21 697	21 697	-	-	-
	1 231 928	1 746 729	13 154 811	**1 145 284**	2 088 736	5 844 376	**340 498**	330 156	670 654	**763 518**	635 124	1 398 643	**350 375**	17 167	367 542
TPS non recouvrable	**24 756**	(46 118)	564 423	**234 673**	284 091	627 832	**13 810**	2 314	16 124	**36 569**	6 023	42 591	**594**	3	597
	1 800 217	3 065 785	34 721 987	**11 657 305**	11 619 319	31 727 611	**354 308**	332 470	686 778	**18 981 164**	691 147	19 672 311	**2 111 023**	367 345	2 478 368

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Annexe A – Tableau des activités financières par projet (suite)
Exercice terminé le 31 mars 2006
(non vérifié)

	PROJETS PRIORITAIRES[1]			PROJETS PRINCIPAUX[2]			PROJETS DE TERRAINS[3]			WESTERN BEACHES			PARCS, ESPACES VERTS ET PROJETS RÉCRÉATIFS[4]		
	2006	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	2 308 871	-	-	2 175 508	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX POUR ACQUISITION DE TERRAINS	-	-	-	-	-	-	**12 550 987**	-	12 550 987	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	**- $**	2 308 871 $	- $	**- $**	2 175 508 $	- $	**12 550 987 $**	- $	12 550 987 $	**- $**	- $	- $	**- $**	- $	- $

[1] Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, deuxième plateforme de la station Union, évaluations environnementales de la rivière Lower Don et préparation de Portlands
[2] Projets principaux : rive du Harbourfront Centre, parc Mimico, secteur riverain de Port Union et aménagement des environs.
[3] Projets de terrains : parc Commissionners et acquisition de terrains stratégiques
[4] Parcs, espaces verts et projets récréatifs : parc Tommy Thompson, plan du parc du lac Ontario, parc Don River – Phase 1, terrains sportifs provisoires de Port Lands, complexe sportif régional de Port Lands, Shakespeare Works et University for Peace
[5] Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Annexe A – Tableau des activités financières par projet (suite)
Exercice terminé le 31 mars 2006
(non vérifié)

	EMBELLISSEMENT PERMANENT DE PORT LANDS			WEST DON LANDS – PHASE[1]			AUTRES PROJETS[5]			SOCIÉTÉ			TOTAL GÉNÉRAL		
	2006	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	2006	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	2006	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	2006	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	2006	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006
PRODUITS															
Apports gouvernementaux															
Gouvernement du Canada	**1 635 698** $	- $	1 635 698 $	**(223 000)** $	223 000 $	- $	- $	(2 762) $	- $	**610 478** $	(1 810 264) $	4 446 274 $	**35 375 466** $	12 831 719 $	62 141 741
Province d'Ontario	**547 691**	-	547 691	**3 842 165**	223 000	4 065 165	-	(4 494)	-	**1 782 687**	(343 653)	5 352 006	**12 462 283**	7 601 977	39 028 561
Cité de Toronto	**547 690**	-	547 690	**4 533 399**	92 089	4 625 488	-	(2 762)	-	**(217 271)**	1 258 655	3 010 049	**14 471 591**	9 837 748	41 000 339
	2 731 079	-	2 731 079	**8 152 564**	538 089	8 690 653	-	(10 018)	-	**2 175 894**	(895 262)	12 808 329	**62 309 340**	30 271 444	142 170 641
Moins les apports pour l'acquisition de terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**(12 550 987)**	-	(12 550 987)
Diminution (augmentation) des apports reportés liés à des exercices futurs	**(1 555 863)**	-	(1 555 863)	**(4 074 972)**	(476 593)	(4 551 565)	**484 919**	10 018	494 782	**3 399 061**	1 061 069	2 902 916	**(3 541 655)**	(9 483 696)	(18 812 268)
Apports gouvernementaux nets	**1 175 216**	-	1 175 216	**4 077 592**	61 496	4 139 088	**484 919**	-	494 782	**5 574 955**	165 807	15 711 245	**46 216 698**	20 787 748	110 807 386
Participations et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**591 079**	322 071	1 179 367	**591 079**	322 071	1 179 367
	1 175 216	-	1 175 216	**4 077 592**	61 496	4 139 088	**484 919**	-	494 782	**6 166 034**	487 878	16 890 612	**46 807 777**	21 109 819	111 986 753
CHARGES															
Frais des bénéficiaires admissibles															
Frais de construction / de mise en œuvre	**122 540**	-	122 540	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**25 520 168**	8 534 731	39 055 707
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	**381 261**	-	381 261	-	-	-	-	-	-	**2 778 324**	646 761	17 993 522
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	**212 732**	-	212 732	**755 909**	-	755 909	-	-	-	-	-	-	**2 202 249**	1 424 406	7 509 976
Frais de gestion de projet et autres frais internes	**34 000**	-	34 000	**392 921**	-	392 921	-	-	-	-	-	-	**1 710 634**	405 943	3 402 225
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**450 000**	-	537 395
	369 272	-	369 272	**1 530 091**	-	1 530 091	-	-	-	-	-	-	**32 661 375**	11 011 841	68 498 825
Frais de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto															
Frais de gestion du programme	**205 983**	-	205 983	**1 370 371**	45 516	1 415 886	**80 225**	-	80 225	**272 478**	392 262	1 757 917	**3 079 214**	2 015 642	10 469 751
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	**232**	-	232	-	-	-	**2 998 678**	2 552 450	7 906 112	**2 998 910**	2 552 450	7 906 344
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	**217 280**	-	217 280	**190 336**	-	190 336	**80 917**	-	89 517	**126 326**	78 777	793 739	**2 067 204**	2 172 885	7 671 435
Frais juridiques	**18 671**	-	18 671	**518 073**	-	518 073	**246 780**	-	246 780	**567 776**	477 083	3 257 007	**1 838 262**	792 635	5 501 181
Frais de construction / de mise en œuvre	**334 258**	-	334 258	**204 622**	-	204 622	**42 968**	-	42 968	**1 735**	-	1 733	**997 981**	27 325	1 025 306
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	-	-	-	**141 564**	1 750	143 314	-	-	-	**812 548**	494 850	2 837 376	**963 498**	609 233	4 105 890
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	**1 266**	-	1 266	**33 065**	-	33 065	**11 472**	-	11 472	**691 284**	590 623	2 339 090	**805 948**	588 305	2 489 120
Frais de communications et de consultation publique	**12 861**	-	12 861	**54 722**	-	54 722	**12 491**	-	12 491	**274 773**	89 936	1 021 161	**604 340**	340 008	2 088 218
Amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**222 232**	161 943	589 488	**222 232**	161 943	589 488
Attribution du siège social	-	-	-	-	14 169	14 169	**(661)**	-	-	**661**	(456 845)	(3 941 107)	-	-	-
	790 319	-	790 319	**2 512 985**	61 435	2 574 419	**474 192**	-	483 453	**5 968 491**	4 381 079	16 562 516	**13 577 589**	9 260 426	41 846 733
TPS non recouvrable	**15 625**	-	15 625	**34 516**	61	34 578	**10 727**	-	11 329	**197 543**	(408 457)	328 096	**568 813**	(162 083)	1 641 195
	1 175 216	-	1 175 216	**4 077 592**	61 496	4 139 088	**484 919**	-	494 782	**6 166 034**	3 972 622	16 890 612	**46 807 777**	20 110 184	111 986 753

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Annexe A – Tableau des activités financières par projet (suite)
Exercice terminé le 31 mars 2006
(non vérifié)

	EMBELLISSEMENT PERMANENT DE PORT LANDS			WEST DON LANDS – PHASE[1]			AUTRES PROJETS[5]			SOCIÉTÉ			TOTAL GÉNÉRAL		
	2006	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006	**2006**	2005	En vigueur jusqu'au 31 mars 2006
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 484 744)	-	-	999 635	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(999 635)	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX POUR ACQUISITION DE TERRAINS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**12 550 987**	-	12 550 987
ACTIF NET À LA FIN	**- $**	- $	- $	**- $**	- $	- $	**- $**	- $	- $	**- $**	(3 484 744) $	- $	**12 550 987 $**	- $	12 550 987 $

[1] Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, deuxième plateforme de la station Union, évaluations environnementales de la rivière Lower Don et préparation de Portlands
[2] Projets principaux : rive du Harbourfront Centre, parc Mimico, secteur riverain de Port Union et aménagement des environs
[3] Projets de terrains : parc Commissionners et acquisition de terrains stratégiques
[4] Parcs, espaces verts et projets récréatifs : parc Tommy Thompson, plan du parc du lac Ontario, parc Don River – Phase 1, terrains sportifs provisoires de Port Lands, complexe sportif régional de Port Lands, Shakespeare Works et University for Peace
[5] Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront

KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 3300 Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Toronto ON M5L 1B2
Canada

Telephone (416) 777-8500
Fax (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et au ministre du Tourisme et des Loisirs

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'insuffisance et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 5 juin 2006

KPMG LLP, a Canadian limited liability partnership is the Canadian

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	3 278 283 $	2 342 069 $
Encaisse destinée à des projets d'immobilisations	920 000	564 000
Acomptes des clients	7 676 176	6 797 773
Débiteurs	2 710 164	2 109 947
Stocks	384 388	318 133
Charges payées d'avance	355 802	555 639
	15 324 813	12 687 561
Immobilisations (note 2)	128 199 433	129 227 009
Avantages sociaux futurs (note 5)	886 700	1 140 600
	144 410 946 $	143 055 170 $
Passif et insuffisance		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 674 789 $	4 413 390 $
Produits reportés	7 676 176	6 797 773
	12 350 965	11 211 163
Insuffisance	(10 790 724)	(11 006 698)
Surplus d'apport (note 3)	142 850 705	142 850 705
Engagements (note 4)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 3)		
	144 410 946 $	143 055 170 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Produits		
Aliments et boissons	21 693 990 $	19 339 201 $
Location d'installations	12 945 053	11 471 067
Stationnement	6 090 533	5 439 900
Autres	7 970 636	6 935 216
	48 700 212 $	43 185 384 $
Bénéfice d'exploitation brut	28 429 964 $	25 078 049 $
Charges d'exploitation	18 229 018	17 146 751
Bénéfice d'exploitation net	10 200 946	7 931 298
Amortissement, déduction faite de la réaffectation aux charges d'exploitation de 152 792 $ (117 204 $ en 2005) à l'égard du parc de stationnement	4 584 972	4 503 028
Gain net sur les avantages sociaux futurs (note 5)	–	725 400
Bénéfice net	5 615 974 $	4 153 670 $

État de l'insuffisance

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Insuffisance au début de l'exercice	(11 006 698)$	(10 910 368)$
Bénéfice net	5 615 974	4 153 670
Distribution à l'Office ontarien de financement	(5 400 000)	(4 250 000)
Insuffisance à la fin de l'exercice	(10 790 724)$	(11 006 698)$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	5 615 974 $	4 153 670 $
Amortissement, sans effet sur l'encaisse	4 737 764	4 620 232
	10 353 738	8 773 902
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Débiteurs	(600 217)	(9 764)
Stocks	(66 255)	15 816
Charges payées d'avance	199 837	(123 932)
Avantages sociaux futurs	253 900	(594 000)
Créditeurs et charges à payer	261 399	(751 274)
	10 402 402	7 310 748
Financement		
Distribution à l'Office ontarien de financement	(5 400 000)	(4 250 000)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(3 710 188)	(2 680 332)
Augmentation de l'encaisse	1 292 214	380 416
Encaisse au début de l'exercice	2 906 069	2 525 653
Encaisse à la fin de l'exercice	4 198 283 $	2 906 069 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») est une entreprise d'État sous l'autorité du ministre du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto de 1988*. La Société est également considérée comme un organisme de la Couronne en vertu de cette loi et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons du consommateur ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent la location d'installations, la vente d'aliments et de boissons et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les frais d'annulation sont constatés lorsque l'événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

c) Immobilisations

Les immobilisations financées par des subventions gouvernementales sont inscrites déduction faite de telles subventions.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque la survenance d'événements ou de changements de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La possibilité de recouvrement des immobilisations destinées à être détenues et utilisées est évaluée en comparant leur valeur comptable aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qu'elles devraient générer. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure aux flux de trésorerie futurs estimatifs, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'immobilisation est alors constatée.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. Principales conventions comptables (suite)

L'amortissement des immobilisations est imputé linéairement sur les durées d'utilisation prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	3 à 10 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans

d) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

e) Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, de l'encaisse destinée à des projets d'immobilisations, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse un certain nombre d'estimations et qu'elle pose diverses hypothèses qui auront une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

2. Immobilisations

			2006	2005
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments	217 623 170 $	37 972 555 $	179 650 615 $	185 440 971 $
Mobilier, agencements et matériel informatique	18 846 741	13 545 910	5 300 831	3 751 641
Améliorations locatives	29 139 655	28 287 966	851 689	287 482
	265 609 566	79 806 431	185 803 135	189 480 094
Soustraire les subventions gouvernementales	85 914 604	28 310 902	57 603 702	60 253 085
	179 694 962 $	51 495 529 $	128 199 433 $	129 227 009 $

3. Surplus d'apport

	2006	2005
Surplus d'apport, au début et à la fin de l'exercice	142 850 705 $	142 850 705 $

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

3. Surplus d'apport (suite)

La Société a convenu d'effectuer un paiement de distribution minimal annuel à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 $, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF. Le conseil d'administration a approuvé un paiement de distribution d'un montant de 5 650 000 $ (4 250 000 $ en 2005) à l'OOF. La Société avait remis 5 000 000 $ de ce montant au 30 mars 2006, et le montant résiduel de 650 000 $ a été remis postérieurement à la fin de l'exercice, le 28 avril 2006.

Le 5 mai 2005, la Société a versé une distribution supplémentaire de 400 000 $ à l'OOF se rapportant à l'exercice 2005.

4. Engagements

La Société s'est engagée à faire des distributions annuelles minimales à l'OOF, tel qu'il est indiqué à la note 3, de même qu'à verser des loyers annuels minimums (y compris diverses estimations relatives aux frais accessoires) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des espaces de stationnement, des bureaux, des véhicules, du matériel informatique et du matériel comme suit :

2006	5 524 931 $
2007	5 559 635
2008	5 626 252
2009	5 708 323
2010	5 794 497
Par la suite	357 783 292
	385 996 930 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées. Les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. En outre, certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminés à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite s'effectue selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui intègre les hypothèses les plus probables de la direction quant aux niveaux des salaires futurs, aux variations des autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des salariés et à d'autres facteurs actuariels). La date de mesure des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de fin d'exercice de la Société, et la mesure du régime de retraite à prestations déterminées se fait le 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles des régimes d'avantages sociaux à des fins de financement (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

i) régime enregistré de retraite à prestations déterminées - 31 décembre 2004 (31 décembre 2007);

ii) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi - 31 mars 2004 (31 mars 2007);

iii) convention de retraite - 31 mars 2006 (31 mars 2007).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu des actifs des régimes pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs qui excèdent 10 % du plus élevé des deux montants suivants, soit le solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 2 182 500 $ (125 000 $ en 2005) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de financement est compensé par des pertes actuarielles nettes non amorties de 3 069 200 $ (1 265 600 $ en 2005); il en résulte un actif des avantages sociaux futurs de 886 700 $ (1 140 600 $ en 2005) inscrits dans les états financiers. Au cours de l'exercice 2005, la Société a procédé à une analyse pour déterminer lesquels des salariés étaient admissibles aux autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Cette analyse a mené à une modification des estimations faites par la direction et à une réduction de l'obligation au titre des prestations constituées. Un gain de 854 300 $ a donc été constaté au cours de l'exercice antérieur, montant représentant la différence entre le gain brut de 1 008 900 $ et la perte actuarielle non amortie de l'exercice de 154 600 $.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Le 1er janvier 2005, la Société a également mis sur pied un régime enregistré de retraite à cotisations déterminées pour ses nouveaux travailleurs horaires et salariés admissibles. Elle a offert à ses salariés actuels la possibilité de demeurer membres du régime à prestations déterminées ou de devenir membres du régime à cotisations déterminées. Parmi les 259 salariés participant au régime enregistré de retraite à prestations déterminées, 63 ont accepté l'offre de la Société et ont changé de régime pour passer au régime enregistré de retraite à cotisations déterminées. Ces changements, effectués au cours de l'exercice antérieur, ont entraîné un règlement de l'obligation au titre des prestations constituées et une réduction équivalente des actifs du régime enregistré de retraite à prestations déterminées, et la Société a comptabilisé la perte actuarielle nette non amortie de 128 900 $. Au cours de l'exercice antérieur, un gain net de 725 400 $ a donc été enregistré, en tenant compte du gain découlant du changement dans les estimations mentionné précédemment et de la perte actuarielle non amortie. La conversion des salariés au nouveau régime a été approuvée par la Commission des services financiers de l'Ontario. Actuellement, 188 employés participent au régime à prestations déterminées et 108 participent au régime à cotisations déterminées.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Actifs des régimes				
Valeur marchande au début de l'exercice	10 159 000 $	580 700 $	9 499 400 $	655 100 $
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	491 200	38 000	834 000	(17 800)
Cotisations de l'employeur	695 700	38 600	830 400	10 400
Cotisations des salariés	230 000	–	302 700	–
Prestations versées	(346 900)	(68 200)	(200 600)	(67 000)
Règlement	–	–	(1 106 900)	–
Valeur marchande à la fin de l'exercice	11 229 000 $	589 100 $	10 159 000 $	580 700 $
Obligations découlant des régimes				
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	9 968 200 $	896 500 $	9 036 600 $	1 762 800 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 006 600	52 700	1 092 700	42 700
Intérêts débiteurs	675 100	56 000	651 900	53 500
Prestations versées	(346 900)	(68 200)	(200 600)	(67 000)
Règlement	–	–	(1 101 900)	–
Pertes actuarielles	1 596 700	157 200	489 500	38 400
Compressions	–	–	–	(1 008 900)
Coût des services passés	–	–	–	75 000
Modifications apportées aux régimes	–	6 700	–	–
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	12 899 700 $	1 100 900 $	9 968 200 $	896 500 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Avantages sociaux futurs (suite)

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Excédent (déficit) des régimes				
Valeur marchande, moins les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(1 670 700)$	(511 800)$	190 800 $	(315 800)$
Perte actuarielle nette non amortie	2 792 700	276 500	1 120 800	144 800
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 122 000 $	(235 300)$	1 311 600 $	(171 000)$
Charges au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, moins les cotisations des salariés	776 600 $	52 700 $	790 000 $	42 700 $
Intérêts débiteurs	675 100	56 000	651 900	53 500
Perte réelle (rendement réel) des actifs des régimes	(491 200)	(38 000)	(834 000)	17 800
Pertes actuarielles	1 596 700	157 200	489 500	69 900
Amortissement net	(1 671 900)	(125 000)	(284 000)	(25 100)
Perte (gain) sur règlement/ compression	–	–	128 900	(854 300)
Charges nettes au titre du régime à prestations déterminées (recouvrement)	885 300	102 900	942 300	(695 500)
Coût du régime à cotisations déterminées	216 500	–	54 500	–
Charges nettes au titre des régimes (recouvrement)	1 101 800 $	102 900 $	996 800 $	(695 500)$

L'actif net au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est inclus dans le bilan de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau qui suit présente la répartition, en pourcentage, de la juste valeur des actifs des régimes entre les importantes catégories de placements :

	2006	2005
Titres de capitaux propres canadiens	23,3 %	21,8 %
Titres de capitaux propres mondiaux	32,2 %	29,4 %
Titres à taux fixe	44,5 %	48,8 %

Les principales hypothèses utilisées pour comptabiliser les données sur les régimes sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,50 %	6,25 %	5,50 %	6,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	4,00 %	–	–
Coûts des prestations des exercices				
Taux d'actualisation	6,25 %	6,50 %	6,25 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,00 %	7,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	–	–

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau qui suit présente les coûts tendanciels des soins de santé au 31 décembre :

	2006	2005
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	10,0 %	11,0 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,0 %	5,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2011	–

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DE GESTION

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.

Nancy Rowland
Directrice, Services généraux
19 mai 2006

Lidia Maleckyj
Trésorière
19 mai 2006

BDO Dunwoody LLP
Chartered Accountants
and Advisors

1 City Centre Drive Suite 1700
Mississauga Ontario Canada L5B 1M2
Telephone: (905) 270-7700
Fax: (905) 270-7915
Toll Free: 1-866-248-6660

www.bdo.ca

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique et au ministre du Tourisme

Nous avons vérifié le bilan de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2006 et les états des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé, et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les chiffres comparatifs ont été vérifiés par d'autres vérificateurs.

BDO Dunwoody LLP

Comptables agréés
Mississauga (Ontario)
Le 19 mai 2006

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

BILAN

Au 31 mars 2006	**2006 (en milliers de dollars)**	2005 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	**19 006**	23 541
Débiteurs	**1 651**	2 163
Montant à recevoir de la province	**588**	1 229
Charges payées d'avance	**717**	929
	21 962	27 862
Prêts en cours (note 3)	**3 087**	-
Immobilisations (note 4)	**1 701**	2 715
	26 750	30 577
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**9 899**	8 914
Produit comptabilisé d'avance (note 5)	**2 114**	10 061
Obligations locatives	**-**	17
	12 013	18 992
Produit comptabilisé d'avance (note 5)	**3 000**	3 000
Capitaux propres		
Excédent accumulé	**11 737**	8 585
	26 750	30 577

Approuvé au nom du conseil d'administration

Président

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie integrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

pour l'exercice clos le 31 mars 2006	**2006 (en milliers de dollars)**	2005 en milliers de dollars)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario (note 6)	**55 686**	63 940
Ventes de publicité	**3 679**	7 373
Centres d'information touristique – Ventes et locations	**963**	-
Intérêts (créditeurs)	**410**	260
Promotions commerciales	**380**	154
Gouvernement du Canada	**128**	-
Recherche en marketing et autres recettes	**35**	466
Amortissement de l'apport reporté	**-**	64
	61 281	72 257
Charges		
Publicité et promotion des ventes	**32 678**	45 674
Développement commercial	**5 212**	2 965
Centres d'information touristique (note 7)	**5 577**	-
Administration (note 8)	**5 572**	4 990
Services de renseignements touristiques aux consommateurs	**3 774**	4 002
Programme de promotion des activités	**2 993**	8 154
Recherche	**1 197**	1 580
Amortissement des immobilisations	**1 014**	981
Frais du conseil d'administration et des comités (note 9)	**112**	149
	58 129	68 495
Excédent des recettes sur les charges	**3 152**	3 762
Excédent accumulé au début de l'exercice	**8 585**	4 823
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	**11 737**	8 585

Les notes ci-jointes font partie integrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DE ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice clos le 31 mars 2006	**2006 (en milliers de dollars)**	2005 (en milliers de dollars)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les charges	**3 152**	3 762
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	**1 014**	981
Amortissement de l'apport reporté	**-**	(64)
	4 166	4 679
Évolution du fonds de roulement hors caisse	**(5 597)**	1 658
	(1 431)	6 337
Rentrées nettes affectées aux activités d'investissement et de financement		
Prêts en cours	**(3 087)**	-
Acquisition d'immobilisations	**-**	(758)
Obligations locatives	**(17)**	(202)
	(3 104)	(960)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	**(4 535)**	5 377
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	**23 541**	18 164
Encaisse et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	**19 006**	23 541

.

Les notes ci-jointes font partie integrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*. La Société a commencé ses opérations le 1er avril 1999. Voici ses objectifs :

a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

Conformément aux dispositions du Règlement, tel qu'il est modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04, le mandat de la Société a été prolongé indéfiniment.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) Constatation des produits

Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Divers

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

c) Services obtenus à titre gratuit
La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts à rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

d) Espèces et quasi-espèces
Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme qui sont facilement convertibles en espèces et dont les dates d'échéance initiales étaient inférieures 90 jours.

e) Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, exception faite des immobilisations d'apport, qui sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de cinq ans.

f) Partenariats
La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société établit la valeur monétaire (fonds de contrepartie, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

g) Utilisation des estimations
La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

(h) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit dus à ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est proche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

3. PRÊTS EN COURS

Le prêt en cours provient de la LOTR Toronto Management Corp. Le ministre du Tourisme a ordonné à la SPOMT de souscrire un accord de prêt subordonné auprès de la LOTR Toronto Management Corp. de 3 000 000 $ pour payer les coûts de préproduction du spectacle Lord of the Rings. Le prêt est financé par le budget de relance du tourisme de 2004-2005 et ne fait pas partie du budget de base de la SPOMT. Une fois le prêt remboursé, le produit sera inscrit au budget de la SPOMT.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

3. PRÊTS EN COURS (suite)

L'intérêt sur le prêt est de 4,12 % par année. Le remboursement du prêt et de l'intérêt couru commencera lorsque le spectacle entrera dans la phase de post-recouvrement, tel que défini dans l'accord de prêt.

4. IMMOBILISATIONS

	2006 (en milliers de dollars)			2005 (en milliers de dollars)
	Coût	**Amortissement accumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Mobilier	**279**	**266**	**13**	18
Améliorations locatives	**432**	**416**	**16**	24
Système Info-tourisme Ontario	**4 007**	**2 514**	**1 493**	2 375
Actif lié à un contrat de location-acquisition	**589**	**410**	**179**	298
	5 307	**3 606**	**1 701**	2 715

5. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2006 (en milliers de $)	2005 (en milliers de $)
Stratégie pour le tourisme culturel - Province de l'Ontario	**1 981**	-
Programme de relance du tourisme – Province de l'Ontario	**3 000**	12 889
Programmes de publicité	**133**	172
	5 114	13 061
Moins : Partie courante	**(2 114)**	(10 061)
	3 000	3 000

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

6. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu le financement suivant de la province de l'Ontario :

	2006 (en milliers de $)	2005 (en milliers de $)
Financement de base	**40 678**	38 637
Programme de relance du tourisme		25 303
Centres d'information touristique	**4 200**	-
Montant reporté de 2004-2005	**9 889**	-
Programme Expérience Été	**276**	-
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	**342**	-
Stratégie pour le tourisme	**65**	-
Fonds d'innovation	**236**	
	55 686	63 940

La Société a reçu un financement du Programme provincial de relance du tourisme pour contrer l'impact du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en Ontario. En vertu de ce programme, la Société a reçu un financement et a engagé les dépenses suivantes :

	2006 (en milliers de $)	2005 (en milliers de $)	2004 (en milliers de $)
Financement reçu	-	33 115	62 300
Financement reporté de l'année précédente	**12 889**	5 077	-
Financement total disponible pour l'année	**12 889**	38 192	62 300
Dépenses engagées	**9 889**	(25 303	(57 223)
Financement reporté à l'année suivante	**3 000**	12 889	5 077

Le montant de 9 889 000 $ reporté de l'exercice 2005-2006 a servi à accroître les programmes de publicité de base au cours de l'exercice 2005-2006.

7. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

À compter du 1er avril 2005, le Conseil de gestion du gouvernement a approuvé le transfert des 18 Centres d'information touristique du ministère du Tourisme à la Société. Pour couvrir le coût de ces responsabilités, le Conseil de gestion du gouvernement a aussi approuvé une augmentation des recettes de la Société provenant de la province de l'Ontario de 4,2 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

7. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE (suite)

En 2005-2006, les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2006 (en milliers de $)
Salaires et avantages sociaux	**3 094**
Locaux	**1 620**
Services	**515**
Transport et communications	**152**
Fournitures et matériel	**108**
Marchandise à vendre	**88**
	5 577

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 128 606 $ et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

	2006 (en milliers de dollars)	2005 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	**4 402**	4 166
Services	**815**	460
Transport et communications	**261**	248
Fournitures et matériel	**94**	116
	5 572	4 990

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 229 409 $ (2005 – 182 388 $) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

9. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

10. DIVULGATION DES SALAIRES

Le paragraphe 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public dont le traitement annuel dépasse 100 000 $. Voici donc les noms des employés auxquels la Société a versé un salaire supérieur à 100 000 $ au cours de l'année civile 2005 :

Nom	Poste	Traitement	Avantages imposables
McInnis, Sandra	Directrice générale/Présidente	144 172 $	221 $
Kenny, William	Vice-président, Relations avec l'industrie et communications internes	108 757 $	177 $
Row, Cheryl	Vice-présidente, Marketing	105 683 $	179 $

11. ENGAGEMENTS

La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les cinq prochaines années :

	(en milliers de $)
2007	275
2008	274
2009	206
2010	136
2011	125

12. PASSIF ÉVENTUEL

La Société est en litige avec un ancien fournisseur concernant des montants qui lui ont été facturés d'environ 1,5 million de dollars. L'issue de ce litige ne peut d'être déterminée.

13. MONTANTS COMPARATIFS

Les montants comparatifs présentés dans les états financiers ont été redressés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ont été dressés selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur les meilleurs jugements de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 26 mai 2006.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. Les Services de vérification interne du ministère des Finances évaluent de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présentent leurs conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

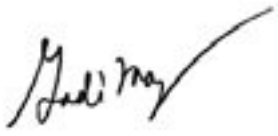

Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2006 et les états des revenus, des dépenses, du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Canada)
Le 6 mai 2005

J.R. McCarter, CA
Vérificateur général

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax: 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416 327-2381
Télécopieur : 416 326-3812

www.auditor.on.ca

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Bilan
au 31 mars 2006
(en millions de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	49 $	138 $
Débiteurs	287	523
Intérêts à recevoir	10	10
Tranche à court terme des effets à recevoir (note 6)	700	300
	1 046	971
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir (note 11)	298	92
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (notes 5 et 11)	351	351
Effets à recevoir et prêts en cours (note 6)	11 734	12 074
Frais d'emprunt reportés	232	360
	13 661 $	13 848 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	238 $	302 $
Dû aux consommateurs d'électricité (note 12)	—	528
Intérêts à payer	526	536
Effets à payer à court terme (note 7)	1 479	1 146
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	3 114	1 556
	5 357	4 068
Dette à long terme (note 7)	23 440	24 948
Contrats d'achat d'électricité (note 9)	3 389	3 785
Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	768	1 410
	32 954	34 211
Éventualités et garanties (note 13)		
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 11)	(19 293)	(20 363)
	13 661 $	13 848 $

Au nom du conseil d'administration :

Colin Andersen
Président

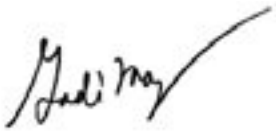

Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des revenus, des dépenses et du passif non provisionné
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions de dollars)

	2006	2005
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1 et 11)	1 021 $	997 $
Paiements en remplacement d'impôts (notes 1 et 11)	949	511
Intérêts	737	741
Ventes d'électricité (note 9)	785	610
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 9)	396	236
Recouvrement des dépenses d'années antérieures – FPCAPE (note 12)	56	20
Autres	10	10
Total des revenus	3 954	3 125
DÉPENSES		
Intérêts – Dette à court terme	35	48
– Dette à long terme	1 767	1 737
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	69	93
Amortissement des frais d'emprunt reportés	60	69
Achats d'électricité (note 9)	809	840
Frais de garantie d'emprunt	138	138
Exploitation	6	13
Total des dépenses	2 884	2 938
Excédent des revenus sur les dépenses	1 070	187
Passif non provisionné, au début de l'exercice	20 363	20 550
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	19 293 $	20 363 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions de dollars)

	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 070 $	187 $
Rajustements		
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 9)	(396)	(236)
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	69	93
Amortissement des frais d'emprunt reportés	60	69
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir	(206)	156
Paiement du surplus du FPCAPE aux consommateurs	(505)	—
Autres éléments	105	198
Flux de trésorerie fournis par l'exploitation	197	467
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	1 701	3 741
Moins remboursement de dette à long terme	1 556	3 498
Émission (remboursement) de dette à long terme, montant net	145	243
Émission (remboursement) de dette à court terme, montant net	333	(31)
Paiement à valoir sur le passif découlant du financement (note 10)	(709)	(600)
Remboursement anticipé d'effets à recevoir	(55)	51
Flux de trésorerie requis par le financement	(286)	(337)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	(89)	130
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	138	8
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	49 $	138 $
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'excédent des revenus sur les dépenses	1 812 $	1 812 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1er avril 1999, en vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SFIEO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, parmi lesquelles, on retrouve :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (Hydro One), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui coordonne le système indépendant centralisé et réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1er avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les actifs, les passifs, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans l'OPG et de 3 759 millions de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kWh pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement, organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydroélectricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés tandis que l'électricité qui provient des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines réglementées par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux et les prix du marché pour les autres installations de production. La *Loi* a également constitué l'Office de l'électricité de l'Ontario chargé de s'assurer d'un approvisionnement adéquat à long terme d'électricité.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable

Puisque la SFIEO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas de l'utilisation d'estimations. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des CAE et la date prévue d'extinction des obligations de la SFIEO. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers et feront l'objet d'un rajustement annuel suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Frais d'emprunt reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt. Ces frais sont amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Conversion des devises

La dette comprend des obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Contrats d'achat d'électricité

Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIEO a commencé à recevoir les prix réels des contrats d'électricité de la part des contribuables, le tout prenant effet le 1er janvier 2005, et ne subira plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. Le ministère des Finances estime que l'élimination effective de ce passif surviendra pendant la durée d'application restante des contrats, dont la plupart prendront fin d'ici 12 ans.

3) Continuité de l'exploitation

Pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, la SFIEO dépend d'emprunts faits par la Province. Elle est également subordonnée au plan à long terme d'extinction du passif non provisionné adopté par le gouvernement et décrit à la note 11.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

5) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIEO la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Selon ces arrangements, la Province peut reconstituer tous les coûts cumulatifs associés à ses placements dans des filiales de l'industrie de l'électricité, et ce, avant la reconnaissance d'un bénéfice par la SFIEO. Par conséquent, aucun transfert au titre du revenu réservé au secteur de l'électricité n'a été constaté (néant en mars 2005). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, le déficit accumulé de la Province s'élève à 327 millions de dollars (914 millions de dollars en 2005).

6) Effets à recevoir et prêts en cours

(en millions de dollars)

	Échéance	Taux d'intérêt	Intérêts à verser	31 mars 2006	31 mars 2005
Province de l'Ontario	2039-2041	5,85	Mensuel	8 885	8 885
OPG	2006-2012	5,44 to 6,65	Bisannuel	3 395	3 295
SIERE	2009	7,9	Bisannuel	78	78
				12 358	12 258
Moins la tranche à court terme des effets à recevoir				700	300
				11 658	11 958
Plus les prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPE) (note 9)				76	116
				11 734 $	**12 074 $**

La SFIEO a convenu avec l'OPG et la SIERE de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

En 2002, la SFIEO avait par ailleurs convenu avec l'OPG de reporter jusqu'en décembre 2004 des remboursements de principal totalisant 200 millions de dollars qui devaient être effectués initialement en mars et en septembre 2002. Ces remboursements ont à nouveau été reportés, cette fois à décembre 2006. En outre, la SFIEO a convenu avec l'OPG de reporter à la nouvelle période comprise entre mars 2005 et septembre 2006 des remboursements de principal totalisant 500 millions de dollars qui devaient être effectués initialement entre mars 2003 et septembre 2004.

En janvier 2005, la SFIEO a convenu avec l'OPG de reporter de nouveau des remboursements de principal atteignant 250 millions de dollars et exigibles de mars 2005 à mars 2010 et de reporter à septembre 2010 des remboursements de principal de 250 millions de dollars exigibles en septembre 2005. De plus, l'OPG a émis un billet portant intérêt d'une valeur de 95 millions de dollars venant à échéance en mars 2010 plutôt qu'un paiement d'intérêt payable à la SFIEO en mars 2005.

Comme le décrit une entente en date du 28 avril 2005 conclue entre l'OPG et la SFIEO, la SFIEO a accepté de fournir jusqu'à 600 millions de dollars à l'OPG au cours de la période prenant fin le 31 mars 2006. Ainsi, conformément à cette entente, la SFIEO avait versé 400 millions de dollars à l'OPG le 31 mars 2006.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

En outre, selon des ententes intervenues respectivement avec l'OPG en septembre et en octobre 2005, la SFIEO a convenu d'accorder des prêts allant jusqu'à 1 milliard de dollars échelonnés pendant 5 ans pour la réalisation du projet Niagara Tunnel et 95 millions de dollars pour le projet Thunder Bay. Toutefois, au 31 mars 2006, aucune somme n'avait été versée en rapport avec ces deux projets.

Voici un résumé par année d'échéance de la dette de l'OPG envers la SFIEO :

(en millions de dollars) Exercice	Montant
2006-2007	700
2007-2008	400
2008-2009	375
2009-2010	707
2010-2011	625
2011-2012	188
2012-2013	400
Total	**3 395 $**

7) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2006, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(En millions de dollars) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Autre devise étrangère	2006 Total	2005 Total
Échéance :					
1 an	3 706	887	—	4 593	2 702
2 ans	528	1 314	—	1 842	3 114
3 ans	3 496	387	—	3 883	1 913
4 ans	2 130	—	139	2 269	3 884
5 ans	1 050	—	53	1 103	1 769
De 1 à 5 ans	10 910	2 588	192	13 690	13 382
De 6 à 10 ans	4 748	1 605	425	6 778	7 470
De 11 à 15 ans	1 130	—	—	1 130	484
De 16 à 20 ans	3 687	—	—	3 687	3 273
De 21 à 25 ans	1 191	—	—	1 191	2 191
De 26 à 50 ans	1 557	—	—	1 557	850
Total	**23 223 $**	**4 193 $**	**617 $**	**28 033 $**	**27 650 $**

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 6,47 % (6,52 % en mars 2005), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 1er décembre 2036. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2006 était de 4,8 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars en mars 2005), couverte à 100 % en dollars canadiens (100 %, soit 5,2 milliards de dollars, en mars 2005). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

	31 mars 2006			31 mars 2005		
(En millions de dollars)	**Détenus par la Province**	**Garantis par la Province**	**Total**	**Détenus par la Province**	**Garantis par la Province**	**Total**
Titres à court terme	1 479	—	1 479	1 146	—	1 146
Tranche à court terme des titres à long terme	3 114	—	3 114	1 056	500	1 556
Titres à long terme	13 146	10 294	23 440	14 608	10 340	24 948
Total	**17 739 $**	**10 294 $**	**28 033 $**	**16 810 $**	**10 840 $**	**27 650 $**

La juste valeur de la dette émise se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés au cours d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIEO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et elle est comparée aux valeurs boursières, le cas échéant. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2006, la juste valeur estimative de la dette de la SFIEO s'élevait à 31,5 milliards de dollars (31,6 milliards de dollars en mars 2005). Elle était supérieure à la valeur comptable de 28 milliards de dollars (27,7 milliards de dollars en mars 2005), étant donné que les taux d'intérêt courants étaient généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, de même qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

8) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIEO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très sévères afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIEO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, soit des contrats aux termes desquels la SFIEO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIEO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la SFIEO utilise des instruments dérivés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises et les montants des opérations en devises, non couverts, ne peuvent dépasser 5 % du total de la dette. Au 31 mars 2006, une tranche de 0,0 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,1 % en mars 2005) était dépourvue de couverture.

Le risque de taux variable auquel est exposée la SFIEO découle de l'évolution des taux à court terme. La SFIEO réduit son risque de taux en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements associés à des taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, le risque de taux non couvert, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 20 % du total de la dette. Au 31 mars 2006, la dette à taux variable de la SFIEO représentait 9,6 % de sa dette totale (8,5 % en mars 2005).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIEO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Conformément aux explications de la note 3, la SFIEO s'en remet à la Province pour emprunter et remployer les fonds requis pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance.

Le tableau qui suit renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIEO, par type, en cours au 31 mars 2006, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché, ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés

Au 31 mars 2006 (en millions de dollars)

Exercice d'échéance	2007	2008	2009	2010	2011	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Mars 2005
Swaps de devises	829	868	388	512	105	1 506	—	4 208	4 313
Swaps de taux d'intérêt	2 282	1 169	988	1 110	—	3 225	653	9 427	11 682
Contrats de change à terme	1 218	—	—	—	—	—	—	1 218	1 395
Autre [1]	111	—	—	—	—	—	—	111	173
Total	**4 440 $**	**2 037 $**	**1 376 $**	**1 622 $**	**105 $**	**4 731 $**	**653 $**	**14 964 $**	**17 563 $**

(1) Comprend les options et les contrats à terme normalisés.

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIEO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés, au 31 mars 2006.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2006		31 mars 2005	
Risque de crédit brut[1]	6 254	$	6 797	$
Moins compensation[2]	(7 136)		(7 177)	
Risque de crédit net[3]	**(882)**	**$**	**(380)**	**$**

Notes :

(1) Le risque de crédit brut concerne notamment les swaps, les options, les contrats à terme normalisés, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats de change à terme.

(2) Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente. Cependant, les contrats cadres prévoient la compensation à la liquidation.

(3) Le risque de contrepartie positif (au sens où les contreparties avaient une dette envers la SFIEO) s'établissait à 20 millions de dollars (22 millions de dollars en mars 2005) et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIEO avait une dette envers les contreparties), à 902 millions de dollars (402 millions d

Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIEO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise. La SFIEO gère son risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des contrats (contrats cadres) avec la quasi-totalité de ses contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

La SFIEO gère son risque de crédit en s'assurant régulièrement de suivre les limites de crédit et en traitant avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit. Au 31 mars 2006, la plus importante concentration de risques de crédit de la SFIEO, qui a obtenu l'exclusivité des contrats avec la Province, était associée à une contrepartie dont la cote était de « A+ », soit plus de 10 % du risque de crédit net. Si la SFIEO devait remplacer tous ses contrats de swaps avec cette contrepartie, il lui en coûterait 5 millions de dollars (20 millions de dollars en 2005).

9) Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité (CAE) et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPE) de l'Ontario. À titre de société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIEO est devenue la contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici l'an 2048, prévoyaient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs à celui du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPE a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) depuis que la SFIEO a remplacé Ontario Hydro le 1er avril 1999. Le modèle de la VAFT a été mis à jour au 31 mars 2003, de sorte que le passif estimatif a diminué de 422 millions de dollars pour atteindre 3 745 millions de dollars. Ce changement par rapport à 2002-2003 sera amorti sur 10 ans.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, depuis le 1er janvier 2005, la SFIEO a commencé à recevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité et elle ne subira plus de pertes sur ces contrats. Le ministre des Finances estime que l'élimination effective de ce passif se produira au cours de la durée non écoulée des contrats, dont la plupart prendront fin d'ici 12 ans.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la SFIEO a acheté 809 millions de dollars d'électricité (840 millions de dollars en mars 2005) auprès de PPE et a vendu 785 millions de dollars (610 millions de dollars en 2005) de cette électricité à la SIERE et aux services municipaux de distribution d'électricité. Les dépenses supplémentaires de 24 millions de dollars encourues cette année résultent de l'obligation de fixer des augmentations rétroactives des prix prévus aux contrats, lesquelles visent les périodes précédant celles où la SFIEO a commencé à recevoir les prix contractuels réels des consommateurs d'électricité, soit le 1er janvier 2005.

Les prêts des PPE ont diminué de 40 millions de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 76 millions de dollars (116 millions de dollars en mars 2005), essentiellement en raison des remboursements de principal.

État du passif au titre des CAE (en millions de dollars)

Au 31 mars 2006

	2006	2005
Passif au début de l'exercice	3 489 $	3 683 $
Frais d'intérêt pour l'exercice*	—	163
Moins la perte estimative en cours d'exercice	(354)	(357)
Sous-total	3 135	3 489
Plus : Frais de réévaluation non amortis		
Réévaluation brute	422	422
Amortissement cumulé	(168)	(126)
	254	296
	3 389 $	**3 785 $**

* À compter du 1er janvier 2005, l'intérêt n'est plus ajouté au passif.

10) Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire

En tant que société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIEO a pris en charge un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1er avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et la restauration des lieux.

En mars 2002, la Province et l'OPG ont conclu l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) afin de mettre sur pied, de financer et de gérer des fonds distincts pour disposer des sommes nécessaires au règlement des frais de gestion des déchets nucléaires et à la cessation de l'exploitation des centrales. Le taux d'intérêt correspond à l'Indice des prix à la consommation de l'Ontario plus 3,25 %, conformément à l'ONFA, dont les modalités ont été arrêtées définitivement le 24 juillet 2003.

Le conseil d'administration de la SFIEO a approuvé le financement, pour une période de quatre ans, du fonds d'intendance de la cessation de l'exploitation des centrales que l'OPG a établi, ce qui règle ainsi le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire. La SFIEO a versé, le 24 juillet 2003, une somme de 1 200 millions de dollars à valoir sur ce passif, de même que des sommes de 600 millions de dollars le 31 mars 2005 et de 709 millions de dollars le 4 octobre 2005.

Un engagement de payer 768 millions de dollars au 31 mars 2006 (1 410 millions de dollars en mars 2005) a été pris à l'égard du fonds d'intendance de la cessation de l'exploitation des centrales.

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

11) Passif non provisionné

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 19,4 milliards de dollars au 1er avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité d'Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIEO le 1er avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir et 1,5 milliard de dollars en prêts en cours et autres actifs. Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour rembourser la dette au sein même de ce secteur. Le plan est fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes au 1er avril 1999 :

des **effets à recevoir** de la Province (8,9 milliards de dollars), de l'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIERE (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

des **paiements en remplacement** d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par l'OPG, Hydro One et les services municipaux de distribution d'électricité;

une **redevance de liquidation de la dette** à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

un **revenu réservé au secteur de l'électricité.** Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein même du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservée au remboursement de la dette de la SFIEO.

Aux termes du plan à long terme, les obligations de la SFIEO seront probablement éteintes pendant la période comprise entre 2012 et 2020.

12) Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité

Le 11 novembre 2002, la Province a dévoilé un programme conçu pour fournir de l'électricité aux consommateurs désignés et à faible volume au tarif fixe de 4,3 cents le kWh au moins jusqu'en 2006, et ce, rétroactivement au 1er mai 2002. Les fournisseurs d'électricité continuent de toucher le prix du marché libre fixé sur le marché de la SIERE. Le programme était soutenu et administré par l'entremise du Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité (FPCAPE) que gère la SFIEO.

Le 18 décembre 2003, la *Loi de 2003 modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (établissement du coût de l'électricité) a été adoptée. En vertu de cette loi, le gel du prix à 4,3 cents le kWh a été supprimé en date du 1er avril 2004 et remplacé par une structure de prix plus proche du coût véritable de l'électricité, accompagnée d'importantes mesures d'incitation pour conserver l'énergie. Le régime de prix fixe à 4,3 cents le kWh a pris fin le 1er avril 2004 et a été remplacé par un régime de prix provisoire selon lequel la première tranche de 750 kWh de consommation par mois est facturée à 4,7 cents le kWh et l'excédent est facturé à 5,5 cents le kWh. Ces régimes d'établissement des prix fixés par la loi bénéficiaient de l'appui du FPCAPE.

Pour la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005, le FPCAPE affichait un excédent de 704 millions de dollars (coût net de 253 millions de dollars en 2004). Conformément à la *Loi de 2003 sur l'établissement du prix de l'électricité* et aux règlements afférents, la responsabilité de la gestion du FPCAPE a été cédée à un nouvel organisme, l'Office de l'électricité de l'Ontario, à compter du 1er janvier 2005. Par conséquent, une somme de 176 millions de dollars de l'excédent de l'exercice 2005 a été transférée à l'OEO, ce qui représente les paiements devant être effectués pour le premier trimestre de 2005. Le reste de l'excédent, soit 528 millions de dollars, figure comme passif au bilan du 31 mars 2005.

Le surplus produit par le régime de prix provisoire pour la période allant du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 a finalement été déterminé et une somme de 505 millions de dollars a été versée à la SIERE le 30 novembre 2005 afin que la Société la redistribue aux consommateurs admissibles. De plus, la SFIEO a recouvré 56 millions de dollars au cours de l'exercice 2005–2006 relativement aux dépenses du FPCAPE engagées pour combler les écarts de prix du marché de gros, lesquels touchent les consommateurs désignés et les consommateurs autres que les clients à faible volume, à la suite de la vérification continue exécutée par la SFIEO des demandes du Fonds faites par des sociétés de distribution locale (20 millions de dollars en mars 2005).

13) Éventualités et garanties

La SFIEO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIEO le 1er avril 1999. Aux termes de la restructuration d'Ontario Hydro, le 1er avril 1999, chaque société remplaçante (OPG, Hydro One, ESA et SIERE, et leurs filiales respectives) doit prendre en charge les obligations liées aux activités de l'ancienne Ontario Hydro qui lui ont été transférées. Si ces obligations restent à la charge de la SFIEO, la société remplaçante est également tenue d'indemniser cette dernière. En ce qui concerne les poursuites judiciaires touchant les activités d'Ontario Hydro conservées par la SFIEO, il est impossible de déterminer le résultat et le nombre de règlements de ces poursuites pour le moment. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers à leur endroit. Il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve de franchises de 10 et de 20 millions de dollars respectivement, la SFIEO a convenu d'indemniser Hydro One et l'OPG en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet d'un transfert aux sociétés ou devant faire l'objet d'un transfert en date du 1er avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations.

La SFIEO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 80 millions de dollars au 31 mars 2006 (91 millions de dollars en 2005).

14) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel des activités, la SFIEO a conclu des opérations avec les apparentés suivants, dont l'identité a été divulguée dans les notes afférentes aux états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

- Ontario Power Generation Inc.;
- Hydro One Inc.;
- Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité;
- Office de l'électricité de l'Ontario;
- Office ontarien de financement.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÈGARD DE L'INFORMATION FINANCIÉRE

Les états financiers ci-joints de la Société immobilière de l'Ontario ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada; c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation d'états financiers exige le recours à des prévisions fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant un impact sur la période comptable actuelle ne peuvent être finalisées avec certitude qu'à une date postérieure. Les états financiers ont été élaborés adéquatement en respectant le seuil d'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 13 juin 2006.

La direction possède un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation de tâches adéquates. Une fonction de vérification interne permet d'évaluer régulièrement et de manière indépendante l'efficacité des contrôles internes et de rendre compte des résultats à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes. Le Conseil d'administration examine les états financiers et les approuve.

Les états financiers ont été vérifiés par le sous-vérificateur général de l'Ontario. Le sous-vérificateur général a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers sont présentés avec fidélité, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui apparaît à la page suivante, expose la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,

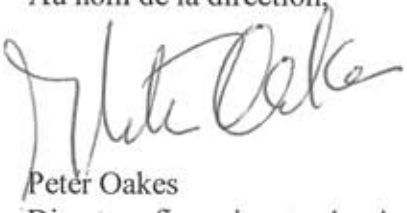

Peter Oakes
Directeur financier et trésorier
Le 13 juin 2006

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2006 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 13 juin 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

BILAN

Au 31 mars	2006	2005
ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Actifs à court terme		
Liquidités et quasi-liquidités (note 7c)	34 366 $	31 874 $
Comptes débiteurs (note 7d)	7 022	4 462
Frais payés d'avance	327	334
Recouvrements de la Province (note 2)	444	564
	42 159	37 234
Immobilisations (note 3)	5 289	6 673
Fonds détenus en fiducie (note 4)	86 441	153 118
	133 889 $	197 025 $
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	9 562 $	9 530 $
Provision pour indemnités de départ (note 2)	945	1 556
Produit comptabilisé d'avance (note 1a)	-	1 066
	10 507	12 152
Fonds détenus en fiducie (note 4)	86 441	153 118
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	36 941	31 755
	133 889 $	197 025 $

Engagements de location (note 5)
Réserve pour éventualités (note 6)
Se reporter aux notes accompagnant les états financiers.
Au nom du Conseil :

Administrateur : _____ Administrateur : _____

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice se terminant le 31 mars	2006		2005	
REVENUS				
Frais de gestion (note 7a)	37 621	$	33 911	$
Remboursement des charges (au lieu des honoraires) (note 7a)	14 085		10 985	
Coûts directs récupérables (note 7a)	4 884		3 353	
Intérêt bancaire et autres revenus (note 7c)	1 961		778	
	58 551	$	49 027	$
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux (note 2)	32 309	$	27 242	$
Charges de fonctionnement directes (note 7f)	18 352		15 468	
Amortissement	2 704		3 049	
Intérêt versé sur les obligations de location-acquisition	-		25	
	53 365	$	45 784	$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES AVANT LES INDEMNITÉS DE DÉPART	5 186		3 243	$
Provision pour indemnités de départ (note 2)	-		6	
Recouvrement de la Province (note 2)	-		(6)	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	5 186	$	3 243	$
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, DÉBUT DE L'EXERCICE	31 755		28 512	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, FIN DE L'EXERCICE	36 941	$	31 755	$

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice se terminant le 31 mars	2006	2005
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :		
Excédent des revenus sur les charges	5 186 $	3 243 $
Redressement pour :		
Amortissement	2 704	3 049
Provision pour indemnités de départ (note 2)	306	35
Produit comptabilisé d'avance	(1 066)	-
Recouvrement de la Province (note 2)	-	6
	7 130	6 333
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Augmentation des comptes débiteurs	(2 560)	(1 759)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	7	(33)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	32	1 374
	4 609	5 915
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Achat d'immobilisations (note 3)	(1 320)	(5 373)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Indemnités de départ versées au cours de l'exercice et déjà prévues (note 2)	(917)	(1 681)
Recouvrement des indemnités de départ de la Province (note 2)	120	200
Remboursement des obligations de location-acquisition	-	(787)
	(797)	(2 268)
Augmentation (diminution) nette des liquidités et des quasi-liquidités	2 492	(1 726)
Liquidités et quasi-liquidités, début de l'exercice	31 874	33 600
Liquidités et quasi-liquidités, fin de l'exercice	34 366 $	31 874 $

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice se terminant le 31 mars 2006

NATURE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été mise sur pied en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la *Loi*), à titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario (la Province). En vertu des paragraphes 6(1), 8(1) et 8(2) de la *Loi sur le ministère des Services gouvernementaux*, la Province a délégué à la Société son pouvoir d'acquérir, de détenir et, avec approbation, d'aliéner des propriétés pour le gouvernement et pour des organismes rattachés au gouvernement. En tant que société de la Couronne et entreprise opérationnelle de la Province, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

La Société doit rendre des comptes à la Province et offre des services de gestion de projets et de gestion immobilière aux ministères et aux organismes du gouvernement ontarien qui détiennent des éléments d'actif ou qui ont besoin des services immobiliers de la Société. La Société gère une superficie louable de 51,4 millions de pieds carrés dont 42,2 millions appartiennent à la Province et 9,2 millions sont loués au secteur privé, ainsi que 87 000 acres de terres appartenant à la Province. La Société fournit également des services de gestion immobilière à la Ville du Grand Sudbury relativement à une immobilisation.

En juin 2005, le gouvernement provincial a introduit de nombreux changements organisationnels et a notamment annoncé que la Société relèverait désormais du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP). Les pouvoirs et fonctions des programmes et des activités auparavant assignés au président du Conseil de gestion du gouvernement (le Président) et au Secrétariat du Conseil de gestion afférent à la Société, de même que les responsabilités du Président en matière d'application de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* en ce qui a trait à la Société, ont été transférés au MRIP par décret en date du 21 septembre 2005.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici les principales conventions comptables que l'on a respectées lors de la préparation des présents états financiers :

a) Revenus

Les frais, les remboursements des charges et les coûts directs récupérables sont considérés comme des revenus si les services sont fournis ou les charges connexes sont engagées. Les fonds offerts par la Province en vue d'éventuelles indemnités de départ sont différés et considérés comme d'autres revenus pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

b) Liquidités et quasi-liquidités

Les liquidités et les quasi-liquidités consistent en l'encaisse, les comptes bancaires courants et, le cas échéant, les placements à court terme portant une échéance de moins de 90 jours.

c) Le recours aux prévisions

Pour préparer des états financiers qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des prévisions et des hypothèses relativement aux revenus et aux charges ayant un impact sur les éléments d'actif, de passif et les sommes connexes déclarés en date des états financiers. Les montants réels peuvent différer de ces prévisions.

d) Immobilisations

Les immobilisations d'une valeur de plus de mille dollars dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année en cours sont capitalisées selon le coût. Elles sont amorties d'après la méthode de l'amortissement constant, sur la durée de leur vie utile, comme indiqué ci-dessous :

Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Logiciels adaptés	5 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

e) Régimes de retraite des employés

Jusqu'au 29 novembre 2001, la Société fournissait des prestations de retraite à ses employés classifiés à temps plein, en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, à savoir des caisses de retraite interentreprises à prestations déterminées.

Selon les modifications apportées à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, qui sont entrées en vigueur le 30 novembre 2001, les employés de la Société ne font plus partie de la fonction publique de l'Ontario. Les employés ayant participé à la Caisse de retraite des fonctionnaires ou à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ont continué à contribuer à la Caisse de retraite des fonctionnaires après le 30 novembre 2001. Ce régime est justifié à titre de régime à cotisations déterminées puisque la Société ne possède pas suffisamment de renseignements pour mettre en application les principes comptables des régimes à prestations déterminées.

Les employés permanents à temps plein embauchés après le 29 novembre 2001 participent à un régime de retraite et d'épargne à cotisations déterminées géré par un tiers administrateur. La Société et l'employé versent le même montant à ce régime.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Les charges de retraite représentent les sommes que la Société a versées aux divers régimes au cours de l'exercice.

2. INDEMNITÉS DE DÉPART

Indemnités recouvrables

La provision pour indemnités de départ recouvrables couvre les indemnités de départ du personnel associées à la réorganisation de la Société de 1999 et à la sous-traitance de ses services de gestion immobilière à la suite de l'approbation par la Province d'une nouvelle structure de gouvernance pour la Société. Ces indemnités de départ sont recouvrables auprès de la Province. La provision pour indemnités de départ restante au 31 mars 2006 concerne les employés en congé d'invalidité de longue durée.

Remaniement de la Société

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Société a approuvé une nouvelle structure organisationnelle relativement à ses activités de gestion du portefeuille afin d'améliorer ses services à la clientèle. Ce remaniement devrait être terminé au cours de l'exercice 2006-2007.

Au 31 mars 2006, le coût total estimatif des indemnités de départ associées au remaniement était de 3 113 $, dont 2 612 $ ont été engagés. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2006, la provision a été augmentée de 306 $ afin de refléter l'estimation révisée des coûts totaux des indemnités de départ effectuée par la Société. Ce montant est inclus dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

Les changements apportés à la provision pour indemnités de départ sont les suivants :

31 mars	2006			2005		
	Provision recouvrable – indemnités de départ	Remaniement de l'entreprise	Total	Provision recouvrable – indemnités de départ	Remaniement de l'entreprise	Total
Solde, début de l'exercice	564 $	992 $	1 556 $	770 $	2,432 $	3 202 $
Augmentation (réduction) de la provision	-	306	306	(6)	41	35
Indemnités de départ versées	(120)	(797)	(917)	(200)	(1 481)	(1 681)
Solde, fin de l'exercice	444 $	501 $	945 $	564 $	992 $	1 556 $

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Autres indemnités

La Société a également versé d'autres indemnités de départ totalisant 1 215 $, lesquelles sont comprises dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

31 mars			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel et logiciels informatiques	5 238 $	4 723 $	515 $	959 $
Logiciels adaptés	7 211	3 792	3 419	4 188
Mobilier et agencements	706	493	213	432
Améliorations locatives	2 625	1 483	1 142	1 094
	15 780 $	10 491 $	5 289 $	6 673 $

Le coût total des immobilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élève à 1 320 $ (5 373 $ en 2005).

4. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La Société détient « en fiducie » plusieurs comptes bancaires actifs et un compte de placement à court terme administrés pour le compte du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) et de la Ville du Grand Sudbury. Ils servent à l'exploitation des nombreux biens-fonds que le MRIP possède ou loue ou encore à la prestation de services à d'autres ministères ou organismes de la Province, de même qu'à l'utilisation d'un bien-fonds dont la Ville du Grand Sudbury est propriétaire. Les fonds détenus en fiducie pour le compte du MRIP s'élèvent à 84 695 $ (151 759 $ en 2005).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les contrats de location-exploitation sont imputés à l'exercice conformément aux modalités des ententes de location. Selon les modalités des contrats de location-exploitation relatifs aux espaces, aux véhicules et à l'équipement de bureau de la Société, celle-ci doit verser les frais de location suivants :

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

2007	1 792 $
2008	1 702
2009	1 614
2010	1 611
2011	1 610
	8 329 $

6. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

La Société agit en qualité d'agent du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, la Société est en droit d'être dédommagée pour toutes les dépenses engagées en bonne et due forme dans l'exercice de son pouvoir exprès au nom du gouvernement ontarien.

7. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

a) La Société dépend de la Province sur le plan économique, puisque toutes les sommes versées par la Province pour la prestation de services sont sous le contrôle du ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique.

Les principales sources de revenu de la Société sont les suivantes :

i. Frais de gestion

Il s'agit des frais, établis en fonction du marché, imputés pour des services de gestion des installations et de l'actif, et de gestion de projets qui sont basés sur un pourcentage des coûts des projets et qui concernent les éléments d'actif appartenant au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP).

ii. Remboursement des charges (au lieu des honoraires)

En attendant la mise en place de la tarification intégrale, les frais généraux engagés par la Société (baux négociés par des tiers, services de négociation, services financiers et juridiques, de relations

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

internes, de communications et de ressources humaines) sont financés par le MRIP à titre d'affectation annuelle, tout comme les coûts d'administration liés à la vente et à l'achat de propriétés au nom des ministères.

iii. Coûts directs récupérables

Dans les régions du Nord et de l'Est, le personnel de la Société coordonne et fournit des services directs d'exploitation et d'entretien des immeubles à l'appui du portefeuille. Les coûts connexes sont recouvrables auprès du MRIP et financés à partir des loyers payés au titre de l'exploitation et de l'entretien en vertu des baux. En outre, la Société a également récupéré les frais remboursables associés à des projets spéciaux entrepris au nom du MRIP.

b) La *Loi sur le plan d'investissement* exige que tout surplus soit, conformément aux directives du ministre des Finances, versé au Trésor de la Province de l'Ontario. En déterminant la somme payable, le cas échéant, le ministre des Finances s'assure que le paiement ne compromettra pas la capacité de la Société à acquitter son passif, à remplir ses obligations à échéance ou à honorer ses engagements contractuels. Le ministre des Finances n'a fait parvenir aucune instruction en ce sens.

c) La *Loi sur le plan d'investissement* exige que tous les investissements de fonds à court terme soient réalisés avec l'Office ontarien de financement (OOF), une société de la Couronne de la province de l'Ontario, sauf accord contraire du ministre des Finances. Les investissements de fonds à court terme s'élevant à 28 585 $ (30 869 $ en 2005), réalisés par l'OOF, sont inscrits au poste « Liquidités et quasi-liquidités » du bilan, tandis que l'intérêt de 733 $ (543 $ en 2005) perçu sur ces investissements est intégré au poste « Intérêt bancaire et autres revenus » de l'État des résultats et des bénéfices non répartis. Les produits comptabilisés d'avance liés aux indemnités de départ qui ont été versées durant cet exercice font partie des autres revenus.

d) Les débiteurs de la Société comprennent un montant de 6 900 $ (4 295 $ en 2005) provenant de la Province.

e) Seuls les employés classifiés à temps plein, embauchés avant le 30 novembre 2001 et comptant plus de 10 ans de service ouvrant droit à pension au moment de leur retraite peuvent recevoir des prestations de retraite non liées à la pension. Le coût de ces prestations étant défrayé par la Province, il ne figure pas dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

f) Les charges de fonctionnement directes de la Société comprennent des frais de litige de 2 159 $ (1 599 $ en 2005) engagés au nom de la Province et pour celle-ci et des coûts de locaux de 1 406 $ (1 357 $ en 2005) facturés par le MRIP.

g) Les liens qui unissent la Société et la Province ont donné lieu aux opérations entre personnes apparentées suivantes. Celles-ci ont été mises au jour dans les notes présentées à la fin des états

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

financiers.

- Sommaire des principales conventions comptables – Revenus (note 1a)
- Indemnités de départ (note 2)
- Fonds détenus en fiducie (note 4)

8. CAISSES DE RETRAITE

Les contributions obligatoires de la Société aux caisses de retraite (voir note 1e) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 se chiffrent à 1 334 $ (1 206 $ en 2005) et sont comprises dans le volet salaires et avantages sociaux de l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie et des quasi-liquidités, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer se chiffrent très près de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. La direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques importants associés aux taux d'intérêt, aux devises étrangères ou au crédit provenant de ces instruments financiers.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION (OIIC)

Responsabilité en matière de communication de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement le recours à des estimations fondées sur le jugement de la direction.

La direction possède un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation de tâches adéquates.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. Le vérificateur général a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur général, qui figure à la page suivante, expose la portée de l'examen du vérificateur général et son opinion.

Au nom de la direction,

Président

Directrice des finances

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

A l'Ontario Immigrant Investor Corporation
et au ministre du Développement économique et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de l'Ontario Immigrant Investor Corporation au 31 mars 2006 et les états des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsibilté consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Cette vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2006 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 30 juin 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Bilan
Au 31 mars 2006

	2006 (000 $)	2005 (000 $)
ACTIF		
Encaisse	7 271	30
Comptes débiteurs	-	7 897
Placements (Note 3)	321 776	193 935
Frais de commission reportés (Note 5)	13 715	9 073
	342 762	210 935
PASSIF ET BENEFICES NON REPARTIS		
Passif		
Comptes créditeurs	615	283
Allocations provinciales remboursables (Note 4)	330 611	205 359
	331 226	205 642
Bénéfices non répartis	11 536	5 293
	342 762	210 935

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil :

Président du Conseil Directeur

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Résultats d'exploitation et bénéfices non répartis
Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 (000 $)	2005 (000 $)
Revenus		
Intérêts	11 237	5 353
Recouvrement des frais de commission reportés passés en charges (Note 5)	6	6
	11 243	5 359
Charges (Note 6)		
Amortissement des frais de commission reportés (Note 5)	4 385	2 580
Frais de gestion des placements (Note 3)	615	284
	5 000	2 864
Bénéfice net	6 243	2 495
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	5 293	2 798
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	11 536	5 293

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 (000 $)	2005 (000 $)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	6 243	2 495
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		
Comptes débiteurs	7 897	(6 146)
Frais de commission reportés	(4 642)	(6 904)
Comptes créditeurs	332	158
	9 830	(10 397)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement et de financement		
Placements	(127 841)	(128 762)
Allocations provinciales remboursables	125 252	139 161
	(2 589)	10 399
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	7 241	2
Encaisse au début de l'exercice	30	28
Encaisse à la fin de l'exercice	7 271	30

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2006

1. NATURE DES ACTIVITES

L'Ontario Immigrant Investor Corporation a été établie à titre de corporation sans capital-actions le 30 avril 1999 conformément au Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Corporation a été établie afin de participer à un programme d'immigration des investisseurs (PII) fédéral modifié. En vertu du nouveau PII, chaque province participante est tenue d'établir un véhicule pour recevoir et investir l'argent d'immigrants investisseurs dans le but de créer ou de maintenir des emplois au Canada, afin de favoriser le développement d'une économie vigoureuse et viable. En retour, chaque province participante garantit aux immigrants investisseurs que leur placement sera remboursé au bout de cinq ans sans intérêt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable
Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

b) Placements
Les placements sont comptabilisés au coût historique. En ce qui concerne les placements acquis avec escompte, les coûts sont redressés en fonction de l'intérêt couru gagné.

c) Recours aux estimations
La préparation des états financiers oblige la direction à recourir à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés au titre du revenu et des charges pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourront différer des estimations.

d) Instruments financiers
La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs est proche de leur juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. La valeur comptable des placements et des allocations provinciales remboursables est également proche de leur juste valeur en raison de la nature de ces instruments. La direction considère que la Corporation n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers.

3. PLACEMENTS

Les placements se composent de titres à revenu fixe émis par la Province de l'Ontario, arrivant à échéance entre un et cinq ans, avec des rendements variant jusqu'à 5.42%.

Le portefeuille de placements est géré par l'Office ontarien de financement (OOF) conformément aux modalités établies dans une entente signée entre l'OOF, la Corporation et la Province. L'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements en contrepartie de ces services.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2006

4. ALLOCATIONS PROVINCIALES REMBOURSABLES

La Corporation contracte des obligations à long terme relativement aux fonds reçus en vertu du programme d'immigration des investisseurs fédéral, conformément aux modalités établies dans l'entente signée en juin 1999 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Corporation. L'entente stipule que le ministre fédéral, à titre de mandataire de la Corporation, reçoit des fonds de la part d'immigrants investisseurs et transfère la part de l'Ontario de ces fonds (allocation provinciale) à la Corporation. Celle-ci remboursera sans intérêt les allocations provinciales reçues à la fin de la période d'allocation, soit cinq ans après la date à laquelle l'allocation provinciale a été reçue. La demande de résidence permanente peut être retirée par l'investisseur ou rejetée par le gouvernement fédéral. Si tel est le cas, l'allocation provinciale se rapportant à l'investisseur doit être remboursée par la Corporation dans les 90 jours suivant l'avis écrit de demande de remboursement de la part de l'investisseur. Les fonds reçus concernant les demandes en cours de traitement par le gouvernement fédéral sont également considérés comme remboursables dans une période de 90 jours.

Conformément au décret 1243/99, la Province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles arrivent à échéance. Le calendrier de remboursement de ces allocations se présente comme suit :

	(000 $)
Échéant à 90 jours sur demande	2 322
Échéant pendant l'exercice 2007	18 903
Échéant pendant l'exercice 2008	16 943
Échéant pendant l'exercice 2009	21 528
Échéant pendant l'exercice 2010	139 876
Échéant pendant l'exercice 2011	131 039
	330 611

5. FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Depuis l'exercice 2002, la Corporation a versé une commission aux intermédiaires pour avoir présenté de nouveaux immigrants investisseurs dont la demande de résidence permanente en Ontario a été acceptée en vertu du programme fédéral d'immigration des investisseurs. La commission est amortie pour être passée en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la même période que les allocations provinciales remboursables s'y rapportant, qui est normalement de cinq ans. L'amortissement commence pendant l'exercice au cours duquel l'allocation se rapportant à la commission est reçue. Les charges reportées représentent le solde non amorti des commissions. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'immigrant investisseur ou rejetée par le gouvernement fédéral, la Corporation récupère la commission pendant l'année où cela se produit.

	2006 (000 $)	**2005 (000 $)**
Solde au début de l'exercice	9 073	2 169
Commissions versées	9 036	9 493
Commissions récupérées	(9)	(9)
Amortissement	(4 385)	(2 580)
Solde à la fin de l'exercice	13 715	9 073

Durant l'exercice, il a été récupéré un total de 14 183 $ (2005-15 396 $)de commissions, dont 5 673 $ (2005-6 158 $) avaient été auparavant amortis pour être passés en charges, laissant un solde non amorti de 8 510 $ (2005-9 238 $) en commissions reportées récupérées.

ONTARIO IMMIGRANT INVESTOR CORPORATION

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2006

6. CHARGES

Le soutien administratif, de même que les locaux, les services financiers et juridiques ainsi que les ressources humaines sont fournis gracieusement par le ministère du Développement économique et du Commerce.

Hilborn Ellis Grant S.R.L.
Comptables agréés

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure /
Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario»)
et au Ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan **de Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure/Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario»)** au 31 mars 2006 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice écoulé de la date de constitution, le 7 novembre 2005, au 31 mars 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Hilborn Ellis Grant LLP

Toronto (Ontario)
Le 19 mai 2006

Comptables agréés

401, rue Bay, Bureau 3100, C.P. 49, Toronto (Ontario) Canada M5H 2Y4 Téléphone 416-364-1359 Télécopieur 416-364-9503 hilbornellisgrant.com

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ONTARIO INFRASTRUCTURE PROJECTS CORPORATION/ («INFRASTRUCTURE ONTARIO»)

Bilan *(en milliers de dollars)*

31 mars 2006

	$
ACTIF	
Actif à court terme	
Encaisse	4 500
TPS et intérêts à recevoir	384
Somme à recevoir du ministère du Renouvellement de l'Infrastructure Publique *(note 2)*	1 132
Somme à recevoir du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (note 3)	591
Charges payées d'avance	30
	6 637
Immobilisations *(note 4)*	91
	6 728
PASSIF	
Passif à court terme	
Créditeurs et charges à payer *(note 5)*	6 728
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	-
	6 728

Approuvé au nom du Conseil :

, administrateur

, administrateur

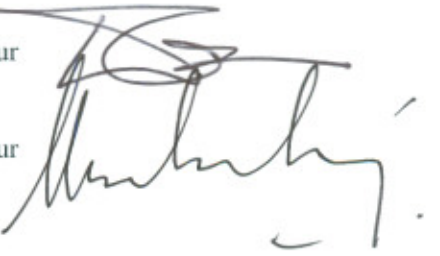

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ONTARIO INFRASTRUCTURE PROJECTS CORPORATION/ («INFRASTRUCTURE ONTARIO»)

Résultats et bénéfices non répartis *(en milliers de dollars)*

Exercice écoulé de la date de constitution, le 7 novembre 2005, au 31 mars 2006

	$
Produits	
Ministère du Renouvellement de l'Infrastructure Publique	8 270
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	591
Intérêts	12
	8 873
Charges	
Coûts des services conseils en matière de projets *(note 10)*	6 423
Salaires et charges sociales *(note 5)*	1 412
Services professionnels et conseils	700
Locaux	94
Frais de bureau et généraux	146
Services de technologie de l'information	18
Communications	68
Déplacements	12
	8 873
Résultat des activités, bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	-

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ONTARIO INFRASTRUCTURE PROJECTS CORPORATION/ («INFRASTRUCTURE ONTARIO»)

Notes complémentaires

(Les montants dans le tableau sont en K$)

31 mars 2006

Historique

Le 7 novembre 2005, le gouvernement a mis sur pied la Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure/Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario») pour l'implementation de grands projets d'infrastructure de l'Ontario utilisant divers modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

Infrastructure Ontario, qui est un organisme d'État constitué en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), fait rapport au ministre du Renouvellement de l'Infrastructure Publique et son conseil d'administration et son chef de la direction sont nommés par le Lieutenant gouverneur en conseil. Les membres du conseil d'Infrastructure Ontario siègent également au conseil d'administration de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique («OSIFA»).

En vertu d'une convention unanime des actionnaires et d'un protocole d'entente entre la Société et le ministre du Renouvellement de l'Infrastructure Publique, les objectifs d'Infrastructure Ontario sont définis en ces termes :

- fournir de manière efficiente et rapide des services de gestion de projets et de contrats dans le cadre de grands projets complexes d'infrastructure identifiés dans le plan d'infrastructure pluriannuel du gouvernement de l'Ontario comme des projets DMFA, définis par l'actionnaire, représenté par le ministère du Renouvellement de l'Infrastructure Publique;
- sur demande, fournir des conseils de nature financière et opérationnelle à l'égard des actifs ou des intérêts du gouvernement et effectuer des opérations portant sur ces actifs ou ces intérêts;
- se livrer aux autres activités précisées par l'actionnaire.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. **Principales conventions comptables**

Méthodes comptables

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), recommandés dans le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public et, lorsqu'il y a lieu, dans le Manuel de l'ICCA destiné aux sociétés du secteur privé canadien.

Incertitude relative à la mesure

L'établissement des états financiers en conformité avec les PCGR canadiens oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et les montants des produits et des charges présentés dans les états financiers de l'exercice. Les montants réels pourront différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ONTARIO INFRASTRUCTURE PROJECTS CORPORATION/ («INFRASTRUCTURE ONTARIO»)

Notes complémentaires (suite)

(Les montants dans le tableau sont en K$)

31 mars 2006

1. **Principales conventions comptables** (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

Matériel et logiciels informatiques – 3 ans

2. **Somme à recevoir du ministère du Renouvellement de l'Infrastructure Publique**

La somme à recevoir du ministère du Renouvellement de l'Infrastructure Publique porte sur des dépenses engagées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, lesquelles sont entièrement recouvrables du Ministère en vertu d'une instruction du Ministre.

3. **Somme à recevoir du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse**

La somme à recevoir du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse porte sur des dépenses engagées pour l'un des projets d'infrastructure.

4. **Immobilisations**

	Coût $	Amortissement cumulé $	Net $
Matériel informatique	109	18	91

5. **Opérations entre apparentés**

Est comprise dans les Créditeurs et charges à payer une somme de 1 732 440 $ due à la Société immobilière de l'Ontario (une société d'État) pour des coûts de projet assumés par Infrastructure Ontario.

La société a engagé des coûts d'environ 506 000 $ et 64 500 $ pour des salaires et charges sociales payés respectivement à la Société immobilière de l'Ontario et à Infrastructure Ontario.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ONTARIO INFRASTRUCTURE PROJECTS CORPORATION/ («INFRASTRUCTURE ONTARIO»)

Notes complémentaires (suite)

(Les montants dans le tableau sont en K$)

31 mars 2006

6. Instruments financiers

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse, les sommes à recevoir du ministère du Renouvellement de l'Infrastructure Publique et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ainsi que les comptes Créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces instruments se compare à leur juste valeur en raison de leur caractère à court terme. La direction est d'avis que la société n'est pas exposée à d'importants risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

7. Éventualités

Dans le cours normal des affaires et l'exercice de ses activités, Infrastructure Ontario peut être exposée à diverses poursuites judiciaires. Au 31 mars 2006, Infrastructure Ontario n'était au courant d'aucune telle poursuite qui serait en cours.

8. Dépendance économique

Infrastructure Ontario dépend de la province d'Ontario pour ce qui est de l'obtention de fonds couvrant ses coûts de fonctionnement et le financement de ses coûts de projet jusqu'à leur recouvrement. Compte tenu du soutien de la province sous la forme d'un engagement pluriannuel à l'égard des projets d'infrastructure publique, Infrastructure Ontario est considérée comme une entité pérenne.

9. État des flux de trésorerie

On ne présente pas d'état des flux de trésorerie parce que l'information qu'on y donnerait ressort clairement des états financiers présentés.

10. Événement postérieur à la clôture

La loi de 2006 sur les mesures budgétaires, qui donne effet à la Loi de 2006 sur la Société ontarienne de travaux d'infrastructure, a reçu la sanction royale le 18 mai 2006. En vertu de cette loi, la Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure/Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario») et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique («OSIFA») doivent être fusionnés et continués comme une société sans capital-actions sous la dénomination de Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure («Infrastructure Ontario»). Des états financiers distincts ont été établis pour OSIFA pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et sont disponibles sur www.osifa.on.ca.

Ces états financiers indiquent que les charges de 2005-2006 d'Infrastructure Ontario sont entièrement recouvrables directement de la province d'Ontario. À compter du 1er avril 2006, tous les coûts de projets DMFA sont recouvrables des projets individuels, lesquels sont financés par les ministères et les intérêts locaux concernés, en général lorsque le projet est presque achevé.

Fiducies et autres états financiers

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Caisse de retraite des juges provinciaux

Opinion du vérificateur

À l'attention de la Commission de retraite des juges provinciaux
et du ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de l'évolution du solde de la Caisse de retraite des juges provinciaux pour l'exercice clos le 31 mars 2006. Comme décrit à la note 2, les états financiers ont été préparés en conformité avec l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la Loi sur les tribunaux judiciaires. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon la convention comptable décrite à la note 2 afférente à l'état financier.

Cet état financier, qui n'a pas été, et ne devait pas l'être, préparé conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, est publié uniquement à titre d'information et à l'attention de la Commission de retraite des juges provinciaux et du ministre des Finances, aux fins de l'exécution de leurs obligations fiduciaires en vertu du règlement 67/92 pris en application de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Il n'est pas prévu, et il ne devrait pas l'être, que cet état financier soit destiné à des personnes autres que les utilisateurs indiqués ou à toute autre fin.

Toronto, Ontario
Le 5 mai 2006

Gary R. Peall, CA
Vérificateur général adjoint

Caisse de retraite des juges provinciaux

État de l'évolution du solde de la caisse
Pour l'exercice clos le 31 mars 2006

	2006 $	2005 $
Dépôts		
Cotisations		
Participants	3 748	4 625
Province de l'Ontario (note nº 4)	20 791	30 347
Intérêts créditeurs	31 639	30 132
	56 178	65 104
Paiements		
Prestations de retraite et allocations aux survivants	20 007	23 124
Remboursement de cotisations	251	—
	20 258	23 124
Augmentation nette de la caisse	35 920	41 980
Solde en dépôt auprès du ministre des Finances		
Au début de l'exercice	393 064	351 084
À la fin de l'exercice	428 984	393 064

Voir les notes afférentes à l'état financier.

Approuvé au nom de la Commission :

Approved on behalf of the Board:

Chair

Président

Caisse de retraite des juges provinciaux

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 2006

1. Description de la caisse

La Caisse de retraite des juges provinciaux (la Caisse) est gérée par la Commission de retraite des juges provinciaux désignée par le Règlement de l'Ontario 67/92, dans sa version modifiée, pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. La brève description de la Caisse qui suit ne donne que des renseignements généraux. Pour des renseignements complets, veuillez consulter le Règlement.

(a) Description générale

La Caisse a pour objet de verser des prestations de retraite aux juges provinciaux et protonotaires retraités qui participent au régime ou des allocations aux survivants pour les personnes à leur charge.

(b) Politique de capitalisation

Les participants contribuent à raison de 7 % de leur salaire jusqu'au moment où ils satisfont aux exigences de service de base ou qu'ils atteignent l'âge de 70 ans, selon la première de ces éventualités.

La cotisation que doit verser la province est calculée par évaluation actuarielle, comme décrit à la note 4.

(c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont fondées sur l'âge et le nombre d'années de service à temps plein au crédit du participant au moment où il cesse d'exercer ses fonctions et du salaire à temps plein des juges au plus haut rang judiciaire occupé par le participant pendant qu'il était en fonctions. Les participants ont droit à ces prestations durant toute la durée de leur vie.

(d) Pensions d'invalidité

Les participants ayant atteint l'âge de 65 ans qui ont au minimum cinq années de service à temps plein et qui sont incapables d'exercer leurs fonctions en raison d'une lésion ou d'une maladie chronique ont droit à une rente complète.

(e) Allocations aux survivants

Une allocation aux survivants correspondant à 60 % des prestations de retraite est versée au conjoint sa vie durant ou aux enfants qui satisfont aux critères d'âge, de garde, de scolarisation ou d'invalidité définis à l'article 22 du Règlement.

(f) Remboursement en cas de décès

En cas de décès, un remboursement est payable au représentant successoral du participant si personne n'a droit à une allocation aux survivants. Le montant du remboursement est égal aux cotisations du participant à la Caisse majorées des intérêts, déduction faite des prestations déjà payées.

Caisse de retraite des juges provinciaux

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 2006

(G) REMBOURSEMENT DES RETRAITS

S'il interrompt ses états de service pour une raison autre que le décès, le participant qui n'est pas admissible à des prestations de retraite a le droit de recevoir un remboursement de ses contributions à la Caisse majorées des intérêts.

1. Description de la caisse (suite)

(H) INTÉRÊTS CRÉDITEURS

Les intérêts sont appliqués comme suit au crédit de la Caisse sur la base du calcul prévu par décret :

- au solde d'ouverture en fonction du taux d'intérêt moyen pondéré applicable aux titres à 25 ans émis ou garantis par la province de l'Ontario depuis l'établissement de la Caisse (8,24 % sur le solde au 1er avril 2005);
- à l'excédent mensuel des cotisations reçues sur les prestations versées au cours de l'exercice, au taux sur 25 ans estimé pour l'exercice, les données réelles étant rajustées l'année suivante.

(I) STATUT DE LA CAISSE

La Caisse n'est pas soumise aux exigences de rapport imposées dans la *Loi sur les régimes de retraite* et ses règlements. Elle a toutefois le statut de régime de retraite enregistré aux fins de l'impôt sur le revenu.

(J) INDEXATION DES PRESTATIONS

Les prestations sont rajustées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des salaires pour l'ensemble des activités économiques du Canada publié par Statistique Canada, sous réserve d'un plafond de 7 % pour une année donnée.

(K) PROCHAINS CHANGEMENTS TOUCHANT LA CAISSE

La *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* limite les prestations de retraite payables par la Caisse pour les années de service postérieures à 1991. Le Cabinet a approuvé le fait que les prestations dépassant la limite imposée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* soient fournies par le biais d'un compte supplémentaire distinct dans le Trésor.

Les modalités de la Caisse sont en cours de révision afin de les rendre conformes aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et un décret sera nécessaire pour ouvrir le compte supplémentaire. L'Agence du revenu du Canada est au courant du statut du compte supplémentaire. À ce jour, la Caisse a versé environ 36 621 404 $ qui auraient dû être versés par le compte supplémentaire. Une fois le compte ouvert, il faudra procéder à un rapprochement entre ce compte et la Caisse, qui sont tous deux détenus par le Trésor de la province de l'Ontario.

Caisse de retraite des juges provinciaux

Notes afférentes à l'état financier
31 mars 2006

2. Convention comptable importante

L'état financier a été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, car l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, stipule que la Caisse doit consister en des contributions et des sommes d'argent versées, transférées ou créditées à la Caisse, moins les montants payés.

3. Frais d'administration

Les frais d'administration sont payés par la province de l'Ontario.

4. Passif au titre des prestations futures

La province est responsable de la dette non provisionnée de la Caisse de retraite des juges provinciaux et rembourse cette dette par des montants recommandés par les évaluations actuarielles périodiques de la Caisse.

La plus récente évaluation actuarielle de la Caisse, en date du 31 mars 2003, a été publiée en août 2004. Selon cette évaluation, la valeur actualisée des cotisations futures exigibles du gouvernement au titre du passif non capitalisé était de 211 524 000 $ et la province devrait cotiser 37,6 % de la masse salariale des juges actifs jusqu'à la prochaine évaluation. La province a versé 20 791 000 $ pour chaque année comprise entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2006. Au cours de l'exercice 2005, le gouvernement a également versé un supplément de 9 556 000 $ en augmentations de salaire avec effet rétroactif sur une période de trois ans se terminant le 31 mars 2004, comme l'avait recommandé le 5e rapport triennal de la Commission de rémunération des juges provinciaux.

Une nouvelle évaluation actuarielle de la Caisse, calculée selon les données de la Caisse au 31 mars 2006, est actuellement en cours. A new actuarial valuation is currently being undertaken based on plan data as at March 31, 2006.

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent des montants fondés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction. Toute information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle qui paraît dans les états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour obtenir un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification et des finances pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité de vérification et des finances rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à la présentation des états financiers, aux éléments d'information à fournir, à la divulgation et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne procède à des vérifications pour s'assurer que les contrôles, pratiques et méthodes internes de la CSPAAT sont appropriés et uniformes.

Rôle de l'actuaire

En ce qui a trait à la préparation des états financiers, la direction prépare une évaluation, y compris la sélection des hypothèses appropriées, de la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT à la date du bilan. En ce qui concerne la préparation des états financiers, Eckler Partners Ltd. détermine l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future et fournit une opinion au conseil d'administration sur la pertinence de la dette au titre de l'indemnisation future constatée par la direction de la CSPAAT à la date du bilan. La formulation d'une telle opinion nécessite notamment un examen de la suffisance et de la fiabilité des données ainsi qu'un examen du processus d'évaluation utilisé par la direction. Il incombe à l'actuaire indépendant de déterminer si les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes et aux directives et règlements qui y sont associés. Lorsqu'il procède à l'examen de la dette au titre de l'indemnisation future qu'a déterminée la direction, qui est de par sa nature même intrinsèquement variable, l'actuaire pose des hypothèses concernant les taux de mortalité et d'intérêt futurs, les frais, les tendances connexes ainsi que les autres éventualités, en tenant compte des circonstances propres à la CSPAAT. Il va de soi que la dette au titre de l'indemnisation future n'évoluera pas exactement comme prévu et pourrait, en fait, s'écarter considérablement des prévisions. De plus, les prévisions ne comportent aucune provision pour les nouvelles catégories de demandes de prestations qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans la base de données relative aux demandes de prestations.

La direction est responsable de l'exactitude et de l'intégralité des données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation. Le rapport de l'actuaire décrit l'étendue de l'examen et expose l'opinion à cet égard.

Rôle des vérificateurs externes

Les vérificateurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sous la direction du vérificateur provincial, ont effectué une vérification indépendante et objective des états financiers de la CSPAAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Lorsqu'ils effectuent leur vérification, les vérificateurs externes se servent du travail effectué par l'actuaire indépendant et de son rapport portant sur la dette au titre de l'indemnisation future

de la CSPAAT. Les vérificateurs externes ont un accès complet et sans restriction au conseil d'administration et au comité de vérification et des finances pour discuter de questions de vérification et d'information financière et des constatations connexes. Le rapport des vérificateurs externes expose l'étendue de leur vérification, de même que leur opinion sur les états financiers de la CSPAAT.

Jill Hutcheon
Présidente et présidente intérimaire du conseil

Malen Ng
Chef des finances

Le 10 mars 2006

Rapport des vérificateurs

À la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, au ministre du Travail et au vérificateur provincial

Conformément à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui prescrit que les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) soient vérifiés par le vérificateur provincial ou sous sa direction par un vérificateur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons vérifié le bilan consolidé de la CSPAAT au 31 décembre 2005, et les états consolidés des résultats de fonctionnement, de l'évolution de la dette non provisionnée, du résultat étendu (perte) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSPAAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSPAAT au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG LLP

ÉTATS FINANCIERS

BILAN CONSOLIDÉ
aux 31 décembre

(en millions de dollars)	2005	2004
Actif		
Encaisse et quasi-espèces	53 $	154 $
Sommes à recevoir	764	748
Placements (note 3)	12 827	11 961
Caisse pour perte de revenu de retraite (note 4)	735	620
Biens, équipement et autres éléments d'actif (note 5)	168	160
	14 547 $	**13 643 $**
Passif		
Sommes à payer	592 $	569 $
Emprunt hypothécaire (note 6)	70	71
Caisse pour perte de revenu de retraite (note 4)	735	620
Régimes d'avantages sociaux des employés (note 7)	410	393
Dette au titre de l'indemnisation future (note 8)	19 250	18 410
	21 057	**20 063**
Dette non provisionnée (note 9)		
Excédent cumulé des dépenses par rapport aux revenus	(8 229)	(7 735)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	1 719	1 315
	(6 510)	**(6 420)**
	14 547 $	**13 643 $**

Engagements et éventualités (note 12)

Au nom du conseil d'administration,

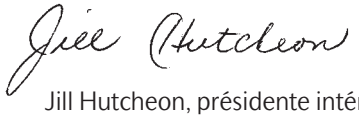

Jill Hutcheon, présidente intérimaire du conseil
Administratrice

Jim O'Neil
Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2005	2004
Revenu brut	**4 014 $**	**3 660 $**
Activités de fonctionnement courant		
Revenus		
Primes provenant de l'exercice considéré	2 256 $	2 124 $
Placements (note 3)	819	470
Autre revenu	3	49
	3 078	**2 643**
Dépenses		
Coûts d'indemnisation (note 8)	4 037	4 051
Caisse pour perte de revenu de retraite (note 4)	66	60
Frais administratifs et autres frais (note 10)	203	204
Obligations et engagements sanctionnés par la loi (note 11)	200	188
	4 506	**4 503**
Excédent des dépenses par rapport aux revenus de fonctionnement courant	(1 428)	(1 860)
Primes pour dette non provisionnée	934	1 017
Excédent des dépenses par rapport aux revenus	**(494) $**	**(843) $**

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE
Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2005	2004
Excédent cumulé des dépenses par rapport aux revenus		
Solde au début de l'exercice	(7 735) $	(6 892) $
Excédent des dépenses par rapport aux revenus	(494)	(843)
Solde à la fin de l'exercice	**(8 229)**	**(7 735)**
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de l'exercice	1 315	845
Gains non réalisés sur les placements, déduction faite des montants réalisés	404	470
Solde à la fin de l'exercice	**1 719**	**1 315**
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	**(6 510) $**	**(6 420) $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU (PERTE)

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2005	2004
Excédent des dépenses par rapport aux revenus	(494) $	(843) $
Autres éléments du résultat étendu		
Gains nets non réalisés sur les actifs financiers susceptibles de vente survenant au cours de l'exercice	865	606
Gains réalisés comptabilisés dans le revenu	(461)	(136)
Gains non réalisés sur les placements, déduction faite des montants réalisés	404	470
Résultat étendu (perte)	**(90) $**	**(373) $**

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Provenance de l'encaisse :		
Primes provenant de l'exercice considéré	2 264 $	2 073 $
Primes pour dette non provisionnée	931	989
Revenu de placements	343	367
	3 538	3 429
Affectation de l'encaisse :		
Requérants, survivants et fournisseurs de soins	(2 905)	(2 797)
Caisse pour perte de revenu de retraite	(66)	(60)
Employés et fournisseurs de biens et de services administratifs	(465)	(436)
Obligations et engagements sanctionnés par la loi	(202)	(218)
	(3 638)	(3 511)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	**(100)**	**(82)**
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
Vente de placements	13 560	17 832
Achat de placements	(13 561)	(18 048)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de placement	**(1)**	**(216)**
Diminution de l'encaisse et des quasi-espèces	**(101)**	**(298)**
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	154	452
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	53 $	154 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 décembre 2005

1. Nature du fonctionnement

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle préconise la prévention des lésions et des maladies professionnelles dans les lieux de travail de l'Ontario et verse des prestations d'assurance aux travailleurs qui ont subi une lésion survenue du fait et au cours de leur emploi ou qui ont contracté une maladie professionnelle. La CSPAAT fournit également des prestations d'assurance aux survivants des travailleurs décédés par suite d'une lésion ou d'une maladie professionnelles et facilite le retour au travail rapide et sécuritaire des travailleurs blessés.

Les employeurs protégés par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* sont répartis en deux groupes : les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. Les employeurs de l'annexe 1 sont assurés en vertu d'un régime de « responsabilité collective » et sont tenus de contribuer à la caisse d'assurance de la CSPAAT. Les employeurs de l'annexe 2 sont « autoassurés » et sont individuellement responsables des coûts intégraux des demandes de prestations de leurs travailleurs. La CSPAAT verse des prestations d'assurance aux travailleurs de l'annexe 2 pour le compte des employeurs autoassurés, et ceux-ci lui remboursent les coûts des demandes de prestations, y compris les frais administratifs et les coûts liés aux activités de prévention de la CSPAAT.

La CSPAAT veille également à l'application de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* du gouvernement fédéral. Aux termes d'une entente conclue avec Développement des ressources humaines Canada, le gouvernement fédéral est considéré comme un employeur de l'annexe 2.

Le revenu de la CSPAAT provient des primes qu'elle perçoit auprès de tous les employeurs de l'annexe 1 qui sont couverts aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle tire également des revenus d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle maintient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours. Les remboursements faits par les employeurs de l'annexe 2 contribuent également à accroître les revenus de la CSPAAT.

La CSPAAT ne reçoit ni financement ni appui financier du gouvernement. Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation puisque la direction prévoit éliminer la dette non provisionnée sur une durée de plusieurs années et a préparé des prévisions, ce qui indique que les obligations peuvent être satisfaites au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'annexe 1 et de l'annexe 2 de la CSPAAT et ses filiales. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces principes exigent que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont des effets sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds qui consistent en des espèces et en des instruments du marché monétaire venant initialement à échéance dans une période allant jusqu'à trois mois.

Placements

Au 1er janvier 2004, la CSPAAT a adopté les nouvelles normes comptables de l'ICCA, nommément « instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*) et « *résultat étendu* » (chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*).

Les placements sont constitués de valeurs mobilières à court terme, d'obligations et de titres de participation et sont classés comme des titres de transaction ou des titres susceptibles de vente, conformément à l'intention de la direction. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. La CSPAAT a désigné la totalité de ses placements en tant que titres susceptibles de vente, sauf les instruments dérivés, qui sont classés en tant que titres de transaction.

Les titres susceptibles de vente comprennent les titres qui peuvent être vendus en réaction aux fluctuations des taux d'intérêt, aux changements du risque de change, aux modifications des sources de financement ou par anticipation de ceux-ci, ou pour satisfaire les besoins de liquidités. Les titres susceptibles de vente sont maintenant comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés sous le poste du revenu de placements dans l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les gains et pertes non réalisés sur les titres susceptibles de vente sont comptabilisés sous le poste des autres éléments du revenu étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés.

Les titres susceptibles de vente sont évalués régulièrement afin de déterminer s'il existe une moins-value durable. Les réductions de valeur qui reflètent une moins-value durable sont comptabilisées sous le poste du revenu de placements.

Les titres de transaction, qui sont achetés pour être vendus à court terme, sont comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés sous le poste du revenu de placements au fur et à mesure qu'ils surviennent.

La CSPAAT est partie à des opérations de change à terme qui sont désignées comme des titres de transaction et comptabilisées à leur juste valeur. Les fluctuations de la juste valeur dans les contrats de change sont comptabilisées dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des placements est la valeur à la cote établie à la fin de l'exercice. Lorsque la valeur à la cote n'est pas disponible, une juste valeur estimative est établie en fonction du rendement et des valeurs de titres négociables comparables.

L'encaisse et les quasi-espèces libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Le coût des valeurs mobilières à court terme, des bons du Trésor et des dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an, plus le revenu tiré des intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur de ces instruments.

La juste valeur des obligations et des titres de participation libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

ÉTATS FINANCIERS

Les placements du fonds commun sont évalués au prix unitaire fourni par le gestionnaire du fonds commun. Ce prix représente la quote-part revenant à la CSPAAT de l'actif net sous-jacent à sa juste valeur établie en fonction des cours de clôture.

Conversion des comptes établis en devises

L'actif et le passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change courant à la date du bilan. Les revenus et dépenses sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans les résultats. Les gains et pertes de change non réalisés sont comptabilisés sous le poste des autres éléments du résultat étendu.

Juste valeur des autres éléments d'actif et de passif financiers

La valeur comptable des sommes à recevoir et à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

Caisse pour perte de revenu de retraite

La caisse pour perte de revenu de retraite est investie dans des valeurs mobilières à court terme, des obligations, des titres de participation et un fonds commun. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placements de la caisse pour perte de revenu de retraite durant l'exercice au cours duquel ces fluctuations se produisent.

Biens, équipement et autres éléments d'actif

Les biens, équipement et autres éléments d'actif sont inscrits au coût. Le coût des bâtiments comprend les frais d'aménagement et de financement et les autres coûts capitalisés avant le jour où ils deviennent complètement opérationnels. À ce moment-là, l'amortissement commence. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charges le coût des immobilisations sur leur durée d'utilisation estimative, qui est de 20 ans pour les bâtiments, cinq ans pour le matériel de bureau, trois ans pour le matériel informatique, et la durée du contrat de location ou dix ans pour les améliorations locatives.

Primes

Chaque année, le conseil d'administration approuve les taux de prime préliminaires et définitifs. Les taux de prime préliminaires sont rajustés tous les ans en fonction des hypothèses économiques et actuarielles en cours et sont utilisés pour solliciter la rétroaction des intervenants dans l'établissement des taux de prime définitifs. Les taux de prime sont établis pour couvrir la totalité des demandes de prestations prévues et des frais d'exploitation pour l'année de lésion suivante. Pour stabiliser les taux de prime, certaines règles ont été établies afin de régulariser le montant d'augmentation et d'atténuer tous changements excessifs d'une année à l'autre. Les taux de prime comprennent une composante qui est affectée à la réduction de la dette non provisionnée. La CSPAAT peut également imposer une prime spéciale s'il lui paraît opportun de le faire. Avant le début de l'année, les employeurs de l'annexe 1 sont informés de leurs taux de prime définitifs à verser pour l'année de lésion suivante. Le revenu provenant des primes est déterminé par l'affectation des taux de prime aux masses salariales assurables des employeurs de l'annexe 1.

Les employeurs de l'annexe 2 sont individuellement responsables du paiement de la totalité des prestations d'assurance et des frais administratifs liés aux demandes de prestations de leurs travailleurs. Les remboursements des prestations versées et des frais administratifs sont constatés dans leur évaluation de prime.

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle qui permet d'estimer la valeur actualisée des paiements futurs relatifs à la perte de gains, à la réintégration au marché du travail, à l'indemnisation pour invalidité de courte et de longue durée, aux soins de santé, aux prestations de survivant, aux prestations de retraite et aux frais administratifs liés aux demandes de prestations. Elle représente une provision pour les paiements d'indemnisation futurs et les frais administratifs futurs liés aux

ÉTATS FINANCIERS

demandes de prestations présentées le 31 décembre ou avant cette date. La valeur de cette provision a été déterminée en estimant les paiements d'indemnisation futurs conformément aux pratiques d'indemnisation en vigueur au 31 décembre et aux lois pertinentes.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes de prestations se rapportant à l'annexe 2. Les coûts liés à ces demandes ne sont pas considérés comme relevant de la CSPAAT, puisqu'ils constituent une obligation des employeurs de l'annexe 2.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour les demandes de prestations futures reliées aux maladies professionnelles ou pour les lésions et maladies qui ne sont pas actuellement considérées comme étant reliées au travail.

Régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux

La CSPAAT offre un certain nombre de régimes d'avantages sociaux qui fournissent des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite aux employés admissibles. Ces régimes comprennent un régime de pension prévu par la loi, un régime de retraite complémentaire ainsi que des programmes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, notamment les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance vie.

La CSPAAT finance ses régimes de pension prévus par la loi et ses régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite annuellement, en fonction des montants déterminés de façon actuarielle pour acquitter les prestations auxquelles les employés ont droit aux termes des règlements en matière de pensions et des politiques relatives aux régimes d'avantages sociaux actuellement en vigueur. Ces régimes de pension fournissent des prestations fondées sur les années de service et les gains moyens à la retraite.

Les évaluations actuarielles sont effectuées tous les ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, en fonction des projections des niveaux de rémunération des employés jusqu'au moment de la retraite. Les placements détenus dans les caisses de retraite comportent principalement des titres de participation, des obligations et des débentures. L'actif de la caisse de retraite est évalué à la juste valeur.

Les frais relatifs aux prestations de retraite, qui sont inclus dans les salaires et les charges sociales faisant partie des frais administratifs et autres frais (note 10), comprennent le coût des prestations de retraite pour les services de l'exercice considéré, les intérêts débiteurs sur les créances, le rendement prévu du capital investi sur la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif du régime et l'amortissement des prestations au titre des coûts des services passés non comptabilisés, les gains ou pertes actuariels nets non comptabilisés et les éléments d'actif ou les obligations transitoires non comptabilisés. L'amortissement est imputé sur la durée moyenne de service prévue et restante des employés actifs couverts par le régime.

L'excédent cumulatif des cotisations à une caisse de retraite sur le montant comptabilisé en tant que dépenses est déclaré dans l'actif (passif) au titre des prestations constituées du bilan. L'excédent cumulatif des charges de retraite sur les cotisations à la caisse de retraite est comptabilisé dans les obligations des régimes d'avantages sociaux. Les obligations découlant des programmes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont également déclarées dans les obligations des régimes d'avantages sociaux.

Le montant intégral des gains ou pertes découlant de la modification des obligations relatives aux accidents du travail est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel les gains ou pertes surviennent et constaté dans autres régimes d'avantages sociaux (note 7).

Les autres charges au titre du régime à cotisations déterminées sont comptabilisées dans le revenu pour les services rendus par les employés durant l'année considérée.

ÉTATS FINANCIERS

3. Placements et revenu de placements

La valeur des placements est répartie par catégorie comme suit :

(en millions de dollars)		2005	2004
		Juste valeur	Juste valeur
Titres de transaction			
Contrats de change		(2) $	(1) $
Susceptibles de vente			
Valeurs mobilières à revenu fixe			
Obligations		3 637	3 413
Titres de participation			
Canadiens		2 974	2 765
Étrangers	– États-Unis	3 129	2 877
	– Mondiaux	2 550	2 437
Biens immobiliers		539	470
		9 192	8 549
		12 829	11 962
Total des placements		**12 827 $**	**11 961 $**

Le revenu de placements à recevoir de 57 millions de dollars (51 millions de dollars en 2004) est compris dans les éléments présentés ci-dessus.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte attribuable aux mouvements défavorables du cours des devises par rapport au dollar canadien. À l'occasion, la CSPAAT utilise des contrats de change pour couvrir le risque de change. Les contrats de change sont des ententes visant à changer une quantité d'une devise contre une autre à une date ultérieure et à un prix établi, convenu au moment du contrat. La juste valeur de ces instruments financiers pourrait varier en fonction des changements de variables sous-jacentes touchant les contrats, tels les fluctuations des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats.

Les montants nominaux de référence des contrats de change sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens au taux de change contractuel en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2005 viennent à échéance au cours des trois premiers mois de 2006.

Au 31 décembre 2005, la valeur nominale des contrats de change en vigueur était de 283 millions de dollars (301 millions de dollars en 2004). Les contrats en vigueur qui affichaient une position favorable avaient une juste valeur de un million de dollars (un million de dollars en 2004) et ceux qui affichaient une position défavorable avaient une juste valeur négative de trois millions de dollars (valeur négative de deux millions de dollars en 2004). Les pertes non réalisées de deux millions de dollars sur les contrats de change en attente ont été comptabilisées dans le revenu de placements.

La juste valeur du portefeuille de placements comprend 5 680 millions de dollars (5 313 millions de dollars en 2004) de valeurs libellées en devises. Les principaux avoirs sont les suivants : 55 % (54 % en 2004) en dollars américains, 16 % (17 % en 2004) en euros, 12 % (12 % en 2004) en livres sterling, 9 % (7 % en 2004) en yen japonais, 8 % (10 % en 2004) dans d'autres devises.

ÉTATS FINANCIERS

Obligations, selon l'échéance, aux 31 décembre :

(en millions de dollars)	2005					2004
	Échéance					
	Moins de 1 an	1 – 5 ans	5 – 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Obligations d'État						
Juste valeur	–	1 104 $	662 $	766 $	2 532 $	2 397 $
Rendement (%)*	–	4,0	4,1	4,3	4,1	4,0
Obligations de sociétés						
Juste valeur	3 $	403 $	304 $	359 $	1 069 $	985 $
Rendement (%)*	3,3	4,1	4,5	5,0	4,5	4,5
Total						
Juste valeur	**3 $**	**1 507 $**	**966 $**	**1 125 $**	**3 601 $**	**3 382 $**
Rendement (%)*	**3,3**	**4,0**	**4,2**	**4,6**	**4,2**	**4,2**

*Le rendement moyen reflète le rendement à l'échéance et correspond au taux d'actualisation qui rend la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de chaque obligation égale à sa juste valeur au 31 décembre.

Le revenu selon la catégorie de placements se répartit comme suit :

(en millions de dollars)	2005	2004
Valeurs mobilières à court terme	7 $	11 $
Obligations	196	177
Titres de participation et biens immobiliers	639	308
	842	496
Frais de placement	(23)	(26)
Revenu de placements, montant net	**819 $**	**470 $**

Le revenu tiré des obligations comprend 37 millions de dollars (28 millions de dollars en 2004) de gains nets réalisés. Le revenu tiré des titres de participation et des biens immobiliers comprend 424 millions de dollars (108 millions de dollars en 2004) de gains nets réalisés.

Au cours de l'exercice, la somme de 102 millions de dollars (175 millions de dollars en 2004) a été évaluée en tant que moins-value durable et constatée dans le revenu de placements. Au 31 décembre 2005, les pertes restantes non réalisées sur les titres susceptibles de vente de 160 millions de dollars ne sont pas considérées comme une moins-value durable puisque la CSPAAT a l'intention et la capacité de les détenir pendant une période raisonnable jusqu'à la récupération de la juste valeur.

Prêts de valeurs mobilières

La CSPAAT tire un revenu additionnel en participant à un programme de prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières qu'elle détient sont prêtées à d'autres moyennant certains frais et sont assorties de garanties de haute qualité. La juste valeur de la garantie dépasse toujours celle des valeurs mobilières prêtées, et la garantie est évaluée à la valeur du marché chaque jour. Le programme est géré par un établissement financier canadien.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des titres prêtés s'élevait à 1 718 millions de dollars (1 516 millions de dollars en 2004). La garantie détenue à l'égard de ces valeurs mobilières était de 1 827 millions de dollars (1 618 millions de dollars en 2004).

ÉTATS FINANCIERS

4. Caisse pour perte de revenu de retraite

% des prestations pour perte de gains, pour ce qui est des accidents survenus après le 31 décembre 1997. Le travailleur blessé peut choisir de verser un montant additionnel correspondant à 5 % de chaque versement qu'il reçoit pour sa perte de gains. Ces fonds sont distincts de ceux du portefeuille de placements de la CSPAAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de revenu de retraite aux travailleurs blessés.

La valeur comptable de la caisse au 31 décembre est la suivante :

(en millions de dollars)	2005	2004
Encaisse et quasi-espèces	47 $	31 $
Obligations	141	137
Titres de participation	207	157
Placements dans le fonds commun	340	295
	735 $	**620 $**

Les valeurs sous-jacentes dans le fonds commun comprennent des valeurs mobilières à revenu fixe évaluées à 89 millions de dollars (78 millions de dollars en 2004), les titres de participation évalués à 236 millions de dollars (209 millions de dollars en 2004) et les instruments du marché monétaire évalués à 15 millions de dollars (huit millions de dollars en 2004).

La variation de l'actif net est la suivante :

(en millions de dollars)	2005	2004
Montant mis en réserve aux termes de la *Loi*	66 $	60 $
Revenu de placements	76	53
Coûts d'indemnisation payés	(27)	(20)
Augmentation de l'actif net	115	93
Actif net, au début de l'exercice	620	527
Actif net, à la fin de l'exercice	**735 $**	**620 $**

ÉTATS FINANCIERS

5. Biens, équipement et autres éléments d'actif

(en millions de dollars)	2005		2004
	Coût	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments et améliorations locatives	193 $	108 $	115 $
Équipement de bureau	111	2	2
Matériel informatique	128	14	14
	432	124	131
Autres éléments d'actif	44	44	29
	476 $	**168 $**	**160 $**

La charge d'amortissement en 2005 était de 18 millions de dollars (23 millions de dollars en 2004).

Par l'intermédiaire de sa filiale à 100 %, 799549 Ontario Inc., la CSPAAT détient une participation de 75 % dans le contrat de copropriété de son bureau central situé au 200, rue Front Ouest, à Toronto. La somme de 108 millions de dollars, qui représente la portion de la copropriété de la CSPAAT, est comptabilisée sous le poste des bâtiments et améliorations locatives.

Le 3 mai 2004, la CSPAAT a vendu le Centre de réadaptation de Downsview, ce qui comprend le bâtiment, les chemins et les terrains. La CSPAAT a constaté un gain sur la vente de 43 millions de dollars, lequel est comptabilisé dans autre revenu en 2004.

6. Emprunt hypothécaire

En 1993, la CSPAAT a contracté un emprunt hypothécaire à long terme afin de financer une partie de l'aménagement et de la construction de l'immeuble situé au 200, rue Front Ouest à Toronto (note 5). L'immeuble sert de garantie à cet emprunt, qui arrivera à échéance en 2015. Le taux d'intérêt a été fixé à 10,25 % par année, à un taux composé deux fois l'an.

La juste valeur de l'emprunt hypothécaire au 31 décembre 2005 était de 79 millions de dollars (76 millions de dollars en 2004), et la valeur comptable, de 70 millions de dollars, (71 millions de dollars en 2004). Les frais d'intérêts hypothécaires s'élevant à sept millions de dollars pour l'exercice ont été imputés aux coûts d'occupation (note 10) (sept millions de dollars en 2004).

7. Régimes d'avantages sociaux des employés

La CSPAAT maintient plusieurs régimes d'avantages sociaux pour les employés actuels et retraités admissibles. Le coût des régimes d'avantages sociaux des employés est comptabilisé au cours de la période visée au cours de laquelle les employés ont fourni le service.

Régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux

La CSPAAT maintient deux régimes de retraite pour ses employés et le personnel des associations pour la santé et sécurité au travail, soit le régime de retraite des employés de la CSPAAT et le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT.

Le régime de retraite des employés de la CSPAAT est un régime à prestations déterminées partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et des gains moyens durant les cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années. Le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT prévoit que les employés de la CSPAAT et des associations pour la santé et sécurité au travail dont les gains dépassent le seuil des gains établis pour les prestations de retraite déterminées maximales prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral recevront des prestations de retraite fondées sur leurs gains totaux.

Les opérations de placement ainsi que les fonctions administratives et comptables liées à ces régimes de retraite sont administrées par la CSPAAT. Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, au taux de rendement des placements, au taux de mortalité chez les membres, aux cessations d'emploi et à l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

Au nombre des autres avantages sociaux offerts, il y a lieu de mentionner l'assurance médicale, l'assurance soins dentaires et l'assurance vie, les jours de congé annuel accumulés, la protection du revenu à court terme pour couvrir les périodes de maladie et autres absences ainsi que les frais liés aux prestations d'assurance fournies aux employés qui subissent une lésion au cours de l'emploi.

La date de mesure aux fins de la publication de l'information financière de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2005. L'évaluation actuarielle la plus récente et la suivante aux fins de provisionnement est le 31 décembre 2005 et 2006 respectivement.

Les renseignements sur les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux de la CSPAAT, dans l'ensemble, sont les suivants :

(en millions de dollars)	Régime de retraite des employés		Régime de retraite complémentaire des employés		Autres régimes d'avantages sociaux		Total des régimes	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées								
Début de l'exercice	**1 302,2 $**	**1 213,8 $**	**10,7 $**	**13,9 $**	**376,7 $**	**357,9 $**	**1 689,6 $**	**1 585,6 $**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	35,3	39,7	0,1	0,5	11,6	5,2	47,0	45,4
Frais d'intérêts	81,9	76,3	0,7	0,9	23,6	21,3	106,2	98,5
Prestations versées	(45,2)	(42,8)	(0,4)	(0,5)	(15,1)	(13,5)	(60,7)	(56,8)
Cotisations des employés pour services passés	4,4	2,7	–	–	–	–	4,4	2,7
Cotisations des employés pour services rendus au cours de l'exercice	20,9	15,5	0,3	0,4	–	–	21,2	15,9
Coût des prestations au titre des services passés	–	4,6	–	(4,7)	4,4	0,8	4,4	0,7
Perte (gain) actuariel	207,8	(7,6)	1,1	0,2	68,6	5,0	277,5	(2,4)
Fin de l'exercice	**1 607,3**	**1 302,2**	**12,5**	**10,7**	**469,8**	**376,7**	**2 089,6**	**1 689,6**
Actif des régimes								
Juste valeur au début de l'exercice	**1 309,4**	**1 196,5**	**2,3**	**2,0**	**–**	**–**	**1 311,7**	**1 198,5**
Rendement réel de l'actif des régimes	158,3	111,6	–	–	–	–	158,3	111,6
Cotisations de l'employeur	26,7	25,9	0,2	0,4	15,1	13,5	42,0	39,8
Cotisations des employés pour services rendus au cours de l'exercice	20,9	15,5	0,3	0,4	–	–	21,2	15,9
Cotisations des employés pour services passés	4,4	2,7	–	–	–	–	4,4	2,7
Prestations versées	(45,2)	(42,8)	(0,4)	(0,5)	(15,1)	(13,5)	(60,7)	(56,8)
Juste valeur à la fin de l'exercice	**1 474,5**	**1 309,4**	**2,4**	**2,3**	**–**	**–**	**1 476,9**	**1 311,7**
Capitalisation								
Situation de capitalisation, excédent (déficit)	(132,8)	7,2	(10,1)	(8,4)	(469,8)	(376,7)	(612,7)	(377,9)
Perte nette actuarielle non amortie (gain net actuariel non amorti)	178,4	43,1	1,4	0,2	93,7	25,9	273,5	69,2
Coûts des services passés non amortis	17,0	18,5	(0,1)	(0,1)	6,6	2,9	23,5	21,3
Obligations transitoires non amorties	(94,3)	(106,1)	–	–	–	–	(94,3)	(106,1)
Passif au titre des prestations constituées	**(31,7)**	**(37,3)**	**(8,8)**	**(8,3)**	**(369,5)**	**(347,9)**	**(410,0)**	**(393,5)**
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 607,3	1 302,2	12,5	10,7	469,8	376,7	2 089,6	1 689,6
Juste valeur de l'actif des régimes, à la fin de l'exercice	1 474,5	1 309,4	2,4	2,3	–	–	1 476,9	1 311,7
Situation de capitalisation, excédent (déficit) des régimes	**(132,8)**	**7,2**	**(10,1)**	**(8,4)**	**(469,8)**	**(376,7)**	**(612,7)**	**(377,9)**
Charge nette des régimes d'avantages sociaux								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	35,3	39,7	0,1	0,5	11,6	5,2	47,0	45,4
Frais d'intérêts	81,9	76,3	0,7	0,9	23,6	21,3	106,2	98,5
Rendement prévu de l'actif des régimes	(85,8)	(80,6)	(0,1)	(0,1)	–	–	(85,9)	(80,7)
Amortissement du coût des services passés	1,5	1,2	–	–	0,6	2,4	2,1	3,6
Amortissement des obligations transitoires	(11,8)	(11,8)	–	0,5	–	–	(11,8)	(11,3)
Amortissement de la perte nette (gain net)	–	0,6	–	–	0,9	(0,8)	0,9	(0,2)
Charge nette des régimes d'avantages sociaux	**21,1 $**	**25,4 $**	**0,7 $**	**1,8 $**	**36,7 $**	**28,1 $**	**58,5 $**	**55,3 $**

(en millions de dollars)	Régime de retraite des employés				Régime de retraite complémentaire des employés	
	2005		2004		2005	2004
	$	%	$	%	$	$
Actif du régime par catégorie principale						
Titres de participation	962,8	65,3	841,1	64,3	–	–
Titres de créance	446,0	30,2	395,6	30,2	–	–
Biens immobiliers	38,0	2,6	33,2	2,5	–	–
Revenu de placements à recevoir	6,7	0,5	5,6	0,4	–	–
Autres	21,0	1,4	33,9	2,6	2,4	2,3
Total	**1 474,5**	**100,0**	**1 309,4**	**100,0**	**2,4**	**2,3**

Les hypothèses actuarielles importantes ayant servi au 31 décembre pour évaluer le régime de retraite des employés, le régime de retraite complémentaire des employés et les autres régimes d'avantages sociaux sont les suivantes :

	Régime de retraite des employés		Régime de retraite complémentaire des employés		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Taux d'actualisation des charges des régimes	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	5,40 %	6,25 %	5,40 %	6,25 %	5,40 %	6,25 %
Taux prévu de rendement à long terme de l'actif des régimes	7,0 %	7,0 %	3,5 %	3,5 %	–	–
Indexation des coûts des soins dentaires		–	–	–	4,0 %	4,0 %
Durée résiduelle moyenne d'activité (années)	13	13	13	13	13	13

Taux tendanciels des coûts des soins de santé au 31 décembre

	2005	2004
Coûts médicaux		
Taux d'inflation générale		
Taux initial	10,0 %*	10,0 %*
Taux final	4,0 %	4,0 %
Taux final de l'exercice atteint	2012	2011
Inflation selon l'âge de 2 % par année d'antériorité		
Coûts des soins dentaires		
Taux d'inflation générale	4,0 %	4,0 %

* Abaissement de 1 % par année.

ÉTATS FINANCIERS

8. Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation

La dette au titre de l'indemnisation future représente une provision, déterminée selon des calculs actuariels, constituée pour couvrir les paiements d'indemnisation futurs liés aux demandes de prestations acceptées et les frais engagés pour administrer ces paiements. Ceux-ci ont été actualisés selon le rendement net présumé des placements indiqué ci-dessous. Les estimations des paiements d'indemnisation futurs s'appliquent aux demandes de prestations découlant des lésions et des maladies déclarées et non déclarées survenues le 31 décembre 2005 ou avant cette date. Ces estimations sont établies en fonction du montant et de la nature de l'indemnisation ainsi que des pratiques en matière d'indemnisation en vigueur le 31 décembre 2005. La dette au titre de l'indemnisation future a été déterminée en appliquant les méthodes actuarielles reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires.

La valeur actuarielle des paiements d'indemnisation futurs repose sur les hypothèses économiques et actuarielles, qui sont fondées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer au fil des ans pour refléter des circonstances sous-jacentes, il est possible que de tels changements modifient considérablement la valeur actuarielle des paiements d'indemnisation futurs. L'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'appuie sur les principales hypothèses économiques à long terme présentées ci-après :

	2005	2004
Taux d'inflation	3,0 %	3,0 %
Taux de rendement des placements	7,0 %	7,0 %
Taux d'indexation des prestations		
Indexation totale	3,0 %	3,0 %
Indexation partielle	0,5 %	0,5 %
Rendement des placements, déduction faite de l'indexation		
Indexation totale	4,0 %	4,0 %
Indexation partielle	6,5 %	6,5 %
Taux d'indexation de la rémunération	4,0 %	4,0 %
Taux d'indexation des coûts des soins de santé	6,5 %	6,5 %

Les estimations de la mortalité sont fondées sur les résultats en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés de 1996 à 2000, rajustés en fonction des améliorations en matière de mortalité jusqu'à 2005 et des survivants des travailleurs décédés, et sur les Tables de mortalité de l'Ontario de 1995 à 1997, rajustées en fonction des améliorations en matière de mortalité jusqu'à 2005.

Les taux de cessation des demandes de prestations pour perte de gains (PG) sont fondés sur les résultats de cessation des travailleurs blessés de la CSPAAT de 1998 à 2004. De plus, la proportion des prestations accordées pour une perte de salaire intégrale après la 6e année d'indemnisation a été mise à jour pour refléter les résultats actuels.

Des provisions ont été créées pour couvrir les augmentations futures du plafond des gains assurables et l'indexation des prestations.

La direction est d'avis que les méthodes d'évaluation et les hypothèses sont appropriées dans l'ensemble. Les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles à long terme sont examinées le 31 décembre de chaque année, lorsqu'une évaluation actuarielle est effectuée.

La fluctuation de la valeur actuelle des paiements d'indemnisation futurs rattachés aux lésions et aux maladies reliées au travail déclarées et non déclarées est comptabilisée sous le poste des coûts d'indemnisation. Tout rajustement résultant des réexamens continus de l'admissibilité, des résultats des exercices précédents ou des modifications législatives ou de celles apportées aux hypothèses ou aux méthodes est également comptabilisé sous le poste des dépenses d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future comprend une provision de 845 millions de dollars (810 millions de dollars en 2004) pour les coûts futurs des frais administratifs liés aux demandes de prestations existantes. Les frais administratifs et autres ont été rajustés de (note 10) 291 millions de dollars (290 millions de dollars en 2004) pour refléter le montant qui a été imputé à la provision pour la dette au titre de l'indemnisation future en rapport aux frais administratifs futurs liés aux demandes de prestations au cours de l'exercice considéré.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future est fondé sur des hypothèses actuarielles. La modification de ces hypothèses peut donner lieu à des variations considérables de la dette au titre de l'indemnisation future. Cette sensibilité est illustrée comme suit.

L'hypothèse actuarielle la plus susceptible de changer est celle se rapportant au rendement présumé des placements de 7 %. Une réduction de 0,5 % du rendement présumé des placements aurait pour conséquence d'accroître la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 700 millions de dollars.

Le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future est fondé sur les résultats passés de la CSPAAT en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés. Une réduction générale de 5 % de ces taux de mortalité donnerait lieu à une augmentation de la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 115 millions de dollars.

Une diminution de 10 % du nombre de lésions avec interruption de travail dans l'exercice considéré entraînerait une diminution de la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 150 millions de dollars.

La dette au titre de l'indemnisation future reliée aux soins de santé a été calculée en se fondant sur un taux futur d'indexation des coûts des soins de santé de 6,5 % par année. Une augmentation de 0,5 % des facteurs d'indexation utilisés pour les coûts de soins de santé futurs ferait augmenter la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 125 millions de dollars.

Le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future pour les prestations pour PG utilise les résultats en matière de cessation des demandes de prestations des travailleurs blessés de la CSPAAT. Une réduction de 5 % de ces taux de cessation ferait augmenter la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 115 millions de dollars.

ÉTATS FINANCIERS

La dette au titre de l'indemnisation future et les coûts d'indemnisation payés en 2005 s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2005								2004
		Réintégration au marché du travail		Invalidité de courte et de longue durée	Soins de santé	Prestations de survivant	Frais administratifs liés aux demandes de prestations	Total	Total
	Perte de gains	Soutien du revenu	Fournisseurs externes						
Dette au titre de l'indemnisation future au début de l'exercice	2 881 $	85 $	356 $	10 086 $	2 503 $	1 689 $	810 $	**18 410 $**	**17 460 $**
Coûts d'indemnisation	1 655	81	173	921	687	194	326	**4 037**	**4 051**
Coûts d'indemnisation payés au cours de l'exercice									
Annexe 1	(648)	(96)	(127)	(1 230)	(415)	(147)	(291)	**(2 954)**	**(2 865)**
Annexe 2	(76)	(4)	(4)	(100)	(44)	(15)	–	**(243)**	**(236)**
	(724)	(100)	(131)	(1 330)	(459)	(162)	(291)	**(3 197)**	**(3 101)**
Évolution de la dette au titre de l'indemnisation future	931	(19)	42	(409)	228	32	35	**840**	**950**
Dette au titre de l'indemnisation future, fin de l'exercice	3 812 $	66 $	398 $	9 677 $	2 731 $	1 721 $	845 $	**19 250 $**	**18 410 $**

9. Rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée

La dette non provisionnée est fonction d'un certain nombre de facteurs dont les intérêts sur la dette non provisionnée, les primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée, les gains et pertes actuariels, les changements de méthodes comptables, les politiques ou les lois et les changements dans les hypothèses actuarielles pour calculer la dette au titre de l'indemnisation.

Les intérêts débiteurs sur la dette non provisionnée reflètent le fait que les éléments d'actif ne suffisent pas à couvrir les dettes existantes, ce qui donne lieu à un manque à gagner du revenu de placements et des éléments d'actif servant à acquitter les paiements futurs de prestations. Les primes qui sont perçues en vue de réduire la dette non provisionnée comprennent un montant destiné à couvrir ce manque à gagner.

De plus, la différence entre les résultats prévus et réels dans le cas de postes comme l'indexation, les rendements de placements et les résultats en matière d'indemnisation entraîne également des changements de la dette non provisionnée.

Le rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2005	2004
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	6 420 $	6 047 $
Ajouter (déduire)		
Revenu de placements non gagné en raison du manque à gagner des éléments d'actif investis	452	443
Primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée	(934)	(1 017)
Pertes (gains) actuariels résultant de ce qui suit		
Indexation des prestations moins élevée que prévue	(51)	(82)
Rendement des placements inférieur aux prévisions	(365)	(120)
Résultats en matière d'indemnisation pour les exercices précédents et l'exercice considéré	418	459
Changements dans les hypothèses		
Mortalité	13	13
Perte de gains à long terme	379	465
Frais administratifs futurs liés aux demandes de prestations en cours	–	(70)
Changements dans les hypothèses concernant les coûts d'indemnisation		
Prestations de soins de santé	134	110
Invalidité de longue durée	16	22
Allocations de réadaptation aux établissements externes	43	27
Autres changements	(48)	14
Autres changements		
Modification de la politique de compensation du RPC et enfants survivants	–	109
Modification des taux d'imposition du revenu des particuliers	33	–
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	**6 510 $**	**6 420 $**

10. Frais administratifs et autres frais

Les frais administratifs et autres frais comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	2005	2004
Salaires et charges sociales	350 $	337 $
Amortissement et entretien de l'équipement	31	38
Frais d'occupation	44	42
Communications	16	16
Fournitures et services	22	26
Déplacements et entretien des véhicules	5	6
Mise au point et intégration des nouveaux systèmes	7	9
Autres	19	20
	494	494
Frais administratifs liés aux demandes de prestations (note 8)	(291)	(290)
	203 $	**204 $**

11. Opérations entre apparentés

Obligations et engagements sanctionnés par la loi

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, et tel qu'il a été décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, la CSPAAT est tenue de rembourser au gouvernement de l'Ontario les frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La CSPAAT est aussi tenue de financer le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAT), le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers du patronat. Ces remboursements et les sommes prévues pour le financement sont déterminés et approuvés par le ministre du Travail. La CSPAAT finance également l'Institut de recherche sur le travail et la santé, les associations pour la santé et sécurité au travail, les centres de formation et les cliniques.

Le montant total du financement fourni dans le cadre de ces obligations et engagements sanctionnés par la loi s'est élevé à 200 millions de dollars en 2005 (188 millions de dollars en 2004).

Placements

Sont comprises dans les placements les valeurs mobilières à revenu fixe négociables émises par le gouvernement de l'Ontario et par les sociétés qui y sont apparentées; la valeur de ces titres s'est élevée à 305 millions de dollars (325 millions de dollars en 2004).

Autres

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des dépenses relatives à la sécurité et la santé au travail, les états financiers comprennent des sommes provenant d'opérations de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario. De telles activités sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui s'appliquent lors d'opérations avec des parties non apparentées. Les soldes résultant de ces activités ne sont pas importants.

12. Engagements et éventualités

Contrats de location-exploitation

Au 31 décembre 2005, la CSPAAT avait conclu des contrats de location-exploitation non résiliables dont les paiements minimums futurs sont d'environ 25 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années et d'un total de 70 millions de dollars après cette période.

Poursuites

La CSPAAT est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. De l'avis de la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet important sur les dépenses de la CSPAAT ou sur sa situation financière.

Ligne de crédit bancaire

La CSPAAT détient une ligne de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale. La ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2005.

13. Chiffres comparatifs

Certains montants correspondants ont été réagencés aux fins de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Financial Services Commission of Ontario

Commission des services financiers de l'Ontario

Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO
Fonds de garantie des prestations de retraite

Responsabilité de la direction en ce qui concerne l'information financière

En application de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers,* le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est responsable de l'administration du Fonds de garantie des prestations de retraite.

Sous l'autorité du surintendant, la direction de la CSFO est responsable de l'intégrité et de l'exactitude de toute l'information figurant dans les états financiers et dans les notes s'y rattachant. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Pour ce faire, la direction a dû faire preuve de jugement et se fonder sur les meilleures estimations possibles, en particulier lorsque les opérations touchant la période en cours ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure.

Dans l'administration du Fonds de garantie des prestations de retraite, la direction de la CSFO s'est engagée à appliquer les normes d'intégrité les plus élevées dans la prestation de ses services. La direction a mis au point des contrôles financiers et des systèmes d'information et des pratiques qu'elle continue d'employer pour assurer autant que possible la fiabilité de l'information financière et la protection de ses actifs.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à indiquer si, à son avis, ces états financiers sont exacts, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états ont été approuvés par le comité de vérification de la Commission. Le rapport du vérificateur est joint ci-après.

K. David Gordon
Surintendant adjoint des régimes de retraite

Darinka Pejic
Chef comptable

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Commission des services financiers de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai fait la vérification du bilan du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission des services financiers de l'Ontario en date du 31 mars 2006, des bilans des opérations et du déficit du Fonds ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers relèvent de la direction de la Commission. Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers en fonction de ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent de ma part une planification et une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne présentent aucune inexactitude importante. Une vérification inclut l'examen, par sondage, preuve à l'appui, des montants et des divulgations se trouvant dans les états financiers. Une vérification comprend également une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations significatives apportées par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

Il est de mon avis que ces états financiers présentent raisonnablement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds de garantie de la Commission en date du 31 mars 2006 ainsi que ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 26 mai 2006

Gary R. Peall, C.A.
Le sous-vérificateur général

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416 327 2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Bilan
Au 31 mars 2006

	2006 (k$)	2005 (k$)
ACTIFS		
À court terme		
Encaisse	158	357
Débiteurs	63 977	68 419
Investissements (note 4)	79 093	223 161
	143 228	291 937
PASSIF ET DÉFICIT DU FONDS		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 402	5 751
Annuité du prêt exigible	11 000	11 000
Demandes de règlement payables	104 064	204 624
	120 466	221 375
Prêt exigible (note 5)	297 000	308 000
	417 466	529 375
Déficit du Fonds	(274 238)	(237 438)
	143 228	291 937

Voir les notes afférentes aux états financiers

Autorisé par :

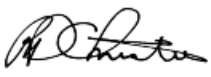

Directeur général et surintendant
Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
État des résultats d'exploitation et du déficit du Fonds
Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006

	2006 (k$)	2005 (k$)
Recettes		
Recettes provenant des primes	54 068	67 431
Produit tiré des investissements (note 4)	5 580	7 894
Recouvrements (note 6)	6 652	19
	66 300	75 344
Dépenses		
Demandes de paiement	96 090	201 301
Frais d'administration des régimes de retraite (note 6)	5 887	2 358
Frais de gestion des investissements	70	287
Frais d'administration (note 7)	407	379
	102 454	204 325
Déficit des recettes par rapport aux dépenses	(36 154)	(128 981)
Pertes non réalisées sur la valeur marchande des investissements	(646)	(1 277)
Déficit des recettes par rapport aux dépenses	(36 800)	(130 258)
Déficit du Fonds au début de l'exercice	(237 438)	(107 180)
Déficit du Fonds à la fin de l'exercice	(274 238)	(237 438)

Voir les notes afférentes aux états financiers

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006

	2006 (k$)	2005 (k$)
Rentrées (sorties) de fonds nets liées aux activités suivantes		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux dépenses	(36 800)	(130 258)
moins les éléments n'influant pas sur la trésorerie		
Pertes non réalisées sur les investissements	646	1 277
	(36 154)	(128 981)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	4 442	(7 306)
Créditeurs	(349)	(1 627)
Demandes de règlement payables	(100 560)	(181 777)
	(132 621)	(319 691)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'investissements	(1 166 405)	(1 500 855)
Produits des ventes d'investissements	1 309 827	1 831 283
	143 422	330 428
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement du prêt	(11 000)	(11 000)
	(11 000)	(11 000)
Variation de la trésorerie	(199)	(263)
Trésorerie au début de l'exercice	357	620
Trésorerie à la fin de l'exercice	158	357

Voir les notes afférentes aux états financiers

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

1. TEXTE LÉGISLATIF

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (le Fonds) est maintenu en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite, L.R.O.1990, chapitre P.8* (la Loi).

2. FONCTIONNEMENT DU FONDS

L'objectif du Fonds est de garantir le paiement de certaines prestations de retraite de certains régimes à prestations déterminées qui sont en liquidation, selon les conditions prescrites par la Loi et les règlements qui s'y rattachent. Les règlements stipulent également le montant des primes qui doivent être versées au Fonds par les promoteurs des régimes.

La Loi stipule que si l'actif du Fonds est insuffisant pour couvrir le règlement des demandes, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances de l'Ontario à consentir des prêts selon les modalités qu'établira le lieutenant-gouverneur en conseil. La responsabilité totale du Fonds en ce qui concerne la garantie des prestations de retraite est limitée à son actif et à tout prêt consenti par la province.

En application de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est responsable de l'administration du Fonds et du placement de son actif. Le coût des services de la CSFO est remboursé par le Fonds.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction de la CSFO conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables employées pour la préparation de ces états financiers sont résumées ci-après.

a) Investissements

Le Fonds investit entre autres dans des placements à court terme et des valeurs mobilières à revenu fixe émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et par des sociétés canadiennes. Les dates d'échéances des dépôts à court terme sont inférieures à douze mois. La valeur inscrite des dépôts à terme correspond approximativement à leur valeur marchande. Les placements en obligations d'État et en obligations de sociétés sont enregistrés selon leur valeur à la côte. Ensemble, ils sont par nature considérés à court terme et peuvent être liquidés à tout moment pour financer le règlement de demandes présentées au Fonds.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

3. PRINCIPALES CONVENTION COMPTABLES (suite)

Les primes ou les escomptes d'émission ne sont pas amortis.
Les profits ou pertes non réalisés correspondent aux changements de la valeur marchande liés au maintien des placements durant l'exercice.

b) Demandes de règlement payables

Les demandes de règlement payables sont les éléments de passif – dont le montant peut raisonnablement être estimé – des régimes de retraite à prestations déterminées prescrits par la Loi qui sont en voie de liquidation ou dont l'ordre de liquidation a été rendu selon les conditions énoncées dans la Loi. Ces demandes payables sont établies par une évaluation actuarielle réalisée à l'aide des meilleures estimations de la direction de la CSFO et elles représentent la valeur actuelle des sommes payables à l'avenir pour régler les demandes de prestations et les dépenses des régimes de retraite admissibles qui en sont à des étapes diverses du processus de liquidation.

Les ajustements apportés au passif, le cas échéant, pour compenser les écarts entre les montants constatés selon des estimations et les demandes réelles sont imputés ou crédités aux réserves du Fonds dans l'année où les montants réels sont établis.

c) Recettes provenant des primes

Une estimation des recettes provenant des primes dues par les régimes de retraite à prestations déterminées prescrits par la Loi est consignée jusqu'au dépôt du certificat de cotisation annuel, neuf mois après la fin de l'exercice du régime.

Les ajustements apportés aux recettes provenant des primes, le cas échéant, pour compenser les écarts entre les montants constatés selon des estimations et les montants réels des recettes dues sont imputés ou crédités aux recettes dans l'année où les montants réels sont constatés.

d) Recours à l'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction de la CSFO qu'elle fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur le montant déclaré des recettes et des dépenses pour la période visée. Les estimations et les hypothèses peuvent varier au

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

3. PRINCIPALES CONVENTION COMPTABLES (suite)

fil du temps selon les nouvelles données obtenues ou l'évolution de la situation. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations.

e) Instruments financiers

La direction de la CSFO est d'avis que le Fonds n'est pas exposé à des risques importants liés aux taux d'intérêt, aux taux de change ou au crédit qui découleraient de ses instruments financiers, et la valeur comptable des instruments financiers du Fonds correspond approximativement à leur juste valeur, sauf indication contraire. Les répercussions de la variation des taux d'intérêts sur les investissements du Fonds sont décrites à la note 4.

4. INVESTISSEMENTS

En tant qu'administrateur du placement de l'actif du Fonds, la CSFO a adopté un énoncé de politiques et des lignes directrices et elle a désigné l'Office ontarien de financement comme conseiller en placement. L'énoncé résume l'objectif du Fonds et fournit des directives concernant la gestion des investissements.

Les investissements consistent en les éléments suivants :

	2006 (k$)		2005 (k$)	
	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande	Coût
Dépôts à court terme	19 484	19 484	77 433	77 433
Obligations d'État et obligations de sociétés à valeur marchande	59 609	59 767	145 728	145 240
	79 093	79 251	223 161	222 673

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

4. INVESTISSEMENTS (suite)

Risque et revenu d'investissement :

Les dépôts à terme ont un rendement moyen de 3,9 % (en 2005 : 2,5 %) et les placements en obligations d'État et en obligation de sociétés ont un rendement moyen de 3,3 % à 5,8 % (en 2005 : rendement moyen de 3,84 %). Au 31 mars 2006, une variation de 1 % des taux d'intérêts pourrait avoir une répercussion de l'ordre de 1 million de dollars sur la valeur marchande.

Le produit tiré des investissements comprend les intérêts des titres portant intérêt et les profits et pertes résultant de la vente des valeurs mobilières. Le chiffre net des pertes découlant de cette vente s'élevait à 3 798 $ (en 2005 : 662 488 $). Les profits ou les pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements figurent dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit du Fonds.

Le profil de l'échéance des investissements est le suivant :

Échéance	2006 (k$)	2005 (k$)
< 1 an	40 662	100 376
1 à 3 ans	19 874	83 468
3 à 5 ans	13 298	30 262
plus de 5 ans	5 259	9 055
	79 093	223 161

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

5. PRÊT REMBOURSABLE À LONG TERME

Le 31 mars 2004, la province a consenti un prêt de 330 millions de dollars au Fonds. Le prêt ne porte pas intérêt et est remboursable en trente annuités égales. La convention de prêt permet au ministère des Finances d'avancer toute date de paiement de l'annuité selon la situation de trésorerie du Fonds. Les remboursements suivants sont prévus au cours des cinq prochaines années :

	(k$)
2006	11 000
2007	11 000
2008	11 000
2009	11 000
2010	11 000

6. FRAIS DE GESTION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET RECOUVREMENTS

Au cours de l'exercice 2006, une somme de 5 396 325 $ (en 2005 : 2 297 057 $) a été prélevée sur le Fonds et versée à une équipe d'experts chargée de représenter le Fonds et de minimiser toute demande possible de règlement pendant la restructuration, sous surveillance judiciaire, d'une entreprise dont le non respect des engagements pourrait provoquer une demande très élevée de versements du Fonds par les régimes de retraite de cette entreprise.

Le 31 mars 2006, l'entreprise, avec l'assentiment des tribunaux, a conclu certaines ententes, notamment des ententes sur les pensions, avec la province d'Ontario en vue de restructurer ses activités et de mettre fin à la protection en cas d'insolvabilité. En conséquence, aucune demande n'a été présentée au Fonds et aucune n'est prévue à l'avenir. Des frais de 5 000 000 $ ont été subséquemment recouvrés auprès de l'entreprise.

Durant les procédures liées à l'insolvabilité d'une autre entreprise, dont la demande est prise en compte dans les demandes de règlement payables, la somme de 490 216 $ (en 2005 : 61 420 $) a été versée en 2006 à une équipe d'experts chargée de maximiser les recouvrements possibles pour compenser les demandes de versement supplémentaires.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2006

7. FRAIS D'ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS CONNEXES DES ENTITÉS

Au cours de l'exercice 2006, des frais d'administration de 407 320 $ (en 2005 : 379 228 $) ont été encourus et sont payables à la CSFO. Ces frais se rapportent aux traitements et avantages sociaux des membres de la direction et aux services de comptabilité, de vérification et de technologie de l'information, ainsi qu'aux services juridiques, aux services de pension et à d'autres services. Le Fonds et la CSFO sont des entités apparentées.

Les services administratifs liés au traitement des recettes tirées des primes sont assurés gratuitement par le ministère des Finances.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les conventions comptables suivies dans la préparation des présents états financiers consolidés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des registres adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives concernant la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers consolidés de la Commission. Le comité de vérification de la Commission participe à l'examen en détail des états financiers consolidés avec la direction et les vérificateurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des vérifications, de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été acquittées adéquatement.

Donald D.Weis
Président et chef de la direction

Darla S. Sycamore, CA
Directrice, Finances

Le 17 février 2006

Rapport des vérificateurs aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent (du déficit) de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») au 31 décembre 2005 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent (du déficit) de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière, de ses prestations constituées et de son excédent (déficit) pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l.

Toronto, Canada
Le 17 février 2006

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent (du déficit)

Aux 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004 (Retraité − voir note 8)
Actif		
Placements (note 4)	**14 351 197$**	13 107 476c$ $
Cotisations à recevoir (note 7)	**41 120**	37 560
Immobilisations (note 5)	**1 160**	1 369
Total de l'actif	**14 393 477**	13 146 405
Passif		
Passif lié aux placements (note 4)	**179 106**	54 720
Créditeurs et charges à payer	**12 635**	12 260
Impôts sur les bénéfices retenus sur le service des prestations	**9 908**	9 568
Cotisations à payer	**—**	1 500
Total du passif	**201 649**	78 048
Actif net disponible pour le service des prestations	**14 191 828**	13 068 357
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 8)	**606 523**	714 766
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les placements	**14 798 351**	13 783 123
Prestations constituées et excédent		
Prestations constituées	**14 674 380$**	13 893 721 $
Excédent (déficit)	**123 971**	(110 598)
Total des prestations et de l'excédent (du déficit)	**14 798 351$**	13 783 123 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

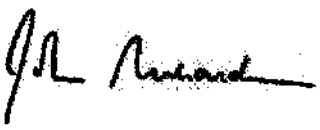

John E. Richardson
Administrateur

Mary Tate
Administratrice

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Augmentation de l'actif net		
Revenu de placement net (note 6)	**1 502 231 $**	1 210 687 $
Cotisations (note 7)	**340 704**	308 545
Transferts provenant d'autres régimes	**93 502**	81 691
Augmentation de l'actif net	**1 936 437**	1 600 923
Diminution de l'actif net		
Prestations versées	**750 107**	743 485
Remboursements en cas de sorties et transferts	**43 352**	55 599
Charges d'exploitation (note 9)	**19 507**	17 528
Diminution de l'actif net	**812 966**	816 612
Augmentation nette de l'actif net pour l'exercice	**1 123 471**	784 311
Actif net au début de l'exercice	**13 068 357**	12 284 046
Actif net à la fin de l'exercice	**14 191 828 $**	13 068 357 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Prestations constituées au début de l'exercice	**13 893 721 $**	12 713 633 $
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	**856 193**	835 808
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus	**321 459**	283 647
Transferts des actifs provenant d'autres régimes	**93 502**	81 691
Rachats au titre des services passés	**9 744**	13 967
Modification des hypothèses actuarielles	**303 826**	422 724
Modifications de la rente maximale en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*	**18 426**	—
Pertes subies	**—**	285 224
Modifications dans la méthodologie d'évaluation	**—**	56 112
Augmentation totale	**1 603 150**	1 979 173
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	**793 460**	799 085
Gains actuariels	**29 031**	—
Diminution totale	**822 491**	799 085
Augmentation nette des prestations constituées	**780 659**	1 180 088
Prestations constituées à la fin de l'exercice	**14 674 380 $**	13 893 721 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution de l'excédent (du déficit)

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004 (Rajusté − voir note 8)
Excédent (déficit) au début de l'exercice	**(110 598) $**	581 725 $
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	**1 123 471**	784 311
Variation du rajustement de la valeur actuarielle de l'actif	**(108 243)**	(75 350)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	**1 015 228**	708 961
Augmentation nette des prestations constituées	**(780 659)**	(1 180 088)
Augmentation (diminution) nette	**234 569**	(471 127)
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	**123 971 $**	(110 598) $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE 1 : Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1er janvier 1990, la province d'Ontario («Province») a adopté la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires, 1990* (la «Loi») par laquelle le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes est maintenu. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires («Régime») sont stipulées à l'annexe 1 de la Loi. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime.

NOTE 2 : Description du Régime

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus détaillée, on se référera à la Loi.

a) Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la Loi. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence de revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujetti aux impôts sur les bénéfices.

b) Cotisations

Le Régime est coordonné avec le Régime de pensions du Canada («RPC»). Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujetti aux cotisations au RPC, plus 8 % du solde de leur salaire. Les employeurs versent des cotisations équivalentes.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime 2 % de plus de leur salaire, une cotisation équivalente étant versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer le mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales 50/30 pour les agents de la PPO.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées au Régime. La part de ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est transférée dans un compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province («CPSFP»).

c) Prestations de retraite

Le versement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966). Le montant des prestations est égal au nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction des montants reçus en vertu du RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 («Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. La Province a modifié le Régime afin de prévoir la possibilité d'une retraite anticipée améliorée pour certains participants au Régime dont l'âge et le nombre d'années de service décomptées dans le Régime totalisent 80 ans ou plus («Facteur 80»). Le programme du Facteur 80 a pris fin le 31 mars 2002. Le Régime a été de nouveau modifié afin de permettre aux salariés qui sont considérés comme excédentaires par leur employeur de prendre leur retraite dès qu'ils ont atteint le Facteur 80. Pour qu'un participant soit admissible, lui-même et son employeur doivent respecter certaines conditions. Le programme devrait prendre fin le 31 mars 2006. Les agents de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Cessation d'emploi

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur escomptée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou de souscrire une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour une année donnée. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour une année donnée est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le rajustement est inférieur à 8 %.

NOTE 3 : Résumé des principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et présentent la situation du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au régime.

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la filiale en propriété exclusive, OPB Realty Inc.

c) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. La juste valeur est le montant de la contrepartie convenue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.
La juste valeur des placements est établie de la façon suivante :

i) Les titres à court terme du marché monétaire sont inscrits au coût qui, combiné aux intérêts courus ou aux escomptes acquis, correspond approximativement à la juste valeur.
ii) Les obligations et les prêts hypothécaires sont évalués aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments pour lesquels les cours de marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimatives sont calculées à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des rendements courants du marché et des titres comparables, au besoin.
iii) Les débentures spéciales de la province d'Ontario, qui sont non négociables, sont comptabilisées au coût.
iv) Les actions sont évaluées aux cours du marché.
v) Les biens immobiliers, se composant principalement de titres productifs de revenus, sont évalués à leur juste valeur estimative établie annuellement à la lumière d'évaluations indépendantes. Le prix d'achat majoré des frais de clôture correspond approximativement à la juste valeur des biens acquis et détenus pendant moins de six mois.
vi) Les prêts hypothécaires participatifs sont comptabilisés au coût, sous réserve d'une évaluation annuelle de la valeur recouvrable effectuée en fonction d'évaluations indépendantes des biens titrisés.

Les opérations de placement sont enregistrées à la date de l'opération, qui correspond à la date du transfert des risques et des avantages importants. Les intérêts créditeurs et les revenus de biens immobiliers liés à l'exploitation sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Puisque les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur estimative, l'amortissement n'est pas imputé aux résultats. Un revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des prêts hypothécaires participatifs est comptabilisé au taux établi pour l'instrument, et tout revenu tiré de la participation est

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

comptabilisé lorsqu'il est réalisé. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés à la vente de placements et les gains et les pertes latents attribuables à une modification de l'écart entre le coût et la juste valeur à la clôture de l'exercice, incluant les rajustements de la valeur d'expertise des biens immobiliers et des rajustements de la juste valeur des prêts hypothécaires.

d) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs, exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime, sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts et achats de services passés sont constatés après réception des fonds et traitement du cas.

e) Prestations de retraite

Le versement de prestations de retraite, les remboursements et les transferts sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

NOTE 4 : Placements

Aux 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**Juste Valeur**	**2005 Coût**	Juste Valeur	2004 Coût
Encaisse et placements à court terme				
Canada	**511 114 $**	**510 791 $**	862 107 $	863 536 $
États-Unis et autres pays	**233 212**	**235 025**	62 507	63 759
	744 326	**745 816**	924 614	927 295
Titres à revenu fixe				
Débentures spéciales de la province d'Ontario	**2 922 442**	**2 922 442**	3 108 555	3 108 555
Obligations				
Canada	**2 532 134**	**2 469 132**	2 097 250	2 013 640
Autres pays	**302 906**	**316 010**	304 206	264 607
	5 757 482	**5 707 584**	5 510 011	5 386 802
Actions				
Canada	**2 405 466**	**1 510 786**	2 229 175	1 549 519
États-Unis	**1 962 253**	**1 910 987**	1 630 338	1 573 603
Autres pays	**1 341 706**	**1 139 764**	1 343 800	1 153 005
	5 709 425	**4 561 537**	5 203 313	4 276 127
Biens immobiliers	**2 076 816**	**1 746 713**	1 413 131	1 238 872
Prêts hypothécaires participatifs	**41 773**	**41 773**	39 956	39 956
Débiteurs relatifs aux placements				
Opérations en cours	**13 846**	**13 846**	16 451	16 451
Contrats de change à terme, nets	**7 529**	**—**	—	—
	21 375	**13 846**	16 451	16 451
Total des placements	**14 351 197**	**12 817 269**	13 107 476	11 885 503
Passifs relatifs aux placements				
Prêts hypothécaires	**159 922**	**149 526**	—	—
Opérations en cours	**19 184**	**19 184**	19 475	19 475
Contrats de change à terme, nets	**—**	**—**	35 245	—
	179 106	**168 710**	54 720	19 475
Placements nets	**14 172 091 $**	**12 648 559 $**	13 052 756 $	11 866 028 $

a) Composition de l'actif

La composition de l'actif de la caisse de retraite se situe dans les fourchettes suivantes :

Actions canadiennes	10 % à 20 %
Actions non canadiennes	20 % à 30 %
Biens immobiliers	5 % à 15 %
Total pour les actions et les biens immobiliers	35 % à 65 %
Obligations	35 % à 65 %
Titres à court terme	0 % à 10 %
Total pour titres à revenu fixe	35 % à 65 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

La politique relative à la composition à long terme de l'actif de la caisse de retraite se présente comme suit :

Actions	50 %
Titres à revenu fixe	50 %

Cette composition de l'actif a été adoptée après l'évaluation des caractéristiques de risque des autres politiques possibles, compte tenu des besoins en liquidités de la caisse de retraite et des hypothèses économiques employées aux fins de l'évaluation actuarielle.

b) Risque de placement

La Caisse de retraite des fonctionnaires (la «caisse de retraite») comporte des risques qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, son bénéfice et la disponibilité des actifs pour pourvoir aux versements des prestations. La gestion du risque d'investissement est le processus de compréhension des risques associés à la caisse de retraite et à son contexte d'exploitation et les stratégies pour gérer ces risques.

La Commission a adopté un énoncé des politiques et des processus de placement, qui prévoit une politique relative à la composition de l'actif, des exigences en matière de diversification, des attentes au chapitre des rendements, des limites relativement aux placements individuels, des normes d'évaluation et des lignes directrices pour la gestion de la caisse de retraite.

i) Risque de taux d'intérêt − Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs du régime des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Les variations à court terme des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du régime. Les passifs au titre du régime de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme. Le régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêts et les autres placements, et qui traite de l'incidence sur les obligations au titre des prestations constituées. La durée et la pondération du portefeuille de titres à revenu fixe sont gérées de façon dynamique. Se reporter au tableau des échéances des titres à revenu fixe pour de plus amples détails.

ii) Risque de crédit − La caisse de retraite est exposée aux risques de perte découlant d'un manquement ou d'une insolvabilité d'un émetteur de titres. Au 31 décembre 2005, la province d'Ontario constituait le risque de crédit le plus important du régime, en raison des débentures spéciales évaluées à 2,922 milliards de dollars et des placements à court terme évalués à 317 millions de dollars. Au 31 décembre 2005, 98 % des obligations affichaient au moins une cote A.

iii) Risque de change − L'exposition découle des placements libellés en devises et détenus par le régime. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influer sur la juste valeur des placements. Au 31 décembre 2005, le régime détenaient des placements en devises. En dollars canadiens, le risque de change net se présente comme suit :

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

(en milliers de dollars)

Devise		
Dollar canadien	11 036 407 $	77,9 %
Dollar américain	2 186 938	15,4
Euro	369 030	2,6
Livre sterling britannique	286 723	2,0
Yen japonais	172 482	1,2
Franc suisse	60 406	0,4
Divers	60 105	0,5
	14 172 091 $	100,0 %

La Commission a conclu divers contrats de change à terme pour limiter son exposition aux fluctuations du taux de change. La juste valeur totale des contrats à payer est de 1,271 milliard de dollars (1,207 milliard de dollars en 2004) et la valeur totale des contrats à recevoir est de 1,279 milliard de dollars (1,172 milliard de dollars en 2004).

iv) Risque d'illiquidité − Le risque d'illiquidité est le risque que le régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations constituées et payer ses charges d'exploitation au fur et à mesure qu'elles deviennent dues. Les fonds proviennent notamment du revenu de placement, du produit tiré des ventes de placements et des cotisations des participants et des employeurs. La plus grande source de liquidités provient des versements d'intérêt et de capital liés aux débentures spéciales de la province d'Ontario, qui ont permis de dégager 529,9 millions de dollars (533,5 millions de dollars en 2004) pour la caisse de retraite.

c) Encaisse et placements à court terme

(en milliers de dollars)	**2005**		2004	
	Juste valeur	**Coût**	Juste valeur	Coût
Canada				
Encaisse	**14 099 $**	**14 099 $**	5 465 $	5 465 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**464 709**	**464 386**	806 525	807 954
Dépôts à terme	**30 839**	**30 839**	48 166	48 166
Intérêts courus	**1 467**	**1 467**	1 951	1 951
	511 114 $	**510 791 $**	862 107 $	863 536 $
États-Unis et autres pays				
Encaisse	**8 580**	**8 580**	4 436	4 436
Billets à court terme et fonds du Trésor	**176 034**	**177 473**	10 605	10 821
Dépôts à terme	**28 247**	**28 247**	34 201	34 719
Fonds en gestion commune	**19 902**	**20 276**	13 255	13 773
Intérêts courus	**449**	**449**	10	10
	233 212 $	**235 025 $**	62 507 $	63 759 $

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

d) Titres à revenu fixe et actions

Les débentures spéciales de la province d'Ontario sont comptabilisées à leur valeur globale de 2,922 milliards de dollars (3,109 milliards de dollars en 2004). En actualisant les flux de trésorerie selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables, une valeur de 3,813 milliards de dollars (4,180 milliards de dollars en 2004) pourrait être obtenue. Actuellement, 11 débentures spéciales de la province d'Ontario viennent à échéance au cours des neuf prochaines années, leur taux d'intérêt moyen pondéré s'élevant à 12,10 % (12,07 % en 2004).

Les montants suivants relativement aux fonds en gestion commune sont inclus dans le total des titres à revenu fixe et des actions :

(en milliers de dollars)	**Juste valeur**	**2005 Coût**	Juste valeur	2004 Coût
Obligations − Canada	**208 384 $**	**208 551 $**	138 246 $	135 554 $
Actions − Canada	**137 132**	**90 361**	125 659	99 022
Actions – États-Unis	**8 029**	**8 113**	34 201	34 719

Voir les tableaux des échéances des titres à revenu fixe et des placements dont la juste valeur est supérieure à 35 millions de dollars pour de plus amples renseignements.

e) Biens immobiliers

(en milliers de dollars)	**Juste valeur**	**2005 Coût**	Juste valeur	2004 Coût
Biens immobiliers	**2 040 769 $**	**1 710 666 $**	1 377 960 $	1 203 701 $
Autres actifs	**36 047**	**36 047**	35 171	35 171
Total des actifs	**2 076 816**	**1 746 713**	1 413 131	1 238 872
Prêts hypothécaires sur des biens immobiliers	**(159 922)**	**(149 526)**	—	—
Placement net dans des biens immobiliers	**1 916 894 $**	**1 597 187 $**	1 413 131 $	1 238 872 $

La dette inclut des prêts hypothécaires et d'autres dettes garanties dont les différentes échéances peuvent aller jusqu'à 2018 et dont le taux d'intérêt moyen pondéré s'élève à 6,61 %. Chaque instrument d'emprunt est garanti par un actif spécifique.

Les échéances suivantes font état du total des versements de capital relativement à ces prêts hypothécaires :

(en milliers de dollars)	
2006	**20 121 $**
2007	**4 899**
2008	**11 174**
2009	**33 735**
2010	**7 646**
2011 et après	**71 951**

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

f) Prêt de titres

À la fin de l'exercice, des titres de la caisse de retraite représentant environ 815 millions de dollars (891 millions de dollars en 2004) avaient été prêtés à des tiers. En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire de la caisse de retraite monte les prêts, et la caisse obtient une commission. Le dépositaire a adopté des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres comparables.

NOTE 5 : Immobilisations

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	**Coût**	**Amortisse-ment cumulé**	**2005 Valeur comptable nette**	2004 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	**2 067 $**	**1 519 $**	**548 $**	614 $
Mobilier et agencements	**1 031**	**643**	**388**	253
Matériel informatique	**2 163**	**1 939**	**224**	502
Total des immobilisations	**5 261 $**	**4 101 $**	**1 160 $**	1 369 $

NOTE 6 : Revenu de placement net

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005** Revenu de placement[1]	**2005** Gain (perte) réalisé(e)	**2005** Gain (perte) latent(e)	**2005** Total	2004 Revenu de placement[1]	2004 Gain (perte) réalisé(e)	2004 Gain (perte) latent(e)	2004 Total
Encaisse et placements à court terme :								
Canada	21 625 $	(2 135) $	1 751 $	21 241 $	15 840 $	(9 514) $	1 057 $	7 383 $
États-Unis et autres pays	3 232	74 813	42 214	120 259	1 334	24 187	(20 667)	4 854
	24 857	72 678	43 965	141 500	17 174	14 673	(19 610)	12 237
Titres à revenu fixe								
Débentures spéciales de la province d'Ontario	343 800	—	—	343 800	362 084	—	—	362 084
Obligations :								
Canada	120 762	36 069	(20 607)	136 224	111 561	15 118	10 247	136 926
Autres pays	11 188	10 509	(52 703)	(31 006)	13 038	2 723	4 133	19 894
	475 750	46 578	(73 310)	449 018	486 683	17 841	14 380	518 904
Actions								
Canada	42 624	228 798	215 025	486 447	37 171	104 534	218 835	360 540
États-Unis	35 483	(5 794)	(5 469)	24 220	41 976	6 386	(47 919)	443
Autres pays	35 841	108 856	11 147	155 844	40 429	42 241	81 172	163 842
	113 948	331 860	220 703	666 511	119 576	153 161	252 088	524 825
Biens immobiliers	114 977	—	145 448	260 425	105 793	—	62 541	168 334
Prêts hypothécaires participatifs	1 817	—	—	1 817	1 822	—	—	1 822
Total du revenu de placement	731 349 $	451 116 $	336 806 $	1 519 271 $	731 048 $	185 675 $	309 399 $	1 226 122 $
Frais de gestion de placements et droits de garde				(17 040)				(15 435)
Revenu de placement net				1 502 231 $				1 210 687 $

[1] Le revenu de placement inclut les intérêts sur l'encaisse et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions et le bénéfice d'exploitation liés aux biens immobiliers.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

a) Intérêts créditeurs

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Encaisse et placements à court terme		
Canada		
Encaisse	**1 281 $**	882 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**19 088**	14 319
Dépôts à terme	**1 256**	639
	21 625	15 840
États-Unis et autres pays		
Encaisse	**52 $**	56 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**1 242**	738
Dépôts à terme	**1 938**	540
	3 232 $	1 334 $

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est inclus avec les billets à court terme et les fonds du Trésor. Les intérêts sur les obligations canadiennes comprennent 11,169 millions de dollars (9,232 millions de dollars en 2004) des fonds d'obligations en gestion commune.

b) Revenu de dividende

Le revenu de dividende canadien comprend 1,083 million de dollars (0,741 million de dollars en 2004) des fonds d'actions en gestion commune. Le revenu de dividende américain comprend 90 000 $ (néant en 2004) des fonds d'actions en gestion commune.

c) Biens immobiliers

Le tableau suivant contient les principales informations se rapportant à l'exploitation de la filiale OPB Realty Inc. :

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Produits		
Location	**211 275**$	192 339$
Autres produits	**5 121**	4 524
	216 396	196 863
Charges		
Charges d'exploitation	**84 330**	77 879
Frais d'administration et autres frais	**15 408**	14 121
	99 738	92 000
Bénéfice d'exploitation, avant intérêts	**116 658**	104 863
Intérêts débiteurs	**2 964**	—
Bénéfice d'exploitation net	**113 694**	104 863
Rajustement de la valeur d'expertise	**155 844**	62 127
Rajustement de la juste valeur de la dette	**(10 396)**	—
	145 448	62 127
Bénéfice net d'OPB Realty Inc.	**259 142**$	166 990$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

d) Frais de gestion de placements et droits de garde

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Gestion de portefeuille	**13 904** $	12 671 $
Garde	**1 750**	1 476
Biens immobiliers	**1 083**	999
Consultation	**303**	289
	17 040 $	15 435 $

NOTE 7 : Cotisations

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Participants		
Services rendus au cours de l'exercice	**166 863** $	148 260 $
Services passés	**6 337**	9 312
	173 200	157 572
Employeurs		
Services rendus au cours de l'exercice		
Cotisations normales	**167 288**	153 488
Transfert au CPSFP	**(8 352)**	(9 998)
Protection du revenu à long terme	**5 161**	2 830
	164 097	146 320
Services passés	**3 407**	4 653
	167 504	150 973
Total des cotisations	**340 704** $	308 545 $

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées par la Loi et résumées à la note 2.

Les employeurs des participants qui reçoivent des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme versent en leur nom leurs cotisations au Régime.

Les cotisations à recevoir représentent les cotisations exigibles auprès des participants et des employeurs et les cotisations estimatives à recevoir des participants touchant des prestations en vertu du Régime de protection du revenu à long terme ainsi que la part équivalente des rachats facturés à l'employeur. Les cotisations à recevoir des participants et des employeurs sont détaillées dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Participants	**14 685** $	13 348 $
Employeurs	**26 435**	24 212
Total des cotisations à recevoir	**41 120** $	37 560 $

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

NOTE 8 : Prestations constituées

a) Méthode de comptabilisation

Les états financiers consolidés comprennent la valeur actuarielle de l'actif net et des prestations constituées aux 31 décembre 2005 et 2004, d'après des calculs actuariels établis à ces dates conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA»), comme il est indiqué au chapitre 4100 du *Manuel de l'ICCA*.

Les normes de l'ICCA exigent que les obligations au titre des prestations constituées soient calculées au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables de la direction.

L'évaluation de la méthode de comptabilisation au 31 décembre 2005 est établie selon les données utilisées aux fins d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2004 à des fins de gestion. Les montants ont été extrapolés afin de calculer le passif au titre des prestations constituées au 31 décembre 2005. Le calcul de ce montant ne tient pas compte des nouveaux participants au régime en 2005.

i) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées à des fins comptables, selon les recommandations de l'ICCA, reflètent les hypothèses les plus probables de la direction au sujet d'événements futurs. Elles comprennent des hypothèses non économiques, comme les taux de mortalité et de retraite, ainsi que des hypothèses économiques, comme les rendements des placements et l'inflation.

Les principales hypothèses économiques utilisées à des fins comptables en 2005 et en 2004 étaient les suivantes :

(en milliers de dollars)	**2005**	2004
Rendement des placements	**6,15 %**	6,25 %
Inflation	**2,50 %**	2,50 %
Taux de rendement réel	**3,65 %**	3,75 %
Accroissement des salaires	**3,50 %**	3,50 %
	+ échelle ascendante	+ échelle ascendante

ii) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif a pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur comptable de certains actifs, de manière actuarielle. Dans le cas de la Commission, seul un rajustement est effectué pour porter les débentures spéciales de la province d'Ontario à un montant actualisé des flux de trésorerie. Pour 2005, ce rajustement s'élève à 606,5 millions de dollars (714,8 millions de dollars en 2004 - retraité).

En 2005, la Commission a modifié sa politique sur le taux d'actualisation employé pour effectuer le rajustement. Le rendement actuariel des placements est maintenant utilisé afin d'assurer une concordance avec l'évaluation des passifs du régime, qui est fondée sur des hypothèses à long terme. Auparavant, le taux courant du marché des obligations d'État de durée semblable était utilisé aux fins comptables. Les résultats correspondants de 2004 ont été retraités afin de tenir compte de cette nouvelle politique.

Avant 2005, le rajustement actuariel de lissage permettaient de comptabiliser les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sur une période de quatre ans. En 2005, la Commission a abandonné le recours au lissage actuariel. Les valeurs de l'actif reflètent maintenant pleinement l'incidence de tous les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements pendant l'exercice au cours duquel ceux-ci se matérialisent. Les résultats correspondants de 2004 ont été retraités afin de tenir compte de cette nouvelle politique.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

iii) Incidence sur les états financiers
Le tableau suivant fait état de l'incidence des modifications de la politique susmentionnées sur la situation financière de 2005 et 2004 :

Aux 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif, avant les modifications de la politique	**(74 298)** $	612 028 $
Modification de la méthode d'actualisation pour les débentures spéciales de la province d'Ontario	**(283 730)**	(356 899)
Abandon du recours au lissage actuariel	**964 551**	459 637
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif, après les modifications de la politique	**606 523**	714 766
Déficit, avant les modifications de la politique	**(556 850)** $	(213 336) $
Modification de la méthode d'actualisation pour les débentures spéciales de la province d'Ontario	**(283 730)**	(356 899)
Abandon du recours au lissage actuariel	**964 551**	459 637
Excédent (déficit), après les modifications de la politique	**123 971** $	(110 598) $

b) Mode de capitalisation

La capitalisation du Régime est établie selon des méthodes exigées en vertu de la Loi. La *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* et la *Loi de l'impôt sur le revenu* exigent qu'une évaluation actuarielle du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans.

Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2002 a été déposée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario («CSFO»). Cette évaluation indique un excédent actuariel de 25 millions de dollars. Le prochain dépôt obligatoire est prévu pour le 31 décembre 2005 et doit être soumis au plus tard le 30 septembre 2006.

En 2005, une évaluation actuarielle a été menée à des fins des gestion au 31 décembre 2004. Cette évaluation a indiqué un manque de fonds de 850 millions de dollars (749 millions de dollars au 31 décembre 2003), attribuable aux pertes actuarielles liées aux placements et à la démographie, ainsi qu'aux modifications des méthodes et hypothèses actuarielles.

Tout comme l'évaluation comptable, l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2004 ne tenait pas compte dans ses calculs du recours au lissage actuariel.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

NOTE 9 : Charges d'exploitation

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Charges de personnel	**10 415 $**	9 938 $
Services d'agence	**340**	554
Bureaux et exploitation	**3 173**	2 747
Services informatiques et professionnels	**4 041**	2 974
Amortissement	**580**	581
Communications	**466**	432
Rémunération du conseil	**145**	83
Honoraires de vérification	**195**	70
Déplacements	**77**	73
Frais d'enregistrement et de dépôt	**75**	76
Total des charges d'exploitation	**19 507 $**	17 528 $

a) Honoraires de vérification

Les honoraires pour les services rendus par le cabinet comptable Ernst & Young s.r.l. comprennent :

Pour les exercices terminés les 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**2005**	2004
Services liés à la vérification et autres services rendus directement à la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires d'Ontario	**195 $**	70 $
Services liés à la vérification et autres services rendus directement à OPB Realty Inc.	**153**	145
Total des honoraires	**348 $**	215 $

NOTE 10 : Rémunération de la haute direction

La rémunération de l'équipe de la haute direction comprend le salaire de base, les primes, les avantages sociaux et les incitatifs complémentaires à la retraite. Le tableau qui suit présente la rémunération globale versée aux cinq membres de la haute direction les mieux rémunérés :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005	Salaire de base	Prime	Avantages et allocations imposables[1]	Total
1. Donald D. Weiss, président et chef de la direction	304 930 $	100 000 $	6 317 $	411 247 $
2. Mark J. Fuller, vice-président directeur, Retraites	279 519	87 656	2 205	369 380
3. Robert F. Kay, premier vice-président, Placements	223 718	56 260	1 967	281 945
4. Linda Bowden, première vice-présidente, Services généraux	199 221	62 475	1 904	263 600
5. Peter Shena, vice-président, Politiques et recherches	164 985	41 391	4 341	210 717

[1] Comprend l'assurance vie, l'allocation d'automobile et le stationnement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Les personnes mentionnées précédemment sont admissibles aux avantages sociaux offerts par le Régime et par le CPSFP.

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président directeur, Retraites participent également au Régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction qui prévoit des prestations de retraite supplémentaires équivalant à 1,5 % du salaire de base annuel moyen des cinq meilleures années pour chaque année de service au sein de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Toutes les autres dispositions du Régime complémentaire de retraite reflètent celles du Régime, y compris l'exclusion des primes du calcul du droit à pension. Le Régime complémentaire de retraite est un régime non agréé et non contributif qui n'est pas capitalisé.

NOTE 11 : Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été rajustés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice écoulé.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Échéances des titres à revenu fixe

Aux 31 décembre *(en milliers de dollars)*	**Juste valeur**	**2005 Rendement réel %**	Juste valeur	2004 Rendement réel %
Débentures spéciales de la province d'Ontario				
0 à 1 an	**141 575 $**	**11,16 – 13,33**	129 159 $	11,05 – 13,33
1 an à 5 ans	**1 039 540**	**12,79 – 15,38**	945 312	11,16 – 15,38
5 à 10 ans	**1 571 324**	**10,38 – 11,55**	1 854 319	10,38 – 13,33
Intérêts courus	**170 003**		179 765	
	2 922 442		3 108 555	
Obligations				
Canada :				
0 à 1 an	**87 742**	**3,01 – 9,76**	157 064	2,99 – 8,49
1 an à 5 ans	**638 743**	**2,81 – 7,75**	493 545	2,99 – 9,13
5 à 10 ans	**936 085**	**3,93 – 8,15**	791 652	3,90 – 8,10
Plus de 10 ans	**638 679**	**3,03 – 6,93**	499 961	2,87 – 7,14
Fonds d'obligations PH&N : 1 an à 35 ans	**208 384**	**4,40**	138 246	4,19
Intérêts courus	**22 501**		16 782	
	2 532 134		2 097 250	
Autres pays :				
0 à 1 an	**64 083**	**2,00 – 7,29**	41 305	4,93
1 an à 5 ans	**151 334**	**2,63 – 6,86**	145 651	3,63 – 7,11
5 à 10 ans	**40 951**	**2,67 – 6,38**	56 587	2,65 – 5,73
Plus de 10 ans	**41 972**	**3,95 – 6,47**	53 877	4,41 – 4,79
Intérêts courus	**4 566**		6 786	
	302 906		304 206	
	5 757 482 $		5 510 011 $	

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Placements dont la juste valeur est supérieure à 35 millions de dollars

Au 31 décembre 2005 *(en milliers de dollars)*	Échéances	Coupon %	Juste valeur[1]
Encaisse et placements à court terme			
Canada			
Gouvernement du Canada			344 186 $
Autres pays			
Gouvernement de la France			41 136
Titres à revenu fixe			
Débentures spéciales de la province d'Ontario[2]	2006 - 2014	10,38 – 15,38	2 752 439
Obligations :			
Canada			
Gouvernement du Canada	2006 - 2033	2,75 – 10,25	879 767
Province d'Ontario	2006 - 2035	3,21 – 9,50	304 633
Fonds d'obligations de sociétés de bonne qualité – Phillips, Hager & North	2006 - 2040	3,70 – 7,78	208 384
Province de Québec	2006 - 2036	4,00 – 7,75	111 036
Banque Royale du Canada	2014 - 2053	4,18 – 7,10	44 576
Woodbine Entertainment Group	2011	8,58	42 576
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2008 - 2014	4,40 – 5,89	42 068
Financière Sun Life inc.	2015 - 2035	4,80 – 6,65	40 859
Banque de Montréal	2009 - 2020	4,30 – 6,90	39 740
Power Corporation	2011 - 2033	6,14 – 7,11	39 587
Financière Manuvie	2011 - 2016	5,70 – 6,70	38 229
Autres pays :			
Trésor du Royaume-Uni	2006 - 2013	5,00 – 8,00	151 380
République fédérale d'Allemagne	2006 - 2034	2,00 – 5,62	59 598
Gouvernement de la France	2006 - 2025	3,00 – 6,00	42 834
Biens immobiliers			
OPB Realty Inc. (société de portefeuille en propriété exclusive)			1 904 268
Prêts hypothécaires participatifs	2009 - 2019	5,00	36 331

[1] À l'exception des revenus à recevoir, y compris les instruments garantis émis par les filiales et les organismes.

[2] Au coût.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Placements dont la juste valeur est supérieure à 35 millions de dollars *(suite)*

(en milliers de dollars)	Actions/parts[3]	Juste valeur[3]
Actions		
Canada :		
Banque Royale du Canada	1 634	148 383 $
Financière Manuvie	2 133	145 647
EnCana Corporation	2 372	124 654
Banque Toronto-Dominion	2 018	123 385
Fonds communs à petite capitalisation Sceptre	141	123 323
Banque de Nouvelle-Écosse	2 532	116 817
Power Corporation du Canada	2 588	83 176
Banque de Montréal	1 178	76 588
Banque Canadienne Impériale de Commerce	980	74 851
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	752	70 054
Suncor Energie Inc.	902	66 157
Alcan Inc.	1 274	60 865
Telus Corporation	1 214	57 228
Teck Cominco Limited	860	53 355
Petro-Canada	1 134	52 910
Rogers Communications inc.	1 054	51 862
Société d'énergie Talisman Inc.	779	47 985
BCE Inc.	1 673	46 615
Nexen Inc.	831	46 043
Great-West Lifeco Inc.	1 406	43 168
Thomson Corporation	981	38 904
États-Unis :		
American International Group Inc.	758	60 432
Pfizer Inc.	1 989	54 192
General Electric Co.	1 261	51 622
Wal-Mart Stores Inc.	913	49 913
Procter & Gamble Co.	655	44 290
Emerson Electric Co.	427	37 260
Microsoft Corp.	1 166	35 612
Exxon Mobil Corp.	539	35 380
Autres pays :		
Total S.A.	138	40 298
Royal Dutch Shell PLC	825	39 504

[3] Comprend toutes les catégories d'actions et les certificats américains d'actions étrangères.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers incombe à la direction. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, a inclus les montants fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction.

La direction est en accord avec le travail des spécialistes à l'égard de l'évaluation des réclamations impayées et a examiné de manière appropriée les compétences des spécialistes quant à l'établissement des montants et des renseignements divulgués dans les notes complémentaires. La direction n'a donné aucune instruction aux spécialistes eu égard à des valeurs ou à des montants établis afin de biaiser leur travail ni n'a agi de façon qu'une telle instruction soit donnée, et aucun fait qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance ou l'objectivité des spécialistes n'a été porté à notre attention.

Le fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles adhère aux plus hautes normes d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a mis en place et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les actifs sont protégés. Des vérifications internes sont effectuées afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et des rapports sont déposés auprès du Directeur général et surintendant des services financiers de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO »), ainsi qu'auprès du comité de vérification de la CSFO.

Deloitte & Touche, comptables agréés qui remplissent leur mandat sous la direction du vérificateur provincial, ont examiné les états financiers. La responsabilité des vérificateurs consiste à exprimer une opinion à l'égard de la fidélité de la présentation, et ce conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur examen et de leur rapport.

John Avgeris
Chef de service
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles

Peter McGuinness
Directeur de la comptabilité et de l'administration
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles

Deloitte.

Deloitte & Touche s.r.l.
BCE Place
181 Bay Street
Suite 1400
Toronto ON M5J 2V1
Canada

Tél. : 416 601-6150
Téléc. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au comité de vérification de la Commission des services financiers de l'Ontario
et au vérificateur général de l'Ontario

À la suite de notre nomination en tant que vérificateurs du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds »), dont la vérification est effectuée sous la direction du vérificateur général de l'Ontario, nous avons vérifié le bilan du Fonds au 31 mars 2006 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 9 juin 2006

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)
BILAN

	Au 31 mars 2006 $	Au 31 mars 2005 $
ACTIF		
Fonds déposés	24 010 892	8 167 521
Débiteurs - Droits	2 653 211	2 270 712
Débiteurs - Rentes viagères	-	2 209 799
Débiteurs - Créanciers	44 761 182	46 948 478
Moins : provision pour créances douteuses	30 395 591	31 466 424
	14 365 591	15 482 054
Améliorations locatives	500 000	-
Matériel informatique	68 713	106 389
Moins - amortissement cumulé	55 282	70 054
	13 431	36 335
Réclamations impayées recouvrables (note 4)	7 243 822	8 871 189
Total de l'actif	48 786 947	37 037 610
PASSIF ET DÉFICIT DU FONDS		
Créditeurs et charges à payer	2 040 654	1 400 992
Produits reportés	44 625 559	31 018 599
Réclamations impayées et frais de règlement (note 4)	141 177 118	128 489 636
	187 843 331	160 909 227
Déficit du Fonds	(139 056 384)	(123 871 617)
	(139 056 384)	(123 871 617)
Total du passif et du déficit du Fonds	48 786 947	37 037 610

APPROUVÉ :

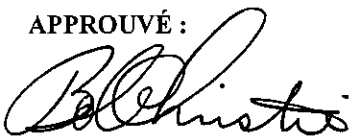

Bob Christie
Directeur général et
surintendant des services financiers
Commission des services financiers de l'Ontario

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 mars 2006 $	Exercice terminé le 31 mars 2005 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	25 792 503	18 268 265
Remboursement par débiteurs	1 647 223	1 893 151
Recouvrements sur exercices antérieurs	3 085 381	452 247
Paiements de transfert	-	862 200
Autres produits	15 764	6 565
Sorties		
Paiements législatifs	(8 532 439)	(10 689 848)
Paiements aux employés	(1 460 828)	(1 245 127)
Frais d'administration	(4 204 233)	(4 002 091)
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	16 343 371	5 545 362
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties		
Acquisition d'améliorations locatives	(500 000)	-
Acquisition d'équipement	-	(40 293)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(500 000)	(40 293)
Augmentation (diminution) nette des fonds déposés au crédit du ministre des Finances	15 843 371	5 505 069
Solde des fonds déposés au crédit du ministre des Finances au début	8 167 521	2 662 452
Solde des fonds déposés au crédit du ministre des Finances à la fin	24 010 892	8 167 521

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2006

1. AUTORITÉ

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds ») est administré selon la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* (la « *Loi* »), L.R.O. 1990, chapitre M.41, telle qu'elle est amendée.

2. ACTIVITÉS DU FONDS

À l'origine, le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles provoqués par des conducteurs sans assurance ou ayant fui les lieux de l'accident en Ontario. Les conducteurs non assurés devaient acquitter des droits annuels au Fonds. Toutefois, depuis le 1er mars 1980, avec l'adoption de la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*, tous les conducteurs ont l'obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile obligatoire, y compris une garantie non-assurance des tiers. Depuis cette date, le Fonds ne traite que les réclamations faites par des réclamants admissibles qui n'ont pas accès à une assurance-automobile ni à une assurance-responsabilité. En 1990, une loi a été promulguée afin d'élargir la protection pour y inclure une nouvelle disposition à l'égard du versement des indemnités d'accident légales par le Fonds conformément à l'*Annexe sur les indemnités d'accident légales* (l'« *AIAL* »). En 2002, une loi a été promulguée afin d'élargir le rôle du Fonds à l'égard de la gestion et du versement des indemnités d'accident légales aux assureurs insolvables de l'Ontario.

Le Fonds verse maintenant les indemnités selon quatre régimes d'indemnisation d'assurance automobile différents :

1) Système de réparation des torts – avant le 22 juin 1990

2) Régime de protection des automobilistes de l'Ontario – entre le 22 juin 1990 et le 31 décembre 1993

3) Projet de loi 164 – entre le 1er janvier 1994 et le 31 octobre 1996

4) Projet de loi 59 – depuis le 1er novembre 1996

La couverture offerte par le Fonds est semblable à la couverture minimale requise en vertu de l'*Ontario Standard Automobile Policy* (l'« *OAP1* ») approuvée par l'organisme de réglementation provincial. Contrairement aux compagnies d'assurances, le Fonds ne couvre pas les règlements relatifs aux accidents s'étant produits à l'extérieur de l'Ontario, sauf dans le cas du versement d'indemnités d'accident où l'assureur ontarien est insolvable. Dans les cas où la compagnie d'assurances est insolvable et où le Fonds paie des réclamations d'indemnités d'accident, le Fonds a le pouvoir d'évaluer le marché afin de recouvrer les paiements relatifs aux réclamations et les frais de règlement et détient aussi un droit de réclamation sur les actifs de l'assureur insolvable.

La limite maximale actuelle d'une réclamation pour responsabilité civile que le Fonds peut verser est établie à 200 000 $, y compris les intérêts avant jugement, plus les dépens accordés. En vertu du *Code de la route* de l'Ontario, un conducteur est responsable d'un accident alors que le propriétaire du véhicule est responsable du fait d'autrui. Tant le propriétaire que le conducteur se verront retirer leur privilège de conduire et, dans le cas où un jugement a été prononcé, un bref de saisie et de vente de biens immeubles sera déposé auprès du shérif de la juridiction de résidence du défendeur.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2006

2. ACTIVITÉS DU FONDS (suite)

Si le conducteur du véhicule ne peut être identifié, seules les réclamations liées à des blessures corporelles peuvent être réglées par le Fonds. Dans le cadre de ces procédures civiles, le surintendant de la CSFO est le défendeur désigné. Dans certaines circonstances, la loi prévoit que lorsque l'identité d'un conducteur est confirmée à une date ultérieure, sur la présentation d'une requête devant la Cour, on peut procéder à une substitution du conducteur dans le jugement.

À la suite de la conclusion d'un litige en vertu des chapitres 7, 12 ou 15 de la *Loi*, ou par suite de règlements en vertu du chapitre 4 de la *Loi*, le(s) demandeur(s) ou réclamant(s) présentent une demande de paiement auprès du ministre des Finances à même le Fonds. À ce moment, un compte débiteur est créé pour la totalité du montant de ces paiements, qui peuvent être recouvrés auprès du conducteur ou du propriétaire non assuré.

Le Fonds exerce ses activités sur le plan administratif sous la direction de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») et rembourse à la CSFO les coûts des services que la Commission fournit au Fonds.

Le lieutenant-gouverneur en conseil, lequel a un droit de regard sur la situation du Fonds et sur le montant versé par le Fonds au cours d'une période donnée, peut décréter qu'un montant qu'il juge nécessaire ou utile sera prélevé à même le Trésor de la province et versé au Fonds à titre de subvention.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Ces principes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés au titre des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction alors que des renseignements additionnels seront disponibles dans l'avenir. Les justes valeurs ne peuvent être établies au titre des débiteurs – créanciers (montant net) et des réclamations impayées et frais de règlement (montant net). La juste valeur de la totalité des autres instruments financiers est égale à la valeur comptable.

Le sommaire des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers s'établit comme suit :

a) Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Le Fonds utilise la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Améliorations locatives	5 ans

b) Matériel informatique

Le matériel informatique est comptabilisé au coût, moins l'amortissement cumulé. Le Fonds utilise la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel informatique	3 ans

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2006

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire et produits reportés

Le montant des droits que touche le Fonds au moment de l'émission ou du renouvellement de chaque permis de conduire d'une durée de cinq ans est passé de 5,00 $ à 15,00 $ en septembre 2004. Les produits sont constatés au prorata de la durée du permis, soit cinq ans, et la tranche non constatée est reflétée dans les produits reportés.

d) Débiteurs - Droits

En vertu de la *Loi*, le Fonds reçoit du ministère des Transports et de Serco DES un paiement de transfert interne mensuel qui représente les droits de permis de conduire prescrits par le *Règlement 800 de l'Ontario*. De ce fait, les droits relatifs aux permis de conduire non transférés sont présentés à titre de débiteurs.

e) Réclamations impayées

Les réclamations impayées représentent les montants estimatifs requis pour régler la totalité des réclamations impayées, y compris un montant pour les réclamations non déclarées et les frais de règlement, et correspondent au montant brut des recouvrements et subrogation estimatifs. Les provisions pour sinistres sont établies en fonction des pratiques actuarielles reconnues au Canada appliquées aux régimes publics d'indemnisation pour blessures corporelles. Elles ne reflètent pas la valeur de rendement de l'argent ni ne comprennent une provision pour écarts défavorables puisque le Fonds ne déclare aucun revenu de placement.

La provision pour réclamations impayées et frais de règlement est établie en fonction d'estimations qui sont de par leur nature assujetties à l'incertitude, et les variations pourraient être importantes à court terme. Les estimations sont choisies parmi un éventail de possibilités et sont ajustées à la hausse ou à la baisse, au fur et à mesure que des renseignements additionnels sont mis à jour au cours du règlement du sinistre. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience historique, mais des variations peuvent survenir en raison de modifications dans les interprétations judiciaires de contrats ou de modifications importantes au chapitre de l'ampleur et de la fréquence des réclamations par rapport aux tendances historiques. Toutes les modifications d'estimations sont comptabilisées dans la période considérée.

Le Fonds a l'obligation de verser certains montants fixes à des réclamants sur une base récurrente et a fait l'acquisition de rentes auprès d'assureurs-vie afin de respecter cette obligation.

Il y a règlement lorsqu'une directive irrévocable émanant du Fonds est donnée au souscripteur de la rente l'enjoignant d'effectuer tous les paiements directement au réclamant. Il n'existe aucun droit en vertu du contrat non convertible, incessible et non négociable, prévoyant des prestations actuelles ou futures à l'endroit du Fonds. Le Fonds demeure tenu d'effectuer des paiements seulement dans l'éventualité où la compagnie d'assurance-vie fait défaut de paiement et uniquement dans la mesure où CompCorp, le Fonds d'indemnisation d'insolvabilité de l'industrie, n'effectuera pas les paiements exigibles. Le risque net pour le Fonds est constitué du risque de crédit lié aux compagnies d'assurance-vie. Le risque de crédit est réputé être nul au 31 mars 2006. Il y a une possibilité de gains éventuels parce que le Fonds a acquis une assurance sur certaines des durées de vie estimatives. Ces montants sont décrits à la note 6, intitulée *Gains éventuels*.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2006

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Débiteurs - Créanciers

Le Fonds maintient un portefeuille de débiteurs, cumulé au cours des exercices par suite de jugements et de créances cédées au ministère des Finances. Le Fonds versera des dommages-intérêts aux victimes blessées et non responsables, qui ne peuvent avoir recours à une assurance de responsabilité civile, au nom des conducteurs non assurés défendeurs. Conformément à la *Loi*, ces montants sont recouvrables auprès des conducteurs non assurés.

Le total des remboursements reçus des créanciers est reflété dans l'état des flux de trésorerie.

La provision pour créances douteuses est établie au moyen d'un processus qui tient compte de l'âge du défendeur ou du créancier, du versement mensuel actuel requis du défendeur ou du créancier en vertu des règlements, du montant versé par le Fonds et des activités du compte depuis la date du jugement.

Le processus de radiation est tributaire de critères établis calqués sur ceux définis par le ministère des Finances. Ces critères sont utilisés afin de choisir, au début du mois d'avril, un bloc de comptes qui fait l'objet d'une analyse par le personnel du recouvrement.

Le service de vérification interne du ministère des Finances vérifie le travail du personnel de recouvrement et fournit un certificat d'assurance afin d'attester que les critères établis pour la radiation ont été respectés. L'opération de radiation est autorisée par un décret en vertu de la *Loi sur la Gestion des finances publiques*.

Pendant l'exercice en cours, des radiations de 5,2 M$ (3,9 M$ en 2005) ont été traitées. De plus, pendant l'exercice en cours, un montant de 0,5 M$ à titre de débiteurs a été réinscrit à titre de créances douteuses.

g) Recouvrements sur exercices antérieurs

Les recouvrements sur exercices antérieurs proviennent de trois sources principales : des recouvrements d'assurance, des intérêts réversifs (note 6) et des recouvrements de frais judiciaires. Le Fonds est tenu, en vertu de l'*AIAL*, d'assurer le versement d'indemnités d'accident dans des délais précis. Ces délais ne permettent pas la tenue d'une enquête exhaustive sur la couverture d'assurance disponible et, dans certains cas, des renseignements ne sont pas divulgués par la police en raison d'enquêtes criminelles. Par conséquent, lorsque de nouveaux renseignements sont disponibles, le Fonds peut être tenu de poursuivre des assureurs privés aux fins de recouvrement.

De temps à autre, le Fonds peut aussi être partie à la défense de conducteurs non assurés ou du surintendant de la CSFO dans le cadre de procédures réputées abusives pour lesquelles le Fonds se voit attribuer des dépens par les tribunaux.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2006

4. RÉCLAMATIONS IMPAYÉES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

a) Les réclamations impayées et frais de règlement du Fonds sont composés des éléments suivants :

	31 mars 2006		31 mars 2005	
	Brut	**Recouvrable**	Brut	Recouvrable
	(en milliers)	**(en milliers)**	(en milliers)	(en milliers)
VERSEMENT D'INDEMNITÉS D'ACCIDENT				
Indemnités d'accident légales	**72 368 $**	**- $**	48 958 $	- $
RESPONSABILITÉ CIVILE				
Dommages à la propriété	**1 027**	**71**	797	62
Blessures corporelles	**67 782**	**7 173**	78 735	8 809
Total RESPONSABILITÉ CIVILE	**68 809**	**7 244**	79 532	8 871
Totaux	**141 177 $**	**7 244 $**	128 490 $	8 871 $

b) La variation de la provision brute pour réclamations impayées et frais de règlement s'établit comme suit :

	31 mars 2006	31 mars 2005
	(en milliers)	(en milliers)
Réclamations impayées et frais de règlement au début	**128 490 $**	125 979 $
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes subies dans les exercices antérieurs	**(1 374)**	(8 350)
Montants versés au cours de l'exercice pour des réclamations d'exercices antérieurs :		
Paiements législatifs	**(8 377)**	(9 780)
Frais de sinistres	**(5 598)**	(5 277)
Montants versés au cours de l'exercice pour des réclamations de l'exercice en cours :		
Paiements législatifs	**(815)**	(475)
Frais de sinistres	**(545)**	(256)
Provision pour pertes subies pendant l'exercice en cours	**29 396**	26 649
Réclamations impayées et frais de règlement à la fin	**141 177 $**	128 490 $

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2006

5. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DU VÉRIFICATEUR

La Commission des services financiers de l'Ontario utilise les services de l'actuaire du Fonds. La responsabilité de l'actuaire consiste à effectuer une évaluation annuelle du passif du Fonds, qui comprend la provision pour réclamations impayées et frais de règlement, conformément à la pratique actuarielle reconnue. Au cours de cette évaluation, l'actuaire pose des hypothèses relatives aux taux futurs de fréquence et de l'ampleur des réclamations, à l'inflation, aux recouvrements et aux frais en tenant compte de la situation du Fonds. L'actuaire, dans le cadre de sa vérification des données sous-jacentes utilisées pour son évaluation, se fonde en outre sur le travail du vérificateur externe. Le rapport de l'actuaire précise la portée de son travail et présente son opinion.

Les vérificateurs externes exercent leurs activités sous la direction du vérificateur provincial de l'Ontario en vertu des modalités convenues. La responsabilité des vérifications externes consiste à effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et ils présentent leur rapport au comité de vérification de la CSFO. Dans le cadre de l'exécution de leur vérification, les vérificateurs utilisent aussi le travail de l'actuaire et son rapport à l'égard des réclamations et frais de règlement. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur vérification et présente leur opinion.

6. GAINS ÉVENTUELS

Certains des versements provenant du Fonds revêtent la forme de règlements échelonnés à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents. La période de garantie relative à ces règlements varie de 10 à 30 ans. Pendant cette période, et en cas de décès du requérant, les intérêts réversifs reviendront à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre des Finances.

À titre de renseignement, même si la probabilité que le requérant décède pendant la période de garantie est faible, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif des intérêts réversifs que représente l'assurance-vie du requérant au 31 mars 2006.

Au 31 mars 2006, les sommes versées par le Fonds à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents de véhicules automobiles sous forme de règlements échelonnés se chiffraient à environ 9,0 M$ (11,4 M$ en 2005), et les intérêts réversifs applicables atteignaient environ 4,9 M$ (7,5 M$ en 2005).

Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de la vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-contre.

Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction

James Maxwell
Chef de l'administration et des finances

Toronto, Canada
Le 30 janvier 2006

Rapport des vérificateurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2005, ainsi que les états consolidés des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

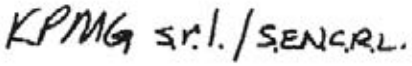

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 30 janvier 2006

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État consolidé de la situation financière

AU 31 DÉCEMBRE 2005, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2004 ***(EN MILLIERS DE DOLLARS)***

	2005 (Consolidés)	2004
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	**3 838 $**	27 439 $
Placements (note 3)	**88 289**	49 855
Prêts (déduction faite de la provision) (note 4)	**335**	-
Revenu de primes à recevoir	**2 608**	2 382
Débiteurs et intérêts à recevoir	**150**	496
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	**-**	907
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 3 338 $ (2004 - 3 244 $))	**198**	259
	5 418 $	81 338 $
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	**2 087 $**	2 145 $
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation (note 5)	**694**	-
Revenu de primes reporté	**2 772**	2 625
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 6)	**4 861**	2 217
Total du passif	**10 414**	6 987
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	**85 004**	74 351
	95 418 $	81 338 $

Éventualités (note 7)
Éventualités (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

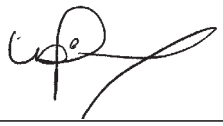

_____, administrateur

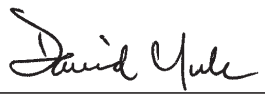

_____, administrateur

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État consolidé des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2004 ***(EN MILLIERS DE DOLLARS)***

	2005 (Consolidés)	2004
REVENUS		
Revenu de primes	**16 513 $**	16 207 $
Revenus divers	**2 460**	1 819
	18 973	18 026
DÉPENSES		
Provision pour pertes/(recouvrement)	**2 689**	(1 271)
Salaires et charges sociales	**3 436**	3 688
Frais d'exploitation	**2 263**	2 172
Recouvrement de frais d'exploitation	**(68)**	(151)
	8 320	4 438
Excédent des revenus sur les dépenses	**10 653**	13 588
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	**74 351**	60 763
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	**85 004 $**	74 351 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

État consolidé des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2004 *(EN MILLIERS DE DOLLARS)*

	2005 (Consolidés)	2004
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	**10 653 $**	13 588 $
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour pertes/(recouvrement)	**2 689**	(1 271)
Pertes sur la cession d'immobilisations	**21**	1
Amortissement	**122**	117
	13 485	2 435
Variation des éléments suivants :		
Revenu de primes à recevoir	**(226)**	347
Prêts non remboursés	**130**	-
Débiteurs et intérêts à recevoir	**359**	(223)
Créditeurs et charges à payer	**(68)**	273
Revenu de primes reporté	**147**	(163)
	342	234
Avances nettes de l'assureur des dépôts	**(86)**	-
Montants nets d'assurance-dépôts recouvrés (note 6)	**136**	978
	50	978
	13 877	13 647
Investissement		
Acquisition de placements	**(88 289)**	(49 855)
Produits de la vente de placements	**49 855**	32 360
Acquisition d'immobilisations	**(61)**	(175)
Produits de la vente d'immobilisations	**86**	15
	(38 409)	(17 655)
Diminution des liquidités au cours de l'exercice	**(24 532)**	(4 008)
Liquidités, au début de l'exercice	**28 370**	31 447
Liquidités, à la fin de l'exercice	**3 838 $**	27 439 $
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Commission de garantie de prêt payée au cours de l'exercice	**16 $**	15 $
Intérêts perçus au cours de l'exercice	**2 711 $**	1 482 $

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts.
Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidéss, EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), « entreprise opérationnelle » de la province de l'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, établie en vertu des dispositions de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions (la Loi).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres;
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions;
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales et financières;
- effectuer la collecte et la publication de statistiques;
- fournir de l'aide financière aux établissements membres;
- agir à titre d'administrateur des établissements membres;
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnisations.

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année le montant de ces primes. Celles-ci, une fois approuvées par le gouvernement de l'Ontario, sont intégrées dans les règlements avec d'éventuelles modifications.

Les emprunts de la Société font l'objet d'une garantie de la part du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. La garantie s'élève à 150 millions $ au maximum et elle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008. En plus de la commission de garantie qui est de 0,5 % du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre, la province de l'Ontario fait payer un droit de 5 points de base sur la partie inutilisée de toute facilité de crédit garantie pour la période se terminant le 31 décembre de chaque année pendant laquelle la garantie est en vigueur. La Société a mis en place des facilités de crédit renouvelables auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant de 20 millions de dollars, approuvé par l'Office Ontarien de Financement qui administre la garantie du ministre. La commission d'engagement perçue par la banque à charte est de trois points de base sur la portion moyenne inutilisée des facilités de crédit, payables à terme échu.

1. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Pour faciliter la compréhension de ses états financiers consolidés, la Société présente ci dessous ses grandes conventions comptables.

a) Entités à détenteurs de droits variables

Nouvelles conventions comptables

À dater du 1er janvier 2005, la Société a adopté la nouvelle note d'orientation comptable édictée par l'ICCA sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Les EDDV sont des entités se distinguant comme suit : les investisseurs n'ont pas de bloc de contrôle financier ou les investissements à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné supplémentaire de la part d'autres parties. La NOC-15 exige la consolidation d'une EDDV par son bénéficiaire principal, défini comme étant la partie qui perçoit la majorité des bénéfices résiduels attendus ou qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'entité. En sa qualité de liquidateur de l'actif des caisses populaires en liquidation, il s'est avéré que la Société était tenue, en vertu de ces règles, de consolider les caisses populaires en liquidation si le montant réclamé par elle sur les avoirs représentait plus de 50 p. 100 du passif total de ces caisses durant l'exercice. L'actif et le passif des caisses populaires qui répondent aux critères de consolidation ont été consignés dans les livres de la Société à leur juste valeur marchande en date du 1er janvier 2006.

b) Revenu de primes

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu tiré des primes est calculé sur la base des rapports annuels que les établissements membres doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Il est comptabilisé une fois qu'il a été encaissé.

c) Provision pour pertes

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements membres en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent dans les états financiers, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, ont toutes les chances d'entraîner des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements membres. Elle est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies précédemment. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

d) Prestations de retraite

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés permanents non contractuels, ainsi que des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de pensions agréé. Elle impute à son bénéfice le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe des revenus des employés, plus la contribution de contrepartie des employés

jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

e) Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations. Les obligations à contracter au titre du régime de retraite sont déterminées sur une base actuarielle selon la méthode de répartition au pro rata des services. Les gains et les pertes cumulatifs excédant ces obligations au début de l'exercice sont amortis sur la durée moyenne des services restant à fournir par les employés en activité.

f) Placements

Les placements comprennent les investissements à revenu fixe à court terme et ils sont comptabilisés à leur coût non amorti. L'escompte est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des investissements.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et l'équipement connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

h) Impôts sur le revenu

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser ses impôts sur le revenu. Selon cette méthode, l'actif et le passif d'impôts futurs sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues des écarts entre leur valeur comptable figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale. Ils sont comptabilisés selon les taux d'imposition entrés en vigueur ou qui entreront vraisemblablement en vigueur pour être appliqués aux revenus imposables des exercices au cours desquels il est prévu que ces écarts temporaires se résorberont. La conséquence sur l'actif et le passif d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans les revenus durant la période comprenant la date d'entrée en vigueur réelle ou vraisemblable.

2. Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme ont des échéances de moins de 90 jours à la date de l'achat. Tous les contrats de placement sont à taux fixe et facilement monnayables.

	Au 31 décembre 2005			Au 31 décembre 2004		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Placements à court terme	1 989 $	3,32%	49	25 816 $	2,26%	64
Encaisse	951			1 623		
Encaisse de l'éblassement membre en liquidation	898					
Total	**3 838 $**			**27 439 $**		

3. Placements

La SOAD a fait appel à l'Office Ontarien de Financement pour gérer son portefeuille de placements à dater du 30 septembre 2005. La composition de ses placements est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la Loi de l'impôt sur le revenu que du Règlement 78/95 de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions.

Les placements ont des échéances de 90 jours ou plus à la date de l'achat. Leur rendement moyen pondéré est de 3,40 % (2,61 % en 2004). En conformité avec la politique de placement de la Société et la législation en vigueur, tous les contrats de placement sont à taux fixes, facilement monnayables et ont au moins la cote R-1 « moyen » sur l'échelle du DBRS.

	Au 31 décembre 2005			Au 31 décembre 2004		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor - Canada	46 609 $	3,39 %	96	$ 40,549	2.61%	224
Acceptations bancaires / Billets de dépôt	23 334	3,43 %	73	5,409	2.35%	110
Garanties structurées	18 346	3,36 %	55	-	-	-
Bons du Trésor - Ontario	-	-	-	3,897	2.85%	279
Total	**88 289 $**	**3,40 %**	**81**	**$ 49,855**	**2.61%**	**216**

4. Prêts (déduction faite des provisions)

Les prêts (déduction faite des provisions) d'un montant de 335 000 $ comprennent les prêts des caisses populaires en liquidation de 273 000 $ et les prêts achetés sur les avoirs des caisses populaires en liquidation de 62 000 $.

5. Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation

Les parts sociales d'adhésion et les dépôts des établissements en liquidation d'un montant de 694 000 $ comprennent 680 000 $ de parts sociales et 14 000 $ de dépôts. La SOAD est dans l'obligation d'assurer les montants en dépôt jusqu'au plafond prescrit, mais non les parts sociales d'adhésion des sociétaires. En sa qualité de liquidateur, elle est cependant tenue de distribuer à ceux ci les fonds résiduels une fois la liquidation terminée.

6. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif des états financiers comme « charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2005	2004
	(en milliers)	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	**2 217 $**	2 505 $
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice	**3 054**	-
Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice précédent	**(365)**	(1 271)
Diminution (augmentation) des avances d'assurance-dépôts recouvrables	**(845)**	5
Augmentation des avances de la SOAD	**86**	-
Avances consolidés de la SOAD	**6 861**	-
Déficits établissements membres en fusion	**(6 197)**	-
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercicer	**(4 861)**	(2 217)
Montants nets des recouvrements d'assurance-dépôts	**(50) $**	(978) $

La provision générale pour pertes comprise dans la « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'est élevée à 1 750 000 $ (2 000 000 $ en 2004). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1 c).

7. Engagements en vertu de contrats de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société est en vigueur depuis le 1er janvier 1998 et il prendra fin le 5 août 2007. Le loyer minimum annuel futur est de 140 000 $. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, qui s'élèvent à environ 288 000 $ par année.

8. Impôts sur les bénéfices

La Société est imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les pertes qu'elle a accumulées à des fins fiscales, d'un montant de 31 202 000 $, viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	**Année d'imposition d'échéance**	**Montant** *(en milliers)*
1999	2006	5 975
2000	2007	4 992
2001	2008	4 191
2002	2009	5 161
2003	2010	4 124
2004	2014	3 789
2005	2015	2 969
		31 202 $

La Société a estimé que la réalisation de l'actif d'impôts futurs ne répondait pas au critère de vraisemblance et ne pouvait donc être comptabilisée; elle a, par conséquent, inscrit une provision pour moins-value en regard de l'actif d'impôts futurs.

9. Régime de retraite

Le 1er janvier 1999, la Société a instauré un régime de retraite à cotisations déterminées. Les charges de retraite imputées aux résultats de 2005 se sont élevées à 306 000 $ (300 000 $ en 2004).

10. Avantages complémentaires de retraite

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2005 s'élève à 967 000 $ (875 000 $ en 2004). Les coûts au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, étaient de 124 000 $ (120 000 $ en 2004). Le régime de la Société doit faire l'objet d'une réévaluation actuarielle tous les trois ans. La dernière a eu lieu le 30 septembre 2005 et la suivante devra donc se tenir le 30 septembre 2008.

Les hypothèses de départ de l'évaluation actuarielle des avantages complémentaires ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 5,25 % (6,5 % en 2004), un taux d'augmentation des salaires de 3,5 % (4 % en 2004) et un taux tendanciel moyen pondéré initial de 6,2 % pour les frais médicaux et dentaires, baissant graduellement à 5 % par année d'ici 2016. La Société évalue ses obligations au titre du régime de retraite le 30 septembre de chaque année.

RAPPROCHEMENT DE L'OBLIGATION ET DU PASSIF AU TITRE DU RÉGIME DE RETRAITE	**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers)**
Obligation au titre du régime de retraite	1 755 $
Contributions de l'employeur en cours de l'exercice	(9)
Perte actuarielle nette non amortie	(779)
Passif au titre du régime de retraite	967 $

MODIFICATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DU RÉGIME DE RETRAITE	**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers)**
Bilan au début de l'exercice	1 023 $
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	53
Intérêts débiteurs	69
Pertes actuarielles	641
Prestations versées	(31)
Bilan à la fin de l'exercice	1 755 $

11. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 51 000 $ (75 000 $ en 2004). Le total des frais des administrateurs était de 36 000 $ (60 000 $ en 2004). Les indemnités journalières sont de 500 $ pour le président et de 300 $ pour les autres administrateurs.

12. Éventualités

La Société fait l'objet de plusieurs actions en justice qui lui ont été intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agissait à titre d'administrateur ou de liquidateur mais, de l'avis de la direction, elle obtiendra gain de cause. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

13. Divulgation de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, comprenant l'encaisse et les placements à court terme, les placements, les prêts, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir ainsi que les créditeurs et charges à payer, les parts sociales d'adhésion et les dépôts, se rapproche de la valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

14. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables*
Brydges, Barry	Vice-président Assurance et gestion des risques	148,581 $	8,522 $
Burgman, John	Chef de l'information	112 138 $	14,318 $
Dale, Richard	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	103 700 $	1,505 $
D'Errico Tony	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	102 800 $	1,453 $
Foster, C.William D.	Vice-président	154 115 $	6,943 $
Hutton, John	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	102 800 $	1,453 $
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	133 927 $	14,449 $
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	203 601 $	6,637 $

* Comprennent l'assurance-vie collective imposable, le stationnement et l'utilisation d'une voiture de la Société.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2004 ont été reclassés afin de le rendre conformes à la présentation adoptée en 2005 pour les états financiers.

BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, sauf en ce qui concerne le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif qui sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande, et comprennent, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs estimations et jugements de la direction.

Le Bureau du Tuteur et curateur public est déterminé à se conformer aux normes d'intégrité les plus élevées dans la prestation de ses services. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques pour fournir des garanties raisonnables quant à la fiabilité de l'information financière et assurer la protection des actifs. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes de gestion et veiller à ce que les pratiques et rapports sont diffusés à la tutrice et curatrice publique et son comité de gestion.

Les états financiers ont été examinés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion jugeant si les états financiers sont équitablement présentés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, compte tenu du fait que le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande. Le rapport du vérificateur indique les grandes lignes de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Louise Stratford
Tutrice et curatrice publique

Sharon Yetter
Directrice financière

Le 26 mai 2006

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2006 et les états des recettes et des dépenses, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie des successions et fiducies et du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 26 mai 2006

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Bilan

(en milliers de dollars)

Le 31 mars 2006

	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2006	2005	**2006**	2005
Actif				
Espèces et quasi-espèces	**5,617 $**	3,766 $	**135 $**	95 $
Comptes débiteurs	**3,260**	5,505	**3,472**	1,608
Oblig. et autres titres de créance	**24,507**	23,768	-	-
Fonds à revenu fixe (Annexe A)	**919,238**	881,969	**3,942**	3,337
Fonds diversifié (Annexe B)	**59,545**	57,788	**65,937**	60,233
Actions et autres titres	**56,012**	50,660		
Biens immobiliers	**68,412**	68,886	-	-
Autres éléments d'actif	**12,948**	11,851		
	1,149,539	1,104,193	**73,486**	65,273
Frais de projets spéciaux reportés	-	-	**5,463**	5,216
	1,149,539 $	1,104,193 $	**78,949 $**	70,489 $
Passif et soldes des fonds				
Comptes créditeurs et charges à payer	**22,032 $**	13,099 $	**421 $**	2,785 $
Soldes des fonds	**1,127,507**	1,091,094	**78,528**	67,704
	1,149,539 $	1,104,193 $	**78,949 $**	70,489 $

Éventualités (Note 5)

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario

Tutrice et curatrice publique

Directrice financière

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des recettes et des dépenses - Successions et fiducies

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2006	2005
Recettes		
Recettes de pension	**61,609 $**	58,724 $
Avantages sociaux	**52,517**	48,740
Recettes de placements (Annexe D)	**33,666**	31,363
Autres recettes	**22,145**	23,022
Plus-value nette des placements non réalisée	**7,932**	5,235
	177,869	167,084
Dépenses		
Installations	**74,890**	70,210
Allocations	**23,585**	22,238
Honoraires du Tuteur et curateur public (Annexe C)	**20,820**	18,310
Taxes	**10,466**	5,496
Autres dépenses	**8,350**	7,376
Frais de subsistance	**8,340**	7,229
Frais immobiliers	**6,424**	4,591
Frais funéraires	**4,214**	4,009
Frais médicaux	**3,817**	3,594
Services publics	**2,269**	1,979
Assurance	**808**	742
	163,983	145,774
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	**13,886 $**	21,310 $

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des recettes et des dépenses - Fonds d'administration

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2006	2005
Recettes		
Placements - fonds à revenu fixe (annexe A)	**1,214 $**	544 $
Placements - fonds diversifié (annexe B)	**6,350**	4,318
	7,564	4,862
Droits perçus (net) (annexe C)	**19,727**	17,141
	27,291	22,003
Dépenses		
Traitements et salaires	**21,514**	20,659
Avantages sociaux des employés (note 3)	**2,741**	2,685
Services (Note 3)	**2,724**	3,452
Transport et communications	**1,184**	1,365
Fournitures et équipement	**639**	1,542
	28,802	29,703
Montant recouvré du ministère du Procureur général (Note 3)	**(12,271)**	(13,212)
	16,531	16,491
Demandes de règlement (recouvrements)	**(64)**	220
	16,467	16,711
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	**10,824 $**	5,292 $

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État de l'évolution des soldes des fonds - Successions et fiducies
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2006

	Fiducies de clients	Mineurs	Justiciables	Successions de personnes décédées (note 1)	Fiducies relatives à des cimetières	Biens de sociétés confisqués	Fiducies de sociétés	Titres fonciers	Total 2006	Total 2005
Solde, au début de l'exercice	**393,173 $**	**376,747 $**	**181,557 $**	**105,551 $**	**21,356 $**	**7,039 $**	**3,061 $**	**2,610 $**	**1,091,094 $**	1,031,645 $
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	**1,713**	**11,966**	**4,974**	**(5,376)**	**159**	**380**	**(0)**	**70**	**13,886**	21,310
Contribution (distribution) de capital net de clients	**20,316**	**(8,127)**	**5,448**	**4,304**	**493**	**653**	**5**	**(565)**	**22,527**	38,139
Solde, à la fin de l'exercice	**415,202 $**	**380,586 $**	**191,979 $**	**104,479 $**	**22,008 $**	**8,072 $**	**3,066 $**	**2,115 $**	**1,127,507 $**	1,091,094 $

État de l'évolution des soldes des fonds - Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2006

	Fonds des projets spéciaux	Caisse d'assurance	Caisse de réserve dans les cas de litige	Caisse de provision pour créances douteuses	Caisse d'évaluation de la capacité	Fonds non-affectés	Total 2006	Total 2005
Solde, au début de l'exercice	**14,351 $**	**2,200 $**	**2,000 $**	**100 $**	**100 $**	**48,953 $**	**67,704 $**	62,412 $
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	**6,350**	**(31)**	**114**		**(19)**	**4,410**	**10,824**	5,292
Transferts entre fonds	**-**	**2,831**	**886**		**19**	**(3,736)**		-
Solde, à la fin de l'exercice	**20,701 $**	**5,000 $**	**3,000 $**	**100 $**	**100 $**	**49,627 $**	**78,528 $**	67,704 $

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Successions et fiducies 2006	Successions et fiducies 2005	Fonds d'administration 2006	Fonds d'administration 2005
Encaisse fournie par (utilisée dans)				
Activités de fonctionnement				
Excédent des recettes sur les dépenses	**13,886 $**	21,310 $	**10,824 $**	5,292 $
Ajustements pour rapprocher l'excédent des recettes avec l'encaisse nette tirée des activités d'exploitation				
Plus-value non réalisée des placements	**(7,932)**	(5,235)	**(4,563)**	(2,829)
Comptes débiteurs	**2,245**	(2,562)	**(1,864)**	239
Autres éléments d'actif	**(1,097)**	647	**-**	**-**
Comptes créditeurs	**8,933**	2,587	**(2,364)**	408
	16,035	16,747	**2,033**	3,110
Activités de placement				
Achat/rachat net de :				
Obligations et autres titres de créances	**(739)**	(1,036)	**-**	**-**
Placements dans le Fonds à revenu fixe	**(37,269)**	(49,129)	**(605)**	(385)
Actions et autres valeurs mobilières	**(1,816)**	(3,678)		
Placements dans le Fonds diversifié	**2,639**	7,981	**(1,141)**	(1,857)
Biens immobiliers	**474**	(6,044)		
Frais de projets spéciaux reportés	**-**	**-**	**(247)**	(821)
Contribution de capital net de clients	**22,527**	38,139		
	(14,184)	(13,767)	**(1,993)**	(3,063)
Augmentation des espèces et quasi-espèces durant l'exercice	**1,851**	2,980	**40**	47
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	**3,766**	786	**95**	48
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	**5,617 $**	3,766 $	**135 $**	95 $

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2006

Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario (« le Tuteur et curateur public ») est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- la gestion des biens des adultes incapables
- l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*
- la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure de justice au nom de mineurs et de justiciables;
- un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance.

Le Tuteur et curateur public est exempté des impôts sur le revenu provinciaux et fédéraux en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Méthode de comptabilité

Le Tuteur et curateur public prépare ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice et suit les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public de l'Ontario agit comme tuteur ou curateur en vertu de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne,* la *Loi sur les successions* et diverses autres lois.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits créé conformément à la *Loi sur le Tuteur et curateur public.* Il sert aussi à payer les frais de fonctionnement.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après distribution des intérêts versés sur les fonds des successions et fiducies, conformément aux taux d'intérêt prévus en application de la *Loi sur le Tuteur et curateur public.*

Les fonds affectés à des buts spécifiques sont identifiés ci-dessous

Fonds des projets spéciaux
Le Fonds des projets spéciaux a été constitué pour prévoir le financement des projets spéciaux importants du Tuteur et curateur public. Une partie des recettes provenant du Fonds non affecté, investis dans le Fonds diversifié et les fonds à revenu fixe, est intégrée aux recettes du Fonds des projets spéciaux. Le financement actuel est affecté au développement et à la mise en oeuvre d'un nouveau système de technologie de gestion des fiducies.

Caisse d'assurance
La *Loi sur le Tuteur et curateur public* et les règlements pris en application de la Loi prévoient qu'une caisse d'assurance doit être constituée en vue de supporter certaines pertes dont le Tuteur et curateur public pourrait avoir à assumer la responsabilité.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 30 788 $ (231 959 $ en 2005) du fonds non affecté. En outre, il y a eu un transfert à la caisse du fonds non affecté d'une somme de 2 800 000 $ (500 000 $ en 2005).

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2006

Caisse de réserve dans les cas de litige

L'objectif de cette caisse est de couvrir les dépenses et coûts des instances juridiques engagés par le Tuteur et curateur public au nom de ses clients dans les cas de litiges.

Au cours de l'exercice, les recouvrements dépassant les frais juridiques engagés au nom des clients de 113 866 $ (50 874 $ en 2005) ont été remboursés au Fonds non affecté et le Fonds a été majoré par le transfert d'un montant supplémentaire de 1 000 000 $ (0 $ en 2005) du Fonds non affecté.

Caisse de provision pour créances douteuses

L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients lorsque le Tuteur et curateur public a avancé des fonds au nom d'un client et a imposé un privilège d'origine législative conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, mais qu'il n'arrive pas à recouvrer le montant du client.

Caisse d'évaluation de la capacité

La caisse a été créée pour couvrir les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou une réévaluation.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 18 630 $ (38 505 $ en 2005) du Fonds non affecté.

Espèces et quasi-espèces

Cette rubrique comprend les espèces et les quasi-espèces, y compris les fonds en caisse, les avoirs dans des comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme, le cas échéant, avec échéance de moins de 90 jours.

Obligations et autres titres de créances des successions et fiducies

Les obligations et autres titres de créances des successions et des fiducies qui appartiennent à des clients individuels, et qui ne font pas partie des fonds communs du Tuteur et curateur public, sont inscrits à la valeur marchande.

Placements

Fonds à revenu fixe

Les fonds sont placés dans des effets à revenu fixe de haute qualité, régis par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Cela comprend les fonds en fiducie en dollars américains dans les cas où les tribunaux ordonnent au comptable de la Cour supérieure de justice de conserver ces fonds en devises américaines.

Les intérêts créditeurs sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt prescrit, approuvé par le comité consultatif sur les placements du Tuteur et curateur public. Durant l'exercice, le taux prescrit pour les fonds canadiens était de 3,25 % (en 2005, il a varié entre 3 % et 3,25 %). Le taux prescrit pour les fonds américains a varié entre 2 % et 3 % (en 2005, il était de 1%).

Fonds diversifié

Le Tuteur et curateur public a établi un fonds diversifié qui comprend des actions et des valeurs à revenu fixe de haute qualité. Ce fonds a été créé pour fournir une solution de rechange aux clients dont l'unique objectif de placement exige une stratégie de placement plus large à plus long terme. Le fonds est assujetti aux lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et aux directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et l'amélioration du pouvoir du capital à long terme. Le Fonds d'administration participe aussi au Fonds diversifié.

Les rendements de placement sur ce fonds sont dévolus directement aux participants et les placements sont présentés à la valeur marchande.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2006

Actions et autres titres des successions et fiducies

Les actions et autres titres de créances des successions et des fiducies appartenant à des clients individuels et qui ne font pas partie des fonds communs du Tuteur et curateur public sont inscrits à leur valeur marchande.

Évaluation des instruments financiers

Le Tuteur et curateur public considère les questions des obligations et autres dettes, les fonds à revenu fixe, les fonds diversifiés, les actions et autres valeurs comme des instruments financiers détenus pour être négociés. La juste valeur de ces instruments a été déterminée conformément aux cours publiés sur le marché actif, s'il y a lieu.
Les achats et ventes de ces instruments financiers sont reconnus à la date de règlement.

Les fonds à revenu fixe qui sont des fonds placés dans des certificats de dépôt du marché monétaire et des obligations dans le cadre d'une stratégie d'achat et de mise en sauvegarde sont présentés au coût rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes sur l'achat durant la période jusqu'à l'échéance, lorsque ces titres sont intentionnellement détenus jusqu'à l'échéance.

Autres éléments d'actif

D'autres éléments d'actif de successions et de fiducies sont enregistrés à la valeur évaluée à la date de prise en charge des successions et fiducies.

Biens immobiliers

Les biens immobiliers des successions et fiducies sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la prise en charge des successions et fiducies.

Frais de projets spéciaux reportés

Les coûts d'un projet spécial relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des fiducies engagés entre 2002 et 2006 ont été reportés. Ces frais seront amortis compte tenu de la meilleure estimation par la direction de la durée de vie utile du système. L'amortissement commencera dans la période durant laquelle le système devient opérationnel.

Conversion de devises

Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :

À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti(e) en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date.

À la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans les recettes de la période en cours. Au 31 mars 2006, le Tuteur et curateur public détenait uniquement des dollars américains en devises étrangères.

Constatation des produits

Les recettes des rentes de retraite, avantages sociaux, placements et autres recettes des successions et fiducies sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'on s'attend à les recevoir. La plus-value nette non réalisée des placements représente les gains non réalisés de l'évolution de la valeur marchande des obligations et autres titres de créances, du Fonds diversifié, des actions et autres valeurs.

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus exige que la direction fasse des prévisions et hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2006

1. Successions de personnes décédées et fonds dévolus à la Couronne

Les successions des personnes décédées comprennent les successions administrées en vertu de la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne* et la *Loi sur les successions.*

La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le Tuteur et curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*, de la *Loi sur les sociétés par actions*, ou en vertu de la *common law*. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public et qui ne sont pas réclamés sont affectés au Trésor de la province. Les transferts de ces biens au Trésor de la province sont inclus dans le remboursement du capital des clients pour arriver au montant indiqué comme la contribution (remboursement) de capital net du client pour les successions de personnes décédées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds – Successions et fiducies.

Au cours de l'exercice, la somme de 2 118 963 $ (256 657 $ en 2005) a été transférée au Trésor.

2. Transferts au Trésor

Conformément au paragraphe 9(5) de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice

3. Opérations entre personnes apparentées

Le Tuteur et curateur public considère que le gouvernement de la province d'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne d'être des parties apparentées. Dans l'exercice normal des affaires, les opérations suivantes ont été conclues avec ces parties apparentées sans frais pour le Tuteur et curateur public et, par conséquent, ne sont pas indiquées dans les états financiers :

- Le Tuteur et curateur public verse des prestations de retraite à ses employés grâce à la participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (« MSG ») finance la cotisation de l'employeur au régime de retraite.
- Le coût des avantages sociaux à la retraite n'ouvrant pas droit à pension est payé par le MSG.
- Le Tuteur et curateur public occupe des locaux loués par le ministère du Procureur général.
- Le MSG offre les services de traitement de la paye et des paiements au Tuteur et curateur public.

Le ministère du Procureur général offre un financement partiel pour les opérations du Tuteur et curateur public, ce qui est indiqué dans les états financiers.

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

Le Tuteur et curateur public en sa capacité de comptable de la Cour supérieure de justice agit également comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 1 045 850 $ (1 068 850 $ en 2005) et de diverses valeurs mobilières et documents d'une valeur nominale de 3 841 250 $ (4 408 031 $ en 2005). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire de ces fonds mais simplement comme dépositaire au nom du client. Le Tuteur et curateur public en sa capacité de dépositaire détient aussi des lettres de crédit, des cautions de privilège, des cautions de tutelle et des garanties d'exécution pour les parties en litige.

5. Éventualités

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir à l'heure actuelle l'issue de ces poursuites ni la façon dont elles seront réglées.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe A - Placements et recettes du Fonds à revenu fixe
(en milliers de dollars)

Le 31 mars		2006	2005
PLACEMENTS			
Encaisse		**2,117 $**	2,070 $
Intérêt couru		**10,472**	10,135
Placements à court terme		**525,251**	493,331
		537,840	505,536
Placements à long terme			
Obligations de sociétés	(i)	**24,883**	12,851
Obl. du gouvernement fédéral	(ii)	**98,688**	152,608
Obl. de gouvernements provinciaux	(iii)	**99,977**	56,183
Obl. d'établissements financiers	(iv)	**161,792**	158,128
		385,340	379,770
		923,180 $	885,306 $
Répartis comme suit :			
Successions et fiducies		**919,238 $**	881,969 $
Administration		**3,942**	3,337
		923,180 $	885,306 $
RECETTES			
Répartis comme suit :			
Successions et fiducies		**27,930 $**	27,091 $
Administration		**1,214**	544
		29,144 $	27,635 $

Les placements à court terme au 31 mars 2006 portaient des taux d'intérêt annuels variant entre 2,60 % et 7,75 % et avaient des échéances variant entre 1 et 259 jours.

Placements à long terme au 31 mars 2006	**Taux d'intérêt**	**Valeur comptable**	Valeur marchande
(i) Obligations de sociétés			
1 - 3 ans	**4.00 - 6.90%**	**24,883 $**	24,628 $
		24,883	24,628
(ii) Gouvernement fédéral			
1 - 3 ans	**4.10 - 7.25%**	**98,688**	97,822
		98,688	97,822
(iii) Gouvernements provinciaux			
1 - 3 ans	**4.25 - 6.62%**	**99,977**	98,902
		99,977	98,902
(iv) Établissements financiers			
1 - 3 ans	**3.50 - 10.85%**	**103,141**	102,314
3 ans et plus	**3.96 - 8.15%**	**58,651**	58,118
		161,792	160,431
		385,340 $	381,784 $

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe B - Placements et recettes du Fonds diversifié

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2006	2005
PLACEMENTS		
Encaisse (Dettes bancaires)	**(137) $**	(1,711) $
Intérêt couru	**389**	384
Billets à court terme	**2,002**	6,472
	2,254	5,145
Obligations	**44,039**	41,723
Actions canadiennes	**39,146**	37,037
Actions étrangères	**40,043**	34,116
	125,482 $	118,021 $
Répartis comme suit :		
Successions et fiducies	**59,545 $**	57,788 $
Fonds d'administration	**65,937**	60,233
	125,482 $	118,021 $
RECETTES		
Successions et fiducies		
Revenu de placement	**1,924 $**	2,028 $
Plus-value non réalisée du Fonds diversifié	**4,396**	2,979
	6,320 $	5,007 $
Administration		
Revenu de placement	**1,787 $**	1,489 $
Plus-value non réalisée du Fonds diversifié	**4,563**	2,829
	6,350 $	4,318 $

Les billets à court terme et les obligations portent des intérêts annuels variant entre 3 % et 11,45 %, avec des échéances variant entre 6 jours et 43 ans.

Annexe C - Honoraires du Tuteur et curateur public

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2006	2005
Fiducies de clients	**12,805 $**	11,565 $
Mineurs	**2,687**	2,695
Successions de la Couronne	**3,750**	2,447
Justiciables	**1,139**	1,062
Services juridiques d'un tuteur à l'instance nommé par le tribunal	**102**	185
Fiducies relatives aux cimetières	**188**	178
Fiducies de bienfaisance	**121**	155
Actifs de sociétés/fiducies de sociétés confisqués	**28**	23
Honoraires du Tuteur et curateur public - Successions et fiducies	**20,820**	18,310
Moins : Coûts non récupérés de services payants	**1,093**	1,169
Droits perçus (nets) - Fonds d'administration	**19,727 $**	17,141 $

Annexe D - Recettes des placements des successions et fiducies

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2006	2005
Fonds à revenu fixe (Annexe A)	**27,930 $**	27,091 $
Fonds diversifié (Annexe B)	**1,924**	2,028
Recettes des placements détenus pour les clients	**3,812**	2,244
	33,666 $	31,363 $

PERTES RADIÉES DES COMPTES

(En vertu de la *Loi sur l'administration financière*)
pour l'exercice clos le 31 mars 2006

Ministère	2005-06
	$
FINANCES	135 506 541,65
FORMATION, COLLÈGES ET UNIVERSITÉS	10 897 137,30
SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES	7 878 126,00
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE	6 148 484,22
PROCUREUR GÉNÉRAL	3 619 345,64
SANTÉ ET SOINS DE LONGUE DURÉE	1 896 051,74
TRANSPORTS	1 551 575,27
AGRICULTURE, ALIMENTATION ET AFFAIRES RURALES	1 341 338,91
AFFAIRES MUNICIPALES ET LOGEMENT	809 364,80
SERVICES GOUVERNEMENTAUX	541 969,25
RICHESSES NATURELLES	243 689,60
AFFAIRES CIVIQUES ET IMMIGRATION	181 790,00
RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE	145 521,07
TRAVAIL	45 208,04
SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET SERVICES CORRECTIONNELS	41 554,25
ÉDUCATION	14 389,00
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	12 030,88
TOTAL DES MINISTÈRES	170 874 117,62
SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO	156 654,82
RADIATIONS TOTALES	**171 030 772,44**

REMISES DES RECETTES DE 1 000 $ OU PLUS

Accordées au cours de l'année se terminant le 31 mars 2006
(En vertu de la *Loi sur le ministère du Revenu*)

Ministère des Finance	$
Néant	Néant

Autres remises – OIC 1108/2005

Une remise de la taxe de vente au détail sur l'achat de nymphes et de larves a été accordée aux refuges pour papillons du 1er avril 2005 au 30 septembre 2008.

L'incidence prévue sur les recettes est de 50 000,00 $ pour la période précisée.

Autres remises – OIC 361/2005

L'Observatoire de neutrinos de Sudbury et l'Université de Carleton ont bénéficié d'un allégement de la taxe de vente au détail sur l'achat de matériel de recherche et de construction afin d'établir une installation internationale consacrée aux sciences souterraines.

L'incidence prévue sur les recettes est de 1 097 182,00 $.

Autres remises – OIC 735/2006

Une remise de la taxe de vente au détail a été accordée au Musée royal de l'Ontario et la à Fondation du patrimoine ontarien du 1er juillet 2006 au 30 juin 2008.

Le Centre des sciences de l'Ontario a également bénéficié d'un allégement de la taxe de vente au détail sur le coût, y compris le prix des matériaux et de la main-d'oeuvre et les frais généraux de fabrication, des biens meubles corporels produits par le Centre des sciences de l'Ontario pour sa propre consommation ou son propre usage.

L'incidence prévue sur les recettes est de 600 000,00 $ pour la période précisée.

Autres remises – OIC 584/2006

Une remise de la taxe de vente au détail a été accordée du 1er avril 2006 au 31 mars 2007 sur les prix d'entrée exigés par les salles de spectacle, y compris les cafés-théâtres, de moins de 3 200 sièges où l'on présente des spectacles théâtraux, comiques, chorégraphiques, et musicaux.

L'incidence prévue sur les recettes est de 15 à 20 millions de dollars pour la période précisée.

Ce document est publié en français et en anglais. On peut obtenir l'une ou l'autre de ces versions par la poste en écrivant à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8 ou en téléphonant au 416 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (interurbains sans frais). On peut aller en chercher des exemplaires à la librairie de Publications Ontario, située au 880, rue Bay, Toronto. On peut aussi accéder au document par voie électronique en visitant le site Web du ministère des Finances à : www.fin.gov.on.ca. Pour d'autres renseignements, notamment sur les commandes en ligne, veuillez visiter le site Web de Publications Ontario à www.publications.gov.on.ca.

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be obtained by mail from Publications Ontario, 50 Grosvenor Street, Toronto, Ontario M7A 1N8; by calling (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938; or by visiting the Publications Ontario Bookstore at 880 Bay Street, Toronto. For further options, including on-line ordering, please visit the Publications Ontario website at www.publications.gov.on.ca. For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca.

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006